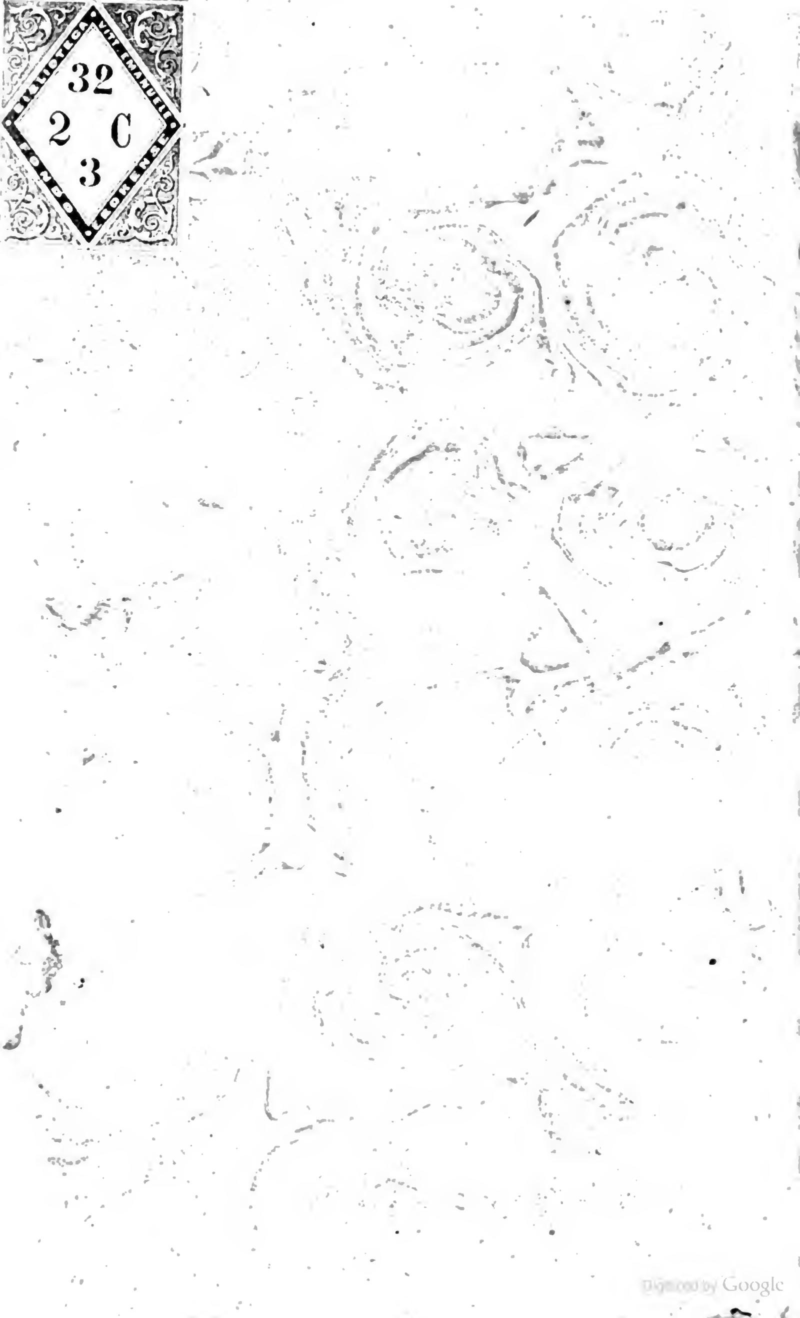
EPISTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS. TRADUITE EN FRANÇOIS, ...




BIBLIOTECA VITT. EMANUELE
FONDO SORENSE
32
2 C
3
Digitized by Google





EPISTRES DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

TRADUITES EN FRANCOIS;

AVEC L'EXPLICATION du Sens litteral & du Sens spirituel.

Tirée des saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques.

TOME SECOND.

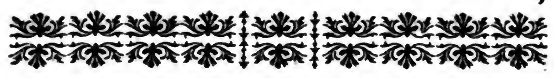


A PARIS,

Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi : ET PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCC XLVI.

Avec Approbations, & Privilege du Roi.



AVIS

SUR LA I. EPISTRE DE S. PAUL AUX CORINTHIENS.

SAint Paul qui avoit demeuré un an & demi à Corinthe, ville Metropole de l'Achaïe, l'une des principales de la Grece, & qui s'étoit appliqué avec zele à la converſion des peuples de cette ville; ayant appris à Epheſe, où il demeuroit alors dans la maiſon d'Aquilas & de Priſcille, par les avis que lui avoit donné la famille de Chloé, & par le recit que lui firent Stephanas, Fortunat & Achaïque qui l'étoient venu trouver de Corinthe à Epheſe, ou par Soſthenes, au nom duquel il écrit cette Lettre; qu'il s'y étoit élevé des diviſions & des diſſenſions parmi les fideles; & que par un attachement déreglé à leurs maîtres, ils ſe partageoient en differens partis, & ſe déclaroient les uns pour Apollon, les autres pour Paul, & les autres pour Cephas: qu'entre ceux qu'ils regardoient comme leurs maîtres, ils préferoient les plus éloquens, &

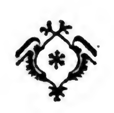
leur societé cet inceſtueux, qui par un crime énorme avoit ſcandaliſé toute l'Egliſe, & dont il craignoit que le mauvais exemple ne corrompît les autres. Il les avertit de terminer entre eux leurs procès, & leur défend de porter leurs differens devant le tribunal des infideles. Enfin, il veut que dans les repas de charité, qui précedent la Cene du Seigneur, les riches ne ſe ſéparent pas des pauvres; mais qu'ils les attendent pour manger avec eux.

2. Il répond aux differentes queſtions que les Corinthiens lui avoient propoſées touchant le mariage, la virginité, & les viandes immolées; & il leur enſeigne comment on peut ſe ſanctifier dans le mariage, & ſur cela il leur donne des regles admirables. Il loue la virginité, la préfere au Mariage, & en fait ſentir tous les avantages: à l'égard des viandes immolées aux idoles, il convient que d'elles-mêmes elles ne ſont rien, mais il veut qu'on s'en abſtienne ſi les ſimples s'en ſcandaliſent.

3. Il conſole les fideles des Corinthe, des perſécutions où ils ſont expoſés, par l'eſperance que Dieu ne les laiſſera pas tenter au-deſſus de leur force, & les exhorte à perſeverer dans l'union; il leur en prouve les avantages par la préeminence qu'il donne à

la charité ſur toutes les autres vertus & ſur tous les autres dons. Il leur preſcrit des regles pour ſe conduire dans les aſſemblées avec prudence & ſubordination ; il veut que les femmes y paroiſſent voilées, & qu'elles y gardent le ſilence : & que ceux qui y parlent ou qui y prient le faſſent en une langue intelligible ; il les invite à faire l'aumône, & ſur-tout à contribuer à la ſubſiſtance de ceux qui les inſtruiſent : Enfin, il leur prouve la vérité de la Réſurrection de J. C. & celle des morts, par des exemples & des témoignages évidens. En paſſant il les avertit qu'il les ira voir, & qu'il reglera toutes choſes quand il aura paſſé par la Macedoine ; mais qu'auparavant il demeurera à Epheſe juſqu'à la Pentecôte.

Cette Epître eſt écrite d'Epheſe, & non pas de Philippes comme le porte la note ajoutée au texte Grec, la 24e. année de la mort de J. C. & la 57e. de l'Ere vulgaire.



APPROBATION

DE MONSIEUR COURCIER,

Theologal de Paris.

J'Ai lu par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, *les Epîtres de ſaint Paul*, en quatre volumes, *avec des Explications tirées des ſaints Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques.* Fait à Paris le dix-neuf Octobre 1707.

COURCIER, Theologal de Paris.

APPROBATION

des Docteurs.

NOus ſouſſignés Docteurs de la Faculté de Theologie à Paris, certifions que par l'ordre de ladite Faculté nous avons lu un Ouvrage intitulé : *Epîtres de ſaint Paul*,

traduites par Monsieur LE MAÎTRE DE SACI, *avec des Explications tirées des saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques*; où nous n'avons rien trouvé qui fût contraire à la foi & aux bonnes mœurs. Fait à Paris le 21. Aoust 1708.

BLAMPIGNON, Chefcier & Curé de saint Merry.

L. HIDEUX, Curé des saints Innocens.

PH. de la Coste, Curé de saint Pierre des Arcis.



I. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

1. PAULUS vocatus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, & Sosthenes frater,

2. Ecclesiæ Dei quæ est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum, & nostro.

1. PAUL Apôtre de Jesus-Christ par la vocation & la volonté de Dieu, & Sosthene *son* frere:

2. à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, aux *fideles* que Jesus-Christ a sanctifiés, & que sa vocation a rendus saints ‖; & à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de Notre-

ỷ. 2. *autr.* appellés à être Saints.

Seigneur Jesus-Christ, qui est leur Seigneur comme le nôtre.

3. Que Dieu notre Pere, & Jesus-Christ notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.

3. Gratia vobis & pax à Deo patre nostro, & Domino Jesu Christo.

¶ 8. Dim. après la Pentec.

4. † Je rends pour vous à mon Dieu des actions de graces continuelles, à cause de la grace de Dieu, qui vous a été donnée en Jesus-Christ;

4. Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu:

5. & de toutes les richesses dont vous avez été comblés ‖ en lui dans tout ce qui regarde *le don de* la parole & *de* la science;

5. quòd in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo, & in omni scientia:

6. le témoignage qu'on vous a rendu de Jesus-Christ ayant été ainsi confirmé parmi vous:

6. sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis:

7. de sorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifestation de Notre Seigneur Jesus-Christ.

7. ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi.

8. Et *Dieu* vous affermira encore jusqu'à la fin, pour être trouvés sans crime au jour de l'avenement de Jesus-Christ notre Seigneur ¶.

8. qui & confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventûs Domini nostri Jesu Christi.

1. *Thess.* 5. 24.

9. Dieu, par lequel vous avez été appellés à la societé de son Fils Jesus-Christ notre Seigneur, est fidele *&* véritable.

9. Fidelis Deus: per quem vocati estis in societatem filii ejus Jesu Christi Domini nostri.

‖. 5. *expl.* Il parle des richesses spirituelles & évangeliques.

10. Obsecro autem vos, fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi; ut idipsum dicatis omnes, & non sint in vobis schismata: sitis autem perfecti in eodem sensu, & in eadem sententia.

10. Or je vous conjure, mes freres, par le nom de Jesus-Christ notre Seigneur, d'avoir tous un même langage; & de ne point souffrir parmi vous de divisions *ni* de schismes, mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit, & dans un même sentiment.

11. Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab iis qui sunt Chloes, quia contentiones sunt inter vos.

11. Car j'ai été averti, mes freres, par ceux de la maison de Chloé ″, qu'il y a des contestations parmi vous.

12. Hoc autem dico, quod unusquisque vestrûm dicit: Ego quidem sum Pauli: ego autem Apollo: ego verò Cephæ: ego autem Christi.

12. Ce que je veux dire est, que chacun de vous prend parti, en disant: Pour moi je suis à Paul, & moi je suis à Apollon; & moi je suis à Cephas; & moi je suis à Jesus-Christ. 1. Cor. 3. 12.

13. Divisus est Christus? Numquid Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

13. Jesus-Christ est-il *donc* divisé? est-ce Paul qui a été crucifié pour vous? Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul ″?

14. Gratias ago Deo, quòd neminem vestrûm baptizavi, nisi Crispum, & Caium.

14. Je rends graces à Dieu, de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, sinon Crispe & Caïus:

15. ne quis dicat quòd in nomine meo baptizati estis.

15. afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom. 1. Cor. 1. 14.

ỳ. 11. *expl.* C'étoit une Dame de grande piété.

ỳ. 13. *expl.* Il laisse à inferer qu'il n'étoit donc par leur Christ.

16. J'ai encore baptisé ceux de la famille de Stephanas ; & je ne sçache point en avoir baptisé d'autres : //

17. parce que Jesus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Evangile, & *le prêcher* sans *y employer* † la sagesse de la parole, pour ne pas anéantir la croix de Jesus-Christ.

1. Cor. 1. 17.

18. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous, elle est la vertu *&* la puissance de Dieu.

Rom. 1. 16.

19. C'est pourquoi il est écrit : Je détruirai la sagesse des sages //, & je rejetterai la science des sçavans.

Isai. 29. 14.

20. Que sont devenus // les sages ? Que sont devenus les docteurs de la loi ? Que sont devenus ces esprits curieux *des sciences* de ce siecle ? Dieu n'a-t-il pas // convaincu de folie la sagesse de ce monde ?

Isai. 19. 12.

21. Car Dieu voyant que le monde avec la sagesse *humaine*, ne l'avoit point connu

16. Baptizavi autem & Stephanæ domum : ceterùm nescio si quem alium baptizaverim.

17. Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare : non in sapientia verbi, ut non exacuetur crux Christi.

18. Verbum enim crucis, pereuntibus quidem stultitia est : iis autem qui salvi fiunt, id est nobis, Dei virtus est.

19. Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, & prudentiam prudentinm reprobabo.

20. Ubi sapiens ? ubi scriba ? ubi conquisitor hujus sæculi ? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi.

21. Nam quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sa-

ỷ. 16 à Corinthe.

ỷ. 17. *autr.* les discours d'une sagesse, *ou* la sagesse & l'éloquence humaine.

ỷ. 19. *expl.* selon le monde.

ỷ. 20. *lettr.* Ou sont ?

Ibid. *autr.* rendue folle.

pientiam Deum : placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.

dans *les ouvrages de* la sagesse divine, il lui a plu de sauver par la folie de la prédication ″ ceux qui croiront en lui.

22. Quoniam & Judæi signa petunt, & Græci sapientiam quærunt.

22. Les Juifs demandent des miracles, & les Gentils cherchent la sagesse. *Matth.* 12. 38.

23. nos autem prædicamus Christum crucifixum : Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam :

23. Et pour nous, nous prêchons Jesus-Christ crucifié, qui est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils ;

24. Ipsis autem vocatis Judæis, atque Græcis, Christum Dei virtutem, & Dei sapientiam :

24. mais qui est la force de Dieu & la sagesse de Dieu ″ à ceux qui sont appellés, soit Juifs ou Gentils :

25. quia quod stultum est Dei, sapientius est hominibus : & quod infirmum est Dei fortius est hominibus.

25. parce que ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que *la sagesse de tous* les hommes ; & que ce qui paroît en Dieu une foiblesse, est plus fort que *la force de tous* les hommes.

26. Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundùm carnem, non multi potentes, non multi nobiles.

26. † Considerez, mes freres ″, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appellés *à la foi*. Il y en a peu de sages selon la chair ″, peu de puissans, & peu de nobles. † Sainte Agathe.

27. sed quæ stulta

27. Mais Dieu a choisi les

ỳ. 21. *i. e.* par la prédication d'un Dieu crucifié, qui paroît folie aux hommes charnels.

ỳ. 24. *i. e.* la croix de Jesus.

ỳ. 26. *lettr.* Voyez votre vocation.

Ib. *expl.* d'une sagesse humaine.

moins sages selon le monde, pour confondre les sages; il a choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans.

sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes: & infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia?

28. Il a choisi les plus vils & les plus méprisables selon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit *de plus grand*.

28. & ignobilia mundi, & contemptibilia elegit Deus, & ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret:

29. afin que nul homme ‖ ne se glorifie devant lui.

29. ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus.

30. C'est par cette voie que vous êtes établis en Jesus-Christ, qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification, & notre rédemption;

Jerem. 23. 5.

30. Ex ipso autem vos estis in Christo Jesu, qui factus est nobis sapientia à Deo, & justitia, & sanctificatio, & redemptio:

Jerem. 9. 23. 24. 2. Cor. 10. 17.

31. afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie, *ne* se glorifie *que* dans le Seigneur ¶.

31. ut quemadmodum scriptum est: Qui gloriatur, in Domino glorietur.

℣. 29. *lettr.* que nulle chair.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Paul Apôtre de J. C. par la vocation & la volonté de Dieu, & Sosthene* son *frere.*

Paul. Voyez ce qui est dit sur le nom de Paul, Rom. 1. 1.

Apôtre; c'est-à-dire, appellé à la charge & au

ministere d'Apôtre de J. C. avec la même autorité & la même conduite dans les fonctions de ce ministere, que tous les Apôtres. Voyez ce que signifie proprement le nom d'Apôtre. Rom. 1. 1.

De J. C. c'est-à-dire, un de ceux que J. C. a envoyés pour annoncer son Evangile, & pour être les ministres de la grace qu'il y présente également aux Juifs & aux Gentils. *Autr.* Pour se distinguer des faux apôtres, qui entreprenoient d'exercer les fonctions de l'apostolat par leur propre mouvement; & pour établir sur ce fondement solide la vérité des choses qu'il doit enseigner dans la suite de cette Epître.

Par la vocation & la volonté de Dieu; c'est-à-dire, non par le mouvement, ni par l'autorité, ni même par le ministere des hommes; mais par la seule volonté de Dieu. Autr. *Par la pure grace de Dieu*, fondée non sur mes propres mérites, mais sur le bon plaisir de Dieu.

Et Sosthene. Il y a apparence que c'est le même dont il est parlé, Act. 18. 17. qui avant sa conversion étoit chef d'une des Synagogues des Juifs de Corinthe; & que saint Paul met ici son nom par honneur, afin d'obliger les Corinthiens, qui avoient une estime singuliere pour son mérite, à témoigner encore plus de déference pour les avertissemens qu'il va leur donner.

Son *frere;* c'est ainsi que l'Apôtre nommoit ses disciples, considerant plutôt en eux la qualité de Chrétiens & de cooperateurs de l'Evangile, qui les rendoit ses freres, que celle de disciples, qui les rendoit ses inferieurs.

℣. 2. *A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, aux* fideles *que J. C. a sanctifiés, & que sa vocation a rendus*

ſaints ; & à tous ceux qui en quelque lieu que ce ſoit, invoquent le nom de Notre-Seigneur J. C. qui eſt leur Seigneur comme le nôtre.

A l'Egliſe ; c'eſt-à-dire, à l'aſſemblée des Chrétiens.

De Dieu. Il appelle l'Egliſe chrétienne, l'Egliſe de Dieu ; parce que c'eſt la ſeule que Dieu reconnoît pour la ſienne, comme celle de laquelle il eſt véritablement adoré, toutes les autres n'étant proprement que des ſynagogues de ſatan. Apoc. 2. 9.

Qui eſt à Corinthe, & aux environs ; car l'Egliſe principale comprend toutes les Egliſes particulieres qui en dépendent.

A Corinthe. On a déja remarqué que c'étoit la ville capitale du Peloponeſe, que ſaint Paul avoit déja convertie à la foi chrétienne lorſqu'il écrivoit cette Epître.

Aux fideles *que J. C. a ſanctifiés ;* c'eſt-à-dire, à tous les fideles de cette Egliſe, qui ont ce bonheur que d'avoir reçu le don de ſainteté par notre miniſtere, & par les mérites de J. C. en ſe convertiſſant à la foi, & qui par cette ſanctification ſont devenus un peuple particulierement conſacré à ſon ſervice : *Gens ſancta.*

Et que ſa vocation a rendus ſaints ; c'eſt-à-dire, appellés & obligés par leur vocation au Chriſtianiſme, & par le don de ſanctification qu'ils ont reçu, à mener une vie toute ſainte, & conforme à la ſainteté de leur profeſſion & de leur état. Voyez Rom. 1. 7. Cet éloge magnifique que l'Apôtre donne aux Corinthiens, ſert à les préparer d'abord à recevoir avec affection, toutes les choſes qu'il leur écrit dans cette Lettre, n'y en ayant pas une qui ne ſe rapporte à les conſerver, ou à les rétablir dans la ſainteté de leur état.

Et à tous ceux, &c. Il semble que S. Paul adresse cette Epître à tous les fideles répandus par-tout le monde, aussi-bien qu'aux Corinthiens, pour marquer qu'il n'y a qu'une Eglise ; & qu'en qualité d'Apôtre des nations, il a droit de prêcher par-tout l'Evangile de J. C. ce qui lui étoit contesté par les faux apôtres. Autrement. *Avec tous ceux, &c.* l'Apôtre veut dire simplement que les Corinthiens ont été sanctifiés, & appellés à la sainteté *avec tous ceux :* c'est-à-dire, aussi-bien que tout le reste des fideles qui sont par-tout le monde ; & pour ne faire qu'un même corps & une même Eglise avec eux : ce qu'il semble avoir ajouté pour leur insinuer l'amour de l'unité, & les disposer à bien recevoir les avertissemens qu'il leur va donner touchant les divisions qui s'étoient déja répandues dans le corps de leur Eglise.

Qui en quelque lieu que ce soit, quelqu'éloignés qu'ils puissent être les uns des autres ; ou, *qui en tout lieu ;* c'est-à-dire, qui dans tous les lieux du monde, où est répandu le corps de l'Eglise, sans que la diversité des nations & des mœurs, ni l'éloignement des lieux, puissent empêcher l'unité de tous ces peuples en un même corps mystique.

Invoquent le nom de Notre-Seigneur J. C. c'est-à-dire, invoquent la Majesté divine de J. C. en lui rendant le même honneur & le même culte qu'à son Pere.

Qui est leur Seigneur comme le nôtre ; c'est-à-dire, qui est notre commun Seigneur à tous, tant que nous sommes de Chrétiens, quelque diversité de pays qu'il y ait parmi nous : ce que l'Apôtre ajoute encore, pour insinuer aux Corinthiens l'obligation étroite que les fideles ont de vivre dans l'union,

puisqu'ils servent tous un même Seigneur, & qu'ils ne doivent tous aspirer qu'à une même fin, qui est celle de le servir. Ephes. 4. 3. 4. 5. 6.

℣. 3. *Que Dieu notre Pere, & J. C. notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.*

Que Dieu notre Pere, &c. Voyez Rom. 1. 7.

℣. 4. *Je rends pour vous à mon Dieu des actions de graces continuelles, à cause de la grace de Dieu, qui vous a été donnée en J. C.*

Je rends pour vous .... en J. C. c'est-à-dire, par ses mérites, & par l'union que vous avez avec lui par la foi. L'Apôtre expose en quoi consiste cette grace de Dieu dont il vient de parler au verset précedent.

℣. 5. *Et de toutes les richesses dont vous avez été comblés en lui dans tout ce qui regarde* le don *de la parole & de la science.*

Et de toutes les richesses, &c. c'est-à-dire; Et de ce qu'en lui vous avez été comblés de toutes les richesses spirituelles & évangeliques.

Le don *de la parole*, pour apprendre de vive voix aux fideles en toute sorte de langues, les vérités & les mysteres de la Religion chrétienne.

Et de la science, pour en avoir une parfaite connoissance. L'Apôtre parle principalement ici du don de prophetie, qui étoit commun dans l'Eglise des Corinthiens, & qui consistoit à pénetrer & à développer les mysteres les plus profonds, & les vérités les plus obscures de l'Ecriture sainte.

℣. 6. *Le témoignage qu'on vous a rendu de J. C. ayant été ainsi confirmé parmi vous.*

Le témoignage. Autr. *l'Evangile de J. C.* car c'est par l'Evangile que J. C. nous témoigne & nous fait connoître ce que nous devons croire de lui. 1. Cor. 2. 1.

Ayant été ainsi confirmé, *&c.* Rien n'est plus propre à confirmer la vérité de l'Evangile aux infideles, que les miracles, sur-tout quand ils sont joints à l'interpretation des Ecritures; & qu'on leur fait voir par le don de prophetie, l'excellence & la convenance merveilleuse des mysteres de la Religion chrétienne, c'est-à-dire, de J. C. & de la vérité de son Evangile.

℣. 7. *De sorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifestation de Notre-Seigneur J. C.*

De sorte qu'il ne vous manque aucun don, de ceux qui sont nécessaires pour votre salut; car l'Apôtre ne veut pas dire qu'ils fussent absolument remplis de toute sorte de graces & de perfections.

Dans l'attente où vous êtes. Cet ardent desir de la venue de J. C. est bien représenté. Rom. 8. 19.

De la manifestation, *&c.* c'est-à-dire, le second avenement de J. C. auquel il paroîtra glorieux, & rendra ses élus participans de sa gloire. Coloss. 2. 4. 1. Pet. 4. 13. 1. Joan. 2. 28.

℣. 8. *Et* Dieu *vous affermira encore jusqu'à la fin, pour être trouvé sans crime au jour de l'avenement de J. C. notre Seigneur.*

Et Dieu vous affermira; c'est-à-dire: Comme il vous a comblés de ses dons, il vous fera encore la grace de vous affermir dans la justice & dans l'innocence, en pratiquant les bonnes œuvres de votre part.

Jusqu'à la fin; c'est à-dire, jusqu'à la mort; non que les élus, de qui il parle, soient exempts de peché mortel, depuis qu'ils ont été justifiés; mais parce que Dieu ne permet jamais qu'ils y perseverent jusqu'à la mort.

Pour être trouvé sans crime au jour, &c. Voyez l'explication, 2. Cor. 1. 14. Philip. 1. 6. 10.

℣. 9. *Dieu par lequel vous avez été appellés à la societé de son fils J. C. notre Seigneur est fidele & véritable.*

Dieu par lequel vous avez été appellés, par une vocation efficace, & qui est fondée sur son bon plaisir. C'est la preuve du verset précedent.

A la societé de son fils J. C. notre Seigneur, pour être en ce monde les membres vivans de son corps mystique, & pour être en l'autre les compagnons de sa gloire.

Est fidele & véritable dans ses promesses, de sorte qu'il ne peut manquer à vous affermir dans sa grace jusqu'à la fin, ni à vous rendre irrepréhensibles au jour de Notre-Seigneur J. C. puisqu'il s'y est engagé par cette vocation.

℣. 10. *Or je vous conjure, mes freres, par le nom de J. C. notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point souffrir parmi vous de divisions* ni *de schismes, mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit, & dans un même sentiment.*

Or je vous conjure, mes freres, par le nom de J. C. notre Seigneur; c'est-à-dire, par ce Nom adorable pour lequel vous avez tant de veneration & d'amour, & que vous faites gloire de porter.

D'avoir tous un même langage, en ce qui regarde la regle de la foi que vous avez reçue, ne permettant pas qu'on dise rien de contraire, sous quelque prétexte que ce soit : ou plutôt l'Apôtre les exhorte à vivre ensemble en bonne intelligence, qui consiste principalement à ne point se contredire & à ne point se contrarier l'un l'autre.

Et de ne point souffrir parmi vous de divisions; c'est-à-dire, de partialités, pour quelque occasion que

ce puisse être : *ni de schismes ;* c'est-à-dire , de factions particulieres, qui vont jusqu'à vous séparer les uns d'avec les autres dans des differens partis.

Mais d'être unis ensemble dans un même esprit , croyant tous la même chose en ce qui concerne la foi ; mais bien plus dans une parfaite union , comme doivent être les membres du même corps animés du même esprit.

Et dans un même sentiment , d'affection ; ce qui est opposé à la division & au schisme ; c'est-à-dire : Soyez tellement unis d'affection , que non seulement vous viviez dans un amour reciproque , mais que votre amour tende au même objet , qui est J. C. n'aimant aucun homme que pour lui , & les aimant tous également en lui.

ỷ. 11. *Car j'ai été averti, mes freres, par ceux de la maison de Chloé , qu'il y a des contestations parmi vous.*

Car : C'est la raison de la priere qu'il leur fait au verset précedent ; c'est-à-dire : ce qui me porte à vous faire cette priere avec tant d'instance , c'est que *j'ai été averti* ,

Par ceux de la maison de Chloé , c'est-à-dire , par les domestiques de cette Dame. Il y a apparence qu'elle étoit fort connue dans l'Eglise. D'autres estiment que c'étoient ses enfans , & qu'elle étoit déja morte lorsque l'Apôtre écrivoit cette Lettre.

Or l'Apôtre nomme la famille de Chloé , pour faire voir aux Corinthiens qu'il n'avoit pas entrepris legerement de leur écrire touchant leurs divisions , ne l'ayant fait que sur le témoignage de personnes dignes de foi , & dont la probité étoit très-connue. Il s'abstient néanmoins de nommer ces témoins par leur propre nom , pour ne les rendre pas odieux , ou pour n'attirer pas sur eux la haine & la disgrace de ce peuple.

℣. 12. Ce que je veux dire est, que chacun de vous prend parti, en disant : Pour moi je suis à Paul : & moi je suis à Apollon ; & moi je suis à Cephas : & moi je suis à J. C.

Ce que je veux dire est, que chacun de vous, &c. c'est-à-dire, plusieurs d'entre vous : car il n'a pas ce sentiment de toute l'Eglise. Voyez ci-après ch. 4. vers. 6.

Pour moi je suis à Paul, &c. c'est-à-dire, sectateur ou disciple de Paul. Car tous ces differens partis étoient fondés sur ce que dans l'Eglise de Corinthe, les uns avoient été instruits par saint Paul ; & les autres par Apollon, après le départ de l'Apôtre ; d'autres qui étoient venus de Judée à Corinthe par S. Pierre : & les autres se glorifioient de l'avoir été par la propre bouche de J. C. Ou bien l'Apôtre parle au nom de quelques fideles, qui étant mieux instruits que les autres, & ne prenant aucun parti, faisoient profession d'être disciples de J. C. Ce qui donnoit occasion à plusieurs de debiter leurs erreurs, les uns enseignant un dogme, & les autres un autre tout contraire ; chacun attribuant le sien à celui dont il se disoit le disciple, & partageant ainsi toute l'Eglise par des sentimens essentiellement differens.

Et moi je suis à Cephas, &c. c'est-à-dire, à Pierre. C'étoient les faux docteurs, qui prétendoient établir dans l'Eglise de Corinthe les cérémonies légales, sous prétexte que saint Pierre en permettoit l'usage dans les Eglises de Judée. Voyez Galat. 2. 4.

℣. 13. J. C. est-il donc *divisé ? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous ? Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul ?*

J. C. &c. c'est-à-dire : L'Evangile de J. C. est-il

divisé ? Peut-il être autre dans la bouche d'un ministre, que dans la bouche d'un autre ? Est-il composé de dogmes contraires ? Cela est impossible. Comment souffrez-vous donc qu'on l'enseigne si diversement parmi vous, & qu'il y ait une contrarieté si grande parmi vos docteurs, & parmi ceux qui les suivent ? *Quod non est aliud nisi, &c. Christus heri & hodie, &c.* Gal. 1. 7. Hebr. 13. 8.

Est-ce Paul : Ce que l'Apôtre dit de lui-même, il l'entend aussi à plus forte raison de tous les chefs de parti, qui divisoient les Corinthiens ; mais sa coutume est de s'appliquer à lui seul les choses qui peuvent paroître odieuses : *Hæc autem transfiguravi in me, &c.* Le sens est : Pourquoi vous attacher à des hommes, & les suivre aveuglément, comme vous faites, puisqu'il n'y a que J. C. seul que vous deviez suivre ; & auquel vous deviez vous attacher, puisque lui seul est l'auteur de votre salut, & celui duquel vous devez attendre les moyens pour y parvenir ? Regardez donc tous vos ministres, & moi tout le premier, comme de simples instrumens, dont J. C. se sert pour operer votre salut ; & ne les considerez qu'en-tant qu'ils vous inspirent la vérité de son Evangile, sans vous attacher à leurs opinions particulieres, ni à leurs propres interêts, puisqu'ils n'en doivent point avoir d'autres que celui de J. C. & de la vérité. 1. Cor. 4. 6.

Qui a été crucifié pour vous, &c. c'est-à-dire : Est-ce lui qui vous a mérité le salut par sa mort ? Est-ce par sa vertu que vous avez été sanctifiés au Baptême ? Son nom a-t-il été invoqué sur vous lorsqu'on vous a conferé ce sacrement ? N'est-ce pas pour porter le nom de *Chrétiens*, & non celui de *Paulistes*, ou de *Cephistes*, ou d'*Apollistes*, *&c.* que vous avez été baptisés ?

℣. 14. *Je rends graces à Dieu, de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, sinon Crispe & Caius.*

Je rends graces à Dieu, de ce que je n'ai baptisé, &c. c'est-à-dire, de mes propres mains; car il paroît, Act. 18. 8. qu'il convertit avec Crispe & Caius, un grand nombre de Corinthiens, qui furent baptisés ensuite. Il y a apparence qu'il se servit du ministere de Silas & de Timothée, qui étoient pour lors avec lui; Act. 18. 5. pour baptiser les autres.

℣. 15. *Afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom.*

Afin que, &c. c'est-à-dire, Je vous dis ceci, afin d'ôter jusqu'au moindre prétexte à qui que ce soit, d'avoir cette pensée si peu raisonnable, que vous ayez été baptisés en mon nom.

℣. 16. *J'ai encore baptisé ceux de la famille de Stephanas; & je ne sçache point en avoir baptisé d'autres.*

J'ai encore baptisé ceux . . . . & je ne sçache point en avoir baptisé d'autres dans la ville de Corinthe.

℣. 17. *Parce que J.C. ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Evangile : &* le prêcher *sans* y employer *la sagesse de la parole, pour ne pas anéantir la croix de J.C.*

Parce que J. C. ne m'a pas envoyé pour baptiser, &c. c'est-à-dire, pour m'appliquer principalement à cette fonction : & parce qu'elle se peut exercer par beaucoup d'autres ministres, qui sont moins propres pour la prédication de l'Evangile.

Et le prêcher *sans* y employer *la sagesse de la parole.* L'Apôtre touche adroitement les chefs des autres partis, qui faisoient gloire d'exceller dans l'éloquence & dans la sagesse profane; & il entreprend de montrer, qu'il n'y a rien de plus opposé à toute la Religion chrétienne.

Pour

Pour ne pas anéantir, &c. c'eſt-à-dire, pour ne point diminuer l'eſtime qu'on en doit avoir, & pour ne pas attribuer plutôt la converſion des hommes à la force de l'éloquence & de la ſageſſe humaine, qu'à la vertu de la grace que J. C. nous a méritée par ſa paſſion ; ou, pour ne pas affoiblir par le mêlange de l'éloquence & de la ſageſſe humaine, la force de la prédication de la croix, qui étant un myſtere d'humilité, doit être prêché ſans pompe & ſans affectation, afin qu'elle opere la converſion des cœurs, ſans qu'elle ait beſoin du ſecours de l'éloquence & de la ſageſſe ſeculiere.

℣. 18. *Car la parole de la croix eſt une folie pour ceux qui ſe perdent, mais pour ceux qui ſe ſauvent, c'eſt-à-dire, pour nous elle eſt la vertu & la puiſſance de Dieu.*

Car, &c. c'eſt-à-dire, Je ſçai bien qu'on me peut objecter, qu'on voit par expérience que la prédication d'un Dieu crucifié en rebute pluſieurs ; qu'ainſi il eſt juſte de ſe ſervir de l'éloquence & de la ſageſſe, pour inſinuer plus aiſément la créance de ce myſtere : mais je réponds, qu'encore qu'elle faſſe cet effet par la mauvaiſe diſpoſition de quelques infideles & incredules, qui regardent le myſtere d'un Dieu crucifié, comme une folie ; elle ne le fait pas à l'égard de ceux qui recevant la foi, regardent ce myſtere comme l'inſtrument & le moyen efficace dont Dieu ſe ſert pour les convertir, & pour les ſauver ; cette conſideration doit ſuffire à un véritable Prédicateur, qui ne doit point avoir d'autre vue que le ſalut de ceux à qui il annonce l'Evangile, & qui doit s'arrêter uniquement aux moyens propres pour les y faire parvenir. C'eſt la réponſe à l'objection qu'on lui pouvoit faire con-

tre ce qu'il vient d'établir au verſet précedent ; Qu'il ne faut pas employer la ſageſſe de la parole dans la prédication de l'Evangile.

ỷ. 19. *C'eſt pourquoi il eſt écrit : Je détruirai la ſageſſe des ſages , & je rejetterai la ſcience des ſçavans.*

C'eſt pourquoi. Il rend raiſon de ce que les ſages du monde regardent le myſtere d'un Dieu crucifié , comme une folie; & il dit qu'il n'y en a point d'autre , ſinon qu'il a plu à Dieu de leur cacher la conduite qu'il a tenue dans l'économie de ce myſtere, & de les laiſſer dans leurs ténebres naturelles ſans leur en découvrir les raiſons véritables : *Confiteor tibi Pater*, *&c.* Ce qui eſt conforme à ce que le Saint-Eſprit en avoit déja prédit par Iſaïe. Ainſi il ne faut point s'étonner , que les ſages du monde regardent le myſtere de la croix comme une folie, puiſque le Prophete a prédit depuis long-temps , que Dieu leur cacheroit la conduite qu'il tiendroit dans ce myſtere , ſans qu'il en puſſent avoir la moindre connoiſſance par leurs ſciences , ni par les lumieres de leur ſageſſe , qui ne pouvoit rien appercevoir dans cette économie qui n'en renverſât tous les principes & toutes les lumieres. De ſorte que c'eſt en vain qu'on emploie les diſcours de la ſageſſe humaine pour les perſuader , puiſque ce myſtere eſt ſi élevé au-deſſus de tous ces principes.

Il eſt écrit. Cette prédiction du Prophete s'entend à la lettre des ſages d'entre les Juifs de ſon temps; mais ſelon le ſens myſtique revelé à l'Apôtre , elle s'entend de tous les ſages du ſiecle, qui après la venue du Meſſie , devoient s'oppoſer au Chriſtianiſme ; comme contraires aux lumieres de leur raiſon naturelle.

Je détruirai la sagesse des sages ; c'est-à-dire, Je renverserai tous leurs raisonnemens, & en ferai paroître la folie & la fausseté par une conduite toute contraire à leurs principes & à leurs maximes.

Et je rejetterai, &c. Il repete ce qu'il vient de dire. Cette sorte de repetition, qui est fort commune dans l'Ecriture, sert à rendre l'expression plus forte, & à lui donner plus de poids.

℣. 20. *Que sont devenus les sages? Que sont devenus les docteurs de la loi? Que sont devenus les esprits curieux* des sciences *de ce siecle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?*

Que sont devenus les sages ; c'est-à-dire, ceux qui font profession de donner des maximes & des préceptes pour bien vivre? N'est-il pas visible que tous leurs raisonnemens sont à bout, & qu'ils sont confus, lorsqu'il est question de raisonner sur ce mystere, & qu'ils n'y peuvent rien comprendre, quelque effort qu'ils fassent pour y pénetrer?

Que sont devenus les docteurs de la loi ; ou les sçavans dans la connoissance des loix? La prédication de la croix ne les a-t-elle pas fait disparoître, & n'a-t-elle pas entierement obscurci l'éclat & la gloire de leur sagesse?

Que sont devenus ces esprits curieux des sciences *de ce siecle ;* c'est-à-dire, les Philosophes naturels, qui recherchent les secrets de la nature? Ce qui comprend toutes les parties de la Physique. De sorte que l'Apôtre comprend en trois mots toutes les sciences du siecle, qui sont la Morale, la Jurisprudence, & la Philosophie naturelle.

Dieu n'a-t-il pas convaincu, &c. C'est-à-dire, fait voir par la conduite qu'il lui a plu de tenir dans le

myſtere de la Redemption , combien les hommes de ce ſiecle, les plus éclairés, ſont incapables par leurs propres lumieres, d'atteindre à la connoiſſance des ſecrets de Dieu, & qu'ils tombent dans des abſurdités effroyables, lorſqu'ils ſont aſſez téméraires pour entreprendre de les pénetrer ? Le mot ἐμωράνεν ne ſignifie pas ſeulement en cet endroit, convaincu de folie, mais quelque choſe qu'on peut exprimer par le mot de, rempli de folie. N'a-t-il pas permis par ſon juſte jugement, que l'Evangile ſervît à les aveugler davantage, en punition de leur préſomption & de la négligence qu'ils ont fait paroître à glorifier Dieu dans ſes créatures, & dans l'ordre du monde qu'ils ont connu par les lumieres de la raiſon.

℣. 21. *Car Dieu voyant que le monde avec ſa ſageſſe* humaine *ne l'avoit point connu dans* les ouvrages de *la ſageſſe divine; il lui a plu de ſauver par la folie de la prédication, ceux qui croiroient en lui.*

L'Apôtre fait voir par la conduite de Dieu à l'égard des Juifs & des Gentils, qu'il a voulu ſauver les hommes par la folie de la prédication, & par un moyen tout contraire aux principes & aux maximes de la ſageſſe humaine.

Car Dieu voyant. Il rend raiſon de la conduite que Dieu a tenue envers les ſages du ſiecle, & fait voir qu'il en a uſé juſtement avec eux, en ſe ſervant d'un moyen ſi contraire à leur raiſon pour ſauver les fideles.

Que le monde, c'eſt - à - dire , les ſages de ce monde.

Avec la ſageſſe, c'eſt-à-dire, par les lumieres & par les connoiſſances naturelles qu'ils avoient de

Dieu par la consideration de ses ouvrages, & même de sa loi; car il y comprend aussi les Juifs incredules.

Ne l'avoit point connu; c'est-à-dire, adoré, & glorifié par leurs actions. *Dans* les ouvrages de *la sagesse divine;* c'est-à-dire, qui en sont l'effet & comme le tableau, dans lequel ces sages en ont apperçu l'éclat & la gloire.

Il lui a plu de sauver, en punition de leur ingratitude, & pour confondre leur orgueil.

Par la folie de la prédication, c'est-à-dire, par un moyen directement opposé à tous les principes & à toutes les maximes de la sagesse humaine, qui est la prédication d'un Dieu crucifié, qui ne sert qu'à les rebuter & à leur donner du mépris pour l'Evangile.

Ceux qui croiroient en lui, c'est-à-dire, ceux qui ne présumant pas de leurs propres lumieres, comme ces sages, se soumettoient en toute chose à lui par la foi.

ỽ. 22. *Les Juifs demandent des miracles, & les Gentils cherchent la sagesse.*

Les Juifs demandent des miracles. Quoique les Juifs pour croire demandent des miracles, qui portent avec eux la terreur & l'effroi, tels que furent ceux de Moïse, de Josué & d'Elie, & que les Gentils ne veuillent rien croire qu'à force de raison: Dieu cepèndant leur propose dans l'Evangile un moyen de salut, & qui n'est fondé ni sur ces sortes de miracles, ni sur la raison naturelle, qui est la prédication d'un Dieu crucifié; ce qui est une occasion aux uns & aux autres de rebuter cette grace; les uns, parce qu'ils sont choqués de la bassesse de ce mystere; les autres, parce qu'ils le re-

gardent comme une fable & une folle imagination. C'est par cette admirable conduite que Dieu a voulu abaisser l'orgueil, & confondre la fausse sagesse des sages du monde.

Les Juifs demandent donc des miracles conformes à leurs fantaisies, ne se contentant point de ceux qu'il plaît à Dieu de leur faire paroître. Ce qui fait bien voir leur malice & leur aveuglement; puisque les signes que Dieu opere pour la confirmation de l'Evangile, & de la prédication de la croix, tels que sont la guérison subite de toutes sortes de maladies, & la résurrection des morts, soient beaucoup admirables en eux-mêmes, & bien plus capables de les convaincre, que tous ces signes éclatans, qui se pouvoient prendre pour des effets purement naturels.

Et les Gentils cherchent la sagesse; c'est-à-dire, des preuves établies sur l'évidence de la raison naturelle, & tirées des propres causes des choses qu'on leur veut persuader.

℣. 23. *Et pour nous, nous prêchons J. C. crucifié, qui est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils.*

Et pour nous, &c. Sans avoir égard à ce que demandent les Juifs ni les Gentils; & au-lieu d'entreprendre de les convaincre de la vérité de l'Evangile par les miracles & par les raisons qu'ils demandent, nous nous contentons de leur prêcher J. C. crucifié: quoique par un juste jugement de Dieu sur eux en punition de leur orgueil, & par la mauvaise disposition de leur cœur, cette prédication d'un Dieu crucifié serve plutôt à les éloigner, qu'à les convaincre de la vérité de la foi.

℣. 4. *Mais qui est la force de Dieu, & la sagesse de Dieu, à ceux qui sont appellés, soit Juifs ou Gentils,*

Mais, &c. c'est-à-dire, Si la prédication d'un Dieu crucifié n'a point d'autre effet à l'égard des Juifs & des Gentils incrédules, qui font profession de la sagesse de ce siecle; elle en fait un tout contraire à l'égard des Juifs & des Gentils, qu'il a plu à Dieu d'appeller par sa grace à la foi de l'Evangile; puisqu'au-lieu de se scandaliser de la bassesse de ce mystere, & au-lieu de le regarder comme une folie, ceux-ci le considerent au-contraire comme la vertu puissante dont Dieu se sert pour les sauver, & comme un ouvrage admirable de sa sagesse, par laquelle il a voulu confondre & l'orgueil & la fausseté de la sagesse humaine : rien n'étant plus admirable que d'avoir vaincu la mort par la mort même, & que d'avoir triomphé du peché par le peché de ceux mêmes qui ont crucifié son Fils.

A ceux qui sont appellés, par une vocation efficace, & fondée sur le bon propos & sur la pure grace de Dieu.

Soit Juifs ou Gentils. C'est pour montrer que cette vocation est maintenant commune aux deux peuples; au-lieu qu'elle l'étoit particulierement au peuple Juif dans l'ancien Testament, hors de quelque petite portion que Dieu se reservoit toujours de temps en temps parmi les autres peuples,, comme de la famille de Job & de ses amis dans l'Idumée, de Melchisedech & de quelques autres dans le pays de Chanaan, &c.

℣. 25. *Parce que ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que* la sagesse de tous *les hommes; & que ce qui paroît en Dieu une foiblesse, est plus fort que* la force de tous *les hommes.*

Parce que, c'est-à-dire : Car quoiqu'il semble aux incredules, que cette prédication de J.C. cru-

cifié soit une folie & une foiblesse ; voyez verset 23. Cette folie neanmoins & cette foiblesse prétendue, dont Dieu même est l'auteur, surpasse en sagesse & en force, la sagesse & la force de tous les hommes ; ainsi ce n'est pas sans sujet que les fideles ont tant d'estime pour cette prédication ; & que bien loin de l'estimer une folie, comme les incredules, ils la considerent comme un chef-d'œuvre de la sagesse & de la force toute-puissante de Dieu.

Ce qui paroît en Dieu une folie ; c'est-à-dire : Cette prédication d'un Dieu crucifié, que les Gentils incredules tiennent pour une folie, & qui les rebute de l'Evangile, doit être attribuée à Dieu, puisque c'est lui-même qui nous a envoyés pour le prêcher aux hommes, & que c'est lui-même qui a livré son Fils à la croix pour nos pechés. Ce qui fait bien voir qu'elle n'est rien moins qu'une veritable folie.

Est plus fort que la force de tous *les hommes* : puisque les plus sages & les plus habiles du siecle, n'ont jamais pu découvrir à leurs disciples la véritable regle de bien vivre, ni les moyens de parvenir à la possession du souverain bien, mais que la prédication de J. C. crucifié a découvert tous ces trésors aux fideles, & non seulement en quelque ville, ou en quelque province, & pendant quelque petit nombre de siecles, mais dans tous les lieux du monde, & à toutes sortes de personnes & d'âge. Tous les Philosophes ensemble firent-ils jamais rien de semblable ; puisqu'enfin malgré toute la résistance du diable & des hommes, & malgré toutes leurs persecutions, elle a assujetti pour jamais tout le monde à J. C. au-lieu que les plus

puissans Monarques de la terre, & les plus grands Conquerans ne purent jamais s'en assujettir que quelque partie, & pour un fort petit espace de temps.

℣. 26. Considerez, mes freres, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appellés à la foi. *Il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissans & peu de nobles.*

Considerez, &c. c'est-à-dire: Pour mieux comprendre quelle est la vertu & la force de cette prédication d'un Dieu crucifié, faites reflexion sur la qualité des fideles, soit d'entre vous, soit des autres qui ont été appellés; & sur-tout des Prédicateurs dont Dieu s'est servi pour vous appeller à la foi, & considerez qu'encore que la plupart d'entre eux fussent des hommes ignorans, foibles & méprisables selon le monde, ou des hommes sans lettres, sans force & sans naissance, ils n'ont pas laissé par la force de cette prédication, de confondre les plus sçavans & les plus puissans, & d'abattre l'orgueil & le faste des personnes les plus élevées dans le siecle.

Il y en a peu de sages. L'Apôtre ne dit pas qu'il n'y en a point du-tout, parce qu'il y en avoit quelques-uns, comme Sergius Paulus, qui étoit Proconsul; Apollon, qui étoit un homme éloquent; Denis l'Aréopagite; Gamaliel docteur; & saint Paul même qui avoit été son disciple; saint Luc, saint Barnabé, & quelques autres encore.

Selon la chair; c'est-à-dire, selon le monde ou selon l'estime des hommes; ou sages, d'une sagesse humaine.

Peu de puissans, en richesses & en dignité.

Et peu de nobles, ou par leur naissance, ou par leurs actions heroïques.

℣. 27. *Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages. Il a choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans.*

Mais Dieu a choisi les moins sages, &c. c'est-à-dire, qui bien loin d'être sages selon le monde, n'avoient pas même les prémiers principes des sciences.

Pour confondre les sages. En leur faisant voir la vanité de leurs maximes & de leurs sciences, & leur découvrant des vérités sublimes ausquelles ils n'ont jamais pu atteindre par tous les efforts de leur raison naturelle.

Il a choisi les foibles, destitués de pouvoir & d'autorité, *pour confondre les puissans;* c'est-à-dire, en convertissant tout le monde à la foi de J. C. malgré toute leur résistance; & leur faisant voir par les effets, que c'est en vain qu'ils emploient leur puissance pour s'opposer à l'Evangile.

℣. 18. *Il a choisi les plus vils & les plus méprisables selon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit* de plus grand.

Il a choisi .... ce qui n'étoit rien, c'est-à-dire, ceux qui n'étoient en nulle considération parmi les hommes, & qu'on ne regardoit non plus que s'ils n'eussent point été au monde.

Pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand, c'est-à-dire pour abattre l'orgueil des grands du monde, en leur faisant voir qu'ils ne sont rien devant Dieu, & que toute leur gloire n'est qu'un peu de fumée, qui disparoît incontinent devant lui; & les contraignent même par la prédication de l'Evangile, de reconnoître J. C. pour leur souverain, & d'abaisser toute leur grandeur à ses pieds. Ce qui ne s'est pleinement accompli que quelques siecles après les Apôtres.

℣. 29. *Afin que nul homme ne se glorifie devant lui.*

Afin que nul homme, &c. Ceci se rapporte au verset précedent, en ce sens : Dieu a voulu abattre l'orgueil des grands du monde par la prédication des Apôtres, afin de confondre par cet exemple celui de tous les autres hommes, & pour leur faire reconnoître qu'ils n'ont rien en eux-mêmes dont ils se puissent glorifier devant Dieu. Ou plutôt ceci se rapporte au troisiéme verset précedent, en ce sens : Dieu s'est servi pour vous appeller à la foi & pour operer toutes ces merveilles, de personnes ignorantes, foibles & méprisables selon le monde ; afin de faire voir que la gloire de votre vocation & de toutes les merveilles qui ont été operées par la prédication de l'Evangile, n'est dûe qu'à lui seul qui en est l'auteur, & que les hommes n'y peuvent prendre aucune part ; au-lieu que s'il n'avoit employé que des Prédicateurs habiles, puissans, & qualifiés selon le monde, cela leur auroit donné lieu de se glorifier en eux-mêmes, & d'attribuer la conversion des hommes à leur science, à leur puissance & à leur noblesse, plutôt qu'à la force & à la vertu toute divine dont Dieu a rempli la prédication de l'Evangile.

Autrement. Le dessein que Dieu a eu en se servant de personnes foibles, ignorantes & méprisables, pour confondre les sages & les puissans, & pour abattre le faste des grands du monde, a été d'humilier tous les hommes, & leur faire voir que toute leur science, & toute leur puissance, & toute leur grandeur n'est rien devant lui.

℣. 30. *C'est par cette voie que vous êtes établis en J.C. qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification & notre rédemption.*

C'est par cette voie, &c. C'est la conclusion des trois précédens versets. Comme s'il disoit : Puisque ce n'est point par la science, par la puissance, ni par la noblesse des hommes que vous avez été appellés, c'est donç par lui, &c.

En J. C. c'est-à-dire, dans sa foi.

Qui nous a été donné de Dieu, comme l'unique auteur de notre salut.

Pour être notre sagesse; c'est-à-dire, pour être l'unique cause méritoire & efficace de notre sagesse, en nous inspirant par la foi la connoissance de toutes les vérités nécessaires pour notre salut. L'Apôtre dit ceci pour désabuser les Corinthiens de la trop grande estime qu'ils avoient de leurs docteurs, qu'ils regardoient & traitoient comme s'ils eussent été les auteurs des graces que Dieu leur avoit conferées par leur ministere.

Notre justice; en nous purifiant par le mérite de sa mort de tous nos pechés, & nous déchargeant de la peine qui leur étoit dûe.

Notre sanctification; en sanctifiant nos ames par l'infusion de son Esprit, & nous inspirant par ce même Esprit une vie toute sainte, & toute nouvelle.

Et notre rédemption; en nous méritant par sa mort la grace de ressusciter un jour, & de jouir ensuite d'une parfaite exemption de la mort.

℣. 31. *Afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie*, ne *se golrifie* que *dans le Seigneur.*

Afin que, &c. c'est-à-dire : Ce que je vous en dis est afin de vous faire connoître l'obligation que vous avez de rapporter à Dieu toute la gloire de votre salut.

Celui, tout fidele, quel qu'il soit, docteur ou

discipple, *qui se glorifie;* c'est-à-dire, qui a quelque sujet de se réjouir & de se glorifier du bon succès de son ministere, s'il est ministre de l'Eglise; ou s'il est inferieur, qui a sujet de se réjouir des graces qu'il a reçues par le ministere de ses Superieurs.

Ne se glorifie, &c. c'est-à-dire, en rapporte toute la gloire au Seigneur, & non pas à soi-même ni aux hommes, puisque c'est Dieu seul qui en est l'auteur. Il dit ceci pour reprimer la vaine gloire des docteurs de Corinthe, & pour redresser le faux zele de ceux qui se glorifioient de les avoir pour maîtres, & qui mettoient toute leur confiance dans la conduite des hommes, au-lieu de la mettre en Dieu.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 4. *Paul Apôtre de J.C. par la vocation & la volonté de Dieu, & Sosthene* son *frere, &c.*

Le Saint Apôtre, qui connoissoit le besoin qu'avoient les Corinthiens d'entrer dans des sentimens d'humilité, tâche dès le commencement de cette Epître, de leur inspirer cette vertu par son exemple, & de leur apprendre que l'homme n'ayant rien que de la pure liberalité de Dieu, on n'a aucun sujet de s'élever ou de se glorifier de ses dons.

Il déclare donc que sa vocation à l'Apostolat est toute gratuite, & que c'est la volonté souveraine de Dieu qui l'a attiré à lui, lors même qu'il ne s'appliquoit qu'à persecuter l'Eglise. J. C. qui n'a appellé pour Apôtres, que ceux qu'il a voulu lui-mê-

Marc. 3. 13. me : *Vocavit ad se quos voluit ipse*, n'appelle encore
dans son Eglise que ceux qu'il lui plaît d'appeller.
Nul ne doit s'ingerer de soi-même, ni entrer dans
aucun ministere, s'il n'y est conduit par l'Esprit de
Dieu, pour le remplir selon les regles saintes qu'il
a prescrites. Ne permettez donc pas, mon Dieu,
que nous courions sans être envoyés, que nous par-
lions sans vous avoir écouté ; & que nous travail-
lions à d'autres choses qu'à celles qui regardent pré-
cisément notre saint ministere.

Saint Paul donne encore un grand exemple
d'humilité, en joignant à lui à la tête de cette Epî-
tre une personne qui lui étoit beaucoup inferieure.
Ce grand Apôtre qui avoit été choisi & instruit
d'une maniere toute extraordinaire, quoique rem-
pli de l'Esprit de Dieu, prend néanmoins un té-
moin des vérités qu'il écrit, & il appelle ce témoin
son frere. Il avoit appris ce qu'il nous a enseigné,
Hebr. 11. 16. 17. Matth. 25. 40. 45. Que J. C. même ne rougit point d'appeller ses fre-
res ceux qu'il a sanctifiés ; & que pour être le Libé-
rateur des hommes, il s'est rendu en tout sembla-
ble à ses freres. Plût à Dieu que tous les Superieurs
fussent animés de ce même esprit d'humilité, &
qu'ils traitassent ceux qu'ils conduisent comme
Matth. 20. 26. 27. Luc. 22. 26. leurs freres, & qu'ils se fissent honneur d'être non
seulement, comme dit le Sage, parmi eux comme
l'un d'entre eux ; mais encore, selon l'Evangile &
l'exemple de J. C. de se regarder comme leurs ser-
viteurs.

L'Apôtre voulant exciter de plus en plus les fide-
les de Corinthe à l'amour de l'humilité, les fait
ressouvenir des graces dont Dieu les a prévenus ; &
1. Cor. 6. 11. leur représente, qu'ayant été dans le désordre &
la corruption, ils ont été lavés, ils ont été sancti-

fiés, ils ont été justifiés au nom de notre Seigneur J. C. qu'ainsi ils doivent beaucoup s'humilier dans la vue de leurs déreglemens passés, puisque ce n'est que par un pur effet de la misericorde de Dieu qu'ils en ont été délivrés. Il leur représente encore que c'est Dieu qui les a appellés, & qu'étant plongés dans toutes sortes de pechés, ils étoient incapables de faire aucune démarche vers lui. C'est pourquoi il dit aux Ephesiens: *Vous avez été sauvés par la grace, à cause de votre foi; mais cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu.* Ephes. 2. 8.

Comme donc nous ne sommes rien de nous-mêmes, & que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu de Dieu, reconnoissons notre neant en sa présence, & soyons humbles, si nous voulons être élevés, selon la parole de l'Evangile: *Celui qui s'abaisse sera élevé.* Aspirons à cette véritable grandeur, que l'on n'acquert que par une humilité sincere. Soyons dans les mêmes sentimens où a été notre Sauveur, qui n'a point cherché à se satisfaire lui-même; mais qui étant riche, s'est rendu pauvre pour l'amour de nous, & s'est rabaissé, se rendant obéissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix. Luc. 14. 11.

℣. 4. jusqu'au 10. *Je rends pour vous à mon Dieu des actions de graces continuelles, à cause de la grace de Dieu qui vous a été donnée en J. C. &c.*

L'action de graces doit être non seulement la fin, mais aussi le commencement de tous nos discours & de toutes nos œuvres. C'est ce que l'Apôtre nous apprend par son exemple & par ses avis: il n'y a presque pas une de ses Epîtres qu'il ne commence, aussi-tôt après la salutation ordinaire: par des actions de graces qu'il rend à Dieu pour lui

& pour les autres : auſſi exhorte-il les fideles à témoigner à Dieu leur reconnoiſſance dans toutes les actions de la vie. *Quoi que vous faſſiez*, leur dit-il, *ou en parlant, ou en agiſſant, faites tout au nom du Seigneur J.C. rendant graces par lui à Dieu le Pere.*

En effet la reconnoiſſance & l'action de graces eſt un devoir ſi important, que d'y manquer, c'eſt ne point reconnoître Dieu pour ſon Créateur, ni J. C. pour ſon Rédempteur ; & c'eſt rendre inutile pour ſoi-même tout ce que Dieu a fait pour le ſalut des hommes, & ſe fermer l'entrée à toutes les graces dont nous avons beſoin pour être ſauvés ; parce que Dieu regardant comme perdu ce qu'il donne à un ingrat, reſſerre ſes liberalités de peur de les perdre.

Que faut-il donc faire pour rendre à Dieu des actions de graces qui lui ſoient agréables ? Il faut premierement que la reconnoiſſance que nous lui témoignons, ſoit vive, & qu'elle parte d'un cœur qui brûle du deſir de faire éclater ſa gratitude par les louanges qui lui ſont dûes.

Nous voyons dans l'ancien Teſtament, que dès que Dieu avoit fait quelque faveur extraordinaire à ſon peuple, il lui en chantoit auſſi-tôt un Cantique de louange. L'Ecriture-ſainte eſt pleine de ces ſortes de Cantiques. Le prophete David, qui avoit ſi ſouvent éprouvé les effets de la bonté de Dieu à ſon égard, ne ceſſe point auſſi de lui donner des marques de ſa gratitude. Ainſi il s'écrie
Pſ. 102. 2. dans cet eſprit de reconnoiſſance : *O mon ame, beniſſez le Seigneur, & n'oubliez jamais toutes les*
Pſ. 115. 12. *graces qu'il vous a faites. Que rendrai-je au Seigneur*
Pſ. 88. 1. *pour tous les biens qu'il m'a faits ? Je chanterai éternellement les miſericordes du Seigneur*, & je publierai toujours

toujours les faveurs dont il m'a comblé. C'eſt là le langage de tous les Saints, & de ceux qui ſont déja dans le ciel, & de ceux qui ſont encore ſur la terre, qui ſe voyant dans l'impuiſſance de reconnoître les bienfaits de Dieu, diſent avec ſaint Auguſtin : *Nec quid illi rependam habeo, niſi tantum ut diligam*, après tant de graces qu'il nous a faites, & après qu'il nous a tant aimés, nous ne pouvons mieux reconnoître ſes dons, qu'en lui rendant amour pour amour.

En effet, qui pourroit aſſez reconnoître le prix & l'excellence des graces que nous avons reçues par les mérites de J. C. la remiſſion de nos pechés; la liberté qui nous a affranchi de la ſervitude du démon; la qualité d'enfant de Dieu, qui nous donne droit à l'heritage céleſte, & tous les moyens qu'il nous procure pour y parvenir.

Le ſecond moyen de rendre à Dieu des actions de graces qui lui ſoient agréables, c'eſt non ſeulement de le remercier des biens temporels ou ſpirituels que nous recevons continuellement de lui, mais auſſi des afflictions qu'il nous envoie. C'eſt par ce ſentiment de reconnoiſſance pour les afflictions, que les vrais Chrétiens ſe diſtinguent des Payens & des Juifs, qui ne reconnoiſſent point d'autrés avantages dont ils ſoient redevables, que la proſperité & l'abondance des commodités de la vie de J. C. ayant voulu abattre l'orgueil de l'homme par ſon humiliation & ſes ſouffrances, nous a appris par ſon exemple, qu'il n'y avoit point de moyen plus aſſuré d'entrer dans la gloire, que la voie de l'humiliation & des ſouffrances. Auſſi les vrais fideles en font-ils le principal ſujet de leur conſolation & de leur gloire, à l'imitation de l'A-

Rom. 5. 3. pôtre, qui se glorifioit, *non seulement dans l'esperance de la gloire, mais encore dans l'affliction.* Et pour faire voir qu'on ne doit pas être surpris d'entendre dire qu'on met sa gloire à souffrir la faim & la soif, les affronts, les prisons & les tortures : le même Apôtre nous enseigne que ces maux sont des biens dont Dieu honore ceux qu'il aime, & qui leur produisent un bonheur inconcevable. Disons donc avec le Prophete roi, *Je benirai le Seigneur en tout temps*, non seulement dans le temps de la prosperité, mais aussi dans celui de l'adversité.

Hebr. 12. 2. Cor. 4. Ps. 33. 1.

Enfin le moyen le plus excellent de rendre agréables à Dieu les actions de graces que nous lui faisons, c'est de le remercier, non seulement pour les dons spirituels & pour les graces qu'il nous fait, mais aussi de celles qu'il fait à nos freres. C'est ce que notre saint Apôtre nous enseigne dans ses autres Epîtres; comme dans celle-ci, où il assure, Qu'il *rend à Dieu de continuelles actions de graces* pour les Corinthiens, *de toutes les richesses dont ils avoient été comblés*, non pas des richesses temporelles, mais des spirituelles *dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la science.* Tous les fideles ne faisant qu'un corps, dont J. C. est le chef, chaque fidele doit prendre part au bien de ses freres, & croire avoir reçu ce que Dieu lui a donné. Dieu distribue dans son Eglise ses dons à qui il lui plaît, afin que ceux qui les ont reçus les communiquent aux autres. Ainsi on reçoit dans les autres ce qu'on ne reçoit pas en soi-même; & il est souvent plus sûr de les recevoir dans eux, qu'en soi-même, pourvu qu'on sçache profiter de ce qu'ils ont reçu.

Remercions donc notre souverain Maître, des dons qu'il fait à son Eglise pour l'édification des

fideles, du don de la parole & de la science dont il remplit les Pasteurs, & ceux qui ont la conduite des ames. Réjouissons-nous avec les Anges de la conversion des pecheurs; & faisons festin avec le pere de famille, de ce que notre frere, qui étoit perdu, s'est retrouvé.

ỳ. 10. jusqu'au 18. *Or je vous conjure, mes freres, par le nom de J.C. notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point souffrir parmi vous de divisions* ni *de schismes, &c.*

Lorsque saint Paul par la prédication de l'Evangile, eut établi la foi de J. C. à Corinthe, & que par des soins infatigables il y eut fait un grand nombre de fideles; l'homme ennemi toujours appliqué à semer l'ivraie parmi le bon grain, trouva moyen de troubler cette Eglise naissante, en jettant la discorde parmi ces nouveaux Chrétiens, qui se partagerent en plusieurs sectes. L'occasion en vint de l'attachement qu'ils avoient pour leurs Docteurs, & de la préference qu'ils faisoient des uns aux autres. Car, comme dit S. Chrysostome, ce n'étoit point la diversité de leurs opinions qui avoit fait naître la diversité de leurs sectes. C'étoit la diversité de leurs affections & les differentes attaches qu'ils avoient pour leurs Maîtres, & ils n'étoient point partagés sur le sujet de la foi. Cependant cette rupture alloit à la destruction de cette Eglise, si le saint Apôtre n'avoit prévenu ce malheur.

Pour y remedier, il les conjure par le nom de J.C. notre Seigneur, d'observer trois choses qui sont nécessaires pour retrancher toutes sortes de divisions & de schismes; la premiere, c'est *d'avoir tous un même langage*; la seconde, c'est d'être unis ensemble dans un même esprit; la troisiéme, c'est

de l'être dans un même esprit de charité. Ce sont là les dispositions qu'il demande pour entretenir cette union parfaite dont il parle.

Il faut donc en premier lieu user des mêmes façons de parler pour exprimer les matieres de la Religion, sur-tout dans les choses qui regardent la foi. Parce que la diversité des expressions cause souvent la diversité des sentimens, ou au moins de vaines disputes qui ne tendent à rien qu'à desunir les esprits : Et ç'a été pour maintenir cette uniformité qu'il a fallu établir des symboles & des professions publiques, qui servent de regles aux fideles dans l'Eglise pour entretenir l'unité.

Que si la difference des termes & des paroles peut produire de la division dans l'Eglise, à plus forte raison la diversité des pensées & des sentimens peut-elle causer ce mauvais effet. Ne voit-on pas tous les jours les troubles que causent parmi les fideles cette diversité dans les choses mêmes où la foi n'est point interessée ? Si cet attachement à leurs préjugés les fait séparer de la societé de l'Eglise, ils deviennent schismatiques, & par leur desunion perdent tout le fruit de leurs bonnes œuvres : *Il est clair*, dit saint Augustin, *qu'il ne leur sert de rien de garder la virginité, d'avoir la continence, de donner des aumônes ; toutes ces choses qui ont leur mérite dans l'Eglise, leur sont inutiles, parce qu'ils rompent l'unité & déchirent la robe de la charité.* Mais il n'est que trop ordinaire que le schisme dégenere en hérésie ; car dès qu'on s'est séparé du corps de l'Eglise, on ne garde plus de mesure. *Il n'y a point de schisme*, dit saint Jerôme, *qui ne se forge quelque hérésie, pour faire croire que c'est avec raison qu'on s'est séparé de l'Eglise.* C'est pour cela même que saint Augustin

August. tract. 13. in Joan.

Hieron. in c. 3. Tit.

reproche aux Donatiſtes. *Qu'en perſeverant mal-à-propos dans le crime du ſchiſme, ils en avoient fait une héréſie.* *Auguſt. ep. 164.*

Il eſt donc très-dangereux dans l'Egliſe d'avoir des ſentimens differens les uns des autres, de-peur de tomber du ſchiſme dans un auſſi grand malheur qu'eſt l'héréſie. Il faut néanmoins bien diſtinguer le ſchiſme où la foi eſt engagée d'avec les ſchiſmes qui ne la regardent en rien, comme quand on a vu quelquefois dans une même Egliſe deux Evêques choiſis, ſans qu'on pût diſcerner lequel des deux étoit bien ordonné. Car alors l'eſprit de diſſenſion ne s'y trouvant pas, ce n'eſt pas un vrai ſchiſme qui deſuniſſe les cœurs, quoique cela ſoit toujours bien dangereux.

Ainſi l'on voit avec combien de raiſon l'Apôtre demande des fideles qu'ils ayent les mêmes ſentimens de cœurs & d'affections pour conſerver l'union ſi néceſſaire entre eux. Cet accord heureux eſt le lien de la paix qui maintient l'unité que le Saint-Eſprit forme dans le corps myſtique de l'Egliſe, & il faut travailler avec un grand ſoin pour empêcher qu'elle ne ſe rompe. Car comme Dieu a mis dans tous le corps naturel un tel ordre que tous les membres conſpirent à s'entr'aider mutuellement les uns les autres, afin qu'il n'y ait point de ſchiſme ni de diviſions qui les deſuniſſent. Il en eſt de même du corps de l'Egliſe, & de la ſocieté des fideles; lorſque quelques membres s'en ſéparent par une rupture qui rompt l'unité & viole la charité, ils périſſent infailliblement. Pendant qu'un tout demeure bien uni & bien entier, il ſe conſerve; mais dès qu'il ſe diviſe en pluſieurs parties, ces parties diviſées ne peuvent pas ſe conſerver. C'eſt-là ce que *Epheſ. 4. 3.*

produit dans l'Eglise le schisme qui sépare les fideles les uns des autres par les dessensions qui desunissent leurs esprits & leurs cœurs.

C'étoit l'état où se trouvoient les Corinthiens, qui au-lieu de considerer leurs maîtres comme les ambassadeurs de J. C. envoyés de sa part pour leur porter sa parole, ils s'attachoient à leurs personnes par un scandale qui alloit perdre leur Eglise. Heureux le ministre de J. C. qui travaille avec desinteressement, & une grande pureté de conscience pour attacher à J. C. ceux qu'il conduit, en sorte qu'ils rapportent à Dieu tout le bien qu'ils reçoivent de lui par le ministere de leurs conducteurs; malheureux au-contraire ceux qui souffrent que les fideles s'attachent à eux à cause des bonnes qualités qu'ils ont reçues de Dieu, sans les porter à Dieu même dont ils usurpent la gloire qu'il ne cede à personne. Plût à Dieu que cette conduite malheureuse en fût demeurée au siecle de saint Paul, & qu'elle ne fût point venue jusqu'au nôtre, où elle est peut-être devenue si commune, qu'elle ne cause plus de scandale.

℣. 18. jusqu'à la fin. *Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous, elle est la vertu & la puissance de Dieu, &c.*

Le peché de notre premier pere a fait dans le cœur de l'homme de si profondes plaies, qu'il a fallu pour les guérir des remedes tout-à-fait extraordinaires. *Il est venu*, dit saint Augustin, *dans le monde un grand Medecin, parce qu'il y avoit un grand malade à guérir.* En effet les moyens que Dieu a employés pour cela, sont si surprenans & si opposés au raisonnement humain, que selon les maximes de

la ſageſſe des hommes, ils doivent paſſer pour extravagans. Lorſque J. C. rendit la vue à l'aveugle-né, il couvrit ſes yeux de boue pour guérir ſon aveuglement, & fit ce qui ne ſembloit propre qu'à l'augmenter davantage, & ce qui même auroit pu le rendre aveugle, s'il avoit vu clair auparavant: Ainſi il a guéri le monde par la croix comme il employa alors la boue pour guérir cet aveugle: c'eſt-à-dire, qu'il a guéri le monde par une voie, qui non ſeulement ne pouvoit ôter le ſcandale, mais qui n'étoit capable que de l'augmenter.

L'homme par ſa deſobéiſſance avoit affecté de ſe rendre indépendant de Dieu même, & de ſe conduire par ſa propre volonté; le meilleur moyen de guérir ſon orgueil eſt de s'anéantir lui-même & de renoncer à ſes propres lumieres, en ſe ſoumettant aveuglément aux ordres de ſon Créateur, J. C. par une bonté inconcevable, pour faire entrer l'homme dans l'anéantiſſement de lui-même, s'eſt lui-même anéanti & a pris la forme d'un eſclave, en ſe rendant obéiſſant juſqu'à la mort de la croix, pour nous donner l'exemple que nous devons ſuivre en retournant à Dieu: Y a-t-il rien qui ſemble plus contraire aux ſentimens de la prudence humaine & à la nature corrompue que cette conduite? C'eſt néanmoins l'uſage de la plus haute ſageſſe.

Conſiderons maintenant quelles ſont les inſtructions & les ordres qu'il a donnés à ſes Diſciples: Il veut qu'ils renoncent à eux-mêmes, qu'ils portent leur croix comme lui, & qu'ils le ſuivent; qu'ils ſe croient heureux d'être pauvres, mépriſés, affligés, haïs, & perſecutés: D'un autre côté il donne ſa malédiction aux riches, & à ceux qui jouiſſent des commodités de la vie, & qui ſont loués & eſtimés

dans le monde. La raison de l'homme ne se revolte-t-elle pas contre une telle doctrine ? C'est-là cependant la doctrine que J. C. a voulu être prêchée par-tout le monde, & il ne reconnoît pour ses disciples que ceux qui la recevront, la goûteront & l'aimeront.

Mais enfin quels sont les hommes qu'il a choisis pour faire agréer à tout le monde des sentimens contre lesquels les hommes sont naturellement si prévenus ? Sont ce des Philosophes, des Orateurs, des gens puissans & considerables par leur naissance, ou par leurs autres qualités excellentes ? Non sans doute; mais il a choisi pour une si haute entreprise des gens sans lettres, grossiers & ignorans, & ces personnes ignorantes ont fait taire les Philosophes & les Orateurs : ces gens pauvres & méprisés se sont soumis les Rois & les Grands de la terre. Si donc la conduite de Dieu dans la réparation du genre humain a paru, & paroît encore une folie aux incrédules, reconnoissons avec saint Paul la puissance souveraine & absolue de J. C. qui peut tout par lui seul, sans que les hommes y contribuent rien d'eux-mêmes. Que si les moins sages selon le monde, ont confondu les sages; & si les plus foibles selon le monde, ont confondu les puissans, n'est-il pas clair que c'étoit la force de la croix qui faisoit tout en eux, & non la force de l'homme ?

On vit tout d'un coup, dit saint Jean Chrysostome, *des pêcheurs, des faiseurs de tentes, des publicains, des gens sans étude & sans lettres, sortir d'un coin du monde, paroître à la face des Philosophes & des Orateurs les plus fameux; & malgré mille périls & mille contradictions, malgré tout le pouvoir des Rois & des Princes, malgré la revolte & la persecution des peuples, fermer*

la bouche à ces faux sages, rendre leur science ridicule, la faire mépriser des hommes, & la faire bannir de toute la terre, nonobstant tous les efforts de la coutume qui la soutenoit, de l'antiquité qui l'autorisoit, de la nature qui la favorisoit, du démon qui n'omettoit rien de sa force & de ses violences pour la faire subsister, & lui donner l'avantage sur la vérité de l'Evangile. C'est *la vertu & la puissance de Dieu* qui faisoit ces prodiges & ces merveilles qui étoient entierement contre la nature; c'étoit pour *convaincre de folie la sagesse de ce monde*, que Dieu a choisi des moyens tout opposés à la prudence de ces faux sages pour sauver les hommes. Car qui est celui des Philosophes & de ceux qui s'abandonnent au raisonnement; qui est le sçavant d'entre les Juifs qui ait aidé des hommes pour leur salut, ou qui leur ait fait connoître la vérité? Tout cet ouvrage s'est fait sans eux; ils n'y ont eu aucune part, des pêcheurs ont tout fait.

Il semble que Dieu ait voulu attirer les hommes à lui par la vue des créatures, dont la beauté devoit faire admirer celui qui les avoit faites; mais comme le monde n'a pas voulu reconnoître Dieu dans les ouvrages de sa sagesse, il lui a plu de le sauver par la folie de la croix. Ainsi les sages du monde, dit saint Jean Chrysostome, ne tirent aucun avantage de leur sagesse pour recevoir la prédication de l'Evangile, comme les simples ne trouvent aucun obstacle dans leur ignorance qui les empêche de s'y soumettre. Bien loin de cela, ce que je vas dire, continue ce saint Docteur, peut paroître un paradoxe, il semble que les personnes qui sont moins éclairées ont plus de dispositions pour embrasser la foi que les sçavans. Un berger & un païsan la recevra bien plutôt, parce qu'il bannit

tous les raisonnemens, & qu'il soumet humblement son esprit à Dieu. La sagesse du siecle & la science n'est plus maintenant la voie que Dieu veut qu'on prenne pour aller à lui; nous avons une autre maniere de la connoître bien plus haute & plus relevée, qui est le don de la foi dont la simplicité est devenue si nécessaire.

Que les Juifs ne demandent donc plus de miracles pour croire; on ne leur peut présenter pour les inviter à croire, qu'un objet d'horreur & de scandale, qui est J. C. crucifié: Que les sages du monde pour être persuadés ne demandent plus des discours étudiés & de sçavans raisonnemens; on ne peut non plus leur parler que de la croix qui leur paroît une folie, comme elle paroissoit aux Juifs une foiblesse. Cependant lorsque ceux qui ne cherchent que les miracles & la sagesse, trouvent le contraire de ce qu'ils vouloient, & qu'ils ne laissent pas néanmoins d'être persuadés par des choses si opposées à ce qu'ils avoient attendu, ne doivent-ils pas reconnoître qu'il y a une vertu infinie, & une force toute-puissante cachée dans ce qu'on leur annonce; & que *ce qui paroît en Dieu une foiblesse est plus fort qui la force de tous les hommes?*

Que si la prédication des Apôtres, parmi de si grands obstacles, a pu vaincre les oppositions insurmontables que les infideles & les Juifs avoient contre eux, que dirons-nous de l'insensibilité de la plupart des Chrétiens, qui dans l'abondance des lumieres dont ils sont éclairés, écoutent cette divine parole sans se laisser persuader pour se porter à la pratique des commandemens de Dieu? N'est-il pas vrai qu'ils seront traités incomparablement plus rigoureusement que les habitans de Sodome

& Gomorrhe ? & qu'ils n'auront point d'excuse ni de prétexte qui puissent les défendre d'être condamnés aux supplices éternels au jugement dernier ?

CHAPITRE II.

1. ET ego, cùm venissem ad vos, fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientiæ, annuntians vobis testimonium Christi.

2. Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, & hunc crucifixum.

3. Et ego in infirmitate, & timore, & tremore multo fui apud vos :

4. & sermo meus, & prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus & virtutis :

5. ut fides vestra non sit in sapientia homi-

1. POur moi, mes freres, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile ″ de Jesus-Christ, je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse *humaine*. Suprà 9. 17.

2. Car je n'ai point fait profession de sçavoir ″ autre chose parmi vous, que Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié ″.

3. Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai toujours été dans un état de foiblesse ″, de crainte & de tremblement. Act. 18. 1.

4. Je n'ai point employé en vous parlant, & en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'Esprit ″ & de la puissance *de Dieu* ; 2. Petr. 1. 16.

5. afin que votre foi ne soit pas *établie* sur la sagesse

ỳ. 1 *lettr.* le témoignage.
ỳ. 2 *expl.* de prêcher.
Ibid. C'est là le fondement de notre Religion.
ỳ. 3. *autr.* d'abaissement.
ỳ. 4. *autr.* & de la puissance de Dieu, ont été mes preuves démonstratives.

des hommes, mais sur la puissance de Dieu.

6. Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits //, non la sagesse de ce monde, ni des Princes de ce monde qui se détruisent // :

7. mais nous prêchons la sagesse de Dieu *renfermée* dans son mystere //, *cette sagesse* cachée qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siecles pour notre gloire // :

8. que nul des Princes de ce monde n'a connue; (puisque s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire //,)

Isai. 64. 4. 9. & de laquelle il est écrit: Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment:

10. mais pour nous, Dieu nous l'a revelé par son Esprit: parce que l'Esprit pénetre

num, sed in virtute Dei.

6. Sapientiam autem loquimur inter perfectos: sapientiam verò non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruuntur:

7. sed loquimur Dei sapientiam in mysterio: quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram:

8. quam nemo principum hujus sæculi cognovit: si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.

9. Sed sicut scriptum est: Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum:

10. nobis autem revelavit Deus per spiritum suum: Spiritus

℣. 6. *expl.* ou à tous les Chrétiens, qui sont dits parfaits par rapport aux Payens & aux Juifs, ainsi que l'expliquent les Peres Grecs, ou aux spirituels d'entre les Chrétiens.

Ibid. *expl.* des démons & de tous ceux qui leur servent d'instrument.

℣. 7. *expl.* ou simplement le mystere de l'Incarnation prêché à tous, ou ce qu'il y a de plus secret & de plus relevé dans ce mystere, ce qui n'est connu que des parfaits.

Ibid. *autr.* secret : *autr.* nous prêchons ... en secret, *c'est-à-dire*, aux seuls spirituels.

℣. 8. *expl.* celui par qui la gloire nous étoit préparée.

enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.

tout, & même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu ‖.

11. Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in ipso est? ita & quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei.

11. Car qui des hommes connoît ce qui est en l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui? Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu ‖.

12. Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est, ut sciamus quæ à Deo donata sunt nobis:

12. Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connoissions les dons que Dieu nous a faits:

13. quæ & loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina Spiritûs, spiritualibus spiritualia comparantes.

13. & nous les annonçons, non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine ‖, mais avec ceux que l'Esprit enseigne, traitant spirituellement les choses spirituelles. Supr. 1. 17. 2. 1. 4. 2. Pet. 1. 16.

14. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritûs Dei: stultitia enim est illi, & non potest intelligere: quia spiritualiter examinatur.

14. Or l'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu: elles lui paroissent une folie, & il ne les peut comprendre; parce que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger.

15. Spiritualis autem judicat omnia: & ipse à nemine judicatur.

15. Mais l'homme spirituel juge de tout, & n'est jugé de personne.

✝. 10. *lettr.* les profondeurs de Dieu.

✝. 11. *i. e.* que celui à qui l'esprit de Dieu l'a revelé.

✝. 13. *i. e.* composé selon les regles de l'éloquence.

Supr. 3. 13. Isai. 40 13. Rom. 11. 34.

16. Car qui connoît l'Esprit du Seigneur //, & qui peut l'instruire & le conseiller ? Mais pour nous //, nous avons l'Esprit de Jesus-Christ.

16. Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum ? Nos autem sensum Christi habemus.

℣. 16. *autr.* pour l'instruire & le conseiller.

Ibid. *expl.* nous connoissons ses sentimens & ses pensées.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Pour moi, mes freres, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile de J. C. je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse* humaine.

Pour moi, &c. c'est-à-dire : la maniere dont j'en ai usé envers vous, soit dans mes paroles, soit dans mes actions, lorsque je vous suis venu prêcher l'Evangile, a été fort conforme à ce que je vous viens de dire, touchant la conduite que Dieu a voulu tenir pour appeller ses fidelles à la foi : car comme il ne s'est pas servi pour ce ministere, de la puissance ni de la noblesse des hommes ; mais qu'il y a employé au-contraire des personnes destituées, pour la plupart, de science, de pouvoir, & de noblesse ; je me suis ainsi comporté envers vous, de même que si je n'avois eu aucun de ces avantages. Voyez ch. 1. v. 26. 27. 28.

L'Evangile, &c. Let. *Le témoignage*. Le manuscrit Alexandrin porte, le mystere de J. C. aussi-bien que la version Syriaque, & saint Ambroise. Voyez ch. 1. v. 6.

℣. 2. *Car je n'ai point fait profession de sçavoir autre chose parmi vous, que J. C. & J. C. crucifié,*

Car je n'ai point fait profession, &c. c'est-à-dire, dans mes discours, soit publics, soit particuliers de sçavoir la lettre de la loi, les traditions Judaïques des Pharisiens, la langue Hebraïque, les Poëtes, &c. quoique je n'ignorasse point ces choses; mais j'ai regardé tous ces avantages comme des ordures, au prix de cette haute connoissance de J. C. Voyez Philip. 3. 8.

Que J.C. & J.C. crucifié, c'est-à-dire, non dans l'état de sa gloire, mais dans l'état de son abaissement & de ses douleurs, pour me servir d'exemple & de modelle dans les maux que j'avois à souffrir en vous prêchant l'Evangile; ou J. C. crucifié, qui est une folie aux sages du monde; car il ne fait cette addition, que pour faire voir combien sa maniere de prêcher étoit opposée au faste de l'éloquence & de la sagesse humaine; & non pas pour dire qu'il s'est tellement retranché dans la prédication de J. C. crucifié, qu'il n'a parlé aux Corinthiens que de ses croix & de ses souffrances, ce qui seroit manifestement faux, puisqu'il les avoit instruits sur beaucoup d'autres mysteres.

℣. 3. *Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai toujours été dans un état de foiblesse, de crainte & de tremblement.*

Et tant que, &c. c'est-à-dire, à cause des perils où je me suis vu. Voyez Act. 18. 12.

℣. 4. *Je n'ai point employé en vous parlant, & en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'Esprit & de la vertu* de Dieu.

Je n'ai point employé . . . . mais les effets, &c. c'est-à-dire les miracles, qui étoient des démonstrations évidentes que l'Esprit & la puissance de Dieu

agissoit en moi, & qu'il étoit l'auteur de mes paroles & de ma doctrine : *Epistola nostra vos estis, scripta non atramento, sed Spiritu Dei vivi;* Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation, qui est écrite, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit de Dieu vivant.

1. Cor. 2. 3.

℣. 5. *Afin que votre foi ne soit pas* établie *sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.*

Afin que, &c. c'est-à-dire, J'en ai usé ainsi, afin qu'on voye clairement que votre foi n'est pas un effet de la sagesse humaine, mais de la puissance de Dieu, qui vous a convertis par sa grace, & qui vous a lui-même interieurement persuadés des vérités de son Evangile; au-lieu que si je m'étois servi de l'éloquence en vous prêchant, on auroit pu attribuer votre foi à la force de l'éloquence & de la sagesse humaine.

℣. 6. *Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits, non la sagesse de ce monde, ni des Princes de ce monde qui se détruisent.*

Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits, c'est-à-dire, aux véritables Chrétiens, (comme Matth. 5.48. & ailleurs,) qui sont les seuls qui peuvent juger sainement de la vraie sagesse.

Non la sagesse de ce monde, qui consiste dans la science des choses naturelles; ce qui comprend toutes les parties de la Physique : *Ubi conquisitor hujus sæculi?*

Ni des Princes de ce monde : cette sagesse consiste dans la politique, qui comprend la connoissance de la jurisprudence, & de l'histoire, & generalement de tout ce qui concerne la vie civile & économique.

Qui se détruisent; c'est-à-dire, qui perissent avec le

le temps, aussi-bien que tous leurs royaumes, quelques précautions qu'ils puissent apporter pour leur conservation ; ce qu'il ajoute pour faire voir la foiblesse & la fausseté de cette sagesse & de cette politique des Princes : *Dominus reprobat consilia principum : Consilium autem Domini in æternum manet :* au prix de la sagesse de l'Evangile qui nous appelle à la vie éternelle. *Psal. 32. 10. 11.*

℣. 7. *Mais nous prêchons la sagesse de Dieu* renfermée *dans son mystere ;* cette sagesse *cachée, qu'il avoit prédestinée & preparée avant tous les siecles pour notre gloire.*

Mais nous prêchons ; c'est-à-dire, Encore que la doctrine que je vous propose ne soit pas fondée sur les principes de la sagesse humaine, les vrais Chrétiens ne laissent pas neanmoins de reconnoître qu'elle est pleine d'une sagesse toute divine & céleste ; comme s'il disoit : Ce que nous prêchons est plein de sagesse, selon le jugement des parfaits.

La sagesse de Dieu ; c'est-à-dire, une doctrine toute céleste, dont Dieu même est l'auteur ; & qui est un abregé de sa sagesse ; c'est la doctrine de l'Evangile, & sur-tout celle du mystere de la Redemption & de J. C. crucifié.

Renfermée *dans son mystere.* Let. *En mystere ;* c'est-à-dire : Nous prêchons en secret aux seuls spirituels, ou bien : *Nous prêchons la sagesse de Dieu* renfermée *dans le mystere* de l'Incarnation de J. C. qui est incompréhensible à l'esprit humain.

Cette sagesse *cachée, qu'il avoit prédestinée, &c.* c'est-à-dire, qu'il avoit résolu de toute éternité de reveler à ses fideles au temps du Messie.

Pour notre gloire ; c'est-à-dire, pour nous conduire à la gloire à laquelle on ne peut parvenir que

par la foi de l'Evangile. *Autr.* Ce qui est à notre gloire ; c'est-à-dire, ce qui releve infiniment la gloire de notre ministere ; puisque Dieu lui-même nous a préferé aux Patriarches & aux Prophetes à qui J. C. n'avoit revelé ces mysteres qu'obscurément.

℣. 8. *Que nul des Princes de ce monde n'a connue, puisque s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire.*

Que nul ; c'est-à-dire, laquelle sagesse est si sublime & si élevée, que nul *des Princes de ce monde,* c'est-à-dire, de ceux qui sont véritablement du monde, & qui vivent de son esprit ; car il ne prétend pas exclure de la connoissance de cette sagesse tous les Princes, ni tous les Rois. Ces Princes dont il parle, sont Pilate, Herode, les Cesars, & les souverains Pontifes des Juifs ; & tous les autres qui se sont opposés ensuite à l'établissement de la Religion chrétienne.

N'a connue ; puisque s'ils l'eussent connue, c'est-à-dire, s'ils eussent bien connu la sublimité & l'excellence de la doctrine de l'Evangile ;

Ils n'eussent ; c'est-à-dire : Il n'y a point d'apparence qu'ils l'eussent *jamais crucifié ;* soit en procurant sa mort, comme les Princes des Prêtres, Anne & Caïphe ; soit en l'y condamnant, comme a fait Pilate ; soit en y consentant, comme Herode ; soit en persecutant ses disciples, & tâchant d'abolir sa memoire & sa Religion, comme ont fait tous les Rois & les Princes qui ont persecuté l'Eglise après sa mort, & qui ont été les successeurs & les imitateurs de ceux qui ont crucifié *le Seigneur*, c'est-à-dire, J. C. qui est l'auteur de cette doctrine. L'Apôtre veut dire qu'il n'est pas possible que s'ils eussent

bien connu l'excellence de cette doctrine, ils eussent jugé que celui qui en étoit l'auteur, fût digne de mort, & d'une mort si honteuse & si cruelle.

De la gloire; c'est-à-dire, qui étant vrai Dieu, & plein de majesté & de gloire. Il ajoute ce mot, pour faire voir plus clairement l'indignité avec laquelle les Princes de ce monde ont traité J. C. en le crucifiant, comme s'il disoit: Ils n'auroient pas fait souffrir le plus honteux de tous les supplices à celui qui étoit le souverain Roi de gloire, quoiqu'il fasse avouer que cette ignorance de la doctrine de l'Evangile n'étoit pas excusable dans les Princes qui ont crucifié J.C. parce qu'elle provenoit de malice & d'envie à l'égard des Juifs, & à l'égard des autres, elles procedoient de l'attache qu'ils avoient aux choses de la terre, qui leur empêchoit d'ouvrir les yeux à la lumiere qui leur étoit offerte.

℣. 9. *Et de laquelle il est écrit: Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.*

Et de laquelle il est écrit: Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, &c. Cette maniere de s'exprimer ne signifie autre chose, au sens de l'Apôtre, sinon que l'homme, consideré selon ses forces & ses facultés naturelles, ne peut nullement comprendre ce que c'est que la doctrine de l'Evangile.

Ce que Dieu a préparé, &c. c'est-à-dire, cette sagesse contenue dans la doctrine de l'Evangile, que Dieu a prédestinée & préparée avant tous les siecles pour la gloire de ses fideles, verset 7.

℣. 10. *Mais pour nous, Dieu nous l'a revelé par son Esprit; parce que l'Esprit penetre tout, & même ce qu'il y*

a de plus caché dans la profondeur de Dieu.

Mais pour nous, qui sommes ses Apôtres, *Dieu nous l'a revelé*; c'est-à-dire, a fait connoître ce qu'il avoit préparé à ses fideles, à sçavoir cette sagesse de l'Evangile qu'il a cachée à tous les Princes & à tous les sages du monde.

Par son Esprit, sans lequel l'homme ne peut rien connoître de cette sagesse, à cause de ses ténebres & de son ignorance naturelle.

Parce que l'Esprit; c'est-à-dire, le Saint-Esprit vrai Dieu comme le Pere & le Fils *penetre tout* par sa connoissance qui est infinie.

Et même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu; c'est-à-dire, les secrets de Dieu les plus impenetrables, & les plus élevés au-dessus de la raison; ce qui prouve manifestement la divinité du Saint-Esprit.

℣. 11. *Car qui des hommes connoît ce qui est en l'homme, sinon l'Esprit de l'homme qui est en lui? Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu.*

Car. Il rend raison de ce qu'il vient de dire, que Dieu a revelé la sagesse de l'Evangile aux Apôtres par son Esprit, & il prouve qu'ils ne la pouvoient connoître que par cet Esprit.

Qui des hommes connoît. Autrement, *qui connoît*, comme porte le Manuscrit Alexandrin, *ce qui est en l'homme*, c'est-à-dire, qui connoît sa pensée, & ses desseins? Autrement. *Car, &c.* Il rend raison de ce que les Princes & les sçavans du monde n'ont pu atteindre à la connoissance de la sagesse de l'Evangile, verset 8. & 9.

Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu, &c. Il ne faut donc pas s'étonner que les sages du monde qui

en étoient destitués, n'aient point pénetré dans le secret & dans le conseil de Dieu.

℣. 12. *Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'esprit de Dieu, afin que nous connoissions les dons que Dieu nous a faits.*

Or. Comme on ne peut point connoître les choses de Dieu que par l'Esprit de Dieu, il a été nécessaire que nous autres Apôtres reçussions cet Esprit, & non pas celui du monde, pour parvenir à la connoissance des choses divines que nous connoissons; sans cet Esprit nous fussions demeurés comme les autres dans une profonde ignorance.

Nous n'avons point reçu l'esprit du monde; c'est-à-dire, l'esprit par lequel on connoît les choses du monde, qui n'est autre chose que cette fausse sagesse des Princes & des sçavans du siecle dont il a parlé auparavant, qui est incapable de penetrer les choses de Dieu; car il ne parle pas ici de l'esprit du monde dans toute l'étendue de sa signification.

Mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connoissions, &c. c'est-à-dire: pour avoir cette sagesse céleste qui nous fait connoître les biens ineffables que Dieu avoit préparé avant tous les siecles; & qu'il a commencé de nous donner dès à présent jusqu'à ce qu'il nous en comble pleinement dans le ciel.

℣. 13. *Et nous les annonçons non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux que l'esprit enseigne, traitant spirituellement les choses spirituelles.*

Et nous les annonçons, &c. Le sens: Comme nous n'avons pu parvenir à la connoissance de cette sublime sagesse de l'Evangile que par la lumiere du Saint-Esprit que nous avons reçu, & non par celle

de l'esprit du monde, ni par les discours de la sagesse humaine, nous ne l'enseignons pas aussi avec l'esprit du monde, ni par des discours remplis de sagesse humaine, mais par l'Esprit de Dieu, & avec des discours inspirés par ce même Esprit. *Traitant spirituellement;* c'est-à-dire, d'une maniere qui ne se ressent point du faste de l'esprit humain, mais qui est toute simple, & conforme à l'Esprit de Dieu.

℣. 14. *Or l'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu : elles lui paroissent une folie, & il ne les peut comprendre; parce que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger.*

Or. C'est la confirmation du verset 12. Le sens : Il a été nécessaire que nous reçussions l'Esprit de Dieu pour obtenir la connoissance de ces biens ineffables que Dieu nous a donnés ; parce que l'homme qui n'a que l'esprit du monde, n'est point capable de connoître ces choses qui sont toutes divines & spirituelles, & qu'il n'y a que l'homme rempli de l'Esprit de Dieu qui les puisse comprendre, comme il dit au verset suivant.

L'homme animal, &c. qui n'a point d'autre lumiere que celle de la raison naturelle, & qui n'est point éclairé de l'Esprit de Dieu. Voyez Rom. 8. 5. 6.

Parce que c'est une lumiere spirituelle; c'est-à-dire, une lumiere qui vient de la foi & de la revelation, & non de la raison naturelle. *Spirituellement*, c'est-à-dire, selon les regles & les principes de l'Esprit de Dieu.

℣. 15. *Mais l'homme spirituel juge de tout, & n'est jugé de personne.*

Mais l'homme spirituel, qui est éclairé des lumieres de l'Esprit de Dieu. *Juge de tout;* connoît toutes

les vérités sublimes qu'il a plu à Dieu de reveler dans son Evangile, quelque difficiles qu'elles soient à concevoir à la raison humaine.

Et n'est jugé de personne ; c'est-à-dire, il voit ces vérités avec tant de clarté & de certitude, que personne ne sçauroit le convaincre du contraire par toutes les raisons de la sagesse humaine.

℣. 16. *Car qui connoît l'Esprit du Seigneur, & qui peut l'instruire & le conseiller? Mais pour nous, nous avons l'esprit de J. C.*

Car qui connoît, &c. c'est-à-dire, puisque l'homme animal, & qui n'a que l'esprit du monde, n'a aucune connoissance des secrets de Dieu, comment pourroit-il censurer ce que l'Esprit de Dieu a revelé à l'homme spirituel pour le corriger & le redresser ? Et quelle apparence y a-t-il de l'en croire lorsqu'il est assez téméraire de l'entreprendre ?

Mais pour nous. Nous autres Apôtres qui sommes spirituels, nous sommes capables de parler des choses divines, & l'on en doit croire à notre témoignage, sans s'arrêter à toutes les raisons de la sagesse humaine que nos adversaires opposent contre nous, ou contre la doctrine que nous enseignons, étant bien juste d'en croire plutôt, en matiere des choses de Dieu, ceux qui sont pleins de son Esprit comme nous, qu'à ceux qui n'ont que l'esprit du monde comme nos adversaires. Il marque tacitement les faux docteurs de Corinthe ses adversaires, qu'il met au nombre des hommes animaux & destitués de l'Esprit de Dieu.

Nous avons l'Esprit de J. C. le Seigneur & vrai Dieu comme son Pere. Ce passage prouve manifestement la divinité de J. C. puisque l'Apôtre applique à J. C. ce que le Prophete dit de Dieu

même, & ce qu'il a dit de plus sublime & de plus élevé.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 7. *Pour moi, mes freres, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile de J. C. je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse humaine, &c.*

Comme la prédication de l'Evangile est l'ouvrage de Dieu seul, elle ne demande ni la sagesse des Philosophes, ni l'éloquence des Orateurs pour se faire agréer & recevoir par les peuples; & aussi a-t-il choisi pour l'annoncer dans le monde des gens ignorans & grossiers, qui ne pouvoient naturellement que rebuter les hommes, bien loin de les persuader : & a voulu qu'ils annonçassent partout un Dieu pauvre & crucifié, par un langage pauvre & simple; mais Dieu par l'effet d'une sagesse que le monde ne peut comprendre, a voulu se servir de moyens si contraires en apparence à ses desseins, pour abattre l'orgueil des sages & des puissans du siecle, & les assujettir à l'humilité de la croix; & si *c'est anéantir la croix de J. C.* que d'user de discours qui se ressentent de l'éloquence & de la sagesse humaine, que dirons-nous de ceux qui emploient les raisonnemens les plus subtils, & les tours d'éloquence les plus recherchés pour persuader aux peuples les vérités de la Religion? Faut-il renoncer à ces avantages en prêchant l'Evangile? Ce n'est pas tout-à-fait ce que saint Paul demande: mais pour entendre ceci, il faut remarquer deux choses avec saint Chrysostome,

La premiere eſt, que l'Apôtre ſemble avoir affecté de parler plus humblement aux Corinthiens qu'il n'avoit fait aux autres peuples, & de témoigner plus de moderation dans ſes paroles, afin d'abaiſſer par la ſimplicité de ſon ſtile la vaine éloquence de leurs autres maîtres, qui les ſéduiſoient par des diſcours étudiés, remplis de longs raiſonnemens, entaſſés les uns ſur les autres.

La ſeconde, c'eſt que ſi les Apôtres n'ont point employé l'éloquence humaine dans la prédication de l'Evangile ; s'ils n'ont point voulu uſer de ces diſcours perſuaſifs & étudiés, & n'ont pas laiſſé néanmoins de perſuader les hommes, & de leur faire embraſſer ce qu'ils diſoient ; c'eſt qu'ils ont employé les miracles, & qu'ils ont fait ceder toute la réſiſtance des infideles aux effets ſenſibles de l'Eſprit & de la vertu de Dieu qu'ils leur faiſoient voir. En effet, comme dit ſaint Jean Chryſoſtome, comment des hommes pauvres & ignorans, haïs, perſecutés de tout le monde, qui n'avoient rien de grand, pour ſe faire aimer, ni pour ſe faire eſtimer, auroient-ils pu ſans miracles perſuader de ſi étranges choſes à des hommes accoutumés aux délices & plongés dans des abîmes de déſordres ? Ne peut-on pas dire que ſi on les avoit cru ſans miracles, ç'auroit été le plus grand de tous les miracles ? Il étoit utile alors, ajoute ce Pere, que Dieu fiſt des miracles ; il eſt utile maintenant qu'il n'en faſſe plus ; comme ç'eût été un mal alors que les Prédicateurs euſſent été éloquens, & que ce n'en eſt plus maintenant un qu'ils le ſoient.

Voyons maintenant quelles ſont les bornes qu'il faut preſcrire aux ſciences ſeculieres & à l'art de bien parler dans la prédication de la parole de

Dieu. On peut ſuppoſer d'abord qu'il n'eſt point néceſſaire de les employer, quoiqu'il ſoit très-utile d'en être inſtruit. La ſcience neceſſaire pour exercer ce ſaint miniſtere, c'eſt une connoiſſance exacte des Ecritures, & ſur-tout des Evangiles & des Epîtres de ſaint Paul : l'étude des ſaints Peres ſur les Ecritures, la ſcience des Canons & des regles de l'Egliſe ſur les matieres qui regardent la doctrine & les mœurs. Que ſi l'on emploie les raiſonnemens pris de dehors, & l'érudition des profanes, elles ne doit être qu'acceſſoire, & ne ſervir que pour éclaircir davantage la doctrine Evangélique: Pour ce qui eſt des diſcours étudiés & compoſés ſelon les regles de l'art, ſi l'on y affecte la politeſſe du langage plutôt que la ſolidité des penſées, ils ſont toujours ſuſpects, & ſouvent pernicieux.

Les Prédicateurs éloquens doivent craindre de prêcher plutôt pour établir leur réputation, que pour édifier l'Egliſe. Il y a toutes les apparences du monde, que les Apôtres, les Evêques & les Prêtres auſſi, qui prêcherent durant les premiers ſiecles, ne firent que des diſcours familiers, ſans étude, & ſans préparation, répandant de la plénitude de leur cœur, ce que le Saint-Eſprit leur fourniſſoit ſur le ch mp.

Saint Gregoire de Nazianze eſt un des premiers qui employa les beautés de l'éloquence pour enrichir ſes ſermons.

Saint Jean Chryſoſtome s'eſt rendu célebre dans l'Orient par ſon éloquence; & ſaint Auguſtin dans l'Occident ; mais l'un & l'autre ont bien fait voir par le ſoin qu'ils prenoient de rendre leurs diſcours utiles à leurs auditeurs ; qu'il y a bien de la difference entre un Prédicateur zelé & un Orateur,

entre l'éloquence d'un Pasteur & celle d'un déclamateur.

Saint Jean Chrysostome propose quelquefois d'interrompre son discours pour interroger ses auditeurs, & reconnoître par leurs réponses s'ils ont profité de ce qu'ils viennent d'entendre ; il se resout quelquefois de prêcher toujours la même chose, c'est-à-dire, d'invectiver toujours contre le même vice, jusqu'à ce que ses auditeurs s'en fussent corrigés.

Saint Augustin faisoit paroître ce même esprit lorsqu'il prenoit en main la sainte Ecriture pour la lire & l'expliquer, estimant que ce qui étoit le plus utile aux auditeurs, devoit être jugé le plus glorieux pour le Prédicateur. Ainsi leurs discours étoient doctes, mais ils étoient pleins de foi & de ferveur ; ils étoient éloquens, mais relevés par la sainteté de leur vie ; & ce n'étoit point la délicatesse du langage & des pensées qu'ils recherchoient, mais une doctrine sainte & fervente proportionnée aux plus foibles. Ce n'étoit donc point tant par la profondeur de leur science ou la force de leurs paroles, que par l'exemple de leurs vertus & l'integrité de leurs mœurs que ces grands hommes faisoient tant de fruit. Et leur éloquence n'étoit point opposée à la simplicité de l'Evangile ; & à l'humilité de la croix, parce qu'elle leur étoit soumise, & qu'ils ne l'employoient que pour relever la force & la vertu de l'Evangile & de la croix de J. C.

On ne condamne donc point le bon usage qu'on peut faire de ces dons naturels, mais l'abus qu'en font ceux qui emploient tout ce qu'ils ont d'esprit, d'étude & de beau langage pour se faire une vaine

réputation dans le monde, & qui abusent même de la sainteté des Ecritures en les alterant pour les faire servir à leur interêt ou à leur vanité.

Mais comme cette matiere a été traitée par saint Augustin dans ses livres de la Doctrine chrétienne, nous recueillerons ici quelques-unes des regles qu'il en a données pour éclaircir ce sujet. Il suppose d'abord qu'on peut se servir dans la prédication de l'Evangile de l'art de la Rhetorique : Car cet art, dit ce grand Docteur, pouvant être employé à persuader la vérité & la fausseté, seroit-il juste que le mensonge s'en servant pour combattre la vérité, la vérité ne s'en servît pas pour se defendre contre le mensonge ? Et dit ensuite que ceux qui ont le talent de parler éloquemment, profitent davantage à leurs auditeurs que ceux qui auroient seulement la science nécessaire sans éloquence. Il ajoute que l'éloquence n'a pas manqué aux Auteurs canoniques, mais qu'ils en ont eu une qui leur a été propre, & qui ne seroit pas propre à d'autres. Il avoue néanmoins que la bonne vie du prédicateur donne plus de poids à ses discours que la plus grande éloquence; mais que ceux qui vivent mal, ne laissent pas d'être utiles à leurs auditeurs, quand ils prêchent sagement & éloquemment, quoiqu'ils se nuisent à eux-mêmes.

August. l. 4. de de Doctr. Christi.

Quand donc saint Paul dit qu'il avoit fait profession de ne sçavoir que J. C. crucifié, il ne veut marquer que ce que l'on doit prêcher, & non la maniere dont on doit prêcher. Il en est de même de ce qu'il appelle *la folie de la prédication*, c'est-à-dire: la prédication d'un Dieu crucifié, qui a l'air & l'apparence d'une pure folie, est le sujet qu'on doit prêcher pour sauver ceux qui croiront; ainsi cela

ne regarde point l'éloquence ni la maniere dont on doit prêcher la parole de Dieu.

Aimons-la cette ſainte parole de quelque maniere qu'elle nous ſoit propoſée ; puiſqu'elle n'eſt pas moins la nourriture de notre ame, lorſqu'elle eſt preſentée d'une maniere ſimple & ſans les ornemens de l'éloquence, que quand elle en eſt revêtue ; mais aimons-la dans un eſprit d'humilité & avec des ſentimens qui nous faſſent embraſſer avec amour la croix du Sauveur.

℣. 7. jûſqu'à la fin. *Nous prêchons la ſageſſe de Dieu renfermée dans ſon myſtere, cette ſageſſe cachée qu'il avoit prédeſtinée & préparée avant tous les ſiecles, &c.*

Le myſtere de l'Incarnation, & les moyens que Dieu a pris pour ſauver les hommes ſont ſi ſurprenans & ſi élevés au-deſſus de la portée de l'eſprit humain, que l'Apôtre a grand ſujet de s'écrier avec étonnement, en admirant la ſageſſe de la conduite de Dieu : *O profondeur des tréſors de la ſageſſe & de la* Rom. 11. *ſcience de Dieu ! que ſes jugemens ſont impenetrables &* 33. *ſes voies incompréhenſibles !*

Il eſt vrai que Dieu dès le commencement du monde a donné aſſez de marques de ſa grandeur & de ſa puiſſance pour ſe faire reconnoître. Toutes les créatures qui ſont des ouvrages de ſa providence, ſont des crayons de ſa beauté, des témoignages de ſa bonté & des bouches qui publient ſa magnificence ; ce ſont autant de prédicateurs qui donnent à l'homme moyen de connoître Dieu. *Toutes les choſes qui ſont ſur la terre ou dans le ciel*, dit ſaint Auguſtin, *ne ceſſent de m'exhorter, Seigneur, à vous aimer.* C'eſt ce qui a rendu les payens *inexcu-* Rom. 1. *ſables*, puiſque Dieu les ayant inſtruits par la beauté 20. des créatures qu'il avoit rendues comme un livre

ouvert que tout le monde peut lire ; au-lieu de se servir de ce grand objet pour monter à lui, ils ont été si ingrats, que de rendre à de viles créatures l'honneur qui est dû au Créateur. Mais quelque connoissance que Dieu ait donné au monde de ses divines perfections par des témoignages sensibles, il est toujours vrai de dire avec le Prophete :
Isai. 45. 15. *Tu es Deus verè absconditus* ; Vous êtes vraiment le Dieu caché. Les plus sages & les plus sçavans d'entre les Philosophes du paganisme se sont aveuglés eux-mêmes par leurs propres connoissances, parce qu'en se flattant de ce qu'ils pensoient sçavoir, ils ne sçavoient encore rien en la maniere qu'on le
1 Cor. 8. 2. Rom. 1. 22. doit sçavoir ; *& sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages.*

Dieu s'est fait connoître aux Juifs plus particulierement qu'à toutes les autres nations, & par une bonté toute particuliere pour eux, il leur a donné une loi & des préceptes qui leur ont découvert la volonté de Dieu, & ce qu'ils devoient faire pour l'accomplir. On peut dire néanmoins que Dieu à leur égard étoit un Dieu caché, & que sa sagesse étoit pour eux un mystere qu'ils n'ont point pénetré ; parce qu'étant tout charnels ils n'ont pas pu reconnoître que J. C. qui venoit dans le monde pour les sauver étoit Dieu, en le voyant dans un état d'abaissement & d'humiliation, ils avoient eu l'honneur d'être appellés enfans de Dieu, d'avoir appris à le servir par un culte particulier, d'avoir reçu de sa part par une insigne faveur des promesses solemnelles & une alliance étroite, & d'être enfin le peuple choisi & la race benie dont le Fils de Dieu vouloit naître selon la chair ; & cependant ils n'ont point reçu l'effet de ces promesses,

& ne sont point entrés dans cette sainte alliance qui promettoit le salut ; parce que demeurant toujours incrédules, le voile mystique qui couvroit le visage de Moïse, a demeuré toujours sur leur cœur, & les a empêché de connoître les mysteres renfermés dans l'ancien Testament, quoique ce voile ait été levé par l'accomplissement de toutes les figures de l'ancienne loi dans l'avenement du Sauveur. 2. Cor. 3. 14.

Ce qui a donné occasion aux Juifs de demeurer dans leur aveuglement, c'est que quand le Verbe Incarné a paru dans le monde, il a tellement mêlé les grandeurs aux abaissemens dans tous ses mysteres & dans toute la suite de sa vie, que ni les démons, ni les hommes incrédules n'ont pu découvrir s'il étoit véritablement Fils de Dieu. La force de ses discours & de ses miracles le faisoit paroître plus qu'humain ; mais la bassesse apparente de sa naissance, la pauvreté de ses parens, l'état bas & humble dans lequel il vivoit avec ses disciples, sa maniere d'agir commune & populaire le faisoient méconnoître, & faisoient oublier tout ce qui pouvoit d'ailleurs le relever au-dessus du commun des hommes.

Les Juifs qui étoient informés de la venue du Messie, & qui l'attendoient avec empressement, ne croyoient point qu'il dût être tout ensemble mortel & immortel, riche & pauvre, homme méprisé du monde, & Dieu tout-puissant ; parce que la loi ne promettoit de lui que des choses grandes & magnifiques ; & il ne se trouve presque aucune prophetie où la bassesse de ce Dieu qui se devoit anéantir ne soit couverte & violée par des discours magnifiques de sa grandeur : c'est ce qui les a trompés, leur orgueil les rendant incapables de rece-

voir un Messie qui n'avoit rien en apparence que de bas & de méprisable.

Mais ne peut-on pas dire que la Sagesse incarnée est encore cachée aux Chrétiens, quoiqu'ils ayent le bonheur de posseder les vérités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres? Je ne parle pas seulement des hommes sensuels qui vivent d'une vie animale & charnelle, & qui prennent pour folie les desseins de la plus haute sagesse; je ne parle pas non plus de ceux qui vivant selon les regles d'une philosophie toute payenne jugent humainement & selon la raison, des vérités & des regles de la Religion chrétienne: ces sortes de gens sont bien éloignés de comprendre le mystere de la croix de J. C. & d'adorer le Sauveur dans ses abaissemens. Je parle même des fideles qui reçoivent avec soumission les vérités qui leur sont annoncées; car quoique l'Evangile soit publié de toutes parts, il ne laisse pas d'être encore un mystere & un secret aux fideles mêmes, qui n'en reçoivent pas dans
1. Cor. 13. cette vie une intelligence pleine & entiere. *Nous ne connoissons qu'en partie*, dit saint Paul, *nous ne voyons les choses maintenant que comme dans un miroir, & comme en énigme*, & nous avons grand sujet de
Ps. 118. 18. nous adresser à Dieu avec le Prophete roi pour le prier d'ôter le voile qui est sur nos yeux pour considerer les merveilles qui sont enfermées dans sa loi, afin de la bien comprendre pour la pratiquer.

Qu'est-ce aussi que la vie d'un bon Chrétien, sinon un mystere caché aux yeux du monde, qui s'accomplit *dans l'homme invisible caché dans le cœur* par les secrettes operations de la grace? J. C. qui se cache dans toutes les bonnes œuvres de ses membres, forme interieurement ces bonnes œuvres, & le

les formera toujours par des influences secrettes jusques à la fin du monde.

Graces à vos misericordes, ô Pere Eternel, de ce que vous nous avez séparés par votre Fils J. C. de la religion arbitraire & des superstitions des payens qui ne vous connoissoient point. Graces à vous, mon Sauveur J. C. qui nous avez découvert par la lumiere interieure de votre Esprit les secrets de la Sagesse éternelle cachés & voilés aux Juifs qui n'avoient que l'exterieur de la religion; Graces à vous, Esprit saint, qui nous éclairez & nous enseignez toutes les vérités nécessaires au salut, & nous maintenez dans la véritable & divine Religion, où l'on adore Dieu en esprit & en vérité; faites-nous, mon Dieu, du nombre de ces simples & de ces petits à qui vous avez revelé vos mysteres, que vous avez cachés aux sages & aux prudens.

CHAPITRE III.

1. ET ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus. Tamquam parvulis in Christo,

1. AUssi, mes freres, je n'ai pu vous parler comme à des *hommes* spirituels †, mais comme à des personnes *encore* charnelles, comme à des enfans en Jesus-Christ.

2. lac vobis potum dedi, non escam: nondum enim poteratis:

2. Je ne vous ai nourris que de lait †, & non de viandes solides; parce que vous

†. 1. *i. e.* de matieres sublimes & relevées

†. 2. *i. e.* des premiers élémens de la foi.

n'en étiez pas alors capables ; & à présent même vous ne l'êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels.

sed nec nunc quidem potestis : adhuc enim carnales estis.

3. Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies & des disputes //, n'est-il pas visible que vous êtes charnels, & que votre conduite est bien humaine // ?

3. Cùm enim sit inter vos zelus, & contentio : nonne carnales estis, & secundùm hominem ambulatis ?

4. Et puisque l'un dit : Je suis à Paul ; & l'autre : Je suis à Apollon ; n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'est donc Paul, & qu'est Apollon ?

4. Cùm enim quis dicat : Ego quidem sum Pauli : alius autem : Ego Apollo : nonne homines estis ; Quid igitur est Apollo ? quid verò Paulus ?

5. Ce sont des ministres de celui en qui // vous avez cru, & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

5. Ministri ejus, cui credidistis, & unicuique sicut Dominus dedit.

6. C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

6 Ego plantavi, Apollo rigavit : sed Deus incrementum dedit.

7. Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose : mais *tout vient de* Dieu qui donne l'accroissement.

7. Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat : sed qui incrementum dat, Deus.

8. Et celui qui plante, & celui qui arrose ne sont qu'une même chose //, mais cha-

8. Qui autem plantat, & qui rigat, unum sunt. Unusquisque au-

ỳ. 3. *Grec.* & des divisions.
Ibid. *lettr.* que vous marchez selon l'homme.

ỳ. 5. *Grec.* par qui.
ỳ. 8. *i. e.* ministres & instrumens de Dieu.

tem propriam mercedem accipiet secundùm suum laborem.

9. Dei enim sumus adjutores : Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.

10. Secundùm gratiam Dei, quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui : alius autem superædificat. Unusquisque autem videat quomodo superædificet.

11. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus.

12. Si quis autem superædificat super fondamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam,

13. uniuscujusque opus manifestum erit : Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur : & uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.

14. Si cujus opus

cun recevra sa récompense particuliere selon son travail. Ps. 61. 12. Matth. 16. 27. Rom. 2. 6. Gal. 6. 5.

9. Car nous sommes les cooperateurs de Dieu ; & vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit.

10. *Pour moi*, selon la grace que Dieu m'a donnée ‖, j'ai jetté le fondement comme fait un sage architecte ; un autre bâtit dessus : mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement.

11. Car personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé, qui est Jesus-Christ.

12. Que si l'on éleve sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille ;

13. l'ouvrage de chacun paroîtra *enfin*, & le jour du Seigneur ‖ fera voir quel il est ; parce qu'il sera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.

14. Que si l'ouvrage ‖ de

℣. 10. L'Apôtre attribue à la grace tout le bien qu'il fait.

℣. 13. *i. e.* le jour du jugement.

℣. 14. *Grec.* & l'édifice.

quelqu'un demeure *sans être brûlé*, il en recevra la récompense.

15. Si au-contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte : il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu.

16. Ne sçavez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous ;

17. Si quelqu'un profane ″ le temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint, & c'est vous qui êtes ce temple.

Infr. 6. 19. 1. Cor. 6. 16.

18. Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde ″, qu'il devienne fou pour devenir sage.

19. Car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu, selon qu'il est écrit : Je surprendrai les sages par leur fausse prudence ″.

Job. 6. 13.

20. Et ailleurs : le Seigneur pénetre les pensées des sages, & il en connoît la vanité.

Ps. 93. 11.

manserit quod superædificavit, mercedem accipiet.

15. Si cujus opus arserit, detrimentum patietur : ipse autem salvus erit : sic tamen quasi per ignem.

16. Nescitis quia templum Dei estis, & Spiritus Dei habitat in vobis ?

17. Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.

18. Nemo se seducat : si quis videtur inter vos sapiens esse in hoc sæculo, stultus fiat ut sit sapiens.

19. Sapientia enim hujus mundi, stultitia est apud Deum. Scriptum est enim : Comprehendam sapientes in astutia eorum.

20. Et iterum : Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vanæ sunt.

℣. 17. *lettr.* corrompt, viole. *expl.* par une mauvaise doctrine.
℣. 18. *lettr.* en ce siecle.

℣. 19. *expl.* Dieu se sert de l'adresse même des sages pour les faire tomber dans le piege.

21. Nemo itaque glorietur in hominibus.

21. Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes ‖.

22. Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas, sive mundus, sive vita, sive mors, sive præsentia, sive futura: omnia enim vestra sunt:

22. Car tout est à vous ‖, soit Paul, soit Apollon, soit Cephas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les futures, tout est à vous.

23. vos autem Christi: Christus autem Dei.

23. Et vous, vous êtes à Jesus-Christ, & Jesus-Christ est à Dieu.

℣. 21. i. e. d'avoir un tel maître.
℣. 22. i. e. tout doit servir à votre salut.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *AUssi, mes freres, je n'ai pu vous parler comme à des* hommes *spirituels, mais comme à des personnes* encore *charnelles, comme à des enfans en J. C.*

Aussi, mes freres; c'est-à-dire, Comme l'homme animal & charnel n'est point capable de comprendre les vérités plus relevées & plus solides, & que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger; *je n'ai pu vous parler;* non que l'impuissance de parler se trouvât dans l'Apôtre, mais parce que l'impuissance de le comprendre se rencontroit dans la plupart des Corinthiens: ce qui faisoit que l'Apôtre ne pouvoit leur parler, c'est-à-dire, ne le jugeoit pas à propos.

Comme à des hommes *spirituels*, à qui on déclare

les mysteres les plus profonds, & les vérités les plus sublimes de la Religion, parce qu'ils sont capables de les comprendre.

Mais comme à des personnes encore *charnelles*, à qui on ne doit déclarer que les vérités & les mysteres précisément nécessaires pour leur salut, parce que leur cœur n'est pas encore assez purifié des affections terrestres pour appercevoir la sublimité & l'excellence des mysteres & des vérités chrétiennes : *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* Matth. 5. 8.

Comme à des enfans en J. C. c'est-à-dire, des novices dans la foi & dans la connoissance de la Religion chrétienne, & qui n'étiez pas encore parvenus à l'état de la perfection qu'il faut avoir pour comprendre les hautes vérités du Christianisme, étant encore à l'égard de ces vérités, ce que sont les enfans à l'égard de la nourriture solide, qu'ils ne peuvent digerer ni convertir en leur propre substance. Voyez Ephes. 4. 13. Hebr. 5. 13. 14.

℣. 2. *Je ne vous ai nourris que de lait, & non pas de viandes solides; parce que vous n'en étiez pas alors capables: & à présent même vous ne l'êtes pas encore; parce que vous êtes encore charnels.*

Je ne vous ai nourris que de lait, c'est-à-dire, instruits que des vérités les plus aisées à comprendre, comme sont les premiers rudimens du Christianisme, contenus dans les articles du Symbole.

Et non pas de viandes solides, c'est-à-dire, de la connoissance des mysteres les plus relevés, comme de l'explication des figures de l'ancien Testament, dans lesquelles ces mysteres étoient cachés.

Parce que vous n'en étiez pas alors capables; comme s'il disoit ; Ce qui m'a empêché de le faire, n'est pas que je ne l'eusse pu, & que je ne l'eusse bien

voulu; mais c'est parce que vous n'en étiez point capables. Ce n'est donc pas par aucun défaut de science, ni de considération, & d'amour pour votre Eglise que j'en ai usé de la sorte, comme vous le pourriez penser; mais au-contraire c'est un effet de la connoissance que j'ai de votre état, & un témoignage de l'amour que j'ai pour vous, qui fait que je me proportionne, & me conforme à votre capacité; dans les vérités que j'ai à vous dire, prenant garde de ne vous découvrir que celles qui vous peuvent édifier, & de vous taire celles qui pourroient, à cause de votre incapacité, vous être préjudiciables. L'Apôtre prévient l'objection que lui pouvoient faire les Corinthiens, comme s'il lui eussent dit: Puisque d'une part vous êtes si éclairé, & puisque d'ailleurs les personnes spirituelles sont capables de comprendre les vérités élevées de la Religion, pourquoi nous avez-vous prêché l'Evangile d'une maniere si simple? Et pourquoi ne nous avez-vous point découvert tous ces mysteres que vous sçavez?

Et à présent même vous ne l'êtes pas encore; c'est-à-dire, vous devriez être capables d'instruire les autres, après tant d'instructions que vous avez reçues: *Cùm deberetis magistri esse.* Comment donc vous au- *Hebr.* 5. 12.
rois-je prêché les vérités sublimes de la Religion dès le commencement de votre conversion; puisqu'après tant de temps que vous êtes convertis, vous n'êtes pas encore capables de les comprendre.

Parce que vous êtes encore charnels, c'est-à-dire, Vous n'êtes pas encore bien purifiés des affections humaines & charnelles, comme de la gloire, de la jalousie, &c.

℣. 3. *Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies & des*

disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels, & que votre conduite est bien humaine?

Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies, &c. qui sont au nombre des œuvres de la chair. Voyez Galat. 5. 20. parce qu'elles procedent de la nature corrompue, & non de l'Esprit de Dieu.

Et que votre conduite est bien humaine; c'est-à-dire, que vous agissez selon le mouvement de la nature corrompue, & non pas selon Dieu, qui condamne ces actions. Let. *Vous marchez selon l'homme.*

℣. 4. *Et puisque l'un dit: Je suis à Paul; & l'autre: Je suis à Apollon; n'êtes-vous pas encore charnels? Qu'est donc Paul, & qu'est Apollon?*

Et puisque l'un dit: Je suis à Paul; & l'autre; Je suis à Apollon. Le sens est: Puisque vous faites des partis differens dans l'Eglise, & que vous vous emportez de jalousie les uns contre les autres, pour soutenir chacun le chef de son parti; *n'êtes-vous pas encore charnels, &c.* pour vous attacher ainsi à leurs personnes? Et si vous ne devez pas vous attacher à eux, combien moins le devez-vous faire à l'égard des autres qui ne sont pas comparables à eux? Car c'est ce que l'Apôtre leur veut faire comprendre par ces paroles:

℣. 5. *Ce sont des ministres de celui en qui vous avez cru, & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.*

Ce sont des ministres de celui en qui vous avez cru; c'est-à-dire: Ne leur rendez donc pas, en vous attachant à eux, comme vous faites, la déference qui est due à Dieu; comme s'il disoit: S'ils sont les ministres de Dieu, souvenez-vous aussi que vous êtes du nombre des fideles; & qu'ainsi il n'y a pas une si grande difference de vous à eux, pour leur rendre des déferences si grandes. *Autr.* Grec, *Sinon*

des ministres par qui vous avez cru ; c'est-à-dire, donc Dieu s'est servi pour vous convertir à la foi ; de sorte que bien loin que vous deviez vous attacher à leurs personnes, c'est à eux à se considerer comme vos serviteurs, & à rapporter à votre salut tout leur ministere : *Omnia enim vestra sunt, &c.* 1. Cor. 3. 23.

Et chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur, ou que le Seigneur lui a donné ; soit à l'égard de la vocation au ministere, qui est toute de Dieu ; soit à l'égard des dons, & des graces nécessaires pour en faire les differentes fonctions ; on en doit donc rendre toute la gloire à Dieu, & non pas aux hommes.

℣. 6. C'est moi qui a planté, c'est Apollon qui a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

C'est moi qui ai planté, en vous prêchant le premier la foi de J. C. & plantant ainsi, par maniere de dire la semence de sa parole dans vos cœurs.

C'est Apollon qui a arrosé, en continuant de vous prêcher les mêmes choses que je vous avois déja prêchées, vous les expliquant d'une maniere proportionnée à votre capacité ; & ajoutant encore des instructions & des pratiques propres à vous confirmer, & à vous faire avancer dans la foi que je vous avois prêchée.

Mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement ; c'est-à-dire, qui a rendu notre travail efficace, & qui a fait par sa grace que vous avez profité de ma prédication, en vous convertissant ; & de celle d'Apollon, en vous avançant dans la foi : de sorte que toute la gloire en est due à Dieu ; puisque sans sa grace tous nos soins demeureroient inutiles, & toutes nos paroles sans fruit, comme il le dit dans la suite.

℣. 7. *Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose : mais* tout vient de *Dieu qui donne l'accroissement.*

Ainsi celui qui plante n'est rien, &c. c'est-à-dire, de lui-même, & ne doit être regardé que comme un simple instrument dont Dieu se sert pour operer ce qu'il lui plaît dans les fideles : tant s'en faut que les fideles le doivent regarder comme l'auteur de leur conversion, de leur avancement, ou de leur salut, & qu'ils doivent s'attacher à sa personne, de même que si leur salut en dépendoit.

Mais tout vient de *Dieu, &c.* qui opere tout en tous, tant dans les ministres, en rendant leur prédication efficace, que dans les fideles, en leur inspirant l'obéissance & la docilité : de sorte que toute la gloire lui est due, & non aux hommes. Voyez 1. Cor. 12. 5. 6. Coloss. 3. 11.

℣. 8. *Et celui qui plante & celui qui arrose ne sont qu'une même chose ; mais chacun recevra sa récompense particuliere selon son travail.*

Et celui qui plante, & celui qui arrose ; c'est-à-dire, tous les ministres, soit superieurs, comme les Apôtres, soit inferieurs, comme les disciples, & les autres qui leur sont soumis; *ne sont qu'une même chose,* n'ont tous qu'un même but & qu'un même interêt, qui est celui de votre salut, & de la gloire de Dieu : & ainsi ils ne doivent pas se diviser les uns d'avec les autres, & vous ne devez pas fomenter cette division, en vous attachant aux uns plutôt qu'aux autres. *Autr.* N'ont tous que la même qualité de ministres, & de serviteurs de Dieu dans l'ouvrage de votre salut. Vous ne devez donc pas mépriser les uns & estimer les autres ; mais vous devez relever également en tous la qualité de mi-

niſtres, & ne vous attacher qu'à Dieu ſeul.

Mais chacun; c'eſt-à-dire, Dieu traitera tous les miniſtres dans ſon jugement, ſans diſtinction de perſonne, & ſans avoir égard à la dignité, ni aux avantages exterieurs des uns ni des autres; mais ſeulement à la fidelité qu'ils auront eue dans leur miniſtere. Ils ne doivent donc pas ſe glorifier d'aucun avantage exterieur de dignité, d'éloquence, de ſageſſe, &c. puiſque toutes ces choſes en elles-mêmes ne ſont rien devant Dieu. Ainſi ils ne vous doivent donner aucun ſujet de faire des partis dans l'Egliſe pour ſoutenir leur honneur & leurs interêts particuliers.

Recevra ſa récompenſe particuliere ſelon ſon travail, & non ſelon ſes qualités exterieures, ou ſelon le degré de ſon miniſtere: car quoiqu'il y ait de la difference dans les degrés & dans les fonctions de ces miniſteres, Dieu n'aura nul égard à cette difference, lorſqu'il voudra récompenſer ſes miniſtres; il ne conſiderera que la fidelité de leur travail. Tel eſt à préſent dans le degré le plus bas, qui égalera, ou ſurpaſſera dans la récompenſe les miniſtres les plus élevés en dignité. Ayez donc de l'eſtime pour tous les vrais miniſtres; & que les qualités, ou les degrés les plus éminens des uns, ne vous faſſe pas mépriſer les autres qui leur ſont inferieurs, puiſqu'ils les ſurpaſſeront peut-être en récompenſe par la fidelité de leur travail au jugement de Dieu.

℣. 9. Car nous ſommes les cooperateurs de Dieu; & vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit.

Car nous ſommes; c'eſt comme s'il diſoit: Nous ne ſommes que de ſimples ouvriers qui travaillons tous à un même ouvrage, qui eſt celui de votre

ſalut ; & ſous un même maître, qui eſt Dieu.

Les cooperateurs ; c'eſt-à-dire, travaillans enſemble, ou les uns avec les autres à l'ouvrage de Dieu, ou compagnons de travail dans l'ouvrage de Dieu : c'eſt pour montrer qu'ils doivent être tous conſiderés également chacun dans le degré de ſon miniſtere, & qu'on ne les doit regarder que comme des miniſtres, & non comme des maîtres ſouverains, pour s'attacher à eux, & s'en rendre dépendans par un eſprit ſervile.

Et vous, vous êtes le champ que Dieu cultive par notre miniſtere, pour y ſemer ſa parole, & y faire croître enſuite les vertus chrétiennes, pour être enfin le lieu de ſes délices. Voyez Iſaïe 60. 21. & 61. 3.

Et l'édifice que Dieu bâtit par notre miniſtere, en vous faiſant avancer de vertu en vertu par notre prédication & par notre exemple, juſqu'à ce que vous ſoyez parvenus à la perfection, & que vous ſoyez en état qu'il puiſſe faire ſa demeure éternellement en vous : *Quæ domus ſumus nos.* Le deſſein de l'Apôtre dans ces deux métaphores du champ & de l'édifice, eſt de montrer tacitement, que les Paſteurs ne ſe doivent pas élever avec orgueil au-deſſus des fideles, ni les fideles s'abaiſſer, comme des eſclaves, au-deſſous des Paſteurs, pour s'attacher aveuglément à leurs perſonnes, & aux interêts de leur parti, parce que comme le champ n'eſt point pour les Laboureurs qui le cultivent, mais pour le maître du champ qui les emploie à le cultiver ; ni la maiſon pour les Maſſons qui la bâtiſſent, mais ſeulement pour celui qui la fait bâtir : ainſi l'Egliſe n'eſt point pour les Paſteuts qui la conduiſent, mais pour Dieu ſeul, qui employe les Paſteurs à la con-

Hebr. 3. 6.

duire, ne les considerant que par rapport à l'utilité de son Eglise : de même que le maître d'un champ ou d'une maison ne considere ses ouvriers, qu'à cause de son champ & de sa maison.

℣. 10. Pour moi, *selon la grace que Dieu m'a donnée, j'ai jetté le fondement comme fait un sage Architecte ; un autre bâtit dessus : mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement.*

Pour moi : après avoir comparé les fideles à un édifice ; il y compare aussi la doctrine qu'on leur enseigne.

Selon la grace, &c. selon la mesure de la grace que Dieu m'a donnée, & non par ma propre vertu : ou, selon la charge d'Apôtre, à laquelle Dieu m'a appellé par sa grace.

J'ai jetté le fondement : j'ai prêché & établi parmi vous la foi de l'Evangile, qui est le fondement inébranlable, sur lequel doit être appuyée la doctrine de tous ceux qui vous viennent prêcher après moi.

Comme fait un sage Architecte. Ainsi nous ne sommes à l'égard de la doctrine, que de simples ouvriers, & les cooperateurs de Dieu, non plus qu'à l'égard de vos personnes, quoique nos degrés soient differens.

Un autre, c'est-à-dire, les autres Docteurs qui sont venus après moi, & qui sont à mon égard ce que sont les Massons à l'égard de l'Architecte : *bâtit dessus* ce fondement, en vous confirmant de plus en plus dans la foi que je vous ai prêchée, en vous expliquant plus au long les vérités que je vous ai enseignées, en y faisant des réflexions, pour vous porter à la pratique des vertus chrétiennes, & à la reformation de vos mœurs.

Mais que chacun, chaque Docteur, ou chaque

Prédicateur en son particulier, *prenne garde;* car cétte fonction est très-périlleuse, & c'est une chose terrible que de s'en mal acquitter.

Comment il bâtit sur ce fondement; c'est-à-dire, si la doctrine qu'il prêche est tellement appuyée sur la foi de l'Evangile, que non seulement elle n'y soit point contraire directement; mais qu'elle y soit tellement conforme, qu'elle n'y soit point mélangée de pensées humaines, de questions curieuses, de manieres & de discours profanes, & éloignés de la simplicité chrétienne.

℣. 11. *Car personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé, qui est J. C.*

Car, &c. Je dis que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement; parce que le fondement de cet édifice spirituel étant déja posé, il doit demeurer invariable; & il n'est pas permis d'en mettre un autre que celui qui est déja mis; c'est-à-dire: On ne peut point vous enseigner une autre foi, que celle que je vous ai déja enseignée, quoiqu'on puisse vous en instruire plus amplement, & vous l'expliquer plus clairement.

Qui est J. C. c'est-à-dire, l'Evangile de J. C. qui renferme l'histoire de sa vie, les vérités & les mysteres qu'il nous a revelé, ses préceptes, & ses promesses.

℣. 12. *Que si l'on éleve sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille.*

Que si l'on éleve sur ce fondement un édifice; c'est-à-dire, si l'on prêche une doctrine pure, solide, divine, & précieuse, conforme à ce fondement de l'Evangile que je vous ai prêché; pour être la regle de toute la doctrine qu'on vous doit enseigner.

D'or, c'est-à-dire, la doctrine des mysteres les plus sublimes.

D'argent, c'est-à-dire, des mysteres dont la connoissance est commune à tous les Chrétiens, comme les articles du Symbole.

De pierres précieuses, c'est-à-dire, des vertus & des préceptes de la morale chrétienne.

De bois, de foin & de paille; c'est-à-dire, un discours très-catholique, mais trop étudié, & trop plein de fleur de l'éloquence, ou une doctrine mêlée de pensées humaines, curieuses & profanes, &c. quoique d'ailleurs elles ne contiennent rien qui soit directement contraire à l'Evangile, ne laisse pas néanmoins de tendre au relachement.

L'or, s'emploie dans la prédication; *l'argent*, dans le catéchisme : *les pierres précieuses*, dans l'exhortation, qui sont les trois degrés de la bonne doctrine : *le bois, le foin & la paille*, marquent les trois degrés de la mauvaise.

℣. 13. *L'ouvrage de chacun paroîtra* enfin, *& le jour du Seigneur fera voir quel il est; parce qu'il sera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.*

L'ouvrage de chacun; c'est-à-dire, la doctrine que chacun aura enseignée, & la maniere avec laquelle il l'aura enseignée, *paroîtra* devant tout le monde, au-lieu qu'à présent il ne paroît que devant peu de personnes, qui bien souvent sont incapables d'en porter un jugement sain & droit.

Et le jour du Seigneur fera voir quel il est; c'est-à-dire, il viendra un jour & un temps auquel vous verrez clairement ce que vous ne sçauriez appercevoir à present.

Parce qu'il sera découvert aux hommes *par le feu*,

c'eſt-à-dire : par l'embraſement univerſel, qui ſera le ſigne & la marque publique & ſolemnelle de ce grand jour. *Autr.* Par le jugement de l'Egliſe univerſelle inſpirée du Saint-Eſprit, qui par ſa lumiere lui fait diſcerner la bonne & la mauvaiſe doctrine, & par ſon ardeur lui fait condamner & foudroyer d'anathême celle qui eſt contraire à la vérité. Voyez Iſaie 4. 4. & 66. 16. C'eſt pour figurer cela, que le Saint-Eſprit a été donné à l'Egliſe en forme de feu.

Et le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun, en brûlant les uns, & en épargnant les autres.

℣. 14. *Que ſi l'ouvrage de quelqu'un demeure* ſans être brûlé *il en recevra la récompenſe.*

Que ſi l'ouvrage de quelqu'un, c'eſt-à-dire, l'auteur aura enſeigné après moi, & qui ne ſe ſera point écarté de la vérité de la foi de l'Evangile, *demeure* ſans être brûlé : car il prend ici l'ouvrage par métonymie pour l'auteur de l'ouvrage : de même qu'on dit ; Punir le peché, pour Punir le pecheur.

Il en recevra la récompenſe éternelle. Il en ſera honoré de toute l'Egliſe, qui rendra témoignage à la vérité de ſa doctrine, & à la fidelité de ſon miniſtere ; ce qui ſera pour lui un préjugé de l'honneur qu'il recevra de Dieu, ſelon la promeſſe de J. C. Voyez Matth. 16. 19.

℣. 13. *Si au-contraire l'ouvrage de quelqu'un eſt brûlé, il en ſouffrira la perte ; il ne laiſſera pas néanmoins d'être ſauvé ; mais comme en paſſant par le feu.*

Si au-contraire l'ouvrage de quelqu'un eſt brûlé ; c'eſt-à-dire, Celui qui ſera brûlé à cauſe de ſon ouvrage, de ſa doctrine, & de ſa prédication qu'il aura mêlangée de diſcours & de penſées inutiles, affe-

ctées,

ctées, incertaines, &c. encore qu'il n'ait rien enseigné de contraire à la foi, *il en souffrira la perte :* parce qu'il sera privé de la récompense qu'il en auroit dû attendre, s'il avoit prêché une doctrine solide, & exempte de tout ce mêlange.

Il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé ; parce qu'il ne s'est point écarté de la vraie foi, *mais comme en passant par le feu*, pour être purifié des pechés & des imperfections qu'il a commises en prêchant l'Evangile avec ce mêlange. Il y a apparence que cette épreuve se doit faire, au moins quelque moment avant la résurrection : car autrement il s'ensuivroit que tous les corps mêmes des élus ne seroient pas impassibles après la résurrection.

℣. 16. *Ne sçavez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous.*

Ne sçavez-vous pas. Il reprend la suite de ces paroles du verset 9. *Vous êtes l'édifice de Dieu*, qu'il avoit comme interrompu, par une digression assez approchante de son sujet. Le sens : Quand je dis que vous êtes l'édifice de Dieu, je ne dis rien que vous ne sçachiez vous-même, Et ne sçavez-vous pas que vous n'êtes pas seulement l'édifice où il demeure, mais que vous en êtes même le temple, où il veut être adoré ? ne souffrez donc pas que d'autres que lui s'emparent de ce temple, & vous attachent à eux, en demandant de vous l'honneur que vous ne devez qu'à Dieu seul.

Que vous êtes le temple de Dieu ; c'est-à-dire, que vous êtes son temple d'une maniere bien plus auguste & plus glorieuse que ne sont les temples materiels ; puisqu'il n'est pas seulement en vous par sa présence adorable, comme dans les temples materiels ; mais que son esprit y est par sa grace, par son

amour, & par une union très-étroite avec vous.

Et que l'Esprit de Dieu habite en vous, c'est-à-dire; le Saint-Esprit qui procede du Pere & du Fils. Ne donnez donc pas aux hommes dans votre cœur la place qui n'est dûe qu'à Dieu seul : ne vous attachez point à eux, quelque qualité & quelque dignité qu'ils possedent dans l'Eglise.

℣. 17. *Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint, & c'est vous qui êtes ce temple.*

Si quelqu'un profane le temple de Dieu, non seulement par une doctrine corrompue, mais en se procurant dans le temple l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, comme font vos faux docteurs, lorsqu'ils se rendent chefs de parti, & qu'ils tâchent de vous attacher à eux préferablement à tous vos Pasteurs, & à Dieu même.

Dieu le perdra, s'il ne vient à resipiscence, & s'il ne fait une sérieuse pénitence d'un si horrible sacrilege.

Car le temple de Dieu est saint; à cause que la sainteté même y habite; & ainsi il doit être traité saintement & non pas être profané, comme le profanent vos docteurs en vos personnes.

Et c'est vous qui êtes ce temple : ainsi tous ceux qui tâchent de vous corrompre, ou par leur fausse doctrine, ou par les divisions & les partis qu'ils sement parmi vous, sont profanateurs du temple de Dieu, & Dieu les punira comme tels.

℣. 18. *Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde, qu'il devienne fou pour devenir sage.*

Que nul. Il a principalement égard aux faux docteurs de Corinthe, qui étoient les chefs de partis,

& qui faisoient profession d'être de grands Philosophes, tâchant par-là de se rendre recommandables aux Corinthiens, & de les détacher de leurs légitimes Pasteurs, & de Dieu par conséquent, pour se les attacher à eux-mêmes.

Ne se trompe soi-même, par trop d'estime de la sagesse humaine.

Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde; c'est-à-dire, sçavant & habile dans les sciences du monde. C'est pour marquer la fausseté & l'inutilité de cette sagesse; & pour montrer que les sages du monde sont ordinairement pleins de l'estime d'eux-mêmes.

Qu'il devienne fou, en se conformant aux sentimens de l'Evangile, qui sont directement opposés aux sentimens de la sagesse humaine; & que la sagesse humaine regarde comme une folie. Voyez 1. Cor. 1. 18. 21. & Matth. 16. 23.

Pour devenir sage, de la vraie sagesse, qui enseigne à bien vivre, & qui prescrit les moyens certains de parvenir à la vie éternelle: car c'est en quoi consiste la vraie sagesse.

℣. 19. *Car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu, selon qu'il est écrit: Je surprendrai les sages par leur propre prudence.*

Car la sagesse de ce monde, étant, comme elle est, destituée de l'Esprit de Dieu, & opposée aux maximes de l'Evangile qui est la vraie sagesse, n'est qu'une folie devant Dieu.

Autr. *La sagesse de ce monde*, d'elle-même, sans être rapportée à Dieu, *est une folie*, est une chose très-méprisable devant Dieu, comme étant inutile pour le salut, & ne servant qu'à enfler l'homme d'orgueil.

Je surprendrai les sages, &c. Dieu leur fait voir dans une infinité de rencontres, combien leur prudence est courte, & combien elle est inutile pour parvenir à l'execution de leurs desseins : ce qui montre bien que leur sagesse n'est qu'une folie devant lui. Dieu se sert de leur adresse même pour les faire tomber dans le piege.

℣. 20. *Et ailleurs : Le Seigneur penetre les pensées des sages, & il en connoît la vanité.*

Et ailleurs : Le Seigneur pénetre les pensées des sages, &c. Le verset 9. du Pseaume 93. porte, *des hommes;* mais saint Paul se sert du mot de *sage*, comme faisant davantage à son sujet, & parce qu'en effet le Psalmiste en cet endroit parle des hommes qui faisoient gloire d'être fort sages.

℣. 21. *Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes.*

Que personne donc. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit depuis le verset 3. Le sens : Puisque tous les ministres les plus saints & les plus fideles ne sont rien d'eux-mêmes, & qu'ils n'ont tous qu'une même fin, qui est de travailler à votre salut; & que les autres qui font profession de la sagesse humaine, ne sont de nulle estime devant Dieu.

Ne mette sa gloire dans les hommes; c'est-à-dire, ne mette sa gloire à les avoir pour maîtres, & pour chefs de parti, s'attachant à eux, & les regardant préferablement aux autres, comme s'ils étoient quelque chose d'eux-mêmes, & comme s'ils étoient les maîtres absolus des consciences, & les auteurs du salut.

℣. 22. *Car tout est à vous, soit Paul, soit Apollon, soit Cephas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les futures; tout est à vous.*

Car tout eſt à vous ; c'eſt-à-dire : Tout ce qu'il y a au monde eſt pour vous, & pour votre ſalut, tant s'en faut que vous deviez vous rendre eſclaves de qui que ce ſoit, en la maniere que vous le faites. Il parle des élus qui ſont dans l'Egliſe.

Soit Paul, ſoit Apollon, ſoit Cephas ; puiſqu'ils ne travaillent que pour votre ſalut, & que Dieu ne les a établis dans leur miniſtere que pour ce ſujet : que ſi nous qui ſommes les Apôtres & les vrais miniſtres de l'Egliſe, ne ſommes établis que pour vous, comment les autres peuvent-ils prétendre de vous aſſujettir & de vous attacher à eux ? L'Apôtre ſous le nom de Paul, d'Apollon & de Cephas, comprend à plus forte raiſon tous les autres miniſtres inferieurs.

Soit le monde, dont toutes les parties ſont pour le ſervice de l'homme, & particulierement des élus, pour qui Dieu a créé toutes choſes, & à qui il a aſſujetti toutes choſes, pour en faire un legitime uſage. Voyez Pſ. 5. & Habac. 2. *Autr.* Le monde, que vous avez vaincu, & dont vous devez être les juges, & que Dieu ne laiſſe vivre que pour ſervir à votre ſanctification.

Soit la vie, de vos Paſteurs, puiſqu'il l'a conſacrée toute entiere à procurer votre ſalut. Voyez Philip. 1. 24. 2. Petr. 1. 13. *Quamdiu ſum in hoc tabernaculo.*

Soit la mort, de ces mêmes Paſteurs, puiſqu'ils la ſouffrent pour vous confirmer dans la foi, & parce qu'ils vous ont prêché l'Evangile.

Soit les choſes préſentes ; c'eſt-à-dire, tout cet ordre exterieur des degrés hierarchiques, de diſcipline, de ſacremens, & de doctrine qui eſt à preſent dans l'Egliſe, juſqu'à la fin des ſiecles ; puiſ-

qu'il n'est établi de Dieu que pour le salut des élus.

Soit les futures; la gloire éternelle, qui est l'accomplissement & la fin de toutes les choses présentes, & qui n'est que pour les é us.

Tout est à vous; toutes ces choses sont à vous: car c'est seulement une repetition de ce qu'il a dit au commencement du précedent verset pour confirmer avec plus de force ce qu'il vient de dire.

ỳ. 23. *Et vous, vous êtes à J. C. & J. C. est à Dieu.*

Et vous, vous êtes à J. C. comme à votre Seigneur & à votre Redempteur, à qui vous devez toute obéissance, & non pas aux hommes, pour vous attacher à eux, & pour vous rendre les esclaves de leurs sentimens, ni de leurs interêts particuliers.

Et J. C. est à Dieu; c'est-à-dire, dépend de Dieu son Pere, selon la nature humaine, & en qualité de médiateur: de sorte qu'en cette qualité il ne prétend pas même vous arrêter à lui seul: tout son dessein n'étant que de vous voir à Dieu son Pere, qui est le souverain Chef, & de lui & des fideles: bien loin que les ministres de l'Eglise doivent prétendre de vous arrêter, & de vous attacher à eux. Voyez Jean 14. 28. 1. Cor. 11. 3. & 15. 28.

SENS SPIRITUEL.

ỳ. 1. jusqu'au 10. *AUssi, mes freres, je n'ai pu vous parler comme à des* hommes *spirituels, mais comme à des personnes* encore *charnelles, comme à des enfans à J. C. &c.*

Quoique les Corinthiens convertis à la foi de

J. C. fussent pour la plupart exempts de cês pechés grossiers, ausquels les idolâtres s'abandonnent, saint Paul ne laisse pas de les appeller charnels, & leur dit qu'il *ne peut pas leur parler comme à des personnes spirituelles*; l'Apôtre lui-même nous en découvre la raison en écrivant aux Galates, chap. 5. où il met parmi les œuvres de la chair non seulement les pechés deshonnêtes & les autres vices sensibles qui se commettent par les actions exterieures & corporelles; mais encore ceux qui sont propres à l'esprit, comme sont les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, & les autres pechés de cette sorte; parce qu'en effet l'homme devient charnel, lorsque s'attachant à la créature il suit les mouvemens de sa convoitise par quelque passion que ce soit; c'est ce que nous avons herité de la désobéissance de notre premier pere : car, comme dit saint Gregoire, après saint Augustin, *s'il eût voulu garder les commandemens du Seigneur, il fût devenu tout spirituel, même dans sa chair; mais en pechant, il est devenu tout charnel, même dans son esprit.* Ainsi les Corinthiens étoient charnels; parce que l'attachement qu'ils avoient à leurs maîtres & à leurs docteurs, causoit parmi eux des jalousies & des partialités dangereuses.

Cet attachement aux maîtres, qui conduisent les ames, est un piege dont se doivent extremement donner de garde toutes les personnes qui font profession de pieté. Car comme il se trouve rarement des directeurs si desinteressés qui ne soient bien-aises de s'attacher à eux-mêmes préferablement à d'autres la plupart des personnes qu'ils conduisent, il se trouve aussi peu de gens qui ne se

lient d'une affection quelquefois forte & tendre à ceux à qui ils se soumettent volontairement dans toute la conduite de leur vie. Ces sortes de liaisons sont d'autant plus trompeuses qu'elles ne semblent fondées que sur la pieté même, & qu'elles ne paroissent point avoir d'autre motif que l'avancement dans la vie spirituelle : & cependant elles causent souvent de grands maux dans les assemblées des fideles, & y jettent le trouble & la division, comme il arriva dans l'Eglise des Corinthiens.

Pour ce qui regarde les directeurs qui entretiennent ces attaches, peuvent-ils faire à J. C. un plus grand outrage que de s'approprier les ames qu'il a achetées d'un si grand prix, eux qui par un adultere spirituel tâchent de s'en faire aimer, & à de tenir à leur égard la place de ce divin Epoux, qui ne peut souffrir que ses épouses en aiment d'autres avec lui, ni qu'elles en écoutent d'autres que lui ? Ils sont bien éloignés de la disposition où étoit le grand Apôtre à l'égard de ces mêmes fideles à qui il écrit ici, quand il dit qu'il avoit pour eux un grand amour qui alloit jusqu'à la jalousie, mais une jalousie toute sainte & toute divine, qui n'avoit pour objet que leur salut & la gloire de Dieu, & qui les
2. Cor. 11. 2. avoit *fiancés à cet unique Epoux, qui est J. C. pour les lui représenter comme une vierge toute pure.*

N'étoit-ce pas là encore la fidelité sincere & respectueuse que le saint Précurseur de J. C. gardoit dans la conduite de ses disciples, qui se considerant seulement comme *ami de l'Epoux*, prenoit un soin merveilleux de les détacher de sa personne pour les attacher à la suite & au service de son
Joan. 3. 29. 30. divin maître, il étoit ravi de joie de le relever en se rabaissant : *Il faut*, disoit-il, *qu'il croisse & que je*

diminue. Ce ſont là les ſentimens où doivent être tous ceux qui ſont chargés de la conduite des autres, ſur-tout des perſonnes de l'autre ſexe, qui ont ordinairement des affections plus tendres & une ſoumiſſion plus reſpectueuſe pour leurs Directeurs.

Ainſi au-lieu de témoigner de la douceur & de la complaiſance à l'égard de ces perſonnes qui leur ſont attachées, & qui tâchent de leur plaire, ils doivent, à l'exemple de ſaint Jean-Baptiſte, les détacher peu à peu d'eux-mêmes, & les faire entrer ſous la direction de quelques autres, où elles pourront avoir une dévotion plus pure & moins ſenſuelle.

Pour ce qui regarde ces mêmes perſonnes qui s'attachent par des liaiſons trop étroites à leurs conducteurs, elles commettent en cela une grande infidelité contre Dieu même, & marquent le peu de reſpect qu'elles ont pour lui, en préferant à ſa ſouveraine majeſté ſes miniſtres, qui ne ſont que de foibles inſtrumens dont il ſe ſert pour les conduire à lui.

Saint Auguſtin compare ceux qui travaillent au ſalut des ames & qui les inſtruiſent, à la corbeille où ſe met le grain qu'on ſeme; la terre qui reçoit ce grain, n'eſt-elle pas plus obligée du fruit qu'elle rapporte, à celui qui ſeme, qu'au panier où eſt le grain? Les fideles, dit ſaint Paul, ſont le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit; il en eſt l'architecte; ceux qu'il emploie dans ſon Egliſe pour élever cet édifice, n'en ſont tout au plus que les maçons qui y travaillent.

Comme donc ceux qui travaillent à l'œuvre de Dieu pour la ſanctification des ames, ne ſont en-

tre ses mains que de simples instrumens dont il se sert selon ses desseins éternels, & qui ne peuvent se rien attribuer de ce qui se fait par leur ministere que le mal qu'ils commettent en cette œuvre sainte : Quelle ingratitude seroit-ce de rendre à un chetif instrument l'honneur & la gloire qui est dûe au souverain Ouvrier qui fait tout en toutes choses ? Quelle extravagance seroit-ce de donner à la
Joan. 9. 6. boue dont se servit J. C. pour éclairer l'aveugle-né, les sentimens de reconnoissance qui sont dûs à ce divin Sauveur pour un bienfait si considerable ?

L'Apôtre se considere encore moins que de la boue, lui & les autres ministres de la parole, puisqu'il dit, que *celui qui plante n'est rien, & celui qui arrose n'est rien;* & dit ailleurs, qu'encore qu'il ne fût pas moins que les plus éminens entre les Apôtres, il n'étoit néanmoins rien par lui-même : car, dit-il, *si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien.* En effet, les Docteurs évangéliques ne contribuent en rien par tous leurs soins à la conversion du cœur, & à la sanctification des ames, si Dieu ne donne l'accroissement, c'est-à-dire, s'il ne produit par les attraits de sa grace les mouvemens interieurs sans lesquels
Luc. 17. 10. tout le travail est inutile : *Dites donc* (ce sont les paroles de J. C.) *lorsque vous aurez accompli tout ce qui vous est ordonné, nous sommes des serviteurs inutiles.*

Tant que les hommes travaillent sans lui, ils travaillent en vain. C'est donc un grand mal que de prendre parti pour de foibles instrumens, & de *diviser* par ce moyen J. C. à qui tout est dû ? Nous voyons que les disciples de saint Jean se divisoient avec les disciples de J. C. & avec le Seigneur lui-

même par l'attachement qu'ils avoient pour leur maître. Ils ne comprenoient pas le grand préjudice qu'ils se faisoient à eux-mêmes en se fermant par là l'entrée à la bienheureuse societé avec le Sauveur. On comprend bien que saint Jean ne pouvant donner le salut par lui-même, ses disciples avoient tort de s'attacher à lui préferablement à J. C. Mais que dirons-nous des Apôtres que leur divin Maître blâme de s'attacher à sa personne, lui qui étoit le Messie, le Fils de Dieu, le Sauveur du monde ? Il leur déclare qu'il leur est utile qu'il se separe d'eux, & qu'ils ne recevroient point le Saint-Esprit tant qu'il seroit avec eux. Il est assez surprenant que la separation de J. C. ait été nécessaire pour recevoir le Saint-Esprit : Oui, sans doute, cette force divine dont il doit être revêtu pour avoir le cœur attaché aux biens éternels, demandoit nécessairement l'exclusion de sa presence visible. Ainsi il se separe d'eux, & les separe de la vue de sa chair, pour les rendre plus capables de l'aimer ; car, afin qu'ils aimassent J. C. invisible & dans son état divin, il falloit qu'ils fussent privés de sa vûe dans son état mortel.

S'il a donc fallu que les Apôtres aient perdu cet amour sensible & cette attache qu'ils avoient à la personne visible de J. C. pour recevoir le Saint-Esprit comme il faut ; les personnes qui s'attachent par des affections tendres & toutes humaines à leurs directeurs, & qui recherchent des consolations sensibles dans leurs entretiens plutôt que leur avancement dans la pieté ; peuvent-elles avoir quelques excuses pour justifier leur conduite, & se flatter par une dévotion si mal entendue les graces de l'Esprit de Dieu ? Qu'elles comprennent donc que

cette disposition est un très-grand obstacle à leur salut ; & que pour avancer dans la piété, il faut se dégager de l'amour des créatures, & se tourner entierement vers J. C. Prions Dieu qu'il rompe toutes nos attaches aux choses de la terre, & même aux choses saintes qui ne nous conduiroient pas à lui ; afin que nous le regardions par la foi, & que nous le servions en esprit & en vérité.

℣. 10. jusqu'au 16. Pour moi, *selon la grace que Dieu m'a donnée, j'ai posé le fondement comme fait un sage architecte, un autre bâtit dessus ; mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement.*

Le saint Apôtre ayant dessein de corriger l'abus qui s'étoit glissé parmi les Corinthiens, qui étoit de s'attacher à de certains Prédicateurs qui les charmoient par leurs belles paroles & leurs recherches curieuses, fait voir ici par la comparaison de l'or, de l'argent, du foin & de la paille, la difference qui se trouve entre les bons & les mauvais Prédicateurs ; l'épreuve qui se fera de leur maniere de prêcher, & ce qu'ils doivent attendre après l'examen qu'on en aura fait au jugement dernier.

Si l'on considere la pureté & la sainteté de la parole de Dieu, on ne peut pas douter que ce ne soit une témerité fort injurieuse à la majesté divine, que de la traiter d'une maniere peu respectueuse : puisque la parole de J. C. n'est pas moins précieuse ni moins repectable que son propre corps. Car comme c'est un détestable sacrilege de traiter indignement le corps & le sang de J.C. dans le très-auguste sacrement de l'autel, ce n'en est pas moins un dangereux de profaner la parole de Dieu par les inventions de l'esprit humain, & de l'empoisonner par de mauvaises maximes qui portent sou-

vent la mort dans les ames, au-lieu d'y porter la vie.

Il est donc très-important de ne l'annoncer qu'avec une intention fort pure, & dégagée de toute sorte d'interêts & de vue particuliere; & de ne l'employer que comme un or fort épuré sans aucun mêlange qui se puisse altérer. *Les paroles du Seigneur sont*, dit David, *un argent éprouvé au feu, purifié de tout ce qu'il y a de terrestre, & rafiné jusqu'à sept fois.*

Ne seroit-ce pas dans un Etat un crime de leze-majesté, d'alterer & de falsifier la monnoie telle que le Prince la donne? Qui peut donc douter que ce ne soit un crime de leze-majesté divine d'altérer la pureté de la parole de Dieu par les vains ornemens de l'éloquence, & par les productions d'une imagination trompeuse, en ôtant au peuple la nourriture de leurs ames, & leur donnant au-lieu de la parole de Dieu, des pensées toutes humaines & toutes profanes.

Apprenons donc de l'Apôtre même comment il faut bâtir sur le fondement solide, qui est J. C. avec de l'or, de l'argent, & des pierres précieuses: *Nous ne sommes pas*, dit-il, *comme plusieurs qui alterent & qui falsifient la parole de Dieu; mais nous la prêchons avec une entiere sincerité, comme de la part de Dieu; en la présence de Dieu, & dans l'esprit de J. C.* 2. Cor. 2. 17.
Ce sont-là les regles que se doivent prescrire les Prédicateurs évangéliques qui ne veulent point abuser de leur ministere.

Saint Gregoire expliquant ces paroles, dit que comme les adulteres ne recherchent nullement dans leurs crimes la fecondité, mais seulement leur satisfaction sensuelle; de même ceux qui prê- Gregor. Moral. lib 16. c. 22.

chent par la vanité, & dans la vue de la gloire temporelle, commettent, pour le dire ainsi, un adultere spirituel, en ne se servant pas de la grace de Dieu qu'ils annoncent, pour lui engendrer des enfans; mais ne pensant qu'à faire une vaine ostentation de leur sçavoir. Or celui qui n'est porté à prêcher que par un desir de gloire & d'ambition, travaillent assurément plus pour son plaisir & son interêt, que pour la multiplication des fideles dans l'Eglise.

Mais, selon le texte Grec, l'Apôtre compare les faux prédicateurs à ceux qui pour faire un gain honteux mêlent de l'eau dans le vin qu'ils vendent, ou quelque liqueur étrangere dans des parfums précieux : c'est ce qui arrive aux hérétiques & aux Prédicateurs lâches & interessés, qui font servir à leur propre utilité la parole de Dieu, en la corrompant par le mêlange impur de leurs inventions & de leurs pensées profanes.

Hier. in Is. 1. 22. Tout homme dans l'Eglise qui change l'austerité de l'Ecriture, & la fermeté avec laquelle elle reprend les vices en des paroles de flatterie, & qui pense plutôt à plaire aux hommes qu'à les corriger, corrompt, dit saint Jerôme, la parole de Dieu, & il change le vin en eau; au-lieu que le Fils de Dieu a changé de l'eau en vin. Il la faut donc annoncer, comme a fait saint Paul, *avec une entiere sincerité*, sans y mêler ni les ornemens d'une éloquence affectée, ni les recherches curieuses de l'érudition, ni l'impureté d'une intention perverse & dépravée, mais avec une pureté qui ne craigne point d'être examinée & regardée comme un cristal luisant aux rayons du soleil, selon la force du terme grec ἐξ εἰλικρινείας, *ex sinceritate*, *comme de*

la part de Dieu ; c'est-à-dire, comme de simples ambassadeurs, qui n'ajoutent ni ne diminuent rien aux instructions dont ils sont chargés de la part de leurs maîtres ; en reconnoissant que c'est de lui, & non pas d'eux, que viennent les verités qu'ils annoncent ; ils les annoncent *en la présence de Dieu*, lorsqu'en toutes leurs paroles ils ne recherchent point les vains applaudissemens des hommes; mais considerant Dieu comme présent devant eux, ils n'ont en vue que sa propre gloire, & jamais la leur.

Or ceux qui n'ignorent pas que tout ce qu'ils disent vient de Dieu, & ne laissent pas de rechercher leur propre gloire, parlent bien en effet *de la part de Dieu*, mais non pas en sa présence ; puisque ne se le représentant pas devant les yeux de leur cœur pendant qu'ils parlent, il est vrai de dire qu'ils le considerent comme s'il étoit absent. Enfin c'est *dans l'Esprit de J. C.* qu'ils publient son Evangile, lorsqu'ils ne s'éloignent jamais de la pureté de sa doctrine, & que sans s'appuyer sur leur propre sagesse, ils considerent que ne n'est point eux qui parlent, mais l'Esprit de Dieu qui parle en eux, selon la promesse de J. C. *Matth. 10. 20.*

C'est ainsi, selon saint Paul, que pour travailler utilement à l'édification des ames on doit employer *l'or, l'argent & les pierres précieuses* de l'Ecriture sainte, sans y mêler rien d'étranger qui en gâte & en deshonore la pureté. Que diroit-on d'un Architecte à qui on auroit donné les pierres les plus exquises & le marbre le plus poli pour bâtir un palais magnifique, qui entremêleroit dans sa structure du foin, de la paille & du bois ? Quelle punition ne meriteroit-il pas pour une telle infidelité?

Que ceux donc qui sont si témeraires que d'alterer la parole de Dieu par des vains ornemens, par des ménagemens honteux, & par de bas interêts, s'attendent d'être frappés des plaies dont Dieu menace ceux qui ajouteront & retrancheront quelque chose dans ses paroles. Voyez Apoc. 22. 18. 19.

℣. 16. jusqu'au 18. *Ne sçavez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous, &c.*

Entre les qualités excellentes que nous recevons dans le Baptême, nous devenons les temples où Dieu veut bien faire sa demeure; car dès-lors que le Saint-Esprit par l'infusion de la grace & de la charité a pris possession de nos ames, nous entrons en societé avec les trois Personnes divines, en sorte que non seulement le Pere nous regarde comme ses enfans, le Fils comme ses freres, & le Saint-Esprit comme ses intimes amis; mais, comme dit saint Pierre, par notre adoption filiale nous sommes faits participans de la nature divine, & nous sommes associés aux trois Personnes divines, & pour rendre cette alliance qu'elle font avec nous plus ferme, plus inviolable & plus intime, elles veulent habiter en nous, & y établir leur demeure comme dans leur temple & dans leur sanctuaire.

Qui pourroit dignement exprimer cette grace & cet effet de la bonté de Dieu envers nous, tant elle est inestimable, & surpasse toutes les pensées de nos esprits? Qui pourroit le croire, si J. C. ne nous en assuroit lui-même, lorsque parlant du Saint-Esprit à ses disciples, il leur dit: *Vous le connoîtrez, parce*
Joan. 14. 17. *qu'il demeurera avec vous, & qu'il sera dans vous;* & plus précisement encore en ces termes: *Si quelqu'un*
v. 23. 24. *m'aime, il gardera ma parole, & mon Pere l'aimera,* &

& *nous viendrons à lui, & nous ferons en lui notre demeure*; c'est ce que Dieu avoit promis par ses Prophetes; *J'établirai ma demeure au milieu de vous*, dit-il, *& mon tabernacle sera dans eux; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.* Notre saint Apôtre expliquant ces mêmes paroles dans la seconde Epître aux Corinthiens, il leur dit: *Vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même dans l'Ecriture: J'habiterai en eux, & je m'y promenerai; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.* Puis donc que Dieu a un si grand desir d'habiter & de se promener en nous, que ne devons-nous point faire pour conserver nos cœurs toujours ornés de bonnes pensées, & nos corps exempts de toute impureté, afin que Dieu se plaise d'y habiter.

Levit. 26. 11. Ezech. 37. 27.

2. Cor. 6. 16.

Nous voyons que par l'ordonnance de l'Eglise on consacre à Dieu des temples & des autels, dont l'on ne doit approcher qu'avec une sainte frayeur, pour lui rendre par des prieres & des sacrifices le culte qui lui est dû; nous devons bien prendre garde que ce qui se fait visiblement dans ces temples ou sur ces autels s'accomplisse invisiblement en nous: car encore que les temples que nous voyons composés de pierre & de bois, soient saints, nos corps néanmoins & nos cœurs sont des temples infiniment de plus grand prix devant Dieu, puisqu'il se les a lui-même consacrés & sanctifiés par l'onction de son Esprit saint.

Considerons donc à quel degré d'éminence & de perfection nous sommes élevés par la grace du christianisme: car dès-lors que nous nous sommes voués & consacrés à Dieu, il nous regarde comme siens, & nous appartenons en propre aux trois Personnes divines. Cela étant ainsi, quel deshonneur ne fai-

ſons-nous pas à J.C. lorſqu'après lui avoir été conſacrés dans le Baptême, & avoir fait profeſſion de le ſervir & d'être à lui, nous le renonçons par le peché pour nous livrer à ſon ennemi?

Quel affront ne faiſons-nous pas au Saint-Eſprit de le chaſſer honteuſement de nos cœurs qu'il rempliſſoit de ſes graces, & enrichiſſoit de ſes dons? Enfin quel outrage ne fait-on point à la Sainte Trinité en mépriſant ſon alliance, pour s'aſſocier à ſes plus grands ennemis, & en profanant le temple qu'elle s'étoit conſacré pour y faire ſa demeure? Si le roi Baltazar, pour s'être ſervi ſans reſpect dans un feſtin des vaſes du temple, en fut puni à la même heure, en perdant & ſon royaume & ſa vie; que ſera-ce de ceux qui profanent les temples vivans
2. Mach. consacrés à Dieu? Si Heliodore, pour avoir oſé
3. 8. &c. entrer dans le temple de Jeruſalem pour en enlever les richeſſes par l'ordre de ſon maître, fut frappé par une vertu toute divine qui le réduiſit à de ſi grands abbois, qu'il s'en fallut peu qu'il ne perdît la vie: ſaint Paul n'a-t-il pas grande raiſon de dire, que *celui qui profanera le temple que Dieu habite, Dieu le perdra?* Or ce temple ce ſont les fideles mêmes, dans leſquels l'Eſprit de Dieu habite par la charité qu'il a répandue dans les cœurs.

Le violement de ce temple ſe peut faire par toutes ſortes de crimes oppoſées à la loi de Dieu, & à la charité qui en eſt l'ame; on peut dire néanmoins que ce qui eſt capable de détruire cet édifice ſpirituel, ce ſont les pechés qui en rompent l'union, comme ſont les diviſions & les ſchiſmes qui ruinent la charité entre les fideles, & qui deſuniſſent les membres de l'Egliſe les uns d'avec les autres. Car comme un édifice materiel ne peut ſubſiſter, ſi les

parties ne ſont bien liées & bien unies enſemble ; de même auſſi, ſi les eſprits & les cœurs ne ſont unis par le lien de la charité, & s'ils ſont diviſés par les diſſenſions & les inimitiés, ils ne peuvent être la demeure de l'Eſprit de Dieu, qui eſt un Eſprit de paix & de concorde. C'eſt contre ceux qui rompoient cette paix & cette union ſainte parmi les Corinthiens, que notre ſaint Apôtre s'éleve avec force, & qu'il les menace de la juſtice de Dieu, comme profanateurs des temples qu'il s'étoit conſacrés. Comme donc *il n'y a parmi nous qu'un corps & qu'un eſprit, pratiquons en toutes choſes la douceur & la patience, nous ſupportant les uns les autres avec charité, & travaillons avec ſoin à conſerver l'unité d'un même eſprit par le lien de la paix*, pour ne point tomber dans le malheur de ceux qui irritent la colere de Dieu par la profanation des temples vivans où il veut habiter. Ephes. 4. 2. 3. 4.

℣. 18. juſqu'au 3. verſet du chapitre 4. *Que nul ne ſe trompe ſoi-même. Si quelqu'un d'entre vous penſe être ſage ſelon le monde, qu'il devienne fou pour devenir ſage, &c.*

Le ciel n'eſt pas plus éloigné de la terre, que les penſées de Dieu le ſont de celles des hommes ; & le feu n'eſt pas plus oppoſé à l'eau, & la lumiere aux ténebres, que les maximes de l'Evangile le ſont à celles du ſiecle. Les ſages & les ſçavans du monde mettent tous leurs ſoins dans la recherche de tout ce qu'il y a de plus caché dans la nature, de plus ſenſé dans la morale, & de plus curieux dans toute l'antiquité, pour acquerir de l'eſtime & de la réputation parmi les hommes, en leur donnant des regles de prudence pour leur conduite & pour celles des autres. Mais l'Evangile nous apprend à renoncer à

cette sagesse humaine, & à cette science malheureuse, pour rentrer dans une sainte ignorance, & devenir les disciples des pecheurs grossiers & sans lettres, qui ont infiniment surpassé en lumieres & en connoissances ces faux sages tant vantés dans le monde.

Les hommes ne se croient ordinairement heureux que quand ils ont des biens en abondance, & des qualités qui leur attirent l'estime & le respect. La sagesse divine nous enseigne au-contraire que la pauvreté chrétienne est la cause des richesses, que l'humilité est la source de la vraie grandeur, & que le mépris de la gloire est le vrai moyen d'acquerir la vraie gloire; & que cette conduite qui paroît une folie au jugement des hommes, nous rend plus sages que ce qu'il y a de sages dans le monde. Ainsi la croix qui paroît aux yeux des hommes charnels une chose si ignominieuse, est devenue la source d'un nombre infini de biens, & le fondement d'une gloire ineffable. Quand donc saint Paul veut que nous devenions fous aux yeux des hommes, il ne veut par là que nous porter à la véritable sagesse. Car de même que la sagesse de Dieu enseignée par J. C. est une folie au jugement des hommes du monde, *la sagesse du monde est une folie devant Dieu.*

Gregor. Moral l. 10. c. 16. La sagesse mondaine n'apprend-elle pas, dit saint Gregoire, à cacher avec artifice les pensées qu'on a dans le cœur; à déguiser ses sentimens par la dissimulation de ses paroles; à persuader que les choses fausses sont vraies, & que les vraies sont fausses? au-lieu que la sagesse chrétienne, qui *n'est point double ni dissimulée*, enseigne à découvrir ses sentimens par ses paroles; à aimer la vérité; à fuir le men-

Jacob. 3. 17.

songe, & à se conduire toujours d'une maniere simple & sincere.

Mais on se moque, dit ce Pere, de cette simplicité des juges; parce que les sages du siecle appellent folie cette vertu de candeur & d'innocence; & tout ce que la vérité approuve & demande passe auprès d'eux pour ridicule & extravagant.

Que l'on considere quelle est la conduite des hommes qui passent pour prudens, & qui sçavent vivre au jugement du monde; ne sont-ce pas ceux qui recherchent les honneurs, qui jouissent avec joie du crédit & de la gloire temporelle qu'ils se sont acquis; qui ne cedent point, quand ils le peuvent, à quiconque leur resiste; & qui dissimulent par une douceur apparente tout ce que leur malice est impuissante d'executer? *Ce n'est pas là*, dit S. Jacques, *la sagesse qui vient d'en-haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale, diabolique; mais la sagesse qui vient d'en-haut est amie de la paix, & moderée, équitable, susceptible de tout bien, docile, pleine de misericorde, & des fruits des bonnes œuvres;* elle instruit à faire du bien gratuitement, & à souffrir le mal plutôt que d'en faire; & au-lieu de rechercher la vengeance des injures que l'on reçoit, elle prie en faveur de ceux qui nous chargent d'imprécations, & considere comme un grand avantage les opprobres & les confusions que l'on souffre pour l'amour de la vérité.

Jacob. 3. 15. 17.

Ne loue-t-on pas quelquefois même comme des gens sages & prudens ces fameux conquerans qui ont été coupables d'une infinité de vols & de meurtres? N'applaudit-on pas comme à des gens d'une conduite sage & spirituelle, ceux qui par des voies subtiles & artificieuses se font de grandes fortunes, & se procurent des établissemens considerables?

Rom. 8. 6. 7. Cependant l'Apôtre dit que cette *prudence est charnelle, qu'elle est ennemie de Dieu, & la mort de l'ame :* n'est-ce donc pas une grande folie de la suivre, & un grand malheur de l'avoir suivie pour acquerir les biens de ce monde ?

Enfin l'un estime dans le monde, que le plus haut point de la sagesse aussi-bien que de la felicité, c'est d'être parvenu aux honneurs & aux premieres charges. La prudence du siecle regarde les Grands du monde, comme les maîtres & les Seigneurs des peuples ; & quoiqu'ils traitent avec empire ceux qui leur sont soumis, *ils en sont appellés les bienfaicteurs*, dit J. C. mais J. C. ne veut pas *qu'il en soit de même parmi ses disciples, mais que celui qui est le plus grand devienne comme le moindre, & celui qui gouverne comme celui qui sert.*

C'est ainsi que la sagesse divine abaisse & convainc de folie ces faux sages qui se glorifient des honneurs qu'on leur rend, & qui croient avoir droit de commander en maîtres. Comme ils n'ont rien qu'ils n'ayent reçu de Dieu, & qu'ils sont obligés d'employer les dons qu'ils en ont reçus pour l'utilité de ceux qu'ils gouvernent, ils n'en sont que les serviteurs, & non les maîtres absolus pour les gouverner à leur discretion. C'est pour cela que saint Paul dit ici aux fideles, que tout est à eux, comme ils sont à J. C. Aussi les souverains Pontifes, conformément à cette vérité, s'appellent-ils *les serviteurs des serviteurs de Dieu* : & tous les autres ministres de J. C. & de son Eglise se doivent considerer comme tels, & tenir à grand honneur de cooperer en cette qualité au salut des ames qu'il a rachetées au prix de son sang.

CHAPITRE IV.

1. SIc nos existimet homo in ministros Christi, & dispensatoresmysteriorum Dei.

1. † QUe les hommes nous considerent comme les ministres de Jesus-Christ, & comme les dispensateurs des mysteres de Dieu.

† 4. Dim. de l'Avent. 2. Cor. 6. 4.

2. Hîc jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.

2. Or ce qui est à desirer dans les dispensateurs, est qu'ils soient trouvés fideles.

3. Mihi autem pro minimo est ut à vobis judicer, aut ab humano die: sed neque meipsum judico.

3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ou par quelque homme que ce soit ״: je n'ose pas même me juger moi-même.

4. Nihil enim mihi conscius sum: sed non in hoc justificatus sum: qui autem judicat me, Dominus est.

4. Car encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela; mais c'est le Seigneur qui est mon juge.

5. Itaque nolite ante tempus judicare, quoadusque veniat Dominus: qui & illuminabit abscondita tenebrarum, & manifestabit consilia cordium: & tunc laus erit unicuique à Deo.

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumiere ce qui est caché dans les ténebres ״, & découvrira les plus secrettes pensées des cœurs; & alors chacun recevra de Dieu la louange *qui lui sera due*. ¶

℣. 3. *lettr.* par le jour humain, *i. e.* par un jugement humain.
℣. 5. *autr.* qui portera la lumiere dans les ténebres les plus profondes.

6. Au reste, *mes* freres, j'ai proposé ces choses sous mon nom, & sous celui d'Apollon, à cause de vous, afin que vous appreniez // par notre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentimens que ceux que je viens de marquer //; & que nul //, pour s'attacher à quelqu'un, ne s'enfle de vanité contre un autre.

6. Hæc autem, fratres, transfiguravi in me & Apollo, propter vos: ut in nobis discatis, ne suprà quàm scriptum est, unus adversus alterum infletur pro alio.

7. Car qui est-ce qui met de la difference entre vous? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu //?

7. Quis enim te discernit? Quid autem habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?

8. Vous êtes déja rassasiés, vous êtes déja riches; vous regnez sans nous, & plût à Dieu que vous regnassiez, afin que nous regnassions avec vous!

8. Jam saturati estis, jam divites facti estis: sine nobis regnatis, & utinam regneris, ut & nos vobiscum regnemus.

† Saint Jacques Apôtre.

9. † Car il semble que Dieu nous traite, nous autres Apôtres, comme les derniers des hommes; comme ceux qui sont condamnés à la mort //, † nous faisant servir

† Veille des saints Apôtres Simon & Jude.

9. Puto enim quòd Deus nos Apostolos novissimos ostendit, tanquam morti destinatos: quia spectaculum facti sumus mundo, & an-

ỳ. 6. *expl.* Ceci regarde les Pasteurs.

Ibid. *expl.* en disant que nous ne sommes que les ministres de Jesus-Christ. *Voyez* v. 1.

Ibid. *expl.* des disciples.

ỳ. 7. C'est une piquante ironie.

ỳ. 9. *lettr.* destinées à mourir *dans l'amphitheâtre.*

gelis, & hominibus.

de ſpectacle au monde, aux Anges & aux hommes.

10. Nos ſtulti propter Chriſtum, vos autem prudentes in Chriſto : nos infirmi, vos autem fortes : vos nobiles, nos autem ignobiles.

10. Nous ſommes fous pour l'amour de Jeſus-Chriſt : mais vous autres, vous êtes ſages en Jeſus-Chriſt : nous ſommes foibles, & vous êtes forts : vous êtes honorés, & nous ſommes mépriſés.

11. Uſque in hanc horam & eſurimus, & ſitimus, & nudi ſumus, & colaphis cædimur, & inſtabiles ſumus,

11. Juſqu'à cette heure ‖ nous ſouffrons la faim & la ſoif, la nudité, & les mauvais traitemens ‖; nous n'avons point de demeure ſtable.

Act. 10. 34. 1. Theſſ. 2, 9. 2. Theſſ. 3. 8.

12. & laboramus operantes manibus noſtris : maledicimur, & benedicimus : perſecutionem patimur, & ſuſtinemus :

12. Nous travaillons avec beaucoup de peines de nos propres mains : on nous maudit, & nous beniſſons; on nous perſecute, & nous le ſouffrons :

13. blaſphematur, & obſecramus : tanquam purgamenta hujus mundi facti ſumus, omnium peripſema uſque adhuc.

13. on nous dit des injures, & nous répondons par des prieres; nous ſommes devenus comme les ordures du monde, comme des baleyeures qui ſont rejettées de tous.

14. Non ut confundam vos, hæc ſcribo, ſed ut filios meos chariſſimos moneo.

14. Je ne vous écris pas ceci pour vous cauſer de la honte; mais je vous avertis de votre devoir, comme mes très-chers enfans ¶.

15. Nam ſi decem

15. Car quand vous auriez

℣. 11. *expl.* Depuis le commencement de notre miniſtere. Ibid, *lettr.*

dix mille maîtres en Jesus-Christ, vous n'avez pas néanmoins plusieurs peres, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en Jesus-Christ par l'Evangile ¶.

millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres. Nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.

16. Soyez donc mes imitateurs, je vous en conjure, [comme je le suis moi-même de Jesus-Christ.]

16. Rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut & ego Christi.

17. C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très-cher & très-fidele en notre Seigneur, afin qu'il vous fasse ressouvenir de la maniere dont je vis moi-même en Jesus-Christ, selon ce que j'enseigne par-tout dans toutes les Eglises.

17. Ideò misi ad vos Timotheum, qui est filius meus charissimus, & fidelis in Domino, qui vos commonefaciet vias meas, quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni Ecclesia doceo.

18. Il y en a parmi vous qui s'enflent de présomption, comme si je ne devois plus vous aller voir ″.

18. Tanquam non venturus sim ad vos, sic inflati sunt quidam.

19. Je vous irai voir néanmoins dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur : & alors je reconnoîtrai, non quelles sont les paroles, mais quels sont les effets de ceux qui sont enflés de vanité.

19. Veniam autem ad vos citò, si Dominus voluerit : & cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt, sed virtutem.

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paro-

20. Non enim in sermone est regnum Dei,

ỳ. 18. *expl.* & qui ainsi ne craignent point la correction.

sed in virtute.

21. Quid vultis ? In virga veniam ad vos, an in caritate, & spiritu mansuetudinis.

les, mais dans les effets [*].

21. Que voulez vous que je fasse ? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main, ou avec charité & avec un esprit de douceur ?

℣. 20 lettr. *in virtute* : c'est-à dire, dans l'efficace de l'esprit de Dieu, qui convertit ceux à qui l'on prêche.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Que les hommes nous considerent comme les ministres de J. C. & comme les dispensateurs des mysteres de Dieu.*

Que les hommes. Après avoir fait voir aux Corinthiens l'excès de l'attache & de la déférence qu'ils avoient pour leurs Docteurs, en les prenant pour chefs de parti; il leur enseigne en quoi consiste proprement l'honneur qu'ils leur doivent rendre, & l'estime qu'ils en doivent faire. Let. *L'homme ;* c'est un hebraïsme, qui signifie, chacun de vous.

Nous considerent comme les ministres de J. C. c'est-à-dire, ceux qu'il a établis pour travailler sous lui, & par son autorité à votre salut ; ce qui mérite bien que vous nous honoriez, mais non pas comme J. C. même, puisque nous ne sommes que ses ministres.

Et comme les dispensateurs, &c. c'est-à-dire, comme ceux qui sont établis pour vous communiquer de la part de Dieu la connoissance des mysteres qu'il a revelés dans l'Evangile ; & pour vous administrer les Sacremens qu'il a institués : ce qui vous doit aussi porter à honorer notre ministere,

mais non pas à nous regarder comme les auteurs ni les maitres des biens que nous vous dispensons.

℣. 2. *Or ce qui est à desirer dans les dispensateurs, est qu'ils soient trouves fideles.*

Or, &c. comme s'il disoit: Cette charge de dispensateurs est digne d'être honorée: mais pour s'en bien acquitter, il ne faut pas que celui qui est élevé à cette dignité, & qui en fait la fonction, cherche ses propres interêts, ni sa propre gloire, il ne doit chercher que l'interêt & la gloire de celui dont il est dispensateur. Ainsi, quoique vous faisiez bien de nous honorer en cette qualité, cette qualité même nous oblige à ne point chercher cet honneur, & à le rapporter tout à Dieu, lorsque vous nous le rendez.

Dans les dispensations; c'est-à-dire, de toute sorte de dispensateurs; car il parle du devoir des dispensateurs en general, laissant à en faire l'application aux dispensateurs de l'Evangile, dont il parle au verset précedent. Voyez Luc. 16. Hebr. 3. 5.

Et qu'ils soient trouvés fideles dans leur œconomie; de sorte qu'ils ne cherchent pas leur interêt préferablement à celui de leur maître, & qu'ils ne s'approprient pas le bien qui appartient à leur maître. Il veut dire, que les dispensateurs des mysteres de Dieu, ne doivent pas chercher leur gloire, ni leurs interêts propres; mais la gloire & l'interêt de Dieu qui les a élevés à cette charge; & qu'encore que les fideles soient obligés de les honorer en cette qualité, cette qualité même les oblige à ne point rechercher cet honneur, mais à le rapporter tout à Dieu, lorsqu'il leur est rendu. Il parle toujours principalement contre les chefs de parti qui étoient à Corinthe, qui ne cherchoient dans tout leur mini-

ſtere que leur propre gloire, & leurs interêts particuliers, il les accuſe indirectement d'être des diſpenſateurs infideles.

℣. 3. *Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelque homme que ce ſoit : je n'oſe pas même me juger moi-même.*

Pour moi : Il parle en cet endroit à tous les miniſtres en general ; *je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous*, c'eſt-à-dire, quelque jugement que vous portiez de moi, ſoit avantageux, ſoit déſavantageux ;) car le mot de juger ſe prend ici indéfiniment, & non pas précisément en bonne ni en mauvaiſe part) puiſque vous n'êtes que des hommes, & qui par conſequent n'avez ni l'autorité, ni la connoiſſance néceſſaire pour juger ſainement de la fidelité de mon miniſtere, non plus que de celle des autres miniſtres. Ce n'eſt point par mépris que l'Apôtre leur parle ainſi, mais pour reprimer la hardieſſe avec laquelle ils entreprenoient de juger de tous les miniſtres, & d'aſſigner à chacun d'eux le degré d'honneur que bon leur ſembloit : louant & eſtimant les uns, & blâmant & mépriſant les autres, ſelon qu'ils étoient portés d'affection pour les uns, & d'animoſité & d'averſion contre les autres.

Ou par quelqu'homme que ce ſoit. Let. *Par le jour humain*, c'eſt-à-dire, par le jugement des hommes ; de même que le jugement de J. C. s'appelle dans l'Ecriture, *le jour de J. C.* & nous appellons encore en France les Grands-jours, les Jugemens ſolemnels qui ſe rendent extraordinairement dans les provinces à certains jours aſſignés par le Prince.

Je n'oſe pas me juger moi-même, qui me doit mieux connoître que les autres ne peuvent faire ; puiſqu'ils ne peuvent voir, comme moi, dans ma con-

ſcience. Autr. *Me juger moi-même*, c'eſt-à-dire, porter un jugement aſſuré de ma fidelité entiere dans mon miniſtere; parce que le fond de notre conſcience n'étant connu qu'à Dieu ſeul, il y voit ſouvent des défauts que nous n'y appercevons pas.

ỳ. 4. *Car encore que ma conſcience ne me reproche rien, je ne ſuis pas juſtifié pour cela; mais c'eſt le Seigneur qui eſt mon juge.*

Car encore que ma conſcience ne me reproche rien, aucune infidelité volontaire dans les fonctions de mon miniſtere; *je ne ſuis pas juſtifié pour cela*, c'eſt-à-dire, exempt de toute faute; il ne s'enſuit point pour cela que je n'y aye commis aucune faute; & la connoiſſance que j'ai de la fragilité humaine, me doit au-contraire faire apprehender d'en avoir commis beaucoup que je ne connois pas: *In multis enim offendimus omnes.*

Mais c'eſt le Seigneur qui eſt mon juge. Ce n'eſt ni les hommes, ni moi-même, mais le Seigneur qui ſeul connoît le fond de nos conſciences: & qui ſçait le prix & la valeur de nos actions, parce que c'eſt lui-même qui les rend bonnes, & dignes de récompenſe.

ỳ. 5. *C'eſt pourquoi ne jugez point avant le temps, juſqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumiere ce qui eſt caché dans les tenebres, & découvrira les plus ſecrettes penſées des cœurs: & alors chacun recevra de Dieu la louange* qui lui ſera dûe.

C'eſt pourquoi ne jugez point, n'entreprenez point de juger de la fidelité de vos miniſtres, d'en abſoudre les uns, & de condamner les autres, comme vous faites, ſans connoître le fond des choſes que vous entreprenez de juger: il ne défend pas de juger des actions qui ſont viſiblement mauvaiſes,

ou visiblement bonnes ; mais de penetrer jusqu'à l'interieur.

Avant le temps du jugement ; ce qu'il explique ensuite : *jusqu'à ce que le Seigneur vienne*, pour juger tous les hommes ; autrement, vous usurpez son autorité.

Qui produira à la lumiere ce qui est caché dans les tenebres, *&c.* c'est-à-dire ; puisqu'on ne peut juger sûrement des actions des hommes, qu'en connoissant leur interieur, & que les intentions ne seront connues qu'au jour du jugement ; il ne faut point prévenir ce temps, ni entreprendre d'en juger à présent, pour ne s'exposer pas à en juger contre la vérité ; puisque telle action peut paroître à présent très-digne de louange, qui vous paroîtra alors très-digne de blâme, par la connoissance que vous aurez de l'intention vicieuse de celui qui l'aura faite : comme au-contraire telle action nous peut paroître à présent très-blâmable, & même mauvaise, faute de connoître l'intention de celui qui l'a faite, qui vous paroîtra pour lors très-glorieuse, & très-digne de récompense, lorsque nous connoîtrons l'intention dont elle procede. Ainsi le parti le plus sûr est de laisser à Dieu le jugement de toutes les choses qui sont au-dessus de notre connoissance, & qui ne nous paroissent pas avec la derniere clarté.

Et alors seulement : car à présent on ne peut pas sçavoir qui est digne de louange, ou de blâme ; c'est pourquoi on ne peut entreprendre, sans témerité, de blâmer ni de louer avec assurance la conduite des hommes.

Chacun recevra de Dieu la louange, *&c.* c'est-à-dire, Dieu qui seul connoît le prix & la valeur des

actions des hommes, déclarera quel est celui qui est digne d'honneur & de louange pour ses bonnes actions, & lui en donnera la récompense proportionnée au mérite de son action; comme au-contraire il déclarera quel est celui qui est digne de blâme, & le punira selon la qualité de son peché.

℣. 6. *Au reste*, mes *freres*, *j'ai proposé ces choses sous mon nom, & sous celui d'Apollon, à cause de vous, afin que vous appreniez par notre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentimens que ceux que je viens de marquer: & que nul, pour s'attacher à quelqu'un, ne s'enfle de vanité contre un autre.*

Au reste, mes *freres*, *j'ai proposé ces choses*; c'est-à-dire, ce que je viens de dire aux versets 4. 5. 6. du chapitre précedent contre la présomption des ministres, & contre les partialités qu'ils excitent dans l'Eglise.

Sous mon nom, & sous celui d'Apollon; c'est-à-dire, comme si moi-même & Apollon étions tachés de ce vice, & comme si nous avions été chefs de parti, comme les autres.

A cause de vous; c'est-à-dire, pour vous épargner la confusion que vous auriez reçûe, vous qui êtes les Pasteurs de Corinthe, si je vous avois nommés par vos noms propres, & pour vous mettre en état de profiter de mes avertissemens, voyant que j'en use avec tant de charité, de prudence & de modestie.

Afin que vous appreniez par notre exemple, c'est-à-dire, par l'exemple d'humilité que nous vous donnons prenant en quelque maniere sur nous la faute des autres: ou bien, par toutes les choses que nous venons de dire contre nous-mêmes, & contre la trop grande déference que nous rendent ceux qui prennent notre parti.

A

A n'avoir pas d'autres sentimens, c'est-à-dire, à ne présumer pas de vous-mêmes, & à ne vous point attribuer d'autre qualité que celle de simples ouvriers, & de simples ministres, qui ne sont rien d'eux-mêmes, & qui ne sont considerés qu'à cause du service qu'ils rendent aux fideles ; comme je l'ai marqué dans tout ce que je vous viens d'écrire.

Que ceux que je viens de vous marquer, en disant que nous ne sommes que les ministres de J. C. *Autr.* Qui sont marqués dans l'ancien Testament, qui ne nous prescrit par-tôut que des sentimens d'humilité, particulierement à l'égard de ceux qui conduisent les autres : *Non glorietur sapiens in sapientia sua.* Deut. 17. 20. Jerem. 9. 23.

Et que nul des fideles qui sont sous votre conduite, *pour s'attacher à quelqu'un*, c'est-à-dire, pour soutenir l'interêt & le parti de quelqu'un, *ne s'enfle de vanité*, à cause de l'excellence de son Pasteur ; l'estimant plus habile ou plus éloquent qu'un autre.

Contre un autre, dont le Pasteur lui paroît moins habile, ou moins éloquent que celui dont il soutient le parti. Il veut dire, que tous les Pasteurs doivent être estimés chacun selon son degré, & qu'on ne doit non plus mépriser celui qui a moins de talens exterieurs, que celui qui en a davantage, puisqu'ils ne sont estimables les uns ni les autres, que par la fidelité de leur ministere, qui n'est connue qu'à Dieu ; & que l'estime des uns ne doit point aller au mépris des autres.

℣. 7. *Car qui est-ce qui met de la difference entre vous ? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu ?*

Car qui est-ce qui met de la difference, c'est-à-dire,

qui éleve en dignité, ou en talens au-dessus du commun des hommes, & même au-dessus des autres ministres vos confreres; car c'est toujours aux Pasteurs qu'il parle, pour abattre leur présomption.

Qu'avez-vous? C'est-à-dire: Quel degré de dignité, de graces, de talens avez-vous, &c. *que vous n'ayez reçu* de Dieu, comme de l'auteur de tous les biens?

Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, en vous élevant au-dessus des autres, *comme si vous ne l'aviez point reçu?* Comme si tous ces avantages vous étoient propres, & que vous ne les tinssiez point de Dieu, à qui vous en devez toute la gloire; puisque c'est lui seul qui en est l'auteur, & qui vous les a communiqués par sa pure grace.

℣. 8. *Vous êtes déja rassasiés, vous êtes déja riches; vous regnez sans nous, & plût à Dieu que vous regnassiez; afin que nous regnassions avec vous.*

Vous êtes: c'est une ironie, dont l'Apôtre se sert pour reprimer le faste des docteurs de Corinthe, il la pousse avec force & avec gravité jusqu'au verset 14.

Déja rassasiée, c'est-à-dire: Vous êtes déja remplis, si l'on vous en croit, de toutes sortes de dons spirituels; ou, vous êtes déja parvenus à tel degré de perfection, & d'abondance de dons spirituels, qu'il ne vous en manque plus aucun; & qu'il ne vous reste plus rien à souhaiter, non plus qu'à ceux qui ont été rassasiés de viandes.

Vous êtes déja riches; c'est-à-dire; Votre abondance est si grande, qu'elle surpasse même celle de tous les autres, & qu'elle vous met au rang des plus riches & des plus illustres, en grace & en dons spirituels.

Vous regnez sans nous; c'est-à-dire: Vous êtes comme des Rois (si on en juge par votre procedé) dans une parfaite sûreté, & l'état de votre Eglise est si assuré, qu'il n'y a plus rien à craindre pour elle, ni pour aucun des fideles de la part de ses ennemis.

Et plût à Dieu que vous regnassiez: plût à Dieu que vous fussiez véritablement dans cet état de sûreté, & que votre bonheur ne fût point imaginaire; puisque votre Eglise me pourroit servir d'asile, & d'un refuge assuré contre les persecutions qui m'accablent, & que je pourrois jouir de la même sûreté que vous. C'est ce qu'il veut dire par ces paroles: *Afin que nous regnassions avec vous.* Vous vous êtes acquis ce grand bonheur sans ma cooperation, & par votre seule industrie, ce qui fait bien voir que vous n'avez nul besoin de nous, & que vous êtes au-dessus de tout.

℣. 9. *Car il semble que Dieu nous traite, nous autres Apôtres, comme les derniers des hommes; comme ceux qui sont condamnés à la mort: nous faisant servir de spectacle au monde, aux Anges, & aux hommes.*

Car il semble, &c. c'est-à-dire, nous aurions bien sujet de souhaiter quelque part à votre bonheur, s'il étoit effectivement tel que vous le croyez; puisque nous sommes dans un état si different du vôtre, & si miserables selon le monde.

Nous autres Apôtres: Il use de cette expression pour rendre l'ironie plus forte & plus touchante, par l'opposition tacite de la qualité d'Apôtre à la qualité des ministres inferieurs; comme s'il disoit: Pour vous, vous êtes des rois, quoique vous ne soyez que de simples ministres: mais nous, tous

Apôtres que nous sommes, nous ne sommes que des miserables ; & Dieu ne nous regarde que comme tels, en comparaison de vous.

Comme les derniers des hommes, &c. comme les hommes les plus méprisables, tels que sont ceux qui sont destinés à mourir dans l'amphitheatre, en combattant avec les bêtes. Le Grec porte simplement : *Destinés à mourir ;* mais la suite de la comparaison fait voir qu'il faut prendre le genre pour l'espece. C'est pourquoi Tertullien traduit, *tanquam bestiarios*, comme des personnes condamnées à combattre avec les bêtes ; ce qui revient au même sens.

Nous faisant servir de spectacle, comme ceux qui sont destinés à combattre dans l'amphitheatre, nous avons à soutenir de toutes parts, & en toutes sortes d'occasions.

Au monde, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, *aux Anges & aux hommes*, qui sont les principales parties du monde, & qui sont les spe-
Hebr. 12. 1. ctateurs des combats des fideles. *Tantam habentes impositam nubem testium.*

℣. 10. *Nous sommes fous pour l'amour de J. C. mais vous autres, vous êtes sages en J. C. nous sommes foibles, & vous êtes forts ; vous êtes honorés, & nous sommes méprisés.*

L'Apôtre explique en détail ce qu'il vient de dire, que les Apôtres servent de spectacle au monde, aux Anges, & aux hommes ; & fait voir en même-temps par même moyen combien il y a de difference entre l'état présent des ministres de Corinthe, & celui des Apôtres.

Nous sommes fous, &c. on nous traite comme des fous, parce que nous prêchons l'Evangile de J. C. Voyez Act. 17. 18. & 26. 24.

Vous êtes sages, c'est-à-dire, vous passez pour sages & pour habiles, en prêchant l'Evangile de J. C. comme s'il disoit: Tant s'en faut que la prédication de l'Evangile vous attire, comme à nous, le mépris, & la raillerie des hommes; qu'au-contraire, elle sert à vous mettre en estime auprès d'eux, & à vous faire passer pour des personnes habiles & pleines d'érudition; il les taxe indirectement de lâcheté, & de complaisance pour les hommes dans le ministere de la prédication.

Nous sommes foibles, c'est-à-dire, nous passons pour foibles, parce que nous sommes chargés de miseres & d'afflictions.

Et vous êtes forts; vous passez pour forts, parce que vous êtes puissans en biens, & en amis selon le siecle.

Vous êtes honorés, c'est-à-dire, vous passez pour illustres, & pour gens d'honneur parmi le monde, parce que vous en suivez les maximes.

Et nous sommes méprises, c'est-à-dire, nous passons pour des gens dignes du dernier mépris parmi le monde, parce que nous en condamnons les maximes par notre doctrine & par notre exemple.

℣. 11. *Jusqu'à cette heure nous souffrons la faim, & la soif, la nudité, & les mauvais traitemens; nous n'avons point de demeure stable.*

Jusqu'à cette heure; afin que vous ne pensiez pas que je parle seulement de ce qui est passé; *nous souffrons la faim & la soif*, pendant que vous vivez à votre aise. Car saint Paul continue ici, & dans les versets suivans, d'opposer, quoique tacitement, son état miserable à l'état heureux, selon le monde, des ministres de Corinthe. Tout ceci sert à prouver ce qu'il a dit par ironie dans les versets précedens.

La nudité, manquant de vêtemens néceſſaires pour nous préſerver de la rigueur du froid. Voyez Marc. 14. 52. Joan. 21. 7. L'Apôtre ſe contente ici de rapporter les principales incommodités qu'il ſouffroit ; car il paroît par divers endroits des Actes & de ſes Epîtres, qu'il en ſouffroit encore bien d'autres. Voyez Act. 20. 19. Philip. 4. 12. 2. Cor. 4. 8. & 11. 22. 24. & ſuiv.

Et les mauvais traitemens. Let. *Les ſoufflets ;* ou, *les coups de poing :* mais ce mot ſe prend ici pour toute ſorte de mauvais traitemens. Voyez 2. Cor. 11. 20. Ibid. 12. 7. 1. Petr. 2. 20.

Nous n'avons point de demeure ſtable, n'ayant point de lieu aſſuré pour nous retirer ; mais étant obligés de demeurer tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour éviter la perſecution.

℣. 12. *Nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains ; on nous maudit, & nous beniſſons : on nous perſecute, & nous le ſouffrons.*

Nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains, pendant que vous vivez dans l'oiſiveté.

On nous maudit, &c. pendant que vous recevez les applaudiſſemens de tout le monde.

On nous perſecute, &c. pendant que vous jouiſſez d'un profond repos.

℣. 13. *On nous dit des injures, & nous répondons par des prieres : nous ſommes devenus comme les ordures du monde, comme des balayeures, qui ſont rejettées de tous.*

On nous dit des injures, pendant qu'on vous donne des louanges & des titres d'honneur magnifiques.

Et nous répondons par des prieres, que nous faiſons à Dieu pour ceux qui nous les diſent ; c'eſt-à-

dire, par des paroles pleines de douceur que nous leur opposons, les suppliant de discontinuer, & de ne pas exciter contr'eux la colere de Dieu.

Nous sommes devenus comme les ordures, &c. c'est-à-dire, dans le dernier mépris, & dans l'aversion & l'abomination de tout le monde; au-lieu que vous êtes dans l'éclat & dans la gloire, vivans comme des Rois au milieu des fideles, qui vous rendent tous les honneurs & tous les respects imaginables.

℣. 14. *Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte: mais je vous avertis de votre devoir, comme mes très-chers enfans.*

Je ne vous écris pas; après avoir parlé aux Pasteurs, il adresse le reste de cette Epître aux fideles de Corinthe.

Ceci, c'est-à-dire, tout ce que je viens de dire de l'état miserable où je suis, & du bonheur dont jouissent vos Pasteurs.

Pour vous causer de la honte; par la comparaison de mon état miserable à l'état fleurissant & paisible de vos docteurs que vous préferez à moi, qui suis votre Apôtre, & que vous faites vivre dans l'abondance & dans la gloire; pendant que vous me voyez dans le mépris & dans la misere.

Mais je vous avertis de votre devoir; c'est-à-dire: Je n'ai point d'autre vûe en tout ce que je vous écris, que de vous faire connoître de quelle maniere vous en devez user à l'avenir à l'égard de tous les ministres, pour conserver à chacun d'eux le degré d'honneur, de reconnoissance, d'estime & d'affection qui lui appartient; de sorte que vous ne préferiez point comme vous faites, ceux qui sont pleins d'ambition, d'avarice, &c. à ceux

dont la vie vous eſt un exemple d'humilité, de pauvreté, de mortification, &c. En un mot, que vous ne préferiez point de ſimples miniſtres à vos Apôtres.

Comme mes très-chers enfans; (car c'eſt au pere à avertir ſes enfans de leur devoir,) que j'ai comme engendrés à J. C. lorſqu'ils ſe ſont convertis à la foi par mon miniſtere.

ỷ. 15. *Car quand vous auriez dix mille maîtres en J. C. vous n'avez pas néanmoins pluſieurs peres; puiſque c'eſt moi qui vous ai engendrés en J. C. par l'Evangile.*

Car quand vous auriez dix mille maîtres en J. C. c'eſt-à-dire, pour vous inſtruire dans la foi & dans la doctrine de J. C. Il ſemble qu'il les veuille taxer d'inconſtance, & d'une trop grande facilité à admettre toute ſorte de gens dans leur Egliſe, pour y faire la fonction de miniſtre.

Vous n'avez pas néanmoins pluſieurs peres; c'eſt-à-dire, vous n'en avez qu'un ſeul, qui eſt moi. Car quoique cette qualité de pere n'appartienne proprement qu'à Dieu, & à J. C. comme à la cauſe primitive de la converſion, elle ne laiſſe pas d'appartenir auſſi en certaine maniere aux Apôtres, en tant qu'ils ſont les premiers inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour convertir les fideles, & pour les incorporer au corps myſtique de J. C.

Puiſque c'eſt moi qui vous ai engendrés en J. C. c'eſt à-dire: J'ai été le premier inſtrument de votre converſion à la foi, de votre incorporation à ſon corps myſtique; je vous ai faits Chrétiens, *par l'Evangile*, par la prédication de l'Evangile.

ỷ. 16. *Soyez donc mes imitateurs, je vous en conjure, (comme je le ſuis moi-même de J. C.)*

Soyez donc mes imitateurs, *&c.* puisque vous êtes mes enfans, & qu'il n'y a rien de plus juste & de plus convenable aux enfans, que d'imiter les vertus de leur pere; c'est-à-dire, dans toutes celles que vous m'avez vu pratiquer; mais sur-tout dans le soin de conserver l'unité & la sainteté dans votre Eglise, ne souffrant pas que vos docteurs la divisent en vous attirant à eux, pour vous faire entrer en differens partis.

Comme je le suis, *&c.* Ces mots ne sont pas dans le Grec, & il y a grande apparence qu'ils ont été transferés du chap. 11. en cet endroit. Le sens: puisque moi-même qui ne suis qu'un homme, comme vous, je suis imitateur de J. C. je ne vous demande rien qui soit au-dessus de vos forces, lorsque je vous conjure d'être mes imitateurs; puisqu'il y a une distance infinie entre la perfection de J. C. que je tâche d'imiter, & la mienne, dont je vous propose l'exemple. Ou simplement: Pourquoi ne seriez-vous pas mes imitateurs, puisque moi qui ne suis qu'un homme, comme vous, je le suis de J. C. même, quoiqu'il y ait une distance infinie entre lui & moi.

℣. 17. *C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très-cher & très-fidele en notre Seigneur; afin qu'il vous fasse ressouvenir de la maniere dont je vis moi-même en J. C. selon ce que j'enseigne par-tout dans toutes les Eglises.*

C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui vous expliquera plus au long ce que je vous dis en peu de mots dans cette Epître.

Qui est mon fils très-cher, non que l'Apôtre l'eût converti à la foi; mais parce qu'il l'aimoit d'un amour de pere, l'ayant toujours eu auprès de lui

depuis son enfance. Voyez 1. Tim. 4. 6. 1. Tim. 1. 5. *& très-fidele en notre Seigneur*, c'est-à-dire, à le servir.

Afin qu'il vous fasse ressouvenir, puisqu'il semble que vous ne vous en souvenez plus, *de la maniere dont je vis moi-même*, afin que vous la puissiez imiter, & que vous n'ayez point de prétexte pour vous en dispenser.

En J. C. c'est-à-dire, dans le ministere de l'Evangile de J. C. ou, dans la profession que je fais de suivre la foi & la Religion de J. C. ou, dans la communion que j'ai avec J. C. par le moyen de la foi.

Selon ce que j'enseigne par-tout. Il dit ceci pour faire voir qu'il n'exige rien d'eux, qu'il n'exige de toutes les Eglises; & que les préceptes qu'il leur prescrit sont d'une obligation indispensable à l'égard de tous les Chrétiens, sans exception.

Dans toutes les Eglises; c'est-à-dire, non seulement dans toutes les Eglises de votre province, mais dans toutes les Eglises de toutes les provinces où j'annonce l'Evangile, & dans toutes les Eglises, sans exception.

℣. 18. *Il y en a parmi vous qui s'enflent de présomption, comme si je ne devois plus vous aller voir.*

Il y en a parmi vous; il parle des faux docteurs, *qui s'enflent de présomption*, se considerant comme les maîtres souverains de votre Eglise en mon absence, traitant avec mépris tous les autres ministres, & tous les fideles avec empire.

Comme si je ne devois plus vous aller voir; c'est-à-dire, comme si je les avois laissé les maîtres, & que j'eusse entierement abandonné votre Eglise à leur discretion; & comme si je ne devois plus ja-

mais les éclairer par ma présence, ni les reprimer par mon autorité. Voyez Philipp. 2. 12.

℣. 19. *Je vous irai voir néanmoins dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur; & alors je reconnoîtrai, non quelles sont les paroles, mais quels sont les effets de ceux qui sont enflés de vanité.*

Je vous irai voir dans peu de temps, &c. Il marque cette circonstance du temps, afin que les coupables n'attendent pas davantage à corriger leurs desordres; mais quoique l'Apôtre esperât d'aller bien-tôt voir les Corinthiens, il fut contraint de differer son voyage, pour des raisons qu'il exprime dans la seconde aux Corinthiens.

Je reconnoîtrai; c'est-à-dire, je verrai par experience, non s'ils sont éloquens, puisque ce n'est pas une chose fort considerable devant Dieu, mais s'ils ont les marques de la vertu de son Esprit; soit dans leurs prédications, s'ils touchent vivement les cœurs; soit dans leur vie, si leurs actions sont saintes & exemplaires; soit dans les autres parties de leur ministere, s'ils operent des miracles, s'ils guérissent les malades, s'ils interpretent les Ecritures, s'ils prophetisent les choses à venir, &c. S'ils ont toutes ces marques, pour lors je leur pardonne s'ils se glorifient, mais s'ils n'ont que des paroles, il faudra, malgré eux, qu'ils avouent que leur gloire est très-mal fondée, & qu'ils n'ont pas sujet de s'élever, au point qu'ils le font, par-dessus tous les autres *Non quelles sont les paroles, &c.* c'est-à-dire, non pas comment ils parlent, mais comment ils agissent; non l'élegance ou la politesse de leurs discours, mais la vertu, la piété, & la solidité de leurs actions, qui sera l'unique fondement sur lequel j'appuierai le jugement que je porterai d'eux,

l'unique regle dont je me ſervirai pour les condamner, ou pour les abſoudre.

℣. 20. *Car le royaume de Dieu ne conſiſte pas dans les paroles, mais dans les effets.*

Car le royaume de Dieu, c'eſt-à-dire, la Religion chrétienne, par laquelle Dieu regne dans les cœurs de ſes fideles, *ne conſiſte pas*, c'eſt-à-dire, ne s'établit pas par les paroles, mais par la vertu du Saint-Eſprit, qui paroît par la converſion des cœurs, par la ſainteté de vie, & par l'operation des miracles. Toutes les paroles, ſans cette vertu divine, étant plus capables de détruire ce regne, que de l'établir & de l'avancer. *Autr.* Car la majeſté & la puiſſance de Dieu ne paroiſſent pas dans les paroles, & ne ſont point ſuffiſamment honorés par les paroles, mais par les œuvres.

℣. 21. *Que voulez-vous que je faſſe? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main, ou avec charité & avec un eſprit de douceur?*

Que voulez-vous que je faſſe? C'eſt-à-dire, puiſque c'eſt une choſe toute réſolue, que je vous dois aller voir, & que je vous en avertis par avance, c'eſt à vous maintenant à prendre vos meſures là-deſſus, & à regarder comment vous voulez que je me comporte avec vous, quand j'y ſerai arrivé. Penſez-y ſérieuſement, pendant que vous en avez encore le temps & le pouvoir; parce qu'alors je n'aurai plus égard qu'au devoir de ma charge, ſoit à conſoler & à proteger les uns, ſoit à condamner & à punir les autres.

Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main? C'eſt-à-dire, pour vous châtier avec ſeverité & pour corriger vos déſordres, & vous faire ſentir les effets de la puiſſance que Dieu m'a miſe

en main. Ce pouvoir des Apôtres alloit jusqu'à faire mourir, à envoyer des maladies, & ôter en un instant la vûe aux personnes qu'ils vouloient punir, &c. Voyez Act. 5. c. 13. 11.

Ou avec charité, &c. c'est-à-dire, avec des témoignages d'affection & de tendresse, supposé que je vous voye corrigés. Ce n'est pas que l'Apôtre n'eût de l'affection pour tous les fideles; mais il s'abstenoit quelquefois de la faire paroître envers les rebelles, craignant de les rendre pires.

SENS SPIRITUEL.

℣. 3. jusqu'au 7. *POur moi je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelqu'homme que ce soit, &c.*

Il n'y a point de vice plus commun parmi les hommes, & en même temps plus dangereux, que la liberté que l'on se donne de juger des actions de son prochain, & de pénetrer dans son cœur pour y chercher de quoi le condamner : c'est pour retrancher cet usage pernicieux que J. C. nous défend *de juger, afin que nous ne soyons point jugés.* Math. 7. 1.

Pour comprendre combien cette témerité est ordinaire & familiere, il n'y a qu'à considerer quelle est l'ignorance, la legereté & la malignité de l'esprit humain. L'ignorance qui naît avec nous, & que nous heritons du peché de notre premier pere, a jetté de si grandes ténebres dans notre ame, que nous ne pouvons souvent bien juger de la bonté ou de la malice d'une action; parce que non seulement nous n'en sçavons pas le motif & l'intention; mais que nous n'en connoissons pas même

toutes les circonstances pour en pouvoir juger. Outre cela notre amour propre nous aveugle de telle sorte, que nous ne jugeons des actions d'autrui que selon la disposition dans laquelle nous sommes à leur égard ; ainsi elles nous paroissent bonnes ou mauvaises, selon que les personnes qui les commettent nous plaisent ou nous déplaisent.

Quoique nous ayons si peu de discernement pour former un jugement certain sur les actions du prochain, nous ne laissons pas d'avoir une forte inclination pour les connoître, & une pente prodigieuse pour en juger. La curiosité naturelle & une secrette envie d'être préferé aux autres, & de nous prévaloir de leurs fautes, nous portent à vouloir approfondir ce qu'il y a de plus caché dans leur conduite, sans considerer combien sont incertains les jugemens que nous en portons.

Mais la source la plus feconde de ce déreglement, c'est la malignité & l'aversion particuliere qu'on a pour ceux qu'on censure, c'est cette source corrompue qui empoisonne toutes leurs actions, & qui fait paroître criminelles les fautes les plus legeres. C'est elle qui fait pénetrer dans le fond de leurs cœurs pour y découvrir des motifs & des intentions qui ne s'y trouvent pas ; c'est elle qui applique l'esprit à observer toutes les démarches de ceux que nous n'aimons pas, pour y remarquer quelque chose à reprendre, & qui nous fait voir dans leur conduite des défauts que d'autres n'y apperçoivent pas.

Que si c'est une témerité visible & condamnable de former des jugemens si incertains, & si injustes contre des personnes pour lesquelles nous ne serions pas obligés d'avoir de si grands égards ; n'est-

ce pas une hardiesse insupportable de juger témerairement des Pasteurs & des ministres de J. C. C'étoit un abus qui s'étoit glissé parmi les Corinthiens, & qui causoit de grands maux dans leur Eglise. Comme ce n'étoit que par des vues toutes humaines, & par les rapports qu'ils trouvoient dans eux avec leurs inclinations naturelles, qu'ils en jugeoient, ils estimoient davantage entre leurs docteurs ceux qui avoient plus ou moins de talens exterieurs, ou plus de complaisance pour eux.

En effet, quelle insolence n'est-ce pas à des fideles de soumettre à leur censure ceux *qui font la charge d'ambassadeurs pour J. C. & par la bouche desquels Dieu les exhorte?* Et au-lieu de les honorer sincerement, & d'écouter avec respect leurs instructions, marquer du mépris pour eux par les jugemens desavantageux qu'ils en font: N'est-ce pas faire à J. C. un insigne outrage, de s'ériger en juge de ceux qu'il a revêtus de son autorité, & qu'il a associés à son sacerdoce?

Lorsque J. C. envoya ses Apôtres & ses disciples pour annoncer son Evangile par tout le monde, il leur dit: *Celui qui vous écoute, m'écoute; & celui qui vous méprise, me méprise; & celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé.* Ainsi chaque fidele qui écoute & reçoit les ministres de J. C. doit être persuadé qu'il écoute & reçoit J. C. même, & celui qui reçoit J. C. reçoit Dieu le Pere. Luc. 10. 16.

Est-ce donc écouter J. C. & lui marquer le respect qu'on a pour lui, que de critiquer les actions des Superieurs Ecclesiastiques, qui tiennent sa place, & les préferer les uns aux autres selon son goût, & par des préventions injustes & témeraires.

N'est-ce pas une présomption étrange, que de se

croire assez éclairé pour juger du mérite des Pasteurs, & des graces que Dieu leur donne pour s'acquitter de leurs fonctions? Ne voyons-nous pas que ceux qui s'en acquittent avec plus d'éclat & d'applaudissement, sont quelquefois moins de fruit; au-lieu qu'il s'en trouve souvent qui ont moins de talent, & qui attirent plus de benediction de Dieu sur les peuples, parce que Dieu donne plus d'efficace à leurs paroles? Et cependant il n'y a rien de plus commun que de préferer ceux qui paroissent le plus dans le public à ceux qui ont moins de qualités éclatantes, quoique ceux-ci travaillent avec plus de fidelité, & souvent avec plus de fruit que les autres.

Saint Paul donne ici une excellente regle pour remedier à ce désordre, c'est de n'avoir aucun égard aux qualités exterieures de ceux que Dieu nous envoie pour nous conduire, mais de les considerer *comme ministres de J. C. & comme dispensateurs des mysteres de Dieu.*

Pour ce qui regarde les Pasteurs, il leur importe peu d'être jugés en bonne ou mauvaise part; mais il importe beaucoup aux peuples comment ils en jugent. Car s'ils jugent mal de ceux qui les conduisent, & qu'ils n'aient point de créance en eux, ils se ferment par-là l'entrée aux graces que Dieu leur feroit par leur ministere, & encourent sa disgrace, en usurpant un droit qui n'appartient qu'à sa souveraine majesté. Il en faut donc revenir au
Matth. 7. 1. commandement que J. C. nous fait, *de ne point juger pour n'être point juges* nous-mêmes, & à l'avis que nous donne ici l'Apôtre, *de ne point juger avant le temps*, mais de réserver le jugement des choses obscures & incertaines au temps que le Seigneur *éclai-*

rera

vera ce qu'il y a de caché dans les ténebres, & qu'il manifestera les secrets des cœurs.

Qui voudra maintenant examiner jusqu'où s'étendent ces choses obscures & incertaines, il trouvera que l'on fait sur les actions des hommes très-peu de jugemens qui ne soient présomptueux, & téméraires. Quand bien même ces jugemens se trouveroient véritables, ils seroient toujours téméraires; parce qu'il n'y a que Dieu qui ait la connoissance du secret des cœurs, & qui puisse juger en quel degré une action est bonne ou mauvaise. Dieu seul connoît à fond les dispositions differentes de l'ame, & toutes les circonstances dont dépend chaque action. Les connoissances des hommes sont très-bornées & fort peu exactes: ainsi plus ils sont obligés de reconnoître leur ignorance & leurs ténebres en ce point, plus ils devroient être retenus dans la comparaison qu'ils font des personnes, & dans les jugemens qu'ils en portent sur leurs actions particulieres.

Pour remedier à cette maladie si dangereuse de former des jugemens téméraires contre notre prochain, il faut s'examiner soi-même si on n'a point les mêmes défauts, ou même de plus grands à corriger; car il arrive souvent que *nous voyons une paille dans l'œil de notre frere, & que nous ne nous appercevons pas d'une poutre qui est dans notre œil.* Travaillons donc à nous guérir de nos maladies, & à reformer notre conduite dont nous devons répondre à Dieu, & ne nous mêlons point de censurer celle des autres, dont il se reserve à lui seul le jugement.

℣. 7. jusqu'au 9. *Car qui est-ce qui met de la difference en vous? Qu'avez-vous que vous n'ayez point reçu, &c.*

Il n'y a gueres de passion plus vive dans l'homme que le desir de se distinguer par quelque qualité ou quelque action qui attire l'attention & l'estime du monde ; cette source corrompue est la cause principale & plus ordinaire de tout le bien qui se fait. Qu'on parcoure tous les états & toutes les conditions des hommes, on trouvera que cet esprit de distinction que l'orgueil suggere, a fait faire de grands efforts pour exceller & l'emporter sur les autres ; ce qu'on appelle du nom honnête d'une noble & genereuse émulation.

Mais, dira-t-on, n'est-il pas permis d'employer les talens que l'on a reçus pour en faire le mieux qu'on peut ? Oui sans doute ; & ce seroit une negligence criminelle de ne pas les mettre en usage, & de les rendre inutiles ; mais il faut se souvenir pour quelle fin Dieu nous les a donnés. Est-ce pour nous faire considerer dans le monde & pour nous y faire une réputation qui nous distingue du commun des hommes ? N'est-ce pas plutôt pour les rapporter à sa gloire, puisque tout venant de lui, tout lui est dû ? *Qu'avez-vous*, dit l'Apôtre, *que vous n'ayez point reçu ? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu ?* C'est un vol que l'on fait à Dieu, & une usurpation pleine d'ingratitude & d'impieté, que de s'attribuer la moindre partie de la gloire qui lui doit revenir de tout le bien qu'il nous fait ; car nous avons tout reçu de lui, tout lui appartient. Vous avez reçu de Dieu, dit saint Jean Chrysostome, non quelque don en particulier, mais en general tout ce que vous avez de bon. Toutes vos bonnes œuvres ne viennent point de vous ; ce sont autant de graces de Dieu. Si vous avez la foi, c'est

Dieu qui vous y appelle : si vous avez obtenu la rémission de vos pechés, si vous avez d'autres dons ; si vous avez celui de la parole & d'instruire les autres, c'est de Dieu que vous avez tout reçu.

Direz-vous, continue ce saint Docteur, que c'est-vous-même qui vous êtes appliqué au bien ? Vous n'oseriez l'assurer ; c'est une grace que Dieu vous a donnée, cependant vous vous en élevez ; c'étoit au-contraire ce qui devoit vous rendre plus humble ; puisque ce que vous avez, n'est point à vous, mais à celui qui vous l'a donné. Si vous l'avez reçu, il ne vous appartenoit pas en propre : que si vous avez reçu ce qui ne vous appartenoit pas, pourquoi vous en élever, comme s'il vous appartenoit ?

℣. 9. jusqu'à 14. *Car il semble que Dieu nous traite nous autres Apôtres, comme les derniers des hommes, &c.*

Tous ceux qui sont instruits des maximes de la Religion, ne doutent point que la vie chrétienne ne doive se passer dans les souffrances & les humiliations. C'est une loi generale prononcée par J. C. même, que pour être son disciple, il faut porter sa croix, & renoncer à soi-même ; c'est-à-dire, aux inclinations de la nature corrompue, qui porte à la recherche des plaisirs & des commodités de la vie. Mais les Pasteurs & ceux que Dieu a chargés de la conduite & de l'instruction des peuples, sont obligés à suivre cette loi par des devoirs particuliers ; parce qu'étant choisis pour être les ministres de J. C. pour travailler au salut des ames qu'il a rachetées au prix de son Sang, ils doivent imiter & suivre de plus près les abaissemens & les humiliations de ce divin Sauveur, & entrer dans une parfaite conformité avec lui.

C'est ce que saint Paul nous fait voir dans la comparaison qu'il fait de la vie des Apôtres avec celle des Docteurs des Corinthiens. Il leur fait sentir par une ironie ingenieuse, que cette vie n'est point le lieu où Dieu veut nous élever dans l'honneur ; & que c'est au-contraire le temps des persecutions & des humiliations. En effet, à considerer l'esprit de l'Evangile, & l'exemple que J. C. a proposé aux fideles, & sur-tout aux Pasteurs & aux Superieurs Ecclesiastiques, non seulement par ses paroles, mais aussi par toute la suite de sa vie : ne voit-on pas d'un côté un caractere de reprobation dans la conduite des Prédicateurs des Corinthiens ; & de l'autre, le veritable état où se doivent trouver ceux que J. C. appelle au ministere Ecclésiastique représenté dans la personne des Apôtres ? Ceux-là jouissoient de toutes les commodités de la vie, avoient des talens qui leur attiroient l'estime des hommes ; étoient applaudis, honorés, respectés ; & se croyant heureux en cet état, ils s'élevoient au-dessus des Apôtres, qui n'étoient point considerés au prix d'eux : N'est-ce pas là la disposition où se trouvent ceux à qui J. C. donne sa malediction ? *Malheur à vous*, dit-il, *lorsque tous les hommes diront du bien de vous, car c'est ce que leurs peres faisoient à l'égard des faux prophetes.* Ceux-ci au-contraire étoient dans le mépris, l'ignominie & la misere ; ils passoient pour insensés, pour foibles, & pour des gens sans honneur ; ils souffroient la faim, la soif, & la nudité, & étoient traités comme les derniers des hommes, & comme des personnes destinées & condamnées à la mort.

Luc. 6. 26.

Ce portrait-ci est bien different de l'autre ; & si l'on consulte le goût du monde, il y a bien peu de

gens qui ne préferassent l'état des premiers à celui des seconds, les exemples n'en sont que trop communs; & cependant ce sont ces derniers que Dieu benit & approuve, & que J. C. déclare heureux : *Vous serez bienheureux*, dit-il, *lorsque les hommes vous hairont, lorsqu'ils vous separeront, lorsqu'ils vous traiteront injurieusement, & qu'ils rejetteront votre nom comme mauvais à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là, & soyez ravis de joie, parce qu'une grande récompense vous est reservée dans le ciel : car c'est ainsi que leurs peres traitoient les Prophetes.* Luc. 6. 22. 23.

Considerons un peu quels traitemens ont reçu tous les Prophetes que Dieu a envoyés à son peuple? N'ont-ils pas servi de spectacle au monde, aux Anges & aux hommes? Isaïe ne dit-il pas que lui & les disciples que Dieu lui avoit donnés ont été un prodige & un signe dans Israel? *Ecce ego & pueri mei quos dedit mihi Dominus in signum & in portentum Israel.* De même que J.C. dit de lui-même par la bouche de David : *Je suis devenu comme un prodige dans l'esprit de plusieurs*; parce que la doctrine qu'il a prêchée, & qui a été depuis celle des Apôtres & de l'Eglise, a paru aux hommes une doctrine étrange & un prodige nouveau, comme étant prévenus par des sentimens tous contraires, & accoutumés aux illusions & aux erreurs dans lesquelles ils avoient été nourris. Jeremie n'a-t-il pas été un prodige de contradictions, d'afflictions & d'épreuves? Que dire de tous les autres Prophetes? N'ont-ils pas été dans les perils de mort où ils étoient exposés tous les jours, *comme des brebis destinées à la boucherie*? C'est d'eux dont saint Paul parle, quand il dit : Qu'*ils ont souffert les moqueries & les fouets, les chaînes & les prisons; qu'ils ont été lapi-* Isai. 8. 18. Psal. 70. 7. Hebr. 11. 36 37. 38.

dés & sciés ; qu'ils sont morts par le tranchant de l'épée ; qu'ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis & de peaux de chevres, étant abandonnés, affligés, persecutés, & que le monde n'étoit pas digne d'eux. Le saint Précurseur de J. C. a-t-il vêcu autrement que dans la mortification & la persecution, & sa tête n'a-t-elle pas servi de récompense à une danseuse ? Comment est-ce que le divin Sauveur a laissé traiter son meilleur ami avec tant de mépris & d'indignité ? C'est le sort de tous ceux qu'il appelle à sa gloire, & principalement de ceux dont il se sert pour la prédication de sa parole & le ministere apostolique ; il veut qu'ils deviennent comme les Apôtres *les ordures du monde, & comme les balayeures qui sont rejettées de tous.* Comme J. C. avoit choisi ceux-ci pour être les images vivantes de sa vie & de sa mort, ils ont tous vêcu comme lui, ils ont tous souffert comme lui. Saint Paul qui a été ravi au troisiéme ciel, est néanmoins méprisé jusqu'à être mis au rang des choses les plus viles & les plus abjectes ; mais ce saint Apôtre sçavoit fort bien que cette bassesse même étoit une grandeur devant Dieu, & que ce mépris le combloit de gloire, puisqu'il le rendoit si conforme au Fils de Dieu, qui ne l'avoit choisi que pour être méprisé dans sa personne.

Ce qui fait donc le caractere d'un fidele ministre de J. C. n'est pas de souffrir des maux, cela lui est commun avec le monde ; c'est de les souffrir non seulement sans peine & sans chagrin, mais même avec joie ; c'est de s'en glorifier & de s'y plaire, comme a fait saint Paul & les autres Apôtres, étant persuadé que c'est le moyen le plus efficace dont Dieu veut que les hommes vraiment apostoliques,

se servent pour la conversion des ames. *Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure seul; mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruit;* c'est la comparaison dont J. C. se sert pour faire voir que c'est par la mortification & par les abaissemens que l'on peut faire du fruit dans l'Eglise en suivant son exemple. *Jean. 12. 24.*

Sur ces principes il est aisé de juger ce qu'on doit penser du sentiment de ceux qui croient que la dignité Episcopale a besoin d'être soutenue par l'éclat exterieur pour attirer le respect & la véneration des peuples. Ils disent que nous ne sommes plus au temps de ces grands Saints, dont la pauvreté a été soutenue par les miracles; que les Chrétiens aujourd'hui sont devenus foibles; qu'ils ont besoin de quelque chose qui frappe leurs sens pour rendre aux Evêques toute la véneration qui leur est dûe. Mais d'où tire-t-on ces regles? Ce n'est point de J. C. qui dans toute sa vie & dans son Evangile en a donné de toutes contraires; ce n'est point des Apôtres, dont chacun pouvoit dire avec saint Paul: *Ai-je dessein de plaire aux hommes? Si je pensois à plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de J. C.* Ce n'est point non plus de la tradition de l'Eglise qui définit le contraire dans ses Conciles. *Que l'Evêque ait des meubles vils, une table pauvre, & qu'il vive pauvrement; & qu'il s'acquere l'autorité que demande son ministere par la pureté de sa foi, & par le mérite de sa bonne vie.* Ce sentiment ne peut donc être suggeré que par l'esprit du monde, qui est tout opposé à celui de J. C. On peut voir ce sujet traité dans saint Bernard sur ces paroles de l'Evangile, *Ecce nos reliquimus omnia;* & sur-tout dans la vie de D. Barthelemi des Martyrs, où ce saint

Gal. 1. 10.

Concil. 4. de Carth. can. 15. Concil. de Trid. sess. 25. c. 1. de ref.

Vie de D. Barth. des Mart.

l.1.c.20. & l.2. cap. 13. homme répond à Grenade & à un autre Evêque, qui l'exhortoient à être un peu plus magnifique dans sa maison : il leur répond, dis-je, d'une maniere précise & convaincante, ce qu'il faut croire sur cette matiere.

℣. 14. jusqu'à la fin. *Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte, mais je vous avertis de votre devoir comme mes très-chers enfans, &c.*

C'est sans doute une grande vertu à un Pasteur, que d'avoir du zele contre les pechés ; mais si cette vertu n'est accompagnée de la compassion & de la douceur, elle dégenere en une severité excessive & immoderée. Gregor. Past. part. 2. c. 6. *Le cœur de l'Evêque*, dit saint Gregoire, *est comme l'arche de la nouvelle alliance ; & comme il y avoit autrefois dans l'arche, les tables de la loi, la verge de Moyse, & la manne, ainsi l'Evêque doit porter dans son cœur l'intelligence de la loi, la rectitude & la verge de la justice, avec la manne & la douceur de la charité. Car ceux qui gouvernent ne doivent pas tant considerer la superiorité de leur charge qui les distingue des autres, que l'égalité de la nature qui leur est commune avec eux : & ils doivent se réjouir, non de ce qu'ils commandent, mais de ce que leur commandement est utile aux autres.* Or il leur sera utile s'ils gardent un tel temperament entre la rigueur & la douceur, qu'ils n'abattent point le courage de ceux qu'ils conduisent par la severité d'une discipline trop rigoureuse, de peur qu'ils ne perdent la confiance qu'ils doivent avoir en eux : & qu'ils ne fassent point paroître trop de douceur à leur égard, de peur de leur donner occasion par cette négligence d'avoir du mépris pour leurs Superieurs. Gregor. ibid. *Il est necessaire que ceux qui commandent soient craints de ceux qui leur obéïssent*, dit saint Gregoire, *mais c'est*

ſeulement lorſqu'ils ne craignent point Dieu, afin que ceux qui ne ſont pas détournés de pecher par la crainte des jugemens de Dieu, le ſoient au moins par celle des hommes. Mais hors cela ils doivent à leur égard témoigner une douceur tendre & affectueuſe, à l'exemple de ſaint Paul, qui ſembloit ignorer qu'il fût élevé au-deſſus de ſes freres, lorſqu'il dit : *Nous ſommes devenus comme de petits enfans au milieu de vous;* & ailleurs : *Nous ſommes vos ſerviteurs en J. C.* Mais lorſqu'il trouve un deſordre qui mérite d'être corrigé, il ſe ſouvient qu'il a le gouvernement & l'autorité, & il le témoigne en diſant : *Que voulez-vous que je faſſe, voulez-vous que je vienne avec la verge, ou avec un eſprit de douceur & de charité?* Ainſi un homme ſe conduit ſagement dans une dignité, lorſqu'il ſe gouverne d'une telle ſorte, qu'il domine plutôt ſur les vices que ſur ſes freres. Lors même qu'il uſe de châtiment envers ceux qui pechent, il doit toujours conſerver les marques de ſa charité, & ſa conduite doit être ſi ſage & ſi temperée, qu'il allie avec la ſeverité d'un pere, une douceur & une tendreſſe vraiment maternelle. Il faut qu'il ſe rende ſi bon & ſi acceſſible à ceux qui lui ſont ſoumis, qu'ils ne rougiſſent point de lui découvrir leurs fautes les plus ſecrettes, afin que lorſqu'ils ſeront tentés, & qu'ils ſe trouvent dans le trouble, ils puiſſent recourir à leur Paſteur, comme un enfant qui ſe jette dans le ſein de ſa mere.

1. Theſſ. 2. 7.
2. Cor. 4. 5.

CHAPITRE V.

Lev. 18. 7. 8. 20. 11. 1. C'Est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous ″, & une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les Payens; jusques-là qu'un *d'entre vous* abuse de la femme de son pere.

1. Omnino auditur inter vos fornicatio, & talis fornicatio, qualis nec inter gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.

2. Et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil : & vous n'avez pas au-contraire été dans les pleurs, pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action *si honteuse*.

2. Et vos inflati estis: & non magis luctum habuistis ut tollatur de medio vestrûm qui hoc opus fecit.

Coloss. 2. 5. 3. Pour moi étant absent de corps, mais présent en esprit j'ai déja porté ce jugement comme présent,

3. Ego quidem absens corpore, præsens autem spiritu, jam judicavi ut præsens, eum, qui sic operatus est,

4. qui est, que vous & mon esprit étant assemblés au nom de notre Seigneur Jesus-Christ, celui qui est coupable de ce crime, soit par la puissance de notre Seigneur Jesus,

4. in nomine Domini nostri Jesu Christi, congregatis vobis & meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu,

5. livré à satan, pour mortifier ″ sa chair, afin que son

5. tradere hujusmodi satanæ in interitum car-

℣. 1. *autr.* l'impureté qui regne parmi vous est toute publique.
℣. 5. *autr.* faire mourir.

nis ut ſpiritus ſalvus ſit in die Domini noſtri Jeſu Chriſti.

ame ſoit ſauvée au jour de notre Seigneur Jeſus-Chriſt.

6. Non eſt bona gloriatio veſtra. Neſcitis quia modicum fermentum totam maſſam corrumpit?

6. Vous n'avez donc point ſujet de vous tant glorifier. Ne ſçavez-vous pas qu'un peu ne levain aigrit toute la pâte ‖? *G Lat. 5. 9.*

7. Expurgate vetus fermentum, ut ſitis nova conſperſio, ſicut eſtis azymi. Etenim Paſcha noſtrum immolatus eſt Chriſtus.

7. † Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous ſoyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & ſans levain. Car Jeſus-Chriſt a été immolé ‖, lui qui eſt notre Agneau paſcal ‖. *† Pâque.*

8. Itaque epulemur; non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ & nequitiæ: ſed in azymis ſinceritatis & veritatis.

8. C'eſt pourquoi celebrons cette fête ‖, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption; mais avec les pains ſans levain de la ſincerité & de la vérité ¶.

9. Scripſi vobis in epiſtola: Ne commiſceamini fornicariis:

9. Je vous ai écrit dans une lettre ‖, que vous n'euſſiez point de commerce avec les fornicateurs:

10. Non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis ſervien-

10. ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde ‖, non plus que des avares, des raviſſeurs *du bien d'autrui*,

℣. 6. *expl.* Ainſi un homme corrompu peut corrompre pluſieurs fideles.

℣. 7 *Grec.* pour nous.

Ibid. *lettr.* notre Pâque.

℣. 8. *lettr.* mangeons.

℣. 9. Cette lettre s'eſt perdue.

℣. 10. *expl.* de ceux qui ne ſont pas Chrétiens.

ou des idolâtres : autrement il faudroit que vous sortissiez du monde.

tibus : alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.

11. Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point de commerce avec ces sortes de personnes, *j'ai entendu* que si celui qui est du nombre de vos freres, est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, médisant, ou ivrogne, ou ravisseur *du bien d'autrui*, vous ne mangiez pas même avec lui ‖.

11. Nunc autem scripsi vobis non commisceri ; si is qui frater nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.

12. Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors *de l'Eglise* ? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger ?

12. Quid enim mihi de iis, qui foris sunt, judicare ? Nonne de iis, qui intus sunt, vos judicatis ?

13. Dieu jugera ceux qui en sont dehors. Mais pour vous retranchez ce méchant ‖ du milieu de vous.

13. Nam eos, qui foris sunt, Deus judicabit. Auferte malum ex vobisipsis.

ỽ. 11. *expl.* de-peur que son exemple ne vous corrompe.
ỽ. 13. *i. e.* cet inceſtueux.

SENS LITTERAL.

ỽ. 1. *C'Est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, & une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les Payens ; jusques-là qu'un* d'entre vous *abuse de la femme de son pere.*

C'est un bruit constant, &c. Voyez Gen. 35. 22. Amos 2. 7. 2. Rois 16. 22.

Jusques-là qu'un d'entre vous *abuse de la femme de son pere*, qui étoit encore vivant; ce qui rendoit le crime plus énorme. *Igitur non propter eum qui fecit injuriam, &c.* c'est-à-dire, la tenant chez lui comme sa propre femme; ce qui aggrave encore le peché. 2. Cor. 7. 12.

℣. 2. *Et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil; & vous n'avez pas au-contraire été dans les pleurs, pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action* si honteuse.

Et après cela; c'est-à-dire, après un si grand sujet d'humiliation & de confusion pour toute votre Eglise, *vous êtes encore enflés d'orgueil*, c'est-à-dire, de l'estime de votre propre sagesse, osant bien mettre ce crime au nombre des choses indifferentes, contre le sentiment général de tout le monde, & contre la défense expresse de Dieu, comme font les Cyniques & les Stoïciens. Cela s'adresse aux docteurs qui faisoient profession d'être grands Philosophes. Levit. 18. 8. *Autr.* Vous ne laissez pas de continuer dans votre même vanité, sans qu'un crime si honteux & si humiliant la puisse rabattre. Il parle aux docteurs qui n'avoient point d'autre soin ni d'autre application qu'à se faire admirer, & à se faire suivre par les fideles; & aux disciples mêmes, qui passoient leur temps à se glorifier les uns contre les autres de la science de leurs maîtres; pendant que cet incestueux demeuroit impunément dans son crime.

Et vous n'avez pas été dans les pleurs, &c. c'est-à-dire, dans une humiliation publique, vous revêtant d'habits lugubres, & pratiquant toutes les œu-

vres de pénitence que l'Eglise a accoutumé de pratiquer pour proceder à l'excommunication.

℣. 3. *Pour moi étant absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déja porté ce jugement comme présent.*

Pour moi. Gr. *Car pour moi ;* c'est-à-dire : Puisque vous en usez ainsi, & que vous avez si peu de soin de l'honneur de votre Eglise, & du salut de tous les fideles qui la composent, je me suis résolu de suppléer à votre négligence par mon autorité.

Etant absent de corps, mais voyant en esprit tout ce qui se passe chez vous, je n'ai pas besoin d'autre preuve ni d'autre conviction contre cet incestueux, pour être persuadé de son crime. L'Apôtre dit ceci pour faire voir qu'il pouvoit proceder à la punition de cet infame, encore qu'il fût absent, & sans avoir observé toutes les formalités ordinaires. Voyez 4. Rois 5. 26. l'exemple d'Elisée, qui voyoit en esprit l'action de Giezi, lorsqu'il recevoit des présens de Naaman.

Mais présent en esprit, c'est-à-dire, par la vertu de l'Esprit de Dieu, qui n'est point attachée aux lieux, & qui est également présente par-tout où il plaît à Dieu d'operer par mon ministere, soit que je sois présent, soit que je sois absent ; ce qui fait que vous ne devez pas me craindre moins, que si j'étois en personne dans votre Eglise.

J'ai déja porté ce jugement. Autr. *prononcé*, ou, *rendu ;* puisqu'il s'agit d'un jugement exterieur & juridique.

Comme présent ; c'est-à-dire, qui doit avoir la même force & la même autorité que si j'étois présent.

℣. 4. *Qui est, que vous & mon esprit étant assemblés au nom de Notre-Seigneur J. C. celui qui est coupable de ce crime, soit par la puissance de Notre-Seigneur* JESUS.

Qui est que vous ; il parle principalement aux Pasteurs, *& mon esprit ;* c'est-à-dire, moi-même par la présence de mon esprit, qui est avec vous en certaine maniere, en ce qu'il approuve vos sentimens, & en ce qu'il a une connoissance parfaite de tout ce qui se passe parmi vous, sur-tout en ce qui regarde l'affaire de l'incestueux. *Autr.* Avec cette vertu de l'Esprit de Dieu dont je suis rempli, & par laquelle j'agirai de loin, comme si j'étois parmi vous, & dont je vous rendrai participans avec moi, pour l'execution de ce jugement.

Etant assemblés, &c. Quoique l'Apôtre pût tout seul excommunier ce miserable, il veut néanmoins qu'il ne le soit que par le commun consentement de l'Eglise, pour ne point déroger à la puissance ordinaire des Pasteurs.

Par la puissance de Notre-Seigneur JESUS, duquel nous tenons tout notre pouvoir & notre autorité, comme de notre souverain Maître.

℣. 5. *Livré à satan pour mortifier sa chair, afin que son ame soit sauvée au jour de Notre-Seigneur J.C.*

Livré à satan, c'est-à-dire, excommunié, & en même-temps livré au démon (ce qui ne se pratiquoit que fort rarement) afin de l'affliger de maladie, ou de quelqu'autre douleur corporelle. Voyez 2. Cor. 12. 7. *Datus est mihi stimulus, &c.* 1. Tim. 1. 20. Job. 2. 4. 5. 6. 7.

Pour mortifier sa chair, &c. c'est-à-dire, la convoitise de sa chair, & sur-tout cette passion infame qui procede souvent d'une trop grande santé, & d'un trop grand repos du corps. *Autr.* Afin qu'en se sentant ainsi affligé de Dieu, il se porte de lui-même à mortifier cette passion infame, ou ses affections charnelles, par une sincere pénitence.

Au jour, &c. du jugement général ; non que le salut soit differé jusqu'au jugement dernier, mais parce qu'il ne sera parfaitement accompli ni déclaré qu'en ce temps-là. Voyez 1. Petr. 1. 5. 2. Cor. 1. 14.

℣. 6. *Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier. Ne sçavez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte ?*

Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier, de l'état de votre Eglise ; puisque vous avez souffert jusqu'à présent un crime si honteux sans le corriger, & que vous avez laissé si long-temps un homme si infame, qui est capable d'infecter tous les autres par son exemple. Autr. *Vous tant glorifier* de la science de vos docteurs ; puisqu'il s'en trouve parmi eux, qui osent bien mettre ce crime si infame au nombre des choses indifferentes.

Ne sçavez-vous pas qu'un peu de levain, &c. Les Hebreux entendent par le levain, tout ce qui a la force de corrompre ; soit que ce soit un faux dogme, soit un mauvais exemple, soit l'homme même qui enseigne l'erreur, ou qui donne le mauvais exemple. L'Apôtre veut parler ici de l'homme même, c'est-à-dire, de l'incestueux, qui par son exemple étoit capable d'infecter & de corrompre les fideles de l'Eglise de Corinthe ; comme s'il disoit : Ne sçavez-vous pas que comme le levain a la force d'aigrir toute la pâte, cet incestueux aussi par son exemple est capable de corrompre tout le corps de votre Eglise, si vous ne l'en séparez ?

℣. 7. *Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & sans levain. Car J.C. a été immolé, lui qui est notre Agneau pascal.*

Purifiez-

Purifiez-vous, c'est-à-dire, votre Eglise, *du vieux levain*, c'est-à-dire, du mauvais exemple de cet incestueux, en le séparant de votre communion, craignant qu'il ne vous corrompe par le commerce qu'il peut avoir avec vous. *Vieux ;* c'est pour mieux exprimer la corruption de cet infame, & pour montrer qu'il est habitué dans son peché.

Afin que vous soyez une pâte toute nouvelle ; c'est-à-dire, afin que toute votre Eglise soit pure, & se puisse conserver dans la pureté, ayant retranché de sa communion cet homme, & tout autre qui seroit capable de la corrompre.

Comme vous êtes vraiment les pains purs, &c. par la profession que vous faites du Christianisme.

Car J. C. a été immolé. Il rend raison pourquoi les Chrétiens doivent être purs, & exempts du levain de l'iniquité. Le sens : Puisque les Juifs, dont les observations n'étoient que les figures de celles que nous devons pratiquer, étoient obligés par la loi de s'abstenir du levain materiel, & d'en purifier toutes leurs maisons, lorsqu'ils célebroient l'immolation de l'agneau pascal ; nous autres Chrétiens qui sommes les observateurs spirituels de la loi, nous n'avons pas moins d'obligation de nous abstenir du levain mystique de l'iniquité, & d'en purifier toute l'Eglise ; puisque le véritable Agneau pascal qui est J. C. a été immolé pour nous, & que les Chrétiens doivent toujours célebrer la mémoire de cette immolation jusqu'à la fin des siecles, tant que l'Eglise subsisterra.

Exod. 12.

Lui qui est notre Agneau Pascal, c'est-à-dire, le véritable, dont celui des Juifs n'étoit que la figure ; J. C. a été figuré par l'agneau pascal, & en a retenu le nom : Parce que comme cet agneau devoit être

ſans aucun défaut, J. C. a été pur, & exempt de tout peché : & comme les Iſraélites furent préſervés du maſſacre des premiers-nés par l'effuſion de ce ſang ſur le ſeuil & ſur les poteaux des portes de leurs maiſons, ainſi les Chrétiens ſont préſervés de la mort éternelle par la foi au ſang de J. C. qui a été répandu pour eux, & qui leur a été appliqué par le Baptême.

℣. 8. *C'eſt pourquoi célebrons cette fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption, mais avec les pains ſans levain de la ſincerité & de la vérité.*

C'eſt pourquoi célebrons cette fête, non ſeulement par la mémoire continuelle de l'immolation de J.C. mais par le ſacrifice, & par la participation réelle & ſacramentelle de ſon corps & de ſon ſang. C'eſt pourquoi l'auteur de la Vulgate a traduit le mot grec ἑορτάζειν, par *epulari*, qui ſignifie faire feſtin, pour mieux marquer la nature de la célebration de cette fête. Il fait toujours alluſion à la célebration de la Pâque Judaïque, qui ſe célebroit en mémoire de la ſortie d'Egypte, pendant huit jours; au-lieu que nous célebrons la nôtre, qui eſt la mémoire de notre délivrance de la captivité du diable, pendant toute notre vie.

Non avec le vieux levain de notre corruption naturelle, & de nos inclinations & affections vicieuſes, qui ſont la ſource de toutes les mauvaiſes actions que nous faiſons, & que nous devons mortifier, pour célebrer dignement cette fête.

Ni avec le levain de la malice, &c. c'eſt-à-dire, & encore moins avec des actions pleines de malice & de diſſimulation.

Mais avec les pains ſans levain. Les pains en ſens

myſtique, ſignifient les actions, qui ſont comme le pain & la nourriture de l'ame.

De la ſincerité, qui eſt oppoſée à la malice ; *& de la vérité*, qui eſt oppoſée à la diſſimulation.

℣. 9. *Je vous ai écrit dans une lettre, que vous n'euſſiez point de commerce avec les fornicateurs.*

Je vous ai écrit. Comme l'Apôtre vient de faire connoître aux Corinthiens le ſoin qu'ils doivent avoir de purifier leur Egliſe de toutes ſortes de perſonnes ſcandaleuſes ; & qu'il leur avoit même recommandé déja par une autre lettre, d'éviter la converſation des perſonnes impures, il leur explique plus préciſément quelle a été ſon intention quand il leur a défendu d'avoir ce commerce, afin de prévenir les difficultés qu'ils pourroient avoir dans l'execution de l'avertiſſement qu'il leur a donné.

Dans une lettre, qui ne ſe trouve plus, non plus que pluſieurs autres qui ont été perdues ; peut-être par la négligence des Egliſes, & des perſonnes à qui elles ont été écrites. Voyez Phil. 3. 1. Col. 4. 16.

Que vous n'euſſiez point de commerce volontaire, d'amitié ou de familiarité ; car il ne leur avoit pas défendu le commerce néceſſaire, tel qu'étoit celui des eſclaves à l'égard de leurs maîtres ; des enfans à l'égard de leurs peres.

Avec les fornicateurs. Il comprend ſous ce mot, toutes ſortes de perſonnes impures.

℣. 10. *Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avares, des raviſſeurs* du bien d'autrui, *ou des idolâtres : autrement il faudroit que vous ſortiſſiez du monde.*

Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde ; c'eſt-à-dire, des fornicateurs payens, qu'il appelle

de ce monde, parce que les Payens composoient alors la plus grande partie du monde, & remplissoient, pour ainsi dire, tout le monde, en comparaison des Chrétiens qui n'en faisoient qu'une fort petite partie: ou bien, il a égard à la vie des Payens, qui vivent d'une vie purement naturelle & humaine, suivant toutes leurs inclinations corrompues, n'ayant rien en eux qui les éleve au-dessus de la condition générale & ordinaire des hommes. C'est pour cela que, selon le langage de l'Ecriture, les Chrétiens qui vivent d'une vie surnaturelle & divine, & dont les mœurs sont toutes differentes de celles du commun des hommes, sont hors du monde; parce qu'encore qu'ils n'en soient point séparés de corps, ils en sont fort éloignés d'esprit, de maximes & d'inclinations: on appelle en un autre sens les Payens, & généralement tous les pecheurs, *le monde*, parce qu'ils y demeurent avec plaisir, & qu'ils en aiment les créatures avec attache.

Non plus que des avares, *&c.* Il parle de ceux qui usent de surprise dans les contrats & dans les promesses, & qui acquerent du bien par fraude. Gr. πλεονέκταις.

Autrement il faudroit que vous sortissiez du monde, il faudroit entierement renoncer à la vie civile, & rompre toute sorte de commerce, parce que le monde est plein de ces sortes de personnes. *Autr.* Il faudroit entierement renoncer à la vie. C'est une hyperbole.

℣. 11. *Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point de commerce avec ces sortes de personnes*, j'ai entendu *que si celui qui est du nombre de vos freres est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur* du bien d'autrui, *vous ne mangiez pas même avec lui.*

Mais.... que si celui qui est du nombre de vos freres. Autr. qui porte le nom de frere, c'est-à-dire, de Chrétien, *est fornicateur, ou avare*, reconnu pour tel, & pour être habitué dans quelqu'un de ces vices ou de ces crimes.

Ou idolâtre, c'est-à-dire, qui se trouve, ou assiste quelquefois aux sacrifices des Payens; & qui par foiblesse ou condescendance, donne des marques exterieures de respect & d'estime pour leurs cérémonies, & pour le culte qu'ils rendent aux idoles, soit qu'il les approuve de paroles ou d'action, en mangeant avec eux des viandes qui leur ont été immolées: car l'Apôtre ne parle pas ici de ceux qui sacrifioient effectivement & ouvertement aux idoles, puisqu'ils étoient exclus de l'Eglise dès la premiere fois.

Ou médisant, &c. Le mot Grec signifie proprement un diseur d'injures, ou querelleur, λοίδορος.

Vous ne mangiez pas même avec lui; non seulement que vous n'ayez nul commerce d'amitié, & de conversation familiere avec lui, mais que vous ne mangiez pas même en sa compagnie; afin que se voyant ainsi traité, il revienne à resipiscence; ou du-moins s'il ne profite pas de cette correction, qu'il soit hors d'état de vous pouvoir nuire par sa conversation ou par son exemple. Voyez 2. Petr. 3. 17. Jud. 21.

℣. 12. *Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors* de l'Eglise? *N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger.*

Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise? c. Puisque ce n'est pas une chose absolument nécessaire pour conserver la pureté de l'Eglise, & qu'il seroit même impossible d'observer

ce jugement rigoureux contre eux, de leur interdire tout commerce avec les Chrétiens, en défendant aux Chrétiens de les fréquenter : car l'Apôtre ne parle pas d'un jugement qui soit directement contre les Payens, n'ayant point de jurisdiction sur eux, ils s'en seroient sans doute moqués; & il n'auroit pu qu'indirectement leur interdire ce commerce, si ç'eût été une chose possible & nécessaire. *Autr.* Comment entreprendrois-je de les juger, puisque je n'ai point de jurisdiction sur eux ? C'est la raison du pénultiéme verset.

N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise, &c. c'est-à-dire ; Mais quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire d'empêcher le commerce des fideles avec les Payens, n'est-il pas visible qu'il n'en est pas de même à l'égard des mauvais Chrétiens ? Vous êtes indispensablement obligés à proceder contre les incorrigibles par toutes sortes de voies, même jusqu'à les excommunier, & à leur interdire toute sorte de commerce avec les autres, s'ils ne donnent des marques de pénitence.

℣. 13. *Dieu jugera ceux qui en sont dehors. Mais pour vous, retranchez ce méchant du milieu de vous.*

Dieu jugera ceux, &c. c'est-à-dire, les punira : ils ne demeurent pas impunis, quoique vous ne les punissiez pas ; & leur condition n'en est pas meilleure pour être exempts de la correction de l'Eglise, puisqu'ils auront Dieu même pour juge, qui les punira un jour avec bien plus de severité, que vous ne les puniriez.

Mais pour vous, retranchez ce méchant, &c. cet incestueux, & toute autre personne scandaleuse, & incorrigible.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *C'Est un bruit public & constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, & une telle impureté, &c.*

L'Apôtre nous avertit ici d'un devoir des plus importans à un Chrétien, & s'éleve avec force contre les Corinthiens qui avoient manqué à une obligation si essentielle à leur état; ce devoir indispensable, c'est de pleurer la perte éternelle de nos freres qui se fait par le scandale & le peché. En effet, si nous avions assez de foi pour être pénetrés de la grandeur de ce mal, ne demanderions-nous pas comme Jeremie une source de larmes pour pleurer les maux de l'Eglise, & ce carnage spirituel d'ames que les démons font continuellement dans le monde en les privant de la grace par les crimes où ils les engagent? Il y a sujet de pleurer incessamment, quand on songe au nombre de ceux qui meurent tous les jours, non pas la mort temporelle du corps, mais la mort éternelle de l'ame; & à quoi peut-on mieux employer ses larmes qu'à pleurer une si grande perte avec l'Apôtre? *Qui est* 2. Cor.
foible, sans que je m'affoiblisse avec lui? Qui est scan- 11. 29.
dalisé, sans que je brûle? David se sentant percé de douleur à cause de l'aveuglement des pecheurs, ne dit-il pas qu'*il est tombé en défaillance à cause des* Ps. 118.
pecheurs qui abandonnoient la loi de Deu? Et ail- 53.
leurs: *Mon zele, dit-il, m'a fait secher de douleur, parce que nos ennemis ont oublié vos paroles.* Il s'attriste & seche d'ennui, non du mal que lui font ses ennemis, mais de celui qu'ils se font à eux-mêmes, en

oubliant & en violant les paroles de Dieu : parce que ces paroles renfermant la vie des ames, ils se privoient du plus grand de tous les biens, & préferoient volontairement la mort à la vie.

Voilà ce que fait le véritable zele du salut des ames, d'empêcher autant qu'on le peut, tous les maux qu'on voit commettre, de porter impatiemment la perte de nos freres, & de gémir du malheur où ils se précipitent par leur faute. La raison de cette obligation est l'union intime que tous les fideles ont entre eux par le lien de la charité qui n'en fait qu'un corps. Car comme dans le corps humain *tous les membres conspirent à s'entr'aider les uns les autres ; & si l'un des membres souffre, les autres souffrent avec lui* ; il en est de même, dit saint Paul, du corps dont J. C. est le chef, & dont chacun en particulier est un des membres. Comme donc le peché est le plus grand de tous les maux qui puissent arriver à l'homme, il n'y en a point par conséquent qui doive plus exciter notre compassion.

Mais cette tendresse de mere, & ces entrailles pleines de charité & de compassion pour les ames qui sont sous la tyrannie du démon, est le caractere des vrais Pasteurs qui se rendent par là conformes à Dieu, qui est tout bon & tout misericordieux, & à ce souverain Pontife, dont l'Apôtre dit que *le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos infirmités.* Saint Ambroise ne demande autre chose à Dieu que cette compassion tendre & charitable pour les pechés d'autrui, & il l'eut en effet à un tel point, que saint Paulin dit de lui dans sa vie, qu'il pleuroit avec ceux qui se confessoient à lui, & qui lui découvroient le mauvais état de leur conscience.

Hebr. 4. 15.

L. 2. de pænit.

Saint Bernard fait encore bien voir par son exemple quelle doit être la disposition des Pasteurs touchant ce point. Ce saint Docteur *ayant repris quelqu'un de son peché, & voyant qu'il ne se corrigeoit point, demeuroit ensuite*, comme il dit lui-même, *comblé d'affliction & de douleur. Et ne me dites pas*, ajoute-t-il, *que je dois me consoler, puisque j'ai rendu à cette ame tout ce que je lui devois. C'est cela même qui m'afflige, de ce que je vois mon fils mort devant mes yeux, sans qu'il m'ait été possible de le secourir : car je n'ai pas eu dessein de delivrer mon ame en m'acquittant dans cette rencontre de mon devoir, mais de sauver la sienne, en la faisant revenir à Dieu. Et certes qui est la mere qui voyant mourir son fils, après avoir fait tous ses efforts pour lui conserver la vie, croit devoir arrêter ses larmes, parce qu'elle n'a pu faire davantage pour le sauver ? Si donc une mere est inconsolable dans la perte de celui qui n'est mort que d'une mort temporelle ; comment me puis-je consoler, en voyant que celui que j'aime comme mon fils, s'engage volontairement dans une mort éternelle, lorsque je m'efforce de lui procurer les biens éternels ?* *In Cant. serm. 4. n. 5.*

C'est donc dans cet esprit de charité pour l'Eglise des Corinthiens, que saint Paul craignant que le mauvais exemple de cet incestueux, par la négligence qu'on avoit de le reprimer, n'en corrompît d'autres, se porte avec son zele ordinaire à le retrancher au plutôt par l'excommunication ; pour arrêter par ce prompt remede le progrés de ce mal dangereux. Car comme lorsque la gangrene se saisit de quelque partie du corps, il faut incontinent couper cette partie, de-peur qu'elle ne corrompe les autres : l'Apôtre en use de même en cette rencontre, & pour sauver l'ame il afflige le corps, & le livre à satan pour le tormenter. Ainsi, l'avantage

qu'il procure à ce coupable est plus grand que le châtiment; puisque le châtiment n'est que passager, & que l'avantage qu'il produit doit être éternel.

℣. 6. jusqu'à la fin. *Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier ; ne sçavez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte , &c.*

On ne peut pas s'imaginer combien de force a le mauvais exemple pour pervertir, & combien peu en a le bon exemple pour ramener ceux qui se sont égarés. Une seule personne dereglée dans une compagnie est capable de la corrompre toute , si on néglige d'en arrêter le desordre: de même qu'un troupeau tout entier est gâté par la maladie d'une seule brebis, si l'on n'a pas soin de la séparer. Le peché est dans l'ame une plaie contagieuse, dont le venin se répand au dehors, & corrompt par des attraits insensibles ceux qui n'ont pas soin de s'en garder & de s'en éloigner.

Qui donc se pourra croire assuré au milieu du monde parmi cette grande multitude de pecheurs qui l'environnent ? Car si l'Apôtre craignoit avec raison que l'exemple d'un seul homme n'infectât tous les autres ; que deviendra une seule personne qui est bonne au milieu d'une infinité d'autres qui ne le sont pas ?

Le parti qu'il y a à prendre ; c'est d'éviter, autant qu'il se peut, la compagnie des méchans, sinon de corps, au-moins d'affection, en ne prenant point de part aux vices & aux dereglemens de ceux avec lesquels nous sommes obligés de vivre. Il est vrai que l'Ecriture ordonne en plusieurs endroits de sortir du milieu de Babylone, c'est-à-dire . du monde & de la corruption du siecle , comme l'entendent les Peres, qui ont toujours exhorté d'en sortir & de

s'en séparer; non pas pour faire une societé schismatique, comme firent autrefois les Donatistes, que les hérétiques de ces derniers temps ont imité; mais pour s'en retirer de cœur & d'affection, afin de n'avoir point de part à ses maximes relâchées & à ses dereglemens. Voici comment saint Augustin parle de cette séparation contre les Donatistes : « Le Prophete dit en termes clairs : *Retirez-vous, & sortez de là.* Quant à moi, pour entendre ce qu'il a dit, je prends garde à ce qu'il a fait; sa conduite & son action est l'explication de ses paroles. Il a dit : *Retirez-vous;* A qui l'a-t-il dit ? Sans doute aux justes. De quelle compagnie leur dit-il qu'ils se doivent retirer ? Sans doute, de celle des pecheurs & des injustes. Je demande si ce Prophete lui-même s'en est séparé, & j'apprends que non. Il l'a donc entendu autrement, car s'il avoit entendu qu'il se fallût séparer corporellement, lui-même auroit fait le premier ce qu'il auroit ordonné de faire. Qu'a-t-il donc fait ? Il s'est retiré de cœur & d'affection : il a repris hautement les pecheurs; il leur a reproché leurs crimes & leurs impiétés. Ainsi, l'on voit avec quelle justice les Novateurs de ce temps se sont séparés de l'Eglise catholique sous le vain prétexte des abus & du déreglement des mœurs.

Serm. 18. de verb. Dom. c. 52. 11.

Que si l'Apôtre ordonne aux Corinthiens de se séparer des pecheurs, & de n'avoir aucun commerce avec ceux qui vivoient dans un déreglement manifeste; ce n'étoit pas pour rompre l'unité avec eux, & se séparer de leur communion; mais c'étoit pour leur procurer par un motif de charité une confusion salutaire, afin de les faire rentrer en eux-mêmes; mais quoique l'Eglise ne fasse plus une ordonnance expresse de séparer du commerce & de la conversa-

Voyez Levit. 26. 12. 2. Cor. 6. 17.

tion des méchans, & que cette pratique ne soit plus en usage ; il est néanmoins de droit naturel d'éviter le danger de se corrompre par la familiarité que l'on auroit avec eux, & d'improuver par notre silence leurs mauvaises actions, si nous n'avons pas assez de lumiere & de force pour les reprendre. Car,
ibid. comme dit saint Augustin, pour n'être point souillé par les méchans avec lesquels on est obligé de vivre, il faut deux choses : premierement, ne prendre aucune part à leurs desordres ; secondement, les reprendre avec un esprit de douceur & de charité ; c'est la regle que nous prescrit l'Apôtre : *Ne*
Ephes. 5. 11. *prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténebres, mais condamnez-les plutôt*, sinon par vos paroles, au-moins par la pureté de vos mœurs, & par le bon exemple de votre conduite. C'est le moyen de retrancher de notre cœur les souillures qu'il contracte par le commerce des personnes vicieuses, & contribuer même souvent à les purifier de leurs vices & de leurs défauts.



CHAPITRE VI.

1. COmment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui ayant un different avec son frere ″, ose l'appeller en jugement devant les méchans *&* les infideles, & non pas devant les Saints ″ ?

2. Ne sçavez-vous pas que

1. AUdet aliquis vestrûm habens negotium adversus alterum, judicari apud iniquos, & non apud sanctos ?

2. An nescitis quo-

ỽ. 1. *expl.* avec un fidele. Ibid. *expl.* devant les fideles.

niam sancti de hoc mundo judicabunt ? Et si in vobis judicabitur mundus, indigni estis qui de minimis judicetis ?

3. Nescitis quoniam angelos judicabimus ? quantò magis sæcularia ?

4. Sæcularia igitur judicia si habueritis, contemptibiles qui sunt in Ecclesia, illos constituite ad judicandum.

5. Ad verecundiam vestram dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam, qui possit judicare inter fratrem suum ?

6. Sed frater cum fratre judicio contendit : & hoc apud infideles ?

7. Jam quidem omnino delictum est in vobis, quòd judicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis ? quare non

les Saints doivent un jour juger le monde ? Que si vous devez juger le monde, êtes-vous indigne de juger des moindres choses ?

3. Ne sçavez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes // ? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie présente ? Voyez 2. Pet. 2. 4. Jude 6.

4. Si donc vous avez des differens entre vous touchant les choses de cette vie, prenez pour juges dans ces matieres les moindres personnes de l'Eglise //.

5. Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage qui puisse être juge entre ses freres ?

6. Mais on voit un frere plaider contre son frere ; & encore devant des infideles.

7. C'est déja un peché // parmi vous, de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les inju- Matth. 5. 39. Luc. 6. 29. Rom. 12. 17. 1. Thess. 4. 6.

ỷ. 3. *expl.* des démons.

ỷ. 4 *expl.* les moindres personnes d'entre les fideles, plutôt que des Gentils.

ỷ. 7. *Grec.* un défaut.

ſtices ? Pourquoi ne ſouffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe // ?

magis fraudem patimini ?

8. Mais c'eſt vous-même qui faites tort aux autres, qui les trompez, & qui traitez ainſi vos propres freres.

8. Sed vos injuriam facitis ? & fraudatis : & hoc fratribus.

9. Ne ſçavez-vous pas que les injuſtes ne ſeront point héritiers du royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adulteres,

9. An neſcitis, quia iniqui regnum Dei non poſſidebunt ? Nolite errare : neque fornicarii, neque idolis ſervientes, neque adulteri,

10. ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médiſans //, ni les raviſſeurs *du bien d'autrui*, ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

10. neque molles, neque maſculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebrioſi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei poſſidebunt.

11. C'eſt ce que quelques-uns de vous ont été autrefois : mais vous avez été lavés //, vous avez été ſanctifiés, vous avez été juſtifiés au nom de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & par l'Eſprit de notre Dieu.

11. Et hæc quidam fuiſtis : ſed abluti eſtis, ſed ſanctificati eſtis, ſed juſtificati eſtis, in nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti, & in Spiritu Dei noſtri.

12. Tout m'eſt permis, mais tout n'eſt pas avantageux //. Tout m'eſt permis, mais je ne me rendrai eſclave de quoi que ce ſoit.

12. Omnia mihi licens, ſed non omnia expediunt : Omnia mihi licent, ſed ego ſub nullius redigar poteſtate.

ỷ. 7. *expl.* prenne votre bien.
ỷ. 10. *autr.* outrageux.
ỷ. 11. Par le Baptême & par la Pénitence.
ỷ. 12. *lettr.* expedient.

13. Eſca ventri, & venter eſcis : Deus autem & hunc, & has deſtruet : corpus autem non fornicationi, ſed Domino : & Dominus corpori.

13. Les viandes ſont pour le ventre, & le ventre eſt pour les viandes ; & un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'eſt point pour la fornication, mais pour le Seigneur, & le Seigneur eſt pour le corps ".

14. Deus verò & Dominum ſuſcitavit : & nos ſuſcitavit per virtutem ſuam.

14. Car comme Dieu a reſſuſcité le Seigneur, il nous reſſuſcitera de même par ſa puiſſance.

15. Neſcitis quoniam corpora veſtra membra ſunt Chriſti ? Tollens ergo membra Chriſti, faciam membra meretricis ? Abſit.

15. Ne ſçavez-vous pas que vos corps ſont les membres de Jeſus-Chriſt ? Arracherai-je donc à Jeſus-Chriſt ſes *propres* membres ", pour les faire devenir les membres d'une proſtituée ? A Dieu ne plaiſe.

16. An neſcitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur ? Erunt enim, inquit, duo in carne una :

16. Ne ſçavez-vous pas que celui qui ſe joint à une proſtituée, eſt un même corps avec elle ? Car ceux qui étoient deux ne ſeront plus qu'une chair, *dit l'Ecriture*. *Geneſ.* 2. 24. *Matth.* 19. 5. *Marc.* 10. 8. *Epheſ.* 5. 31.

17. qui autem adhæret Domino, unus ſpiritus eſt.

17. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, eſt un même eſprit *avec lui*.

18. Fugite fornicationem. Omne peccatum, quodcumque fe-

18. Fuyez la fornication. Quelqu'autre peché que l'homme commette, il eſt hors du

ỷ. 13. *expl.* dont il eſt la tête, & qu'il doit un jour glorifier comme le ſien.

ỷ. 15. *lett.* Oterai-je les membres de Jeſus-Chriſt ?

corps; mais celui qui commet une fornication, peche contre son propre corps.

cerit homo, extra corpus est : qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.

Suprà 3. 17. 2. Cor. 6. 16. 19. Ne sçavez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui réside en vous //, & qui vous a été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-même ?

19. An nescitis quoniam membra vestra, templum sunt Spiritûs sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri ?

Infr. 7. 23. 1. Petr. 1. 18. 20. Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez *donc*, & portez // Dieu dans votre corps //.

20. Empti enim estis pretio magno. Glorificate & portate Deum in corpore vestro.

ỳ. 19. *expl.* que vous avez reçu par le Baptême.

ỳ. 20. *Portez* n'est point dans le Grec.

Ibid. *grec.* & dans votre esprit ; puisque l'un & l'autre est à Dieu.

SENS LITTERAL.

ỳ. 1. *Comment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui ayant un different avec son frere, ose l'appeller en jugement devant les méchans & les infideles, & non pas devant les Saints ?*

Comment, &c. L'Apôtre ayant parlé du pouvoir & de l'obligation que l'Eglise a de juger & de punir les Chrétiens scandaleux & incorrigibles, il en prend occasion de traiter des jugemens civils, qui regardent l'interêt temporel de chaque fidele, & de montrer qu'ils ne doivent point chercher d'autres juges de leurs differens, que ceux-là mêmes qui sont dans l'Eglise, quelque attache que l'on ait à ses interêts.

Un different, ou procès en matiere civile, *avec son*

son frere ; car si le different est avec un Payen, on ne peut pas éviter d'être jugé par des infideles. *Gr.* avec un autre ; c'est-à-dire, un autre Chrétien : ce qui est fort bien exprimé par le mot de frere.

Ose, c'est-à-dire, qui veuille bien. *Autr.* qui ait bien le courage & le front ; car c'est pour marquer l'indignité de cette action, qui alloit au scandale des infideles ; & à leur faire connoître les imperfections & les injustices mêmes qui étoient parmi les Chrétiens.

L'appelle en jugement ; car il n'en est pas de même quand on défend son droit devant l'infidele ; lorsqu'on y est appellé. Le mot Grec κρίνεσθαι, dont se sert l'Apôtre, ne signifie pas seulement être jugé, mais appeller en jugement, comme plusieurs l'ont déja observé.

Devant les méchans, &c. Gr. *les injustes ;* c'est-à-dire, les infideles, qui ne rendent point à Dieu l'honneur qui lui est dû ; ou qui ignorent les regles de la véritable justice, & qui n'ont pas les qualités nécessaires pour la rendre.

Devant les Saints, c'est-à-dire, devant les Chrétiens, qui font profession de vivre saintement les choisissans pour être les arbitres de vos differens.

℣. 2. *Ne sçavez-vous pas que les Saints doivent un jour juger le monde ? Que si vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choses ?*

Ne sçavez-vous pas que les Saints ? c'est-à-dire : Après avoir été eux-mêmes jugés par J. C. ils assisteront, en qualité d'assesseurs, au jugement qu'il fera des réprouvés, prenant connoissance, comme lui, de toutes leurs actions, les condamnant comme mauvaises, & approuvant, louant, & confirmant la sentence de damnation éternelle qu'il aura.

comme souverain Juge, prononcée contr'eux. Voyez Ps. 49. 15. Dan. 7. 22. Apoc. 2. 26. & 3. 21. & 20. 4. Ce privilege de juger le monde est spécialement attribué aux Apôtres. Voyez Matth. 19. 28. Luc. 22. 30.

Etes-vous indignes de juger des moindres choses, telles que sont toutes celles qui font la matiere de vos differens, qui ne sont que temporelles & caduques, & qui ne sont rien en comparaison des éternelles, dont vous serez les juges?

℣. 3. *Ne sçavez-vous pas que nous serons les juges des Anges mêmes? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie présente?*

Ne sçavez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes apostats, c'est-à-dire, des diables, qui seront jugés, comme les autres réprouvés, au jour du jugement general. Voyez Math. 8. 29. 2. Petr. 2. 4. Jud. 6.

Combien plus le devons-nous être? &c. c'est-à-dire, Combien avons-nous plus de droit de l'être? &c. Ou: A combien plus forte raison serons-nous dignes de l'être?

℣. 4. *Si donc vous avez des differens entre vous touchant les choses de cette vie, prenez pour juges dans ces matieres les moindres personnes de l'Eglise.*

Si donc vous avez des differens...... plutôt que de vous pourvoir devant les juges Payens, *prenez pour juges, &c.* c'est-à-dire, pour arbitres, *les moindres personnes*, si vos docteurs ne veulent point s'en donner la peine, & qu'ils tiennent cette fonction au-dessous d'eux; *de l'Eglise*, du corps des fideles, c'est-à-dire, quelques laïques qui soient gens de bien, quoiqu'ils ne soient pas élevés en dignité dans l'Eglise.

℣. 5. *Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage, qui puisse être juge entre ses freres?*

Je vous le dis pour vous faire confusion, &c. c'est-à-dire; ce n'est pas pour vous en faire une regle; mais pour vous faire de la confusion, du peu de zele que vous avez pour accorder les differens de vos freres, vous qui faites tant valoir la science & l'erudition de vos docteurs; & qui faites profession d'être si habiles dans la connoissance des choses du monde.

Parmi vous, qui avez tant de maîtres & de docteurs éclairés, *un seul homme sage qui puisse, &c.* c'est-à-dire, qui se veuille donner le temps & la peine d'être juge pour accommoder leurs differens à l'amiable.

℣. 6. *Mais on voit un frere plaider contre son frere; & encore devant des infidéles.*

Mais on voit un frere, c'est-à-dire, un Chrétien, qui fait une profession particuliere de vivre dans l'union avec tous les autres Chrétiens. & de n'avoir avec ses freres qu'un même cœur & une même volonté.

Plaider contre son frere, en demandant, car l'Apôtre ne blâme point ceux qui se défendoient devant les Juges infideles, lorsqu'ils y étoient cités.

Et encore devant des infideles; qui prennent sujet des differens de quelques particuliers d'entre nous, d'insulter toute l'Eglise & de faire passer les fideles pour des chicaneurs, & pour des gens attachés à leurs interêts, &c.

℣. 7. *C'est déja un peché parmi vous, de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices? Pourquoi ne*

souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe ?

C'est déja un peché ; c'est-à-dire, quelque droit que vous eussiez dans le fond contre celui que vous appellez en Justice ; & quand on ne considereroit même que le mal qu'il y a de plaider devant les infideles, cette seule action de plaider contre votre frere, est déja un peché, puisqu'elle est contraire à la perfection chrétienne ; & est ordinairement accompagnée de circonstances vicieuses, comme de la perte du temps, de l'amour désordonné des biens, de l'aversion du prochain, de murmures, d'inquietudes, &c. Il ne veut pas dire que l'action soit mauvaise d'elle-même, mais à cause de ses circonstances ; ce peché, selon le sentiment des Peres, & selon la force du mot Grec, n'est que veniel.

Parmi vous, &c. soit en celui qui cause du dommage à son prochain, & lui donne occasion de plaider ; soit en celui qui reçoit le dommage, mais qui n'a point la vertu de le souffrir patiemment sans plaider, & sans en demander la restitution en Justice devant les infideles.

Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices, &c. plutôt que de plaider, mais sur-tout de plaider avec un si grand scandale, devant les infideles ? Car c'est l'intention principale de l'Apôtre, & non pas d'empêcher absolument aux fideles de plaider ; puisqu'il leur permet de prendre des Juges fideles pour être les arbitres de leurs differens.

℣. 8. *Mais c'est vous-mêmes qui faites tort aux autres, qui les trompez, & qui traitez ainsi vos propres freres.*

Mais c'est vous, &c. bien loin de souffrir qu'on vous fasse tort, & qu'on prenne votre bien. Il ne parle qu'à ceux qui soutenoient une cause injuste.

Et qui traitez ainsi vos propres freres, pour qui vous devriez donner votre vie.

℣. 9. *Ne sçavez-vous pas que les injustes ne seront point heritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas; ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adulteres.*

L'Apôtre après avoir employé plusieurs raisons pour reprendre l'avarice, qui porte à plaider, il en vient aux menaces; & quoiqu'il ne s'adresse qu'aux avares, il les fait entrer de pair avec une foule infinie de scelerats. C'est, dit saint Chrysostome, une maniere bien sage de reprendre les pecheurs, lorsqu'ils voyent qu'on les ménage, & qu'on ne s'attaque pas directement à eux.

Ne sçavez-vous pas, sans que je vous le dise, ou sans que j'aye besoin de vous en avertir, *que les injustes*, c'est-à-dire, ceux qui font tort aux autres, & qui leur ravissent leur bien. Car ceci se rapporte au verset précedent.

Ne seront point heritiers du royaume de Dieu, c'est-à-dire, de la gloire éternelle, par laquelle Dieu regnera parfaitement dans ses fideles, après avoir détruit en eux tout ce qui s'oppose à présent à la perfection de son regne.

Ne vous y trompez pas; ni les fornicateurs, c'est-à-dire, ceux qui se corrompent avec les prostituées.

Ni les idolâtres, c'est-à-dire, qui adorent les faux-dieux.

Ni les adulteres; c'est-à-dire, qui violent la foi du mariage, ou qui pechent avec des personnes mariées.

℣. 10. *Ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les mé-*

disans, ni les ravisseurs du bien d'autrui, *ne seront point heritiers du royaume de Dieu.*

Ni les impudiques, ni les abominables; c'est-à-dire, ceux qui se laissent corrompre par d'autres de même sexe, & qui tombent dans le crime de Sodomie.

Ni les voleurs, qui dérobent par adresse & sans violence, comme les voleurs de nuit, & autres semblables : car pour les autres voleurs, il en parle sous le nom de ravisseurs du bien d'autrui.

Ni les avares, c'est-à-dire, ceux qui acquerent, ou qui amassent des biens par toutes sortes de voies injustes & trompeuses.

Ni les ivrognes, c'est à-dire, qui de propos déliberé boivent jusqu'à se priver de l'usage de la raison : car il ne parle point de ceux qui tombent dans l'ivresse par surprise, & faute de connoître la force du vin.

Ni les médisans, &c. qui parlent mal de leur prochain. *Gr.* qui se laissent emporter à dire des injures, ou des paroles outrageuses.

℣. 11. *C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois : mais vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur J. C. & par l'Esprit de notre Dieu.*

Les Corinthiens pouvoient objecter à l'Apôtre : Si les injustes ni les fornicateurs, &c. ne doivent point avoir de part au royaume de Dieu, comment pouvons-nous esperer d'y parvenir, puisque nous avons vécu si long-temps dans tous ces désordres ? Il est vrai, dit cet Apôtre, que vous y avez vécu; mais il est vrai aussi qu'ils vous ont été pardonnés, & qu'ensuite vous avez été sanctifiés & justifiés, & qu'ainsi ils ne peuvent plus vous exclure de l'entrée du royaume de Dieu.

C'est ce que quelques-uns de vous ; non pas tous ; car il y en avoit plusieurs de ceux à qui l'Apôtre écrivoit, qui pouvoient être nés de parens fideles ; plusieurs qui avoient été convertis dans leur bas âge, & avant que d'avoir commis aucun de ces crimes ; plusieurs qui pouvoient être venus des autres Eglises s'habituer à Corinthe ; & d'autres enfin qui pouvoient s'être exemptés de la plupart de ces vices grossiers avant leur conversion, au-moins quant à l'action exterieure, & par un principe d'honneur.

Ont été autrefois, les uns dans plusieurs de ces vices, les autres dans tous.

Mais vous avez été lavés par le Baptême, où vous avez reçu la rémission parfaite de tous vos pechés, & de toute la peine qui leur étoit dûe.

Vous avez été sanctifiés, par l'infusion de la grace sanctifiante par laquelle vous avez été rendus participans de la nature de Dieu, & dignes d'être aimés de lui. Voyez 2. Petr. 1. 4.

Vous avez été justifiés, c'est-à-dire, rendus capables par cette même grace de produire de bonnes œuvres, & d'avancer toujours dans la vertu & dans la justice, avec le secours de la grace actuelle.

Au nom de Notre Seigneur J. C. c'est-à-dire, par l'invocation de son nom, ou par ses mérites.

Et par l'Esprit, c'est-à-dire, par la vertu du Saint-Esprit, dont la propre operation est de sanctifier nos ames. *Caritas Dei diffusa est in cordibus* Rom. 5.
nostris per Spiritum sanctum : L'amour de Dieu a été 5.
répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit.

De notre Dieu, c'est-à-dire, de Dieu le Pere, qui est l'origine & le principe du Fils ; ou du Pere,

& du Fils, qui sont le même Dieu, dont procede le Saint-Esprit, qui est Dieu comme le Pere & le Fils : de sorte qu il fait ici mention des trois personnes de la sainte Trinité.

℣. 12. *Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de qui que ce soit.*

Les Corinthiens pouvoient dire qu'il leur étoit permis de redemander leur bien par les voies de la Justice; mais l'Apôtre leur répond, qu'il n'est pas toujours à propos de faire ce qui est permis; & que la charité du prochain ne permet pas ce que les loix permettent. Quelques-uns croyent que l'Apôtre, après avoir condamné les vices les plus grossiers, s'arrête ici à reprendre le vice de la bonne-chere, que les docteurs de Corinthe mettoient au nombre des choses indifferentes, & permises par l'Evangile.

Tout m'est permis, disent quelques-uns; ce sont les paroles que ces docteurs charnels & relâchés avoient toujours dans la bouche, se flattant eux-mêmes, & les autres, dans leurs excès, sous prétexte que l'Evangile permet d'user indifferemment de toutes sortes de viandes. Il est permis en effet, dit l'Apôtre, d'user de toutes sortes de viandes, mais cet usage doit être moderé; & il n'est pas avantageux, ni pour la santé du corps, ni pour celle de l'ame, s'il n'est reglé par la raison. Ainsi c'est à tort que vous vous flattez dans vos excès sous un prétexte si faux.

Mais tout n'est pas avantageux, &c. C'est la réponse de l'Apôtre.

Esclave de quoi que ce soit : Autr. de qui que ce soit. Ceux qui plaident sont assujettis & à leur par-

tie, qui leur cause de grandes inquietudes, & à tous ceux qui doivent connoître de leurs affaires; & s'engagent dans une infinité de nécessités inévitables, qui les tiennent dans la gêne. Ils sont aussi esclaves de leur ventre & des viandes; puisque ce n'est ordinairement que pour se procurer les commodités de la vie, que l'on plaide.

℣. 13. *Les viandes sont pour le ventre, & le ventre est pour les viandes; & un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'est point pour la fornication mais pour le Seigneur; & le Seigneur est pour le corps.*

Les viandes sont pour le ventre, & le ventre est pour les viandes. Tout ce qui sert à la nourriture & à l'entretien du corps, ne mérite pas qu'on s'en mette tant en peine. Selon d'autres, c'est encore un discours ordinaire à ces docteurs profanes: Dieu n'a-t-il pas fait, disoient-ils, les viandes pour les manger, ou pour s'en rassasier? Ne les a-t-il pas destinées pour la nourriture de l'homme, & formé le ventre & l'estomach pour les recevoir, pour les digerer, & pour en faire la distribution dans toutes les parties du corps? Quel mal peut-il y avoir dans l'usage des choses, puisqu'il est si conforme à l'institution de la nature, dont Dieu est l'auteur?

Et un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Il est vrai, dit l'Apôtre, que l'usage des viandes est permis de soi-même; mais comme cet usage ne doit durer qu'un peu de temps, après lequel Dieu détruira les viandes, & fera cesser les fonctions des organes de la nutrition, & le ventre même; il n'est pas juste qu'un Chrétien s'y attache, & y mettre sa derniere fin, comme s'il les devoit toujours posseder. N'en usons donc que pour la nécessité, & pour la conservation de cette vie;

puisque Dieu ne les a institués que pour ce sujet. Aspirons à d'autres plaisirs plus purs & plus honnêtes, & dont la durée ne doit jamais avoir de fin.

Le corps n'est point pour la fornication. Il est permis d'user des viandes pour nourrir son corps; mais il n'est pas permis d'user de son corps pour commettre la fornication. L'Apôtre réfute par ces paroles la fausse idée des Payens, qui croyoient que la fornication étoit une chose permise. Ainsi les docteurs des Corinthiens, qui étoient plus Philosophes que Chrétiens pouvoient dire : Si l'usage indifferent des viandes est permis à l'homme, pourquoi celui des femmes, & sur-tout de celles qui sont libres, ne lui sera-t-il point permis ? L'Apôtre prévient encore cette pernicieuse consequence, lorsqu'il dit que Dieu, qui a permis à l'homme de manger de toutes sortes de viandes, lui a interdit l'usage indifferent des femmes; & qu'il ne lui a pas donné un corps pour l'abandonnèr à la fornication, mais pour l'employer au service de J. C. ou par la continence, ou par l'usage légitime du mariage ; après quoi J. C. doit rendre ce même corps participant de sa gloire, & membre de son corps mystique, par la resurrection glorieuse, en récompense de son obéïssance & de sa fidelité.

Mais pour le Seigneur, à qui il doit être entierement consacré par un saint & légitime usage des créatures ; *& le Seigneur est pour le corps ;* c'est-à-dire, doit être la récompense éternelle du corps, en le rendant participant de sa gloire & de son immortalité.

℣. 14. *Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur, il nous ressuscitera de même par sa puissance.*

Car comme Dieu ; c'est la confirmation & l'ex-

plication de ces paroles : *Et le Seigneur pour le corps r a ressuscité ;* & a en même-temps glorifié : car la resurrection de J. C. renferme sa glorification.

Il nous ressuscitera de même, avec la même gloire ; puisque nous sommes, comme lui, les membres du corps dont il est le chef ; & qu'il n'est pas juste que le chef ressuscite sans ses membres, ni qu'il soit d'une condition toute differente des membres.

Par sa puissance, qui n'est pas moindre pour nous ressusciter un jour, qu'elle l'a été pour ressusciter J. C. Voyez Rom. 1. 4. 19. 20.

℣. 15. *Ne sçavez-vous pas que vos corps sont les membres de J. C. ? Arracherai-je donc à J. C. ses propres membres, pour les faire devenir les membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise.*

Ne sçavez-vous pas que vos corps, aussi-bien que vos ames, *sont les membres de J. C.* c'est-à-dire, du corps mystique dont il est le chef ? Car l'Eglise qui est le corps mystique, est composée d'hommes qui ont un corps & une ame, & ils sont tous membres de ce corps selon l'une & l'autre partie, comme ils emploient l'une & l'autre partie au service de J. C. Voyez ci-dessous ch. 11. 3. Ephes. 1. 22. 4. 15. & 5. 23. 30. Coloss. 1. 18. & ailleurs.

Arracherai-je donc à J. C. c'est-à-dire : Aurois-je donc bien le courage de me séparer de l'union étroite que j'ai avec J. C. & de me soustraire de l'obéissance que je lui dois, en qualité de membre vivant de son corps mystique ? car il ne parle point ici de l'entiere séparation qui se fait par l'apostasie, ou par la perte de la foi, ou par l'excommunication, ou enfin par la damnation éternelle.

Ses propres membres pour les faire devenir ; c'est-à-

dire, pour me lier d'affection, de corps & de dépendance, à une prostituée, au préjudice de l'union toute sainte & toute sacrée que j'ai avec lui ; & du droit souverain qu'il a sur moi, en vertu de cette union, qui est incompatible avec cette liaison si profane.

Les membres d'une prostituée, vile & abominable, & qu'on ne sçauroit préferer à J. C. sans lui faire la derniere des injures.

A Dieu ne plaise, que je commette une action si indécente, si injuste, & si détestable.

℣. 16. *Ne sçavez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée, est un même corps avec elle ? Car ceux qui étoient deux, ne seront plus qu'une chair*, dit l'Ecriture.

Ne sçavez-vous pas, &c. c'est-à-dire : Celui qui s'abandonne à la fornication, ne rend pas seulement son corps membre d'une prostituée, mais il devient en certaine maniere un même corps avec elle, par l'union étroite des corps de l'un & de l'autre ; qu'ainsi son corps participe à toutes ses mauvaises qualités, & qu'il est sujet à tous les maux infames qui l'accompagnent.

Ne seront plus qu'une chair, &c. L'Ecriture dit ceci de l'union qui est entre les corps des personnes mariées ; mais saint Paul en fait l'application à celle qui se trouve entre les personnes libres non mariées, parce qu'elle est de même nature, n'y ayant nulle difference qu'à cause de la défense.

℣. 17. *Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit* avec lui.

Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, en qualité de membre vivant de son corps mystique, participe tellement aux qualités, & aux vertus di-

vines de J. C. qu'il semble que c'est un même esprit : & que ce n'est plus lui qui vit, mais que c'est J. C. qui vit en lui. *Vivo ego, jam non ego.* Gal. 2. 20.

Est un même esprit avec lui ; c'est-à-dire, n'est pas seulement uni de corps avec J. C. mais même d'esprit & de volonté ; de sorte qu'il ne peut rompre cette union si étroite & si sainte, que par un extrême sacrilege.

℣. 18. *Fuyez la fornication. Quelqu'autre peché que l'homme commette, il est hors du corps ; mais celui qui commet une fornication, peche contre son corps.*

Fuyez la fornication, &c. c'est-à-dire, toutes les occasions qui pourroient vous y porter, pour ne point encourir un mal tel que d'être membre d'une prostituée, & d'être un même corps avec elle, & de peur d'être privé d'un bien tel qu'est celui d'être membre de J. C & un même esprit avec lui.

Mais celui qui commet une fornication, peche contre son propre corps, le deshonore, & le prive de sa liberté, en le plongeant dans un cloaque d'impureté, & le faisant dépendre d'une prostituée, comme membre de son corps, & comme étant un même corps avec le sien.

℣. 19. *Ne sçavez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui réside en vous, & qui vous a été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-mêmes ?*

Ne sçavez-vous pas que votre corps, c'est-à-dire, tout homme, *est le temple du Saint-Esprit ?* Voyez 1. Cor. 3. 16. 17. & 2. Cor. 6. 10. On peut dire que le sanctuaire de ce temple est l'esprit & la volonté ; le corps du temple ou la nef, sont les autres facultés de l'ame ; & l'entrée ou portique & vestibule du temple, le corps avec tous ses sens exter-

nes. Vous ne devez donc pas le profaner par l'impureté ; & si vous le faites, c'est un sacrilege digne
1. Cor. 3. d'une extrême punition. *Disperdet illum Deus :* Si
17. quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra.

Qui réside en vous, en propre personne, & non seulement par sa grace ; ce qui vous doit encore exciter davantage à vous exempter de ce vice.
Joan. 14. *Ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus :*
23. Nous viendrons à lui, & nous ferons en lui notre demeure. Voyez Rom. 5. 5. c. 8. 9. 11. & ailleurs, où l'Ecriture fait voir la résidence du Saint-Esprit dans les fideles.

Et qui vous a été donné de Dieu, par sa pure grace, & non par vos mérites ; ce qui vous oblige encore plus étroitement à vous conserver dans la pureté, pour ne pas tomber dans la méconnoissance d'un si grand bienfait.

Et que vous n'êtes plus à vous-mêmes, comme vous étiez autrefois : lorsque Dieu vous abandonnoit à votre propre volonté. & avant que vous fussiez à J. C. pour faire de votre corps ce qu'il vous plaît, & pour en suivre toutes les inclinations dépravées.

℣. 20. *Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez donc, & portez Dieu dans votre corps.*

Car vous avez été achetés ; c'est-à-dire ; J. C. vous ayant délivré de la servitude du peché & de la puissance du diable par le prix de son sang, il s'est acquis un droit éternel sur vos corps & sur vos ames ; non que par la seule création il n'eût déja un droit souverain sur les corps & sur les ames, mais en punition du peché, Dieu avoit comme abandonné l'usage de ce droit, en laissant l'hom-

me à lui-même, & à la conduite du diable, dont il s'étoit rendu l'esclave par le peché. Mais J. C. est rentré dans l'usage de ce premier droit, par la redemption & par le salut qu'il nous a acquis par sa mort.

D'un grand prix. Gr. *A prix:* c'est-à-dire; Vous avez beaucoup coûté à J. C. puisqu'il vous a achetés au prix de son sang.

Glorifiez donc, par l'exemple d'une vie toute pure & toute sainte; *& portez Dieu;* c'est-à-dire, vivez de telle sorte, qu'il fasse sa demeure en vous; ne l'en chassez point par vos mauvaises actions.

Dans votre corps. Le Grec ajoûte: *Et dans votre esprit*, puisque l'un & l'autre est à Dieu, c'est-à-dire, l'un & l'autre est le vrai lieu de sa demeure, & le temple où il veut être honoré, par le droit qu'il s'en est acquis par la redemption: car il ne parle point ici du droit qu'il a par la création.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 15. *Comment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous, qui ayant un different entre son frere, ose l'appeller en jugement devant les méchans & les infideles, & non pas devant les Saints? &c.*

Saint Paul reprend ici dans les Corinthiens un mal qui est plus ordinaire parmi les Chrétiens mêmes qu'il ne l'est parmi les nations infidelles; c'est de poursuivre par les voies de la justice ceux qui nous ont fait tort en quelque chose, ou qui refusent de nous donner ou nous rendre ce qui nous appartient. Sur quoi il faut examiner. 1. Si c'est ab-

ſolument un peché que de plaider, & s'il n'y a point quelques occaſions où on le puiſſe faire. 2. Quels ſont les maux qui réſultent des procès : & quels ſont les avantages qu'on retire de ſouffrir plutôt qu'on nous faſſe tort, & qu'on nous prenne notre bien, comme l'Apôtre le conſeille.

Il paroît d'abord ſurprenant qu'on mette en queſtion, ſi l'on peut conſerver ſon bien, & ſe défendre par la voie de la juſtice contre ceux qui le veulent ravir injuſtement. Car, pourquoi les loix civiles ont-elles été établies, ſi ce n'eſt pour maintenir la ſocieté & la paix entre les hommes, en arrêtant la violence des méchans qui outrageroient les bons ; en reprimant l'inſolence des perſonnes puiſſantes & des riches, qui opprimeroient impunément les foibles, & les dépouilleroient de leurs biens ? Ces loix qui font regner la juſtice parmi les hommes, ſont fondées ſur la droite raiſon, & ſont appuyées par les ordonnances de la loi de Dieu, qui a établi dans les Etats des Juges pour y rendre la juſtice : Ainſi l'on ne peut douter qu'on ne puiſſe avoir recours à l'autorité des Magiſtrats, pour recouvrer la paix & le repos ſi l'on eſt inquieté.

Mais il ne s'agit pas ici de ce que les loix civiles nous permettent, elles ne doivent pas ſeules ſervir de regles à un Chrétien, c'eſt l'Evangile, & la loi de la charité, qui doit être le principe & le motif de ſes actions, c'eſt ſur cette regle ſouveraine que nous ſerons tous jugés, & non point ſur les déciſions de la juriſprudence civile.

Saint Paul inſtruit par J. C. même des maximes
2. Tim. du ſalut, dit d'un côté à Timothée ſon diſciple,
2. 14. qu'*un ſerviteur de Dieu ne doit point plaider ;* & de l'autre,

l'autre, il dit ici aux Corinthiens, qu'*il y a du peché à avoir des procès les uns contre les autres.* On pourroit croire, dit saint Augustin sur ce passage, « qu'il n'y auroit point de peché à plaider contre « quelqu'un, mais seulement à vouloir être jugé « hors de l'Eglise, s'il n'ajoûtoit ensuite : *Vous êtes* « *déja coupables en cela, que vous avez des procès entre* « *vous.* Et afin que personne ne se pût excuser sur la « justice de sa cause, il prévient ces pensées & ses « excuses; & dit : *Que ne souffrez-vous plutôt qu'on* « *vous fasse tort ? Que ne souffrez-vous plutôt qu'on vous* « *ôte ce qui vous appartient ?* Ce qui s'accorde avec ce « que le Fils de Dieu a dit : *Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, laissez-lui encore emporter votre manteau ; Et ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte.* Saint Augustin expliquant ces paroles, dit : Que ce commande- « ment ne nous oblige point de remettre à tous ceux « qui nous doivent de l'argent, mais seulement à « ceux qui refusent de nous payer ce qu'ils nous doi- « vent, & qui nous veulent engager dans un procès. « Et parce que, selon l'Apôtre, *un serviteur de Dieu* « *ne doit point plaider*, il conclut, que quand celui « qui nous doit ne veut pas nous le rendre, ni de « son plein gré, ni en étant sollicité, il lui faut quit- « ter la dette. Car, dit ce saint Docteur, deux cho « ses peuvent être cause qu'il ne veut pas payer ce « qu'il doit, ou parce qu'il n'a pas de quoi satisfai- « re, ou parce qu'il est avare, & avide du bien d'au- « trui. L'un & l'autre est une marque d'indigence & « de pauvreté. S'il n'a pas le moyen de payer, il est « véritablement pauvre, & par consequent c'est une « aumône qu'on lui fait de lui remettre sa dette. « Que s'il a de quoi, & qu'il ne veuille pas rendre, «

Enchir. c. 78.

Matth. 5. 40. Luc. 6. 29.

» c'est une indigence spirituelle encore plus grande
» & plus digne de compassion. Ainsi celui qui remet
» à celui qui est en cet état, remet véritablement à
» un pauvre, & fait une œuvre de misericorde & de
» charité chrétienne, fondée sur cette regle, qu'il
» doit être, selon sa disposition interieure, toujours
» prêt de perdre ce qui lui est dû. Que si néanmoins
» il sollicite son débiteur de le satisfaire, en lui re-
» présentant le tort qu'il fait à son ame par l'injustice
» qu'il commet, ayant de quoi s'acquitter & ne le
» voulant pas, il rendra à cet homme un bon office,
» en ce qu'il empêchera qu'il ne perde la foi, en
» voulant profiter du bien d'autrui, qui est une per-
» te si grande, qu'il n'y en a point au monde qui
» l'égale.

Il est donc clair, selon l'Evangile, qu'un Chrétien, quelque juste que soit la cause qu'il soutient, ne doit point plaider, mais qu'il est obligé de souffrir plutôt la perte de son bien que de s'y engager; non pas que ce soit absolument un mal de redemander son bien en justice, mais parce que c'est ordinairement ou l'effet de la passion qui porte à la vengeance, ou un attachement au bien, dont la poursuite engage par une suite nécessaire dans plusieurs grands pechés qui blessent notablement la charité, & bien souvent la ruinent entierement.

Mais enfin, n'est-il donc jamais permis de le vouloir de propos déliberé, & de s'y porter de son propre mouvement, puisque l'Evangile le défend: mais il faut dire de cette défense ce que saint Augustin a dit des autres préceptes de l'Evangile, qu'elle n'oblige pas toujours dans la pratique, mais dans la préparation du cœur; & que nous devons

être diſpoſés à perdre tout plutôt que de perdre la charité que nous devons à notre prochain : il n'y a que la ſeule néceſſité qui en diſpenſe, lorſqu'on ne peut faire autrement pour conſerver ſon bien, ſon honneur, ou ſa vie ; pourvu que ce ſoit en conſervant inviolablement l'amour du prochain.

Ainſi on peut quelquefois plaider ſans perdre la charité, ou de commun accord pour terminer une affaire, ou après avoir recherché toutes les voies d'accommodement pour éviter un procès, ou même pour réduire à la raiſon un eſprit opiniâtre & déraiſonnable, qui tireroit quelque avantage conſiderable de notre retenue.

Non ſeulement on peut plaider, mais même on le doit quelquefois quand la charité nous oblige de le faire ; comme lorſqu'on eſt chargé du ſoin des pauvres, qu'il faut tirer des pupilles & des orfelins de l'oppreſſion, qu'il s'agit de conſerver les biens des Hopitaux & des Maiſons Religieuſes contre ceux qui les veulent envahir ; quand enfin il y va du bien public & de l'Egliſe. Mais quand il ne s'agit que de quelque interêt particulier, ſans que la néceſſité, ni la charité nous y oblige, ce ne peut gueres être que par un eſprit d'avarice, & par un amour déreglé des choſes temporelles que l'on s'embaraſſe dans un procès : or c'eſt ce que l'Evangile condamne, n'y ayant rien de plus oppoſé au chriſtianiſme que les procès & les conteſtations, dont le peché eſt une ſuite preſque inévitable.

Si l'on veut maintenant conſiderer les ſuites funeſtes des procès, & les maux innombrables qui les accompagnent, qui pourroit les raconter ? Saint Thomas dit qu'il y a ſur-tout quatre ſortes de pechés qui en ſont inſeparables : le premier, c'eſt l'at-

tachement aux biens temporels, qui eſt la ſource principale des pechés; car, comme dit ſaint Auguſtin, *Celui qui s'embaraſſe dans les procès, recherche les choſes de la terre au-delà de ce que doit faire celui à qui eſt promis le royaume des cieux;* ceux qui eſperent le ciel & les biens éternels mépriſent aiſément ceux de la terre; ceux au-contraire qui témoignent avoir tant d'amour pour les biens de la terre, ne croient pas fermement que ceux du ciel leur ſont promis. Et celui qui tient pour un gain avantageux le ſalut de ſon ame, eſtime peu la perte d'un bien temporel: mais celui au-contraire qui eſt ſenſible à la perte d'un bien temporel, eſtime peu de choſe la perte de ſon ame. Celui donc à qui il paroît plus difficile de quitter ſon bien que d'entreprendre un procès, qu'il ſçache qu'il eſt encore plus difficile de terminer un procès, & d'en ſortir ſans offenſer Dieu. Avant que d'y entrer, la ſeule cupidité le fait entreprendre; mais depuis qu'on y eſt engagé, la honte ſe joint à la cupidité pour le pourſuivre; à quels excès ne ſe portent point ces deux paſſions unies enſemble.

In Pſal. 8.

Le ſecond peché c'eſt la diſcorde, & l'aigreur qui ſe forme entre ceux qui plaident l'un contre l'autre; de là naiſſent mille paſſions furieuſes, les envies, les animoſités, les coleres, les emportemens, les inimitiés, les faux ſoupçons, les paroles outrageuſes, les haines irreconciliables. Ceux qui plaident ont coutume de ſe déchirer les uns les autres par de noires médiſances, par des calomnies & des injures atroces, tout-à-fait indignes non ſeulement d'un Chrétien, mais même d'un homme raiſonnable.

Le troiſiéme peché, ce ſont les ruſes & les four-

beries que l'on emploie pour gagner ſa cauſe, & les menſonges dont on uſe pour affoiblir celle de ſon adverſaire. Qui pourroit s'imaginer combien on a inventé de chicaneries, & de méchantes ſubtilités pour obſcurcir la vérité, allonger les affaires, rendre les procès éternels ? Ne ſçait-on pas que c'eſt une ſcience maudite qui enrichit les gens de juſtice, & ruine les familles engagées dans les procès ?

Le quatriéme dereglement que cauſent les procès, c'eſt le ſcandale : En effet, qui eſt ce qui peut voir ſans en être choqué, des Ch.étiens animés les uns contre les autres, ſe parler avec un cœur plein d'amertume, & ſe traiter les uns les autres avec le dernier mépris ? N'eſt-ce pas ce qui allume les querelles entre les plus proches parens, & ce qui entretient la diviſion & forme des haines irreconciliables entre des familles qui étoient bien unies ?

Ajoûtez à cela les peines, & les inquietudes dont ſont agités ceux qui plaident, tout occupés à ſolliciter leurs amis pour favoriſer leur parti:mais quand il n'y auroit que la perte du temps, & la diſſipation de l'eſprit, ce ſeroit ſans doute un grand malheur qu'un procès.

Il eſt aiſé de conclure quels ſont les avantages que remportent ceux qui aiment mieux ſouffrir le tort qu'on leur fait que de vouloir le réparer par les voies de la juſtice Car, outre le repos de la conſcience & la tranquilité d'eſprit dont ils jouiſſent, ils remportent une celebre victoire contre leur adverſaire : Car, comme dit ſaint Jean Chryſoſtome, «
la victoire eſt plus à celui qui ſouffre paiſiblement «
une injure qu'à celui qui ne peut ſouffrir qu'on lui «
faſſe tort. Mais Dieu récompenſe abondamment la «

» patience de ceux qui non ſeulement ſouffrent qu'on
» leur faſſe tort, mais qui prient même pour ceux
» qui les outragent. Ne ſouffrez point, dit ce ſaint
» Docteur, l'injuſtice qu'on vous fait en homme lâ-
» che & ſans cœur, priez pour celui qui vous l'a fai-
» te; c'eſt pour vous que vous travaillez en agiſſant
» de la ſorte. Cet homme vous a pris votre argent;
» il a pris ſur lui en même-temps tous vos pechés:
» uſez de cette occaſion. Si vous ſouffrez patiemment
» cette violence ſans concevoir d'averſion contre ce-
» lui qui vous l'a faite, vous acquererez une cou-
» ronne très-éclatante. Ce n'eſt pas de moi-même
» que j'annonce ce que je dis, c'eſt J. C. qui a dit;
Matth. 5. 44. 45. *Priez pour ceux qui vous outragent.* Voyez la récom-
penſe qu'il y ajoûte enſuite, *afin que vous ſoyez
ſemblable à votre Pere qui eſt dans le ciel.*

» Ainſi, dans le fond vous n'avez rien perdu, vous
» avez même beaucoup gagné. On vous a comblé
» de gloire, puiſqu'on vous a rendu un ſi parfait
» Chrétien, ſi ſemblable à Dieu, ſi dégagé de la
» paſſion de l'argent & des embarras qu'il cauſe, &
» ſi en droit de poſſeder le royaume même du ciel.
» Penſons à ces vérités, ajoûte ce Pere, afin de té-
» moigner à l'avenir notre vertu dans les injures, &
» d'être ainſi dans une heureuſe liberté d'eſprit, qui
» nous dégage des troubles de cette vie, qui ban-
» niſſe de nous toutes les vaines inquietudes, & qui
» nous faſſe acquerir une joie ſans fin par la grace
» & la miſericorde de notre Seigneur J. C.

℣. 15. juſqu'à la fin. *Ne ſçavez-vous pas que vos corps ſont les membres de J. C.? Arracherai-je donc à J. C. ſes propres membres, pour les faire devenir les membres d'une proſtituée? &c.*

Depuis que J. C. s'eſt fait homme, & que par

l'union hypoſtatique du Verbe avec notre nature, il a pris ſur lui toutes nos dettes pour les payer, & toutes nos infirmités pour les guérir, il s'eſt uni ſi étroitement à nous, que nous ne ſommes avec lui qu'un même corps & un même eſprit; il eſt notre chef, & nous ſommes ſes membres; & c'eſt par le prix de ſon Sang qu'il s'eſt rendu notre Seigneur & notre ſouverain Maître. Ainſi, comme dit ſaint Paul, nous ne ſommes plus à nous-mêmes. Si votre corps n'eſt plus à vous, il ne vous eſt pas permis de deshonorer ce qui appartient à un autre, & encore plus particulierement, lorſque c'eſt à Dieu qu'il appartient.

Mais, pour montrer quelle injure l'on fait à Dieu de corrompre la ſainteté qu'on a reçue au Baptême en ſe ſouillant par l'impureté, nous pouvons nous conſiderer en trois manieres; 1. comme les images de la divinité; 2. comme les membres de J. C. 3. comme les temples du Saint-Eſprit.

L'Ecriture dit que *Dieu crea l'homme à ſon image & à ſa reſſemblance.* Il n'appartient qu'au Verbe éternel d'être l'image parfaite du Pere, le caractere & l'expreſſion de ſa ſubſtance, comme lui étant conſubſtantiel & égal en tout; mais l'homme a été fait à l'image de Dieu, & reſſemble à cet original ſuprême *avec inégalité*, comme dit ſaint Auguſtin: au lieu que les autres créatures ne ſont que des traces de Dieu *Veſtigia Dei. Cette image de Dieu à laquelle l'homme a été créé*, n'eſt point dans le corps, mais dans l'ame, & dans ce qu'il y a de plus ſpirituel en l'ame. Car, comme Dieu eſt une ſubſtance incompréhenſible dans ſa grandeur & dans ſa ſainteté, qui ſe connoît & qui s'aime, *l'homme eſt à l'image de Dieu*, parce qu'il peut connoître & ai-

Gen. 1. 26. 27.

mer cette même bonté & cette même beauté de Dieu, comme ayant été créée capable de s'attacher au bien souverain & immuable, qui est Dieu. Cette image a été défigurée par le peché de notre premier pere, & nous naissons tout difformes & abominables aux yeux de Dieu : mais elle a été retracée par la grace de J. C. dans le Baptême ; & le Chrétien qui s'avance de jour en jour *dans une justice & une sainteté véritable*, *est renouvellé* dans le fond de l'ame en se rendant conforme de plus en plus *à l'homme nouveau* qui est J. C.

Celui donc qui se souille par le vice infame de l'impureté, ne fait-il pas une injure attroce à son Créateur qui l'a formé à son image, qui est honteusement salle & défigurée par ce crime ? Sçavez-vous bien, dit saint Chrysostome, que c'est l'image de la divinité que vous gâtez ? Et vous ne prenez pas garde quelle est l'image que vous profanez avec impieté : *Non attendit cujus imaginem violasti ; cui contumeliam fecisti.*

Si les Princes vengent avec tant de sévérité les outrages que l'on fait à leurs statues, que doivent attendre ceux qui font au souverain Seigneur une injure si énorme que de souiller par des crimes infames l'image vivante de la divinité, la rendre extrêmement difforme, & en la dépouillant de tous les ornemens de la grace, la défigurer entierement, & la couvrir toute d'ordure ? *Rougissez donc, ô ame*, dit saint Bernard, *d'avoir changé l'image de Dieu en celle d'une bête ; rougissez & soyez couverte de confusion de vous veautrer dans la boue, vous qui venez du ciel.*

Serm. 24. in Cant.

Mais comme nous ne sommes pas seulement les images de Dieu retracées par la grace de notre Ba-

ptême, mais encore les membres de J. C. ne faisant tous qu'un même corps, dont il est le chef; n'est-ce pas une impieté horrible de *prendre les membre de J. C. pour en faire les membres d'une prostituée?* Rien n'est plus effrayant que cette expression de saint Paul: mais l'Apôtre s'en sert pour donner de l'horreur d'un crime si honteux & si injurieux à J.C. Car quel plus grand outrage lui peut-on faire que de lui arracher un corps qui lui avoit été consacré, qu'il avoit sanctifié par sa grace, auquel il s'étoit uni intimement, pour le livrer d'une maniere infame à son plus grand ennemi? N'est-ce pas un horrible sacrilege à un Chrétien, qui est devenu dans le Baptême le corps véritable de J. C. de le deshonorer par les passions infames qu'il y excite, qui abrutissent l'esprit, & le rendent tout charnel? N'est-ce pas lui faire une persecution plus cruelle que celle que lui faisoit Saul, quand le Seigneur lui cria du haut de cieux: *Pourquoi me persecutez-vous? Je suis* JESUS *que vous persecutez.* Act. 9. 4. 5.

Ce n'est pas assez à un fornicateur de souiller par cet infame peché, & d'effacer en lui-même l'image du Pere; de prostituer les membres de J. C. il profane encore le temple du Saint-Esprit, & le rend la chose la plus honteuse & la plus méprisable qui soit au monde. Dieu qui *remplit le ciel & la terre*, se rend tellement présent à chacun de nous, qu'il penetre tout notre interieur par sa vertu toute-puissante; mais il est dans les méchans, comme la lumiere du soleil est aux yeux d'un aveugle qui ne la voit point, & ne la ressent point, & qui est, comme dit saint Augustin, *absens præsenti*, absent de la lumiere du soleil qui l'environne;

pour ce qui est des justes, il ne penetre pas seulement le fond de leur être par sa présence & par sa puissance; mais il les anime & les vivifie par son Esprit saint, & par une union intime il se plaît d'habiter dans les ames saintes & dans les cœurs des justes comme dans son sanctuaire. Ainsi, dit ce saint Docteur, *il n'est pas nécessaire que nous sortions de nous-mêmes pour prier le Seigneur dedans son temple, nous n'avons qu'à prier dans nous-mêmes, puisque nous sommes le temple même où il se plaît d'habiter par son amour.* Et ailleurs : *Notre ame est la vie de notre corps, comme Dieu est la vie de notre ame; l'Esprit de Dieu habite dans l'ame, & par le moyen de l'ame dans le corps; de sorte que nos corps sont le temple de l'Esprit saint que nous avons reçu de Dieu.*

August. tract. 15. in Joan.

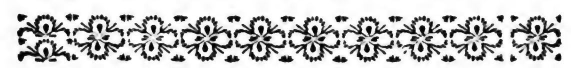
Serm. 18. de verb. Apost.

Quelle injure est-ce donc de l'en chasser par un peché qui souille & l'ame & le corps, pour donner la place au démon de l'impureté, qui en avoit été chassé par l'invocation du nom de Dieu dans le Baptême. Et comme le ministre de J. C. avoit commandé de la part de Dieu à ce démon de sortir du nouveau baptisé : *Sors de lui, esprit impur, & donne la place à l'Esprit saint;* Exi *ab eo, immunde spiritus, & da locum Spiritui sancto;* celui qui profane son corps par ses actions deshonnêtes, dit au-contraire : *Sors de moi, Esprit saint, & donne la place à l'esprit impur.* Peut-on contrister le Saint-Esprit d'une maniere plus outrageante que de le chasser honteusement de la demeure qu'il s'étoit choisie & qu'il avoit sanctifiée par ses dons spirituels ? Prétendez-vous souiller impunément le temple du Saint-Esprit ? On seroit puni, dit saint Chrysostome, si on faisoit quelque insulte dans une maison particuliere; on seroit traité avec les

Ephes. 4 30.

dernieres rigueurs, si l'on avoit deshonoré le Pa- «
lais du Prince, & si on l'avoit rendu une caverne «
de voleurs. Que ces considerations vous impri- «
ment du respect pour celui qui habite en nous. «
Tremblez, continue ce saint Docteur, dans la vue «
de cet Esprit consolateur qui nous est si intime- «
ment uni, & de J. C. de qui vous avez l'honneur «
d'être un membre : depuis que J. C vous a rendus «
ses propres membres, vous n'en êtes plus le maître. «
Si ayant une fille vous étiez assez malheureux «
pour la vendre à un homme qui l'exposât comme «
une victime de l'impudicité publique, & que le «
fils du Prince l'eût délivrée de cette infame servi- «
tude pour la prendre en mariage, seroit-il en vo- «
tre pouvoir de la remettre de nouveau dans ces «
lieux abominables où vous l'aviez menée autrefois? «
Il en est ainsi de nous ; nous avons comme vendu «
notre chair au démon qui ne pense qu'à la prosti- «
tuer; J. C. l'a arrachée de cette effroyable servi- «
tude : si vous la replongez dans vos premiers dére- «
glemens, vous serez grievement puni de ce man- «
que de respect, & cet outrage retombera sur J. C. «
même qui est votre chef. Après donc qu'il nous a «
tirés de cet état malheureux ; qu'il nous promet un royaume, si nous demeurons purs & chastes ; après des mysteres redoutables ausquels il nous fait l'honneur de participer, si nous nous souillons encore de ces infamies, quels supplices ne mériterons-nous pas ? Nous avons reçu de Dieu une grace inestimable, lorsqu'il nous a rendus dignes de le connoître, & d'être les membres de J. C. pour nous empêcher de devenir les membres d'une prostituée, par un malheur où tombent tant de personnes. Soyons donc pénetrés jusqu'au fond du cœur d'une

grande crainte de Dieu; cette crainte nous rendra plus purs que l'or, dit saint Chrysostome : ainsi étant délivrés de toutes nos impuretés, nous pourrons voir J. C. & nous unir à ce divin Chef dans la gloire.



CHAPITRE VII.

1. POur ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, *je vous dirai qu'*il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme ‖.

2. Néanmoins pour *éviter* la fornication, que chaque homme vive avec sa femme ‖, & chaque femme avec son mari.

3. Que le mari rende à sa femme ‖ ce qu'il lui doit; & la femme ce qu'elle doit à son mari.

4. Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari : de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de la femme.

5. Ne vous refusez point

1. DE quibus autem scripsistis mihi : bonum est homini mulierem non tangere :

2. propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat, & unaquæque suum virum habeat.

3. Uxori vir debitum reddat : similiter autem & uxor viro.

4. Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir. Similiter autem & vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier.

5. Nolite fraudare

℣. 1. *expl.* L'Apôtre préfere la continence au mariage.

℣. 2. *lettr.* ait une femme, & que chaque femme ait son mari.

℣. 3. *Grec.* l'affection.

invicem, nisi fortè ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi, & iterùm revertimini in idipsum, ne tentet vos satanas propter incontinentiam vestram.

l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre pour un temps, afin de vous exercer [″] à l'oraison; & ensuite vivez ensemble comme auparavant, depeur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter.

6. Hoc autem dico secundùm indulgentiam, non secundùm imperium.

6. Ce que je vous dis [″] comme une chose qu'on vous pardonne, & non pas qu'on vous commande.

7. Volo enim omnes vos esse sicut meipsum: sed unusquisque proprium donum habet ex Deo: alius quidem sic, alius verò sic.

7. Car je voudrois que tous les hommes fussent en l'état où je suis moi-même [″]: mais chacun a son don particulier selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une maniere, & l'autre d'une autre.

8. Dico autem non nuptis, & viduis: bonum est illis si sic permaneant, sicut & ego.

8. Quant aux personnes qui ne sont point mariées, ou qui sont veuves, je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.

9. Quòd si non se continent, nubant: melius est enim nubere, quàm uri.

9. Que s'ils sont trop foibles pour garder la continence [″], qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de bruler [″].

℣. 5. *Grec.* au jeûne & à, &c.

℣. 6. *autr.* par condescendance & non par commandement.

℣. 7. *i. e.* en état de se passer de femme.

℣. 9. *lett.* que s'ils ne se contiennent pas.

Ibid. *i. e.* que de tomber dans la fornication.

10. Quant à ceux qui ſont déja mariés, ce n'eſt pas moi, mais c'eſt le Seigneur qui leur fait ce commandement, *qui eſt*, que la femme ne ſe ſépare point d'avec ſon mari :

Matth. c. 5. 32. c. 19. 9. Marc. 10. 7. Luc. 16. 18.

10. Iis autem, qui matrimonio juncti ſunt, præcipio non ego, ſed Dominus ; uxorem à viro non diſcedere :

11. que ſi elle s'en ſépare, qu'elle demeure ſans ſe marier, ou qu'elle ſe reconcilie avec ſon mari ; & que le mari de même ne quitte point ſa femme.

11. quòd ſi diſceſſerit, manere innuptam, aut viro ſuo reconciliari : & vir uxorem non dimittat.

12. Pour ce qui eſt des autres, ce n'eſt pas le Seigneur, mais c'eſt moi qui leur dis ″ : Que ſi un fidele a une femme qui ſoit infidelle, & qu'elle conſente de demeurer avec lui, qu'il ne ſe ſépare point d'avec elle :

12. Nam ceteris ego dico, non Dominus : Si quis frater uxorem habet infidelem, & hæc conſentit habitare cum illo non dimittat illam.

13. que ſi une femme fidelle a un mari qui ſoit infidele, & qu'il conſente de demeurer avec elle, qu'elle ne ſe ſépare point d'avec lui :

13. Et ſi qua mulier fidelis habet virum infidelem, & hic conſentit habitare cum illa, non dimittat virum :

14. car le mari infidele eſt ſanctifié ″ par la femme fidele ; & la femme infidelle eſt ſanctifiée par le mari fidele ; autrement vos enfans ſeroient impurs ″, au-lieu que

14. ſanctificatus eſt enim vir infidelis per mulierem fidelem, & ſanctificata eſt mulier infidelis per virum fidelem : alioquin filii veſtri immundi eſſent,

ỳ. 12. *expl.* quelques-uns rapportent ceci aux perſonnes non mariées, dont il a parlé auparavant, & le ſéparent d'avec la ſuite.

ỳ. 14. *expl.* eſt aidé & diſpoſé à recevoir la foi de Jeſus-Chriſt. *Candidatus fidei.* Tertul.

Ibid. *i. e.* ſouillés par le peché originel.

nunc autem ſancti ſunt.

15. Quòd ſi infidelis diſcedit, diſcedat: non enim ſervituti ſubjectus eſt frater aut ſoror in hujuſmodi: in pace autem vocavit nos Deus.

16. Unde enim ſis, mulier, ſi virum ſalvum facies? aut unde ſcis, vir, ſi mulierem ſalvam facies?

17. niſi unicuique ſicut diviſit Dominus, unumquemque ſicut vocavit Deus, ita ambulet, & ſicut in omnibus Eccleſiis doceo.

18. Circumciſus aliquis vocatus eſt? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus eſt? non circumcidatur.

19. Circumciſio nihil eſt, & præputium nihil eſt: ſed obſerva-

maintenant ils ſont saints ״.

15. Que ſi le mari infidele ſe ſépare d'avec ſa femme qui eſt fidelle, qu'elle le laiſſe aller; parce qu'un frere ״ ou une ſœur ne ſont plus aſſujettis en cette rencontre: mais Dieu nous a appellés pour vivre en paix.

16. Car que ſçavez-vous, ô femme, ſi vous ne ״ ſauverez point votre mari? Et que ſçavez-vous auſſi, ô mari, ſi vous ne ſauverez point votre femme?

17. Mais que chacun ſe conduiſe ſelon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, & ſelon l'état dans lequel Dieu l'a appellé: & c'eſt ce que j'ordonne dans toutes les Egliſes.

18. Un homme eſt-il appellé *à la foi* étant circoncis? Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis. Y eſt-il appellé n'étant point circoncis? Qu'il ne ſe faſſe point circoncire. *Voyez 1. Mach. 1. 16.*

19. Ce n'eſt rien d'être circoncis, & ce n'eſt rien d'être incirconcis ״; mais *le tout eſt*

℣. 14. *i. e.* ſanctifiés par le Baptême, *d'autres* réputés légitimes.

℣. 15. *expl.* un Chrétien ou une femme Chrétienne.

℣. 16. *autr.* ſi vous ſauverez votre mari.

℣. 19. *lettr.* la circonciſion n'eſt rien, & l'incirconciſion n'eſt rien.

d'obſerver les commandemens de Dieu. tio mandatorum Dei.

Ephef. 4. 1. 20. Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appellé.

20. Unuſquiſque in qua vocatione vocatus eſt, in ea permaneat.

21. Avez-vous été appellé à la foi étant eſclave? Ne portez point cet état avec peine, mais plutôt faites-en un bon uſage, quand même vous pourriez devenir libre ‖.

21. Servus vocatus es? non ſit tibi curæ: ſed & ſi potes fieri liber, magis utere.

22. Car celui qui étant eſclave eſt appellé au *ſervice du* Seigneur, devient affranchi du Seigneur: & de même celui qui eſt appellé étant libre, devient eſclave de Jeſus-Chriſt.

22. Qui enim in Domino vocatus eſt ſervus, libertus eſt Domini: ſimiliter qui liber vocatus eſt, ſervus eſt Chriſti.

Supr. 6. 20. 1. Pet. 1. 18. 23. Vous avez été achetés d'un *grand* prix, ne vous rendez pas eſclaves des hommes.

23. Pretio empti eſtis, nolite fieri ſervi hominum.

24. Que chacun, mes freres, demeure *donc* dans l'état où il étoit lorſqu'il a été appellé, & qu'il s'y tienne devant Dieu.

24. Unuſquiſque in quo vocatus eſt, fratres, in hoc permaneat apud Deum.

† Une ſainte Vierge. 25. † Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur ‖: mais voici le conſeil que je donne

25. De virginibus autem præceptum Domini non habeo: conſilium autem do, tam-

ỳ. 21. *autr.* Si vous pouvez demeurer libre, ſervez-vous plutôt de cet avantage.

ỳ. 25. *expl.* qui oblige à la virginité.

quam

quam misericordiam consecutus à Domino ut sim fidelis.

comme étant fidele *ministre* du Seigneur, par la misericorde qu'il m'en a faite.

26. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse.

26. Je croi donc qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente, qu'il est, *dis-je*, avantageux à l'homme de ne se point marier.

27. Alligatus es uxori? noli quærere solutionem. Solutus es ab uxore? noli quærere uxorem.

27. Etes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme? Ne cherchez point de femme.

28. Si autem acceperis uxorem, non peccasti. Et si nupserit virgo, non peccavit: tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. Ego autem vobis parco.

28. Que si vous épousez une femme, vous ne pechez pas: & si une fille se marie, elle ne peche pas aussi. Mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions *&* des peines. Or je voudrois vous les épargner ‖.

29. Hoc itaque dico, fratres: Tempus breve est: reliquum est, ut & qui habent uxores, tamquam non habentes sint:

29. Voici donc, mes freres, ce que j'ai à vous dire: Le temps est court; & ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes, soient comme n'en ayant point:

30. & qui flent, tamquam non flentes: & qui gaudent, tamquam non gaudentes: & qui emunt, tamquam

30. & ceux qui pleurent, comme ne pleurant point: ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point: ceux qui achetent, comme

℣. 28. *expl.* en vous portant à la continence.

ne possedant point :

31. enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point : car la figure de ce monde passe ‖.

32. Pour moi, je desire de vous voir dégagés de soins & d'inquiétudes. Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.

33. Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme ; & ainsi il se trouve partagé ‖.

34. ‖ De même une femme qui n'est point mariée, & une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit ; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.

35. Or je vous dis ceci pour votre avantage, non pour

non possidentes :

31. & qui utuntur hoc mundo, tamquam non utantur : præterit enim figura hujus mundi.

32. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo.

33. Qui autem cum uxore est sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, & divisus est.

34. Et mulier innupta, & virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore, & spiritu ; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, & quomodo placeat viro.

35. Porrò hoc ad utilitatem vestram di-

ỳ. 31. *expl.* la beauté de ce monde s'efface, & il dépérit de jour en jour. *autr.* la face de ce monde change continuellement.

ỳ. 33. & 34. *Grec.* Il y a bien de la difference entre une femme & une vierge : une vierge s'occupe, &c.

eò : non ut laqueum vobis injiciam, sed ad id, quod honestum est, & quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi.

vous tendre un piege //; mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint //, & qui vous donne un moyen plus facile // de prier Dieu sans empêchement.

36. Si quis autem turpem se videri existimat super virgine sua, quòd sit superadulta, & ita oportet fieri: quod vult faciat : non peccat, si nubat.

36. Que si quelqu'un croit que ce lui soit un deshonneur que sa fille passe la fleur de son âge *sans être mariée*, & qu'il juge la devoir marier, qu'il fasse ce qu'il voudra; il ne pechera point si elle se marie.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, & hoc judicavit in corde suo, servare virginem suam, benè facit.

37. Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité, & qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, & juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

38. Igitur & qui matrimonio jungit virginem suam, benè facit : & qui non jungit, melius facit.

38. Ainsi celui qui marie sa fille, fait bien : & celui qui ne la marie point, fait encore mieux.

39. Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit : quòd si dormierit vir ejus, liberata est : cui

39. La femme est liée à la loi *du mariage*, tant que son mari est vivant : mais si son mari meurt, elle est libre; qu'elle se marie à qui elle vou- Rom. 7. 4.

℣. 35. *expl.* en vous imposant comme une loi d'obligation de vivre dans la continence.

Ibid. *expl.* à vous attacher au Seigneur sans partage & sans distraction.

Ibid. On a suivi le Grec & saint Jerôme.

dra, pourvu que ce soit ″ selon le Seigneur.

vult nubat, tantùm in Domino.

40. Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille; & je croi que j'ai aussi l'Esprit de Dieu ″.

40. Beatior autem erit si sic permanserit secundùm meum consilium: puto autem quòd & ego Spiritum Dei habeam.

℣. 39. *expl.* à un fidele.
℣. 40. *expl.* que c'est selon l'Esprit de Dieu que je donne ce conseil.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Pour ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit*, Je vous dirai qu'*il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme.*

Pour ce qui regarde les choses, &c. Les fideles désirent sçavoir s'ils devoient préferer l'état de continence à l'usage du mariage, & lequel de ces deux états étoit le plus conforme à leur profession, & le plus expedient pour leur salut; l'Apôtre leur dit, qu'*il est avantageux à l'homme*, ce qui s'entend aussi par la même raison de la femme à l'égard de l'homme; c'est-à-dire, c'est une chose louable, honnête, & utile pour le salut, *de ne toucher aucune femme*, c'est-à-dire, de s'abstenir non seulement de la fornication, mais même du mariage, quoique legitime, & permis par la loi de Dieu; parce que cet état est plus libre pour vacquer à son service, & à celui du prochain.

℣. 2. *Néanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme, & chaque femme avec son mari.*

Néanmoins pour éviter la fornication. Gr. *les forni-*

cations; c'eſt pour marquer les diverſes ſortes d'impuretés où les hommes peuvent tomber. L'Apôtre par cette reſtriction montre évidemment que ceux qui ſe peuvent conſerver dans la pureté, ſeroient quelque choſe de plus parfaits, s'ils pouvoient s'abſtenir du mariage.

Que chaque homme; c'eſt-à-dire, que celui qui croit ne pas avoir aſſez de force pour ſe conſerver dans la pureté, *vive avec ſa femme;* c'eſt-à-dire, qu'il ſe marie, ſuppoſé toutefois qu'il ſoit libre d'ailleurs pour contracter validement le mariage; car s'il eſt ou impuiſſant, ou lié par le vœu de chaſteté, ou qu'il ait quelqu'autre empêchement canonique; il ſe doit ſervir d'autres remedes pour ſurmonter la tentation, & implorer le ſecours de la grace, que Dieu ne refuſe jamais à ceux qui la lui demandent comme il faut. Voyez Matth. 19. 12. *Autr.* Vive avec ſa femme propre, & non celle d'autrui; ce qui ſeroit contre la loi & contre la fin du mariage.

Et chaque femme avec ſon mari. Gr. *ſon propre mari;* c'eſt-à-dire, un mari unique. Tout ce paſſage eſt manifeſtement contre la polygamie, tant à l'égard des hommes, qu'à l'égard des femmes.

℣. 3. *Que le mari rende à ſa femme ce qu'il lui doit, & la femme ce qu'elle doit à ſon mari.*

Que le mari rende à ſa femme. L'Apôtre répond à la difficulté qu'ils lui avoient faite touchant l'état des perſonnes mariées; ſçavoir, s'il leur étoit plus avantageux de vivre toujours dans la continence, que de continuer dans l'uſage du mariage: car quoiqu'ils puiſſent, par eſprit de pieté, s'abſtenir de demander le devoir, la juſtice & la loi du mariage ne leur permettent pas de le refuſer, hors le

cas de nécessité. Ainsi cette réponse de l'Apôtre n'est pas un conseil, comme celle des versets 1. & 2. mais une déclaration précise de l'obligation des mariés.

Ce qu'il lui doit, &c. selon la loi du mariage, Gr. la bienveillance, ou le témoignage d'affection qu'il lui doit, c'est-à-dire, le devoir conjugal.

℣. 4. *Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari : de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de la femme.*

Le corps de la femme. C'est la raison du verset précédent.

N'est point en sa puissance, pleine & absolue, pour se pouvoir dispenser de ce devoir à sa volonté : & moins encore pour l'abandonner à d'autres qu'à son propre mari.

Mais en celle du mari, &c. qui partage avec elle la puissance qu'elle a sur son propre corps, comme la femme de son côté partage avec son mari la puissance qu'il a sur le sien, en vertu de la société conjugale qui est entr'eux ; qui les rend réciproquement maîtres du corps l'un de l'autre, en ce qui regarde l'usage du mariage ; quoique le mari ait la préference sur la femme dans tout le reste.

℣. 5. *Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre pour un temps, afin de vous exercer à l'oraison ; & ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter.*

Ne vous refusez point, &c. C'est la suite du verset précédent.

Si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre ; puisqu'il est libre à l'un & à l'autre de ne pas user de son droit, *pour un temps* ; c'est-à-dire, pour un

peu de temps, & non pour toujours; non qu'il ne ſoit permis, & qu'il ne fût plus parfait en certaines circonſtances de s'en abſtenir pour toujours, ſuppoſé le conſentement des parties; mais l'Apôtre ne jugeoit pas qu'il fût ſûr de porter generalement les Corinthiens à cette perfection dans la foibleſſe où il les voyoit.

Afin de vous exercer, ſur-tout dans les temps preſcrits par l'Egliſe pour cet exercice, comme le Carême, les veilles des Dimanches & des fêtes ſolemnelles, & de la communion au corps de J. C. Cette pratique s'eſt obſervée fort exactement dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, & ſe devroit encore obſerver à préſent pour entrer dans l'eſprit de l'Apôtre. Gr. *Au jeûne*, puiſqu'il ne conſiſte pas ſeulement dans l'abſtinence des viandes, mais dans celle de tous les plaiſirs du corps.

A l'oraiſon, puiſqu'elle ne ſe peut faire avec toute l'attention requiſe, ſans être dégagé des plaiſirs de la chair, qui tiennent l'eſprit comme abſorbé dans le corps, & l'empêchent de s'élever avec liberté à Dieu, qui eſt un pur eſprit, & qui ne peut être prié ni adoré qu'en eſprit. Ce n'eſt pas que l'uſage du mariage empêche abſolument l'exercice de la priere : mais il eſt certain qu'il en diminue la ferveur & l'attention, ſur-tout en ceux qui n'y cherchent que leur propre ſatisfaction. Voyez Exod. 19. 15. 1. Reg. 21. 3. 5. Joel. 2. 16. Zach. 7. 3.

Et enſuite vivez enſemble. Let. *Retournez enſemble, &c.* vous demandant même ce devoir, hors le cas de néceſſité; ce qui marque que les mariés ſe ſeparoient de lit dans le temps de cette abſtinence, afin de ſe tenir plus purs, & moins expoſés à la tentation.

De peur que le démon ne prenne sujet, &c. Cette raison qui porte l'Apôtre à permettre aux Corinthiens de vivre ensemble comme auparavant, fait voir qu'il n'a égard dans cette permission qu'à leur fragilité ; qu'ainsi ce qu'il leur permet n'est pas seulement de vivre ensemble selon la regle étroite du mariage, mais de donner quelque chose à leur foiblesse ; c'est-à-dire, d'user du mariage, lors même qu'ils y sont portés plutôt pour satisfaire leur passion, que par la pure intention d'avoir des enfans ; ce qui paroît encore plus évident par le verset suivant, où il qualifie cette permission, d'indulgence & de pardon ; puisque tout pardon suppose une imperfection dans celui à qui on l'accorde.

Pour vous tenter, ou d'adultere, ou de quelque autre peché plus notable.

℣. 6. *Ce que je vous dis comme une chose qu'on vous pardonne & non pas qu'on vous commande.*

Ce que je vous dis, c'est-à-dire, de vivre ensemble comme auparavant, en vous demandant, & rendant le devoir hors le temps, sans une inclination sincere d'avoir des enfans pour le service de Dieu.

Comme une chose qu'on vous pardonne. Saint Gregoire sur cet endroit, dit que l'Apôtre ne se serviroit pas de ces termes : *Comme une chose qu'on vous pardonne.* (A l'égard de ce qu'il vient de dire,) s'il n'y avoit quelque imperfection. Car, dit ce grand Pape, on ne pardonne point ce qui est permis & ce qui est juste : ainsi l'Apôtre en declarant qu'il le pardonne, fait assez connoître qu'il y a quelque imperfection, & qu'ainsi on ne peut user saintement du mariage que dans la vûe principale d'avoir des enfans, & non uniquement pour satis-

Epist. 3. lib. 12. indict. VII.

faire sa passion; que sans cette vûe principale, il y a dans cet usage quelque faute, qui néanmoins par rapport à l'infirmité humaine, & à la pressante tentation, est pardonnable en consideration des liens sacrés du mariage.

℣. 7. *Car je voudrois que tous les hommes fussent en état où je suis moi-même : mais chacun a son don particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une maniere, & l'autre d'une autre.*

Car je voudrois, &c. Tant s'en faut que je vous ordonne de vivre dans le mariage avec une entiere liberté, je voudrois au-contraire, s'il étoit possible, que tous les hommes fussent en état de s'en abstenir tout-à-fait, & de vivre, comme moi-même, dans une parfaite continence, afin qu'ils fussent dans une entiere liberté de servir Dieu, & de ne penser qu'à leur salut.

Fussent en l'état où je suis moi-même. Il propose son exemple, pour rendre son exhortation plus efficace.

Mais. C'est une vertu dont tous ne sont pas capables, mais ceux-là seuls à qui il est donné d'en-haut. Voyez Matth. 10. 11.

Chacun a son don particulier; c'est-à-dire, Chaque fidele a sa grace particuliere, telle qu'il plaît à Dieu de la lui donner, soit pour vivre dans le mariage, ou hors le mariage. Car les dons de Dieu dont parle l'Apôtre, étant surnaturels & de pure grace, ils supposent la foi dans celui qui les reçoit. Or l'Apôtre ne veut pas dire que tous les fideles, sans exception, aient quelqu'un des dons dont il parle; puisqu'il est visible qu'il y en a plusieurs qui n'ont ni le don de la continence, ni le don de la chasteté conjugale; mais il veut dire, que tous les fideles

que Dieu a voulu rendre participans de ses dons, ne les ont pas reçu tous ensemble.

Selon qu'il le reçoit de Dieu, qui est l'auteur de tout le bien qui est en l'homme.

L'une d'une maniere, & l'autre de l'autre, c'est-à-dire, l'un a le don de la chasteté conjugale, & l'autre celui de la continence & du célibat; car il ne parle en cet endroit des autres dons purement gratuits, que Dieu a départis differemment aux fideles selon qu'il lui a plu : *Unicuique sicut divisit Dominus*. Or comme il ne s'ensuit pas de ce passage, que les mariés qui n'ont pas le don de la chasteté conjugale, se puissent excuser sur le défaut de ce don, lorsqu'ils s'abandonnent à la fornication ou à l'adultere, parce qu'ils doivent demander ce don à Dieu, & se servir de tous les moyens possibles pour l'obtenir : de même les personnes obligées à la continence, ou par vœu, ou par quelque loi Ecclesiastique, à laquelle ils se sont volontairement soumis, ne sont pas excusables s'ils violent leur vœu, & s'ils transgressent la loi qui les oblige à la continence, sous prétexte qu'ils n'ont pas le don de continence, & sous prétexte de chercher ce remede à leur incontinence dans le mariage, puisqu'ils peuvent obtenir ce don de Dieu, en le lui demandant comme il faut, & en se servant des autres remedes plus saints & plus propres que le mariage, pour se préserver des pechés d'incontinence, tels que sont le jeûne, la priere, le travail, la fuite de l'occasion, &c.

Rom. 12. 3. 1. Cor. 7. 17.

℣. 8. *Quant aux personnes qui ne sont point mariées, ou qui sont veuves, je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.*

Quant aux personnes, &c. Quelques-uns ont vou-

lu conclure de ce passage, que saint Paul avoit été marié, & qu'il étoit veuf lorsqu'il écrivoit cette Epître; mais le commun des saints Peres est d'un sentiment contraire, & expliquent ces paroles; *comme j'y demeure moi-même*, non de la viduité de saint Paul, mais de sa continence, qu'il propose ici pour servir d'exemple à toutes les personnes qui sont ou dans le celibat, ou qui sont veuves, tant hommes que femmes.

℣. 9. *Que s'ils sont trop foibles pour garder la continence, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que de brûler.*

Que s'ils sont trop foibles, &c. soit qu'ils ne puissent, soit qu'ils ne veuillent perseverer dans cet état de continence;

Qu'ils se marient, pour trouver un remede à leur incontinence dans l'usage du mariage, qui a cette vertu de rendre les actions licites, ou pour le moins venielles, qui seroient mortelles hors du mariage.

Car il vaut mieux se marier. L'Apôtre ne donne ce conseil qu'aux personnes libres; car pour ceux qui sont dans les vœux, ou dans un état qui demande la continence, ils sont obligés de chercher d'autres remedes, plutôt que de violer la foi, & la promesse qu'ils ont faite à Dieu. Voyez. 1. Tim. 5. 12.

Que de brûler, que de ressentir en soi des mouvemens trop violens de convoitise, & s'y laisser emporter.

℣. 10. *Quant à ceux qui sont déja mariés, ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement*, qui est, *que la femme ne se separe point d'avec son mari.*

Quant à ceux, &c. aux fideles (car il parle ensuite des mariages contractés avec les infideles)

il ne leur conseille pas seulement, comme il vient de faire, à l'égard des personnes libres, mais il dit qu'il leur est commandé.

Ce n'est pas moi, *&c.* Il ajoute ceci en partie par modestie, pour ne point paroître imperieux envers les Corinthiens, & en partie pour donner plus de poids au commandement qu'il leur fait de la part de J. C. qui l'a publié lui-même. Voyez Matt. 5. 22. c. 19. 6. 9. & ailleurs.

Qui est *que la femme*, *&c.* J. C. fait cette defense à la femme, Marc 10. 12. & la raison sur laquelle J. C. fonde cette loi commune au mari & à la femme, c'est que l'homme n'a pas droit de separer ce que Dieu a joint, excepté le cas d'adultere, que J. C. explique, Matth. 5. 32. non pour exclure les autres cas de déclaration exprimés en Justice, mais parce que c'est la cause la plus considerable, la plus juste & la plus connue, & celle où il y a moins de remede.

℣. 11. *Que si elle s'en separe, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se reconcilie avec son mari; & que le mari de même ne quitte point sa femme.*

Que si elle s'en separe, *&c.* pour cause de fornication, ou pour quelqu'autre sujet légitime.

Ou, si elle ne peut vivre dans la continence, *qu'elle se reconcilie avec son mari*, vivant avec lui comme auparavant.

Et que le mari ne quitte point sa femme, comme devant être le plus constant.

℣. 12. *Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dit: Que si un fidele a une femme qui soit infidelle, & qu'elle consente de demeurer avec lui, qu'il ne se separe point d'avec elle.*

Pour ce qui est des autres, c'est-à-dire, de ceux qui sont mariés avec les infidelles.

Ce n'est pas le Seigneur, c'est-à-dire, J. C. n'en a rien prescrit à leur égard dans son Evangile.

Mais c'est moi, inspiré par le Saint-Esprit. Voyez v. 40. *qui leur dit*, en qualité d'Apôtre de J. C. & comme ayant pouvoir de declarer sa volonté, & de la proposer avec certitude aux fideles.

Que si un fidele a une femme qui soit infidelle, c'est-à-dire, se trouve marié avec une infidelle, & non chrétienne ; car pour les hérétiques, il n'en est pas de même, leurs mariages avec les Catholiques ayant toujours été tenus pour valides & indissolubles dans l'Eglise, à cause du Baptême, qui ôte l'inégalité & la disproportion qui pourroit donner lieu à la dissolution de leur mariage. Si, dis-je, un fidele converti à la foi, se trouve marié avec une infidelle dans le temps de sa conversion : car après la conversion, il n'étoit plus permis à un fidele de se marier à une infidelle. Voyez 2. Corint. 6. 14. *Tertull. ad uxorem, lib.* 2.

Et qu'elle consente de demeurer avec lui, en laissant son mari dans une pleine liberté de sa Religion, sans entreprendre de le pervertir ni de corrompre ses mœurs ; ce qui seroit une cause légitime de separation, *qu'il ne se separe point d'avec elle*, afin d'éviter les murmures des infidelles ; & pour ne leur pas donner d'aversion de la Religion ; & sur-tout afin d'attirer à la foi la femme infidelle par son exemple. On peut objecter que Nehemie ordonne aux Juifs de chasser toutes les femmes infidelles qu'ils avoient épousées pendant la captivité. Mais, 1. comme l'ordonnance de Nehemie n'étoit que pour les Juifs, on n'en peut tirer nulle consequence à l'égard des Chrétiens, qui ne sont plus sous la loi. 2. C'est que ces mariages avoient été contractés

Exod. 23. 32. contre l'ordonnance expresse de Dieu, & par consequent qu'ils étoient nuls. 3. Parce que ces femmes infidelles corrompoient les mœurs des Juifs, & les mettoient en danger de se pervertir.

℣. 13. *Que si une femme fidelle a un mari qui soit infidele, & qu'il consente de demeurer avec elle, qu'elle ne se separe point de lui.*

Que si, &c. De même comme au verset précedent.

℣. 14. *Car le mari infidele est sanctifié par la femme fidelle; & la femme infidelle est sanctifiee par le mari fidele: autrement vos enfans seroient impurs; au-lieu que maintenant ils sont saints.*

Car le mari infidele, qui consent de demeurer avec sa femme fidelle, & qui la laisse dans la pleine liberté de professer sa Religion; ce qui est déja une espece de disposition pour sa conversion, *est* souvent, comme on le voit par experience, *sanctifié;* c'est-à-dire, fait Chrétien: car l'Apôtre nomme ordinairement les Chrétiens, saints.

Par la femme fidelle, &c. par son exemple, par ses prieres, & par ses entretiens & ses exhortations. Voyez 1. Petr. 3. 1.

Autrement; c'est un autre motif pour les obliger à demeurer ensemble; c'est-à-dire, que si vous veniez à vous separer, *vos enfans seroient impurs;* & il arriveroit souvent qu'ils seroient infideles, parce que le mari ou la femme infidelle qui se verroient maltraités par cette séparation, attireroient à eux, comme étant les plus forts, les enfans nés de leur mariage, pour les élever dans le paganisme en haine de cette séparation, & de la Religion chrétienne.

Au-lieu que demeurant ensemble, comme vous

faites, *ils sont saints*, c'est-à-dire, Chrétiens; & l'on voit par experience, qu'ils sont élevés au Christianisme: parce que l'infidele, soit la femme, soit le mari, n'étant pas ennemi de la Religion, ne s'oppose point à leur éducation chrétienne.

℣. 15. *Que si le mari infidele se separe d'avec sa femme, qui est fidelle, qu'elle le laisse aller; parce qu'un frere ou une sœur ne sont plus assujettis en cette rencontre: mais Dieu nous a appellés pour vivre en paix.*

Que si le mari infidele se separe d'avec sa femme, &c. en haine de la Religion chrétienne: car si c'étoit pour quelqu'autre cause, comme la mauvaise humeur de la femme, ou le peu de soin de conduire sa maison, elle seroit tenue de se corriger, & de rechercher son mari, pourvu qu'il lui laissât la liberté de la Religion; selon la doctrine du verset précédent & de celui-ci.

Qu'elle le laisse aller, sans le reclamer, si ce n'est que par un excès de zele pour sa conversion, elle tâche de le gagner, & de se remettre avec lui; car ce n'est pas ici un précepte, ni un conseil, mais une permission.

Parce qu'un frere ou une sœur, c'est-à-dire, un Chrétien, ou une femme Chrétienne, *ne sont plus assujettis, &c.* au lien du mariage, parce que Dieu même les en dispense, selon la revelation qu'il m'en a faite: car autrement, cette rupture seroit un sacrilege contraire à l'ordonnance de J. C. Voyez Matth. 19. 6.

Mais Dieu, &c. Comme la partie fidelle doit prendre garde d'être cause de leur separation d'avec un infidele; les Chrétiens ne sont point obligés de demeurer avec les infideles, si ceux-ci les trou-

blent notablement dans l'exercice de leur Religion : car il n'y a rien de bon dans ces ſortes de mariages, ſi l'amour reciproque & la paix ne s'y trouvent, dans l'eſperance de gagner à J. C. celui ou celle des deux qui eſt infidele, eſt d'élever les enfans dans la vraie Religion.

℣. 16. *Car que ſçavez-vous, ô femme, ſi vous ne ſauverez point votre mari ? Et que ſçavez-vous auſſi, ô mari, ſi vous ne ſauverez point votre femme ?*

Car que ſçavez-vous, ô femme, &c. C'eſt la ſuite & la confirmation du verſet 14. puiſque le verſet 15. eſt une parentheſe. Le ſens : Encore qu'à préſent vous ne voyez pas de diſpoſition fort conſiderable pour la converſion de votre mari, & qu'il n'entre pas encore dans vos ſentimens ſur le ſujet de la Religion, que ſçavez-vous ſi dans la ſuite du temps vous ne le gagnerez pas à J. C. & ſi Dieu ne ſe veut pas ſervir de vous pour le tirer du miſerable état où il eſt, & le mettre en état de ſalut ? L'exemple de tant d'autres maris infideles qui ont été convertis par les ſoins & par le miniſtere de leurs femmes, ne vous doit-il pas faire eſperer la même grace de Dieu pour la converſion du vôtre ?

℣. 17. *Mais que chacun ſe conduiſe ſelon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, & ſelon l'état dans lequel Dieu l'a appellé : & c'eſt ce que j'ordonne dans toutes les Egliſes.*

Mais que chacun, &c. c'eſt-à-dire, ſoit que l'infidele ſe convertiſſe, ſoit qu'il demeure dans ſon infidelité, cela ne doit pas empêcher que le fidele ne demeure dans le mariage où il ſe trouve engagé par la providence & par l'ordre de Dieu, puiſque l'infidelle lui laiſſe la liberté de ſa Religion, & que cet état par conſequent n'eſt pas un obſtacle à

ſon

son salut ; & c'est ce qu'on doit observer, non seulement à l'égard du mariage, mais à l'égard de toutes les conditions de la vie qui ne sont pas contraires au salut ; en sorte que chacun demeure dans la même condition & dans le même genre de vie où il s'est trouvé lorsqu'il a été appellé au Christianisme. La Religion chrétienne ne consiste pas dans le changement des conditions, mais dans le changement des mœurs, elle ne renverse point dans le monde l'ordre de la vie civile, mais seulement le peché, & les occasions du peché.

Dans toutes les Eglises, afin que vous ne pensiez pas que je vous traite avec plus de rigueur que les autres ; ou que cette regle que je vous prescris soit de peu d'importance, & ne soit qu'un simple conseil que je donne à votre Eglise.

℣. 18. *Un homme est-il appellé* à la foi *étant circoncis ? Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis. Y est-il appellé, n'étant point circoncis ? Qu'il ne se fasse point circoncire.*

Un homme est-il appellé, &c. de quelque nation qu'il soit, Juif, Iduméen, Madianite, Israélite, &c. car la circoncision étoit connue à tous ces peuples, comme descendans d'Abraham: L'Apôtre dit ceci, parce que les faux docteurs de Corinthe, & plusieurs autres prétendoient que les Gentils étoient obligés à la circoncision, & à toutes les observations de la loi. Voyez Act. 15. 1. 5. Galat. 2. 3. &c.

Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis, &c. par l'extension de la pellicule, sur la marque de la circoncision ; ce qui se faisoit par l'art de Chirurgie, & se pratiquoit par ceux qui vouloient effacer en eux toutes les marques du Judaïsme. *Fecerunt sibi præputia.* *1. Mach. 1. 16.*

ỳ. 19. *Ce n'est rien d'être circoncis, & ce n'est rien d'être incirconcis ; mais le tout est d'observer les commandemens de Dieu.*

Ce n'est rien d'être circoncis, &c. Cette distinction exterieure de circoncis & d'incirconcis, n'est plus rien dans la loi de grace ; mais ce qui distingue les hommes les uns d'avec les autres, c'est la probité, & l'observation des commandemens de Dieu : de sorte que celui-là est vraiment circoncis, qui observe les commandemens ; comme au-contraire celui-là est incirconcis, qui ne les observe pas. Voyez Rom. 2. 25. Galat. 5. 6.

ỳ. 20. *Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appellé.*

Que chacun demeure, &c. c'est-à-dire, peut demeurer en conscience, & le doit même, s'il n'a des raisons très-considerables pour en sortir, ou pour en changer ; & encore pourvu que ce soit sans scandale, & par des moyens légitimes.

ỳ. 21. *Avez-vous été appellés à la foi étant esclave ? Ne portez point cet état avec peine ; mais plutôt faites-en un bon usage, quand même vous pourriez devenir libre.*

Avez-vous .... Ne portez point, &c. n'ayez pas de chagrin de vous voir en cet état, comme s'il étoit indigne de vous, & contraire à votre salut.

Mais plutôt faites-en un bon usage, puisque vous y pouvez servir Dieu, & que l'humilité de cette condition vous rend plus semblable à J. C. qui a préferé la servitude & l'obéissance à sa propre liberté, & au droit qui lui appartenoit de commander à tous les hommes.

Quand même vous pourriez devenir libre, par des moyens legitimes, comme en vous rachetant de la

servitude pour être plus libre à servir Dieu, & de vous employer dans toutes les fonctions dont vous pourriez être capable; ce que vous ne pouvez pas étant esclave, parce que l'Eglise n'admet que les personnes libres dans ses fonctions. *Autr.* Mais aussi si vous pouvez devenir libre, servez-vous plutôt de cet avantage, Dieu vous en donnant le pouvoir, & vous faisant naître l'occasion, sans l'avoir recherchée avec empressement ni inquiétude, car autrement ce seroit vous déplaire dans votre condition; ce que vous ne devez pas.

℣. 22. *Car celui qui étant esclave est appellé au* service du *Seigneur, devient affranchi du Seigneur; & de même celui qui est appellé étant libre, devient esclave de J. C.*

Car celui qui étant esclave; c'est la confirmation de l'exhortation du verset précédent; *est appellé, &c.* c'est-à-dire, qui obéit à sa vocation, car il parle d'une vocation efficace: *devient affranchi du Seigneur, &c.* reçoit de notre Seigneur la véritable liberté, étant délivré par sa grace, de la servitude du peché, du diable, & de la convoitise; de sorte qu'il n'a point sujet de s'attrister de sa servitude, puisque la liberté dont il jouit est infiniment préferable à celle dont il est privé; & puisqu'à cet égard il jouit de la même prérogative, & qu'il est dans la même condition que tous les autres Chrétiens les plus libres.

Devient esclave de J. C. puisqu'il se dépouille de sa propre volonté, & qu'il y renonce pour suivre J. C. ce qui est encore un sujet de consolation pour celui qui est esclave, puisque tous les vrais Chrétiens le sont aussi-bien que lui, & que leur servitude ne les oblige pas à une moindre obéis-

ſance que la ſienne ; & eſt un ſujet d'humiliation pour celui qui eſt libre ; puiſqu'encore qu'il jouiſſe de la liberté du corps, il ne laiſſe pas d'être eſclave en ſa maniere, auſſi-bien que celui qui en eſt privé. Ainſi il ſe trouve que toutes les conditions ſont égales, quand elles ſont conſiderées en J. C.

℣. 23. *Vous avez été achetés d'un* grand *prix, ne vous rendez pas eſclaves des hommes.*

Vous avez été achetés, &c. voyez ci-deſſus chap. 6. 20. Vous appartenez uniquement à J. C. qui eſt votre ſouverain Seigneur, puiſqu'il vous a acquis par le prix de ſon Sang : ainſi *ne vous rendez pas eſclave des hommes* en les ſervant pour eux-mêmes, ou par la crainte des peines, mais ne les ſervez que dans la vûe de J. C. & pour l'amour de lui, & dans ce qui n'eſt pas contraire à ſon ſervice : les ſervant ainſi, vous ſerez veritablement libre dans votre ſervitude. Voyez Epheſ. 6. 5. Col. 3. 22. Tit. 2. 9. 1. Pet. 18. &c. *Autr.* Ne devenez pas eſclave de leurs paſſions & de leurs ſentimens particuliers, ce qu'il dit par occaſion, à cauſe des faux docteurs qui faiſoient des ſectes dans l'Egliſe de Corinthe, & qui tyranniſoient les conſciences des fideles, les voulant aſſujettir à tous leurs ſentimens. Voyez 2. Cor. 11. 20. Galat. 2. 4. Col. 2. 18. Ou, ſelon l'autre expoſition : Si vous êtes libres, n'engagez point votre liberté, conſervez-la toute entiere pour le ſervice de J. C. enſorte que vous n'ayez rien qui vous en puiſſe détourner.

℣. 24. *Que chacun, mes freres, demeure* donc *dans l'état où il étoit lorſqu'il a été appellé, & qu'il s'y tienne devant Dieu.*

Que chacun, &c. C'eſt pour la troiſiéme fois qu'il fait cette même exhortation, pour en faire

voir l'importance, & l'obligation qu'il y a de l'obſerver.

Et qu'il s'y tienne, quoiqu'il y ſente de la repugnance, *devant Dieu*, c'eſt-à-dire, dans la volonté & dans l'intention de plaire à Dieu, qui regarde & conſidere toutes nos actions.

℣. 25. *Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur, mais voici le conſeil que je donne comme étant fidele* miniſtre *du Seigneur par la miſericorde qu'il m'en a faite.*

Quant aux vierges, c'eſt-à-dire, aux filles qui ne ſont point mariées, ce qui ſe doit entendre auſſi des garçons, *je n'ai point reçu*, ni par revelation, ni par l'Ecriture, *de commandement du Seigneur*, pour ſçavoir ſi elles ſe doivent marier ou non.

Mais voici le conſeil que je donne, non de moi-même, afin que vous ne penſiez pas que je ſois l'auteur de ce conſeil, qu'il vous eſt libre de ſuivre, ou de ne point ſuivre; mais *comme étant fidele* miniſtre *du Seigneur*, *&c.* ne vous conſeillant rien qui ne ſoit ſelon l'eſprit de celui qui m'a appellé au miniſtere de l'apoſtolat. Voyez 1. Cor. 7. 40. 1. Theſſ. 4. 8.

℣. 26. *Je croi donc qu'il eſt avantageux, à cauſe des fâcheuſes néceſſités de la vie preſente; qu'il eſt, dis-je, avantageux à l'homme de ne ſe point marier.*

Je croi donc qu'il eſt avantageux, pour le ſalut, ou pour ſervir Dieu, *à cauſe des fâcheuſes néceſſités de la vie préſente*, *&c.* c'eſt-à-dire, des tentations, des perils, des ſoins & des inquietudes de cette vie, qui ſont inſeparables de l'état du mariage, & dont les perſonnes qui vivent dans la continence ſont dégagées.

A l'homme de ne ſe point marier, non ſeulement

à l'homme, mais aux filles, & generalement à toutes sortes de personnes libres.

℣. 27. *Etes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme? Ne cherchez point de femme.*

Etes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier, &c. puisque le lien du mariage est indissoluble, & qu'il ne se peut rompre que par la mort, & que cet état n'est pas incompatible ni contraire au salut.

℣. 28. *Que si vous épousez une femme, vous ne pechez pas; & si une fille se marie, elle ne peche pas aussi: mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions & des peines. Or je voudrois vous* les *épargner.*

Que si vous épousez une femme, vous ne pechez pas, &c. supposé qu'il n'y ait rien d'ailleurs en vous qui vous rende inhabile à contracter le mariage, comme le vœu de continence, l'Ordre sacré, &c.

Mais ces personnes souffriront dans leur chair, c'est-à-dire, en eux-mêmes, selon la façon de parler de l'Ecriture, qui appelle l'homme *chair*, à cause de son corps, & parce que toutes ses operations sont dépendantes du corps. *Autr.* En l'état de cette vie mortelle *des afflictions & des peines*, qui troubleront beaucoup la tranquillité nécessaire pour le service de Dieu, & qu'il vous seroit beaucoup plus avantageux d'éviter par la continence; il parle des inquiétudes & des embarras ordinaires du mariage.

Or je voudrois, &c. c'est-à-dire, Ce qui me porte à vous exhorter à la continence, est le desir que j'aurois de vous épargner tant de maux, & tant de sujets de distraction dans le service de Dieu.

Autr. Je veux vous épargner, c'est-à-dire, je m'abstiens de vous en dire davantage sur les in-

commodités du mariage, pour ne vous en point détourner tout-à-fait, parce que j'ai pitié de votre foiblesse qui ne vous permet pas à tous de vous en abstenir.

℣. 29. *Voici donc, mes freres, ce que j'ai à vous dire: Le temps est court; & ainsi, que ceux-mêmes qui ont des femmes soient comme n'en ayant point.*

Voici donc, mes freres, ce que j'ai à vous dire, non pas comme un simple conseil, mais comme une chose d'obligation étroite.

Le temps de cette vie, ou le temps qui reste d'ici au jugement general ou particulier, *est court*, & ne mérite pas par consequent que nous nous y attachions, ni que nous y cherchions notre bonheur. Il est donc bien juste de l'employer soigneusement, & de n'en point abuser, puisque la perte en sera irréparable: *Venit nox quando nemo potest operari.* *Joan. 9. 4.*

Et ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes, qui sembleroient en quelque maniere être en droit de goûter les plaisirs du monde, parce qu'ils n'en sont pas tout-à-fait separés, *soient comme n'en ayant point*, n'y ayant non plus d'attache, que s'ils n'en avoient point, étant toujours prêts d'en souffrir la séparation, quand il plaira à Dieu de l'ordonner, soit par la mort, soit par la violence de la persecution: qu'ils se comportent avec elles dans l'usage du mariage avec tant de moderation & de retenue, qu'ils ne donnent rien à leur propre volupté; mais que leur unique fin dans cette action soit, ou, de rendre le devoir conjugal, ou d'avoir des enfans pour les élever dans la crainte de Dieu.

℣. 30. *Et ceux qui pleurent, comme ne pleurant point; ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point; ceux qui achetent, comme ne possedant point.*

Et ceux qui pleurent, &c. qui sont dans l'adversité, ne s'abandonnent point à la tristesse, mais qu'ils se conforment à la volonté de Dieu, & qu'ils se consolent par l'esperance de leur délivrance prochaine, & d'un bonheur qui n'aura point de fin. Voyez Joan. 16. 20.

Ceux qui se réjouissent, &c. que ceux qui sont dans la prosperité, ne s'en élevent point, & qu'ils n'y mettent pas leur cœur, mais qu'ils se tiennent toujours dans l'humilité, & dans la disposition de recevoir les afflictions qu'il plaira à Dieu de leur envoyer, ou qu'ils ne mettent point leur bonheur dans une chose si trompeuse & si inconstante; mais en Dieu seul, & dans la gloire éternelle qu'il nous promet.

Ceux qui achetent, &c. c'est-à-dire, que ceux qui acquerent des biens de ce monde, les possedent sans attache, & comme les devant bien-tôt quitter, donnant dès-à-présent aux pauvres tout ce qui n'est point nécessaire pour leur honnête subsistance; ou, que ceux qui sont engagés dans le commerce par leur condition, s'y conduisent sans attache & sans avarice.

℣. 31. *Enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point, car la figure de ce monde passe.*

Enfin que ceux qui usent de ce monde, &c. c'est-à-dire, des choses de ce monde, n'y mettent point leur affection, mais n'en usent que pour la seule necessité, rapportant tout cet usage à la pure gloire de Dieu.

Car la figure du monde passe. Ce qui nous doit porter à dégager ainsi notre affection des choses de ce monde, est, qu'elles n'ont rien de solide, & qu'elles ne sont qu'une fausse & passagere image du bien.

℣. 32. *Pour moi je desire de vous voir dégagés de soins & d'inquiétudes. Celui qui n'est point marié s'occupe du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.*

Pour moi je desire de vous voir dégagés, &c. non seulement d'affection & d'attache, selon la regle que je vous viens de prescrire, mais effectivement.

S'occupe du soin des choses du Seigneur, &c. c'est-à-dire, des choses spirituelles & divines, & qui regardent le service de J. C.

℣. 33. *Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, & ainsi il se trouve partagé.*

Mais celui qui est marié s'occupe; c'est-à-dire, est contraint de s'occuper par la nécessité de sa condition, *des choses du monde*, c'est-à-dire, des choses exterieures & temporelles, sans lesquelles sa famille ne peut subsister.

Et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, soit par l'ornement du corps, pour ne lui pas être désagréable; soit par l'ornement de sa maison, pour satisfaire à sa foiblesse; soit en condescendant à sa mauvaise humeur, pour avoir la paix dans sa famille.

Et ainsi il se trouve partagé entre J. C. & sa femme; de sorte qu'il se voit obligé de servir à deux maîtres, & de négliger souvent ce qu'il doit à J. C. pour rendre ce qu'il croit devoir à sa femme.

℣. 35. *De même une femme qui n'est point mariée, & une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.*

De même . . . . . afin d'être sainte, par excellence

c'eſt-à-dire, entierement conſacrée à Dieu, *de corps*, en le conſervant dans l'integrité pour ſon amour, *& d'eſprit*, en ne l'occupant qu'à penſer à lui; ce n'eſt pas que les perſonnes qui vivent chrétiennement dans le mariage, ne ſoient auſſi ſaintes de corps & d'eſprit, mais c'eſt dans un degré inferieur.

Mais celle qui eſt mariée s'occupe, &c. auſſi-bien que ſon mari, avec qui elle partage le ſoin de la famille, ſur-tout en ce qui regarde l'éducation des enfans, & l'ordre interieur de la maiſon.

Pour plaire à ſon mari, en ſorte qu'elle ne lui ſoit point déſagréable, ni de corps ni d'eſprit : ce qui la porte ſouvent à la vanité, & à de grandes diſtractions,

℣. 35. *Or je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous tendre un piege, mais pour vous porter ſeulement à ce qui eſt de plus ſaint, & qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu ſans empêchement.*

Or je vous dis ceci pour votre avantage, ſi vous pouvez & voulez le pratiquer, *non pour vous tendre un piege*, c'eſt-à-dire, en faire une loi qui vous lie, & vous contraigne à l'obſervation de la continence; ce qui ſeroit à pluſieurs une occaſion de tomber dans la fornication à cauſe de leur incontinence.

Mais pour vous porter ſeulement à ce qui eſt de plus ſaint, &c. Car encore que l'état du mariage ſoit ſaint & honnête, celui du célibat l'eſt encore davantage.

De prier Dieu ſans empêchement; c'eſt-à-dire, ſans être diſtrait & détourné de ſon ſervice par les ſoins des choſes temporelles, dont les perſonnes mariées ne peuvent ſe diſpenſer.

℣. 36. *Que ſi quelqu'un croit que ce lui ſoit un deſ-*

honneur que sa fille passe la fleur de son age sans être mariée, *& qu'il juge la devoir marier, qu'il fasse ce qu'il voudra ; il ne pechera point si elle se marie.*

Que . . . . ce lui soit un deshonneur ; parce qu'il semble que personne ne l'a voulu rechercher en mariage. *Que sa fille passe la fleur de son âge, &c.* qui est le temps où les inclinations se font mieux connoître, & où le desir du mariage paroît davantage.

Et qu'il juge la devoir marier, parce que sa fille ne paroît point appellée à la continence, ou, ne veut pas la garder. *Qu'il fasse ce qu'il voudra, &c.* qu'il execute le dessein qu'il a de la marier, & qu'il satisfasse au desir qu'elle a de se marier, sans craindre de commettre en cela aucun peché.

℣. 37. *Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité, & qui se trouvant en plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, & juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.*

Mais celui, &c. dont la fille ne se soucie point de se marier, & qui veut bien demeurer dans le célibat.

Prend une ferme resolution dans son cœur, de sacrifier son interêt temporel & celui de sa famille, en laissant sa fille dans l'état de virginité qu'elle a choisi pour la gloire de Dieu. Ceci fait voir que les peres ne doivent pas empêcher que leurs enfans ne consacrent à Dieu leur virginité, lorsqu'ils jugent en conscience que cet état leur est plus convenable que celui du mariage.

Et juge en lui-même, après avoir serieusement examiné devant Dieu une affaire de cette importance ; *qu'il doit conserver sa fille vierge*, parce que cet état lui est plus convenable, & qu'elle y aura plus de facilité pour faire son salut.

Fait une bonne œuvre, tant à l'égard de Dieu, à qui il consacre sa fille, qu'à l'égard de sa fille, à qui il procure un état si avantageux.

℣. 38. *Ainsi celui qui marie sa fille fait bien ; & celui qui ne la marie pas, fait encore mieux.*

Ainsi. C'est la consequence qu'il tire des deux versets précedens, pour servir de conclusion & de regle generale sur la matiere qu'il traite.

Celui qui marie sa fille, sur-tout lorsqu'il y a nécessité de la marier, *fait bien ;* c'est-à-dire, fait une chose qui est commandée, & conforme à l'institution & à l'ordre de Dieu, & même nécessaire pour le salut de sa fille, supposé qu'elle ne puisse ou ne veuille point vivre dans le célibat, ou dans la continence.

Et celui qui ne la marie point, lorsqu'il n'y a point de nécessité de la marier ; *fait encore mieux*. Le sens n'est pas qu'il fasse mieux que celui qui marie sa fille, lors même qu'il croit la devoir marier ; puisqu'en ce cas tous les deux font également bien, parce qu'ils le font en suivant ce qu'ils croient de plus conforme à la gloire de Dieu, & au salut de leur fille.

℣. 39. *La femme est liée à la loi* du mariage, *tant que son mari est vivant · mais si son mari meurt, elle est libre ; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.*

L'Apôtre avoit declaré aux Corinthiens, que la femme qui est séparée de son mari, est obligée de demeurer dans la continence, ou de se reconcilier avec lui : il pouvoit rester là-dessus une difficulté ; sçavoir, si elle étoit toujours obligée de demeurer en cet état, même après la mort de son mari : il en donne ici la résolution.

La femme : ce qui se doit aussi entendre du mari, puisque la loi est commune à l'un & à l'autre ; *est liée* à son mari de telle sorte, qu'il n'est point en son pouvoir de s'en séparer, & moins encore de rompre le lien du mariage.

A la loi du mariage, &c. qui est une confirmation de la loi que Dieu en a faite dans la premiere institution du mariage : cette loi neanmoins peut souffrir quelques exceptions, selon le sentiment même des Peres, & la pratique ancienne de l'Eglise.

Pourvu que ce soit selon le Seigneur ; c'est-à-dire, selon les regles qu'il prescrit par sa loi touchant l'usage, & la fin du mariage ; & non par un esprit de convoitise & d'incontinence. *Autr.* à un mari chrétien, qui fasse profession du christianisme, & non pas à un infidele séparé du corps mystique de J. C. Voyez 2. Cor. 6. 14.

℣. 40. *Mais elle sera plus heureuse, si elle demeure veuve, comme je le lui conseille ; & je crois que j'ai aussi l'Esprit de Dieu.*

Mais elle sera heureuse, si elle demeure veuve ; parce qu'elle sera plus libre pour servir Dieu.

Comme je le lui conseille ; c'est-à-dire, selon le conseil que je lui donne. Voyez le verset 25.

Et je crois. L'Apôtre use de ce terme par modestie, non qu'il doute de ce qu'il dit, mais pour reprimer par cet exemple l'insolence de ses adversaires, qui vouloient faire passer toutes leurs décisions pour des oracles & pour des revelations.

Que j'ai aussi ; c'est-à-dire, aussi-bien que les autres Apôtres, quoi qu'en disent mes adversaires, pour me rabaisser, & pour avilir mon ministere. *L'Esprit de Dieu* : pour ne vous rien conseiller qui ne soit conforme à sa loi & à sa gloire, & qui ne soit avantageux pour votre salut. Voyez verset 25.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 17. *Pour ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit* : je vous dirai qu'*il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme ; néanmoins pour éviter la fornication que chaque homme vive avec sa femme, & chaque femme avec son mari, &c.*

Notre saint Apôtre, qui donne aux Corinthiens dans cette Epître divers avis suivant les besoins de leur Eglise, leur donne ici des regles sur le sujet du mariage ; matiere qui a toujours paru des plus difficiles qui soit dans toute la Theologie morale. Nous ferons ici quelques réflexions sur deux vérités importantes, qui renferment ce qu'en a dit saint Paul ; & nous ferons voir, 1. l'excellence du mariage chrétien au-dessus de celui des Gentils & des Juifs ; 2. Que le mariage chrétien, dès lors qu'il est contracté selon les regles, devient indissoluble ; & s'il arrive quelque cause de séparation entre le mari & la femme, qu'ils doivent, ou se reconcilier, ou demeurer sans se marier.

Il y a bien des choses qui sont communes au mariage des payens & des Juifs avec celui des Chrétiens. Les hommes ne peuvent gueres subsister sans former entr'eux une societé civile, dont le lien le plus étroit est l'alliance de l'homme & de la femme, qui ne consiste pas tant dans l'union des corps que des esprits, & dans l'affection réciproque, qui leur fait prendre les interêts l'un de l'autre ; qui les engage à prendre soin de leurs enfans, & à se garder l'un à l'autre la fidelité qu'ils se doi-

vent ; c'eſt de-là que ſe forment les alliances qui font les villes & les républiques.

Tous les peuples éclairés de la ſeule lumiere de la raiſon ont reconnu l'engagement dans le mariage pour une choſe honnête, & ont fait des loix très-ſeveres pour punir ceux qui en violeroient la ſainteté. Mais parce qu'ils ne reconnoiſſoient pas le vrai Dieu ni la pureté de ſa loi, ils commettoient dans le mariage pluſieurs déſordres dont ils n'appercevoient pas la laideur & la difformité. Ne lit-on pas dans l'hiſtoire, qu'un des plus ſages Romains a donné ſa femme à un autre pour en avoir des enfans ? Car comme ceux qui ne connoiſſent pas Dieu, *ont*, comme dit ſaint Paul, *l'eſprit plein de ténebres, & ſont entierement éloignés de la vie de Dieu, à cauſe de l'ignorance où ils ſont, & de l'aveuglement de leur cœur, & n'ayant point l'eſperance des biens à venir, ils s'abandonnent à la diſſolution pour ſe plonger avec une ardeur inſatiable dans toutes ſortes d'impuretés.* C'eſt pourquoi le même Apôtre avertit les fideles, de *ne point ſuivre les mouvemens de la concupiſcence, comme les payens qui ne connoiſſent point Dieu.* Ainſi quoique ces mariages produiſiſſent de grands avantages pour le bien de la ſocieté civile, ils étoient néanmoins fort imparfaits par le mauvais uſage qu'ils en faiſoient.

Ephef. 4. 17. 18. 19.

1. Theſſ. 4. 5.

Parmi les Juifs le mariage étoit plus ſaint, & ils avoient des motifs bien plus purs & plus honnêtes dans l'uſage qu'ils en devoient faire. Ils connoiſſoient Dieu, & en avoient reçu une loi ſainte, dont les préceptes leur ſervoient pour regler leurs actions ; la crainte de Dieu les retenoit dans de certaines bornes pour ne point ſuivre deméſurément les mouvemens de leurs convoitiſes. De plus Dieu

avoit promis à leurs ancêtres, que le Messie qui seroit envoyé pour sauver le monde, naîtroit de leur race ; ainsi c'étoit parmi eux une chose honorable & sainte de se marier, dans l'esperance qu'ils avoient que le CHRIST naîtroit de leurs familles, & ils s'y portoient même *par un motif de piété*, dit saint Augustin, pour multiplier le peuple de Dieu, de qui devoit naître le Sauveur de tous les peuples: c'est aussi dans ce dessein que quelques-uns ont épousé plusieurs femmes pour avoir plusieurs enfans; & quoique cet usage soit contraire à l'institution du mariage, Dieu néanmoins l'a permis ou inspiré à ceux qui usoient de plusieurs femmes dans le dessein d'avoir des enfans par rapport à J. C.
August. de bono conjug. cap. 19. *qui de suis nuptiis filios propter Christum quærebant.* Ainsi le mariage des Juifs étoit bien élevé au-dessus de celui des payens, quoique beaucoup au-dessous du mariage chrétien.

Pour comprendre cette vérité, il faut remarquer que Dieu dès le commencement du monde a établi le mariage pour trois raisons : Premierement, pour unir d'amitié & de societé les hommes entre eux, & les entretenir dans une affection mutuelle : secondement, pour conserver & multiplier le genre humain par la naissance des enfans : en troisiéme lieu, ç'a été après le péché pour donner un frein à la concupiscence, & la retenir dans de justes bornes : ces avantages sont communs à toutes sortes de mariages; mais le mariage chrétien en a de bien plus excellens, sur-tout en ce que c'est un Sacrement qui représente par l'union du mari & de la femme celle de J. C. avec son Eglise. C'est en effet ce que Dieu avoit en vûe, lorsque dans le paradis terrestre il unit l'homme avec la femme, avec des circonstances

circonstances tout-à-fait extraordinaires & mysterieuses ; car selon l'Apôtre, le premier Adam est la figure du second, comme Eve l'est de l'Eglise : ainsi Dieu ayant envoyé un sommeil dans Adam, & pendant qu'il dormoit ayant tiré de son côté une de ses côtes, dont il forma la femme qu'il lui présenta, il a voulu nous représenter ce qui devoit arriver à J. C. sur la croix, où cet Epoux céleste étant endormi du sommeil de la mort, il fit naître de son côté ouvert par la lance d'un soldat, l'Eglise qu'il forma du sang & de l'eau qui en coulerent, & la lui présenta pour son Epouse. C'est pour cela que saint Paul faisant allusion aux paroles qu'Adam prononça par un esprit prophétique, pour marquer dans son mariage celui de J. C. avec son Eglise, dit, *que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair & de ses os : c'est pourquoi l'homme abandonnera son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme ; & de deux qu'ils étoient ils deviendront une même chair : ce Sacrement est grand*, continue le même Apôtre, *je dis en J. C. & en l'Eglise.* *Ephes. 5. 30. 31. 32. Genes. 2. 23. 24.*

C'est la doctrine de l'Eglise que le grand saint Augustin a parfaitement bien exprimée par ces paroles dans l'instruction qu'il fait aux Catéchumenes: *Que notre Epoux*, dit-il, *monte sur son lit, qu'il y dorme en mourant, que l'on ouvre son côté ; & que l'Eglise vierge en sorte, comme Eve sortit du côté d'Adam durant son sommeil. Car l'Evangile rapporte que le côté lui fut ouvert d'une lance après qu'il fut mort, & qu'il en coula de l'eau & du sang, qui sont deux sacremens de l'Eglise ; l'eau qui a servi à purifier l'Epouse ; le sang dont elle est dotée. O combien grand & mysterieux est ce mariage de ce divin Epoux avec cette Epouse sainte !* Il est donc clair que le mariage chrétien est un véritable Sacre- *L. 2. de Symb. ad Cath. c. 6.*

ment en ce qu'il représente l'intime union de J. C. & de l'Eglise, & que c'est le mystere qui fut revelé dès le commencement au premier homme; parce que l'amour chaste dont Dieu remplit les cœurs des deux personnes mariées durant toute leur vie, les lie d'une amitié sainte & d'une affection cordiale & réciproque, semblable à celle qui est entre J. C. & son Eglise. Ainsi pour juger de la grandeur & de la sainteté de ce Sacrement, il suffit de considerer l'éminence & la sainteté de ce qu'il représente.

Mais le mariage chrétien a encore un avantage qui lui donne une sainteté que tous les mariages des autres nations n'ont point: c'est l'union indissoluble qu'il a reçu de J. C. par l'établissement qu'il a fait de ce Sacrement. En effet le Sauveur s'est déclaré nettement sur cette matiere: car lorsque les Pharisiens lui demanderent, *s'il étoit permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce fût*: il leur répondit premierement, qu'au commencement du monde dans la premiere institution du mariage, l'homme ne devoit s'unir qu'à une seule femme; *qu'il doit abandonner son pere & sa mere pour s'y attacher*; en sorte qu'ils ne deviennent tous deux *qu'une seule chair*: qu'ainsi *l'homme* doit prendre garde de *séparer ce que Dieu a joint.* J. C. ne pouvoit pas établir avec des termes plus précis l'indissolubilité du mariage. Car comme c'est un crime, dit saint Chrysostome, de diviser un même corps en le séparant d'avec ses membres; c'en est un de même de séparer une femme d'avec son mari. Que s'il permet à un mari de quitter sa femme en cas d'adultere, il ajoute que s'il en épouse alors une autre, il ne contracte pas un

mariage, mais *il commet un adultere* lui-même, parce que le lien qu'il a contracté avec sa premiere femme ne se peut rompre que par la mort : cette doctrine est confirmée par le témoignage des Peres & les décisions des Conciles.

Que si, selon l'Ecriture expliquée par la tradition, le lien du mariage est indissoluble, & si le mari & la femme doivent demeurer sans se marier, lorsqu'il arrive quelque sujet de se separer l'un de l'autre, quelles précautions ne doivent pas prendre ceux qui se marient pour choisir des personnes avec qui ils doivent vivre si inséparablement jusqu'à la mort ? Avec quel soin doivent-ils conserver cet amour conjugal & cette union intime que le Sacrement a mise entr'eux ? Car dès-lors que l'on n'a pas en cet état l'un pour l'autre toutes les déferences & les complaisances que l'on doit avoir, & que la crainte de Dieu ne retient point dans le devoir pour supporter les foiblesses les uns des autres : le mariage qui devroit être un soulagement mutuel & une consolation reciproque parmi les maux qui sont inseparables de cette vie, devient un martyre & un dur esclavage, qui se termine quelquefois par une rupture funeste, très-préjudiciable à eux-mêmes & à leurs enfans. *Mais enfin*, dit saint Jerôme, *c'est une nécessité que vous vous êtes imposée, & dont vous ne pouvez plus vous dégager ;* le seul moyen d'amollir la dureté de ce lien si terrible qui ne se rompt point, c'est de se reconcilier bien avec Dieu, & d'avoir recours à l'onction de sa grace, qui rend les cœurs souples & dociles, & les dispose à supporter en patience & par esprit de pénitence les fâcheuses nécessités de cet état ; & par ce moyen cette servitude, qui est à plusieurs

un ſujet de damnation par le mauvais uſage qu'ils en font, devient un ſujet de mérite & de bonheur pour l'éternité. On peut voir dans les Confeſſions de ſaint Auguſtin, l. 9. c. 9. quelle a été en ce point la conduite de ſainte Monique envers ſon mari.

℣. 17. juſqu'au 25. *Que chacun ſe conduiſe ſelon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, & ſelon l'état dans lequel Dieu l'a appellé, &c.*

Comme le corps ne peut demeurer toujours dans la même ſituation, il en eſt de même du cœur de l'homme, qui ne pouvant être ſatisfait de la poſſeſſion d'aucun bien créé, eſt continuellement dans le mouvement & l'agitation, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit épuiſé dans la pourſuite de ces biens periſſables dont la jouiſſance ne fait qu'en irriter le deſir; c'eſt ſans doute que Dieu, qui a créé l'homme pour jouir de ſa divine préſence dans le ciel, ne veut pas qu'il trouve ſon repos dans aucune créature: car, comme dit ſaint Bernard, tout ce qui eſt moins que Dieu peut bien occuper une ame capable de la jouiſſance de Dieu, mais ne peut point la contenter: *Animam Deo capacem quicquid Deo minus eſt occupare poteſt, ſatiare non poteſt.*

Puiſqu'il n'y a que l'attachement au ſouverain bien qui puiſſe fixer la ſtabilité du cœur humain, toute la vie d'un vrai Chrétien conſiſte à rechercher la voie par laquelle Dieu nous appelle à lui, & à ſuivre ſa vocation: car, comme il a diverſes voies pour ſauver les ames, il eſt de la derniere conſequence de connoître celle dans laquelle il veut que nous entrions. Que ſi nous ſommes aſſez heureux pour prendre le point de notre vocation, & d'entrer dans l'état de vie que la divine providence nous a deſtiné, tout nous réuſſira pour le temps & pour l'éternité.

Mais ce n'est pas assez d'avoir trouvé cette voie sûre, il faut y marcher, & y demeurer ferme jusqu'à ce que Dieu en retire, en résistant aux tentations & aux traverses qui peuvent arriver; c'est de quoi nous avertit dans l'Ecriture le Prince le plus sage qui ait jamais été, *Un homme qui abandonne son propre lieu, est comme un oiseau qui quitte son nid;* ce que saint Augustin explique de la sorte: Chaque Chrétien, dit-il, a sa voie, son don, & son lieu, où le Saint-Esprit même l'a placé; ce lieu est pour lui *un nid* où il demeure comme *un* petit *oiseau* qui n'a pas encore ses plumes, & où il a besoin de la chaleur du Saint-Esprit, qui le couvre, comme la mere couvre ses petits, jusqu'à ce que les aîles & les forces lui soient venues. Il doit bien connoître quel est ce lieu où Dieu l'a mis; & quand il l'a connu, s'il le *quitte* sous prétexte, ou de fuir quelque mal, ou de faire quelque bien ailleurs, il s'expose, dit saint Bernard, à suivre le démon, qui se transfigure en un ange de lumiere, & il se met en grand danger de se perdre.

Prov. 17. 8.

Confess. lib. 12. cap. 27.

Salomon confirme encore la même chose en ces termes: *Si l'esprit de celui qui a la puissance s'éleve sur vous, ne quittez point votre place.* Le lieu de chaque élu, dit saint Gregoire, c'est l'état où Dieu l'a mis, & la vie sainte dans laquelle il est entré: si donc l'esprit de malice a reçu de Dieu le pouvoir de s'élever contre nous & de nous tenter, ou par les mauvaises pensées qu'il nous inspire en secret, ou par les desirs dereglés par lesquels il tâche de corrompre la pureté de notre cœur; nous ne devons pas abandonner le lieu ni l'état où Dieu nous a mis: Car si nous demeurons fermes dans notre sainte résolution, la main du Tout-puissant nous

Eccl. 10. 4.

In 1. Reg. l. 5. c. 11.

soutiendra, & sa lumiere dissipera bien-tôt les ténebres par lesquelles le démon s'efforce d'obscurcir notre ame.

C'est ainsi que les Peres parlent après l'Ecriture ; pour exhorter les fideles à considerer avec beaucoup d'attention ce que Dieu demande d'eux dans l'état où ils se trouvent placés par son ordre ; car il n'est pas croyable quels funestes effets peuvent faire, par rapport au salut, les moindres changemens & les plus legeres entreprises, si elles se font inconsidérement & sans consulter la volonté de Dieu. Un changement de logis, un voyage fait sans nécessité, une partie de plaisir peut causer de grands inconveniens & de grandes ruines dans la vie spirituelle. Que dire donc de ceux qui (suivant le torrent de la mauvaise coutume & du mauvais exemple) recherchent ou des charges Ecclesiastiques sans vocation, ou des emplois seculiers sans considerer si Dieu les y appelle ? Croient-ils être plus sages que Dieu même, & pouvoir regler par leur propre esprit la conduite que Dieu veut tenir sur eux par sa providence ? suivons plutôt l'avis que nous donne le Saint-Esprit dans ses Ecritures :
Ecclés. 11. 22. *Ne vous arrêtez point à ce que font les pecheurs, mettez votre confiance en Dieu, & demeurez ferme dans votre place ;* MANE *in loco tuo.* N'imitons donc point ceux qui sans être touchés d'aucune crainte de Dieu, ni d'aucun respect pour ses commandemens, se conduisent au hazard & prennent les sentimens du monde & leur propre volonté pour la regle de leur vie : mettons notre confiance en Dieu ; que lui seul soit la fin de toutes nos actions. *Efforçons-nous*, comme dit saint Pierre, *d'affermir notre vocation &*
2. Pet. 1. 10. *notre élection par les bonnes œuvres : car agissant de cette*

forte nous ne pecherons jamais ; & par ce moyen Dieu nous fera entrer au ro aume éternel de notre Seigneur & Sauvei r J. C. avec une riche abondance de ses graces.

ỳ. 25. jusqu'à la fin. *Quant aux vierges , je n'ai point reçu de commandement du Seigneur* qui oblige à la virginité , *&c.*

Notre saint Apôtre a grande raison de ne point faire un commandement de la virginité , puisque c'est une vertu d'un ordre superieur qui surpasse les forces naturelles. Les autres vertus sont proposées à tous afin qu'ils les pratiquent; mais la virginité n'est pas de ce nombre , & tous ne peuvent pas atteindre jusqu'à la grandeur d'un don aussi excellent qu'est celui de vivre dans un corps mortel comme si on n'en avoit point. *Tous ne sont pas capables de cette entreprise* , dit J. C. c'est pourquoi toute la force de la raison dans ceux mêmes qui étoient les plus éclairés parmi les payens , n'a pu atteindre jusqu'à la connoissance de cette vertu extraordinaire : Aussi saint Augustin , avant d'être entierement converti , avoue , qu'il ne croyoit pas que l'homme fût capable d'une si haute perfection.

Matth. 19. 11.

Lib. 6. Confess. cap. 11.

Nous considererons donc ici deux choses , pour suivre les instructions que nous donne saint Paul : la premiere , quelle est l'excellence & la dignité de cette vertu ; secondement , en quoi elle consiste & quels sont ses avantages.

Il n'y a point d'état dans la Religion chrétienne qui soit plus relevé , & qui approche davantage de la sainteté de Dieu même que l'état des vierges , qui dans un corps terrestre & sujet à la mort , imitent la vie des Anges dans le ciel. Ainsi , comme l'or est le plus précieux & le plus excellent de tous les métaux , tous les autres fideles doivent ceder aux

ad veniam, virginitas spectet ad gloriam; fornicatio deputetur ad peccatum, nisi satisfactione purgetur. C'étoit-là le sentiment de ce grand prodige de sainteté; sentiment qu'il avoit appris de l'Esprit de Dieu dont il étoit animé, & des Saints qui l'avoient précedé. Saint Cyprien avoit dit avant lui, que les vierges sont des fleurs qui ornent le parterre de l'Eglise; qu'elles rassemblent en leurs personnes toutes les graces & toutes les vertus des autres fideles, & qu'elles sont la portion la plus illustre du troupeau de J. C.

Cypr. de discipl. & habit. virg.

C'est ainsi que parlent tous les autres Peres, qui donnent à cette vertu des éloges qui en relevent merveilleusement la gloire & le mérite. Tous ces Saints conviennent qu'elle éleve les hommes à la dignité des Anges, & ne permet pas que ceux qui vivent encore sur la terre soient inferieurs & cedent en rien à ces intelligences spirituelles. Saint Augustin dit que l'integrité des vierges, & le desir qu'elles ont conçu de renoncer à tout commerce charnel par une pieuse & sainte continence, n'est rien moins que le partage des Anges, & un noble dessein d'imiter dans une chair sujette à la corruption la pureté éternelle & incorruptible de ces Esprits bienheureux: de sorte que dès ce monde & avant que d'avoir payé par la mort le dernier tribut à la nature, les vierges possedent déja un don qui ne sera accordé aux autres hommes, qu'après qu'ils seront ressuscités: *Car*, comme dit J. C. *après la résurrection les hommes & les femmes ne se marieront point; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le ciel.*

Chrysost. lib. de Virgin. c. 11.

August. lib. 1. Virgin. c. 13.

Matth. 22. 24. 30.

Mais ce n'est pas assez de dire que cette excellente vertu égale les hommes aux Anges; elle est même plus glorieuse & plus admirable en eux que

dans ces Esprits bienheureux : car ils ont des combats à soutenir & des victoires à remporter, au-lieu que les Anges sont vierges sans combattre & sans rien souffrir ; c'est ce qui fait dire à saint Bernard, que si la virginité des Anges est plus heureuse que la virginité des hommes, celle de ceux-ci a au-moins plus besoin de force & de constance : Ainsi on peut dire véritablement, ce que les Stoïciens disoient faussement de leur Sage en le comparant à Jupiter, que les vierges ici-bas ont par vertu ce que les Anges ont par leur nature.

Peut-on donc concevoir assez d'estime pour un état si saint & si parfait, qu'il rend semblable à Dieu même qui est incorruptible ; si recommandable & si relevé, que le Fils de Dieu voulant se faire homme ne devoit naître que d'une vierge ? Mais cette profession n'est pas telle que plusieurs se l'imaginent. Il ne suffit pas de vivre dans l'éloignement du mariage pour mériter le nom honorable de vierge : Car ce n'est point par elle-même, dit saint Augustin, que la virginité est digne d'un si grand honneur, mais seulement parce qu'elle est consacrée à Dieu ; & quoiqu'il soit vrai qu'on la garde dans le corps, il le faut faire par un mouvement de religion & de piété qui vienne de l'esprit, en vouant & consacrant à Dieu l'integrité du corps par une parfaite continence qui porte à garder inviolablement cette pureté de corps & d'esprit pour l'amour de lui : ainsi la virginité doit être mise au nombre des choses spirituelles, puisque c'est l'amour de la continence que la piété inspire, qui fait qu'on la voue & qu'on la garde fidellement.

August. l. de S. Virgin. c. 8.

Il est donc clair que ceux qui vivent dans le celibat, & qui renoncent au mariage, ne doivent pas

tous être mis au rang des vierges pour en recevoir de Dieu la récompense ; mais ceux & celles-là seulement qui renonçant de cœur & d'affection au monde, sanctifient leur virginité par la pratique des bonnes œuvres, & par une vie chrétienne & conforme aux plus pures maximes de l'Evangile, *en s'occupant des choses du Seigneur, & de ce qu'ils doi-* v. 32.
vent faire pour plaire à Dieu.

Si nous considerons maintenant les avantages & les prérogatives des vierges, nous trouverons qu'ils sont très-grands, & que c'est être heureux que d'avoir assez de courage & de force pour atteindre à cet état excellent. Saint Paul qui *avoit l'esprit de Dieu*, conseille de ne point user du mariage, pour éviter une infinité de peines qui sont inévitables
dans cet état. *Je croi*, dit-il, *qu'il est avantageux*, v. 26.
à cause des fâcheuses nécessités de cette vie, de ne se point marier. Ceux donc qui peuvent vivre dans la continence, étant exempts de tous ces maux, jouissent d'une grande tranquilité d'esprit, qui leur donne la liberté de ne s'occuper que de ce qui regarde leur salut, & des moyens de se rendre agréables à Dieu par la pureté du corps & de l'esprit.

Mais il ne faut pas s'imaginer que cette profession ne soit utile que pour la vie présente, en ce que l'état du mariage obligeant ceux qui y sont engagés à beaucoup plus de soins & d'inquietudes pour les choses de la terre, les vierges & ceux qui vivent en continence sont exempts de toutes ces miseres ; ce ne peut être la pensée du grand Apôtre, qui ne tendoit par toutes les fonctions de son ministere qu'à nous inspirer l'amour & le desir de
la vie éternelle. Il est donc utile, dit saint Augu- *L. de S.*
stin, de se dégager des fâcheuses nécessités de cette *Virgin. cap. 14.*

vie ; mais ce doit être parce qu'elles nous empêchent de penser aux biens éternels où nous aspirons : car comme on jouira d'une plus grande gloira dans le royaume de Dieu, ajoûte ce grand Docteur, si on s'occupe davantage maintenant de ce que l'on doit faire pour lui être agreable ; il est visible que l'on en aura moins, lorsque ces nécessités qui accompagnent le mariage auront été cause qu'on se soit moins occupé de ce soin unique de ne plaire qu'à Dieu seul, qui fait acquerir ce degré de gloire, qui ne sera pas pour tous ceux mêmes qui auront part au salut & à la félicité éternelle.

Cette vérité qui est constante, nous est attestée par les Ecritures à l'égard des vierges. Dieu dit par son Prophete à ceux qui se rendent eunuques
Is. 56. 5. pour le ciel, qu'il *leur donnera sa maison & dans*
Matth. *l'enceinte de ses murailles une place avantageuse & un*
19. 10. *nom qui leur sera meilleur que des fils & des filles, &*
&c. *un nom éternel qui ne périra jamais.* Ce *nom éternel*, quel qu'il soit, qui est promis à ces eunuques vo-
Ib. c. 25. lontaires, & qui certainement, dit saint Augustin, signifie une gloire particuliere & plus excellente, ne sera pas commun à plusieurs autres qui ne laisseront pas d'avoir place dans ce royaume & dans la même maison. Le même Pere confirme encore cette vérité par l'endroit de l'Apocalypse, où, ceux qui avoient toujours conservé la virginité de leurs
Apoc. corps dans une entiere pureté, *chantoient un canti-*
14. 3. *que nouveau qu'il n'y avoit qu'eux qui pussent chanter, en suivant par-tout l'Agneau où il va.* Où est-ce donc que va cet Agneau, demande ce saint Docteur ; puisque c'est où tout autre que vous n'ose ou ne peut le suivre ? Je croi pour moi, dit-il, que c'est au lieu où l'on goûte les délices ineffables.

Les délices & la joie des vierges de J. C. sera de se réjouir de J. C. La joie qui sera propre aux vierges de J. C. sera differente de celle des autres Saints, qui ne seront pas vierges, quoiqu'ils soient aussi à J. C. Il est certain néanmoins que les autres fideles qui ont perdu la virginité du corps, suivent l'Agneau non pas par-tout où il va, mais jusques où ils peuvent le suivre. Or ils peuvent le suivre par-tout, excepté lorsqu'il marche dans la beauté & dans l'éclat de la virginité : c'est aux vierges à marcher après lui par le sentier de la virginité, & à le suivre dans ce chemin où il va, parce que c'est uniquement à cause de cet avantage, qu'il est écrit, qu'*ils le suivent par-tout où il va ;* mais ils ne peuvent le faire, ni conserver avec fidelité la pureté du corps & de l'esprit que par l'humilité, qui est, comme dit un Pere, la virginité du cœur, & la virginité de la virginité même. Saint Augustin emploie une bonne partie de son livre de la sainte Virginité à prouver la necessité de cette vertu si nécessaire, & à exhorter les vierges à l'embrasser.



CHAPITRE VIII.

1. DE iis autem, quæ idolis sacrificantur, scimus quia omnes scientiam habemus. Scientia inflat, charitas verò ædificat.

1. QUant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet *assez* de science ; mais la science enfle, & la charité édifie.

2. Si quis autem se

2. Que si quelqu'un se flate

de sçavoir quelque chose, il ne sçait pas même encore de quelle maniere on doit sçavoir ‖.

existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire.

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, il ‖ est connu & aimé de Dieu.

3. Si quis autem diligit Deum, hic cognitus est ab eo.

4. Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles ne sont rien dans le monde ‖, & qu'il n'y a nul autre Dieu, que le seul Dieu.

4. De escis autem, quæ idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo, & quòd nullus est Deus, nisi unus.

5. Car encore qu'il y en ait qui soient appellés dieux, soit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainsi il y ait plusieurs dieux & plusieurs seigneurs;

5. Nam etsi sunt qui dicantur dii, sive in cœlo; sive in terra (siquidem sunt dii multi :)

6. il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Pere, de qui toutes choses tirent leur être, & qui nous a faits pour lui : & il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est Jesus-Christ, par qui ‖ toutes choses ont été faites, comme c'est aussi par lui que nous sommes *tout ce que nous sommes*.

6. nobis tamen unus Deus, Pater, ex quo omnia, & nos in illum : & unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia, & nos per ipsum.

7. Mais tous n'ont pas la

7. Sed non in omni-

℣. 2. *expl.* quel usage il doit faire de la science.

℣. 3. *autr.* a reçu sa connoissance de Dieu.

℣. 4. *expl.* que c'est la foiblesse & la fausseté même.

℣. 6. *lettr.* par qui *sont* toutes choses, & nous par lui, ou pour lui.

bus est scientia. Quidam autem cum conscientia usque nunc idoli, quasi idolothytum manducant : & conscientia ipsorum cùm sit infirma polluitur.

science. Car ‖ il y en a qui mangent des viandes offertes aux idoles, croyant encore que l'idole est quelque chose ; & ainsi leur conscience qui est foible, en est souillée.

8. Esca autem nos non commendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundabimus : neque si non manducaverimus, deficiemus.

8. Le manger n'est pas ce qui nous rend agréables à Dieu : si nous mangeons, nous n'en aurons rien davantage *devant lui* ; ni rien de moins, si nous ne mangeons pas.

9. Videte autem ne fortè hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.

9. Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez ‖ ne soit aux foibles une occasion de chute.

10. Si enim quis viderit eum, qui habet scientiam in idolio recumbentem : nonne conscientia ejus, cùm sit infirma ædificabitur ad manducandum idolothyta ?

10. Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits, assis à table dans un lieu consacré aux idoles, ‖ ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est *encore* foible, à manger aussi de ces viandes consacrées aux idoles ?

11. Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est :

11. Et ainsi par votre science vous perdrez votre frere encore foible, pour qui Jesus-Christ est mort. Rom. 14. 15.

12. Sic autem peccantes in fratres, &

12. Or pechant de la sorte contre vos freres, & blessant

ỷ. 7. *lettr.* quelques-uns ayant encore la conscience de l'idole, mangent des viandes comme offertes aux idoles.

ỷ. 9. *expl.* de manger de tout.

ỷ. 10. *lettr.* sa conscience étant encore foible, ne sera-t-elle pas portée à manger de ces viandes des sacrifices aux idoles.

leur conſcience qui eſt foible, vous pechez contre Jeſus-Chriſt.

Rom. 14. 21. 13. Si donc ce que je mange ſcandaliſe mon frere, je ne mangerai *plutôt jamais* de chair *toute ma vie*, pour ne pas ſcandaliſer mon frere.

percutientes conſcientiam eorum infirmam, in Chriſtum peccatis.

13. Quapropter ſi eſca ſcandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum ſcandalizem.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *QUant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous ſur ce ſujet* aſſez *de ſcience; mais la ſcience enfle, & la charité édifie.*

Quant aux viandes, &c. L'Apôtre répond à la difficulté que les Corinthiens lui avoient propoſée; ſçavoir s'il étoit permis de manger des viandes immolées aux idoles, & s'il étoit ſûr en conſcience de ſuivre l'exemple de leurs docteurs, qui ne faiſoient pas de difficulté d'en manger, ſous prétexte que la viande ne pouvoit point être ſouillée par l'idole, & qu'ainſi elle ne pouvoit point ſouiller la conſcience de ceux qui en mangeoient. Le ſens: Nous ne doutons point que vos docteurs, auſſi-bien que nous, ne ſoient fort inſtruits ſur la liberté que l'Evangile donne aux fideles de manger de toute ſorte de viandes; & qu'ils ne ſçachent fort bien qu'elles ne peuvent contracter en elles-mêmes, ni communiquer à l'ame aucune impureté pour avoir été ſacrifiées aux idoles.

Nous n'ignorons pas, &c. Le ſens: Que vos docteurs ne s'empreſſent point tant pour faire connoître qu'ils

qu'ils ſont inſtruits, comme nous, ſur cette matiere, c'eſt ce qu'on ne leur conteſte pas; mais au moins n'ont-ils pas grand ſujet de ſe glorifier de leur ſcience, puiſqu'elle eſt ſi vuide de la charité, & qu'ils ne s'en ſervent que pour s'élever & pour ſcandaliſer leurs freres. *Autr.* Nous ſçavons que nous en ſommes tous inſtruits; c'eſt-à-dire: Que vos docteurs ne croient pas être les ſeuls qui ſoient écl..irés ſur cette matiere, puiſque nous ſommes pour le moins auſſi inſtruits qu'eux.

Mais la ſcience enfle, &c. c'eſt-à-dire: Cette ſcience, ou quelqu'autre que ce puiſſe être, eſt peu de choſe, ſi elle n'eſt rapportée à l'utilité du prochain; puiſqu'elle ne ſert ordinairement qu'à enfler le cœur d'orgueil; & ainſi il y a plus de ſujet de s'en humilier, que de s'en glorifier. Mais il ne ſuffit pas d'avoir la ſcience, il faut encore avoir la charité, qui inſpire le bon uſage de la ſcience, & qui nous porte à rapporter tellement toutes nos actions à l'utilité & au ſalut de nos freres, que nous nous abſtenions même des choſes que nous ſçavons être une occaſion de ſcandale & de ruine.

℣. 2. *Que ſi quelqu'un ſe flatte de ſçavoir quelque choſe, il ne ſçait pas même encore de quelle maniere on doit ſçavoir.*

Que ſi quelqu'un ſe flatte de ſçavoir quelque choſe, &c. ſans ſe mettre en peine de rapporter toute ſa ſcience à la gloire de Dieu & au ſalut du prochain; quoi qu'il ſçache, il ignore cependant ce qui eſt de plus important à ſçavoir; c'eſt-à-dire, l'uſage qu'il doit faire de la ſcience; ce qui eſt pour lui la même choſe que s'il ne ſçavoit rien du tout.

℣. 3. *Mais ſi quelqu'un aime Dieu, il eſt connu & aimé de Dieu.*

Mais si quelqu'un aime Dieu, c'est-à-dire, rapporte toutes ses connoissances & ses lumieres à la gloire de Dieu, & au salut de ses freres pour l'amour de Dieu.

Il est connu & aimé de Dieu; c'est-à-dire, Dieu approuve & agrée sa conduite, & l'usage qu'il fait de sa science; & le reconnoît pour être vraiment sçavant dans la science du salut, qui est l'unique & la véritable.

℣. 4. *Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles, nous sçavons que les idoles ne sont rien dans le monde, & qu'il n'y a nul autre Dieu que le seul Dieu.*

Quant à ce qui est, &c. comme s'il disoit: Pour venir donc à la résolution de la difficulté que vous me proposez par votre lettre. Voyez verset 1.

Nous sçavons, aussi-bien que ces docteurs, *que les idoles ne sont rien dans le monde, &c.* c'est-à-dire, ne sont que des figures, & des représentations de fausses divinités; ou, ne sont que de fausses divinités, qui ne subsistent que dans l'imagination de ceux qui les adorent, & qui n'ont d'elles-mêmes aucune vertu ni aucune force, ni de sanctifier, ni de souiller les viandes qui leur sont offertes.

℣. 5. *Car encore qu'il y en ait qui soient appellés dieux, soit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainsi il y ait plusieurs dieux & plusieurs seigneurs.*

Car encore qu'il y en ait qui soient appellés dieux, & estimés tels par le commun des hommes, c'est-à-dire, par les Payens.

Soit dans le ciel, comme le soleil, la lune, les astres, &c. *ou dans la terre*, comme Neptune, Pluton, Diane, &c.

Et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux, &c. En ce sens,

& à juger ſelon la fauſſe opinion des hommes, il y avoit pluſieurs dieux & pluſieurs ſeigneurs, qui partageoient entr'eux l'empire du monde, les uns au ciel, & les autres ſur la terre. Mais ce n'eſt qu'une conſéquence tirée par maniere d'objection, pour appuyer la pluralité des dieux.

℣. 6. *Il n'y a néanmoins pour nous qu'un ſeul Dieu; qui eſt le Pere, de qui toutes choſes tirent leur être, & qui nous a faits pour lui: & il n'y a qu'un ſeul Seigneur, qui eſt J. C. par qui toutes choſes ont été faites, comme c'eſt auſſi par lui que nous ſommes* tout ce que nous ſommes.

Il n'y a néanmoins pour nous, qui faiſons profeſſion du Chriſtianiſme, *qu'un ſeul Dieu, qui eſt le Pere*, non que le Fils & le Saint-Eſprit ne ſoient Dieu comme le Pere, & un même Dieu avec le Pere, mais le nom de Dieu eſt attribué principalement au Pere, parce qu'il eſt le principe & l'origine de la divinité: de ſorte que ſous ce nom de Pere, on doit entendre tacitement le Fils & le Saint-Eſprit.

De qui toutes choſes tirent leur être; & ne peuvent par conſéquent être impures ni ſouillées en elles-mêmes, comme ſe l'imaginent les foibles & les ignorans; puiſqu'elles ſont très-bonnes & très-pures de leur nature. *Et erant valdè bona. Omnis creatura Dei bona eſt.* Geneſ. 1. 31. 1. Tim. 4. 4.

Et qui nous a faits pour lui, nous ayant accordé cet avantage par-deſſus toutes les créatures, de nous avoir faits pour le ſervir, & pour le poſſeder un jour par la gloire; ce qui nous oblige à nous conſacrer entierement à lui, & ſur-tout à nous éloigner de l'idolatrie, pour ne point attribuer à la créature la gloire qui n'eſt dûe qu'à lui ſeul.

Et il n'y a qu'un seul Seigneur de toutes les créatures visibles & invisibles, *qui est J. C.* non que le Pere ne soit aussi le Seigneur; mais l'Ecriture dans le nouveau Testament, attribue cette qualité au Fils à cause de la rédemption, par laquelle il s'est acquis, même selon la nature humaine, un nouveau droit de Seigneur sur tous les hommes & sur
Ephes. 4 5. toutes les créatures. *Unus Dominus. Empti enim estis*
1. Cor. 6. 20. *pretio magno. Pretio empti estis.*

Par qui, &c. comme par une cause conjointe & égale à son Pere. Voyez Col. 1. 16. Hebr. 1. 2.

Que nous sommes, &c. tant selon la nature qu'il nous a donnée par la création, que selon la grace, qu'il nous a méritée par la rédemption, & qu'il nous a communiquée par la vertu des Sacremens qu'il a institués: ce qui nous oblige encore plus étroitement à nous consacrer uniquement à son service, & à éviter l'idolatrie; puisque c'est de lui seul, & non pas des idoles qui ne sont rien, de qui nous tenons toutes choses.

℣. 7. *Mais tous n'ont pas la science. Car il y en a qui mangent des viandes offertes aux idoles, croyant encore que l'idole est quelque chose; & ainsi leur conscience, qui est foible, en est souillée.*

Mais tous n'ont pas la science; c'est-à-dire, la connoissance que les idoles ne sont rien, & qu'il n'y a qu'un seul Dieu créateur de toutes choses.

Car il y en a, &c. L'Apôtre ne veut pas dire, que tous ne sçavent pas que les idoles ne sont rien, & ne peuvent rien, puisque c'étoit la premiere instruction que recevoient les Chrétiens en se convertissant; mais seulement qu'il y en avoit qui n'étant pas assez éclairés, croyoient faussement qu'elles rendoient impures les viandes qui leur étoient

offertes : de sorte que cette erreur étoit fort pardonnable, & digne de compassion, puisqu'elle ne procedoit que de l'horreur qu'ils avoient des idoles; & c'étoit un grand peché de n'avoir pas égard à cette infirmité, puisqu'en pensant les amener à Dieu, c'étoit les mettre en danger de se pervertir tout-à-fait, ou d'agir contre leur conscience.

Et ainsi leur conscience qui est foible, c'est-à-dire, scrupuleuse, & dans l'erreur, *en est souillée*, non par aucune impureté de la viande, puisqu'il n'y en a point; mais par l'opinion de celui qui en mange, & qui est la regle de sa conscience. Voyez Rom. 14. 23.

℣. 8. *Le manger n'est pas ce qui nous rend agréables à Dieu : si nous mangeons, nous n'en aurons rien davantage* devant lui ; *ni rien de moins, si nous ne mangeons pas.*

Le manger n'est pas, &c. C'est une chose indifferente de sa nature, de manger des viandes, ou de n'en pas manger, dans la croyance de faire quelque chose de fort agréable à Dieu; & c'est même une chose fort injuste de ne vouloir pas, pour le salut de nos freres, nous priver de la liberté que nous avons d'en manger, puisque *nous n'en aurons rien davantage ;* c'est-à-dire, nous n'en aurons pas plus de grace ni de mérite.

℣. 9. *Mais prenez garde que ceete liberté que vous vous donnez, ne soit aux foibles une occasion de chute.*

Mais prenez garde, &c. C'est une autre raison plus pressante.

Une occasion de chute, c'est-à-dire, ne soit pas seulement aux foibles une occasion de pecher contre leur conscience ; (voyez verset 7.) mais qu'elle ne leur soit une occasion de chute entiere & d'apostasie.

℣. 10. *Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits, assis à table dans un lieu consacré aux idoles; ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est* encore *foible, à manger aussi de ces viandes sacrifiées aux idoles?*

Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits, qui sçait que les viandes immolées aux idoles ne peuvent par elles-mêmes faire aucune impression, ni souiller la conscience de ceux qui en mangent.

Assis à table, &c. où l'on sert des viandes qui leur ont été immolées.

Ne sera-t-il pas porté, lui qui *est* encore *foible*. Gr. *Etant foible comme il est*, c'est-à-dire, n'étant pas capable de discerner la maniere dont vous mangez de ces viandes, & n'étant pas encore bien confirmé dans la foi; *à manger aussi*, sans scrupule, *de ces viandes* en l'honneur des idoles, se persuadant que c'est pour les honorer que vous en mangez; qu'il imite en cela les personnes les plus éclairées; & ainsi, que l'idolatrie n'est pas un mal. Gr. *Des viandes immolées aux idoles*, c'est-à-dire, entant qu'immolées, & parce qu'elles sont immolées.

℣. 11. *Et enfin par votre science vous perdrez votre frere encore foible, pour qui J. C. est mort.*

Et ainsi par votre science, c'est-à-dire, par l'usage indiscret & peu charitable que vous en faites, & pour avoir la gloire de passer pour plus éclairé que les autres:

Vous perdrez votre frere encore foible, c'est-à-dire, vous serez cause qu'il tombera peut-être dans l'apostasie, ou, renoncera au Christianisme; parce qu'étant foible, comme il est, il ne résistera point à la persécution, s'il est une fois persuadé que l'idolatrie est une chose indifferente.

Pour qui J. C. eſt mort, auſſi-bien que pour vous qui êtes plus forts. Voyez Rom. 14. 15. &c.

℣. 12. *Or pechant de la ſorte contre vos freres, & bleſſant leur conſcience qui eſt foible, vous pechez contre J. C.*

Or pechant ..... & bleſſant ſi cruellement *leur conſcience*, en anéantiſſant ainſi par votre exemple les juſtes ſentimens où ils étoient contre l'idolatrie, & pour la foi de J. C.

Qui eſt foible, c'eſt-à-dire, qui n'eſt point encore aſſez forte pour ſe ſoutenir dans la foi.

Vous pechez contre J. C. même puiſque vous lui ôtez un diſciple, que vous lui arrachez un membre de ſon corps, & que vous anéantiſſez, autant qu'il eſt en vous, le fruit de ſa mort; ce qui lui eſt très-injurieux.

℣. 13. *Si donc ce que je mange ſcandaliſe mon frere, je ne mangerai plutôt jamais de chair toute ma vie, pour ne pas ſcandaliſer mon frere.*

Si donc ce que je mange ſcandaliſe mon frere, c'eſt-à-dire, lui donne occaſion, à cauſe de ſa foibleſſe & de ſon peu d'inſtruction, de ſe perdre, & de tomber dans l'idolatrie, s'imaginant que ceux qui en mangent le font en l'honneur de l'idole, & qu'il peut en conſcience les imiter.

Je ne mangerai, &c. c'eſt une exageration; c'eſt-à-dire: Je m'abſtiendrai plutôt toute ma vie de manger non ſeulement des viandes immolées, mais même de toute autre ſorte de viande, ſoit chair, ſoit poiſſon, me contentant de manger des herbes, comme le font quelques-uns par ſcrupule de conſcience; *Qui autem infirmus eſt, olus manducet*, que de cauſer un tel ſcandale à mon frere. L'intention de l'Apôtre n'eſt pas de dire qu'il y ait quelque ren-

contre où l'on soit obligé de s'abstenir de toute sorte de viandes pour ne pas scandaliser son frere; mais il veut seulement montrer par cette exageration, qu'il n'y a rien qu'on ne doive souffrir pour son salut, plutôt que de le scandaliser.

L'Apôtre ne blâme ici, & dans tout ce chapitre, ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles, qu'à cause du scandale qu'ils donnent à leurs freres; mais il les blâme encore pour d'autres raisons dans le chapitre 10. qui sont celles du scandale des infideles, & de la participation qu'ils ont avec les démons, en mangeant de ces sortes de viandes.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 9. *QUant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet* assez *de science; mais la science enfle, & la charité édifie.*

L'Apôtre abaisse ici la suffisance de quelques-uns parmi les Corinthiens, qui se piquoient de leur science, & d'être plus éclairés que les autres. Il leur montre donc deux choses; la premiere, que leur science, telle qu'ils l'avoient, destituée de charité, ne pouvoient leur produire que de l'enflure & de la vanité; la seconde, que bien qu'ils se crussent habiles, *ils ne sçavoient encore rien en la maniere qu'on le doit sçavoir.*

L'orgueil de l'homme qui cherche à se distinguer par quelque avantage, trouve de quoi se satisfaire dans l'acquisition des connoissances qui le font considerer dans le monde; mais si la science n'est reglée par la charité comme elle a un mauvais prin-

cipe & une mauvaise fin, elle est non seulement inutile, mais encore très-pernicieuse. Car, comme la connoissance de la loi sans la grace qui la fait accomplir, rend les prévaricateurs pires qu'ils n'étoient, en ne faisant pas le bien qu'ils sçavent être commandé, & en commettant le mal qu'ils sçavent être défendu : de même aussi les sciences dont on ne fait point bon usage, selon les regles de la charité, ne font qu'enfler le cœur de vanité; & rendent les hommes superbes & causeurs, fiers & suffisans; & plus ils avancent en connoissance, plus ils deviennent semblables aux démons, qui sont appellés de la sorte, comme le remarque saint Augustin, à cause de leur science : car dans les démons la science se trouve sans la charité. C'est pourquoi, dit ce Pere, ils sont si enflés de vanité & si orgueilleux, qu'ils ont toujours affecté de se faire rendre les honneurs divins & le culte religieux qu'ils sçavent n'être dû qu'à Dieu, & se font encore rendre ces honneurs par tous ceux qu'ils peuvent, & sur-tout par les sçavans qui se remplissent l'esprit de sciences profanes, sans se mettre en peine de servir Dieu comme il faut : car c'est à leur occasion que le même saint Augustin dans ses Confessions; dit qu'il y a plusieurs manieres de sacrifier aux anges prévaricateurs, *non uno modo sacrificatur transgressoribus angelis.*

L. 9. de Civit. Dei c. 20.

L. 1 Conf. c. 17.

Quoi donc, faut-il éviter la science & demeurer dans l'ignorance ? Non certes; mais il faut s'en servir comme d'une machine pour élever l'édifice de la charité, selon ce grand Docteur : *Adhibeatur scientia tanquam machina quadam, per quam structura caritatis assurgat.* Que si on ne la rapporte pas à cette fin, non seulement elle ne sert de rien, mais elle

Epist. 55. a. 119. Januario.

devient même très-pernicieuse : *Ad finem caritatis adhibita multùm est utilis, per se autem ipsam sine tali fine, non modò superflua est, sed etiam perniciosa.*

Si donc la science est si préjudiciable, lorsqu'elle n'est point rapportée à l'amour de Dieu & du prochain, il faut apprendre avec grand soin, selon l'avis de notre saint Apôtre, la maniere dont on doit sçavoir pour rendre nos connoissances utiles.

Bernard. serm. 36. in Cant. Saint Bernard dans son 36. sermon sur les Cantiques nous donne des regles excellentes pour marcher surement dans une route aussi difficile à tenir qu'est celle-là. Ce saint Docteur demande trois choses de ceux qui font profession de science : la premiere, qu'ils gardent de l'ordre dans leurs études : la seconde, qu'ils s'y portent avec la retenue & la moderation que demande cet exercice si serieux & si important : la troisiéme, qu'ils se proposent une fin convenable à un Chrétien. Pour ce qui est de l'ordre qu'il faut garder dans la recherche de la vérité, il ne s'agit pas seulement de commencer par les choses les plus aisées, & qui servent de principes à ce qu'on veut apprendre ; mais il s'agit d'apprendre ce qui a le plus de rapport à l'état d'un chacun pour remplir ses devoirs, en préferant à toute autre connoissance celles qui sont nécessaires pour notre salut : *Ut id prius quod maturius ad salutem.* Car quoique toutes les sciences qui ont la vérité pour leur objet, soient bonnes en elles-mêmes ; néanmoins parce que le temps de la vie est court, & qu'il faut se hâter d'*operer notre salut avec crainte & tremblement* parmi les dangers dont nous sommes menacés de tous côtés, il faut sur-tout apprendre avec plus de soin ce qui a le plus de rapport au salut : *Ea scire priùs ampliùsque*

curato quæ senseris viciniora saluti. Or il y a deux choses par lesquelles il faut commencer, selon ce saint Docteur ; la connoissance de Dieu, & celle de nous-mêmes ; mais il veut que la connoissance de nous-mêmes précede celle de Dieu. En effet, dès lors que l'homme se considere bien ; & qu'il connoît ses foiblesses & sa misere, il se porte aisément à recourir à Dieu pour en recevoir l'assistance dont il a besoin : ainsi la connoissance de soi-même est un degré pour connoître Dieu, & un moyen pour acquerir l'humilité, qui est le fondement sur lequel on doit bâtir l'édifice spirituel du salut. De là il conclut, que nul ne peut être sauvé sans la connoissance de soi-même, d'où procede l'humilité, qui est la mere du salut.

Mais il ne suffit pas de se connoître soi-même, il faut aussi connoître Dieu, sans quoi la connoissance de notre misere ne pourroit que nous porter au desespoir. Connoissez-vous donc vous-même, dit ce Pere, afin de craindre Dieu : connoissez Dieu, afin de l'aimer : toutes les autres connoissances sont indifferentes, ajoute ce Pere, & l'on ne sera point sauvé pour les avoir, ni damné pour les ignorer.

Il ne faut donc pas s'étonner si saint Augustin s'écrioit si souvent : *Noverim te, noverim me* ; Faites-moi la grace, mon Dieu, de vous connoître, & de me connoître, que j'aie de très-bas sentimens de moi-même, & une haute estime de la majesté souveraine de Dieu. Cela n'empêche pas que chacun en particulier ne soit obligé de s'instruire de ce qui regarde son état pour s'en bien acquitter ; mais il faut que ces deux choses dont le salut dépend, *in quibus summa salutis constituitur*, tiennent le premier lieu dans cet ordre.

La ſeconde choſe que ſaint Bernard demande pour rendre la ſcience utile à ſoi-même & aux autres; c'eſt le ménagement que l'on doit garder dans la recherche de la vérité. Il n'y a perſonne qui ne ſente un ardent deſir de ſçavoir & de connoître, & l'on ne trouve rien de plus beau & de plus deſirable que d'exceller en quelque ſcience; mais il faut moderer ce deſir & le retenir dans de certaines bornes. La curioſité naturelle qui eſt toujours inquiete, porte aiſement à goûter de toutes ſortes de ſciences ſans s'arrêter à aucune, & à ſe remplir la mémoire d'une infinité de connoiſſances inutiles qui jettent dans l'égarement. Quand même on s'appliqueroient aux ſciences qui ſont utiles, & qui diſpoſent à remplir les devoirs dans ſa profeſſion, il faut néanmoins en uſer avec la même retenue qu'on uſe des viandes pour ſe nourrir : car comme la trop grande quantité de viande que l'on prend, ne ſert qu'à charger l'eſtomach, & à produire de mauvaiſes humeurs; de même auſſi cet amas de connoiſſances dont on ſe remplit, quelque bonnes qu'elles ſoient, ſont inutiles, & laiſſent le cœur vuide & ſec, ſi on n'a ſoin de les faire paſſer de l'eſprit dans le cœur par le moyen d'une ſerieuſe reflexion : Et comme ce n'eſt pas la multitude des viandes, mais le bon uſage du peu que l'on prend qui nourrit le corps : ce ne ſont auſſi que les verités ſur leſquelles on fait une attention ſerieuſe, & qu'on goûte interieurement, qui ſoient capables de nous nourrir & de nous fortifier; les autres connoiſſances qui ne demeurent que dans l'eſprit & la mémoire, ne peuvent qu'enfler & cauſer de la vanité.

La troiſiéme condition, qui eſt néceſſaire pour

tirer du fruit de la ſcience qu'on acquiert, c'eſt la fin que l'on doit ſe propoſer dans ſes études. Il y en peut avoir de cinq ſortes, ſelon ce ſaint Docteur: car les uns, dit-il, veulent ſçavoir pour ſçavoir ſeulement, & c'eſt une curioſité honteuſe; il y en a d'autres qui veulent ſçavoir pour ſe faire connoître & pour acquerir de la reputation dans le monde, & c'eſt une vanité honteuſe; il y en a d'autres qui veulent acquerir de la ſcience pour faire fortune & pour s'enrichir, & c'eſt un trafic honteux: mais il y en a auſſi qui veulent devenir ſçavans pour l'édification du prochain: & c'eſt un effet de la charité: enfin il y en a qui veulent ſe ſervir de leur ſcience pour leur propre édification; & pour lors c'eſt une prudence louable: *Sunt qui ſcire volunt, ut ſciant; & turpis curioſitas eſt. Et ſunt qui ſcire volunt ut ſciantur ipſi, & turpis vanitas eſt. Et ſunt item qui ſcire volunt, ut ſcientiam ſuam vendant, & turpis quaſtus eſt. Sed ſunt quoque qui ſcire volunt ut ædificent, & caritas eſt. Et item qui ſcire volunt ut ædificentur, & prudentia eſt.*

Il n'y a donc que les deux derniers qui n'abuſent point de leur ſcience, parce qu'ils n'en veulent avoir que pour faire du bien, & pour exercer leur charité à l'égard des autres ou d'eux-mêmes; cette ſainte diſpoſition eſt, ſelon ſaint Paul, l'accompliſſement de toute la loi, & celui qui ſçait aimer Dieu & le prochain ſurpaſſe en ſcience tout ce qu'il y a eu de ſçavans dans l'antiquité; puiſqu'il ſçait, ſelon ſaint Auguſtin, ce qui eſt clair & ce qui eſt obſcur dans les Ecritures: *Ille tenet & quod patet & quod latet in divinis ſermonibus, qui caritatem tenet in moribus.* Cette ſcience toute divine eſt particuliere aux vrais Chrétiens; & ceux qui ſe pro-

Rom. 13. 10.

Auguſt. in Pſ. 77.

posent d'autre fin que la charité dans leurs études, quelque amas de science qu'ils fassent, sont dans l'erreur & dans une ignorance grossiere, ne sçachant point quel est le but qu'ils se doivent proposer dans leur occupation : *Non intratur in veritatem nisi per caritatem.*

De ces principes on peut conclure quel jugement on peut faire d'un grand nombre de gens qui passent leur vie à étudier mille choses vaines & inutiles, & qui ne s'instruisent pas de ce qui regarde leur état, pour s'en acquitter comme il faut, qui se remplissent la mémoire de tout ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire & dans les sciences, & souvent ne connoissent pas J. C. ni les maximes de son Evangile ; ce sont néanmoins ceux qu'on appelle les beaux esprits & les sçavans du siecle : mais si ce n'est pas avoir un bel esprit, c'est en avoir un bon que de tendre droit à sa fin par les moyens que Dieu a prescrits, & de se renfermer dans la connoissance de ses devoirs pour les accomplir : c'est ce que font souvent les gens simples qui passent pour stupides au goût du monde ; mais ils sont bien éclairés, parce qu'ils ont ce *bon esprit* que Dieu donne à ceux qui le lui demandent : *Dabit spiritum bonum petentibus se.* Luc. 11. 13.

℣. 9. jusqu'à la fin. *Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez ne soit aux foibles une occasion de chute, &c.*

Dieu qui veut être aimé d'un amour inseparable de celui du prochain, nous a ordonné à chacun de nous d'en avoir un pareil à celui que nous avons de nous-mêmes ; & cette obligation n'est pas seulement un précepte de J. C. dans la loi nouvelle, elle est aussi marquée dans l'ancienne, car Dieu y

ordonne à chacun d'avoir soin de son prochain: *Mandavit illis unicuique de proximo suo.* Eccl. 17. 12.

Or ce soin ne consiste pas seulement à prendre ses interêts & lui procurer des avantages temporels, mais autant que l'ame l'emporte sur le corps, & les biens éternels sur les biens périssables, autant doit être grand le soin qu'on doit avoir du salut du prochain préferablement à toutes les commodités de la vie. On réduit ordinairement tout le bien qu'on peut faire au prochain par rapport au salut, à sept articles, qui sont: de lui donner conseil; de l'instruire, de le reprendre & le corriger de ses fautes, de le consoler dans son affliction, de lui remettre les offenses qu'il commet contre nous, de supporter ses défauts, & de prier pour lui; ce que l'on renferme en ce vers-ci:

Consule, castiga, solare, remitte, fer, ora.

Mais si l'on est obligé de lui faire du bien, on est encore bien plus obligé de ne lui point faire de mal. Le plus grand mal qu'on lui peut faire, ce n'est pas de lui ôter les biens ou la vie: *Ne craignez point*, dit J. C. *ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame*, c'est de lui causer la perte de son ame & de son salut éternel: ainsi ceux qui scandalisent leurs freres, & qui les portent au mal, sont pires que les voleurs & les meurtriers, &, comme dit saint Gregoire le Grand, ils méritent autant de differens supplices, qu'ils ont donné aux autres d'occasions de tomber dans le peché: *Tot mortibus digni, quot perditionis exempla in alios transmittunt.*

Saint Paul, qui nous fait voir ici la grandeur de ce mal, en rapporte deux causes principales: la premiere, c'est que le scandale fait perir notre frere

pour qui J. C. eſt mort : la ſeconde, c'eſt que ceux qui ſcandaliſent leur frere, pechent contre J. C. même.

Il eſt clair par ce que nous venons de dire, qu'on ne peut faire un plus grand tort au prochain que de bleſſer ſa conſcience par le ſcandale qu'on lui cauſe : car, comme dit ſaint Chryſoſtome, il n'y a point de plaie dans le corps qui puiſſe égaler celle que l'on fait à l'ame foible, lorſqu'on lui cauſe la mort. En effet, quel plus grand mal un Chrétien peut-il faire à ſon frere, & à ſon frere pour qui J. C. eſt mort, que de le priver de la grace qui eſt la vie de ſon ame, & de lui enlever les mérites de ce Sang précieux, par lequel il a été racheté, de l'aſſujettir de l'eſclavage du démon, & de le précipiter dans les mêmes peines que ces anges apoſtats ont méritées ? Le diable avec toute ſa malice & la rage qu'il a contre l'homme, ne peut lui faire un plus grand tort, ni lui cauſer un plus grand dommage, qu'eſt celui que font les perſonnes ſcandaleuſes par le mauvais exemple qu'elles donnent.

Mais comment ces perſonnes pechent-elles contre J.C. ſelon que ſaint Paul le ſoutient ? C'eſt qu'elles ſe révoltent ouvertement contre lui, en retirant de ſon ſervice ceux qu'il avoit acheté par un grand prix, & les engageant par leur exemple dans le parti de ſon ennemi : car enfin, celui qui par ſes paroles ou par ſes actions ſcandaleuſes donne occaſion à ſon frere de tomber dans le peché, ne ruine-t-il pas, autant qu'il eſt en lui, les deſſeins du Fils de Dieu, *qui eſt venu pour chercher & pour ſauver ce qui étoit perdu ?* & ne lui ravit-il pas, autant qu'il lui eſt poſſible, la qualité de Sauveur qui lui a tant coûté ?

Matth. 18. 11. Luc. 19. 10.

Saint

Saint Bernard, dans son premier sermon de la Conversion de saint Paul, dit nettement, que c'est persecuter le Sauveur que de mettre obstacle au salut de ceux qu'il veut sauver : *Manifesta docet ratio, impedire salutem, esse persequi Salvatorem.* Mais ce qui fait voir quel outrage on fait à J. C. par le scandale qu'on cause aux ames foibles, c'est que ce saint Docteur assure que cette persecution lui est plus sensible & plus fâcheuse que celle qu'il a reçue de la part des Juifs : *Nonne graviorem tibi videtur ab eo sustinere persecutionem, qui suggestione malignâ exemplo pernicioso, scandali occasione, avertit ab eo animas quas redemit quàm à Judæo, qui Sanguinem illum fudit?* C'est que le Sauveur du monde a donné sa vie avec joie & avec un saint empressement pour le salut des ames, comme il le dit lui-même : *Je dois être baptisé d'un Baptême ;* c'est-à-dire, je dois répandre sur la croix mon sang, qui sera le bain où les pechés du monde seront lavés ; *& combien me sens-je pressé, jusqu'à ce qu'il s'accomplisse ?* Mais pour ce qui regarde la persecution qui lui est suscitée par les personnes scandaleuses, il ne la souffre qu'à regret, comme étant opposée à sa volonté & à tous ses desseins. Et ce qui rend encore cette persecution plus injurieuse au divin Sauveur, c'est qu'elle lui vient de la part de ses amis & de ses proches, qui sont devenus par le Baptême ses freres & ses coheritiers : *Et nunc quod gravius est, ipsi Christum persequuntur, qui ab eo utique Christiani dicuntur ; amici tui, Deus, adversum te appropinquaverunt & steterunt.* Concluons donc avec le même Pere, que le peché par lequel on scandalise son frere, est plus énorme que le crime de ceux qui ont porté leurs mains sacrileges sur le Seigneur de la gloire : *Hor-*

Luc. 12. 50.

rendum penitùs sacrilegium, quod & ipsorum videtur excedere facinus, qui Domino majestatis manus sacrilegas injecerunt.

Il ne faut donc pas s'étonner si J. C. a prononcé sa malediction contre l'homme par qui le scandale
Matth. 18. 7. arrive ; *Væ homini illi per quem scandalum venit ;* & qu'il vaudroit mieux pour lui que l'on lui pendît au cou une meule de moulin, & qu'on le jettât au fond de la mer ; sans doute qu'il vaudroit bien mieux être précipité au fond de la mer qu'au fond des enfers. Mais quoique ce peché soit si horrible, au sentiment de J. C. & des Saints, il n'y a toutefois rien de si commun : le scandale dont parle saint Paul, & contre lequel il s'éleve avec tant de force, n'étoit causé que par la foiblesse de ceux qui se scandalisoient ; mais il en est autrement en nos jours. Il semble, dit saint Bernard, que les Chrétiens aient conjuré, comme de concert, de persecuter le Sauveur du monde par une infinité de scandales dont ils se rendent coupables. Qui voit-on qui ne méprise les pauvres & les foibles, & qui prenne garde de ne les point scandaliser par la conduite qu'ils gardent à leur égard ? On voit les méchans, la tête levée, donner mauvais exemple par leurs actions & leurs paroles scandaleuses, sans en être repris. Craignons d'être nous-mêmes de ce nombre, & déplorons le miserable état où se trouve l'Eglise remplie de tant de scandales, qui par une nécessité malheureuse doivent durer jusqu'à la
Matth. 13. 41. fin des siecles : alors *le Fils de l'homme envoyera ses Anges, qui amasseront & enleveront hors de son royaume tout ce qu'il y a de scandaleux, & tous ceux qui commettent l'iniquité, & ils les précipiteront dans la fournaise de feu. C'est là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.*

CHAPITRE IX.

1. NOn sum liber? Non sum Apostolus? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi? Nonne opus meum vos estis in Domino?

1 NE suis-je pas libre? Ne suis-je pas Apôtre? N'ai-je pas vu Jesus-Christ notre Seigneur? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur?

2. Et si aliis non sum Apostolus, sed tamen vobis sum: nam signaculum apostolatûs mei vos estis in Domino:

2. Quand je ne serois pas Apôtre à l'égard des autres, je le suis au-moins à votre égard: car vous êtes le sceau de mon apostolat en notre Seigneur.

3. mea defensio apud eos qui nos interrogant, hæc est:

3. Voici ma défense ‖ contre ceux qui me reprennent:

4. Numquid non habemus potestatem manducandi, & bibendi?

4. N'avons-nous pas droit d'être nourris *à vos dépens* ‖?

5. Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut & ceteri Apostoli, & fratres Domini, & Cephas?

5. N'avons-nous *donc* pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui soit notre sœur *en J. C.* comme font les autres Apôtres, & les freres ‖ de notre Seigneur, & Cephas?

6. Aut ego solus, & Barnabas, non habe-

6. Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, qui n'au-

ỳ. 3. *i. e.* Vous êtes ma défense.

✝ 4. *i. e.* aux dépens de ceux à qui nous prêchons.

ỳ. 5. *expl.* les parens.

rions pas le pouvoir d'en user de la sorte ‖ ?

7. Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens ? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point de fruit ? Ou qui est celui qui mene paître un troupeau, & n'en mange point du lait ?

8. Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain ‖ ? La loi même ne le dit-elle pas aussi ?

Deut. 25. 4. 1. Tim. 5. 18.

9. Car il est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs ?

10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance ? Oui sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec esperance de participer aux fruits de la terre ; & aussi celui qui bat le grain, doit le faire avec esperance d'y avoir part.

Rom. 15. 27.

11. Si donc nous avons

mus potestatem hoc operandi ?

7. Quis militat suis stipendiis unquam ? Quis plantat vineam, & de fructu ejus non edit ? Quis pascit gregem, & de lacte gregis non manducat ?

8. Numquid secundùm hominem hæc dico ? An & lex hæc non dicit ?

9. Scriptum est enim in lege Moysi : Non alligabis os bovi trituranti. Numquid de bobus cura est Deo ?

10. An propter nos utique hoc dicit ? Nam propter nos scripta sunt : quoniam debet in spe, qui arat, arare : & qui triturat, in spe fructus percipiendi.

11. Si nos vobis spi-

℣. 6. Grec. de ne point travailler, c'est-à-dire, de vivre de l'Evangile, sans travailler de nos mains.

℣. 8. autr. par un mouvement humain, c'est-à dire, n'est-il appuyé que de la coutume des hommes ?

ritualia ſeminavimus, magnum eſt, ſi nos carnalia veſtra metamus?

ſemé parmi vous des biens ſpirituels, eſt-ce une grande choſe que nous recueillions un peu de vos biens temporels?

12. Si alii poteſtatis veſtræ participes ſunt, quare non potiùs nos? ſed non uſi ſumus hac poteſtate: ſed omnia ſuſtinemus, ne quod offendiculum demus Evangelio Chriſti.

12. Si d'autres uſent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrons-nous pas uſer plutôt qu'eux? Mais nous n'avons point uſé de ce pouvoir, & nous ſouffrons au contraire toute ſorte d'incommodités, pour n'apporter aucun obſtacle à l'Evangile de Jeſus-Chriſt.

13. Neſcitis quoniam qui in ſacrario operantur, quæ de ſacrario ſunt, edunt: & qui altari deſerviunt, cum altari participant?

13. Ne ſçavez-vous pas que les miniſtres du temple mangent de ce qui eſt offert dans le temple; & que ceux qui ſervent à l'autel ont part aux oblations de l'autel? *Deut.* 18. 1.

14. Ita & Dominus ordinavit iis, qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere.

14. Ainſi le Seigneur a auſſi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.

15. Ego autem nullo horum uſus ſum. Non autem ſcripſi hæc ut ita fiant in me: bonum eſt enim mihi magis mori, quàm ut gloriam meam quis evacuet.

15. Mais pour moi je n'ai uſé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en uſe ainſi envers moi //; puiſque j'aimerois mieux mourir, que de ſouffrir que quelqu'un me fît perdre cette gloire.

℣. 15. *i. e.* afin qu'on contribue à ma ſubſiſtance.

16. Car ſi je prêche l'Evangile, ce ne m'eſt point un ſujet de gloire, puiſque je ſuis obligé néceſſairement à ce miniſtere; & malheur à moi, ſi je ne prêche pas l'Evangile.

16. Nam ſi evangelizavero, non eſt mihi gloria: neceſſitas enim mihi incumbit: væ enim mihi eſt, ſi non evangelizavero.

17. Que ſi je le prêche de bon cœur, j'en aurai la récompenſe: mais ſi je ne le fais qu'à regret, je diſpenſe ſeulement ce qui m'a été confié ‖.

17. Si enim volens hoc ago, mercedem habeo: ſi autem invitus, diſpenſatio mihi credita eſt.

18. En quoi trouverai-je donc un ſujet de récompenſe? En prêchant de telle ſorte l'Evangile ‖, que je le prêche gratuitement, ſans abuſer ‖ du pouvoir que j'ai dans *la prédication de* l'Evangile.

18. Quæ eſt ergo merces mea? Ut Evangelium prædicans, ſine ſumptu ponam Evangelium, ut non abutar poteſtate mea in Evangelio.

19. Car étant libre à l'égard de tous, je me ſuis rendu le ſerviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de perſonnes.

19. Nam cùm liber eſſem ex omnibus, omnium me ſervum feci, ut plures lucrifacerem.

20. J'ai vécu avec les Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs;

20. Et factus ſum Judæis tamquam Judæus, ut Judæos lucrarer.

21. avec ceux qui ſont ſous la loi, comme ſi j'euſſe encore été ſous la loi, quoique je n'y fuſſe plus aſſujetti, pour

21. Iis qui ſub lege ſunt, quaſi ſub lege eſſem (cùm ipſe non eſſem ſub lege) ut eos,

ỷ. 17. *expl.* comme un mauvais miniſtre qui ne fait ſon devoir que par crainte ou par interêt. *[illegible]*.

ỷ. 18. *Grec.* de Jeſus Chriſt. Ibid. *i. e.* ſans me ſervir.

qui ſub lege erant, lucrifacerem : iis qui ſine lege erant, tamquam ſine lege eſſem (cùm ſine lege Dei non eſſem : ſed in lege eſſem Christi) ut lucrifacerem eos, qui ſine lego erant.

gagner ceux qui ſont ſous la loi ; avec ceux qui n'avoient point de loi, comme ſi je n'en euſſe point eu moi-même, (quoique j'en euſſe une à l'égard de Dieu, ayant celle de Jeſus-Chriſt) pour gagner ceux qui étoient ſans loi.

22. Factus ſum infirmis infirmus, ut infirmos lucrifacerem. Omnibus omnia factus ſum, ut omnes facerem ſalvos.

22. Je me ſuis rendu foible avec les foibles, pour gagner les foibles. Enfin, je me ſuis fait tout à tous, pour les ſauver tous //.

23. Omnia autem facio propter Evangelium, ut particeps ejus efficiar.

23. Or je fais toutes ces choſes pour l'Evangile, afin d'avoir part à ce qu'il promet //.

24. Neſcitis quòd ii qui in ſtadio currunt, omnes quidem currunt, ſed unus accipit bravium ? Sic currite ut comprehendatis.

24. † Ne ſçavez-vous pas que quand on court dans la carriere, tous courent, mais un ſeul remporte le prix ? Courez donc de telle ſorte que vous remportiez le prix.

† Dim. de la Septuageſ.

25. Omnis autem, qui in agone contendit, ab omnibus ſe abſtinet : & illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant ; nos autem incorruptam.

25. Or tous les athletes gardent en toutes choſes une exacte temperance ; & *cependant* ce n'eſt que pour gagner une couronne corruptible ; au-lieu que nous *en attendons* une incorruptible.

26. Ego igitur ſic curro, non quaſi incertum:

26. Pour moi je cours, & je ne cours pas au hazard. Je

℣. 22. *Grec.* pour en ſauver quelques-uns à quelque prix que ce fût.
℣. 23. *i. e.* aux biens éternels.

combats, & je ne donne pas des coups en l'air ;

27. Mais je traite rudement mon corps, & je le réduis en ſervitude : de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne ſois reprouvé moi-même.

ſic pugno, non quaſi aerem verberans :

27. ſed caſtigo corpus meum, & in ſervitutem redigo : ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipſe reprobus efficiar.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *NE ſuis-je pas libre ? Ne ſuis-je pas Apôtre ? N'ai-je pas vû J. C. notre Seigneur ? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur ?*

L'Apôtre confirme par ſon exemple en d'autres matieres plus importantes, la doctrine qu'il vient d'établir dans le chapitre précédent, touchant l'obligation qu'il y a de s'abſtenir des viandes immolées aux idoles, quoique l'uſage en ſoit même indifferent, afin d'éviter le ſcandale des fideles.

Ne ſuis-je pas libre auſſi-bien que vos docteurs, qui font tant valoir la liberté que leur donne l'Evangile ? N'aurois-je pas auſſi-bien qu'eux, le pouvoir de manger, comme eux, indifferemment de toute ſorte de viandes ; & cependant je m'en prive volontiers, pour ne point donner de ſcandale à mes freres ?

Ne ſuis-je pas Apôtre ? C'eſt-à-dire : N'ai-je pas par-deſſus eux la dignité d'Apôtre ; & en cette qualité, n'ai-je pas un pouvoir bien plus ample que le leur, pour agir en toutes choſes avec une pleine liberté ? Je ne m'en ſers pas néanmoins.

N'ai-je pas vu J. C. notre Seigneur dans ſa gloire,

qui m'a lui-même inſtruit de toutes les verités de l'Evangile ? Ce qui m'éleve non ſeulement au-deſſus de vos docteurs, mais même au-deſſus du commun des Apôtres. *Autr.* Ce qui non ſeulement m'éleve au-deſſus de vos docteurs, mais même m'égale aux autres Apôtres, d'avoir vu J. C. dans ſa gloire, d'avoir été inſtruit immediatement par lui-même d'une maniere extraordinaire.

N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur ? N'ai-je pas cet avantage par-deſſus tous vos docteurs, que vous êtes mon ouvrage, puiſque je ſuis le ſeul qui vous ai converti à la Religion Chrétienne ? Qui pourroit donc me conteſter le droit d'en uſer parmi vous avec toute ſorte de liberté, ſi je voulois l'entreprendre ?

℣. 2. *Quand je ne ſerois pas Apôtre à l'égard des autres, je le ſuis au moins à votre égard : car vous êtes le ſceau de mon apoſtolat en notre Seigneur.*

Quand je ne ſerois pas, &c ; c'eſt-à-dire, Quand les faux docteurs pourroient me conteſter la qualité d'Apôtre, à votre égard vous ne ſçauriez en douter : Ainſi je pourrois uſer, au moins en votre Egliſe, du pouvoir & de toute la liberté que cette charge & cette dignité me donne.

Vous êtes le ſceau, &c. c'eſt-à-dire, une preuve autentique que mon apoſtolat eſt legitime, & approuvé de J. C. qui en a fait l'impreſſion par ſon Eſprit en vous convertiſſant à la foi. Voyez. 2. Cor. 5. 2.

℣. 3. *Voici ma défenſe contre ceux qui me reprennent.*

Voici ma défenſe, &c. c'eſt-à-dire, J'apporte ordinairement pour preuve de mon pouvoir & de ma vocation, à ceux qui en doutent, l'état de votre Egliſe, que j'ai convertie & formée à J. C.

℣. 4. *N'avons-nous pas droit d'être nourris* à vos dépens ?

L'Apôtre continue de montrer par ſon propre exemple, l'obligation qu'il y a de s'abſtenir de manger des viandes immolées, pour ne point ſcandaliſer ſes freres ; & pour prouver plus fortement cette vérité, il fait voir qu'il s'eſt privé & ſe privoit tous les jours de pluſieurs choſes bien plus importantes que celles-là, pour procurer le ſalut de ſes freres.

N'avons-nous pas droit ; c'eſt-à-dire, le pouvoir moi & Barnabé, qui avons travaillé le jour & la nuit de nos propres mains pour ſubvenir à nos néceſſités, & n'être à charge à perſonne, *d'être nourris ?* Let. *de manger & de boire ;* c'eſt-à-dire, que pour ſuivre exactement l'exemple des Apôtres, les miniſtres n'ont droit de prendre des fideles que le pur néceſſaire.

℣. 5. *N'avons-nous* donc *pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui ſoit notre ſœur* en J. C. *comme font les autres Apôtres, & les freres de notre Seigneur, & Cephas ?*

N'avons-nous donc *pas ? &c.* Le but de l'Apôtre eſt de montrer qu'il ne s'eſt privé du ſecours des femmes, qu'afin de n'être point à charge à l'Egliſe, & pour ne point ſcandaliſer les Gentils, puiſque ce ſeroit accuſer les autres Apôtres de n'avoir pas évité le ſcandale, en menant, comme ils faiſoient, des femmes avec eux.

Une femme qui ſoit notre ſœur en J. C. c'eſt-à-dire, une femme fidelle & chrétienne, pour nous accompagner, non en qualité de femme, mais en qualité de ſœur, afin de nous ſervir dans nos beſoins.

Comme les autres Apôtres ; puiſqu'étant Apôtre,

aussi-bien qu'eux, nous pouvions user du même droit & de la même liberté.

Et les freres de notre Seigneur, & Cephas, c'est-à-dire, ceux mêmes d'entre les Apôtres, qui passent pour les plus illustres & les plus parfaits, tels que sont saint Jacques le mineur & Jude freres, enfans d'Alphée & de Marie cousine de la sainte Vierge, mais sur-tout saint Pierre qui est le chef & le prince du College Apostolique, dont l'exemple seul étoit capable de nous mettre à couvert de tout reproche, si nous avions voulu l'imiter. Voyez vers. 18.

℣. 6. *Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte?*

Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, &c. L'Apôtre fait voir qu'il n'ignoroit nullement le droit qu'il avoit de vivre aux dépens des Eglises; & que s'il en avoit usé autrement que les autres, ce n'avoit été ni par ignorance de son droit, ni par impuissance, mais parce qu'il l'avoit bien voulu, & qu'il avoit cru que cela étoit plus utile & plus expedient pour le salut de ses freres. Barnabé étoit le compagnon de l'Apôtre dans la prédication de l'Evangile.

D'en user de la sorte; c'est-à-dire, de vivre sans travailler de nos propres mains.

℣. 7. *Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point du fruit? Ou qui est celui qui mene paître un troupeau, & n'en mange point du lait?*

Qui est-ce, &c. L'Apôtre fait voir par diverses raisons tirées tant de la coutume & de l'équité naturelle, que de la loi même de Moïse, qu'il pouvoit vivre aux dépens des Eglises.

A la guerre, &c. Il se sert de cette comparaison,

parce que le ministere de la prédication est une guerre spirituelle qui se fait contre le diable, & contre toutes les puissances du siecle. Voyez 2. Cor. 10. 4.

Qui plante une vigne, &c. Comme l'équité naturelle ne permet pas qu'on refuse un peu de raisin d'une vigne à celui qui l'a plantée : de même il n'est pas juste que les fideles privent du nécessaire les Apôtres qui les ont convertis, & plantés, pour ainsi dire, comme une vigne, dans le champ de l'Eglise.

℣. 8. *Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain? La loi même ne le dit-elle pas aussi?*

Ce que je dis, &c. touchant le droit que les Prédicateurs de l'Evangile ont de vivre aux dépens des fideles; *la loi ne le dit-elle pas aussi*, qui est une regle de justice bien plus infaillible que la coutume, & qui ne peut être soupçonnée d'injustice, puisqu'elle est de Dieu même.

℣. 9. *Car il est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs?*

Car . . . . . vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf, pour l'empêcher de manger des grains qu'il foule; parce que c'est une espece d'injustice & d'inhumanité, n'y ayant rien de plus juste que de le laisser vivre de son travail.

Qui foule les grains : car c'est la coutume des pays chauds de faire fouler les gerbes dans l'aire, ou par des bœufs, ou par des chevaux ou des mulets.

Dieu se met-il en peine; c'est-à-dire, s'est-il mis en peine en faisant cette loi; car il ne s'agit pas ici de la providence de Dieu, laquelle s'étend absolu-

ment ſur chacune des créatures en particulier, quoique plus ſpecialement ſur les hommes. Voyez Pſ. 35. 7.

De ce qui regarde les bœufs? C'eſt-à-dire, de la maniere de nourrir & de gouverner le bêtail; parce que c'eſt une choſe purement temporelle, & dont les hommes ſont aſſez inſtruits d'ailleurs, ſans que Dieu prenne le ſoin de les inſtruire par ſa loi, qu'il ne leur donne que pour les rendre meilleurs & plus juſtes, & non pour les rendre plus inſtruits dans le ménage.

℣. 10. *Et n'eſt-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui ſans doute, c'eſt pour nous que cela a été écrit. En effet celui qui laboure, doit labourer avec eſperance de participer aux fruits de la terre; & auſſi celui qui bat le grain, doit le faire avec eſperance d'y avoir part.*

Et n'eſt-ce pas plutôt pour nous-mêmes, &c. c'eſt-à-dire, pour notre inſtruction ſpirituelle, & pour nous enſeigner par cette loi myſterieuſe, combien nous devons être équitables envers ceux qui travaillent pour nous, & ſur-tout à l'égard des miniſtres de l'Evangile qui travaillent à notre ſalut, comme il l'explique enſuite.

En effet celui qui laboure, c'eſt-à-dire, le Prédicateur de l'Evangile, qui cultive le champ du Seigneur, qui eſt l'Egliſe, & qui a ſoin d'y ſemer, d'arroſer, & de faire croître le bon grain, c'eſt-à-dire, les fideles, dans ce champ myſtique. *Dei agricultura eſtis, &c.* 1. Cor. 3. 9.

Doit labourer avec eſperance, &c. c'eſt-à-dire, a droit d'eſperer de recueillir quelque fruit, même temporel; de ſon travail, pour ſubvenir à ſes néceſſités.

Et aussi celui qui bat le grain, &c. c'est-à-dire, le Prédicateur qui explique les figures de la loi, qui développe les mysteres de la Religion, qui interprete les propheties, qui rend raison de la foi, qui applanit les difficultés de l'Ecriture, qui separe le vrai d'avec le faux, le vice d'avec la vertu, le mérite d'avec la récompense.

℣. 11. *Si donc nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels.*

Si donc nous avons semé par la prédication de la parole de Dieu, l'administration des Sacremens, & l'imposition de nos mains, *parmi vous des biens spirituels;* c'est-à-dire, les vertus, la grace, & les dons gratuits, qui sont des biens d'un prix inestimable: *est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels*, qui ne sont rien du tout en comparaison des spirituels?

℣. 12. *Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrons-nous pas user plutôt qu'eux? Mais nous n'avons pas usé de ce pouvoir, & nous souffrons au contraire toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Evangile de J.C.*

Si d'autres; c'est-à-dire: Si vos docteurs, qui sont les derniers venus, & dont plusieurs ne servent qu'à troubler votre Eglise, *usent de ce pouvoir, &c.* c'est-à-dire, du droit de recevoir de vous des choses temporelles, pour le peu de soin qu'ils prennent de vous administrer les spirituelles.

Plutôt qu'eux, &c. puisque c'est nous qui avons fondé votre Eglise, & qui l'avons fondée avec tant de peines & tant de travaux. On ne voit point néanmoins ni dans les Actes, ni dans les Epîtres,

que ſaint Barnabé ait travaillé avec ſaint Paul à la fondation de l'Egliſe de Corinthe ; de ſorte qu'il ne faut entendre ceci que de ſaint Paul qui parle ici, comme en beaucoup d'autres endroits, en nombre plurier ; ſi ce n'eſt qu'il voulût parler de Silas & de Timothée, qui étoient ſes cooperateurs lorſqu'il fondoit l'Egliſe de Corinthe. Voyez Act. 18. 5.

Et nous ſouffrons au-contraire, plutôt que de vous être à charge, *toutes ſortes d'incommodités*, &c. Car ſi nous vous obligions à contribuer à notre ſubſiſtance, cela pourroit vous rebuter de la foi, à cauſe de l'attache que vous avez encore au bien, & nos adverſaires pourroient en prendre occaſion de nous accuſer d'interêt, & ſe glorifier de ce que nous ne prêchons pas l'Evangile plus gratuitement qu'eux.

℣. 13. *Ne ſçavez-vous pas que les miniſtres du temple mangent de ce qui eſt offert dans le temple, & que ceux qui ſervent à l'autel, ont part aux oblations de l'autel.*

Ne ſçavez-vous pas que les miniſtres du temple, c'eſt-à-dire, les Levites, dont la principale fonction étoit de tuer les victimes, *mangent de ce qui eſt offert dans le temple*, c'eſt-à-dire, des dixmes, des prémices, & des autres oblations, ſelon l'ordre établi par la loi de Dieu.

Et que ceux qui ſervent à l'autel, c'eſt-à-dire, les Prêtres, dont la propre fonction eſt d'offrir les ſacrifices ſur l'autel, ou d'offrir les victimes, & les autres oblations ; *ont part*, &c. c'eſt-à-dire, partagent aux ſacrifices avec l'autel même. *Gr.* Brûlant une partie du ſacrifice ſur l'autel, & ſe reſervant l'autre pour eux-mêmes.

℣. 14. *Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.*

Ainsi le Seigneur a aussi ordonné, &c. c'est-à-dire, leur a donné le droit de tirer leur subsistance des fideles à qui ils annonceroient l'Evangile, & obligé en même temps ces mêmes fideles à la leur fournir: puisqu'il est de l'équité naturelle, que celui qui travaille puisse au moins vivre de son travail.

℣. 15. *Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits: & encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi; puisque j'aimerois mieux mourir, que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.*

Mais pour moi, &c. c'est-à-dire: Quelque droit que j'eusse d'exiger ma subsistance de vous, je n'en ai néanmoins reçu aucun aliment, ni aucun présent.

Et encore maintenant, &c. c'est-à-dire; ce que je vous écris de mon desinteressement, n'est pas afin de vous exciter d'une maniere plus touchante & plus pressante à me secourir dans mes besoins, selon le stile & la coutume des faux apôtres, qui ne parlent de leur desinteressement que pour s'attirer avec plus d'adresse les liberalités des fideles.

Puisque j'aimerois mieux mourir, &c. que d'être privé de la joie que j'ai en moi-même de prêcher gratuitement l'Evangile.

℣. 16. *Car si je prêche l'Evangile, ce ne m'est point un sujet de gloire, puisque je suis obligé nécessairement à ce ministere? & malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile.*

Car si je prêche l'Evangile, &c. L'Apôtre fait voir, que comme le serviteur n'a point sujet de se glorifier d'avoir fait la volonté de son maître, lorsqu'il en

en a reçu un commandement exprès, & qu'il ne peut, à proprement parler, tirer cet avantage que des services qu'il lui rend volontairement & de son propre mouvement: qu'ainsi il n'avoit pas lieu de se glorifier envers Dieu, de prêcher simplement l'Evangile, Dieu lui ayant imposé l'obligation de ce ministere par un commandement exprès; mais que pour le pouvoir faire avec quelque succès, persuadé, comme il étoit, que ç'auroit été un obstacle à la prédication de l'Evangile d'exiger sa subsistance des Corinthiens, il s'étoit résolu de son propre mouvement, & sans y être obligé, de leur prêcher gratuitement, afin de rendre son ministere & plus utile & plus agréable à Dieu. De même qu'un serviteur est d'autant plus digne de gloire, lorsque sans attendre le commandement de son maître, il fait de lui-même ce qu'il croit être convenable à son service; car encore qu'il soit obligé en qualité de serviteur, de faire tout ce qu'il peut pour son service, cependant la maniere dont il s'acquitte de cette obligation, étant purement volontaire, & non servile, il mérite que son maître ait une particuliere reconnoissance pour lui.

Et malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile, parce que j'encourerai la disgrace de Dieu & la damnation éternelle, ayant manqué à l'ordre & au commandement précis que j'en ai reçu.

℣. 17. *Que si je prêche de bon cœur, j'en aurai la récompense; mais si je ne le fais qu'à regret, je dispense seulement ce qui m'a été confié.*

Que si je prêche de bon cœur, avec affection, & comme un serviteur fidele, qui aime son maître, & qui employe avec zele pour son service les talens qu'il a reçus de lui.

J'en aurai la récompense, c'est-à-dire, la gloire éternelle, telle que Dieu l'a promise aux docteurs, qui brilleront comme des étoiles dans toute l'éternité. Voyez Dan. 12. 3. Matth. 5. 19.

Mais si je ne le fais qu'à regret, c'est-à-dire, non pour la gloire de Dieu, mais pour éviter les peines dont Dieu menace les serviteurs infideles, ou pour mon interêt particulier; *je dispense seulement ce qui m'a été confié;* c'est-à-dire, je ne fais en cela que m'acquitter de mon devoir; ainsi je n'ai nul droit d'en attendre aucune récompense particuliere. *Autr.* Que si je le prêchois de mon propre mouvement, j'en aurois la récompense : mais puisque c'est par obligation que j'ai reçu le ministere qui m'a été confié, je n'en dois pas attendre de récompense.

℣. 18. *En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense? En prêchant de telle sorte l'Evangile, que je prêche gratuitement, sans abuser du pouvoir que j'ai dans la* prédication de *l'Evangile.*

En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense, &c. L'Apôtre ne prétend pas avoir plus de récompense que les autres Apôtres; car encore qu'ils ne prêchassent pas si gratuitement que lui, ils pouvoient faire, & faisoient en effet beaucoup d'autres œuvres de surerogation qui leur meritoient une récompense particuliere; ainsi saint Paul méritoit cette récompense d'une maniere, & ses collegues d'une autre; & il ne faut pas même douter qu'ils ne prêchassent quelquefois l'Evangile aussi gratuitement que saint Paul, quand ils le jugeoient necessaire; mais cela ne leur étoit pas si ordinaire qu'à lui.

℣. 19. *Car étant libre à l'égard de tous, je me suis*

rendu le serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes.

Car; c'est-à-dire : Bien loin d'avoir usé de mon pouvoir & de mon autorité, au-contraire je me suis dépouillé de ma liberté, pour procurer le salut des fideles.

Etant libre à l'égard de tous, c'est-à-dire, n'étant sujet à aucune personne particuliere ; car il ne parle point ici des Puissances, ausquelles il s'est toujours soumis ; *je me suis rendu le serviteur de tous*, me comportant envers tous les hommes avec toute sorte d'humilité & de déference, préferant leurs volontés à la mienne, souffrant pour leur service toute sorte d'incommodités & de fatigues, & rapportant toutes les actions de ma vie à leur salut. Voyez Rom. 1. 14. Galat. 5. 13.

Pour gagner à Dieu plus de personnes que je n'aurois fait, si j'avois voulu vivre dans toute la liberté dont je pouvois jouir, selon les regles même de l'Evangile.

℣. 20. *J'ai vêcu avec les Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs.*

J'ai vêcu avec les Juifs, de nation & de Religion, *comme Juif*, pratiquant sans aucune dissimulation plusieurs de leurs cérémonies & observations, sans croire néanmoins, comme eux, qu'elles fussent nécessaires ni utiles pour le salut. Voyez Act. 21. 22. 23. 24. 25. 26.

Pour gagner les Juifs à J. C. prévoyant que je les aurois rebuté si j'en avois usé d'une autre maniere, parce qu'ils auroient cru que j'étois à la loi de Moïse, & que j'en blâmois les observations.

℣. 21. *Avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse*

encore été ſous la loi (quoique je n'y fuſſe plus aſſujetti) pour gagner ceux qui ſont ſous la loi : avec ceux qui n'avoient point de loi, comme ſi je n'en euſſe point eu moi-même, (quoique j'en euſſe une à l'égard de Dieu, ayant celle de J. C.) pour gagner ceux qui étoient ſans loi.

Avec ceux qui ſont ſous la loi ; c'eſt-à-dire, les Proſélytes, qui étoient Juifs de Religion, & qui faiſoient, auſſi-bien qu'eux, profeſſion d'obſerver la loi de Moïſe. Voyez Act. 16. 3. *Autr.* Avec les Juifs nouvellement convertis au Chriſtianiſme, qui par tendreſſe de conſcience, & à cauſe du reſpect qu'ils avoient pour Moïſe, ſe croyoient encore obligés à l'obſervation de ſes céremonies, quelque inſtruction qu'on leur pût donner du contraire.

Comme ſi j'euſſe encore été ſous la loi ? c'eſt-à-dire ; auſſi exactement que ſi j'euſſe encore fait profeſſion de la loi ; car il ne veut pas dire qu'il uſât de diſſimulation dans les cérémonies qu'il en pratiquoit.

Quoique je n'y fuſſe plus aſſujetti, en ayant été délivré par la loi de J. C.

Pour gagner ceux qui ſont ſous la loi ; par condeſcendance en une choſe indifferente, & permiſe dans les commencemens de la loi nouvelle : car à préſent que la Religion chrétienne eſt établie, l'uſage de ces céremonies eſt devenu mortel ; & il ne ſeroit pas même permis de les obſerver, quand ce ſeroit pour convertir les Juifs.

Avec ceux qui n'avoient point de loi ; c'eſt-à-dire, les Payens, à qui la loi de Moïſe n'avoit point été donnée.

Comme ſi je n'en euſſe point eu moi-même, uſant de

la même liberté en toutes choſes, que ceux qui ne ſont point obligés à la loi de Moïſe, ſoit à l'égard de l'uſage des viandes, ſoit à l'égard de toutes les autres obſervations & cérémonies légales. Il ajoute ceci, pour ne point donner lieu de croire qu'il vêcut comme un impie, & comme un homme ſans loi.

Quoique j'en euſſe une à l'égard de Dieu, c'eſt-à-dire, une loi interieure, ſpirituelle & divine, quoique differente de celle des Juifs, qui eſt toute exterieure.

Ayant celle de J. C. qui eſt la loi de Dieu même, *pour gagner*, *&c.* plus aiſément les Payens par cette liberté conforme à l'eſprit de l'Evangile, & proportionnée à la maniere dont ils avoient toujours vêcu.

℣. 22. *Je me ſuis rendu foible avec les foibles, pour gagner les foibles. Enfin je me ſuis fait tout à tous, pour les ſauver tous.*

Je me ſuis rendu foible avec les foibles, en condeſcendant & compatiſſant à leurs foibleſſes, m'accommodant à leur portée dans mes inſtructions; n'uſant point avec eux de rigueur, ni de toute mon autorité, ne les portant point tout-d'un-coup à la perfection, évitant avec ſoin tout ce qui auroit pu les ſcandaliſer. Voyez 2. Cor. 11. 24.

Pour gagner les foibles, pour ménager leurs eſprits par cette adreſſe, & pour faciliter leur converſion.

Enfin je me ſuis fait tout à tous, c'eſt-à-dire : Je me ſuis mis à la portée de tous ; ou, Je me ſuis rendu complaiſant, & je me ſuis conduit ſelon le beſoin & l'utilité de tous ceux avec qui je me ſuis rencontré, n'ayant rien omis de ce que j'ai cru neceſſaire pour leur ſalut ; & n'ayant point même aſ-

fecté de regle uniforme de vivre, pour ce qui est de l'exterieur ; mais vivant & agissant, selon les rencontres, tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre, pour les gagner plus facilement à J. C. Voyez Philip. 4. 12. *Autr.* Je me suis conformé, autant que je l'ai pu, aux inclinations & à la maniere de vivre de tous ceux avec qui j'ai conversé, *pour les sauver tous*, c'est-à-dire, tous ceux à qui j'ai prêché ; car il ne s'agit point ici de tous les hommes en general, ni du desir que saint Paul avoit pour le salut de chacun des hommes en particulier. Le Grec porte : *Afin d'en sauver quelques-uns :* ce qui fait encore mieux voir la grande charité de l'Apôtre, de s'être exposé à tant de peines & de travaux, quoiqu'il sçût bien qu'il ne sauveroit qu'un petit nombre de ceux pour qui il travailloit.

℣. 23. *Or je fais toutes ces choses pour l'Evangile, afin d'avoir part à ce qu'il promet.*

Or je fais toutes ces choses, ne me contentant pas d'en faire moins, comme il semble que je pourrois le faire, puisque je n'ai point reçu de commandement exprès de faire tout ce que je fais.

Pour l'Evangile, pour l'établissement de l'Evangile, *afin d'avoir part à ce qu'il promet ;* c'est-à-dire, d'avoir part à la gloire qui est promise dans l'Evangile à ceux qui l'observeront.

℣. 24. *Ne sçavez-vous pas quand on court dans la carriere, tous courent, mais un seul remporte le prix ? Courez donc de telle sorte que vous remportiez le prix.*

Ne sçavez-vous pas, &c. c'est-à-dire : Quoique je pûsse avoir part à la gloire de celui qui remporte le prix, en faisant moins que je ne fais ; cependant comme la chose dont il s'agit est d'une si grande

importance, je ne me contente pas de m'acquitter ſimplement des devoirs d'obligation préciſe, mais je fais abſolument tout ce que je croi pouvoir y contribuer, ſçachant bien que quoi qu'on faſſe pour obtenir cette gloire, il eſt toujours à craindre de n'y pas réuſſir, & de n'être pas du nombre de ceux qui y parviendront; & que comme dans le grand nombre de ceux qui courent dans la carriere, il n'y en a qu'un ſeul qui obtienne le prix; ainſi dans le grand nombre de ceux même qui travaillent à leur ſalut, il n'y en aura qu'un très-petit nombre qui aura le bonheur d'être ſauvé.

Courez donc, c'eſt-à-dire: Avancez donc, à mon imitation, dans la pratique des vertus chrétiennes, puiſque vous y avez le même interêt, & que vous aſpirez à la même gloire que moi; *de telle ſorte, &c.* que vous ne vous contentiez pas de vivre d'une maniere commune, en vous acquittant ſimplement de vos obligations préciſes; ce qui pourroit peut-être vous mettre en danger de votre ſalut; mais vous efforçant de pratiquer tout le bien qui vous ſera poſſible, quoiqu'il ne vous ſoit pas commandé, afin de vous aſſurer par ce moyen le prix de la vie éternelle, & de ne vous pas mettre en danger de la perdre, en vivant d'une maniere plus relâchée. Voyez 2. Petr. 1. 10.

℣. 25. *Or tous les athletes gardent en toutes choſes une exacte temperance*, & cependant *ce n'eſt que pour gagner une couronne corruptible: au-lieu que nous* en attendons *une incorruptible.*

Or tous. L'Apôtre continue de montrer par une autre comparaiſon, pourquoi il ne ſe contente pas de faire les choſes d'obligation préciſe, & pourquoi il ſe conduit dans toutes les parties de ſon

ministere avec tant de circonspection & de retenue, lors même qu'il avoit la liberté de pouvoir agir autrement.

Les athletes, c'est-à-dire, ceux qui s'occupent aux exercices des jeux & des combats publics, *gardent* d'eux-mêmes, & sans qu'on les y oblige, *en toutes choses*, même en celles qui sont permises, comme dans l'usage des viandes, & de leurs femmes, *une exacte temperance*, pour n'avoir rien qui les empêche de combattre, & de remporter la victoire.

Et ce n'est que pour gagner une couronne corruptible, de laurier, ou d'olivier, ou de l'arbre d'où degoute la poix-raisine.

Au-lieu que, &c. c'est-à-dire : Combien plus volontiers devons-nous nous abstenir des choses mêmes que nous pourrions croire être permises, comme de l'usage indifferent des viandes immolées, & generalement de tout ce qui nous peut causer quelqu'empêchement dans le combat spirituel que nous avons à rendre pour remporter la couronne à laquelle nous aspirons, qui est incorruptible & éternelle.

℣. 26. *Pour moi je cours, & je ne cours pas au hazard ; je combats, & je ne donne pas des coups en l'air.*

Pour moi je cours, &c. c'est-à-dire, je prends si bien mes mesures dans la course spirituelle de la vie chrétienne, que je puisse arriver surement au but de la vie éternelle que je me suis proposé, sans me mettre au hazard d'y manquer ; & pour cela je me sers de tous les moyens les plus certains & les plus surs pour y arriver, sans considerer s'ils sont ou s'ils ne sont pas d'obligation.

Je combats, comme un athlete spirituel, par l'e-

xercice de la mortification; *& je ne donne pas des coups en l'air*, par maniere de ſimple exercice, & ſans deſſein de combattre, comme faiſoient les athletes avant que de venir au combat, & comme font, à leur imitation, les Chrétiens, qui ne pratiquent que par coutume, ou par maniere d'acquit, les exercices de la pénitence, ſans un véritable deſſein de ſe mortifier.

℣. 27. *Mais je traite rudement mon corps, & je le réduis en ſervitude; de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne ſois réprouvé moi-même.*

Mais je traite rudement mon corps, lui faiſant ſouffrir toutes ſortes d'incommodités. Voyez ci-deſſus ch. 4. v. 11. L'Apôtre fait toujours alluſion au combat des athletes, qui traitoient le plus rudement qu'ils pouvoient leurs adverſaires, juſqu'à les meurtrir de coups. Auſſi le mot Grec porte: *Lividum facio.*

Et je le réduis en ſervitude, c'eſt-à-dire, je le ſoumets à l'obéiſſance qu'il doit à l'eſprit, reprimant en lui tous les mouvemens qui s'élevent contre la raiſon. Il a égard à la coutume qu'avoient les athletes de traîner leurs adverſaires comme des eſclaves après les avoir vaincus.

De-peur qu'ayant prêché aux autres, &c. c'eſt-à-dire, qu'ayant enſeigné le chemin du ſalut aux autres, je n'en ſois moi-même exclus, pour avoir négligé l'exercice de la mortification, & pour n'avoir point marché par la voie que j'ai montrée.



SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 15. *NE suis-je pas libre ? Ne suis-je pas Apôtre ? N'ai-je pas vu notre Seigneur J. C ? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en Notre-Seigneur ? &c.*

Saint Paul, qui tâchoit de se soutenir contre les faux apôtres, pour gagner à Dieu le peuple de Corinthe, l'emportoit au-dessus d'eux par son desinteressement, en travaillant de ses mains pour vivre, sans user du droit qu'il avoit de subsister aux dépens de ceux qu'il instruisoit. Ainsi il prouve aux Corinthiens qu'il peut user de ce droit, & fait voir par la loi naturelle, par la loi de Moïse, & par le commandement exprès de J. C. que les peuples sont indispensablement obligés d'entretenir la vie temporelle de tous ceux qui par la prédication de l'Evangile, ou par les autres fonctions Ecclesiastiques, travaillent à leur procurer la vie éternelle.

Il est certain que dans l'Eglise on a toujours eu soin de procurer aux Pasteurs & aux autres ministres des autels leur subsistance, par les dixmes, les prémices, ou les offrandes; quoique la diversité des temps & des pays ait causé quelque difference dans la maniere de s'acquitter de cette obligation. En effet, saint Thomas a remarqué, que quoique ce devoir soit de droit naturel & de l'institution même de J. C. néanmoins la détermination de la quantité, de la qualité & des personnes a été laissée à la sagesse de l'Eglise. Et quoique le précepte des dixmes, dit-il ailleurs, ait passé du vieux Te-

2. 2. qu. 86. art 4.

Quodl. 2. 44.

ſtament au nouveau, avec les autres préceptes moraux, ce qu'il y avoit de cérémonial, ſçavoir la taxation de la dixiéme partie, il n'y a pas paſſé de même; mais cette taxation a été déterminée par l'Egliſe, qui peut s'en relâcher, ou en partie, ou entierement.

Si nous conſiderons ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement de l'Egliſe établie par J. C. juſqu'à préſent, nous verrons que cette ſainte Mere a toujours eu ſoin que ſes enfans pourvuſſent de leurs biens temporels aux beſoins de leurs Paſteurs, qui leur communiquoient les biens ſpirituels. Nous voyons que J. C. même, accompagné de ſes Apôtres, avoit avec lui pluſieurs ſaintes femmes, qui fourniſſoient de leurs biens pour ſa ſubſiſtance & celle de ſes Apôtres, ſans parler des aumônes qui étoient miſes en reſerve, & dont Judas étoit le dépoſitaire. Après l'Aſcenſion du Fils de Dieu, les fideles étoient ſi zelés pour procurer l'entretien de ceux qui leur prêchoient l'Evangile, & la nourriture des pauvres, qu'ils vendoient leurs biens & en mettoient le prix aux pieds des Apôtres : ce ſaint uſage a continué de ſe pratiquer dans les ſiecles ſuivans, puiſque Tertullien dit, que de ſon Apolog. 39.
temps tout étoit encore commun entre les fideles, quoique tous ne vendiſſent pas leurs fonds & leurs maiſons pour en donner le prix aux pauvres : de ſorte que pluſieurs miniſtres de J. C. animés de cet eſprit de pauvreté, exerçoient quelque métier, pour gagner leur vie, à l'imitation de ſaint Paul, non ſeulement pour laiſſer aux pauvres la portion des diſtributions qui leur étoit dûe, mais auſſi pour leur faire part de ce qu'ils auroient gagné du travail de leurs mains.

Ces premiers fideles, instruits par des hommes apostoliques, se croyoient obligés de donner abondamment de leurs biens pour la subsistance des ministres de l'Eglise & des pauvres; c'est ce qui fait dire à saint Irenée, que tout ce que les fideles offroient au temple & aux Prêtres de l'ancienne loi, n'étoit qu'une ombre & une image des liberalités sans comparaison plus grandes que les fideles font à l'Eglise & aux pauvres : ainsi, autant que le nouveau Testament est plus parfait que l'ancien, autant les offrandes qui s'y font à l'autel doivent être plus abondantes, parce qu'elles viennent d'une plus parfaite charité.

Lib. 4. c. 34.

Mais depuis que la paix a été donnée à l'Eglise, & qu'elle s'est accrue en puissance & en richesses, la charité des fideles à l'égard des Pasteurs s'est diminuée, peut-être parce que celle des Pasteurs n'a pas ordinairement été si ardente que dans le temps de la persecution : les laïques payoient les dixmes au Clergé; mais ce n'étoit souvent qu'à regret. Quelque desinteressé que fût saint Augustin, il n'a pas laissé de remontrer aux fideles l'obligation qu'ils avoient de donner, & le droit que le Clergé avoit d'exiger d'eux son entretien, soit par les dixmes, soit par quelque maniere encore plus liberale.

in Psal. 146.

Saint Gregoire de Nazianze met au rang des plus grands crimes l'injustice & l'ingratitude de ceux qui refusent à Dieu & à ses ministres les prémices de ce qui leur est si justement dû : & saint Cesaire Archevêque d'Arles déclare aussi aux laïques, que les dixmes de leurs biens ne sont point à eux, mais à l'Eglise, & qu'ils ne peuvent les retenir sans se rendre coupables de larcin & de sacrilege tout ensemble.

L'Eglise dans ses Conciles a ordonné aux fideles de s'acquitter de ce devoir de religion; & pour y engager plus expressement, elle a employé les châtimens spirituels, comme les Rois & les Magistrats ont employé les peines temporelles pour contraindre les esprits mal faits à s'acquitter d'une dette si légitime & si indispensable. On a défini dans ces saintes assemblées ces vérités importantes, 1. Que les dixmes sont de droit divin; 2. Qu'elles ont toujours été payées dans les siecles passés de l'Eglise; 3. Qu'elles doivent être payées au Clergé pour son entretien, afin qu'il ait la liberté de s'employer tout entier au ministere sacré; 4. Que tout ce qui reste après l'entretien frugal & modeste des Ecclesiastiques, est dû aux pauvres. Ces preuves ne laissent aucun lieu de douter, que les peuples ne soient obligés à fournir les choses nécessaires à ceux qui leur prêchent l'Evangile, comme prétend notre saint Apôtre; & l'on peut croire avec grande raison, que la famine & les autres malheurs publics proviennent souvent de l'irreligion, de l'ingratitude, & de l'avarice de ceux qui refusent de rendre à Dieu dans la personne des pauvres & de ses ministres une partie des biens qu'ils reçoivent de sa liberalité. N'est-ce pas ce que Dieu nous montre par le reproche qu'il fait aux Juifs dans Aggée: *Vous avez esperé de grands biens, & vous en avez trouvé beaucoup moins, si vous les avez porté à votre maison; & mon souffle a tout dissipé: Et pourquoi, dit le Seigneur des armées? C'est parce que ma maison est deserte, pendant que chacun de vous ne s'empresse que pour la sienne: c'est pour cela que j'ai commandé aux cieux de ne point verser leur rosée, & que j'ai défendu à la terre de former le grain: c'est pour cela que j'ai fait venir la sécheresse & la steri-*

Concil. 2. de Mâcon.

Agg. 1. 9. 10. 11.

lité sur la terre, sur le bled, sur le vin, sur l'huile, sur tout ce que la terre produit de son sein, sur les hommes, sur les bêtes, & sur tous les travaux de vos mains.

L'entretien des ministres de J. C. & celui des pauvres qui sont ses membres, n'est-il pas sans comparaison préferable au culte exterieur que Dieu demandoit des Juifs, qu'il punissoit pour l'avoir négligé? Et peut-on excuser ceux qui se dispensent de contribuer à la subsistance des ministres de J. C. qui travaillent pour leur salut; ou ceux qui par des dévotions mal entendues abandonnent leurs paroisses, & ne prennent point de part à l'entretien du service qui s'y fait, & des pauvres qui s'y trouvent souvent en grand nombre?

℣. 15. jusqu'au 19. *Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi, &c.*

Que si les Ecclesiastiques ont droit de subsister des biens de l'Eglise, ils doivent bien prendre garde de ne point abuser de ce pouvoir: car comme ces biens sont destinés à l'usage & à l'entretien des pauvres, ils n'en doivent user que comme pauvres eux-mêmes; & se contentant du nécessaire, selon la loi de l'Evangile, donner aux pauvres tout le superflu.

On sera bien persuadé de cette vérité, si l'on considere quelle a été la conduite de J. C. & celle des Apôtres; l'usage de l'Eglise, & les saintes regles qu'elle a établies pour confirmer ce point important de la discipline. Le Fils de Dieu, qui s'est fait pauvre des biens de ce monde pour nous enrichir des biens du ciel, n'a voulu rien posseder en propre; mais il a été entretenu, en prêchant l'Evangile, par les soins de quelques saintes femmes, qui

fournissoient à sa dépense & à celle des disciples qui l'accompagnoient ; c'est pour cela qu'il répondit à un Docteur de la loi qui le vouloit suivre, qu'il n'avoit pas où reposer sa tête. Lorsqu'il envoya ses Apôtres annoncer son Evangile, il leur ordonna de ne se mettre point en peine de prendre quoi que ce soit pour leur subsistance, & de se reposer entierement sur la providence divine, eux d'ailleurs qui avoient tout quitté pour se mettre à la suite de J. C. comme le témoigne l'Evangile en plusieurs endroits.

Luc. 9. 57. 58.

C'est dans cet esprit de pauvreté que l'Eglise, par sa pratique & par ses reglemens, veut que ses enfans qui se consacrent à son service, renoncent de cœur & d'affection aux biens de ce monde, & à toutes les satisfactions de la vie, en leur faisant déclarer solemnellement que *le Seigneur est leur partage & l'héritage qu'ils choisissent.* Que si le Chrétien doit non seulement renoncer à l'argent & aux autres biens ; mais se renoncer soi-même, s'il veut être disciple de J. C. comme parle l'Evangile ; si ayant de quoi se nourrir & dequoi se vêtir il doit être content, selon l'Apôtre ; à plus forte raison les Ecclesiastiques doivent-ils être dans ces saintes dispositions, eux qui font profession d'un détachement particulier, & d'un entier dévouement au service de Dieu. Cette maxime est d'une tradition incontestable dans toute l'antiquité Ecclesiastique, confirmée par les conciles & les sentimens des Peres.

Ps. 15.

Saint Augustin établit la desapropriation comme une loi inviolable parmi les Ecclesiastiques de son Eglise ; & en les ordonnant il les engageoit à cette profession particuliere de renoncer à toute proprieté de biens. Saint Jerôme écrivant à Heliodore,

lui déclare qu'il ne peut rien posseder en propre ; s'il veut être le Disciple de J. C. & il lui met devant les yeux l'exemple du Fils de Dieu, & des Apôtres qui abandonnerent tout, & conclut de même, qu'il faut renoncer ou à l'héritage de J. C. ou à celui du siecle : il dit à peu-près la même chose dans sa lettre à Nepotien. C'est selon ce principe que les Paulins, les Hilaires & tant tant d'autres se sont dépouillés des biens de la terre pour se consacrer tout entiers au service de J. C. & de son Eglise.

Que si dans les siecles suivans cette sainte pratique n'a pas toujours été observée, la diversité des usages ne peut jamais préjudicier à la loi immuable qui oblige tous les Ecclesiastiques à se contenter d'un entretien frugal, & à distribuer le reste aux pauvres. Les pratiques exterieures ne sont pas toujours les mêmes dans l'Eglise ; mais les regles de la morale, de la piété, du desinteressement, de la modestie dans les habits, & de la distribution du superflu aux pauvres, sont toujours les mêmes, parce que la loi éternelle de l'Evangile est invariable.

De plus, l'état Ecclesiastique est un état consacré à la croix & à la pauvreté de J. C. dont le Fils de Dieu même, & les Apôtres après lui, ont fait le premier établissement, dans un dépouillement entier de toutes les choses de la terre. Les Evêques & les Ecclesiastiques les plus saints en ont usé de la sorte. Les uns renonçoient à leur patrimoine pour vivre d'aumônes avec l'Eglise ; les autres se privoient des revenus de l'Eglise qu'ils servoient, & s'entretenoient de leur patrimoine ; d'autres après avoir quitté leur patrimoine renonçoient aussi à leur part des revenus de l'Eglise, qu'ils continuoient néanmoins

néanmoins de servir avec la même ferveur & avec plus de succès ; plusieurs d'entr'eux même exerçoient quelque métier pour gagner leur vie, non seulement afin de laisser aux autres pauvres la portion des distributions qui leur étoit due ; mais aussi pour leur faire part de ce qu'ils auroient gagné du travail de leurs mains ; en quoi ils imitoient la haute perfection de notre saint Apôtre, qui leur avoit laissé ce grand exemple.

℣. 19. jusqu'au 24. *Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous pour gagner à Dieu plus de personnes, &c.*

Comme notre saint Apôtre avoit un amour ardent pour J. C. il étoit aussi enflammé d'un zele incroyable pour le salut de tous les hommes, & dans l'affection qu'il ressentoit pour eux il auroit *1. Thess.*
souhaité, dit-il, de leur donner non seulement la *2. 8.*
connoissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi sa propre vie, tant étoit grand l'amour qu'il leur portoit ; cet excès d'amour le faisoit entrer avec une condescendance merveilleuse dans tous les besoins de ceux qu'il instruisoit, comme une mere qui nourrit & qui aime tendrement ses propres enfans, & sans considerer ni l'âge, ni le sexe, ni la condition, ni la naissance ; il n'y avoit rien de si pénible ni de si bas à quoi il ne se portât pour les gagner à Dieu.

Lorsque le Fils de Dieu l'appella à son service, & qu'il le changea tout d'un coup de loup ravissant en agneau, il le dépouilla de sa fierté naturelle, & le revêtit de son esprit, qui est un esprit de douceur & d'humilité : *Apprenez de moi*, dit-il, *que je* *Matth.*
suis doux & humble de cœur. Cet esprit est le princi- *11. 29.*
pal caractere du ministere apostolique, & tous les

Pasteurs en doivent être remplis, s'ils veulent se rendre conformes au bon Pasteur par excellence
Joan. 10. 11. qui a donné sa vie pour ses brebis, & qui pour les sauver s'est si prodigieusement anéanti & rabaissé lui-même en se rendant obéissant jusqu'à la mort. Ce profond anéantissement où J. C. s'est rabaissé dans son Incarnation, en unissant à sa Personne divine la nature humaine pour lui rendre la vie qu'elle avoit perdue par le peché de notre premier pere, nous est bien représenté, selon le sentiment des Peres, par ce rabaissement mysterieux d'Elie lorsqu'il ressuscita l'enfant d'une veuve, *en se racourcissant & se mesurant à son petit corps.*
3. Reg. 17. 21. Elisée qui étoit animé du même esprit qu'Elie, a aussi représenté le grand mystere de l'Incarnation du Fils de Dieu & de la rédemption des hommes, en redonnant la vie de la même maniere à un enfant qu'il avoit obtenu par ses prieres à une femme de Sanam: ce saint Prophete étant entré dans la chambre où étoit cet enfant mort, monta sur le lit, & se coucha sur l'enfant,
4. Reg. 4. 34. *mettant ses yeux sur ses yeux, ses mains sur ses mains*, pour le pouvoir ressusciter.
Ser. 207. de temp. Serm. 11. de verb. Apost. Voyez, mes freres, dit saint Augustin, combien cet homme arrivé à l'âge d'un homme parfait se retressit pour ajuster tous ses membres à ceux d'un enfant qui étoit mort & couché; & considerez ce que fit Elisée à l'égard de cet enfant, la figure de ce que J. C. même a accompli à l'égard de toute la nature humaine; parce que nous étions petits, le Sauveur s'est fait lui-même petit; parce que nous étions morts & couchés par terre, ce Medecin charitable s'est rabaissé jusqu'à nous; nul ne pouvant effectivement relever un homme qui est abattu, s'il ne veut auparavant se pancher & s'abaisser jusqu'à lui.

Que si ce profond abaissement du Fils de Dieu étoit nécessaire, comme dit l'Ecriture, pour sauver les hommes; & si J. C. en attachant le vieil homme sur sa croix, s'y est lui-même comme racourci & mesuré d'une maniere étonnante à la bassesse de notre nature, pour y faire renaître l'homme nouveau; combien est-il plus nécessaire que ceux qu'il a appellés à la participation de ce grand œuvre du salut des hommes, y travaillent avec un dévouement entier, en se faisant tout à tous, comme saint Paul, qui s'est fait un parfait imitateur de la charité de J. C? Ne doit-on pas admirer, dit saint Chrysostome, que le Prédicateur de toute la terre, cet Ange invisible, qui étoit toujours d'esprit dans le ciel, qui avoit reçu de Dieu de si grands dons de graces, descendit néanmoins dans un rabaissement si prodigieux que de se *rendre le serviteur de tous pour gagner à Dieu plus de personnes?* On a vu, dit-il, son extrême condescendance, en ce qu'étant dans la loi de J. C. dans la loi de l'esprit & de la grace, il a vécu avec ceux qui étoient sans loi, comme s'il n'eût point eu de loi, & avec les Juifs, comme s'il eût été Juif. Il s'est rendu foible avec les foibles pour gagner les foibles; enfin il s'est fait tout à tous pour les sauver tous. Si les Pasteurs croient que l'exemple de J. C. soit trop relevé pour le pouvoir suivre, peuvent-ils se dispenser d'imiter ce grand Apôtre? Ne peut-il pas leur dire, comme il disoit autrefois aux Corinthiens avec quelque sorte de reproche: *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de J. C.* & rabaissez-vous en vous accommodant & vous proportionnant à la foiblesse & à la portée de tous ceux du salut desquels Dieu nous demandera un compte exact à son jugement redoutable?

℣. 24. jusqu'à la fin. *Ne sçavez-vous pas que quand on court dans la carriere, tous courent, mais un seul remporte le prix? &c.*

Ce qu'on doit considerer en cet exemple, que l'Apôtre nous donne pour notre instruction; c'est qu'il ne suffit pas de marcher dans la voie de Dieu pour arriver au bonheur éternel; mais qu'il y faut courir, & courir de telle sorte, qu'on remporte le prix entre plusieurs qui courent. En effet, un Chrétien qui connoît ses obligations, ne peut jamais s'acquitter assez dignement de ce qu'il doit à Dieu, qu'en desirant de faire continuellement de nouveaux progrès dans la vertu, & de se rendre de jour en jour plus parfait, sans dire jamais: C'est
Ep. 254. » assez. Et c'est en cela, dit saint Bernard, que con-
» siste la perfection de cette vie, à faire de perpé-
» tuels efforts pour y atteindre, & y avancer inces-
» samment sans se lasser jamais: Jamais le vrai &
» parfait Chrétien, continue ce Pere, ne croit avoir
» atteint le but, il a toujours faim & soif de la ju-
» stice, en sorte que s'il vivoit toujours, il s'efforce-
» roit toujours de devenir plus juste qu'il n'est, &
» emploieroit toutes ses forces à s'avancer de bien
» en mieux: car ce n'est pas seulement pour un an,
» ni pour un certain temps, qu'il s'est voué & con-
» sacré au service de Dieu, mais pour toute sa vie,
» & jusques à l'éternité. Ainsi il conclut, que vouloir
» s'arrêter dans le chemin de la vertu chrétienne,
» c'est reculer. Saint Prosper avoit dit avant lui la
» même chose, dans cette belle sentence: *Qu'aucun des fideles, quelqu'avancement qu'il ait fait dans la piété, ne dise: C'est assez; car s'il le dit, il s'arrête, & demeure en chemin au milieu de sa course, & ainsi il ne perseverera pas jusqu'à la fin.*

Ces deux Saints avoient appris cette vérité importante du grand ſaint Auguſtin, qui dans le livre qu'il a fait de la perfection de la juſtice, déclare : Que, ſelon les paroles de J. C. nul ne devoit prétendre d'être raſſaſié dans le ciel de la plénitude de la juſtice, ſi en ce monde il n'avoit une faim & une ſoif continuelle pour elle, qui le portât à s'avancer vers la perfection. Dieu, dit-il, donnera aux fideles après cette vie la ſouveraine perfection pour récompenſe; mais il ne la donnera qu'à ceux qui auront travaillé pour mériter cette récompenſe durant cette vie: car nul en ſortant de la terre n'arrivera dans le ciel pour y être raſſaſié d'une éternelle juſtice, s'il n'a une faim & une ſoif divine qui le faſſe courir vers elle tant qu'il eſt dans ce monde. La juſtice que nous poſſedons dans le pelerinage de cette vie, conſiſte proprement à tendre toujours par la rectitude & la perfection de notre courſe vers cette perfection ſouveraine & cette plénitude de la juſtice en laquelle la charité ſera parfaite & accomplie par la claire vue de la beauté de Dieu; & nous y tendons de la ſorte en châtiant notre corps, & le tenant dans la ſoumiſſion & la ſervitude, & faiſant toutes choſes ſelon les regles de la doctrine de la vérité, ſur laquelle la foi véritable, l'eſperance ferme, & la charité pure & ſincere ſont établies : C'eſt là maintenant notre juſtice, par laquelle nous courons avec une faim & une ſoif divine vers la perfection & la plénitude de la juſtice du ciel, pour être un jour entierement raſſaſiés.

Aug. lib. de perfect. juſt. c. 8.

Les preuves de cette vérité ſont répandues de tous côtés dans l'Ecriture : *Le ſentier des juſtes*, dit le Sage, *eſt comme une lumiere brillante qui s'avance & qui croît juſqu'au jour parfait* : cette *lumiere bril-*

Prov. 4. 18.

lante est la foi éclairée & animée par la charité ; si elle ne croît pas en nous, l'on peut dire qu'il y a quelque secret obstacle dans notre cœur qui en arrête le cours, & qui l'empêche de croître & de subsister. Ne voyons-nous pas que dans la nature tous les corps animés qui ne croissent point ne peuvent pas durer long-temps ? *Pratiquons donc*, selon l'avis de notre saint Apôtre, *la vérité par la charité, & croissons en toutes choses dans J. C. qui est notre chef & notre tête.*

Ezech. 1. 9. Ezechiel ne dit-il pas que les quatre animaux mysterieux, qui représentent les quatre Evangelistes, qui nous ont annoncé les saintes maximes de la loi nouvelle, *ne retournoient point lorsqu'ils marchoient ; & que chacun d'eux alloit devant soi ?* pour marquer ce que David avoit dit auparavant, que quand Dieu par sa grace nous élargit le cœur pour accomplir sa loi, nous courons dans la voie de ses commandemens sans nous arrêter : *Viam mandatorum tuorum cucurri cùm dilatasti cor meum.* (Ps. 118. 32.) Je pourrois rapporter plusieurs autres passages des livres saints, pour montrer la nécessité d'avancer toujours pour arriver à la perfection que demande l'état du Chrétien ; je me contenterai de rapporter deux exemples, qu'on ne peut pas se dispenser de suivre.

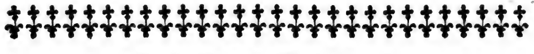
Le premier est celui de J. C. même, qui étant très-parfait dès le moment de sa conception, n'a pas laissé de donner à tous les âges des exemples du progrès qu'ils doivent faire *en sagesse & en grace devant Dieu & devant les hommes :* JESUS *proficiebat sapientiâ & ætate & gratiâ apud Deum & homines ;* (Luc. 2. 52.) & comme le prédit David : *Il est sorti plein d'ardeur pour courir comme un geant dans sa carriere ;* (Ps. 18. 6.) EXULTAVIT *ut gigas ad currendam viam.* Il a paru comme *un*

geant qui ſurpaſſe infiniment tous les autres hommes en force, mais qui leur montre néanmoins l'exemple qu'ils doivent ſuivre en fourniſſant leur carriere pour remporter le prix. *Le Créateur de l'homme & le Sauveur du monde s'eſt-il arrêté*, dit ſaint Bernard, *tandis qu'il a conversé avec les hommes? Allant de lieu en lieu il faiſoit du bien par-tout, comme rapporte ſaint Pierre dans les Actes, & l'a fait plein d'ardeur, comme un geant qui fournit ſa carriere. Or celui qui ne court point ne peut pas atteindre J. C. qui court, & que ſert-il de le ſuivre, ſi l'on ne peut l'atteindre? C'eſt pourquoi ſaint Paul diſoit: Courez de telle ſorte que vous remportiez le prix;* il eſt devenu obéiſſant juſqu'à la mort: Ainſi, continue ce Pere, vous avez beau courir, ſi vous ne courez juſqu'à la mort, vous ne remporterez point le prix; or le prix & la récompenſe c'eſt J. C. même. Bern. ep 254 Act. 10. 38.

Le ſecond exemple eſt celui du ſaint Apôtre, qui exhorte à cette courſe ſpirituelle non ſeulement par ſes paroles, mais auſſi par ſon exemple. S'il y eut jamais homme qui ait pu ſe diſpenſer d'ajouter à ſes fonctions ordinaires de nouvelles mortifications pour ſe rendre agréable à Dieu, & aſſurer ſon ſalut, ç'a été ſans doute ce grand Apôtre, qui étoit ſans ceſſe engagé à des voyages pénibles & à des fatigues continuelles: néanmoins *il traite rudement ſon corps & le reduit en ſervitude, de-peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne ſoit reprouvé lui-même*, s'il n'en uſoit de la ſorte; & quoiqu'il eût été *ravi dans le paradis* pour y être inſtruit des myſteres les plus relevés qu'il n'eſt pas permis à un homme de rapporter, il ſe croyoit toutefois imparfait, & pourſuivoit ſa courſe pour tâcher d'atteindre où le Seigneur J. C. l'avoit deſtiné en le prenant. *Tout ce que je fais* v. 27.

Philip. 3. 13. 32. *maintenant*, dit-il, *c'est qu'oubliant ce qui est derriere moi & m'avançant vers ce qui est devant moi, je cours inceſſamment vers le bout de la carriere, pour remporter le prix de la felicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appellés par J. C.*

Si un homme qui travailloit jour & nuit pour procurer le ſalut des peuples, n'a pas cru être diſpenſé de faire de nouveaux efforts pour s'aſſurer de la vie éternelle, que peuvent eſperer ceux qui vivent dans une oiſiveté molle ; dans l'averſion des mortifications & dans la négligence de leur ſalut ?



CHAPITRE X.

Exod. 13. 21. Num. 9. 21. Exod. 14. 22.
1. OR vous *ne* devez pas ignorer, mes freres, que nos peres ont tous été ſous la nuée ; qu'ils ont tous paſſé la mer *rouge ;*

2. qu'ils ont tous été baptiſés ſous la conduite de Moïſe †, dans la nuée & dans la mer ;

Exod. 16. 15.
3. qu'ils ont tous mangé d'une même viande ſpirituelle ;

Exod. 17. 6. Num. 20. 10.
4. & qu'ils ont tous bu d'un même breuvage ſpirituel ; car ils buvoient de l'eau de la pierre ſpirituelle qui les ſuivoit ; & Jeſus-Chriſt étoit cette pierre †.

1. NOlo enim vos ignorare, fratres, quoniam patres noſtri omnes ſub nube fuerunt ; & omnes mare tranſierunt ;

2. & omnes in Moyſe baptizati ſunt, in nube, & in mari.

3. & omnes eamdem eſcam ſpiritalem manducaverunt,

4. & omnes eumdem potum ſpiritalem biberunt : (bibebant autem de ſpiritali conſequente eos petrâ : petra autem erat Chriſtus)

†. 2. *lettr.* en Moïſe.
†. 4. *autr.* la pierre étoit le Chriſt.

5. sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo : nam prostrati sunt in deserto.

5. Mais il y en avoit peu
d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu, étant
presque tous péris ″ dans le de- Num. 26.
sert. 64. 69.

6. Hæc autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut & illi concupierunt :

6. † Or toutes ces choses † 9. Dim.
ont été des figures de ce qui après la Pentec.
nous regarde, afin que nous P. 115.
ne nous abandonnions pas 14.
aux mauvais desirs, comme
ils s'y abandonnerent.

7. neque idololatræ efficiamini, sicut quidam ex ipsis : quemadmodum scriptum est : Sedit populus manducare & bibere, & surrexerunt ludere.

7. Ne devenez point aussi
idolâtres, comme quelques-
uns d'eux, dont il est écrit :
Le peuple s'assit pour manger Exod. 32.
& pour boire, & ils se leve- 6.
rent pour se divertir ″.

8. Neque fornicemur, sicut quidam, ex ipsis fornicati sunt, & ceciderunt unâ die viginti tria millia.

8. Ne commettons point Num. 25.
de fornication, comme quel- 1. 9.
ques-uns d'eux commirent ce
crime, pour lequel il y en eut
vingt-trois mille qui furent
frappés de mort en un seul
jour.

9. Neque tentemus Christum, sicut quidam eorum tentaverunt, & à serpentibus perierunt.

9. Ne tentons point Jesus-
Christ, comme le tenterent Num. 21.
quelques-uns d'eux, qui fu- 5. 6.
rent tués par les serpens.

10. Neque murmuraveritis, sicut quidam eorum murmuraverunt & perierunt ab exterminatore.

10. Ne murmurez point, Num. 16.
comme murmurerent quel- 1. & 14.
ques-uns d'eux, qui furent 1. & 2.
frappés de mort par *l'Ange* ex-
terminateur.

℣. 5. *lettr.* car ils furent étendus morts dans le desert.
℣. 7. *autr.* danser.

11. Or toutes ces choses qui leur arrivoient, étoient des figures; & elles ont été écrites pour nous servir d'instructions à nous autres, qui nous trouvons à la fin des temps.

11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis: scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum devenerunt.

12. Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber.

12. Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat.

13. Vous n'avez eu *encore* que " des tentations humaines & ordinaires. Dieu est fidele, & il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces, mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même, afin que vous puissiez perseverer ¶.

13. Tentatio vos non apprehendat nisi humana: fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.

14. C'est pourquoi, mes très-chers *freres*, fuyez l'idolatrie.

14. Propter quod, carissimi mihi, fugite ab idolorum cultura.

15. Je vous parle comme à des personnes sages, jugez vous-mêmes de ce que je dis.

15. Ut prudentibus loquor, vos ipsi judicate quod dico.

16. N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous benissons, est la communion du sang de Jesus-Christ, & que le pain que nous rompons, est la communion du corps du Seigneur?

16. Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? & panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est?

17. Car nous ne sommes

17. Quoniam unus

✝. 13. *lettr.* Je souhaite qu'il ne vous arrive que, &c.

panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.

tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps, parce que nous participons tous à un même pain.

18. Videte Israel secundùm carnem : nonne qui edunt hostias, participes sunt altaris ?

18. Considerez les Israélites selon la chair : ceux *d'entre eux* qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas *ainsi* part à l'autel ?

19. Quid ergo ? dico quòd idolis immolatum sit aliquid ? aut quòd idolum sit aliquid ?

19. Est-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose ″ ?

20. Sed quæ immolant gentes, demoniis immolant, & non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum : non potestis calicem Domini bibere, & calicem dæmoniorum :

20. Non : mais je dis que ce que les payens immolent, ils l'immolent aux démons, & non pas à Dieu. Or je desire que vous n'ayez aucune societé avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, & le calice des démons.

21. Non potestis mensæ Domini participes esse, & mensæ dæmoniorum.

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur ″, & à la table des démons ″.

22. An æmulamur Dominum ? Numquid fortiores illo sumus ? Omnia mihi licent, sed

22. Est-ce que nous voulons irriter Dieu en le piquant de jalousie ? sommes-nous plus forts que lui ? Tout m'est Supr. 6. 12.

ỳ. 19. *lettr.* quoi donc, dis-je que ce qui a été immolé à l'idole soit quelque chose, ou que l'idole même soit quelque chose ?

ỳ. 21. *expl.* par l'Eucharistie.
Ibid. en mangeant de ce qui leur est offert.

permis, mais tout n'est pas avantageux.

non omnia expediunt.

23. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.

23. Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.

24. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.

24. Nemo quod suum est quærat, sed quod alterius.

25. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquerir d'où il vient ‖ par *un scrupule de* conscience;

25. Omne, quod in macello vænit, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

Ps. 23. 1. Eccli. 17. 31. 26. car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.

26. Domini est terra & plenitudo ejus.

27. Si un infidele vous prie à manger chez lui, & que vous vouliez y aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquerir d'où il vient par *un scrupule de* conscience ‖.

27. Si quis vocat vos infidelium, & vultis ire: omne quod vobis apponitur, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

28. Que si quelqu'un vous dit: Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis, & aussi de peur de blesser non votre conscience, mais celle d'un autre ‖.

28. Si quis autem dixerit: Hoc immolatum est idolis, nolite manducare, propter illum qui indicavit, & propter conscientiam:

℣. 25. *i. e.* s'il a été offert aux idoles.

℣. 27. & 28. *lettr.* à cause de la conscience. *Grec.* car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.

℣. 28. & 29. *autr.* mais quand je dis la conscience, je ne dis pas

29. conscientiam autem dico, non tuam, sed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conscientia;

30. Si ego cum gratia participo, quid blasphemor pro eo quòd gratias ago?

31. Sive ergo manducatis, sive bibitis: sive aliud quid facitis: omnia in gloriam Dei facite.

32. Sine offensione estote Judæis, & Gentibus, & Ecclesiæ Dei:

33. Sicut & ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant.

29. Car pourquoi m'exposerois-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout?

30. Si je prends avec action de graces ce que je mange, pourquoi donnerai-je sujet à un autre de parler mal de moi, pour une chose dont je rends graces à Dieu?

31. Soit donc que vous mangiez, ou que vous buviez, & quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. *Coloss. 3. 17.*

32. Ne donnez occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu:

33. Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux *en particulier*, mais ce qui est avantageux à plusieurs pour être sauvés ‖.

la vôtre, mais celle d'un autre: car *pour vous, vous pourriez dire:* Pourquoi ma liberté est-elle condamnée par la conscience d'un autre?

℣. 33. *autr.* afin qu'ils soient sauvés.



SENS LITTERAL.

℣. 1. *OR vous* ne *devez pas ignorer*, mes *freres, que nos peres ont été sous la nuée ; qu'ils ont tous passé la mer* rouge.

Or saint Paul après avoir fait voir par son propre exemple, la nécessité qu'il y a de s'exercer serieusement à la mortification pour parvenir au salut, prévient la pensée dont pouvoient se flatter les Corinthiens, & dont se flattent ordinairement les Chrétiens lâches & peu éclairés ; que Dieu les ayant fait Chrétiens, rendus participans de ses Sacremens & de ses graces, c'est une espece d'assurance pour eux, qui semble les exempter de l'obligation de se faire tant de violence pour être sauvés. Ne vous flattez pas, dit-il, de cette pensée qui n'est propre qu'à vous précipiter dans la damnation, & pour vous en desabuser, faites une serieuse reflexion sur l'exemple des anciens Israélites, dont la plupart, après les faveurs qu'ils avoient reçus de Dieu, ne laisserent pas de périr miserablement. Cet exemple doit faire voir aux Corinthiens, dont ce peuple étoit la figure, que toutes les graces qu'ils ont reçues de Dieu, ne les sçauroient mettre à couvert de la damnation, s'ils n'ont soin d'y correspondre par une vie toute sainte.

Vous ne *devez pas ignorer*, mes *freres*. L'Apôtre parle à ceux des Corinthiens qui ayant lu les livres de Moïse, ne se souvenoient pas de tout, & n'en pénetroient pas le sens.

Que nos peres, c'est-à-dire, les premiers Israélites, dont saint Paul & tous les Juifs étoient des-

cendus, & dont l'Eglise chrétienne même tire l'origine de sa foi, & à laquelle elle a succedé dans l'alliance de Dieu.

Ont tous, tant bons que mauvais, *été sous la nuée*; que Dieu avoit étendue au-dessus d'eux, pour les garder pendant le jour des ardeurs du soleil; ce qui figuroit la protection de J. C. qui met son peuple à couvert de la colere de Dieu, mais avec obligation de suivre les préceptes de son Evangile.

Qu'ils ont tous passé la mer rouge; ce qui figuroit, que les Chrétiens qui ont commencé à quitter le monde en y renonçant, doivent encore passer le desert, c'est-à-dire, les souffrances & les tentations de cette vie, sans quoi ils ne sçauroient arriver à la terre-promise, qui est la vie éternelle.

℣. 2. *Qu'ils ont été tous baptisés sous la conduite de Moïse, dans la nue & dans la mer.*

Qu'ils ont tous, &c. La pensée de l'Apôtre n'est pas qu'ils aient tous été effectivement baptisés; mais que la foi qu'ils eurent aux paroles de Moïse, fut cause qu'ils entreprirent le chemin du desert.

Dans la nuée & dans la mer. C'étoient des figures de notre Baptême. La nuée qui étoit au-dessus de leur tête, marquoit la grace du Saint-Esprit, qui les entouroit à droite & à gauche, figuroit que c'est par les eaux sacrées du Baptême que les fideles commencent à croire en J. C. & que leurs pechés sont lavés & détruits.

℣. 3. *Qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle.*

Qu'ils ont tous; tant ceux qui perirent, que ceux qui furent conservés, comme Josué & Caleb, *mangé d'une même viande spirituelle*; c'est-à-dire, d'une manne divine & céleste, que Dieu qui est Esprit

par excellence, a produite, & dans laquelle il operoit par un continuel miracle des goûts differens, ſelon le deſir de chacun de ceux qui en mangeoient : ou une viande myſtique & figurative de l'Euchariſtie, qui eſt la viande des fideles.

℣. 4. *Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage ſpirituel : car ils buvoient de la pierre ſpirituelle qui les ſuivoit, & J.C. étoit cette pierre.*

Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage, &c. c'eſt-à-dire, d'une eau ſpirituelle, produite miraculeuſement par la toute-puiſſance de Dieu ; *de la pierre ſpirituelle qui les ſuivoit ;* c'eſt-à-dire, qui leur fourniſſoit de l'eau par-tout où ils ſe trouvoient ; ce n'eſt pas que la pierre les ſuivît effectivement, mais que l'eau qu'ils buvoient dans le deſert, découloit de cette pierre comme de ſa ſource, en quelque lieu qu'ils ſe trouvaſſent.

Et J.C. étoit cette pierre ; c'eſt-à-dire, que cette pierre repréſentoit J. C. laquelle étant frappée par Moïſe, produiſoit de l'eau pour étancher la ſoif des Iſraélites : Ainſi, J. C. étant battu & crucifié par les Juifs, figuré par Moïſe, a répandu ſon propre ſang pour ſervir de breuvage ſpirituel aux fideles, afin de les faire paſſer du deſert de cette vie mortelle à la terre de promiſſion, qui eſt le ciel.

℣. 5. *Mais il y en avoit peu d'un ſi grand nombre, qui fuſſent agréables à Dieu, étant* preſque tous *peris dans le deſert.*

Mais il y en avoit peu, &c. C'eſt une maniere de parler hebraïque, qui ſignifie que Dieu les avoit en averſion, à cauſe de leurs murmures, & des autres pechés, dont l'Apôtre fait mention dans les verſets ſuivans.

Etant preſque tous *peris dans le deſert ;* c'eſt-à-dire, que

que du nombre de six cens mille combattans, qui sortirent d'Egypte sous la conduite de Moïse, il n'y eut que Josué & Caleb que Dieu ne fit point mourir dans le desert, & qui entrerent dans la terre promise.

℣. 6. *Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais desirs, comme ils s'y abandonnerent.*

Or toutes ces choses; c'est-à-dire, toutes les graces que les anciens Israélites ont reçues, & les punitions qu'ils ont souffertes pour en avoir abusé, *ont été des figures, &c.* c'est-à-dire, des exemples qui doivent servir d'instructions aux Chrétiens, de ne point mépriser les dons & les graces qu'ils reçoivent de Dieu, s'ils veulent éviter sa justice.

Aux mauvais desirs, &c. c'est-à-dire, d'éviter les desirs dereglés du boire & du manger, &c. & de nous contenter de ce qui peut satisfaire notre nécessité.

℣. 7. *Ne devenez point aussi idolâtres, comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit: Le peuple s'assit pour manger & pour boire, & ils se leverent pour se divertir.*

Ne devenez point aussi idolâtres, &c. en vous trouvant aux festins qui se font devant les idoles, ce qui est une espece d'idolatrie, semblable à celle que les Juifs commirent devant le veau d'or.

Et ils se leverent pour se divertir. L'Apôtre rapporte cette circonstance, pour faire voir que ces sortes de festins sont toujours accompagnés & suivis de dissolutions & de desordres, & qu'ainsi on les doit encore éviter avec plus de soin, puisqu'ils sont si dangereux & si contraires à la modestie chrétienne.

℣. 8. *Ne commettons point de fornication, comme*

quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour.

Ne commettons point de fornication, &c. L'Apôtre dit ceci par rapport au crime de l'inceſtueux. Voyez ch. 5. v. 1.

Pour lequel il y en eut vingt-trois mille; l'Hebreu & le Grec portent vingt-quatre mille; mais il ſemble qu'il ne parle ici que de ceux qui moururent par la main de Dieu, & que les autres mille furent mis à mort par Phinées, & par les Juges.

D'autres veulent qu'il ſe ſoit gliſſé quelque erreur dans le nombre de l'un ou de l'autre de ces paſſages.

Qu furent frappés de mort, par quelque maladie mortelle que Dieu leur envoya, outre l'execution faite par la main des hommes: *en un ſeul jour.* Cette circonſtance n'eſt point marquée par Moïſe dans le livre des Nombres, ce qui pourroit donner lieu à croire que les mille de ſurplus auroient été mis à mort le jour de devant.

℣. 9. *Ne tentons point J. C. comme le tenterent quelques-uns d'eux, qui furent tués par les ſerpens.*

Ne tentons point J.C. en continuant dans nos deſordres & dans nos déreglemens, ſans nous mettre en peine ſi nous irritons ſa patience, & voulant éprouver juſqu'où elle peut aller.

Comme le tenterent quelques-uns d'eux: Les Iſraélites ont ſouvent commis ce crime, mais ſur-tout lorſqu'ils s'éleverent contre Moïſe. Voyez Nombre 21. 5. Le manuſcrit Alexandrin porte: *Ne tentons point Dieu;* peut-être pour mieux marquer la divinité de J. C. qui conduiſoit lui-même en perſonne les Iſraélites dans le deſert, & leur paroiſſoit

de temps en temps pour leur figurer par là ſon incarnation future. Voyez Exode 23. 21. & 33. 14.

Qui furent tués par les ſerpens ; l'Ecriture dit, que c'étoit *des ſerpens brulans ;* c'eſt-à-dire, des ſerpens dont la morſure cauſoit des inflammations mortelles & douloureuſes par tout le corps. Nous devons craindre que le diable figuré par le ſerpent, ne faſſe ſpirituellement la même choſe dans nos ames, ſi nous tentons J. C. & qu'il ne nous bleſſe mortellement.

℣. 10. *Ne murmurez point, comme murmurerent quelqu'uns d'eux qui furent frappés de mort par* l'Ange *exterminateur.*

Ne murmurez point de la conduite de vos ſuperieurs, *comme murmurerent, &c.* Voyez Nombre 14. 1. 2. &c. & 16. 2. &c.

Frappés de mort, &c. Voyez Nomb. 14. 36. 37. & 16. 49. *par* l'Ange *exterminateur.* Cette circonſtance n'eſt pas marquée dans le livre des Nombres : mais l'Apôtre l'a ſçue, ou par tradition, ou par revelation. On n'eſt pas certain quel étoit cet Ange ; car Dieu ſe ſert pour executer ſes jugemens, tantôt des bons Anges. Voyez Exod. 12. 29. 2. Reg. 24. 16. 4. Reg. 19. 35. Heb. 11. 28. tantôt des mauvais, comme il ſe voit dans Tobie & dans Job.

℣. 11. *Or toutes ces choſes qui leur arrivoient, étoient des figures, & elles ont été écrites pour nous ſervir d'inſtruction à nous autres, qui nous trouvons à la fin des temps.*

Or, &c. c'eſt-à-dire : puiſque les anciens Iſraélites ont été ſi rigoureuſement punis pour s'être abandonnés aux pechés, ces punitions exemplaires *étoient des figures* & des images groſſieres des afflictions qui devoient arriver aux Chrétiens qui tomberoient dans ces crimes.

A la fin des temps ; c'est-à-dire, dans les temps du nouveau Testament, auquel sont accomplies les figures de l'ancien. Voyez Gal. 4. 4. Eph. 1. 10.

℣. 12. *Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber.*

Que celui donc, &c. c'est-à-dire : Quiconque croit avoir assez de force pour se soutenir contre la tentation, & se préserver de tomber dans le peché.

Prenez bien garde, quelque estime qu'il ait de ses forces, *à ne pas tomber ;* de peur que s'il se néglige, & qu'il présume de lui-même, Dieu ne l'abandonne à la tentation. L'Apôtre dit ceci contre le relâchement & la présomption des faux docteurs de Corinthe, & de leurs sectateurs, qui sous prétexte d'être plus forts que les autres, & mieux instruits, en ce qui regardoit l'usage des viandes, en mangeoient indifferemment, même de celles qui avoient été immolées aux idoles, sans aucune crainte, & sans aucun égard à la foiblesse des autres fideles, traitant ceux qui ne vivoient pas comme eux, de foibles & de scrupuleux.

℣. 13. *Vous n'avez eu encore que des tentations humaines & ordinaires. Dieu est fidele, & il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces, mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même, afin que vous puissiez perseverer.*

Vous n'avez, &c. Ne présumez pas de vos propres forces, sous prétexte que vous avez déja souffert quelques incommodités pour la foi ; car ces sortes de tentations ont été très-legeres, en comparaison de celles où vous pourrez tomber par la persecution des tyrans : *Nondum usque ad sanguinem*
Hebr. 12. 4. *restitistis ;* mais que cette crainte ne vous jette pas dans le desespoir.

Dieu est fidele, dans les promesses qu'il a faites, de n'abandonner jamais ses élus; *& il ne permettra pas, &c.* Ceci ne s'entend proprement que des élus; car il n'en est pas de même des reprouvés, Dieu ne leur accorde pas la grace qui fait surmonter la tentation de l'impénitence finale, c'est-à-dire, la grace de la perseverance, dont ils sont toujours privés par leur propre faute, selon le sentiment de la plupart des Peres, & particulierement de saint Augustin.

Mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même; c'est-à-dire, vous en rendra victorieux, plus forts, & plus saints que vous n'étiez auparavant.

Afin que vous puissiez perseverer; c'est-à-dire, qu'il ne permettra pas que la tentation dure longtemps, & qu'il vous empêchera de succomber à sa violence.

℣. 14. *C'est pourquoi, mes très-chers* freres, *fuyez l'idolatrie.*

C'est pourquoi, &c. c'est-à-dire, puisque les plus fermes sont obligés de se défier de leurs propres forces, & de prendre garde à ne point tomber; & puisque vous êtes à la veille de vous voir exposés à la persecution, *fuyez l'idolatrie*; c'est-à-dire, éloignez-vous-en si loin, que vous en évitiez même toutes les apparences & toutes les occasions; ne vous contentant pas de vous préserver de l'idolatrie formelle, comme d'adorer les idoles, & leur offrir des sacrifices; mais vous abstenant même de manger des viandes qui leur sont immolées, & de vous trouver aux festins qui se font dans leurs temples: ce qui est une espece d'idolatrie qui pourroit peu à peu vous disposer à tomber tout-à-fait dans

ce crime, ſur-tout dans le temps de la perſecution, où vous auriez moins de force pour y réſiſter.

℣. 15. *Je vous parle comme à des perſonnes ſages, jugez vous-mêmes de ce que je dis.*

Je vous parle comme à des perſonnes ſages, c'eſt-à-dire, fort inſtruits, & fort éclairés ſur la matiere dont je vais vous parler.

Jugez, &c. Ainſi je ne fais point de difficulté de m'en rapporter à votre jugement même; *de ce que je dis;* c'eſt-à-dire, ce que je veux conclure des exemples que je vais vous rapporter.

℣. 16. *N'eſt-il pas vrai que le calice de benediction que nous beniſſons, eſt la communion du Sang de J. C. & que le pain que nous rompons, eſt la communion du Corps du Seigneur?*

N'eſt-il pas vrai que: c'eſt-à-dire, l'uſage du calice que nous appellons par excellence *le calice de benediction*, pour le diſtinguer du breuvage commun que nous beniſſons auſſi, mais non pas avec la même ſolemnité, ni avec les mêmes prieres, *que nous beniſſons*, c'eſt-à-dire, ſur lequel nous qui ſommes les miniſtres de Dieu, faiſons des prieres ſolemnelles, afin qu'il lui plaiſe de le changer au Sang de J. C.

Eſt la communion, reelle, véritable, non figurative ou imaginaire *du Sang de J. C.* c'eſt-à-dire, rend tous ceux qui communient, réellement participans du Sang de J. C. D'où il s'enſuit, que ceux qui boivent du ſang des idoles, ſe rendent par cette communion profane, participans de l'idolatrie; puiſqu'ils font par cet acte une profeſſion tacite de les honorer.

Et que le pain de l'Euchariſtie *que nous rompons*

c'est-à-dire, les signes & les accidens, qui porte toujours le nom de pain, à cause qu'il en a toutes les apparences. (Cette rupture figure les meurtrissures, les blessures que J. C. a reçues sur son corps.

Est en verité *la communion*, *&c.* c'est-à-dire, rend tous ceux qui communient vraiment, & non seulement par la foi, participans au corps de J. C.

℣. 17. *Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps: parce que nous participons tous à un même pain.*

Car nous ne sommes, *&c.* c'est-à-dire: Comme un pain est composé de plusieurs grains de blé unis ensemble, & un corps de plusieurs membres; de même tous les fideles unis par la charité, font un seul corps & comme *un seul pain & un seul corps* mystique dont J. C. est le Chef, & nous les membres, & la cause de cette unité, consiste en *ce que nous participons tous à un même pain*, qui nous transforme réellement en lui: & les uns aux autres par la charité, c'est-à-dire, que comme les fideles ne font tous ensemble qu'un même corps avec J. C. par la participation au pain de l'Eucharistie : de même tous ceux qui mangent avec les infideles de la viande immolée aux idoles, font avec eux & avec l'idole un certain corps & une certaine societé qui les divise de la societé du corps mystique de J. C. Voyez 1. Cor. 11. 24.

℣. 18. *Considerez les Israélites selon la chair : ceux* d'entre eux *qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas* ainsi *part à l'autel ?*

Considerez les Israélites selon la chair, *&c.* c'est-à-dire, les Israélites naturels qui observent encore à la lettre les cérémonies de la loi de Moïse. L'Apô-

tre les oppose aux Israelites selon l'esprit, dont il parle. Rom. 4. 12. Gal. 3. 9. & 6. 16.

Ne prennent-ils pas, &c. c'est-à-dire, ne témoignent-ils pas par cette action, qu'ils approuvent les sacrifices, & qu'ils font profession de la religion Juive? Il en est de même de ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles; ils approuvent par là leurs sacrifices, & font en certaine maniere profession de l'idolatrie. On ne voit dans aucun endroit de l'Ecriture, que les Apôtres, ni aucun des Juifs convertis ait pratiqué d'autres ceremonies de la loi que la circoncision, s'étant toujours abstenus de l'immolation, comme de la marque la plus essentielle du Judaïsme.

℣. 19. *Est-ce donc que je veuille dire, que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose.*

Est-ce donc.... Ou que l'idole soit quelque chose? c'est-à-dire, qu'il y ait quelque vertu capable de souiller la viande qui lui est immolée, ou de souiller l'ame de celui qui en mange? C'est une objection que pouvoient lui faire ses adversaires les docteurs de Corinthe. Le sens: Puisque vous détournez les hommes avec tant de soin de manger des viandes immolées, vous voudiez donc dire, contre votre propre doctrine, que ce qui est immolé à l'idole est quelque chose.

℣. 20. *Non; mais je dis, que ce que les payens immolent, ils l'immolent aux démons, & non pas à Dieu. Or je desire que vous n'ayez aucune societé avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur & le calice des démons.*

Non, &c. Mon dessein n'est pas de dire, ni d'avouer, que l'idole ou les viandes immolées aient

d'elles-mêmes aucune vertu, mais ce qui me porte à détourner les fideles de manger de ces viandes, c'est qu'elles sont offertes au démon, & qu'on n'en sçauroit manger sans avoir quelque sorte de commerce & de societé avec lui.

Ils l'immolent aux démons, &c. Voyez Deut. 32. 17. 18. Tant parce que les démons résident ordinairement dans les idoles, d'où ils rendent leurs réponses & leurs prétendus oracles à ceux qui les consultent, que parce que c'est eux-mêmes qui sont les auteurs de l'idolatrie, & qui l'ont inspirée aux hommes pour les détourner du service de Dieu, de sorte que le culte qu'on rend aux idoles se rapporte toujours ou directement ou indirectement à leur honneur.

Or je desire que vous n'ayez, &c. c'est-à-dire, aucun commerce en matiere de religion *avec les démons;* parce que ce sont des esprits abominables, ennemis de Dieu & du salut des hommes.

Vous ne pouvez pas boire; c'est une chose indigne que vous buviez *le calice du Seigneur & le calice des démons;* c'est-à-dire, d'assister aux festins des idolâtres, de boire en l'honneur des idoles, ou du diable qui y réside, & à qui se rapporte tout l'honneur qui est rendu à l'idole.

℣. 21. *Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur & à la table des démons.*

Vous ne pouvez pas participer, &c. c'est-à-dire, à la chair sacrée qui est offerte & mangée par les fideles à l'autel du Seigneur.

Et à la table des démons; c'est-à-dire, à la chair qui a été offerte au diable sur l'autel des idoles; & qui se mange à la table des festins qui se font en l'honneur des idoles.

℣. 22. *Est-ce que nous voulons irriter Dieu en le piquant de jalousie ? Sommes-nous plus forts que lui ? Tout m'est permis, mais tout n'est point avantageux.*

Est-ce que nous voulons irriter Dieu, &c. En craignant si peu de l'offenser, & en le traitant avec tant de mépris, que de rendre aux démons le même honneur qu'à lui, & de les vouloir associer avec lui ?

Sommes-nous plus forts que lui, &c. pour penser pouvoir nous mettre à couvert de sa colere, lorsqu'il nous voudra punir ? Voyez Job. 9. 19. Ezech. 22. 14.

℣. 23. *Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.*

Tout m'est permis ; c'est-à-dire, qu'il n'y a rien de tout ce qui n'est pas mauvais de soi-même, dont l'usage ne soit permis sous la loi de l'Evangile, & qu'il n'y a plus de distinction de viandes profanes, & non profanes, de pures & d'impures ; mais il ne s'ensuit pas de-là, qu'il soit toujours expedient d'user indifferemment de ce pouvoir, & qu'il n'y ait quelquefois des raisons de prudence, ou de charité, qui nous doivent porter à nous en abstenir.

Mais tout n'édifie pas ; c'est-à-dire : Il y a telle occasion où l'usage de ce pouvoir est préjudiciable au bien du prochain, & contraire à la charité que nous lui devons ; & pour lors il est expedient, & juste de s'en priver, &c. Voyez ci-dessus versets 6. & 12.

℣. 24. *Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.*

Que personne ne cherche sa propre satisfaction, préferablement au bien & au salut de son prochain. *Mais le bien des autres* plutôt que son interêt particulier, qui doit toujours ceder, selon l'ordre de

la charité, au ſalut de ſon prochain. C'eſt pour marquer aux Corinthiens, qu'ils doivent renoncer au pouvoir qu'ils croyent avoir, de manger des viandes immolées, quand il n'y auroit point d'autre raiſon que celle de contribuer par là au ſalut de leurs freres, & de leur ôter l'occaſion de ſe ſcandaliſer.

℣. 25. *Mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans vous enquerir d'où il vient par* un ſcrupule de *conſcience.*

Mangez.... ſans vous enquerir d'où il vient; c'eſt-à-dire, s'il a été offert aux idoles, ou non; *par* un ſcrupule de *conſcience;* c'eſt-à-dire, croyant par une conſcience erronée, que vous êtes obligés à cette recherche de-peur d'encourir quelque peché; ſi par hazard vous veniez à manger de la viande immolée, puiſqu'il n'y a nul peché d'en manger, & ne peut y en avoir que lorſqu'il y a lieu de ſcandaliſer les infirmes, ou de faire croire qu'on approuve l'idolatrie.

℣. 26. *Car la terre & tout ce qu'elle contient eſt au Seigneur.*

Car la terre, &c. c'eſt-à-dire, Puiſque Dieu eſt le Créateur & le Seigneur de toutes choſes, elles ſont toutes bonnes & pures; & le diable, ni les idoles, n'ont aucun pouvoir de les rendre impures; de ſorte que l'uſage qu'on en peut faire ne ſçauroit jamais être mauvais à ceux qui en uſent ſelon les regles de la prudence & de la charité.

℣. 27. *Si un infidele vous prie à manger chez lui, & que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous ſervira, ſans vous enquerir d'où il vient par* un ſcrupule de *conſcience.*

Si un infidele.... chez lui, & non pas au temple des idoles; (car ces ſortes de feſtins ſont profanes

& défendus) *& que vous y vouliez aller*, vous le pouvez, quoiqu'il feroit mieux de vous en difpenfer, s'il n'y a point de néceffité.

Mangez de tout, *&c.* c'eft-à-dire, fans fcrupule, & fans vous inquiéter.

℣. 28. *Que fi quelqu'un vous dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à caufe de celui qui vous a donné cet avis, & auffi de-peur de bleffer, non votre confcience, mais celle d'un autre.*

Que fi quelqu'un vous dit ; ou celui qui vous invite, ou qui que ce foit : *Ceci*, *&c.* c'eft-à-dire : Voici le refte du facrifice que j'ai offert à Cerès, à Bachus, &c. je vous prie d'en venir manger votre part avec nous.

N'en mangez pas à caufe de celui, *&c.* parce que vous lui feriez croire, ou que les Chrétiens n'ont point tant d'horreur de l'idolatrie, qu'ils font femblant d'en avoir ; ou bien qu'ils préferent le plaifir de la bonne-chere aux devoirs les plus effentiels de leur Religion.

Non votre confcience, puifque vous êtes perfuadé que l'idole n'eft rien ; *mais celle d'un autre ;* c'eft-à-dire, de celui qui vous voyant manger de ces viandes, comme lui, feroit confirmé dans le fentiment où il eft que l'idole eft quelque chofe.

℣. 29. *Car pourquoi m'expoferai-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout.*

Car pourquoi, *&c.* C'eft la raifon du verfet 27. c'eft-à-dire : Car encore que quelqu'un des affiftans fçache que ce que je mange eft immolé aux idoles, il ne peut pas juftement condamner mon action, ni m'accufer de communiquer à l'idolatrie, fuppofé que perfonne ne m'en ait averti.

Cette liberté, *&c.* que me donne l'Evangile d'u-

ſer indifferemment de toute ſorte de viandes.

℣. 30. *Si je prends avec action de graces ce que je mange, pourquoi donnerai-je ſujet à un autre de parler mal de moi pour une choſe dont je rends graces à Dieu ?*

Si je prends, &c. n'étant pas averti que ce que je mange eſt immolé aux idoles; car autrement je ſerois blâmable; *pourquoi donnerai-je ſujet, &c.* puiſque Dieu a fait toutes choſes pour les fideles, afin qu'ils s'en ſervent avec action de graces.

℣. 31. *Soit donc que vous mangiez, ou que vous buviez, & quelque choſe que vous faſſiez, faites tout pour la gloire de Dieu.*

Soit donc, &c. L'Apôtre conclut tout ce qu'il vient de dire ſur le ſujet de l'uſage des viandes immolées, par cette ſentence générale :

Faites tout pour la gloire de Dieu; c'eſt-à-dire, comportez-vous en tout ce que vous ferez de telle maniere que Dieu ne ſoit pas offenſé, & que vous n'ayez point d'autre vue ni d'autre fin que celle de lui plaire, & de procurer ſa gloire : ce que vous ne ſçauriez faire qu'en lui rapportant toutes vos actions, & ſur-tout en vous privant dans l'uſage des viandes de tout ce qui peut ſcandaliſer vos freres.

℣. 32. *Ne donnez occaſion de ſcandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Egliſe de Dieu.*

Ne donnez en aucune maniere *occaſion de ſcandale;* c'eſt-à-dire, ſujet d'offenſer Dieu, ou de tomber dans un plus grand peché, *ni aux Juifs, ni aux Gentils*, en leur donnant lieu de croire que les Chrétiens ne deſapprouvent pas l'idolatrie; puiſqu'ils ſe trouvent comme eux aux feſtins qui ſe font en l'honneur des idoles; *ni à l'Egliſe de Dieu;* c'eſt-à-dire, aux fideles infirmes, qui ſont une partie de l'Egliſe, leur donnant ſujet de croire que vous êtes

idolâtres, & que l'idolatrie n'est pas un si grand mal qu'ils ne s'y puissent laisser aller, sur-tout dans le temps de la persecution.

℣. 33. *Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux* en particulier; *mais ce qui est avantageux à plusieurs pour être sauvés.*

Comme je tâche moi-même de plaire; c'est-à-dire, de profiter & d'être utile *à tous* les hommes, *en toutes choses;* c'est-à-dire, dans chacune de mes actions, prenant garde qu'il n'y en ait pas une qui ne les édifie.

Ne cherchant point, &c. mon interêt propre ni ma satisfaction particuliere, comme font ceux qui préferent le plaisir d'assister aux festins des idolâtres; au préjudice du salut de leur prochain, qu'ils scandalisent par leur exemple.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 12. OR *vous* ne *devez pas ignorer,* mes *freres, que nos peres ont tous été sous la nuée; qu'ils ont tous passé la mer rouge.... Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu, &c.*

Les avantages que Dieu a fait aux Juifs préfera-
Rom. 3. 2. blement à tous les autres peuples, *sont grands en toutes manieres*, comme dit saint Paul. Il leur avoit confié ses oracles, il les avoit adoptés pour ses en-
c. 9. 4. fans; il les avoit honorés de son alliance, leur avoit donné sa loi, son culte, & ses promesses; ils avoient eu pour ses peres les Patriarches, & c'est d'eux qu'est sorti selon la chair J. C. même; mais au-lieu que

ces grands avantages devoient les rendre plus humbles & plus reconnoiſſans à l'égard de Dieu, il s'en ſont tellement élevés, qu'ils ont prétendu que les autres nations ne devoient avoir aucune part aux graces de Dieu, & croyoient qu'en qualité d'enfans d'Abraham ils étoient infiniment au-deſſus des autres. Cet orgueil inſupportable, & cette ingratitude a attiré ſur eux la colere de leur Bienfaiteur, & en ont été punis avec d'autant plus de ſeverité qu'ils ont été plus rebelles & plus deſobéiſſans à ſes ordres. Leur temple, leurs cérémonies, leurs ſacrifices, la qualité de peuple de Dieu, dont ils ſe prévaloient, ne leur ont ſervi qu'à les rendre plus incurables & plus incorrigibles.

La vengeance que Dieu a tirée de leur perfidie a été ſi éclatante, que J. C. dit lui-même, que l'affliction qui devoit les accabler ſeroit telle, *qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en auroit jamais*. En effet leur temple ſur la ſainteté duquel ils ſe confioient a été entierement démoli, en ſorte, qu'il *n'en eſt pas demeuré pierre ſur pierre*; leur ville cette cité ſainte qui faiſoit leur force, a été tout-à-fait ruinée : tous les habitans réduits à des extrémités preſque inconcevables : tout leur pays deſolé, & tous les Juifs ou maſſacrés ou exterminés, de ſorte que ceux qui en ſont reſtés ſont errans & vagabonds par-tout le monde ſans demeure fixe, *ſans roi, ſans prince, ſans ſacrifice, ſans autel* : c'eſt l'état où ils ſe trouvent aujourd'hui, & où ils demeurereront juſqu'à la fin du monde.

Math. 24. 21.

Oſée 3. 4.

Que ſi Dieu a traité les Juifs avec tant de ſeverité après leur avoir fait tant de graces ; ſi J. C. déclare aux villes au milieu deſquelles il a fait tant de miracles, ſans en être touchées, qu'elles ſeront

abaissées jusqu'au fond des enfers, & qu'elles seront traitées avec plus de rigueur au jugement de Dieu que les villes de Sodome & de Gomorrhe; que doivent attendre les mauvais Chrétiens, à qui Dieu a fait des graces incomparablement plus grandes & plus excellentes que n'ont été celles qu'il a faites aux Juifs? En effet, il n'est pas aisé de comprendre jusqu'où va la liberalité de Dieu à notre égard, & la magnificence avec laquelle il nous traite; il n'épargne rien non seulement de ce qu'il a: mais encore de ce qu'il est, pour faire un Chrétien, & l'élever à un degré de grandeur incomparable. Car si l'on considere la sainteté où le Chrétien est établi par le Baptême, on admirera les excellentes qualités qu'elle enferme, & à quel degré de gloire elle l'éleve; après avoir reçu une pleine & entiere remission de ses pechés, il devient membre de J. C. il entre dans son corps, il vit de son Esprit, & devient son frere & son cohéritier dans la possession de l'héritage céleste & des biens éternels, parce que Dieu l'adopte & le reçoit au nombre de ses enfans & de ses héritiers en l'associant à son Fils unique. Peut-on s'imagiter rien de plus grand & de plus éminent que la dignité du Chrétien, qui étant sanctifié & renouvellé en esprit par la grace de son Baptême, entre en societé avec les trois Personnes divines qui habitent en lui, & y établissent leur demeure comme dans leur temple & leur sanctuaire?

Après donc que Dieu a répandu sur les Chrétiens une si grande abondance de graces, qui peut douter que ceux qui vivent dans le déreglement ne soient plus criminels devant Dieu que les payens & les Juifs? Ainsi leur punition doit être incomparablement

blement plus grande que celle de tous les autres ennemis de J. C. & de son Eglise. Car si les châtimens rigoureux que Dieu a exercés contre son peuple, lorsqu'il s'est abandonné à ses mauvais desirs, n'ont été que *des figures*, & des images grossieres des punitions qui devoient arriver aux Chrétiens qui en useroient de même, avec quelle severité Dieu traitera-t-il ceux qui auront abusé des faveurs extraordinaires dont il les aura comblés? La rigueur des supplices doit répondre à la grandeur des fautes. *Qui sont les plus méchans*, dit saint Augustin, *ou ceux qui ont fait mourir celui qu'ils ont trouvé en la terre, & qu'ils croyoient seulement homme, ou ceux qui reconnoissent & adorent J. C. comme Seigneur & comme Dieu, & en font néanmoins un sujet d'opprobre & de mépris, en abusant de ses mysteres & de ses Sacremens?* Concluons donc avec notre saint Apôtre, écrivant aux Hebreux, Que *c'est une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, qui s'est reservé la vengeance, & qui la sçaura bien faire: Celui*, dit-il, *qui a violé la loi de Moïse, est condamné à mort sans misericorde sur la déposition de deux ou de trois témoins; combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une chose vile & profane le Sang de l'alliance par lequel il aura été sanctifié, & qui aura fait outrage à l'esprit de la grace?*

August. tract. 1. in Joan.

Hebr. 10. 28. 29. 30. 31. &c.

℣. 12. & 13. *Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber. Vous n'avez eu encore que des tentations humaines & ordinaires, &c.*

Saint Paul sçachant qu'il étoit impossible d'éviter toute sorte de tentations en l'état où la nature a été réduite par le peché, il avertit de ne se pas troubler, si l'on tombe en quelques-unes de ces

infirmités humaines, & ne douter point pour cela des promesses que Dieu nous a faites, de *ne permettre pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces* : car si nous lui sommes fideles pour ne point commettre de grandes fautes, les petites ne pourront nous nuire, & il nous en fera tirer avantage; n'y ayant que notre infidelité, & le manquement de confiance en Dieu qui le puisse obliger de nous abandonner à la tentation, & nous en laisser surmonter. Pour lui il ne peut manquer aux promesses qu'il nous a faites de nous assister, si nous faisons ce qui est en notre pouvoir : ainsi c'est une marque assurée qu'on ne lui a pas été fidele, s'il arrive qu'on soit vaincu de la tentation, comme il arriva à saint Pierre, lorsqu'il demanda à J. C. qu'il lui commandât d'aller à lui : *Jube me venire ad te ;* ce que J. C. lui ayant accordé, il marcha sur les eaux sans enfoncer : mais voyant qu'un grand vent s'étoit élevé, cela lui fit perdre la confiance qu'il avoit eue auparavant : c'est pourquoi Notre-Seigneur le laissa enfoncer dans les eaux, & il y seroit péri, si J. C. par un mouvement de sa grace ne lui eût fait implorer son secours ; mais après l'avoir délivré de ce danger, il lui reprocha son manquement de foi ; *Modicæ fidei, quare dubitasti ?* Jamais ne nous abandonnant que nous ne commencions les premiers à l'abandonner.

...er. ...al ...ib. ...22. Il est vrai, dit saint Gregoire, que les démons forment des desseins contre tous les gens de bien, & ils font tous leurs efforts par la violence des afflictions pour les obliger à se précipiter dans le peché ; mais Dieu renverse les desseins de ces impies, parce que temperant les maux & les proportionnant aux forces de ceux qui les souffrent, il fait en

sorte que le mal n'est point au-dessus de la vertu, & empêche que la foiblesse de ses élus ne succombe aux violences & aux artifices des méchans. Si Dieu, continue ce saint Docteur, ne gardoit cette moderation dans les maux pour les compasser avec nos forces, il n'y auroit personne qui ne succombât sous les efforts de ces esprits de ténebres : Et si ce juste Juge n'imposoit des bornes aux tentations, elles nous accableroient infailliblement en nous surchargeant au-delà de notre pouvoir.

℣. 14. jusqu'à la fin. *C'est pourquoi, mes très-chers freres, fuyez l'idolatrie. Je vous parle comme à des personnes sages, &c.*

L'Apôtre entreprend ici de détruire la liberté que prenoient quelques esprits forts parmi les Corinthiens, non seulement de manger des viandes immolées aux idoles en présence des foibles, mais encore d'assister aux festins que les payens faisoient de ces mêmes viandes en l'honneur de leurs dieux.

Il n'y a rien de plus fort & de plus pressant, que les moyens qu'il employe pour les convaincre, que c'est un attentat contre la majesté divine, & une impiété détestable que de prendre part à la table des idoles, quoique d'ailleurs elles ne fissent aucune impression sur les viandes qui leur étoient immolées. La principale raison est l'étroite union que nous avons avec J. C. car il a voulu que nous fussions si intimement unis, que nous ne fissions tous qu'un même corps en lui & avec lui ; c'est ce que l'Apôtre exprime dans l'Epître aux Galates en ces termes : *Vous n'êtes tous qu'un en J. C.* c'est-à-dire, Galat. 3. 28.
selon l'explication des Peres, *un même corps & une même personne avec J. C. & enfin J. C. même.* Cette union intime nous est représentée & se fait par la commu-

nion du corps de J. C. car non seulement nous entrons en union avec lui, mais nous sommes son corps même. Et comme plusieurs grains unis ensemble pour faire un seul pain ne sont plus distingués les uns des autres; il en est de même de l'union que nous avons avec J. C. qui est lui-même le pain dont nous sommes nourris, & transformés en lui. Car il y a cette difference entre la nourriture du corps & celle de l'esprit, que celle du corps est changée & rendue conforme au corps qui la reçoit, mais celle de l'esprit qui est J. C. même, nous change & nous transforme en lui-même, en nous unissant tous ensemble, pour ne faire qu'un tout avec lui & un même corps dont il est le chef. C'est ce qui nous est marqué dans la priere que Notre-Seigneur fait pour nous à Dieu son Pere dans son Evangile : *Pere saint*, dit-il, *conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un, comme nous.* Cela veut dire, selon saint Augustin, que comme *le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit dans l'éternité ayant une même essence n'ont qu'une même volonté ; ainsi le Sauveur demande à son Pere, que les Chrétiens, qui étant de même nature composent avec lui le corps de son Eglise, soient un entr'eux, par une même societé d'amour*, PER *eamdem dilectionis societatem.*

Joan. 17. 11.

August. l. 4. de Trin. c. 9.

S'il est vrai que nous soyons aussi étroitement unis aux trois personnes divines, & à J. C. dans la communion de son Corps & de son Sang, & dans toute la conduite de notre vie, qui doit être une communion en esprit & par une foi continuelle, fortifiée toujours de plus en plus par la sacramentelle ; s'il est vrai, dis-je, que cette liaison soit si intime, se peut-il faire, que nous soyons d'intelligence avec ses plus grands ennemis. Lorsqu'un Prince invite

à sa table quelqu'un de ses sujets, & qu'il lui fait l'honneur de manger avec lui des mêmes viandes qu'on lui sert, ne seroit-ce pas une perfidie détestable de lier amitié avec ses ennemis, & de se mettre à table avec eux pour se réjouir ensemble? J. C. nous invite à sa table pour y manger, non pas une viande qui soit distinguée de lui-même, mais son propre corps, pour nous donner une preuve de son ardente charité: après cela, peut-on *boire le calice des démons*, & *peut-on participer à leur table? Le calice des démons*, dit saint Bernard, n'est pas seulement la part que l'on prend à ce qui est offert aux idoles comme faisoient les Corinthiens; c'est plus particulierement l'orgueil, c'est l'envie, c'est la médisance entre les Catholiques mêmes: celui qui boit ce calice déteſtable, ne peut avoir de part au calice de J. C. qu'à sa propre condamnation; c'est par cette sorte d'idolatrie que le Chrétien, qui doit être un même esprit avec J. C. devient un même esprit avec le démon, en lui prêtant son consentement & sa volonté.

Mais comme l'Apôtre ne défend pas seulement l'idolatrie formelle, qui consiste à sacrifier aux idoles & à leur offrir de l'encens, mais aussi tout ce qui peut en approcher & s'y rapporter; il faut aussi avoir soin d'éviter non seulement les pechés griefs, qui tuent notre ame ou celle du prochain par le mauvais exemple, & la séparent du corps de J. C. qui lui donnoit la vie, mais encore tout ce qui pourroit la blesser ou la défigurer le moins du monde, en *nous abstenant de tout ce qui a quelque apparence de mal.* 1. Thess. 5. 22.
Le profond respect que nous devons avoir pour notre divin Chef, & notre reconnoissance pour ses bontés infinies, doivent nous tenir dans une atten-

tion continuelle, pour ne causer aucune rupture dans les membres de ce corps sacré : Ainsi toutes les choses qui sont permises d'elles-mêmes, & qui n'édifient point, deviennent illicites, & l'on s'en doit abstenir. Ce n'est pas assez de ne vouloir point de mal à son prochain, il faut avoir pour lui toute la complaisance & tous les égards que l'on peut
v. 33. avoir légitimement pour le satisfaire, *en ne cherchant point ce qui nous est avantageux à nous-mêmes, mais ce qui est utile aux autres pour leur salut.*

Apprenez donc d'ici, dit saint Chrysostome, que quand vous jeûneriez, quand vous coucheriez sur la dure, quand vous passeriez toute votre vie dans les larmes, vous ne feriez rien en cela qui fût considerable, si en même-temps vous n'étiez utile à personne, & si vous n'aviez soin de vos freres. Il n'y a point de véritable vertu, quand elle n'est pas jointe au bien du prochain. Le serviteur qui rendit tout entier à son maître le talent qu'il avoit reçu de lui, & qui fut si severement puni, parce qu'il ne l'avoit pas fait multiplier, le fait assez voir par son exemple.

CHAPITRE XI.

1. SOyez mes imitateurs, comme je le suis-moi-même de Jesus-Christ.

2. Je vous loue, mes freres, de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses, & que vous gardez les

1. IMitatores mei estote, sicut & ego Christi.

2. Laudo autem vos, fratres, quòd per omnia mei memores estis: & sicut tradidi vobis,

præcepta mea tenetis.

3. Volo autem vos ſcire, quòd omnis viri caput Chriſtus eſt: caput autem mulieris, vir: caput verò Chriſti, Deus.

4. Omnis vir orans aut prophetans velato capite, deturpat caput ſuum.

5. Omnis autem mulier orans aut prophetans non velato capite, deturpat caput ſuum: unum enim eſt ac ſi decalvetur.

6. Nam ſi non velatur mulier, tondeatur. Si verò turpe eſt mulieri tonderi, aut decalvari, velet caput ſuum.

7. Vir quidem non debet velare caput ſuum, quoniam imago & gloria Dei eſt, mulier autem gloria viri eſt.

8. Non enim vir ex muliere eſt, ſed mu-

traditions & les regles que je vous ai données.

3. Mais je deſire que vous ſçachiez que Jeſus-Chriſt eſt le chef & la tête de tout homme; que l'homme eſt le chef de la femme; & que Dieu eſt le chef de Jeſus-Chriſt. Ephef. 5. 23.

4. Tout homme qui prie ou qui prophetiſe ayant la tête couverte, deshonore ſa tête.

5. Mais toute femme qui prie ou qui prophetiſe n'ayant point la tête couverte *d'un voile*, deshonore ſa tête ||; car c'eſt comme ſi elle étoit raſée.

6. Que ſi une femme ne ſe voile point la tête, elle devroit donc avoir auſſi les cheveux coupés. Mais s'il eſt honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être raſée, qu'elle ſe voile la tête.

7. Pour ce qui eſt de l'homme, il ne doit point ſe couvrir la tête, parce qu'il eſt l'image & la gloire de Dieu, au-lieu que la femme eſt la gloire de l'homme. 1. Cor. 11. 7.

8. Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la

℣. 5. *expl.* parce que c'étoit contre la modeſtie.

femme a été tirée de l'homme ‖: | lier ex viro :

Ib. c. 11. 9. 9. & l'homme n'a pas été créé pour la femme ; mais la femme pour l'homme.

9. etenim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum.

10. C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête à cause des Anges ‖, *la marque de* la puissance *que l'homme a sur elle.*

10. Ideò debet mulier potestatem habere supra caput propter angelos.

11. Toutefois ni l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme en notre Seigneur ‖.

11. Verumtamen neque vir sine muliere, neque mulier sine viro, in Domino.

12. Car comme la femme *au commencement* a été tirée de l'homme, aussi l'homme *maintenant* naît de la femme, & l'un & l'autre vient de Dieu ‖.

12. Nam sicut mulier de viro, ita & vir per mulierem : omnia autem ex Deo.

13. Jugez vous-mêmes, s'il est bien-séant à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête ?

13. Nos ipsi judicate: decet mulierem non velatam orare Deum ?

14. La nature même ne vous enseigne-t-elle pas, qu'il seroit honteux à un homme de laisser *toujours* croître ses cheveux ;

14. Nec ipsa natura docet vos, quòd vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi :

15. & qu'il est au-contraire honorable à une femme de

15. mulier verò si comam nutriat, gloria

ỳ. 8. ainsi elle doit être assujettie.

ỳ. 10. *expl.* du respect qu'elles doivent ou aux Prêtres qui sont les Anges de l'Eglise, ou aux Anges mêmes qui sont présens aux assemblées des Chrétiens & qui portent leurs prieres à Dieu. *August.*

ỳ. 11. *i. e.* ils ont besoin l'un de l'autre.

ỳ. 12. *lettr.* tout vient de Dieu.

est illi : quoniam capilli pro velamine ei dati sunt.

les laisser toujours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir ?

16. Si quis autem videtur contentiosus esse : nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.

16. Que si quelqu'un aime à contester, il nous suffit de répondre, que ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Eglise // de Dieu.

17. Hoc autem præcipio : non laudans, quòd non in melius, sed in deterius convenitis.

17. Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire, qui est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées, qu'elles vous nuisent au lieu de vous servir.

18. Primùm quidem convenientibus vobis in Ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, & ex parte credo :

18. Premierement, j'apprends que lorsque vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des partialités parmi vous, & je le croi en partie :

19. Nam oportet & hæreses esse, ut & qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.

19. car il faut qu'il y ait même des héréfies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée //.

20. Convenientibus ego vobis in unum, jam non est Dominicam cœnam manducare,

20. † Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger la Cene du Seigneur ; † Jeudi Saint.

21. Unusquisque enim

21. car chacun y mange

✝. 16. *expl.* soit de faire ce qu'il condamne en ce lieu, ou de contester.

✝. 19. *lettr.* qui sont bons & de mise, metaphore prise de la monnoie.

son souper particulier sans attendre les autres. Et ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès ″.

suam cœnam præsumit ad manducandum. Et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

22. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu? Et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres ″? Que vous dirai-je sur cela? Vous en louerai-je? Non certes, je ne vous en loue point.

22. Numquid domos non habetis ad manducandum & bibendum? aut Ecclesiam Dei contemnitis, & confunditis eos, qui non habent? Quid dicam vobis? Laudo vos? in hoc non laudo.

† Le jour du saint Sacrem.

23. † Car c'est du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai aussi enseigné; qui est, que le Seigneur Jesus la nuit même qu'il devoit être livré *à la mort*, prit du pain,

23. Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur, accepit panem,

Matth. 26. 26. *Marc.* 14. 22. *Luc.* 22. 19.

24. & ayant rendu graces, le rompit, & dit à ses disciples: Prenez, & mangez: CECI EST MON CORPS, qui sera livré ″ pour vous; faites ceci en mémoire de moi.

24. & gratias agens fregit & dixit: Accipite, & manducate: HOC EST CORPUS MEUM, quod pro vobis tradetur: hoc facite in meam commemorationem.

25. *Il prit* de même le calice après avoir soupé, en disant: CE CALICE EST LA NOUVELLE ALLIANCE ″

25. Similiter & calicem, postquam cœnavit, dicens: HIC CALIX NOVUM TESTA-

℣. 21. *lettr.* s'enivrent, ce qui est un hebraïsme, qui signifie faire grand'chere.

℣. 22. *lettr.* n'ont pas le moyen de se traiter comme vous.

℣. 24 *Grec.* qui est rompu.

℣. 25. *lettr.* le nouveau Testament.

MENTUM EST IN MEO SANGUINE ; hoc facite quotiescumque bibetis, in meam commemorationem.

EN MON SANG ; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez.

26. Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, & calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.

26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez ‖ la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.

27. Itaque quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Domini indignè, reus erit corporis & sanguinis Domini.

27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, il sera coupable du corps & du sang du Seigneur ‖. 1. Cor. 11. 29.

28. Probet autem seipsum homo : & sic de pane illo edat & de calice bibat.

28. Que l'homme donc s'éprouve lui-même ‖, & qu'il mange ainsi de ce pain & boive de ce calice. 1. Cor. 11. 28.

29. Qui enim manducat & bibit indignè, judicium sibi manducat & bibit: non dijudicans corpus Domini.

29. Car quiconque en mange & en boit indignement, mange & boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement *qu'il doit* du corps du Seigneur ‖ ¶.

30. Ideò inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.

30. C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languissans ; & que plusieurs dorment *du sommeil de la mort*.

℣. 26. *Grec.* annoncez.
℣. 27. *i. e.* de l'avoir livré à la mort.
℣. 28. *i. e.* s'examine soigneusement.
℣. 29. *expl.* avec les autres viandes.

31. Que si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés ‖ *de Dieu.*

31. Quòd si nosmetipsos dijudicaremus, non utique judicaremur.

32. Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde ¶.

32. Dum judicamur autem, à Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur.

33. C'est pourquoi, mes freres, lorsque vous vous assemblez ‖ pour ces repas, attendez-vous les uns les autres.

33. Itaque fratres mei, cùm convenitis ad manducandum, invicem expectate.

34. Si quelqu'un est pressé de manger, qu'il mange chez lui; afin que vous ne vous assembliez pas à votre condamnation. Je reglerai les autres choses lorsque je serai venu.

34. Si quis esurit, domi manducet: ut non in judicium conveniatis. Cetera autem, cùm venero, disponam.

℣. 31. *i. e.* punis, châtiés. ℣. 33. *expl.* dans l'Eglise.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *SOyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de J. C.*

Soyez mes imitateurs en toutes choses, mais surtout en ce qui regarde l'édification du prochain: ceci se rapporte à ce que l'Apôtre vient de dire au chapitre précédent.

Comme je le suis moi-même de J. C. c'est-à-dire, puisque j'imite moi-même J. C. pourquoi ne me pourriez-vous pas imiter? L'Apôtre dit ceci pour montrer qu'il ne propose point d'autre modele de

perfection que J. C. même ; & que s'il demande d'être imité, c'est afin que J. C. le soit à plus forte raison.

℣. 2. *Je vous loue, mes freres, de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses, & que vous gardez les traditions & les regles que je vous ai données.*

Je vous loue, &c. Quoique cette louange soit generale, elle ne comprend néanmoins que ceux qui en étoient véritablement dignes.

De ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses; c'est-à-dire, de tout ce que vous avez appris de moi pendant le séjour que j'ai fait à Corinthe pour y établir votre Eglise ; *& que vous gardez* pour la plupart, *les traditions & les regles que je vous ai données* de vive voix, ou par écrit ; c'est-à-dire, de la modestie que vous devez avoir dans vos assemblées, sur-tout en ce qui regarde la maniere dont les femmes doivent paroître dans l'Eglise ; c'est de quoi il est ici principalement question.

℣. 3. *Mais je desire que vous sçachiez que J. C. est le chef & la tête de tout homme ; que l'homme est le chef de la femme, & que Dieu est le chef de J. C.*

Mais, afin de vous confirmer dans l'observation de mes reglemens, & sur-tout de ceux que je vous ai laissés touchant la modestie & la bienséance des femmes dans l'Eglise, & pour vous aider à reformer les abus qui se sont glissés sur cette matiere parmi quelques-uns.

Je desire que vous scachiez, comme une vérité fondamentale sur laquelle est appuyé le reglement que je vous ai donné, *que J. C. est le chef & la tête de tout homme;* c'est-à-dire, que l'homme selon l'ordre de Dieu, releve immédiatement de J. C. & lui doit être soumis, comme n'ayant point de supe-

rieur plus grand que lui ſur la terre, & eſt à ſon égard ce qu'eſt la tête dans le corps humain à l'égard des autres membres.

Que l'homme eſt le chef; c'eſt-à-dire, le ſuperieur immédiat, ſelon l'ordre de la nature & l'inſtitution divine *de la femme;* c'eſt-à-dire, du ſexe feminin: car il ne s'agit pas ici de la ſeule ſuperiorité du mari par-deſſus la femme, mais même de l'autorité que Dieu a donnée à l'homme ſur celles qui ne ſont pas mariées.

Et que Dieu eſt le chef de J.C. ſelon la nature humaine: car à l'égard de la nature divine il eſt égal à ſon Pere. Ceci eſt dit par parentheſe pour faire voir l'ordre de ces diverſes dépendances, & pour montrer qu'elles ſe rapportent toutes à Dieu, qui eſt le ſouverain Seigneur de toutes choſes.

℣. 4. *Tout homme qui prie ou qui prophetiſe, ayant la tête couverte, deshonore ſa tête.*

Tout homme qui prie publiquement dans l'Egliſe, *ou qui prophetiſe*, c'eſt-à-dire, qui explique aux fideles les revelations qu'il a reçues de Dieu ſur les myſteres de la religion, ou ſur les difficultés de l'Ecriture ſainte.

Ayant la tête couverte d'un voile, qui eſt une marque de ſujétion, *deshonore ſa tête*, c'eſt-à-dire, qu'en ſe couvrant la tête, comme font les femmes, il ſe deshonore lui-même, & mépriſe J. C. Il n'eſt pas ici queſtion ni du chapeau ni du bonnet, qui n'ont pas été inſtitués pour être des marques de ſujétion, mais ſeulement pour l'ornement & la commodité de l'homme. Or l'Apôtre ne veut pas dire que les Corinthiens ſe fuſſent aviſés de ſe voiler comme les femmes, ni qu'ils fuſſent en peine de ſçavoir s'ils devoient prier la tête découverte, puiſque c'é-

toit la coutume de toutes les Eglises : mais c'est pour répondre à certaines femmes qui s'imaginoient avoir le droit de faire la même chose, & de se pouvoir dispenser de l'obligation que l'Apôtre leur avoit imposée d'être voilées dans l'Eglise. Il montre qu'il y a bien de la difference entre l'un & l'autre séxe, & que le voile ne convient nullement à l'homme qui n'est soumis à personne sur la terre, mais à la femme, à cause de l'état d'assujettissement où elle est née, & où elle doit vivre selon l'ordre de Dieu.

℣. 5. *Mais toute femme qui prie, ou qui prophetise, n'ayant point la tête couverte* d'un voile, *deshonore sa tête; car c'est comme si elle étoit rasée.*

Mais toute femme, &c. qui expose les revelations. Voyez ci-dessus : Car il y avoit des Propheteffes dans l'ancien Testament, comme Marie sœur de Moïse. Exod. 15. 20. Debora, Judic. 5. la femme d'Isaie, 8. 3. Anne mere de Samuel, 1. Rois 2. Holda, 2. Rois 22. 14. Il y en avoit aussi dans le commencement de l'Eglise, comme Anne la Prophetesse, Luc, 2. 36. les filles de Philippe le Diacre, Act. 21. 9. & d'autres qui parurent dans la suite du temps dans diverses Eglises. Cependant l'Apôtre le défend, voyez 1. Tim. 2. 12. mais cette défense doit s'entendre avec cette limitation, si ce n'est qu'elles en aient une inspiration speciale de la part de Dieu reconnue par l'Eglise.

Deshonore sa tête, parce que c'est contre la modestie; c'est-à-dire, se deshonore elle-même, se privant de la marque de sa sujétion naturelle envers l'homme, & renonçant par cette conduite à l'honneur qu'elle a de l'avoir pour son chef; ainsi toute la gloire de la femme consiste à être soumise à l'homme.

Car c'est comme si elle étoit rasée, c'est-à-dire, que si elle perd la marque naturelle de sa sujétion, quand elle est rasée, elle en perd la marque volontaire lorsqu'elle est dévoilée, & fait voir par cette posture indécente, qu'elle renonce, autant qu'il est en elle à cette soumission qui est toute sa gloire, puisqu'elle n'en veut point porter la marque.

℣. 6. *Que si une femme ne se voile point la tête, elle devroit donc avoir aussi les cheveux coupés; mais s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être rasée, qu'elle se voile la tête.*

Que si une femme, &c. quitte la marque volontaire de sa soumission, qui est le voile, elle en doit aussi quitter la marque naturelle qui est la longue chevelure.

Mais il est honteux à la femme, selon l'aveu de tout le monde, *d'avoir les cheveux coupés*; parce qu'ils sont l'ornement naturel de sa beauté, & la marque glorieuse de sa soumission & de son obéissance, *qu'elle se voile la tête*, afin de ne point tomber dans une contrarieté ridicule, telle que seroit celle de vouloir conserver la marque naturelle de sa soumission en conservant sa chevelure, & de renoncer en même temps à celle qui est artificielle & volontaire, en quittant le voile; puisqu'il n'y a rien de plus juste que la volonté suive la nature. Tout ce raisonnement de l'Apôtre suppose que le voile est une marque reçue parmi les hommes pour témoigner la soumission de ceux qui le portent; de sorte que si cette marque venoit une fois à être abrogée ou changée en quelque autre, alors ce raisonnement ne concluroit plus rien pour le voile des femmes, non plus qu'il ne conclut rien contre

la

la pratique des Religieuses à qui l'on coupe les cheveux.

℣. 7. *Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parce qu'il est l'image & la gloire de Dieu, au-lieu que la femme est la gloire de l'homme.*

Pour .... il ne doit point se couvrir la tête; c'est-à-dire, porter le voile, si ce n'est par nécessité, ou incommodité; *parce qu'il est l'image & la gloire de Dieu;* c'est-à-dire, le Seigneur immédiat de toutes les créatures visibles, & une émanation glorieuse de la majesté de Dieu; qu'il ne doit point cacher, ni obscurcir par le voile, ni par le signe de sujétion, & de soumission; mais tenir à découvert, afin qu'il soit honoré & reconuu par ceux qui le voient: cette maniere de parler est hebraïque. Voyez Exod. 16. 10. & 24. 16. 17. & 33. 18. 22. & 40. 34. & ailleurs.

Au-lieu que la femme est la gloire de l'homme, comme un rayon de sa dignité, & le miroir auquel elle est représentée; de sorte qu'elle est envers l'homme ce que la lumiere de la lune est envers celle du soleil, ce qui l'oblige à reconnoître qu'elle lui est inferieure, & qu'elle ne peut refuser de porter le voile, qui est la marque exterieure de la soumission.

℣. 8. *Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme.*

L'Apôtre prouve que la femme est la gloire de l'homme, & non pas l'homme de la femme; parce que la femme a été tirée de l'homme, & non l'homme de la femme; c'est une nouvelle raison pour montrer que la femme est inferieure à l'homme. Voyez Genes. 1. 26. 27. c. 2. 2. 21. 22.

℣. 9. *Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.*

Et . . . . . mais la femme pour la compagnie de *l'homme ;* c'eſt-à-dire , pour lui ſervir d'aide dans la propagation de ſa poſterité ; ce qui fait voir l'excellence de l'homme au-deſſus de la femme , & qu'elle ne doit pas refuſer de lui paroître inferieure.

℣. 10. *C'eſt pourquoi la femme doit porter ſur ſa tête à cauſe des Anges*, la marque de *la puiſſance* que l'homme a ſur elle.

C'eſt pourquoi , &c. Puiſqu'il eſt ſi clair que les femmes ſont inferieures aux hommes , & qu'elles ne doivent jamais refuſer de porter la marque de leur ſujétion en quelque lieu que ce ſoit : il eſt encore plus juſte qu'elles la portent dans l'Egliſe , à cauſe du reſpect qu'elles doivent aux Prêtres qui en ſont les Anges,& auſquels l'immodeſtie des femmes pourroit être un ſujet de chute & de ruine ; ou aux Anges mêmes , qui ſont préſens aux aſſemblées des Chrétiens , & qui portent leurs prieres à Dieu.

℣. 11. *Toutefois l'homme n'eſt point ſans la femme , ni la femme ſans l'homme en notre Seigneur.*

Toutefois , &c. c'eſt-à-dire : Quoiqu'à l'égard de la création il y ait de la difference & de l'inégalité entre l'homme & la femme , il n'en eſt pas de même à l'égard de la rédemption , puiſque J. C. a ſouffert indifferemment pour l'homme & pour la femme ; de ſorte que l'un & l'autre ſexe ont également part au ſalut : *Non eſt maſculus neque femina,*
Gal. 3. 28. *&c.* Ainſi l'homme ne doit point mépriſer la femme , à cauſe de l'autorité qu'il a ſur elle , ni la femme s'affliger de la ſoumiſſion qu'elle lui doit , puiſque cette inégalité qui eſt entre eux eſt abondamment récompenſée par la part qu'ils ont à la grace du ſalut , qui eſt également commune à l'un & à l'autre ſexe.

En notre Seigneur; c'est-à-dire, ils ont besoin l'un de l'autre, en vivant ensemble, selon les regles de l'Evangile. D'autres l'expliquent de la vertu que Dieu leur donne pour la production des enfans.

ỷ. 12. *Car comme la femme au commencement a été tirée de l'homme; aussi l'homme maintenant naît de la femme, & l'un & l'autre vient de Dieu.*

Car comme la femme, &c. C'est une autre raison pour montrer que l'homme ne doit point s'élever avec orgueil au-dessus de la femme, & que la femme ne doit point se fâcher de ce qu'elle est inferieure à l'homme; c'est-à-dire: Quoique l'homme à l'égard de la création ait cet avantage au-dessus de la femme, qu'elle a été tirée de lui, la femme a cet avantage au-dessus de lui à l'égard de la propagation, que c'est elle dont il tire son origine & sa naissance.

Et l'un & l'autre vient de Dieu; c'est-à-dire, l'homme ne doit point se prévaloir de ce que la femme a été tirée de lui, ni la femme de ce que les hommes naissent d'elles maintenant; mais toute la gloire en est dûe à Dieu, puisque c'est lui qui est la premiere cause & l'auteur souverain de l'être de l'homme & de la femme.

ỷ. 13. *Jugez-vous-même s'il est bien seant à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête.*

Jugez..... s'il est bien seant à une femme de prier, &c. puisque c'est en cette action, où elle doit témoigner plus de modestie & d'humilité.

ỷ. 14. *La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il seroit honteux à un homme de laisser* toujours *croître ses cheveux.*

La nature même, c'est-à-dire, le jugement que la

plupart des hommes raisonnables portent d'une chose, & ce qu'ils autorisent par leur coutume, *ne vous enseigne-t-elle pas qu'il seroit honteux à un homme, &c.* d'affecter par-là de se rendre semblable à la femme, & dégenerer de la dignité qu'il a au-dessus d'elle. L'Apôtre veut tacitement conclure, qu'à plus forte raison il seroit honteux à l'homme de porter un voile artificiel comme la femme, puisqu'il tomberoit dans le même inconvenient, que s'il laissoit croître ses cheveux, & que ce seroit témoigner par cette marque, qu'il cede au droit de l'autorité qu'il a sur la femme. Cet usage regarde le temps où vivoit saint Paul parmi les nations les plus polies.

℣. 15. *Et qu'il est au-contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir.*

Et.... parce qu'ils, &c. c'est-à-dire, qu'en laissant croître ses cheveux elle suit l'intention de Dieu & de la nature, qui les lui ont donnés pour lui servir de voile. D'où l'Apôtre laisse à conclure, que si le voile naturel des cheveux est glorieux à la femme, le voile artificiel ne lui est pas moins honorable; parce qu'en le portant elle témoigne qu'elle suit volontairement l'ordre de Dieu & de la nature; au-lieu qu'en refusant de le porter, c'est renverser cet ordre, puisque Dieu lui ayant donné un voile pour se couvrir, elle fait ce qu'elle peut au-contraire pour se découvrir, & pour s'exposer aux yeux des hommes.

℣. 16. *Que si quelqu'un aime à contester, il nous suffit de répondre, que ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Eglise de Dieu.*

Que si quelqu'un aime à contester, &c. Car en une

matiere telle que celle-ci, il eſt aiſé de trouver des ſubtilités pour combattre les raiſons de l'Apôtre, qui n'étoient pas des démonſtrations évidentes, ni plus que morales.

Que ce n'eſt point là notre coutume, de ſouffrir que les femmes ſoient dévoilées dans l'Egliſe, il parle de la coutume des Apôtres. Voyez 1. Cor. 14. 33.

Ni celle de l'Egliſe de Dieu; Gr. des Egliſes; ce n'eſt donc pas un nouveau reglement de l'Apôtre, comme quelques-uns croient, puiſque cette coutume étoit déja reçue par toutes les Egliſes; mais c'étoit ſeulement une confirmation du reglement qu'il avoit déja fait ſur cette matiere, pendant ſon ſejour à Corinthe, comme il a été remarqué ci-deſſus. Cette réponſe de l'Apôtre fait voir que la coutume des Apôtres, & la pratique univerſelle de l'Egliſe ſont des regles infaillibles pour ſervir de réponſe à toutes les difficultés qu'on peut faire ſur quelque matiere de diſcipline que ce ſoit.

℣. 17. *Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire, qui eſt que vous vous conduiſez de telle ſorte dans vos aſſemblées, qu'elle vous nuiſent au-lieu de vous ſervir.*

Mais, &c. quoique je vous loue de ce que vous obſervez les reglemens que je vous ai laiſſés, je ne puis vous louer dans vos aſſemblées Eccleſiaſtiques. Comme l'Apôtre a loué les Corinthiens en termes generaux, v. 2. ſans en exclure aucun de ceux qui n'étoient point louables, il les blâme ici tout de même, ſans en excepter aucun de ceux qui ne ſont point blâmables: Ce qu'il obſerve ordinairement dans les louanges & dans les corrections qu'il adreſſe aux Egliſes dans le deſſein de les rendre plus utiles; & afin que les imparfaits voyant

d'une part qu'ils ne sont pas si positivement exclus du nombre des plus parfaits, ils s'encouragent par là à les imiter, & à mériter les louanges qui leur sont données; & voyant de l'autre qu'on les épargne, & qu'on rejette en quelque maniere par cette adresse une partie de la faute sur les autres, ils conçoivent moins de confusion de leur état, & en aient plus de facilité à se corriger.

℣. 18. *Premierement, j'apprends que lorsque vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des partialités parmi vous, & je le crois en partie.*

Premierement ...... dans l'Eglise, au lieu destiné pour l'assemblée des fideles, *il y a des partialités parmi vous*, en ce que les riches affectent de se distinguer d'avec les pauvres, les rebutant, & ne les voulant point souffrir à leur table, ce qui cause de grands murmures & de grandes dissensions parmi vous, & ce qui rompt l'unité de l'Eglise, & ruine l'égalité qu'on y doit observer à l'égard des riches & des pauvres. Voyez ci-dessus 1. 10. & Rom. 16. 17.

Et je le crois en partie; c'est-à-dire, je n'ai pas grande peine à le croire.

℣. 19. *Car il faut qu'il y ait même des heresies, afin qu'on découvre par-là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée.*

Car il faut qu'il y ait même des heresies; c'est-à-dire, cela est moralement inévitable, supposé la malice du diable & le vices des hommes, les prédictions & la permission de Dieu; qui ne veut pas empêcher par sa toute-puissance la naissance des heresies, parce qu'elles sont utiles en quelque chose. Voyez Matth. 18. 7. & Luc. 17. 1.

Afin qu'on découvre par-là ceux d'entre vous; c'est-

à-dire, que ceux qui ne ſont à lui qu'en apparence, ſoient reconnus pour tels qu'ils ſont, afin qu'ils ne puiſſent point infecter le corps de l'Egliſe, en y demeurant inconnus.

Qui ont une vertu éprouvée, tant à l'égard des mœurs que de la doctrine. *Gr.* bons & de miſe, metaphore priſe de la monnoie.

℣. 20. *Lors donc que vous vous aſſemblez comme vous faites, ce n'eſt plus manger la Cene du Seigneur.*

Lors . . . . . ce n'eſt plus manger la Cene du Seigneur. C'étoit le ſouper que les premiers fideles avoient accoutumé de faire tous enſemble avant la célebration du myſtere de l'Euchariſtie, en memoire du ſouper que J. C. fit avec ſes Apôtres lorſqu'il inſtitua ce Sacrement. Ce ſouper ſe nommoit *Agape*, c'eſt-à-dire, *charité*, parce que les pauvres y étoient ſuſtentés aux dépens des riches, & parce que tous les fideles s'y aſſembloient pour témoigner & pour renouveller l'union & la charité qui étoit entre eux, & même pour imiter en quelque maniere cette communauté de biens qui étoit dans l'Egliſe de Jeruſalem. L'Apôtre reprend ici l'abus qui commençoit à s'y introduire par les riches, qui pour ſe diſtinguer d'avec les autres, & ne pouvant ſouffrir la frugalité qu'on obſervoit dans ce repas, faiſoient des tables à part où ils faiſoient grande chere, ſans ſe mettre en peine des pauvres qui n'avoient que leurs reſtes. Il dit que d'agir de cette ſorte, ce n'eſt pas manger la Cene du Seigneur, puiſque cette Cene étoit frugale, & qu'il la rendit commune à tous les fideles, ſans en exclure perſonne, non pas même celui qui le trahiſſoit. Voyez Act. 2. 42. 2. Pier. 2. 13. Jud. 12.

℣. 21. *Car chacun y mange ſon ſouper particulier,*

ſans attendre les autres : & ainſi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le ſont avec excès.

Car chacun, &c. c'eſt-à-dire, les riches pour la plupart font grande chere, *ſans attendre les autres*, qui ſont les pauvres : *& ainſi les uns n'ont rien à manger*, ou n'ont que les reſtes des riches, *pendant que les autres, &c.* s'enivrent.

℣. 22. *N'avez-vous pas vos maiſons pour y boire & pour y manger ? Ou mépriſez-vous l'Egliſe de Dieu ? Et voulez-vous faire honte à ceux qui ſont pauvres ? Que vous dirai-je ſur cela ? Vous en louerai-je ? Non certes, je ne vous en loue point.*

N'avez-vous pas vos maiſons pour y boire & pour y manger ? Si vous deſirez manger à part, & vous regaler avec vos ſemblables, pourquoi ne le faites-vous pas dans vos maiſons particulieres, plutôt que dans l'Egliſe, où on ne doit manger qu'en commun & dans la derniere frugalité ?

Ou mépriſez-vous l'Egliſe de Dieu ; c'eſt-à-dire, l'aſſemblée des fideles, qui eſt conſacrée à Dieu, & qu'on ne peut mépriſer, que le mépris ne retombe ſur Dieu même, ou le temple où s'aſſemblent les fideles, qui eſt conſacré à Dieu, vous y comportant avec ſi peu de reſpect, & n'en faiſant pas difference d'avec vos maiſons particulieres ?

Et voulez-vous faire honte à ceux qui ſont pauvres, vous ſéparant d'avec eux, comme s'ils étoient indignes de votre compagnie, & faiſant remarquer leur néceſſité & leur pauvreté à tout le monde, ce qui ne peut pas manquer de leur cauſer de la confuſion.

Que vous dirai-je ; c'eſt-à-dire, que vous puiſ-je dire *ſur cela ? Vous en louerai-je ? Non certes, je ne vous en loue point ;* mais au-contraire je vous

en blâme, comme d'une action directement contraire à l'institution du mystere que vous devez celebrer après ce souper, comme il l'explique dans le verset suivant.

℣. 23. *Car c'est du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai aussi enseigné ; qui est, que le Seigneur* JESUS *la nuit même qu'il devoit être livré* à la mort, *prit du pain.*

Car, Je ne sçaurois louer votre procedé ; puisqu'au lieu de vous servir de ce souper mysterieux, pour vous disposer à la reception de l'Eucharistie, qui en est comme la fin & la conclusion, vous vous en servez au-contraire pour la profaner, en rompant l'unité de l'Eglise, & blessant la charité de vos freres, dont ce Sacrement est le signe ; étant institué pour vous unir tous ensemble à J. C. par la charité.

C'est du Seigneur que j'ai appris, &c. comme un point du foi des plus importans ;

Qui est que le Seigneur JESUS, c'est-à-dire, par révelation du Seigneur, & non par une simple tradition. L'Apôtre, exprime cette circonstance pour affermir davantage les Corinthiens dans la foi de ce mystere.

La nuit même qu'il devoit être livré ; c'est-à-dire, dans un temps où il étoit si plein de tristesse, & sur le point d'être livré à la mort volontairement par Judas, Dieu l'ayant ainsi ordonné,

Prit, sur la fin du souper, avant que la table & les viandes mêmes fussent ôtées, *du pain* sans levain, puisque c'étoit au temps de Pâque, pendant lequel l'usage du levain étoit interdit, selon la loi.

℣. 24. *Et ayant rendu graces, le rompit, & dit*

la même maniere que je le consacre, que je le romps, que je le mange, & que je vous le donne à manger.

En mémoire de moi; c'est-à-dire, en mémoire & en reconnoissance de la mort cruelle que je m'en vais volontairement souffrir pour votre salut, & de l'amour extrême qui me porte à la souffrir.

℣. 25. Il prit *de même le calice apres avoir soupé, en disant: Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez.*

Il prit *de même le calice, &c.* & avec les mêmes ceremonies qu'il venoit d'observer sur le pain; le consacrant après avoir rendu graces, & en buvant, & en donnant à boire à tous ses disciples: il y avoit dans ce calice du vin mêlé d'eau, selon la coutume du pays, ce qui fait que l'Eglise l'observe encore aujourd'hui.

En disant: Ce calice est la nouvelle alliance; c'est-à-dire, le signe confirmatif de la nouvelle alliance. Voyez Gen. 17. 11. 13. Eccl. 44. 21. *Autr. Nouvelle*, parce qu'elle ne s'est accomplie que dans la fin des temps, & qu'elle a succedé à l'alliance de la loi, n'étant plus comme la premiere, fondée sur les œuvres serviles de la loi, & sur les seuls efforts de l'homme; mais sur la pure grace de Dieu, qui justifie tous ceux qui sont compris dans cette alliance par la foi vive aux mérites de son Fils; ce qui leur inspire efficacement tous les moyens nécessaires pour parvenir à l'unique fin & à l'unique objet de cette alliance, qui est le salut; parce que le propre effet de cette alliance est de renouveller l'homme par la charité, au-lieu que la premiere ne lui inspirant que la crainte, est plus capable d'augmenter la corruption que de l'ôter.

En mon ſang, &c. qui ſera par ſon effuſion la cauſe méritoire & effective de cette alliance. Voyez Hebr. 8. 9.

Toutes les fois que vous le boirez. Il ſemble que l'Apôtre, par cette expreſſion, laiſſe à entendre qu'il n'eſt pas d'une néceſſité abſolue de boire le calice, & que l'Egliſe en peut diſpenſer pour des cauſes légitimes; car il ne dit pas abſolument: Faites ceci en mémoire de moi, comme il l'a dit du Sacrement de ſon corps; mais, Faites ceci, &c. *toutes les fois que vous le boirez:* Ce qui marque qu'il y a telle occaſion où l'Egliſe pourroit en diſpenſer, ou n'en pas uſer.

℣. 26. *Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.*

Car. Ce ſont les paroles de l'Apôtre qui explique le ſens de celles de Notre-Seigneur: Vous ferez ceci en mémoire de moi.

Toutes les fois que vous mangerez ce pain, &c. qui eſt le corps de J. C. ou le Sacrement de ſon corps, qui retient les apparences du pain.

Vous annoncerez, &c. c'eſt-à-dire: Vous devez celebrer ſolemnellement par cette action la mémoire de la mort de J. C. avec toute la foi, tout l'amour & toute la reconnoiſſance que vous lui devez pour un ſi grand bienfait. L'Egliſe s'acquitte fort exactement de ce précepte dans le ſacrifice de la Meſſe, puiſqu'elle y réitere ſouvent cette mémoire, non ſeulement dans ſes oraiſons, & dans les paroles de l'oblation; mais même dans toutes les ceremonies de ce ſacrifice, qui n'about iſſent toutes qu'à repréſenter vivement & ſenſiblement aux fideles la mort & la paſſion de J. C. *juſqu'à ce*

qu'il vienne, visiblement pour juger le monde, ce qui fait voir que ce sacrifice doit durer jusqu'à la fin des siecles. *Juge sacrificium, &c.* Dan. 11. 31. c. 12. 12.

℣. 27. *C'est pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira ce calice du Seigneur indignement, il sera coupable du corps & du sang du Seigneur.*

C'est pourquoi quiconque mangera ce pain mystique de l'Eucharistie, qui est en vérité le corps de Notre-Seigneur par le changement qui en a été fait par la consécration, *ou boira le calice du Seigneur indignement;* c'est-à-dire, sans se disposer à la digne reception de ce sacrement par une vive ressouvenance de la mort de J. C. *ou*, se peut prendre ici pour *&*, comme *&*, se peut prendre pour *ou*, dans le verset 26. car les particules conjonctives se confondent quelquefois avec les disjonctives, & les disjonctives avec les conjonctives.

Il sera coupable du corps, &c. c'est-à-dire, d'avoir profané, non de simple pain, mais le corps & le sang de J. C. ausquels le pain & le vin ont été changés; & sera à proportion aussi coupable que s'il avoit tué le Seigneur, qui est un crime semblable à celui que commirent les Juifs en le mettant à mort. Voyez Heb. 6. 6. & 10. 29. Si l'Eucharistie ne contient pas véritablement le corps & le sang de J. C. tout ce raisonnement de l'Apôtre est équivoque, & ne conclut rien de ce qu'il prétend; ce qui ne se peut dire sans impiété.

℣. 28. *Que l'homme donc s'éprouve lui-même, & qu'il mange ainsi de ce pain & boive de ce calice.*

Que l'homme donc s'éprouve, s'examine sérieusement pour voir s'il a les dispositions requises & qu'il travaille à les avoir pour recevoir dignement ce sacrement, s'il ne les a pas; *lui-même*, sans at-

tendre que l'Eglise procede contre lui, & qu'elle use de la rigueur de sa discipline pour l'obliger à ce devoir; car il parle ici principalement des désordres exterieurs.

Et qu'il mange ainsi, &c. c'est-à-dire, qu'il se garde bien d'en manger autrement.

℣. 29. *Car quiconque en mange & en boit indignement, mange & boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement* qu'il doit *du corps du Seigneur.*

Car .... mange & boit sa propre condamnation, c'est-à-dire, attire sur soi la condamnation, en mangeant de ce pain celeste & en buvant de ce calice; ou, mange & boit le sujet & la cause de sa condamnation.

Ne faisant pas le discernement qu'il doit *du corps du Seigneur* d'avec le pain commun, ou traitant le
Hebr. 10. 29. corps du Seigneur comme une chose commune & impure, dont on ne fait aucun cas; *Et sanguinem testamenti pollutum duxerit.*

℣. 30. *C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languissans, & que plusieurs dorment* du sommeil de la mort.

C'est pour cette raison; c'est-à-dire, en punition de cette profanation du corps & du sang du Seigneur, *qu'il y a parmi vous beaucoup, &c.* de ceux mêmes qui ont reconnu leur faute, & qui ont commencé à s'en corriger; car il est visible par la suite qu'il ne parle pas ici des impénitens;

Et que plusieurs dorment, &c. c'est-à-dire, avant le temps & subitement, comme Ananie & Saphire. L'Ecriture se sert de ce mot à cause de la ressemblance qu'il y a entre ceux qui dorment & ceux qui sont morts, & peut-être parce que la

mort doit être suivie de la résurrection, comme le dormir est suivi du réveil.

℣. 31. *Que si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés* de Dieu.

Que si nous jugions, &c. c'est-à-dire : Nous nous condamnions nous-mêmes à quelque peine pour les crimes que nous avons commis en recevant indignement le corps & le sang du Fils de Dieu : le Seigneur J. C. ne nous condamneroit pas à des peines aussi rigoureuses que sont celles qu'il nous envoie. *Autr.* Si nous avions soin de nous examiner sérieusement avant que d'approcher de ce Sacrement, nous éviterions par ce moyen les châtimens que J. C. nous envoie en punition de nos communions indignes. L'Apôtre parle ici, selon la coutume, de même que s'il étoit du nombre des coupables, pour donner moins de confusion à ceux qui le sont véritablement, & pour les persuader plus vivement de la charité qu'il a pour eux, & du desir qu'il avoit de les décharger de leur faute, & de porter une partie de leur peine, & aussi pour faire voir ce qu'il seroit lui-même sans la grace de Dieu.

℣. 32. *Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde.*

Mais.... c'est le Seigneur, c'est-à-dire, J. C. même que l'Apôtre appelle ordinairement le Seigneur, *qui nous châtie* comme un pere châtie *ses enfans*, selon la force du mot Grec.

Afin que nous ne soyons pas condamnés à la mort éternelle, *avec le monde*, c'est-à-dire, avec les infideles.

℣. 33. *C'est pourquoi, mes freres, lorsque vous vous*

assemblez pour ces repas, attendez-vous les uns les autres.

C'est pourquoi, mes freres: Puisque le peché de ceux qui communient indignement est si énorme, & qu'il est suivi de punitions si terribles en ceux-mêmes qui s'en sont corrigés; afin de prévenir tous ces maux: *lorsque vous vous assemblez pour ces repas;* c'est-à-dire, pour le souper qui précede l'Eucharistie, & qui vous doit servir d'une préparation pour ce Sacrement, *attendez-vous les uns les autres;* que les riches attendent les pauvres, & que le repas soit commun aux uns & aux autres, sans aucune difference de personnes, de peur de profaner l'Eucharistie par vos partialités & par vos désordres, & d'attirer sur vous la colere & la vengeance de Dieu.

℣. 34. *Si quelqu'un est pressé de manger, qu'il mange chez lui; afin que vous ne vous assembliez pas à votre condamnation. Je reglerai les autres choses, lorsque je serai venu.*

Si quelqu'un est pressé de manger, &c. ne pouvant à cause de son infirmité attendre jusqu'au soir, qui étoit le temps de ce repas; ou bien, c'est une espece de reproche & de raillerie, comme s'il disoit, si quelqu'un est si fort sur la bouche, qu'il ne puisse ou qu'il ne veuille attendre les autres à manger, & qu'il ait peur de n'en point avoir assez pour lui, qu'il mange plutôt chez lui, où il n'aura personne à attendre, & où il mangera à son aise ce qu'il voudra & autant qu'il voudra.

Afin que vous, &c. c'est-à-dire, afin que ce souper auquel vous vous assemblez, qui est institué pour vous unir dans la charité, ne vous serve pas d'un sujet & d'une matiere de condamnation.

Je reglerai les autres choses, moins essentielles que

que celles que je vous écris, comme sont les ceremonies, & les autres préparations nécessaires pour celebrer ce mystere avec plus de bienséance & de majesté.

Lorsque je serai venu. Il differe ce reglement jusqu'à son arrivée, afin d'avoir tout le temps & le loisir de prescrire chaque chose en détail; ce qui seroit trop long & trop difficile à faire dans une lettre, & même afin qu'étant sur les lieux il lui soit plus aisé de prescrire des ceremonies conformes aux pratiques & aux usages déja reçus dans l'Eglise, & de les y introduire par son exemple.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 17. *Soyez mes imitateurs...... Mais je desire que vous sçachiez que J. C. est le chef & la tête de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, &c.*

Saint Paul, veut ici corriger un abus qui s'étoit introduit dans l'Eglise de Corinthe, qui est que les femmes s'y trouvoient la tête découverte, ce qu'elles faisoient ou bien en suivant la coutume des femmes payennes de cette ville, qui y paroissoient la tête levée & découverte, ou à l'imitation des hommes qui devoient prier & parler dans les assemblées des fideles sans avoir la tête couverte. Quoi qu'il en soit, l'Apôtre prouve par la soumission où les femmes sont à l'égard des hommes, qu'elles doivent porter sur leur tête le voile, qui est la marque de cet assujettissement.

La nature même suggere aux femmes, qu'elles doivent ceder aux hommes la préference au-dessus 1. Pet. 3. 7.

d'elles ; mais les hommes doivent les traiter avec beaucoup de déference & de ménagement, en s'accommodant à leur foiblesse, comme saint Pierre nous l'enseigne ; cette sujetion de la femme à l'égard de l'homme est établie par toutes sortes de loix naturelles, divines & humaines. *L'ordre naturel qui se doit garder parmi les hommes*, dit saint Augustin, *demande que les femmes soient soumises à leurs maris, parce qu'il est juste que la raison qui est plus foible cede à celle qui est plus forte.* C'est pour cela que si dans le temps de la loi de Moïse il a été permis à un homme d'avoir plusieurs femmes, il n'a jamais été permis à une femme d'avoir plusieurs maris : *Ce qui vient*, dit le même Pere, *de ce que ceux qui sont nés pour commander, naturellement aiment la singularité ; un maître peut bien avoir plusieurs serviteurs, mais un serviteur ne peut servir plusieurs maîtres.*

Quæst. in Genes. c. 153. August. de bono conjug. cap. 17.

Mais la principale raison pour laquelle la femme a été assujettie à l'homme, c'est parce qu'elle a séduit le premier homme, & qu'elle l'a fait consentir au peché & à la désobéissance contre l'ordre de leur Createur, & ce qui a causé la ruine universelle du genre humain : Ce fut alors que Dieu lui déclara qu'elle seroit sous la puissance & la domination de son mari : *sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.* Il est vrai que Dieu l'ayant tirée du côté de l'homme, elle fut formée pour être sa compagne, comme l'homme le reconnut, en disant qu'elle étoit *l'os de ses os & la chair de sa chair* : mais lorsqu'au lieu d'aider son mari, comme c'étoit pour ce sujet qu'elle avoit été faite, elle le porta au peché, & fut cause de sa perte, & de tous les maux dont ses descendans se trouvent encore

Genes. 3. 16.

accablés ; ce fut avec justice que la femme a été soumise & assujettie à l'homme.

Dans l'état où l'homme se trouve maintenant depuis le peché, cet assujettissement de la femme à l'égard du mari est devenu nécessaire, puisque l'égalité en dignité & en honneur causeroit certainement des differens & des disputes entre deux personnes qui doivent être si fort unies. Saint Jean Chrysostome en apporte encore une autre raison : C'est, dit-il, que Dieu prévoyant la suite funeste de ce peché, étouffa par cet arrêt qui assujettissoit la femme au mari, toutes les inimitiés qui seroient arrivées entr'eux dans la suite, par le souvenir que l'homme auroit eu du tort qu'il auroit reçu de sa femme.

La femme ne doit donc point trouver mauvais cet ordre que Dieu a établi dès le commencement du monde, d'autant plus que cet assujettissement est bien adouci par le Sacrement de la loi nouvelle, qui rend cette soumission toute sainte & toute volontaire. *Que les femmes*, dit saint Paul, *soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme, comme J.C. est le chef de l'Eglise, qui est son corps. Comme donc l'Eglise est soumise à J. C. les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris.*

L'Apôtre fournit ici aux femmes un grand sujet de consolation dans l'état où elles se trouvent par justice & par punition : car, comme dit saint Augustin, cet état ne leur est point naturel ; mais c'est par la faute de la premiere femme qu'elles sont obligées d'être soumises à leurs maris. Dieu a converti cette punition en grace, & cette nécessité en mérite, puisqu'il a voulu se mettre lui-même en la

place de leurs maris, & que leur obéiſſance étant toute volontaire & toute ſainte, repréſentât celle que toute l'Egliſe rend à J. C. comme à ſon chef & à ſon Epoux. Ainſi, bien loin de croire que leur condition leur ſoit pénible & déſavantageuſe, elles doivent ſe tenir heureuſes de n'avoir qu'à obéir, ſans être expoſées aux dangers où engage l'obligation de commander.

1. Pet. 3. 5. 6. Saint Pierre exhorte auſſi les femmes chrétiennes à s'acquitter de ce devoir à l'égard de leurs maris, par l'exemple des femmes ſaintes d'autrefois, & en particulier de Sara, qui appelloit Abraham ſon ſeigneur & ſon maître, & le ſuivit toujours ſans ſe plaindre dans tous ſes voyages qui étoient pénibles & fâcheux; & a mérité par la ſageſſe de ſa conduite, d'être propoſée pour exemple d'obéiſſance à toutes celles de ſon ſexe, comme Abraham l'a été à tous les fideles par la grandeur de ſa foi. Comme donc la marque de cet aſſujettiſſement de la femme au mari c'eſt le voile qu'elle doit avoir ſur la tête, ſaint Paul a grande raiſon d'exiger d'elles qu'elles ne le quittent point. Ce voile qui avertit les femmes d'avoir les yeux baiſſés en terre, & de ſe conſerver dans la modeſtie, eſt, dit ſaint Chryſoſtome, un ſigne que Dieu a voulu mettre dans le monde pour établir un ordre admirable parmi les hommes, en faiſant voir à l'œil, ce qui doit commander, & ce qui doit obéir.

Que la femme ſe tienne donc dans les bornes de la modeſtie & de la ſoumiſſion qui lui ſont preſcrites par le droit naturel & la loi de Dieu, & qu'elle porte ſur ſa tête le voile qui marque ſon aſſujettiſſement à l'homme, & ſon obéiſſance à l'égard de Dieu.

℣. 17. jusqu'à la fin. *Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire, qui est, que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées, qu'elles vous nuisent plutôt que de vous servir, &c.*

Saint Paul combat ici deux très-grands dereglemens dans les Corinthiens ; le mépris qu'ils faisoient des pauvres, & le peu de soin qu'ils avoient de se préparer pour participer à la communion du corps de J. C. On ne voyoit déja plus du temps de saint Paul cette ferveur des premiers Chrétiens, soit pour l'assistance des pauvres, soit pour la disposition à recevoir la sainte Eucharistie : ce sont deux choses inséparables ; & c'est communier indignement que de ne pas aimer les pauvres, & de n'être point touché de compassion de leurs nécessités pour les soulager.

Que si dès le temps de l'Apôtre la charité étoit si refroidie, que pouvons-nous dire de ces derniers temps, que l'on peut appeller avec saint Jerôme, la lie des siecles, où l'on ne reconnoît point l'obligation indispensable de faire l'aumône, & où l'on ignore les préparations qu'il faut apporter à la participation des sacrés mysteres ? On s'imagine satisfaire à cette premiere obligation en donnant peu, quoiqu'on vive dans l'abondance de toutes choses ; mais pour ce qui regarde la préparation à la sainte Eucharistie, il est si rare qu'on s'en approche avec les dispositions nécessaires, que si entre les douze Apôtres il y en eut un qui communia indignement, on se trouveroit heureux de voir maintenant un de douze qui communiât dignement, ou qui fût disposé à le faire.

Il n'y a rien qui soit plus dangereux que de se tromper en ce point, de se croire disposé à rece-

voir la sainte Eucharistie, il n'y a rien néanmoins en quoi on se trompe plus aisément qu'en cela, parce qu'on veut bien s'y trômper.

La plupart s'imaginent que pour communier dignement il suffit de se confesser des pechés mortels ausquels on est sujet, sans se mettre en peine de s'en corriger, & de les purifier par la pénitence: cet abus pernicieux est trop commun pour en pouvoir douter. Qui vit jamais plus de confessions & de communions, qu'on en voit maintenant? Les déreglemens en sont-ils moins fréquens pour cela; & la corruption moins ordinaire? S'il y a dans quelque Eglise une indulgence pleniere, ou une solemnité, on se presse autour des confessionnaux pour se confesser, & autour des autels pour communier, sans qu'on croye qu'il soit besoin d'autre préparation pour mériter la grace de l'indulgence; n'est-ce pas une profanation visible des Sacremens, & sur-tout de celui de l'Eucharistie, que cette dévotion mal entendue que l'on allie avec les désordres secrets & les mauvaises habitudes dont on ne se corrige point? Est-il rien de plus énorme & de plus dereglé que la conduite de ceux qui reçoivent J. C. dans un cœur impur?

Ce malheur déplorable ne seroit pas si commun, s'il n'étoit peut-être trop souvent entretenu par l'ignorance ou la lâche complaisance des Directeurs de conscience, & même des Confesseurs; qui, au-lieu de conduire les ames selon les regles de l'Evangile & la tradition de l'Eglise, suivent des pratiques arbitraires & des usages pernicieux en s'accommodant aux inclinations de ceux qu'ils conduisent. Ainsi l'on croit être en sûreté de conscience, lorsque sans aucun sentiment de ses fautes on a

déclaré ses pechés à un Prêtre tel qu'on se l'est choisi, à sa bienseance : C'est un abus effroyable qu'un excellent Auteur de ce dernier siecle répréseute en ces termes : *Pulchrè defunctos se confessione putant, si in Sacerdotis cujuspiam aures, quem sibi vel vitæ improbitate panem nebulonem, vel beneficiis obstrictum assentatorem, vel alioqui in doctrina ecclesiastica rudem ad id delegerunt, sua scelera turbidè & generatim voceque obscurâ & confusâ mussarunt, & simul atque impositam suo capiti manum sensère, quasi omni reatu soluti sint, ita sibi blandiuntur ipsi.* Masius in Jos. c. 8. v. 10.

Une autre source féconde de communions indignes, c'est l'état de ceux qui croient n'être pas en peché mortel, soit par une ignorance affectée, soit par négligence faute de s'examiner eux-mêmes. En effet, qui pourra se persuader que ce grand nombre de personnes qui nepensent à autre chose qu'à s'aveugler elles-mêmes, & à trouver des excuses à leurs crimes, soient excusables devant Dieu de toutes leurs communions sacrileges pour ne s'être pas crues en peché mortel ? Peut-on croire que tant d'avares qui se croient honnêtes gens avec un attachement prodigieux à leur bien, communient en bon état ? Ne peut-on pas en dire de même de tous ceux qui croient en conscience pouvoir courir après les honneurs & les charges, & faire leur fortune dans le monde ? Peut-on croire que tant d'Ecclesiastiques qui ne pensent point offenser Dieu, lorsque sans vocation, sans capacité, & sans vertu ils s'ingerent dans le ministere ecclesiastique, soient bien disposés pour communier ? qui oseroit soutenir que tant d'autres personnes qui vivent dans le luxe, la bonne-chere & les autres divertissemens du siecle, & qui se persuadent néanmoins qu'elles

ne ſont point en peché mortel, évitent la condamnation terrible dont ſont menacés ceux qui s'approchent de la ſainte Euchariſtie avec une conſcience impure ?

Pour ce qui eſt de la négligence à ſe préparer à la ſainte communion par un bon examen de l'état de ſa conſcience, c'eſt la cauſe la plus ordinaire des mauvaiſes communions. La plupart des gens s'imaginent qu'il n'y a point d'autre épreuve que de rechercher les pechés qu'on a commis, ils ne ſondent point le fond de leur conſcience, & n'examinent pas s'ils ont un regret ſincere de leurs pechés, & une ferme réſolution de ne les plus commettre, que tout pénitent doit avoir pour en obtenir la rémiſſion; & cependant faute de cet examen ils s'approchent des redoutables myſteres avec confiance, ne s'appercevant pas qu'en les recevant dans cette diſpoſition ils ſe rendent coupables de la profanation du corps de J. C. & ſont jugés de Dieu, parce qu'il ne ſe jugent pas eux-mêmes.

Pour recevoir donc avec fruit le plus grand & le plus ſaint de tous nos Sacremens, il faut ſur-tout, ſelon le précepte de l'Apôtre, s'éprouver ſoi-même, pour voir ſi nous ſommes vraiment convertis, ſi nous ne retombons plus dans les mêmes fautes, ſi nous aimons Dieu de tout notre cœur, & ſi nous avons une volonté effective de lui plaire en tout. Trouvons-nous en nous-mêmes ces diſpoſitions, approchons avec confiance de cet auguſte Sacrement; que ſi nous ne les trouvons pas, ne nous en approchons point ſans nous être bien examinés & ſans nous être purifiés par les exercices de la pénitence. Mais ce n'eſt pas là l'uſage de la plupart des gens dans le monde. Saint Jean Chryſoſtome le

plaint de ce desordre de son siecle : Notre but, dit-il, n'est pas de communier après nous y être bien préparés, après avoir expié nos pechés, ayant le cœur brisé de componction ; mais de satisfaire à un jour de fête & de suivre la coutume des autres qui approchent de ces saints mysteres. Ce n'est pas toutefois le temps, ni la rencontre d'une fête qui nous donne le droit de communier; la seule pureté du cœur nous en rend dignes, avec elle, dit ce Pere, approchez-vous-en toujours ; sans elle ne vous en approchez jamais.

CHAPITRE XII.

1. DE spiritualibus autem, nolo vos ignorare fratres.

1. POur ce qui est des dons spirituels, mes freres, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez sçavoir.

2. Scitis quoniam cùm gentes essetis, ad simulacra muta prout ducebamini euntes.

2. † Vous vous souvenez bien qu'étant payens, vous vous laissiez entraîner, selon qu'on vous menoit vers les idoles muettes.

† 10. Dimanche après la Pentec.

3. Ideò notum vobis facio, quòd nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Jesu. Et nemo potest dicere Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.

3. Je vous déclare donc que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu ne dit anathême à Jesus ; & que nul ne peut confesser que Jesus est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit.

Marc. 9. 38.

4. Divisiones verò gratiarum sunt, idem

4. Or il y a diversité de dons spirituels ″ ; mais il n'y a

ỿ. 4. *lettr.* graces.

qu'un même Esprit.

5. Il y a diversité de ministeres; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. Et il y a diversité d'operations *surnaturelles* ; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opere tout en tous.

7. Or les dons // du Saint-Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité *de l'Eglise*.

8. L'un reçoit du *Saint*-Esprit *le don* de parler dans une *haute* sagesse // ; un autre reçoit du même Esprit *le don* de parler avec science :

9. un autre reçoit la foi par le même Esprit : un autre reçoit du même Esprit la grace de guérir les maladies ;

10. un autre *le don* de faire des miracles : un autre *le don* de prophetie : un autre le discernement des esprits : un autre *le don* de parler diverses langues : un autre l'interpretation des langues.

Rom. 12. 6. Ephes. 4. 7. 11. Or c'est un seul & même Esprit qui opere toutes ces choses, distribuant à cha-

autem Spiritus.

5. Et divisiones ministrationum sunt, idem autem Dominus.

6. Et divisiones operationum sunt, idem verò Deus, qui operatur omnia in omnibus.

7. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

8. Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiæ : alii autem sermo scientiæ secundùm eundem Spiritum :

9. alteri fides in eodem Spiritu : alii gratia sanitatum in uno Spiritu ;

10. alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum.

11. Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens

ỷ. 7. *lettr.* La manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour l'utilité *commune*.

ỷ. 8. *lettr.* à l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse ; à l'autre par le même Esprit la parole de science.

singulis prout vult.

cun ces dons selon qu'il lui plaît ¶.

12. Sicut enim corpus unum est, & membra habet multa, omnia autem membra corporis cùm sint multa unum tamen corpus sunt : ita & Christus.

12. Et comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps; il en est de même de Jesus-Christ.

13. Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judæi, sive liberi : & omnes in uno Spiritu potati sumus.

13. Car nous avons tous été baptisés dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres : & nous avons tous reçu un *divin* breuvage pour n'être qu'un même esprit ‖.

14. Nam & corpus non est unum membrum, sed multa.

14. Aussi le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs.

15. Si dixerit pes : Quoniam non sum manus, non sum de corpore : num ideò non est de corpore ?

15. Si le pied disoit : Puisque je ne suis pas la main, je je suis pas du corps; ne seroit-il point pour cela du corps ?

16. Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus, non sum de corpore: num ideò non est de corpore ?

16. Et si l'oreille disoit : Puisque je ne suis pas œil, je ne suis pas du corps; ne seroit-elle point pour cela du corps ?

17. Si totum corpus oculus, ubi auditus ? Si totum auditus, ubi odoratus ?

17. Si tout le corps étoit œil, où seroit l'ouie ? & s'il étoit tout ouie, où seroit l'odorat ?

ỷ. 13. *autr.* nous avons été *divinement* abreuvés de ce même Esprit.

18. Mais Dieu a mis dans le corps *plusieurs* membres, & il les y a placés comme il lui a plu.

18. Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit.

19. Que si tous les membres n'étoient qu'un seul membre, où seroit le corps ?

19. Quòd si essent omnia unum membrum, ubi corpus ?

20. Mais il y a plusieurs membres, & *tous ne sont qu'*un seul corps.

20. Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus.

21. Or l'œil ne peut pas dire à la main : je n'ai pas besoin de votre secours ; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes point nécessaires.

21. Non potest autem oculus dicere manui : operâ tuâ non indigeo ; aut iterùm caput pedibus : Non estis mihi necessarii.

22. Mais au-contraire les membres du corps qui paroissent les plus foibles, sont les plus nécessaires.

22. Sed multò magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse, necessariora sunt :

23. Nous honorons même davantage *par nos vêtemens*, les parties du corps qui paroissent les moins honorables : & nous couvrons avec plus de soin & d'honnêteté, celles qui sont moins honnêtes.

23. & quæ putamus ignobiliora membra esse corporis, his honorem abundantiorem circumdamus : & quæ inhonesta sunt nostra, abundantiorem honestatem habent.

24. Car pour celles qui sont honnêtes, elles n'en ont pas besoin ; mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage // ce qui est moins honorable de soi-même :

24. Honesta autem nostra nullius egent : sed Deus temperavit corpus ei, cui deerat, abundantiorem tribuendo honorem,

ỳ. 24. *i. e.* qu'on couvre avec plus de soin. *Voyez* v. 2.

25. ut non sit schisma in corpore, sed idipsum pro invicem sollicita sint membra.

25. afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division dans le corps ; mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.

26. Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra: sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.

26. Et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui.

27. Vos autem estis corpus Christi, & membra de membro.

27. † Or vous êtes le corps de Jesus-Christ, & membres les uns des autres ॥. † S. Barthelemy.

28. Et quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia, primùm Apostolos, secundò Prophetas, tertiò Doctores; deinde virtutes, exinde gratias curationum, opitulationes, gubernationes, genera linguarum, interpretationes sermonum.

28. Ainsi Dieu a établi dans son Eglise, premierement des Apôtres, secondement des Prophetes, & troisiémement des Docteurs ; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grace de guérir les maladies ; ceux qui ont le don d'assister les fréres ॥ ; ceux qui ont le don de gouverner ; ceux qui ont le don de parler diverses langues ; ceux qui ont le don de les interpreter. Ephes. 4. 11.

29. Numquid omnes Apostoli? numquid om-

29. Tous sont-ils Apôtres? Tous sont-ils Prophetes? Tous

ỽ. 27. *lettr.* membra de membro. *Gr.* membra ex parte, *c'est-à-dire*, membre faisant partie du tout, ou, comme on a traduit, membres les uns des autres.

ỽ. 28. soit dans la maladie, ou dans leurs autres nécessités.

ſont-ils Docteurs ?

30. Tous ſont-ils des miracles ? Tous ont-ils la grace de guérir les maladies ? Tous parlent-ils pluſieurs langues ? Tous ont-ils le don de les interpreter ?

31. Entre ces dons, ayez plus d'empreſſement pour les meilleurs ¶. Mais je m'en vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.

nes Prophetæ ? numquid omnes Doctores ?

30. numquid omnes virtutes ? numquid omnes gratiam habent curationum ? numquid omnes linguis loquuntur ? numquid omnes interpretantur ?

31. Æmulamini autem chariſmata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonſtro.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Pour ce qui eſt des dons ſpirituels, mes freres, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez ſçavoir.*

Pour ce qui eſt des dons ſpirituels, mes freres, c'eſt-à-dire, des dons du Saint-Eſprit que vous avez reçus dans votre Baptême, ces dons étoient celui des langues, de prophetie, des miracles, & autres ſemblables, dont Dieu rempliſſoit les fideles en ces premiers temps, pour l'établiſſement de ſon Egliſe.

Je ne veux pas que vous ignoriez, &c. c'eſt-à-dire, que vous demeuriez ſans être inſtruits de l'excellence de ces dons & de l'uſage que vous en devez faire.

℣. 2. *Vous vous ſouvenez bien qu'étant payens vous vous laiſſiez entraîner, ſelon qu'on vous menoit, vers les idoles muettes.*

Vous vous souvenez bien, qu'étant payens. Il montre aux Corinthiens par l'experience de ce qui leur est arrivé par le passé, l'importance qu'il y a de bien discerner ceux qui sont mus par l'esprit du diable, d'avec ceux qui sont inspirés de l'Esprit de Dieu, & le danger qu'il y a pour eux d'être emportés tout de nouveau à l'idolatrie, s'ils n'ont soin de faire ce discernement.

Vous vous laissiez entraîner, comme des bêtes, vous laissant abuser par les fausses merveilles de ceux qui étoient agités par l'esprit du diable, qui vous persuadoient par leurs signes trompeurs d'adorer des idoles.

Selon qu'on vous menoit, c'est-à-dire, sans résistance, & sans discernement de l'imposture d'avec la vérité, *vers les idoles muettes.* Voyez Habac. 2. 18. Il ajoute cette épithete pour faire voir plus sensiblement aux Corinthiens le prodigieux aveuglement où ces imposteurs les avoient jettés, en leur persuadant d'adorer comme de vrais dieux, des statues qui n'avoient aucun mouvement ni aucun signe de vie, pour leur faire connoître ainsi l'importance qu'il y a de les bien discerner, afin de ne s'y laisser plus abuser. Ces imposteurs, au rapport d'Eusebe, se mêloient quelquefois dans les assemblées des Chrétiens, & tâchoient, pour les séduire, d'imiter les merveilles qu'ils voyoient parmi ceux qui étoient remplis de l'Esprit de Dieu.

℣. 3. *Je vous déclare donc, que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu, ne dit anathême à* JESUS ; *& que nul ne peut confesser que* JESUS *est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit.*

Je vous déclare donc que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu, c'est-à-dire, prophetisant, ou parlant

les langues; car il ne parle ici que des Prophetes, & de ceux qui avoient le don des langues ; mais sous ces deux especes, il comprend tous ceux qui avoient quelque don miraculeux.

Ne dit anathême à JESUS, c'est-à-dire, ne profere des blasphêmes contre sa Personne, ou contre son incarnation, ou contre sa Religion. Voyez 1. Cor. 16. 22. Galat. 1. 8. Ainsi dès que vous voyez quelqu'un contraire à J. C. regardez-le & traitez-le comme un imposteur, & comme un ministre de l'esprit impur, encore qu'il parle les langues, & qu'il prédise des choses futures, & qu'il fasse beaucoup d'autres merveilles. Cette regle de l'Apôtre, pour discerner les vrais miracles d'avec les faux, & les ministres de Dieu d'avec les ministres du diable, est toute conforme à celle que Moïse donne. Voyez Deut. 13. 1. 2. 3. 4. 5. & 18. 21. 22. 1. Jean 2. 22. & 4. 2. 3. & 5. 1. & 2. Jean 7.

Et que nul ne peut confesser de bouche *que* JESUS *est le Seigneur*, ni confirmer cette vérité par ses œuvres, *sinon par le Saint-Esprit*, qui l'inspire, & qui est l'auteur des merveilles qu'il opere ; car si celui qui opere des merveilles parmi vous, fait profession de reconnoître J. C. pour son Seigneur, & qu'il continue de lui obéir, c'est une marque certaine que ce n'est pas le démon, qui est l'auteur des merveilles qu'il opere ; mais le Saint-Esprit qui agit en lui.

℣. 4. Or il y a diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même Esprit.

Outre l'instruction que je vous viens de donner pour vous préserver de l'erreur, en voici une autre qui est nécessaire pour vous garantir de l'orgueil & de l'envie, & pour conserver parmi vous l'u-
nion

nion & la charité, qui est l'ame & le fondement de la vie chrétienne.

Or il y a parmi vous *diversité de dons spirituels*, comme ceux de la prophetie, de l'interpretation, &c. dont les uns sont plus excellens que les autres.

Mais il n'y a qu'un même Esprit; c'est-à-dire : Mais si d'un côté il y a diversité de dons dans les fideles, ce qui semble leur être une matiere de division & de jalousie, considerez de l'autre qu'il n'y a en eux tous qu'un même Esprit, qui anime tout le corps de l'Eglise, & qui est auteur de tous ces dons; & qu'ainsi ils doivent tous n'avoir que les mêmes sentimens d'amour & d'affection les uns pour les autres, quelque diversité de dons & de graces qu'il y ait parmi eux. Les dons des fideles sont differens en espece & en excellence, mais l'Esprit de charité qui leur est commun à tous, doit unir leurs cœurs, & les empêcher de se prévaloir de ces dons les uns contre les autres, & de se les envier les uns aux autres.

℣. 5. *Il y a diversité de ministeres; mais il n'y a qu'un même Seigneur.*

Il y a diversité de ministeres, comme l'Episcopat, le Sacerdoce, le Diaconat, &c. qui sont des ministeres differens subordonnés les uns aux autres.

Mais il n'y a qu'un même Seigneur, qui est J. C. dont tous les ministres tant superieurs qu'inferieurs, relevent également, & auquel ils doivent tâcher de plaire & d'obéir chacun dans son ministere; au-lieu d'y chercher leur propre gloire, & leur interêt particulier.

℣. 6. *Et il y a diversité d'operations* surnaturelles; *mais il n'y a qu'un même Dieu qui opere tout en tous.*

Et il y a diversité d'operations surnaturelles, c'est-

à-dire, diverses sortes de pouvoirs & de facultés de faire des miracles; les uns ayant le pouvoir de ressusciter les morts, les autres n'ayant que celui de guérir les maladies, les autres celui de chasser les diables, &c.

Mais il n'y a qu'un même Dieu. L'Apôtre donne le nom de Dieu au Pere, parce qu'il est la source & le principe de toute divinité, *qui opere tout en tous*, c'est-à-dire, qu'il opere ces miracles aussibien en ceux qui en font de moindres, qu'en ceux qui en font de plus grands & de plus éclatans; de sorte que les uns & les autres ont également l'avantage d'avoir été choisis de Dieu pour être les instrumens de ces merveilles: ainsi quelque diversité de dons & de graces qu'ils ayent reçus, ils ne doivent point s'en glorifier, & se les envier les uns aux autres; au-contraire ils doivent tous avoir les mêmes sentimens d'amour & d'affection, puisque les uns & les autres n'ont ces dons que par une pure grace, à laquelle ils n'ont pas même cooperé. Il faut remarquer que dans l'énumeration que l'Apôtre fait ici, versets 4. 5. & 6. il met le Saint-Esprit le premier, & le Pere le dernier, pour montrer l'égalité parfaite qu'il y a entre les trois Personnes: il attribue les dons gratuits au Saint-Esprit, parce qu'il est personnellement l'amour & la bonté; le ministere au Fils, parce qu'il est le maître & le seigneur des hommes qu'il a rachetés, les operations surnaturelles au Pere, à cause de sa toute-puissance.

℣. 7. *Or les dons du Saint-Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité* de l'Eglise.

Or les dons, &c. Le Saint-Esprit fait paroître sa grace en chacun de ceux qu'il a gratifiés & com-

blés de ses dons, *pour l'utilité* de l'Eglise, c'est-à-dire, pour l'instruction, consolation & confirmation des fideles dans la foi, & pour la conversion des infideles, qui sont convaincus de la vérité de la Religion, par la vue des miracles qui s'operent par ceux qui sont remplis de ces dons; & non pas pour leur propre satisfaction, ni pour les en rendre plus vains, & plus insolens contre leurs freres.

℣. 8. *L'un reçoit du* Saint-*Esprit* le don *de parler dans une* haute *sagesse : un autre reçoit du même Esprit* le don *de parler avec science.*

L'un. L'Apôtre parle principalement des Docteurs, qui sont les dépositaires de la sagesse & de la science divine, & dont la propre fonction est d'instruire les peuples, & de répandre sur eux par leurs instructions les trésors de la sagesse & de la science.

Reçoit du Saint-*Esprit.* On ne reçoit pas moins ces dons du Pere & du Fils, que du Saint-Esprit; mais on en attribue la communication au Saint-Esprit, parce qu'il est lui-même l'amour, & la bonté du Pere & du Fils.

Le don *de parler*, c'est-à-dire, de discourir des plus saints mysteres de la Religion d'une maniere sublime, & qui surpasse la capacité ordinaire des hommes.

Dans une haute *sagesse*, c'est-à-dire, de proferer des sentences graves, élevées & mysterieuses, telles que sont celles des Proverbes de Salomon, de l'Ecclesiaste, de la sagesse, &c. L'Apôtre ne parle pas ici de la sagesse ni de la science acquise par l'étude & par le travail, quoique ce soit aussi un don de Dieu, mais qui n'est pas au-dessus de la nature. La vraie marque de l'infusion de ce don surnaturel, est

lorsque ceux qui en sont gratifiés sont d'ailleurs personnes sans lettres & sans études, tels qu'étoient la plupart des Apôtres & des premiers Chrétiens.

Un autre reçoit du même Esprit ; c'est-à-dire : Encore que les dons soient differens & inégaux, il doit y avoir une union parfaite entre ceux qui les reçoivent, puisqu'ils sont animés d'un même Esprit.

Le don *de parler avec science :* Le don de la science ne differe de la sagesse, que par la maniere de connoître les mysteres de Dieu, étant plus haute & plus sublime dans la sagesse que dans la science.

℣. 9. *Un autre reçoit la foi par le même Esprit : un autre reçoit du même Esprit la grace de guérir les maladies.*

Un autre reçoit la foi, &c. L'Apôtre ne parle pas ici de la foi qui est nécessaire à tous les Chrétiens ; mais d'une foi spéciale & toute particuliere, par laquelle l'homme qui l'a reçue croit fermement que Dieu se veut servir de lui pour operer quelque miracle prodigieux & extraordinaire, comme de transporter une montagne, ou quelqu'autre chose semblable : *Si habuero omnem fidem, &c.*

Matth. 17. 19. 1. Cor. 13. 2.

Un autre reçoit du même Esprit la grace de guérir les maladies. Ce don étoit particulierement accordé aux Prêtres, & il n'a pas tout-à-fait cessé dans l'Eglise, puisque les Prêtres y guérissent encore les malades par l'imposition de leurs mains en l'administration du Sacrement d'Extrême-Onction. *Super agros manus imponent, &c. Inducat Presbyteros, &c.*

Marc. 16. 18. Jac. 5. 14.

℣. 10. *Un autre* le don *de faire des miracles : un autre* le don *de prophetie : un autre le discernement des esprits : un autre* le don *de parler diverses langues : un autre l'interpretation des langues.*

Un autre le don *de faire des miracles*, par excellence, c'est-à-dire, certains miracles plus signalés que d'autres; comme de ressusciter les morts, rendre la vue aux aveugles, l'ouie aux sourds, le marcher aux boiteux, la parole aux muets, chasser les diables des corps, &c.

Un autre le don *de prophetie*, c'est-à-dire, le don de prédire les choses à venir, & d'expliquer les mysteres cachés de l'Ecriture & de la Religion. *Magis autem ut prophetetis.* 1. Cor. 14. 1.

Un autre le discernement des esprits, c'est-à-dire, le don de connoître quels sont les vrais ou les faux prophetes, ceux qui parlent, ou qui agissent par l'Esprit de Dieu, ou par l'esprit du démon.

Un autre le don *de parler diverses langues*, selon la diversité des nations, & des langues de ceux qu'il faut instruire des mysteres de la loi.

Un autre l'interpretation des langues; car il arrivoit quelquefois, que celui qui parloit ne pouvoit se faire entendre à tous les assistans, non qu'il parlât sans entendre ce qu'il disoit, comme l'estiment quelques-uns, mais parce que la langue dont il se servoit étant étrangere à plusieurs de ceux qui l'écoutoient, il falloit nécessairement que celui qui avoit le don d'interpretation leur expliquât en une langue vulgaire, ce qui à leur égard avoit été dit en une langue étrangere. Voyez 1. Cor. 14. 27. 28.

℣. 11. *Or c'est un seul & même Esprit qui opere toutes ces choses, distribuant à chacun ces dons selon qu'il lui plaît.*

Or, &c. C'est cet Esprit que nous venons de dire être l'unique auteur de tous ces dons differens, & qui est le même dans tous ceux qui en sont remplis, *qui opere toutes ces choses* dans les fideles par sa propre

vertu, aussi-bien que le Pere ; & non comme un simple ministre qui auroit reçu ces dons de Dieu pour les communiquer aux autres.

Distribuant par lui-même, & comme une Personne distincte de celle du Pere, & du Fils. Car quoiqu'on puisse attribuer l'operation des dons à un simple instrument ; on ne sçauroit en attribuer la distribution qu'à la cause principale, c'est-à-dire, à la Personne qui en est le premier principe.

A chacun ces dons, c'est-à-dire, aux uns le don de prophetie, aux autres celui des langues ; en sorte que les uns ont un don, les autres un autre, n'y en ayant aucun en particulier qui soit commun à tous. Voyez v. 30. *Numquid omnes, &c.*

Selon qu'il lui plaît ; de sorte qu'il ne faut point trouver à redire par envie ou autrement, à l'inégalité qui paroît dans cette même distribution, puisque sa volonté qui en est la cause, est très-juste : il n'y a pas plus de sujet de se glorifier de l'avantage qu'on peut avoir par-dessus les autres dans cette distribution, puisqu'elle ne vient pas des mérites, mais d'une grace toute pure, que de s'attribuer d'en avoir moins reçu que les autres ; mais il n'y a rien de plus avantageux pour nous que de nous soumettre avec plaisir à une volonté si juste, qui ordonne de tout pour le mieux & pour notre plus grand bien.

℣. 12. *Et comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres ; & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont néanmoins qu'un même corps ; il en est de même de J. C.*

Et comme notre corps, &c. C'est la raison du verset précedent. L'Apôtre montre par la comparaison qu'il fait du corps humain avec l'Eglise, qui est le

corps myſtique de J. C. qu'il doit y avoir diverſité de dons & d'operations, & que l'unité de ce corps ne repugne pas à cette diverſité de dons, non plus que la diverſité des dons à ſon unité.

Eſt composé de pluſieurs membres; c'eſt-à-dire, ne laiſſe pas, encore qu'il ne ſoit qu'un corps d'être composé de pluſieurs parties differentes; *ils ne ſont tous néanmoins qu'un même corps*, de ſorte que la pluralité des membres ne détruit pas l'unité du corps, mais contribue au-contraire, & conſpire à ſon unité, par l'union qu'ils ont les uns avec les autres.

Il en eſt de même de J. C. conſideré comme chef de ſon Egliſe, laquelle ne fait avec lui qu'un même corps myſtique, composé de pluſieurs membres, & qui porte même le nom de J. C. Voyez Rom. 9. 3.

℣. 13. *Car nous avons tous été baptiſés dans le même Eſprit, pour n'être tous enſemble qu'un même corps, ſoit Juifs ſoit Gentils, ſoit eſclaves ou libres, & nous avons tous reçu un* divin *breuvage pour n'être tous qu'un même eſprit.*

Car. L'Apôtre fait voir pourquoi la diverſité des dons & des operations ne détruit point l'unité de l'Egliſe; la raiſon qu'il en donne eſt que tous les fideles, de quelque nation, & de quelque condition qu'ils ſoient, quoique differens en graces & en fonctions, ſont animés d'un même Eſprit, qui les unit tous d'affection & de charité, & leur inſpire à tous une même volonté.

Nous avons tous, auſſi-bien ceux qui ont reçu de moindres dons, que ceux qui en ont reçu de plus excellens, *été baptiſés dans le même Eſprit*; c'eſt-à-dire, reçu le même Eſprit par le Baptême *pour n'être tous*

qu'un même corps myſtique parfaitement uni dans tous ſes membres. Car où il n'y a qu'un même eſprit, il ne peut y avoir qu'un même corps; & dès-lors qu'un membre du corps ſe diviſe d'avec les autres, il ceſſe d'être animé de ſon eſprit.

Soit Juifs ou Gentils , ſoit eſclaves ou libres. C'eſt pour montrer que la diverſité des dons & des operations n'eſt pas incompatible avec l'unité du corps de l'Egliſe, puiſque la diverſité des nations, & l'inégalité des conditions n'y eſt pas contraire.

Et nous avons tous reçu un divin breuvage au Sacrement de l'Euchariſtie, en y recevant le ſang précieux de J. C. qui communique à ceux qui le reçoivent dignement, la vie & ſa force, & par conſequent l'Eſprit de Dieu qui en eſt le principe; comme l'ame eſt le principe de la vie & de la force que le ſang communique au corps humain.

Pour n'être qu'un même eſprit; c'eſt-à-dire, comme il le vient d'expliquer, parlant du Baptême.

℣. 14. *Auſſi le corps n'eſt pas un ſeul membre, mais pluſieurs.*

Auſſi : C'eſt la confirmation de ce qui eſt dit au verſet 12.

Le corps, conſideré tout entier; & renfermant toutes les parties dont il eſt composé, *n'eſt pas un ſeul membre*, quelque excellent qu'il ſoit, *mais pluſieurs;* c'eſt-à-dire, qu'il faut qu'il y en ait pluſieurs de differente & d'inégale perfection, & ſans cette pluralité & cette diverſité, ce ſeroit plutôt un monſtre qu'un corps. Il veut inſinuer, que ceux qui ſont ornés de dons plus excellens que les autres, ne doivent pas s'attribuer l'honneur de tout le corps de l'Egliſe, ni traiter ceux qui leur ſont inferieurs, comme s'ils n'en étoient pas les membres

puiſqu'ils ont cet honneur auſſi-bien qu'eux, & que le corps de l'Egliſe, ne pourroit pas même ſubſiſter ſans eux.

℣. 15. *Si le pied diſoit : Puiſque je ne ſuis pas la main, je ne ſuis pas du corps, ne ſeroit-il point pour cela du corps.*

Si. L'Apôtre prouve ce qu'il vient de dire au verſet précedent, qu'un membre, pour excellent qu'il ſoit, ne peut pas tout ſeul faire le corps ; parce que ceux qui ſont moins excellens contribuent auſſi de leur part à l'integrité du corps, & que pour être moins excellens, ils ne ſont pas pour cela exclus de l'union qu'ils ont avec tout le corps. Il marque tacitement, que les inferieurs n'ont pas ſujet de porter envie aux ſuperieurs ; puiſqu'ils ont auſſi-bien qu'eux l'honneur d'être du corps de l'Egliſe, & qu'ils ſont auſſi néceſſaires qu'eux pour le faire ſubſiſter.

Le pied, qui eſt le membre le moins noble, &, pour ainſi dire, le plus ſervile de tout le corps, *diſoit :* Il attribue la parole au pied & aux membres, qui n'ont pas l'organe de la parole ; de même que Joas fait parler le chardon. Voyez 4. Rois 14. 10.

Puiſque je ne ſuis pas la main ; c'eſt-à-dire, puiſque je ne ſuis pas placé auſſi avantageuſement que la main, & que je ne fais pas des fonctions auſſi nobles que les ſiennes, *je ne ſuis pas du corps, &c.* Cette raiſon, quoi qu'il pût dire, ſuffiroit-elle pour perſuader qu'il ne fût pas du corps ? Et n'eſt-il pas viſible au-contraire, qu'étant uni au corps, il en fait une partie, & que cet avantage lui eſt commun avec tous les autres membres, quelqu'excellens qu'ils puiſſent être ?

℣. 16. *Et ſi l'oreille diſoit : Puiſque je ne ſuis pas œil,*

je ne suis pas du corps, ne seroit-elle pas pour cela du corps ?

Ce verset se doit entendre comme le précedent.

℣. 17. *Si tout le corps étoit œil, où seroit l'ouie ? Et s'il étoit tout ouie, où seroit l'odorat ?*

Si, &c. c'est-à-dire : Si toutes les parties du corps ne faisoient qu'une même fonction, quoique très-excellente, comme la fonction de l'œil, ou de l'ouie, qui sont les plus nobles de tout le corps, que seroit-ce que ce corps, & comment pourroit-il subsister, puisqu'il seroit privé de tant d'autres fonctions, qui ne sont pas moins nécessaires pour sa subsistance & pour sa conservation que celles de la vue & de l'ouie ? Le but de L'Apôtre est de montrer à ceux qui ont des dons plus excellens que les autres, que c'est une folle présomption à eux de croire qu'ils sont les seuls considerables & nécessaires dans l'Eglise ; & de faire voir à ceux qui leur portent envie, que leur desir est très-mal reglé, puisqu'il va à confondre l'ordre des fonctions, & par consequent à la destruction de tout le corps de l'Eglise, & d'eux-mêmes qui en font partie ; puisque ce corps, non plus que celui de l'homme, ne peut subsister sans la diversité des fonctions. *Autr.* S'il n'y avoit qu'un seul membre dans le corps, quelque noble & excellent que fût ce membre, comme s'il n'y avoit que l'organe de la vue, ou l'organe de l'ouie, ce corps ne seroit-il pas monstrueux, & seroit-il même un corps, puisqu'il manqueroit de tous les autres organes nécessaires pour sa subsistance & pour sa conservation ?

℣. 18. *Mais Dieu a mis dans le corps* plusieurs *membres ; & il les y a placés comme il lui a plu.*

Mais Dieu a mis dans le corps plusieurs *membres* ;

c'eſt-à-dire, Dieu eſt l'auteur de la pluralité, & de cette diverſité de membres dans le corps de l'homme dont je viens de parler. Ainſi ce n'eſt pas un effet ni du hazard, ni de la nature, mais de ſa ſageſſe; de ſorte que ce ſeroit une étrange folie d'y trouver à redire, & de s'imaginer qu'il pût y avoir quelque choſe de mieux, & qu'il ſeroit plus avantageux au corps, que tous les membres fiſſent la même fonction.

Et il les y a placés comme il lui a plu. Un membre inferieur ne doit pas ambitionner la place de celui qui lui eſt ſuperieur, puiſque ce ſeroit avoir une volonté directement contraire à celle de Dieu; comme auſſi le membre qui eſt ſuperieur ne doit pas mépriſer celui qui lui eſt inferieur, & ſe prévaloir du degré de ſuperieur qui ne vient pas de lui, & qu'il ne tient que de la pure grace de Dieu, & de ſa ſeule volonté.

℣. 19. *Que ſi tous les membres n'étoient qu'un ſeul membre, où ſeroit le corps?*

Que. Cette conduite de Dieu dans la diſpoſition du corps paroît bien conforme à la raiſon; car *ſi tous les membres, &c.* étoient réduits à un ſeul, quelque noble qu'il fût, comme l'œil, l'oreille, le nez, &c. *Où ſeroit le corps*; c'eſt-à-dire, que ſans cette diverſité de membres unis enſemble qui font le corps, ce ſeroit une maſſe ſans diſtinction.

℣. 20. *Mais il y a pluſieurs membres, &* tous ne font qu'*un ſeul corps.*

Mais, &c. c'eſt-à-dire: Les choſes étant comme elles ſont, & telles que Dieu les a diſpoſées, tous ne font qu'un ſeul corps, compoſé de tous ſes membres; car ſans cette pluralité il n'y auroit point de corps; il en eſt de même à proportion du corps de

l'Eglise, qui ne subsiste que dans la diversité des fonctions & des ministeres.

℣. 21. *Or l'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de votre secours ; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes point necessaires.*

Or. L'Apôtre veut dire, qu'encore qu'il y ait de l'inégalité dans les membres du corps, les uns étant ou plus beaux, ou plus nobles dans leurs fonctions, ou placés dans des degrés plus éminens que les autres, cette inégalité est temperée par la dépendance mutuelle de tous les membres, qui ont tous besoin les uns des autres, quelque degré de prééminence que quelques-uns aient dans le corps; ce qui fait que les membres superieurs n'ont pas sujet de s'élever avec orgueil pardessus ceux qui leur sont inferieurs, puisqu'ils en dépendent, ni les inferieurs de s'affliger du degré de leur condition, puisque cette dépendance rend leur condition en quelque maniere égale à celle des superieurs : il est aisé d'en faire l'application aux membres du corps mystique de l'Eglise.

L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai, &c. C'est la main qui préserve l'œil de mal s'il est sain, qui le panse s'il est malade, qui le nettoie & le lave s'il est sale : en un mot ; c'est elle qui lui conserve la vie, en conservant celle de tous le corps par les alimens qu'elle porte dans la bouche. C'est ainsi que les Docteurs, qui sont les yeux de l'Eglise, parce qu'ils contemplent & qu'ils pénetrent les vérités sublimes de la religion, ne sçauroient se passer du ministere de ceux qui vacquent aux œuvres de la vie active ; qui sont comme les mains de l'Eglise, parce qu'ils dépendent des Docteurs pour la conduite spirituelle; les Docteurs aussi dépendent d'eux pour la nécessité de la vie.

Non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds, &c. Je n'ai pas besoin de vous, puisqu'elle ne peut se transporter avec son corps d'un lieu à l'autre que par le ministere & l'aide des pieds. Ainsi les superieurs dépendent tellement des inferieurs, qu'ils ne sçauroient rien executer que par leur ministere.

℣. 22. *Mais au-contraire, les membres du corps qui paroissent les plus foibles sont les plus nécessaires.*

Mais au-contraire, &c. L'Apôtre veut dire que l'inégalité qui se trouve entre les membres du corps, n'est pas seulement temperée par la dépendance qu'il y a des membres superieurs aux inferieurs; mais qu'elle l'est encore davantage, en ce que les membres les plus foibles, comme le cerveau, le poûmon, le foie, le cœur, &c. ont cette prérogative pardessus ceux qui sont les plus forts, qu'ils sont plus nécessaires qu'eux, puisque le corps peut bien vivre sans mains, sans bras & sans jambes, mais non pas, sans foie, sans cœur, &c. Il semble que le but de cette reflexion soit d'insinuer, 1. Que les dons qui paroissent le moins au-dehors, comme la foi, l'esperance & la charité, &c. qui sont des dons purement interieurs, sont beaucoup plus nécessaires à l'Eglise, que les dons exterieurs, qui ne servent qu'à lui donner du lustre, & à lui attirer plus d'admiration. 2. Ces dons interieurs se rencontrent dans les moindres des fideles, (quoiqu'ils n'aient pas reçu la grace des dons miraculeux,) qui sont des membres bien plus nécessaires à l'Eglise, puisqu'ils contribuent de leur part à faire vivre le corps de l'Eglise, au lieu que les autres ne contribuent qu'à conserver sa beauté & sa forme exterieure, étant visible que le corps de l'Eglise peut bien vivre sans ceux qui ont le don des mi-

corps, qu'on honore davantage, &c. C'eſt ce qu'on doit faire à proportion dans le corps de l'Egliſe à l'égard des inferieurs, des pauvres, & des imparfaits, en leur témoignant en quelque maniere dans les occaſions plus de déference & de charité, qu'à ceux qui ſont élevés au-deſſus d'eux.

℣. 25. *Afin qu'il n'y ait point de ſchiſme ni de diviſions dans le corps; mais que tous les membres conſpirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.*

Afin qu'il n'y ait, &c. c'eſt-à-dire, qu'en prenant ce ſoin charitable des moindres membres, toutes les parties du corps demeurent étroitement unies enſemble: au-lieu que ſi on en négligeoit quelqu'un, le mal qui lui arriveroit par cette négligence, iroit peut-être ou à l'en ſéparer, ou à troubler l'harmonie & l'union qu'il auroit avec tous les autres; ce qui produiroit enfin la deſtruction de tous le corps. La même choſe arrive ſouvent dans l'Egliſe, où les pauvres & les inferieurs ſe voyant negligés & mépriſés des autres, abandonnent la communion, & y cauſent de grandes diviſions.

Conſpirent mutuellement, étant ainſi unies, *à s'entr'aider, &c.* car il n'y a pas de membre, pour fort & pour noble qu'il ſoit, qui n'ait beſoin du ſecours de l'autre; comme au-contraire il n'y en a pas un, pour foible & imparfait qu'il ſoit, dont le ſecours ne ſoit néceſſaire au plus fort. Il en eſt de même de la diſpoſition du corps de l'Egliſe; le foible ſert au fort pour exercer ſa patience; le pauvre au riche pour exercer ſa charité; l'inferieur au ſuperieur pour executer ſes volontés, &c. & tout ce commerce reciproque ne peut s'entretenir que par l'union étroite des uns avec les autres.

℣. 26. *Et ſi l'un des membres ſouffre, tous les autres*

ſouffrent avec lui ; ou ſi l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouiſſent avec lui.

Et ſi l'un des membres ſouffre, tous les autres ſouffrent avec lui, ſe mettant en peine de le ſecourir ; & participant à ſa douleur par la diminution de leur vigueur, & de leur repos qui eſt attaché à celui de chaque membre particulier.

Ou ſi l'un des membres reçoit de l'honneur ; c'eſt-à-dire, eſt couvert de quelque vêtement qui ſerve à l'orner ou à le conſerver dans ſa vigueur, ou reçoit quelque bien & quelque avantage qui augmente ſa ſanté & ſon embonpoint.

Tous les autres s'en réjouiſſent avec lui ; c'eſt-à-dire, participent à la gloire & à la force qu'il reçoit;parce qu'en effet, l'ornement & la vigueur d'un membre contribue à l'ornement & à la force de tout le corps. Le but de ce verſet eſt de montrer que les membres du corps myſtique de J. C. doivent s'entr'aider tendrement les uns les autres de telle ſorte, que ceux qui ont plus reçu de graces, condeſcendent & compatiſſent aux foibleſſes de ceux qui en ont moins reçu, & que ceux-ci au-contraire ſe réjouiſſent des graces que Dieu a faites aux plus forts, comme d'un bien & d'un avantage commun à toute l'Egliſe, & dont l'utilité ſe répand & ſe communique à chacun de ſes membres en particulier.

℣. 27. *Or vous êtes le corps de J. C. & membres les uns & les autres.*

Or vous, &c. c'eſt-à-dire, Tout ce que je viens de dire du corps naturel, depuis le verſet 12. eſt pour vous porter à en faire l'application à vous-mêmes, qui êtes le corps myſtique de J. C. & dont chacun de vous en particulier eſt le membre. Cette application

application s'eſt faite ſur chaque verſet.

De J. C. c'eſt-à-dire, le corps dont J. C. eſt la tête, & auquel par conſequent il communique ſa vie & ſon Eſprit, pour n'en faire qu'une même choſe avec lui.

Et membres les uns des autres, auſſi-bien les foibles que les forts, auſſi-bien ceux qui n'ont que des dons & des graces communes, que ceux qui en ont d'extraordinaires.

℣. 28. *Ainſi Dieu a établi dans ſon Egliſe : Premierement des Apôtres : Secondement des Prophetes : Troiſiemement des Docteurs ; enſuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grace de guérir les maladies : ceux qui ont le don d'aſſiſter les freres : ceux qui ont le don de gouverner ; ceux qui ont le don de parler diverſes langues : ceux qui ont le don de les interpreter.*

Ainſi Dieu a établi, les membres dans le corps de l'homme ; c'eſt-à-dire ; Voici l'ordre que Dieu a mis entre les membres de ce corps myſtique, & dont parconſéquent ils doivent être contens, ſans aſpirer aux degrés les uns des autres, puiſque c'eſt Dieu même qui a établi cet ordre *dans ſon Egliſe*, qui eſt ce corps myſtique ; dont il vient de parler dans le verſet précedent : *Premierement les Apôtres*, dont le degré ſurpaſſe en dignité & en pouvoir celui de tous les autres, parce qu'ils ſont après J. C. les chefs, les colonnes & les fondemens de l'Egliſe, & qu'ils poſſedent en éminence les perfections de tous les autres.

Secondement les Prophetes, dont le degré eſt immediatement après celui des Apôtres. Voyez Eph. 2. 20. & 4. 11. parce qu'ils ſont remplis de l'Eſprit de Dieu d'une maniere plus excellente que tous

les autres ministres,puisque cet esprit les éclaire par lui-même, & leur inspire la prédiction des choses futures, aussi-bien que la connoissance certaine des mysteres les plus cachés, ce qui ne convient, après les Apôtres, qu'à eux seuls, préferablement à tous les autres ministres de l'Eglise.

Troisiémement les Docteurs. Il semble que par les Docteurs, il entende generalement tous les Pasteurs de l'Eglise, tant inferieurs que superieurs, puisque la propre fonction de tous les Pasteurs est
Ephes. 4. 11. d'enseigner les peuples : *Pastores & Doctores, &c.* Ils sont inferieurs aux Prophetes & aux Apôtres, parce que leur doctrine est tirée de la revelation faite par le Saint-Esprit aux Apôtres & aux Prophetes, qui sont les Docteurs des Docteurs, ou les maîtres des Docteurs, & qui n'ont pour maître que le Saint-Esprit même.

Ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles. Le degré de Docteur est plus relevé que celui de l'operation des miracles, parce que les miracles ne sont que des moyens pour établir la doctrine, au-lieu que la doctrine est la fin derniere où aboutissent les miracles.

Puis ceux qui ont la grace de guérir les maladies ; c'est-à-dire, surnaturellement & sans art. Ce degré est inferieur à l'operation des miracles, parce que la puissance de Dieu paroît davantage dans les miracles, qui sont toujours des effets purement surnaturels, que dans la guérison des maladies, qui, quoique surnaturelle, peut être néanmoins quelquefois un véritable effet de la nature.

Ceux qui ont le don d'assister les freres dans leurs maladies & dans leurs néceffités, comme ceux qui servent aujourd'hui dans les Hôpitaux.

Ceux qui ont le don de gouverner, tels qu'étoient les Diacres qui avoient l'administration des biens de l'Eglise pour les distribuer aux pauvres, & tels que sont aujourd'hui les Administrateurs des Hôpitaux : ces deux dernieres fonctions, quoique purement naturelles en elles-mêmes, ne laissent pas d'être mises ici au rang des dons gratuits, parce qu'il est besoin d'une grace surnaturelle & extraordinaire pour s'en acquitter dignement.

Ceux qui ont le don de parler diverses langues. Ce don est mis le dernier de tous par l'Apôtre, pour désabuser les Corinthiens qui l'estimoient & qui le prisoient plus que tous les autres, quoiqu'enfin ce fût le moins utile de tous pour les fideles, puisqu'étant seul il ne leur produisoit rien de soi-même que l'admiration, au-lieu que les autres servent ou à les instruire, ou à leur communiquer quelque bien corporel.

Ceux qui ont le don de les interpreter. Ces paroles ne se trouvent ni dans le Grec vulgaire, ni dans les plus anciens manuscrits Latins, non plus que dans le Syriaque, l'Arabe & l'Ethiopien. Il est vraisemblable que c'est une addition tirée du verset 30. *Numquid omnes interpretantur, &c.*

℣. 29. & 30. *Tous sont-ils Apôtres? Tous sont-ils Prophetes? Tous sont-ils Docteurs? Tous font-ils des miracles? Tous ont-ils la grace de guérir les maladies? Tous parlent-ils plusieurs langues? Tous ont-ils le don de les interpreter?*

Tous sont-ils Apôtres, &c. c'est-à-dire : Puisque vous ne pouvez pas être tous Apôtres, ni Prophetes, pourquoi ambitionner, comme vous faites, toutes sortes de dons, & ne vous pas contenter de ceux qu'il a plu à Dieu de vous accorder? Tous ces

dons appartiennent en commun au corps de J. C. mais chaque membre n'a que le don que le Saint-Esprit a mis en lui.

Tous ont-ils le don de les interpreter, quoique le don de l'interpretation soit mis ici après le don des langues, ce n'est pas qu'il ne soit plus éminent dans l'Eglise que celui des langues, qui dépend tellement de l'interprete, que sans son secours il seroit obligé de se taire ; mais l'Apôtre le met après pour suivre l'ordre naturel des choses.

℣. 31. *Entre ces dons ayez plus d'empressement pour les meilleurs : mais je vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.*

Entre ces dons ayez plus d'empressement, &c. c'est-à-dire : Puisque vous aspirez encore à de nouveaux dons, aspirez au moins à ceux qui sont les plus utiles à l'Eglise, & non pas à ceux qui sont les plus éclatans, comme au don des langues que vous ambitionnez si fort, & que vous recherchez avec tant d'empressement, quoiqu'il soit le moindre de tous, & le moins utile à l'Eglise & à vous-mêmes.

Mais je vais vous montrer encore une voie, &c. c'est-à-dire, un moyen plus sûr & incomparable ; (c'est ce qu'il va dire dans le chapitre suivant, pour montrer qu'aucun de ces dons n'est rien pour celui qui les possede sans la charité; mais qu'ils sont plus ou moins parfaits, selon qu'on en use avec plus ou moins de charité ; d'où il s'ensuit clairement que c'est la charité qui fait la mesure de leur excellence, & qu'elle est l'unique regle sur laquelle il en faut juger, & non pas précisément sur ce que les dons sont en eux-mêmes, & sur ce qu'ils paroissent au-dehors, comme faisoient les Corinthiens qui n'en jugeoient que par leur éclat & par

leur lustre exterieur ; ce qui leur faisoit préferer les moindres dons, comme celui des langues, à ceux qui étoient incomparablement plus solides & plus parfaits, tels qu'étoient ceux du gouvernement & du soin des pauvres, & les autres devoirs qui attachent les Chrétiens aux exercices de la charité.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 12. *Pour ce qui est des dons spirituels, mes freres, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez sçavoir.*

Il n'y a rien au monde qui puisse long-temps subsister sans conserver l'ordre & la dépendance mutuelle que Dieu a établie dans tout l'univers. Nous voyons dans la nature que les élemens y tiennent chacun leur rang, & qu'il s'y fait un bouleversement dangereux, si ceux qui doivent être au-dessus se trouvent au-dessous ; c'est ainsi que les tremblemens de terre arrivent lorsque les vents sont entrés au-dessous, & qu'ils cherchent quelque ouverture pour en sortir. Ne voit-on pas dans le gouvernement politique, que le trouble & la confusion ne viennent que de ce que les sujets ne se tiennent pas dans le rang & la situation où ils doivent être, & qu'ils veulent occuper la place les uns des autres ? Il en est de même dans l'ordre merveilleux que Dieu a établi dans son Eglise, où il veut que chacun y demeure dans son rang, & y fasse les fonctions convenables à l'état, & aux talens qu'il a reçus. Notre saint Apôtre reprend ici les Corinthiens de pervertir cet ordre, parce qu'il

y en avoit parmi eux quelques-uns, qui n'étant pas bien contens des dons qu'ils avoient reçus, portoient envie à ceux qui en avoient reçu de plus excellens ou de plus éclatans ; ces dons étoient alors surnaturels, & Dieu les donnoit visiblement pour établir son Eglise : les talens que Dieu donne maintenant aux fideles pour les rendre propres les uns à un ministere, les autres à un autre, ne sont pas moins réels & effectifs, quoiqu'ils ne soient pas si sensibles : il veut que ceux à qui il les donne en soient contens, & qu'ils les emploient pour l'édification de l'Eglise dans l'ordre de la divine hierarchie que J. C. a établie. Saint Paul se sert fort à propos de la comparaison du corps humain pour montrer la subordination & la dépendance mutuelle qui se doit trouver dans tous les ministres de l'Eglise & dans les autres fideles pour en conserver l'unité : car comme tous les membres du corps n'ont pas la même fonction, de même aussi dans l'Eglise, qui est le corps dont J.C, est le chef, tous les fideles qui en sont les membres, n'ont pas tous reçu de Dieu les mêmes dons pour conspirer ensemble à son édification. Parmi les fideles il y en a qui sont appellés à la participation du ministere Ecclésiastique ; les autres demeurent dans l'état commun des Chrétiens, pour y vivre dans l'exercice des devoirs communs du christianisme, & doivent demeurer dans cet état, tant que Dieu ne les en tire point pour les appliquer à quelques fonctions publiques dans l'Eglise. Ceux donc qui sans vocation, & souvent sans les talens necessaires s'ingerent d'eux-mêmes dans les ministeres, troublent par leur présomption l'ordre & l'œconomie de ce corps mystique, & attirent sur eux la colere du pere de famille, à

qui il appartient de placer dans sa maison ceux qu'il lui plaît d'y appeller, comme J. C. a choisi entre tous ses disciples, ceux qu'il a fait Apôtres : *Vocavit ad se quos voluit ipse.* Il en est de même de ceux qui étant placés aspirent à un degré plus élevé, & n'attendent pas, selon l'avis de J. C. que le pere de famille les fasse monter plus haut, & leur donne le rang qu'il jugeroit à propos de leur donner. J. C. ne les reconnoît pas comme ses veritables ministres, ne les ayant pas choisis pour tenir ce rang dans son corps, & ainsi ne sont dans l'Eglise que comme les mauvaises humeurs sont dans le corps, ou comme des parties monstrueuses & des excrescences inutiles qui lui sont à charge, & qui nuisent à la justesse & à la proportion de tous ses membres, dont ils gâtent la beauté, & dérangent l'uniformité. Ne seroit-ce pas une chose monstrueuse, dit S. Bernard, d'ôter un doigt de la main, & le faire pendre à la tête? C'est ce qui arrive, ajoute ce Pere, lorsqu'on veut placer dans le corps de J. C. ses membres autrement qu'il ne les a rangés lui-même; & que ceux qui doivent demeurer dans la dépendance, ne gardent point la subordination, mais veulent se mettre à la place de ceux à qui ils doivent obéir? Ainsi leur ambition confondant tout, fait dans le corps de l'Eglise des renversemens qui paroissent monstrueux aux yeux de Dieu & des Anges; & par leur précipitation témeraire, en s'élevant au-dessus de leur rang, ils perdent, dit saint Gregoire, la vertu & le mérite qu'ils avoient conservé dans celui où Dieu les avoit placés.

Marc. 3. 13.

Bern. de consid. l. 3. c. 4.

℣. 12. jusqu'à la fin. *Et comme mon corps n'étant qu'un est composé de plusieurs membres, & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont tous néan-*

moins qu'un même corps ; il en est de même de J. C.

Il n'y a point de vérité plus importante dans la religion, ni de connoissance plus nécessaire aux fideles, que d'être bien persuadés de l'étroite union qui ne fait de tous ensemble qu'un seul corps en J. C. & qui les rende *tous reciproquement membres les uns des autres*. Car comme notre corps n'est qu'une seule chose, quoiqu'il soit composé de plusieurs membres; ainsi dans l'Eglise, quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous néanmoins qu'une même chose : Et comme dans le corps, c'est même cette multitude de parties si differentes qui le compose, & qui en fait l'unité, puisque sans cette difference il n'y auroit point de corps; de même aussi dans cette diversité de tant de personnes, de nation, de sexe, d'état & de conditions differentes, qui se trouve dans l'Eglise, le Saint-Esprit unit ensemble par l'union la plus étroite un corps, dont les membres, qui sont les ames saintes, dans leur plus grande séparation, sont animées de ce même Esprit, & vivent d'une vie toute divine, dont les mouvemens sont bien plus actifs que ceux du corps, & surpassent non seulement tous les sentimens de la nature, mais encore tous les mouvemens de notre esprit.

Rom. 12. 5.

Si donc tous ces differens membres ne sont qu'une même chose, non en idée, mais dans la plus grande unité, & forment ensemble le même corps, ne peut-on pas dire avec saint Jean Chrysostome, qu'en nous regardant comme un corps il n'y a point de difference entre nous, & que c'est même proprement la difference qui se trouve entre nous, qui nous rend égaux : car comme dans le corps tous les membres ont reciproquement besoin

du secours les uns des autres, il en est de même dans le corps de l'Eglise, les dons des plus foibles sont nécessaires. Il y a des personnes retirées & méprisées du monde qui rendent souvent plus de service à l'Eglise par leurs prieres, que ceux qui y travaillent avec le plus d'éclat; les pauvres sont plus nécessaires aux riches en toute maniere, que les riches ne le sont aux pauvres, & l'Eglise a plus grand besoin des pauvres, que des riches pour se maintenir dans l'ordre. Aussi le Fils de Dieu, qui en se faisant homme a choisi cet état, & nous assure dans son Evangile, que ce qui est grand devant les hommes est abominable devant Dieu, s'est servi, pour former son Eglise, de personnes qui paroissoient les plus viles & les plus méprisables selon le monde, & a toujours favorisé de ses graces ceux qui sont le moins estimés des hommes. Ne rend-t-il pas gloire à son Pere de ce qu'il a caché ces mysteres aux sages & aux prudens, & les a revelés aux simples & aux petits? N'est-il pas le Pasteur qui quitte les quatre-vingt-dix-neuf brebis pour aller chercher celle qui étoit égarée, & qui après l'avoir retrouvée, la porte sur ses épaules sans la contraindre de marcher? N'a-t-il pas parcouru les villages de la Judée pour y faire du bien à de pauvres peuples, qui étoient comme des troupeaux de brebis abandonnées de leurs pasteurs? N'a-t-il pas beni les pauvres, & déclarés heureux ceux qui sont affligés & méprisés des hommes? N'a-t-il pas au-contraire maudit les riches, & déclaré malheureux ceux qui sont honorés & estimés dans le monde? Enfin pour faire voir qu'entre tous les hommes il donne la préference aux pauvres & aux infirmes, & qu'il a pour eux une prédilection & un penchant qu'il n'a

Matth. 11. 25.

point pour les autres, c'est qu'il a voulu se mettre à leur place, & tenir comme fait à lui-même le bien qu'on leur feroit : *Je vous dis en verité, qu'autant de fois que vous avez rendu ces devoirs de charité aux moindres de mes freres, c'est à moi-même que vous les avez rendus.*

Matth. 25. 40.

Si donc J. C. même nous a voulu montrer par son exemple à garder *l'ordre que Dieu a mis dans tout le corps*, qui est *d'honorer davantage ce qui est moins honorable de soi-même*, c'est-à-dire, que les foibles reçûssent plus d'honneur & de consideration que les forts, puisque Dieu a reglé les choses de telle sorte, afin qu'il y eût entre tous les fideles une union d'amour & de charité : Quelle excuse peuvent avoir ceux qui s'élevent au-dessus des autres, & qui méprisent ceux qui par leur naissance ou leur condition leur sont inferieurs ? Peuvent-ils dire que c'est par le mouvement de cet Esprit saint qui anime tout le corps de l'Eglise, qu'ils en usent ainsi ? Il est rare que ceux qui ont quelque rang dans le monde, ou quelque avantage singulier qui les releve, ne s'en prévalent, & gardent à l'égard de leurs inferieurs la moderation que demande l'humilité chrétienne. Il est juste à la vérité, & Dieu l'ordonne ainsi, de rendre l'honneur à qui on le doit. Il faut honorer la Majesté divine dans ceux qui ont reçu de Dieu le pouvoir de commander aux autres & de les conduire. Il est raisonnable de respecter la vertu des ancêtres dans leurs descendans, sur-tout lorsqu'ils se rendent respectables par leur conduite, & qu'ils ne dégenerent pas ; on doit considerer le mérite particulier de ceux qui sont distingués par leur vertu, leur sagesse, ou leur capacité peu commune : Car pour ce qui est des riches, dont

l'orgueil est l'apanage ordinaire, ils ne méritent aucune considération à cause de leurs richesses; autrement les usuriers & les autres usurpateurs du bien d'autrui en mériteroient plus que d'autres. Voyez ce qui est dit, Jac. 2.

Quoi qu'il en soit, tous ceux à qui l'on rend ces devoirs, doivent se considerer comme membres du même corps, *s'accommoder*, comme dit notre Apô- Rom. 12.
tre, *à ce qui est de plus bas & de plus humble, & croire* 16.
les autres au-dessus de soi, afin de conserver cette Philip. 2. 3.
unité si nécessaire, sans laquelle ce qu'il y auroit de plus considerable dans les membres ne pourroit subsister. Ainsi c'est se retrancher soi-même de la communion des fideles que de s'élever au-dessus des autres, & de s'en distinguer par une vaine présomption, d'insulter à ses freres, de les outrager, de leur porter envie, & de blesser en quelque maniere que ce soit la charité que nous leur devons. La grace de notre Baptême nous rend tous égaux devant Dieu, & nous n'avons aucun sujet de nous élever les uns au-dessus des autres, de quelque condition que nous soyons. C'est la cupidité qui est la source de tous les vices & de tous les déreglemens des hommes, qui met entr'eux cette séparation & cette inégalité effroyable qu'on y apperçoit: c'est pour remedier à ce grand mal que J. C. s'est fait homme, & qu'il a publié la loi de l'Evangile. Il n'est point venu pour troubler ou renverser l'ordre du monde visible, il y a laissé l'inégalité des conditions & des biens; mais il y établit par la vertu de sa grace une égalité parfaite, non dans les fortunes & dans les conditions des hommes, mais dans les cœurs des fideles, en leur inspirant la charité qui éteint peu à peu dans eux la cupidité.

Considerons donc avec saint Chrysostome, que l'Apôtre demande de nous trois choses : la premiere, Que nous ne nous séparions point d'avec nos freres, de-peur de nous perdre nous-mêmes ; mais que nous soyons parfaitement unis avec eux ; la seconde, Que nous conspirions tous mutuellement à nous entr'aider les uns les autres ; la troisiéme, Que nous regardions les biens & les maux des autres, comme étant les nôtres mêmes : Ce sont là les marques les plus assurées qu'on est membre vivant du corps de l'Eglise, & de cette heureuse societé qui se forme ici-bas par la charité, & qui se perfectionne pour recevoir son accomplissement dans toute l'éternité.

CHAPITRE XIII.

† Dim. de la Quinq.

1. Si je parle † toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aie point la charité, je ne suis que comme un airain sonnant, & une cymbale retentissante.

1. Si linguis hominum loquar, & angelorum, charitatem autem non habeam, factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens.

2. Et quand j'aurois le don de prophetie ; que je pénetrerois tous les mysteres, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses : quand j'aurois encore toute la foi *possible*, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien ".

2. Et si habuero prophetiam, & noverim mysteria omnia, & omnem scientiam : & si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum.

ỳ. 2. *expl.* aux yeux de Dieu qui pese tout au poids de la charité.

3. Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, & si tradidero corpus meum ita ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest.

3. Et quand j'aurois distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, & que j'aurois livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.

4. Charitas patiens est, benigna est: charitas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur,

4. La charité est patiente, elle est douce & bienfaisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point téméraire & précipitée ″, elle ne s'enfle point d'orgueil,

5. non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum.

5. elle n'est point dédaigneuse ″, elle ne cherche point ses propres interêts, elle ne se pique & ne s'aigrit de rien ″, elle n'a point de mauvais soupçons,

6. non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati:

6. elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité;

7. omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.

7. elle tolere tout, elle croit tout, elle espere tout, elle souffre tout.

8. Charitas numquam excidit; sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destruetur.

8. La charité ne finira jamais: Les propheties n'auront plus de lieu, les langues cesseront, & la science sera abolie:

9. Ex parte enim co-

9. Car ce que nous avons

℣. 4. *autr.* vaine, inconstante, ou curieuse, ou dissimulée.

℣. 5. *expl.* elle ne croit rien de vil ni au-dessous d'elle, pour servir ceux qu'elle aime. *Chrysost.*

Ibid. elle ne compte pour rien le mal qu'on lui fait.

maintenant de ſcience & de propheties eſt très-imparfait ‖.

10. Mais lorſque nous ſerons dans l'état parfait, tout ce qui eſt imparfait ſera aboli.

11. Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois en enfant, je raiſonnois en enfant; mais lorſque je ſuis devenu homme, je me ſuis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.

12. Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des énigmes; mais alors nous verrons *Dieu* face à face. Je ne connois maintenant Dieu qu'imparfaitement: mais alors je *le* connoîtrai comme je ſuis moi-même connu *de lui*.

13. Or ces trois *vertus*, la foi, l'eſperance, & la charité, demeurent ‖; mais la charité eſt la plus excellente des trois ¶.

gnoſcimus, & ex parte prophetamus.

10. Cùm autem venerit quod perfectum eſt, evacuabitur quod ex parte eſt.

11. Cùm eſſem parvulus, loquebar ut parvulus, ſapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus. Quando autem factus ſum vir, evacuavi quæ erant parvuli.

12. Videmus nunc per ſpeculum in ænigmate: tunc autem facie ad faciem. Nunc cognoſco ex parte: tunc autem cognoſcam ſicut & cognitus ſum.

13. Nunc autem manent, fides, ſpes, charitas, tria hæc: major autem horum eſt charitas.

ỽ. 9. *lettr.* nous connoiſſons en partie, & nous prophetiſons en partie.

ỽ. 13. *i. e* maintenant, *autr.* en cette vie. Parce qu'elles ſont néceſſaires à chaque Chretien, & eſſentielles à l'Egliſe: ce que ne ſont pas les dons gratuits, qui ſont donnés pour les autres, & qui peuvent ceſſer.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *SI je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne ſuis que comme un airain ſonnant, & comme une cymbale retentiſſante.*

Tout ce chapitre n'aboutit qu'à confirmer ce qu'il vient de dire : Que la charité eſt plus excellente que tous les dons ſurnaturels, & gratuits, dont il a parlé, & qu'il la faut préferer à tous ces dons, & la rechercher ſur toutes choſes. Il prouve cette vérité par induction, & par l'énumeration de chacun de ces dons en particulier, faiſant voir en détail, que pas un d'eux n'eſt rien ſans la charité.

Si je parle toutes les langues des hommes, c'eſt-à-dire, de toutes ſortes de nations; ce qui ſeroit une choſe fort extraordinaire, & que Dieu n'accorde pas même à tous ceux qui ont le don des langues, puiſqu'ils ne parlent ordinairement que celles de ceux qui les écoutent; ce don étant limité ſelon les diverſes ſortes de perſonnes à qui ils ont à parler.

Et le langage des Anges, c'eſt-à-dire, quand j'aurois le don de me faire entendre ſans aucun ſigne exterieur, comme font les Anges qui ſe communiquent immédiatement leurs conceptions les uns aux autres; ce qui ſeroit encore plus admirable, que le don de parler de toutes ſortes de langues. *Autr.* Quand je ſerois le plus éloquent de tous les hommes, & que je parlerois le langage des Anges mêmes, s'ils parloient comme nous, ce qui n'eſt pas.

Et que je n'aye point la charité, c'est-à-dire, si au-lieu de rapporter ce don à la gloire de Dieu & à l'édification du prochain, je n'en usois que pour me satisfaire moi-même, & pour m'attirer de l'admiration & de la gloire, comme faisoient entr'autres les Corinthiens.

Je ne suis que comme un airain sonnant, c'est-à-dire, une sonnette qu'on sonne par plaisir, & sans dessein de rien signifier; car comme elle ne fait que battre l'air inutilement, aussi celui qui parle les langues sans en rapporter l'usage à la gloire de Dieu & à l'édification de l'Eglise, profere des paroles en l'air, qui sont inutiles à Dieu, au prochain, & à lui-même. Il appelle une sonnette, *airain sonnant*, parce qu'ordinairement la matiere de cet instrument est d'airain.

Et une cymbale retentissante. L'Apôtre distingue les cymbales, de l'airain sonnant, parce qu'il y avoit dès ce temps-là plusieurs cymbales qui étoient d'argent : il veut dire, qu'au-lieu de rendre un son agréable & mélodieux, étant touchée distinctement & artistement, elle ne faisoit que retentir confusément, & rendre un son désagréable aux oreilles : de même il n'y a rien de moins agreable à Dieu & aux hommes fideles que de parler les langues, quand on ne les parle que pour les parler, & qu'on ne s'en sert pas pour glorifier Dieu, & pour instruire & édifier le prochain.

℣. 2. *Et quand j'aurois le don de prophetie; que je penetrerois tous les mysteres, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses, quand j'aurois encore toute la foi* possible, *jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien.*

Et quand j'aurois le don de prophetie, comme Balaam

laam & Caïphe, & plusieurs autres réprouvés, qui diront à J. C. au jour du jugement : Seigneur, n'avons-nons pas prophetisé en votre nom ?

Que je penetrerois tous les mysteres, tant de l'ancien que du nouveau Testament ; ce qui n'a jamais été accordé à aucun Prophete, ni peut-être à aucun des hommes ; ce don se rapporte à la sagesse, qui est le propre don des premiers Pasteurs : *Alii sermo sapientiæ.* 1. Cor. 12. 8.

Et que j'aurois une parfaite science de toutes choses, c'est-à-dire, de toutes les vérités contenues dans l'Ecriture & dans la tradition ; ce don est propre aux Pasteurs ordinaires, quoique pas un ne le possede en un degré si éminent, *Alii sermo scientiæ.*

Quand j'aurois encore toute la foi possible, c'est-à-dire, une foi capable d'operer toute sorte de miracles, même les plus grands prodiges. Voyez Rom. 12. 6. 1. Cor. 12. 9. 30. L'Apôtre parle non de la foi nécessaire à tous les Chrétiens, mais de celle des miracles seulement.

Jusqu'à transporter les montagnes : c'est ce qui se rapporte à la foi des miracles ; à moins que ce ne soit une maniere de parler allegorique & proverbiale, usitée parmi les Juifs, qui signifie faire des choses tout-à-fait prodigieuses & surprenantes ; ce qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne puisse vérifier ce passage à la lettre, aussi-bien que celui de saint Matthieu, *Habete fidem, sicut granum sinapis, &c.* puisqu'il y a eu des Saints qui ont en effet transporté les montagnes, & qui ont operé d'autres semblables prodiges. *V. Grot. in Matt. 17.*

Si je n'ai point la charité, c'est-à-dire, si je n'use de tous ces dons par un principe de charité, en les rapportant à la gloire de Dieu, & à l'édification

du prochain, *je ne ſuis rien ;* c'eſt à-dire, je ne ſuis de nulle conſideration devant Dieu, qui n'eſtime pas les hommes pour la grandeur des actions ni des dons gratuits, mais parce qu'il a mis en eux la pureté de leurs intentions, & à proportion de l'amour qui les fait agir.

℣. 3. *Et quand j'aurois diſtribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, & que j'aurois livré mon corps pour être brûlé, ſi je n'ai point la charité, tout cela ne me ſert de rien.*

Et quand j'aurois diſtribué tout mon bien, *&c.* c'eſt-à-dire: pris le ſoin de l'employer pour la nourriture des pauvres; ce qui comprend non-ſeulement le don de les ſoulager dans leurs néceſſités, & celui de les ſervir, & d'adminiſtrer leurs biens; mais le don de l'adminiſtration, dont il eſt parlé au verſet 28. du chapitre précedent.

Et que j'aurois livré mon corps, en conſideration des pauvres, & plutôt que de manquer à la fidelité du miniſtere que j'exerce envers eux, *pour être brûlé*, *&c.* comme le fut ſaint Laurent : on entend ordinairement ces paroles du martyre que l'on ſouffriroit ſans la charité, par vanité, & avec la haine du prochain.

Tout cela ne me ſert de rien, pour le ſalut, ni pour obtenir la grace de Dieu.

℣. 4. *La charité eſt patiente, elle eſt douce & bienfaiſante. La charité n'eſt point envieuſe, elle n'eſt point temeraire & précipitée, elle ne s'enfle point d'orgueil.*

Comme l'Apôtre exhorte les Corinthiens dans le chapitre précedent, à rechercher la charité pardeſſus tous les autres dons, qui ſont ſans elle, de nul prix & de nulle valeur pour ceux qui les ont ;

il leur en fait ici maintenant une description très-exacte, pour leur ôter tout sujet de se tromper dans une chose de cette importance, afin qu'ils ne prennent pas la charité fausse & apparente, pour la véritable. Or toutes les qualités admirables qu'il attribue ici à la charité, sont autant de vertus qu'il oppose tacitement aux vices les plus ordinaires des Chrétiens de l'Eglise de Corinthe, & particulierement à ceux de leurs faux-docteurs, qui étoient pleins d'impatience, de murmure, d'aigreur, d'envie, d'entreprises témeraires; & en un mot, de tous les vices opposés à la vraie charité, quoiqu'il fissent profession d'en être remplis pour le prochain. Cette description est proprement la pierre de touche de la charité.

La charité est patiente, dans les maux qu'on lui fait souffrir, elle aime mieux endurer le tort qu'on lui fait, que de se fâcher, ou de rendre le mal pour le mal, parce qu'elle ne sçauroit vouloir à personne que du bien. *Gr.* lente à se fâcher.

Elle est douce & bienfaisante, s'accommodant autant qu'elle peut, aux inclinations des autres, & faisant son possible, pour ne déplaire jamais à personne; parce qu'elle est pleine d'affection & de bonté pour tout le monde.

La charité n'est point envieuse, parce qu'elle regarde le bien des autres comme le sien propre, & qu'elle n'en possede aucun que pour le communiquer à ses freres.

Elle n'est point témeraire & précipitée, &c. parce qu'elle aime, non par emportement ni avec passion, mais par le mouvement & par la lumiere de l'esprit de Dieu. *Autr.* Elle n'est point vaine, ni dissimulée dans ses discours, ni dans ses gestes, ni

dans ses actions ; parce qu'elle ne pense pas à se faire aimer ni estimer elle-même, mais à édifier ses freres : elle n'est ni inconstante, ni curieuse, ni orgueilleuse, parce que Dieu qui est le motif de son amour, est toujours le même à son égard ; & que son objet, qui est le prochain, lui paroît toujours aimable, en quelque état qu'il se trouve, n'ayant pour ses freres que de la tendresse & de la bonne volonté, & s'appliquant plutôt à leur faire du bien, qu'à satisfaire sa propre curiosité.

℣. 5. *Elle n'est point dédaigneuse, elle ne cherche point ses propres interêts, elle ne se pique & ne s'aigrit de rien, elle n'a point de mauvais soupçons.*

Elle n'est point dédaigneuse ; c'est-à-dire, elle ne croit rien au-dessous d'elle, pour servir ceux qu'elle aime, parce qu'elle fait consister tout son bonheur à les servir, n'ayant point d'autre ambition que de les rendre véritablement heureux ; ou, plutôt elle ne refuse point de s'abaisser aux choses les plus abjectes & les plus viles, pour procurer le salut de ceux qu'elle aime, elle ne dédaigne & ne néglige rien de tout ce qui est capable de le procurer. D'autres traduisent selon le Grec : *Elle ne fait rien contre les regles de la bienséance ;* car comme elle ne pense & n'aspire qu'à édifier le prochain, elle évite avec soin tout ce qui peut être capable de le choquer.

Elle ne cherche point ses propres interêts, &c. n'en ayant point de plus cher que celui de la gloire de Dieu, qu'elle aime par-dessus toutes choses ; & celui de ses freres, qu'elle aime avec autant de tendresse qu'elle-même ; & c'est ce désinteressement qui fait toute la matiere de sa gloire & de sa récompense.

Elle n'a point de mauvais soupçons ; c'est-à-dire,

elle ne juge & ne ſoupçonne remerairement de perſonne; elle ne condamne jamais les actions qu'elle peut excuſer, & qui ſe peuvent prendre en bonne part; comme elle aime le prochain, elle aime auſſi ſon honneur & ſa réputation,& elle s'abſtient de tout ce qui peut la flétrir, ou de ce qui peut la diminuer.

℣. 6. *Elle ne ſe réjouit point de l'injuſtice, mais elle ſe réjouit de la vérité.*

Elle ne ſe réjouit point de l'injuſtice; c'eſt-à-dire, elle eſt fort touchée de tout le mal qu'elle voit faire: c'eſt une maniere de parler, qui dit moins pour ſignifier plus.

Mais elle ſe réjouit de la vérité, c'eſt-à-dire, ſe réjouit de tout le bien qui arrive au prochain,mais particulierement de ſon innocence & de ſon integrité, ou de ſes bonnes actions, les regardant comme le moyen très-aſſuré de ſon ſalut, qui eſt l'unique objet de ſes deſirs.

℣. 7. *Elle tolere tout, elle croit tout, elle eſpere tout, elle ſouffre tout.*

Elle tolere tout, c'eſt-à-dire, elle ne ſe rebute point à cauſe des imperfections du prochain & de ſes foibleſſes, telles qu'elles ſoient, mais elle les tolere pour un temps, dans l'eſperance de le gagner à Dieu par une ſainte condeſcendance.

Elle croit tout, c'eſt-à-dire, elle aime mieux croire le bien dans les choſes indifferentes, que l'accuſer témerairement de menſonge, ſur-tout quand il ne s'agit pas de la creance à l'égard des mœurs, ou de la doctrine.

Elle eſpere tout, elle ne déſeſpere jamais de ſa correction, ni de ſon ſalut; mais elle eſpere toujours que Dieu lui fera miſericorde, & qu'elle fléchira ſa juſtice par ſes prieres. Cc iij

Elle souffre tout, rien n'étant capable de la separer de ceux qu'elle aime, mais elle s'expose à toute sorte de souffrances pour contribuer à leur salut.

℣. 8. *La charité ne finira jamais. Les Prophetes n'auront plus de lieu; les langues cesseront, & la science sera abolie.*

La charité ne finira jamais, non pas même dans le ciel, puisque les Saints ne cesseront jamais d'y aimer Dieu, & de s'entr'aimer les uns les autres.

Les propheties n'auront plus de lieu dans le ciel, parce qu'on y verra clairement la vérité de tous les mysteres, & l'accomplissement de toutes les prédictions.

Les langues, le don des langues, *cesseront*, parce qu'il n'y aura plus de confusion, ni de diversité de langage parmi les Saints.

Et la science, c'est-à-dire, le don de sçavoir par étude les vérités chrétiennes: & d'en instruire les fideles, *sera abolie*, ne sera plus d'aucun usage: & Dieu ne les communiquera plus à personne, parce qu'il n'y aura plus personne à instruire, & que tous auront une parfaite connoissance de Dieu; & comme il n'y aura que la charité seule qui subsistera toujours, c'est à elle seule que nous nous devons attacher.

℣. 9. *Car ce que nous avons maintenant de science & de prophetie, est très-imparfait.*

Car, &c. C'est-à-dire, puisque ceux qui ont le don de science, aussi-bien que ceux qui ont le don de prophetie, ne voyent la vérité des mysteres que confusément, & qu'ils en ignorent infiniment plus qu'ils n'en sçavent, ce qui est cause qu'ils ne sçauroient éclaircir que fort imparfaitement les fideles par ces dons; c'est pourquoi comme les lampes &

les chandelles ſont inutiles en plein midi ; ces dons auſſi ſeroient inutiles dans le ciel, où tous les bienheureux auront une très-claire & très-parfaite connoiſſance de la vérité, par la contemplation & la viſion bienheureuſe de Dieu.

℣. 10. *Mais lorſque nous ſerons dans l'état parfait, tout ce qui eſt imparfait ſera aboli.*

Mais lorſque nous ſerons dans l'état parfait, c'eſt-à-dire : dans la beatitude : Il n'eſt pas ici queſtion de ſçavoir ſi les connoiſſances acquiſes en ce monde par les dons de ſcience & de prophetie ſubſiſteront, ou, ſi elles ſeront abolies en l'autre vie ; mais l'Apôtre veut dire ſeulement que ces dons n'auront plus leur uſage parmi les bienheureux, & que Dieu ne continuera plus de les accorder aux fideles pour en éclairer les autres.

Tout ce qui eſt imparfait ſera aboli, eſt-à-dire : l'uſage de ces dons & de tous les autres ſemblables, ceſſeront, & Dieu ne le communiquera plus à perſonne, parce qu'on poſſedera par la claire vue qu'on aura de ſa Majeſté divine toutes les perfections qui conviennent à ces dons.

℣. 11. *Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois en enfant, je raiſonnois en enfant ; mais lorſque je ſuis devenu homme, je me ſuis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.*

Quand j'étois enfant, &c. Il explique ce qu'il vient de dire par une comparaiſon : De même, dit-il, qu'il y a une grande difference entre la maniere de parler d'un enfant d'avec celle d'un homme parfait ; il y a auſſi ſans comparaiſon, bien plus de difference entre la maniere de connoître des fideles de ce monde, & celle des bienheureux dans le ciel.

Mais lorsque je suis devenu homme, &c. J'ai cessé de parler, de juger, & de raisonner en enfant; c'est-à-dire, que les hommes ayant atteint la plenitude de la perfection, ils expliqueront & connoîtront les choses d'une maniere plus parfaite : Ainsi les bienheureux ne connoissent plus & ne s'expliquent plus d'une maniere imparfaite, comme ils faisoient pendant cette vie, par le don de prophetie & de science.

℣. 12. *Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des énigmes ; mais alors nous verrons* Dieu *face à face. Je ne connois maintenant* Dieu *qu'imparfaitement ; mais alors je* le *connoîtrai comme je suis moi-même connu* de lui.

Nous ne voyons maintenant Dieu, & la vérité de ses mysteres qu'il nous revele, *que comme en un miroir*, non directement & dans leur propre essence, mais comme par refléxion dans ses Ecritures, dans ses Sacremens, & dans ses ouvrages qui nous représentent, comme un miroir, l'image des choses que nous ne pouvons voir en ce monde.

Et en des énigmes, c'est-à-dire : Nous ne voyons pas cette image aussi distinctement que celle qui se voit dans un miroir ; mais nous la voyons seulement comme envelopée de beaucoup d'obscurités, de paroles, & de signes : cette expression est prise des Nombres, ch. 12. v. 8.

Mais alors, c'est-à-dire, après cette vie, *nous verrons* Dieu & la vérité de ses mysteres, *face à face*, c'est-à-dire, clairement, & distinctement & dans leur objet.

Je ne connois maintenant Dieu *qu'imparfaitement*. Tout Apôtre que je suis, je ne penetre que fort imparfaitement dans la connoissance de Dieu, & dans la vérité de ses mysteres.

Mais alors, *&c.* Je connoîtrai parfaitement & distinctement en Dieu la vérité & la raison des mysteres les plus cachés, comme de la prédestination, réprobation, &c. de la même maniere que Dieu connoît clairement tout ce qui est de plus caché en moi, quoiqu'en un degré fort different; car il n'y a que Dieu seul qui se connoisse aussi parfaitement.

℣. 13. *Or ces trois* vertus, *la foi*, *l'esperance*, *& la charité demeurent; mais la charité est la plus excellente des trois.*

Or ces trois vertus, *&c.* C'est à ces vertus solides qu'il faut s'attacher préferablement à tous les dons spirituels de langues, de science, & de prophetie, parce qu'elles seules nous peuvent mériter le ciel, & non pas ces dons, puisque plusieurs de ceux qui les auront ne laisseront pas d'être damnés. *Nonne in nomine tuo dæmonia ejecimus*, *&c.* Matth. 7. 22.

Mais la charité est la plus excellente des trois; parce qu'elle doit subsister éternellement, non seulement à l'égard de son effet qui est la gloire; mais à l'égard même de sa nature & de son action: car les bienheureux aimeront toujours Dieu; parce qu'ils verront & posséderont l'objet de leur foi; & de leur esperance. *Quod enim videt quis quid sperat? spes quæ videtur, non est spes.* Rom. 8. 24. De plus la foi & l'esperance nous disposent & nous conduisent à la charité, comme à leur derniere fin; mais la charité nous unit à Dieu; & sans la charité, la foi & l'esperance ne servent de rien, & sont devant lui comme des choses mortes. *Fides sine operibus mortua est.* Jac. 2. 26.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 12. *SI je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne suis que comme un airain sonnant, & une cymbale retentissante, &c.*

Il n'y a rien de plus ordinaire dans le monde que de vouloir se conduire par ses propres lumieres, & de choisir pour se rendre heureux les moyens les moins propres pour y réussir. Ainsi il arrive assez souvent qu'on aime mieux se tromper dans ce choix, & vivre dans l'illusion, que de s'éclairer pour se désabuser. Les hommes ne regardent que les apparences, & souvent ne considerent point quand il s'agit de leur salut, si le parti qu'ils prennent est sûr pour eux, & utile aux autres. Saint Paul avoit instruit les Corinthiens; mais il leur restoit à la plupart encore bien des défauts ordinaires à ceux qui n'ont pas entierement renoncé au monde: ils en aimoient l'estime & l'approbation, & se laissoient entraîner au torrent de la coutume, & à l'exemple du commun des hommes, qui n'estimoient grand que ce qui paroissoit tel devant les hommes.

Dieu distribuoit aux fideles des dons spirituels pour l'établissement de son Eglise; parmi ces dons les Corinthiens affectoient ceux que le monde estimoit le plus, & qui frappoient davantage les sens, tel qu'étoit celui de parler de langues differentes. Notre saint Apôtre leur montre ici, que ni ce don-là, ni tous les autres qui sont plus excellens,

ne ſont rien ſans la charité. En effet, la prédication de la parole de Dieu, les dons de prophetie & de faire des miracles, la diſtribution de tous ſes biens aux pauvres, & la ſouffrance du martyre même ne peuvent donner à perſonne aucune aſſurance de n'être pas devant Dieu un pur néant vuide de tout mérite. Que les hommes ne mettent donc point leur confiance en quoi que ce ſoit qui les faſſe eſtimer & admirer dans le monde : les grands talens que l'on emploie pour le ſalut des ames, & la converſion des peuples ; les aumônes abondantes, & l'aſſiſtance des pauvres ; la regularité dans une compagnie dont on porte l'habit; les pratiques de piété reglées ; enfin l'exercice des vertus les plus éclatantes ne peuvent ſervir qu'à entretenir la vanité ; ſi elles ne procedent *d'un cœur pur, d'une bonne conſcience & d'une foi ſincere.* 1. Tim. 1. 5.

Or, qui nous aſſurera que nous avons dans le cœur ce fond inviſible qui rend agreable à Dieu ? Sera-ce nous-mêmes qui nous en rendrons témoignage ? Nous ſommes les premiers qui nous trompons nous-mêmes ; & nous croyons ſouvent avoir les ſentimens & les bonnes qualités que nous n'avons point *Il y a*, dit le Sage, *une vertu qui paroît droite à l'homme, dont la fin néanmoins conduit à la mort.* Nous en rapporterons-nous au jugement des autres ? Ils peuvent bien eſtimer & louer les vertus qui paroiſſent en nous ; mais ils ne peuvent aſſurer pour cela ſi nous ſommes louables & eſtimables, parce qu'ils ne ſçavent pas de quel principe elles partent, & ſi l'arbre qui porte ces fruits eſt bon ou mauvais ; nous pouvons néanmoins en avoir quelques marques moralement certaines, & l'on peut voir par les caracteres que ſaint Paul don-

ne à la charité si elle se trouve dans nous ou dans les autres; si elle se trouve effectivement dans le cœur,elle y produira les qualités que décrit ici saint Paul; elle rend patient, bienfaisant, désintereſſé, & enrichit l'ame de toutes les vertus: si elles sont vives & agiſſantes, & qu'elles continuent de se faire remarquer par une conduite uniforme & perseverante; on ne se trompera pas, si on juge que ce sont des fruits qui procedent de la racine de la charité.

Soyons donc, dit notre grand Apôtre, *enracinés* » *& fondés en la charité;* ayons cette racine dans le » cœur. La charité est la racine de tous les biens, » comme la cupidité est la racine de tous les maux: » car deux racines sont plantées en deux champs par » deux differens laboureurs. J. C. plante la premie» re dans le cœur des bons; le diable plante la se» conde dans le cœur des méchans. La premiere fait » les bons arbres qui portent toujours de bons fruits, » & n'en sçauroient produire de mauvais; la secon» de, fait les mauvais arbres qui portent toujours » de mauvais fruits, & n'en sçauroient porter de » bons.

Aug. serm. 44. de temp.

C'est par ces deux racines que l'on distingue les vrais enfans de Dieu, non seulement des heretiques & des schismatiques, mais encore des faux-catholiques. C'est ce que le même saint Augustin déclare sur le Pseaume 54. *Nous avons les uns & les autres le Baptême qui nous est commun. Nous avons le même Evangile. Ils celebrent comme nous les fêtes des Martyrs. Nous faisons tous la solemnité de Pâque. Mais toutes ces choses leur sont inutiles, une seule est néceſſaire; & si celle-là manque, tout le reste ne sert de rien.* C'est la charité qui seule est néceſſaire, &

qui ne finira jamais. Car comme les dons n'ont été communiqués d'abord aux fideles que pour fortifier la foi, maintenant que la foi est établie, ils ne sont plus nécessaires, au-lieu qu'on ne cessera jamais de s'aimer les uns les autres, & que la charité dans le ciel sera bien plus ardente qu'elle ne l'est maintenant. Suivons donc l'avis que donne saint Paul, de la rechercher avec ardeur. *Sectamini caritatem.*

℣. 11. jusqu'à la fin. *Quand j'étois enfant, je parlois en enfant.... mais lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant, &c.*

Lorsque Dieu crea l'homme, il grava dans son cœur une loi qui lui donnoit la connoissance du bien & du mal, & lui déclaroit interieurement ce qu'il devoit faire & ce qu'il devoit éviter. Mais il s'est fait connoître plus particulierement au peuple Juif, en lui donnant une loi écrite qui l'instruisoit de tous les précptes qu'il falloit pratiquer pour plaire à Dieu, & de toutes les ceremonies qu'il falloit observer pour lui rendre le culte qui lui est dû. Cependant cette loi écrite, quoique pleine de gloire & de majesté, n'étoit qu'un crayon de la loi nouvelle, *n'ayant*, comme dit saint Paul, *que l'ombre des biens à venir, & non la solidité même des choses qui y étoient représentées;* & les Chrétiens ont le bonheur de posseder les vérités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres. C'est pourquoi le même Apôtre dans sa seconde Epître aux Corinthiens, dit que *cette gloire même de la loi n'est point une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle de l'Evangile.* Nous voyons maintenant à découvert les mysteres qui étoient cachés sous le voile des céremonies & des autres pratiques dont l'ob-

Hebr. 10. 1.

2. Cor. 3. 10.

ſervance étoit preſcrite dans la loi : Et comme le peuple Juif n'agiſſoit que par le motif d'une crainte ſervile, & n'avoit en vue que les biens de la terre, auſſi ne connoiſſoit-il qu'en figure & d'une maniere fort obſcure les verités que J. C. eſt venu lui-même découvrir au monde. C'eſt cette obſcurité qui étoit marquée par le voile que Moïſe mettoit ſur ſon viſage : *Mais*, comme dit notre grand
Ib. 3. 18. Apôtre, *nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le viſage, & contemplant la gloire du Seigneur, nous avançons de clarté en clarté par l'illumination de l'Eſprit du Seigneur*, & nous croiſſons toujours en lumiere juſqu'à ce que nous parvenions à ce jour parfait, où J. C. *ſe montrant dans ſa gloire nous ſerons ſemblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il eſt.*
1. Joan. 3. 2.

Mais quoique la connoiſſance des myſteres dans la loi nouvelle ſurpaſſe celle de l'ancienne loi, autant que la vérité l'emporte ſur les figures qui la repréſentent, elle eſt néanmoins encore fort obſcure par rapport à la claire vue dont jouiſſent les Bienheureux dans le ciel ; puiſque, ſelon la penſée de notre ſaint Apôtre, il en eſt de la ſcience dans cette vie comparée avec celle que nous aurons dans le ciel, comme de la connoiſſance d'un petit enfant, par rapport à celle qu'il aura dans un âge parfait.
2. Cor. 5. 6. 7. Car, *pendant que nous habitons dans ce corps*, dit ſaint Paul, *nous ſommes éloignés du Seigneur, & comme hors de notre patrie, parce que nous marchons vers lui par la foi, & que nous n'en jouiſſons par encore par la claire vue.*
Pſ. 33. 5. Il faut donc approcher de lui pour être éclairés, ſelon le Pſalmiſte ; mais comme on ne peut pas y parvenir tout d'un coup, voyons par quels degrés & de quelle maniere on en peut approcher,

jusqu'à ce que nous le voyions avec évidence, & le possedions à découvert & sans voile.

Premierement, il y a une maniere de connoître Dieu, qui est commune à tous les hommes. Il fait éclater dans la beauté de ses créatures des rayons de sa toute-puissance & de sa divinité; & les cieux sont un grand livre ouvert, qui *rend visible ses grandeurs invisibles.* Rom. 1. 20.

Secondement, il s'est fait connoître aux Patriarches de l'ancienne loi & aux Prophetes, & les a honorés de sa présence avec beaucoup de familiarité; mais il ne s'est pas déclaré à tous de la même maniere: car, comme dit saint Paul, *Dieu leur a parlé autrefois en diverses occasions & en diverses manieres*, & ne s'est manifesté à eux que sous des figures & des images, ou par des voix qui se faisoient entendre au-dehors. Hebr. 1. 1. Lors même que J. C. est venu dans le monde pour donner aux hommes la connoissance de Dieu son Pere, il ne l'a fait connoître à la plupart de ceux qui l'ont entendu, que sous le voile obscur des paraboles & des discours figurés: Mais Dieu a une autre maniere excellente de se manifester, d'autant plus differente des précedentes, qu'elle est plus interieure & plus intime; c'est de remplir l'ame de ses fideles serviteurs des dons de son Saint-Esprit, d'éclairer leur entendement, & d'échauffer leur cœur, & de faire dans eux sa demeure comme dans un temple qui lui est consacré; c'est de cette sorte de manifestation dont J. C. parle, quand il dit que *celui qui l'aime sera aimé de son Pere, & qu'il l'aimera aussi, & qu'il se découvrira à lui: Si quelqu'un m'aime*, dit-il encore, *il gardera ma parole; & mon Pere l'aimera, & nous viendrons à lui, & nous ferons en lui notre demeure.* Joan. 14. 23. 24.

Cette maniere si tendre & si affectueuse par laquelle Dieu se communique & se découvre en cette vie aux ames saintes, n'est pas égale en tous; mais elle est d'autant plus vive & plus forte que l'ame est plus pure, & pour ainsi dire, plus divinisée & rendue plus semblable à Dieu même. Car il faut remarquer que pour parvenir à cette union intime dans cette vie, & à la claire vision de Dieu dans l'autre; il faut, comme dit saint Paul, que *nous*
2. Cor. 3. 18. *soyons transformés en la même image du Seigneur*, & que nous soyons revêtus de J. C. même, en représentant dans toute notre conduite son humilité, sa patience, sa charité & toutes ses autres divines vertus. C'est alors que Dieu nous reconnoîtra pour
Rom. 8. 29. ses enfans, *qu'il a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils.*

Or le moyen d'aspirer à cette divine ressemblance, & à cette vûe bienheureuse; c'est, dit saint
1. Joan. 3. 4. Jean, de *se conserver pur comme J. C. est pur lui-même.* Il faut qu'il y ait de la conformité entre
Hebr. 7. 26. deux sujets qui se ressemblent; J. C. est *saint, innocent, sans tache, séparé des pecheurs*, & la pureté même. Qui peut donc esperer de lui ressembler sans veiller sur soi avec grand soin pour acquérir dès cette vie l'innocence & la pureté nécessaire pour parvenir à ce bonheur? Le Fils de Dieu ne
Matth. 5. 8. dit-il pas lui-même, que la claire vûe de Dieu est reservée à ceux qui ont le cœur pur, parce qu'il n'entre rien de souillé dans cette cité glorieuse où nous esperons arriver.

Concluons donc avec l'Apôtre saint Jean en ces
1. Joan. 3. 2. 3. termes : *Nous sommes déja enfans de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne paroît pas encore. Nous sçavons que lorsque J. C. se montrera dans sa gloire, nous*

serons

serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est. Et quiconque a cette esperance en lui se conserve pur, comme lui-même est pur. Purifions-nous donc de plus en plus, & soyons fideles à avancer de clarté en clarté & de vertu en vertu, en croissant toujours en lumiere, jusqu'à ce que nous parvenions à cette entiere conformité à l'image de J. C. dans la gloire celeste.

CHAPITRE XIV.

1. Sectamini charitatem, æmulamini spiritualia; magis autem ut prophetetis.

1. Recherchez avec ardeur la charité; desirez les dons spirituels, & surtout de prophetiser.

2. Qui enim loquitur linguâ, non hominibus loquitur, sed Deo: nemo enim audit, spiritu autem loquitur mysteria.

2. Car celui qui parle une langue *inconnue* ne parle pas aux hommes, mais à Dieu; puisque personne ne l'entend, & qu'il ne parle qu'en esprit des choses cachées ‖.

3. Nam qui prophetat, hominibus loquitur ad ædificationem, & exhortationem, & consolationem.

3. Mais celui qui prophetise, parle aux hommes pour les édifier, les exhorter, & les consoler.

4. Qui loquitur linguâ, semetipsum ædificat, qui autem prophetat, Ecclesiam Dei ædificat.

4. Celui qui parle une langue *inconnue*, s'édifie lui-même ‖; au-lieu que celui qui prophetise édifie l'Eglise de Dieu.

ỳ. 2. *expl.* par le mouvement du Saint-Esprit, ou par un mouvement de piété qu'il ressent dans son cœur, sans qu'il comprenne ce qu'il dit. *autr.* sans que les autres y comprennent rien.

ỳ. 4. n'est utile qu'à lui-même.

5. Je souhaite que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophetiser; parce que celui qui prophetise est préferable à celui qui parle une langue *inconnue*, si ce n'est qu'il interprete ce qu'il dit ‖, afin que l'Eglise en soit édifiée.

5. Volo autem omnes vos loqui linguis, magis autem prophetare: nam major est qui prophetat, quàm qui loquitur linguis: nisi fortè interpretetur, ut Ecclesia ædificationem accipiat.

6. Aussi, mes freres, quand je viendrois vous parler en des langues *inconnues*, quelle utilité vous apporterois-je, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant, ou par la revelation, ou par la science, ou par la prophetie, ou par la doctrine?

6. Nunc autem, fratres, si venero ad vos linguis loquens, quid vobis prodero, nisi vobis loquar aut in revelatione, aut in scientia, aut in prophetia, aut in doctrina?

7. Ne voyons-nous pas aussi dans les choses inanimées qui rendent des sons, comme les haut-bois & les harpes, que si elles ne forment des tons differens, on ne peut distinguer ce que l'on joue sur les haut-bois, ou sur la harpe?

7. Tamen quæ sine anima sunt vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodo scietur id quod canitur, aut quod citharizatur.

8. Que si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se préparera au combat?

8. Etenim si incertam vocem det tuba, quis parabit se ad bellum?

9. De même, si la langue que vous parlez n'est intelli-

9. Ita & vos per linguam nisi manifestum

‖. 5. *expl.* qu'il ait le don d'interpreter; parce que ces deux dons étoient souvent séparés.

sermonem dederitis, quomodo scietur id quod dicitur? eritis enim in aera loquentes.

gible, comment pourra-t-on sçavoir ce que vous dites? Vous ne parlerez qu'en l'air.

10. Tam multa, ut puta, genera linguarum sunt in hoc mundo, & nihil sine voce est.

10. En effet, il y a tant de diverses langues dans le monde, & il n'y a point *de peuple* qui n'ait la sienne.

11. Si ergo nesciero virtutem vocis ero ei, cui loquor, barbarus, & qui loquitur, mihi barbarus.

11. Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles, je serai barbare à celui à qui je parle; & celui qui me parle ″ me sera barbare.

12. Sic & vos, quoniam æmulatores estis spirituum, ad ædificationem Ecclesiæ quærite ut abundetis.

12. Ainsi, *mes freres*, puisque vous avez tant d'ardeur pour ces dons spirituels, desirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Eglise ″.

13. Et ideò qui loquitur linguâ, oret ut interpretetur.

13. C'est pourquoi, que celui qui parle une langue, demande *à Dieu le don* de l'interpreter.

14. Nam si orem linguâ, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.

14. Car si je prie en une langue *que je n'entends pas*; mon cœur prie ″, mais mon esprit *&* mon intelligence est sans fruit.

15. Quid ergo est? Orabo spiritu, orabo & mente: psallam spi-

15. Que ferai-je donc? Je prierai de cœur, mais je prierai aussi avec intelligence: je

℣. 11. *Le Grec.* Si donc je n'entends pas ce que signifie ce qu'on dit, je serai barbare à celui qui parle, & celui qui parle me sera barbare.

℣. 12. *lettr.* & non pour en faire ostentation.

℣. 14. *lettr. mon esprit*, ce que quelques-uns entendent du Saint-Esprit qui prie en nous. *Voyez Rom.* 8. 26.

chanterai de cœur des cantiques, mais je les chanterai aussi avec intelligence.

ritu, psallam & mente.

16. Que si vous *ne* louez Dieu *que* du cœur, comment celui qui n'est que du simple peuple, répondra-t-il, Amen, à la fin de votre action de graces, puisqu'il n'entend pas ce que vous dites?

16. Ceterùm si benedixeris spiritu, qui supplet locum idiotæ, quomodo dicet, Amen, super tuam benedictionem, quoniam quid dicas, nescis?

17. Ce n'est pas que votre action de graces ne soit bonne; mais les autres n'en sont pas édifiés.

17. Nam tu quidem benè gratias agis: sed alter non ædificatur.

18. Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez ‖;

18. Gratias ago Deo meo, quòd omnium vestrûm linguâ loquor:

19. mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence, pour en instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille en une langue *inconnue*.

19. sed in Ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut & alios instruam, quàm decem millia verborum in lingua.

20. Mes freres, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse; mais soyez enfans pour être sans malice ‖, & soyez sages comme des hommes parfaits.

20. Fratres, nolite pueri effici sensibus, sed malitiâ parvuli estote: sensibus autem perfecti estote.

21. Il est dit dans l'Ecriture: Je parlerai à ce peuple en des langues étrangeres &

Isai. 28. 11.

21. In lege scriptum est: Quoniam in aliis linguis & labiis aliis

℣. 18. *Grec.* J'ai le don des langues plus que vous tous.

℣. 20. *autr.* n'ayez non plus de malice que des enfans.

loquar populo huic : & nec sic exaudient me, dicit Dominus.

inconnues // ; & après cela même ils ne m'entendront point, dit le Seigneur.

22. Itaque linguæ in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus : prophetiæ autem non infidelibus, sed fidelibus.

22. Ainsi la diversité des langues est un signe, non pour les fideles, mais pour les infideles, & le don de prophetie, au-contraire, n'est pas pour les infideles, mais pour les fideles.

23. Si ergo conveniat universa Ecclesia in unum, & omnes linguis loquantur, intrent autem idiotæ aut infideles, nonne dicent quod insanitis ?

23. Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues, & que des ignorans ou des infideles entrent dans cette assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ?

24. Si autem omnes prophetent, intret autem quis infidelis, vel idiota, convincitur ab omnibus, dijudicatur ab omnibus :

24. Mais si tous prophetisent, & qu'un infidele ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous le convainquent, tous le jugent :

25. occulta cordis ejus manifesta fiunt, & ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuncians quòd verè Deus in vobis sit.

25. le secret de son cœur est découvert ; de sorte que se prosternant le visage contre terre il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.

26. Quid ergo est, fratres ? cùm convenitis, unusquisque vestrûm psalmum habet,

26. Que faut-il donc, mes freres, *que vous fassiez ? Si* lorsque vous êtes assemblés, l'un est *inspiré de Dieu* pour

✝. 21. *expl.* comme il a fait par les Apôtres ; ce qui n'a pas néanmoins converti les Juifs.

composer un cantique, l'autre pour instruire, un autre pour reveler les secrets de Dieu, un autre pour parler une langue *inconnue*, un autre pour l'interpreter, que tout se fasse pour l'édification ‖.

doctrinam habet, apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet: omnia ad ædificationem fiant.

27. S'il y en a qui ayent le don des langues, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue *inconnue*, & qu'ils parlent l'un après l'autre; & qu'il y ait quelqu'un qui interprete ce qu'ils auront dit.

27. Sive linguâ quis loquitur, secundùm duos, aut ut multum tres, & per partes, & unus interpretetur.

28. Que s'il n'y a point d'interprete, *que celui qui a ce don* se taise dans l'Eglise; qu'il *ne* parle *qu'à* soi-même & à Dieu.

28. Si autem non fuerit interpres, taceat in Ecclesia, sibi autem loquatur, & Deo.

29. Pour ce qui est aussi des Prophetes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent.

29. Prophetæ autem duo, aut tres dicant, & ceteri dijudicent.

30. Que s'il se fait quelque revelation à un autre de ceux qui sont assis *dans l'assemblée*, que le premier se taise ‖.

30. Quòd si alii revelatum fuerit sedenti, prior taceat.

31. Car vous pouvez tous

31. Potestis enim om-

℣. 26. *expl.* que tout le monde en puisse tirer quelque fruit.

℣. 30. *expl.* pour laisser parler l'autre, *autr.* que l'autre attende que le premier se soit tû.

nes per singulos prophetare : ut omnes discant, & omnes exhortentur.

prophetiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent, & que tous soient consolés ‖.

32. Et spiritus prophetarum prophetis subjecti sunt.

32. Et les esprits des Prophetes sont soumis aux Prophetes ‖.

33. Non enim est dissensionis Deus, sed pacis : sicut & in omnibus Ecclesiis sanctorum doceo.

33. Car Dieu est un Dieu de paix & non de desordre ; & c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des saints ‖.

34. Mulieres in Ecclesiis taceant, non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut & lex dicit.

34. Que les femmes *parmi vous* se taisent dans les Eglises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler ; mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne. 1. *Tim.* 2. 11. *Gen.* 3. 16.

35. Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent : turpe est enim mulieri loqui in Ecclesia.

35. Que si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris lorsqu'elles seront dans leurs maisons : car il est honteux aux femmes de parler dans l'Eglise.

36. An à vobis verbum Dei processit ; aut in vos solos pervenit ?

36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est *premierement* sortie ? ou n'est-elle venue qu'à vous seuls ?

37. Si quis videtur

37. Si quelqu'un croit être

ỳ. 31. *autr.* exhortez. *expl.* afin que tous les Prophetes, non seulement enseignent, mais aussi apprennent les uns des autres.

ỳ. 32. *expl.* Les Prophetes sont Juges les uns des autres ; *ou*, l'esprit de prophetie est soumis aux Prophetes, pour ne dire ce qui leur est revelé que quand ils veulent.

ỳ. 33. Grec. *i. e.* comme on voit dans toutes les Eglises.

Prophete ou ſpirituel, qu'il reconnoiſſe que les choſes que je vous écris ſont des ordonnances du Seigneur.

propheta eſſe, aut ſpiritualis, cognoſcat quæ ſcribo vobis, quia Domini ſunt mandata.

38. Que ſi quelqu'un le veut ignorer, il ſera lui-même ignoré ‖.

38. Si quis autem ignorat, ignorabitur.

39. Pour conclure donc, *mes* freres, deſirez ſur-tout le don de prophetie, & n'empêchez pas l'uſage du don des langues:

39. Itaque, fratres, æmulamini prophetare: & loqui linguis nolite prohibere.

40. mais que tout ſe faſſe dans la bienſéance, & avec ordre.

40. Omnia autem honeſtè, & ſecundùm ordinem fiant.

℣. 38. *expl.* il ſera ignoré & rejetté de Dieu. *Gr.* qu'il demeure dans ſon ignorance; *mais à ſon malheur.*

SENS LITTERAL.

℣. 1. *RE*cherchez avec ardeur la charité; deſirez les dons ſpirituels, & ſur-tout de prophetiſer.*

Recherchez, &c. c'eſt-à-dire: Puiſque la charité eſt ſi excellente, & qu'elle a de ſi grands avantages par-deſſus tous les dons, & même par-deſſus toutes les vertus chrétiennes, recherchez-la de tout votre cœur, & préferablement à toutes choſes. Demandez auſſi à Dieu les dons ſpirituels, puiſque vous en pouvez faire un bon uſage par le moyen de la charité.

Et ſur-tout de prophetiſer, c'eſt-à-dire: le don d'expliquer aux fideles les myſteres de la Religion, & les difficultés de l'Ecriture ſainte, plutôt que de

recherches avec tant d'empressement, comme vous faites, le don des langues.

℣. 2. *Car celui qui parle une langue* inconnue, *ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puisque personne ne l'entend, qu'il parle en esprit des choses cachées.*

Car celui qui parle une langue inconnue, c'est-à-dire, qui n'est point entendue en un lieu où il n'y a point d'étrangers, comme dans votre Eglise, où il n'y en vient que très-rarement, *ne parle pas aux hommes;* car ce n'est point parler aux hommes, que de leur proferer des paroles qu'ils n'entendent pas: c'est les amuser, en abusant de leur patience; c'est parler devant eux, mais ce n'est point parler à eux, *mais à Dieu, &c.* puisqu'il n'y a que lui seul qui l'entende. Or il est fort inutile de se servir du don des langues pour parler à Dieu, puisque toutes les langues lui sont également connues, & que ce don n'est point institué pour parler à Dieu; mais pour se faire entendre aux hommes, & sur-tout aux étrangers, à qui la langue vulgaire est inconnue.

Et qu'il parle en esprit des choses cachées, c'est-à-dire, que par le don des langues qu'il a reçu de Dieu, il leur parle en langue inconnue; ce qui est abuser de leur patience, & même de ce don, qui n'est accordé que pour se faire entendre, & pour instruire ceux à qui on parle. Le but de l'Apôtre est de faire voir aux Corinthiens, que l'usage frequent du don des langues, qu'ils estimoient si fort, n'étoit pas de grande utilité dans leur Eglise, parce que les étrangers y abordoient rarement: qu'ainsi l'usage de ce don ne pouvoit servir qu'à produire de l'admiration; au-lieu que celui de prophetie servoit à édifier tout le monde.

℣. 3. *Mais celui qui prophetise, parle aux hommes pour les édifier, les exhorter & les consoler.*

Mais celui qui prophetise, c'est-à-dire, qui explique les mysteres cachés de la Religon, & les difficultés de l'Ecriture; *parle aux hommes*, pour l'utilité desquels tous les dons de Dieu ont été accordés à l'Eglise, *pour les édifier*, les instruire & les établir dans la foi, *& les exhorter* à s'y avancer & à perseverer, *& les consoler* dans les afflictions & dans les difficultés qui leur surviennent, qui pourroient troubler leur avancement, & empêcher leur perseverance.

℣. 4. *Celui qui parle une langue* inconnue, *s'édifie lui-même; au-lieu que celui qui prophetise, édifie l'Eglise de Dieu.*

Celui qui parle une langue inconnue, en un lieu où il n'y a point d'étrangers, ni peut-être personne qui l'entende, *s'édifie lui-même*, *&c.* se confirme dans la foi, & excite sa dévotion envers Dieu, par les oraisons, les actions de graces, & les louanges qu'il profere en son honneur par le mouvement extraordinaire de l'Esprit saint. Ce n'est pas que le don des langues fît cet effet en tous ceux qui les parloient; mais l'Apôtre parle de l'effet qu'il produit en ceux qui n'y mettent point d'obstacle; car le bon ou le mauvais usage de ces dons dépendoit tellement de la liberté de ceux qui les avoient reçus, qu'il arrivoit quelquefois qu'au-lieu d'en devenir meilleurs, ils en prenoient occasion de se corrompre, & d'en devenir pires, sur-tout lorsque dans l'usage de ces dons ils se portoient à la recherche de l'interêt, ou à la vanité, comme on le peut voir dans le chapitre précedent.

Edifie l'Eglise de Dieu, c'est-à-dire, ou l'Eglise

particuliere qui l'entend parler, ou toutes celles qui ont la communication de ses revelations, comme cela se pratiquoit communément, lorsque les choses étoient jugées de grande importance. Il veut dire, que le bien qui provient du don de prophetie, étant plus étendu que celui qui provient du don des langues, quand il est seul & separé du don de l'interpretation ; il est juste de préferer le don de prophetie au don des langues, & que les Corinthiens avoient tort de préferer, comme ils faisoient, ce don à celui de prophetie, ou à tous les autres dons.

℣. 5. *Je souhaite que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophetiser ; parce que celui qui prophetise est préferable à celui qui parle une langue* inconnue, *si ce n'est qu'il interprete ce qu'il dit, afin que l'Eglise en soit édifiée.*

Je souhaite que vous ayez tous, &c. c'est-à-dire : Je souhaiterois, autant qu'il est en moi, si cela étoit expedient pour le bien de l'Eglise, & compatible avec la conservation de l'ordre qui y est établi, que tous ceux qui sont parmi vous, reçussent ce don, & qu'ils parlassent toutes les langues ; puisque vous avez tant d'estime pour ce don, je ne desirerois rien tant que votre satisfaction particuliere, pourvu qu'elle ne fût pas contraire au bien commun de l'Eglise.

Est préferable, &c. c'est-à-dire, qu'il est plus utile à l'Eglise, par l'instruction, l'édification, & la consolation qu'elle en reçoit, que celui qui ne parle que les langues, *si ce n'est qu'il interprete ce qu'il dit, &c.* c'est-à-dire, qu'ayant le don d'interpretation, il peut servir à l'Eglise, & expliquer à tous les fideles ce que le Saint-Esprit lui suggere ; au-lieu

que celui qui n'a que le don de prophetie, ne peut instruire que ceux dont la langue lui est naturellement commune, ou ceux qui parlent une même langue que lui. On doit remarquer ici, que le don des langues étoit quelquefois seul, & quelquefois accompagné de celui de l'interpretation.

℣. 6. *Aussi, mes freres, quand je viendrois vous parler en des langues* inconnues, *quelle utilité vous apporterois-je, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant, ou par la revelation, ou par la science, ou par la prophetie, ou par la doctrine.*

Aussi, mes freres, &c. si je ne vous parlois en une langue vulgaire, en vous proposant les mysteres que Dieu m'a revelés par le don de la sagesse, ou les lumieres & les connoissances que j'ai acquises par la science, ou l'explication des difficultés que j'ai apprises par le don de prophetie; ou les vérités de la morale que je sçai par le don de la doctrine; *quelle utilité vous apporterois-je, &c.* si je n'ajoutois au don des langues celui de vous expliquer les difficultés qui se trouvent dans les mysteres, & dans les endroits les plus obscurs de l'Ecriture, ou même en vous découvrant les secrets des cœurs, & les choses cachées presentes & à venir, & en vous enseignant les verités les plus importantes de la Religion?

℣. 7. *Ne voyons-nous pas aussi dans les choses inanimées, qui rendent des sons, comme les hautbois & les harpes; que si elles ne forment des tons differens, on ne peut distinguer ce que l'on joue sur les hautbois, ou sur la harpe.*

Ne voyons-nous pas ..... comme les hautbois, &c. c'est-à-dire: Si celui qui joue de ces instrumens

n'obſerve les meſures & les tons differens, il ne fera jamais entendre à ceux qui l'écoutent, quel eſt l'air qu'il joue.

℣. 8. *Que ſi la trompette ne rend qu'un ſon confus, qui ſe préparera au combat ?*

Que ſi la trompette, &c. c'eſt-à-dire : Si celui qui ſonne la trompette n'en diſtingue les ſons pour appeller & exciter les ſoldats, *qui ſe préparera au combat*, puiſqu'autrement ils demeureroient dans l'inaction ?

℣. 9. *De même ſi la langue que vous parlez n'eſt intelligible, comment pourra-t-on ſçavoir ce que vous dites ? Vous ne parlerez qu'en l'air.*

De même ..... Vous ne parlerez qu'en l'air ; c'eſt-à-dire, ce ſeront toutes paroles vaines & inutiles : car la fin des paroles eſt de faire entendre les penſées.

℣. 10. *En effet il y a tant de diverſes langues dans le monde, & il n'y a point* de peuple *qui n'ait la ſienne.*

En effet, &c. L'Apôtre prouve par un autre exemple plus connu, plus univerſel & plus proportionné à ſon ſujet, la néceſſité qu'il y a que celui qui parle les langues ſe rende intelligible à ſes auditeurs.

℣. 11. *Si donc je n'entends pas ce que ſignifient les paroles, je ſerai barbare à celui à qui je parle : & celui qui me parle me ſera barbare.*

Si donc, &c. c'eſt-à-dire, que celui qui parle une langue étrangere, paſſe pour barbare auprès de celui qui ne l'entend pas ; de même celui qui ne l'entend pas, paſſe pour barbare auprès de celui qui la parle. L'intention de l'Apôtre eſt de conclure par cet exemple, que comme toutes les dif-

ferentes langues qui ſont dans le monde, ont beſoin d'explication pour être entendues par ceux qui ſont de diverſes nations, & que ſans cette explication elles ne produiſent point d'autre effet parmi eux, que de ſe faire paſſer pour ridicules les uns auprès des autres. Or l'exercice du don des langues doit être accompagné de l'interpretation; parce que ſans cela il n'eſt propre qu'à expoſer celui qui les parle, à la riſée des auditeurs, & reciproquement à faire paſſer les auditeurs dans ſon eſprit pour des perſonnes ignorantes & ſans lettres: Ainſi l'uſage fréquent de ce don, quand il eſt ſeul, n'eſt propre qu'à alterer la charité, de même que la diverſité des langages parmi les hommes, ne produit ordinairement que de la diviſion & du mépris parmi eux, lorſqu'ils ne s'entendent pas.

℣. 12. *Ainſi*, mes freres, *puiſque vous avez tant d'ardeur pour ces dons ſpirituels, deſirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Egliſe.*

Ainſi, mes freres, *&c.* afin d'éviter les inconveniens qui ſont d'ordinaire attachés à l'exercice du don des langues, & pour empêcher que ce ne vous ſoit une occaſion de diviſion & de diſcorde: *deſirez d'en être enrichis*, *&c.* pour en édifier les fideles; ne les demandez pas à Dieu pour vous en rendre plus recommandables, ni pour votre ſatisfaction particuliere.

℣. 13. *C'eſt pourquoi, que celui qui parle une langue demande* à Dieu le don *de l'interpreter.*

C'eſt pourquoi, *&c.* Que celui qui a le droit ſurnaturel de parler quelque langue étrangere, *demande* à Dieu le don *de l'interpreter* à ſes auditeurs, afin que l'Egliſe en ſoit édifiée.

℣. 14. *Car ſi je prie en une langue* que je n'entends

pas, *mon cœur prie, mais mon* esprit & *mon intelligence est sans fruit.*

Car. L'Apôtre prouve que l'Eglise ne peut être édifiée par le don des langues, s'il n'est accompagné de l'interpretation.

Si je prie en une langue dans l'Eglise devant les fideles, par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu, sans concevoir ce que je dis; *mon cœur prie* par un sentiment de pieté.

Mais mon esprit, &c. ne tire aucun avantage des paroles que je profere; parce que je n'en comprends pas le sens, ainsi ma priere est sans fruit pour moi.

℣. 15. *Que ferai-je donc? Je prierai de cœur, mais je prierai aussi avec intelligence: je chanterai de cœur des cantiques, mais je les chanterai aussi avec intelligence.*

Que ferai-je donc; c'est-à-dire: Que faut-il que je fasse? *Je prierai de cœur, &c.* par un mouvement de zele & de devotion; & je me servirai pour prier & pour louer Dieu, de paroles dont j'aie l'intelligence, afin que mon esprit soit éclairé de la verité, en même temps que mon cœur sera dans la ferveur.

℣. 16. *Que si vous* ne *louez Dieu* que *du cœur, comment celui qui n'est que du simple peuple, répondra-t-il, Amen, à la fin de votre action de graces, puisqu'il n'entend pas ce que vous dites?*

Que si vous ne *louez Dieu* que *du cœur, &c.* c'est-à-dire, sans rien prononcer des levres, & sans rien dire d'intelligible. *Autr.* sans qu'on puisse entendre le sens des paroles dont vous vous servez en vos prieres; c'est encore ici une autre preuve de la necessité du don de l'interpretation des langues.

Répondra-t-il, *Amen*, *&c.* Car dès ce temps là le peuple avoit coutume de répondre, *Amen*, à la fin de la priere, & dès qu'il avoit entendu proferer ces paroles : *Per Dominum*, *&c.* qui étoient la conclusion ordinaire de toutes les oraisons. Ce mot, *Amen*, qui est Hebreu, signifie *vérité ;* & celui qui le profere, marque qu'il approuve la priere, qu'il y prend part, qu'il desire, & qu'il espere d'en obtenir l'effet par la misericorde de Dieu.

Puisqu'il n'entend pas ce que vous dites ; c'est-à-dire, que votre langage lui est inconnu. Ce passage ne conclut rien contre la pratique où est aujourd'hui l'Eglise, de célebrer le service public en une langue inconnue au peuple; parce que ce n'est que par accident qu'elle leur est devenue étrangere, & que d'ailleurs les Pasteurs qui font leur devoir, ont soin de lui interpreter, autant qu'il en est capable, le sens des prieres ecclesiastiques; & lorsque ces mêmes Pasteurs y manquent, les fideles ne laissent pas au moins de sçavoir par les termes ordinaires qu'ils entendent prononcer au commencement & à la fin de toutes les oraisons, que c'est l'Eglise qui prie, & qu'ainsi elle demande à Dieu des choses utiles pour son salut; ce qui lui doit suffire pour pouvoir répondre, *Amen.* Il n'en étoit pas de même des prieres qui se faisoient par le don miraculeux des langues, puisque le peuple non seulement n'y entendoit pas prononcer les termes, qui doivent commencer & finir toutes les oraisons ecclesiastiques; mais qu'ils ne pouvoient pas même sçavoir si c'étoient des prieres; & il ne sçavoit pas même en general, si les oraisons de ceux qui prioient en langues étrangeres, étoient telles qu'ils y pussent

ſent répondre, *Amen*, n'ayant pas encore été approuvées de l'Egliſe.

℣. 17. *Ce n'eſt pas que votre action de graces ne ſoit bonne, mais les autres n'en ſont pas édifiés.*

Ce n'eſt pas . . . . . ne ſoit bonne pour vous, puiſqu'elle ſe fait par un ſentiment de pieté.

Mais les autres, &c. que vous devez plutôt regarder que vous-mêmes dans l'uſage que vous faites des dons de Dieu, puiſqu'ils ne vous ſont donnés que pour l'utilité du prochain.

℣. 18. *Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez.*

Je loue, &c. c'eſt-à-dire, je rends graces à Dieu. L'Apôtre uſe de cette expreſſion, non pour témoigner ſa joie de ce qu'il parle les langues, mais plutôt pour s'humilier & pour reconnoître que ce don ne vient point de lui, & que ce qu'il en dit ici n'eſt pas pour ſe glorifier. *Grec.* De ce que j'ai le don des langues plus que vous tous; de ſorte qu'il me ſeroit plus aiſé qu'à vous, d'entretenir tous les jours les fideles en langue étrangere, ſi je croiois que cela leur fût utile.

℣. 19. *Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Egliſe que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence, pour en inſtruire auſſi les autres, que d'en dire dix mille en une langue* inconnue.

Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Egliſe, devant l'aſſemblée des fideles, qui pour la plupart n'entendent que leur langue, *que cinq paroles;* c'eſt une maniere de parler hebraïque, comme nous dirions en François, ne dire que trois mots, *dont j'aurois l'intelligence, &c.* Grec. en me faiſant entendre par mon intelligence; c'eſt-à-dire, l'intelligence de ce que je dis, *que d'en dire dix mille, &c.* c'eſt-à-

dire, un très-grand nombre. L'Apôtre ne parle pas de la prolixité des paroles de la priere, mais de celles qui sont destinées pour l'instruction.

℣. 20. *Mes freres, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse; mais soyez enfans pour être sans malice, & soyez sages comme des hommes parfaits.*

Mes freres, ne soyez point enfans, &c. c'est-à-dire, ne jugez pas des choses comme les enfans, qui font ordinairement plus de cas de celles qui sont extraordinaires & éclatantes, que celles qui sont nécessaires & solides: ne préferez pas ce qu'il y a d'éclatant & d'extraordinaire dans le don des langues, à ce qu'il y a de plus solide & de plus nécessaire dans les autres dons spirituels.

Mais soyez enfans pour être sans malice; c'est-à-dire, que si vous imitez les enfans, ce que je n'empêche pas, puisque J. C. même l'a commandé, (Voyez Matth. 19. 3.) que ce soit dans leur innocence, en vous exemptant par vertu, de toute malice, comme ils en sont parfaitement exemps, à cause de leur âge.

Et soyez sages comme des hommes parfaits; c'est-à-dire: Imitez dans vos jngemens ceux qui ont atteint l'état de perfection dans le christianisme, préferant toujours ce qui est solide & utile à l'Eglise, à ce qui est extraordinaire & éclatant.

℣. 21. *Il est dit dans l'Ecriture; Je parlerai à ce peuple en des langues étrangeres & inconnues, & après cela même ils ne m'entendront point, dit le Seigneur.*

Il est dit dans l'Ecriture; c'est-à-dire, dans l'ancien Testament. Voyez Isa. 28. 11.

Je parlerai, &c. c'est-à-dire: Je ferai que ce peuple conversera parmi les barbares, dont il n'entendra point la langue; mais nonobstant ce châtiment

ils ne se convertiront pas à moi, & ne reconnoîtront pas que je leur envoie cette peine, afin qu'ils se corrigent dans leurs desordres; ils demeureront dans leur endurcissement. L'Apôtre fait une application mystique de ce passage au don des langues, lorsqu'il est separé de l'interpretation, & dit que ce don est aussi inutile pour l'édification des auditeurs, que les langues étrangeres le furent autrefois pour la correction du peuple Juif. Quelques-uns entendent cette prophetie des Apôtres, qui parloient les langues aux Juifs le jour de la Pentecôte.

℣. 22. *Ainsi la diversité des langues est un signe, non pour les fideles, mais pour les infideles; & le don de prophetie au-contraire n'est pas pour les infideles, mais pour les fideles.*

Ainsi, &c. c'est-à-dire, que Dieu n'emploie pas l'usage du don des langues étrangeres & inconnues, pour servir aux fideles de signe & de marque de ses volontés, mais seulement aux infideles, afin de punir leur incredulité par ce signe, qui est incapable de les convertir, & qui ne peut produire en eux qu'un étonnement lorsqu'il n'est pas suivi de l'interpretation. Voyez Matth. 13. 13. 14. 15. *Autr.* Est un signe merveilleux que Dieu donne à son Eglise, plutôt pour convertir des infideles à la foi, que pour confirmer les fideles dans leur créance.

Mais pour les infideles, qui sont obstinés, tels qu'étoient les Juifs, dont il est parlé dans le passage d'Isaïe, c. 6. v. 9. Car pour les autres que Dieu veut convertir, il les fait instruire par ses ministres en une langue intelligible.

Et le don de prophetie au-contraire, par lequel on

explique clairement les mysteres & les vérités de la religion ; *n'est pas pour les infideles*, à qui Dieu veut cacher sa vérité en punition de leurs pechés : *mais pour les fideles*, à qui il la veut manifester ; parce qu'ils sont plus capables d'entendre l'explication de ces mysteres, que les infideles qui n'en ont pas encore la créance. *Vobis datum est nosse mysteria regni, &c.*

Matth. 13. 11.

℣. 23. *Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues, & que des ignorans ou des infideles entrent dans cette assemblée ; ne diront-ils pas que vous êtes des insensés.*

Que si toute une Eglise étant assemblée, &c. C'est pour montrer que l'usage du don des langues, sans l'interpretation, au-lieu d'être utile à l'Eglise pour la conversion des infideles, & pour l'instruction des ignorans, selon qu'il a été institué de Dieu, l'expose au-contraire au mépris des uns & des autres. Ainsi il faut préferer le don de la prophetie, comme étant plus propre à l'instruction des ignorans, à la conversion des infideles, & à l'édification de toute l'Eglise.

Tous parlent, &c. c'est-à-dire : Si ceux qui sont préposés pour instruire le peuple, ou specialement inspirés de parler dans l'Eglise, au-lieu de s'exprimer en langue vulgaire, s'avisent de parler en langue étrangere, & qu'il n'y en ait pas un d'eux qui rende son langage intelligible, comme cela arriveroit si vous en étiez crus, & si l'usage du don des langues étrangeres étoit aussi commun & aussi frequent dans l'Eglise que vous le souhaiteriez : *& que des ignorans ou des infideles ;* c'est-à-dire, de simples fideles peu instruits des mysteres de la religion, & qui n'entendent que la langue vulgaire, *entrent :*

ſoit par curioſité, ou par un deſir de s'inſtruire, & de s'éclaircir de la vérité, comme cela arrivoit quelquefois; parce que l'entrée de l'Egliſe (particulierement à Corinthe où il n'y avoit point de perſecution) étoit libre à tous ceux qui venoient entendre la parole de Dieu, quoiqu'ils fuſſent exclus de la célebration des myſteres; *ne diront-ils pas*, tant à ceux qui parleront, qu'à ceux qui écouteront parler une langue inconnue: *que vous êtes des inſenſés*, de proferer des paroles inconnues; & que c'eſt être inſenſés de les écouter avec attention?

℣. 24. *Mais ſi tous propbetiſent, & qu'un infidele ou un ignorant entre dans votre aſſemblée, tous le convainquent, tous le jugent.*

Mais ſi tous, ceux qui ſont prépoſés pour l'inſtruction des fideles, *propbetiſent, &c.* non en même temps, ce qui ſeroit une confuſion; mais l'un après l'autre, chacun à ſon rang, & ſelon l'ordre preſcrit dans l'Egliſe: c'eſt ainſi que s'entendent les paroles du verſet précédent, *tous parlent les langues étrangeres, &c.*

Tous ces prophetes *le convainquent, &c.* c'eſt-à-dire, diſent des vérités capables de convaincre l'infidele de ſon infidelité; & celui qui eſt ignorant, du mauvais état où il pourroit être; ce qui pourroit porter l'un & l'autre à reconnoître ſa faute, & à en faire pénitence. Ainſi le don de prophetie ne peut jamais produire que du bien dans l'Egliſe; au-lieu que ſi celui des langues n'eſt ſuivi de l'interpretation; il peut être fort préjudiciable, & fort nuiſible à la converſion des infideles.

℣. 25. *Le ſecret de ſon cœur eſt découvert; de ſorte que ſe proſternant le viſage contre terre, il adorera Dieu, rendant temoignage que Dieu eſt veritablement parmi vous.*

Le secret de son cœur, *&c.* c'est-à-dire, qu'il fera un aveu sincere & une confession publique de ses pechés, même de ceux qui sont les plus cachés. Voyez Matth. 3. 6. Act. 19. 18.

Il adorera Dieu qu'il ne connoissoit point, & qu'il n'adoroit point encore en esprit, dans l'ignorance où il étoit de la véritable religion.

Rendant témoignage que Dieu est, *&c.* parmi les Chrétiens, & non parmi les idolâtres, confessant publiquement que c'est son Esprit, & non celui du démon, qui vous fait operer toutes ces merveilles : ce qui est contraire au jugement que les infideles porteroient de vous, s'ils vous entendoient parler les langues inconnues.

℣. 26. *Que faut-il donc*, *mes freres*, que vous fassiez ? Si *lorsque vous êtes assemblés*, *l'un est* inspiré de Dieu *pour composer un cantique*, *l'autre pour instruire*, *un autre pour reveler les secrets de Dieu*, *un autre pour parler une langue* inconnue, *un autre pour l'interpreter*; *que tout se fasse pour l'édification.*

Que faut-il donc, *mes freres*, que vous fassiez, *&c.* c'est-à-dire : Si vous avez le don de l'Esprit pour instruire & reveler les secrets de Dieu ; & par un mouvement tout divin, composer sur le champ des cantiques, comme firent Simeon, Anne, la sainte Vierge, Moïse, & Marie sa sœur, Isaïe, &c.

Que tout se fasse pour l'édification, & non par aucun interêt particulier, soit de gloire, soit de satisfaction propre ; puisque ces dons n'ont été accordés à l'Eglise que pour l'utilité des fideles, & que hors cet usage, ils ne lui sont nullement nécessaires, & ne servent même qu'à perdre ceux qui les possedent, par l'abus qu'ils en font.

℣. 27. *S'il y en a qui aient le don des langues*,

qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue inconnue, *& qu'ils parlent l'un après l'autre; & qu'il y ait quelqu'un qui interprete ce qu'ils auront dit.*

S'il y en a..... qui parleut une langue inconnue, afin de ne point arrêter trop long-temps les fideles dans l'Eglise, & qu'il y ait assez de temps pour satisfaire à toutes les autres fonctions.

Et qu'ils parlent l'un après l'autre, &c. pour éviter la confusion qu'il y auroit, s'ils parloient tous ensemble, en même temps, en même lieu, en divers endroits de l'Eglise, & à diverses bandes de fideles.

℣. 28. *Que s'il n'y a point d'interprete*, que celui qui a ce don, *se taise dans l'Eglise; qu'il ne parle* qu'*à soi-même & à Dieu.*

Que s'il n'y a point d'interprete, que celui qui a ce don, *se taise*, pour ne point occuper les fideles inutilement *dans l'Eglise*: car hors de ce lieu, il peut faire ce qu'il lui plaira.

Qu'il ne *parle* qu'*à soi-même & à Dieu*; c'est-à-dire, à voix basse, en sorte que personne ne l'entende que Dieu, en la présence duquel il parle, & qui est témoin de son action.

℣. 29. *Pour ce qui est aussi des Prophetes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent.*

Pour ce qui est aussi des Prophetes, &c. L'Apôtre ne veut pas dire, que, par quelque juste raison, le nombre de deux ou trois ne puisse exceder.

Et que les autres Prophetes en jugent, c'est-à-dire, que l'Evêque avec les Prêtres, jugent par le don du discernement, & par les regles de l'Ecriture ou de la parole de Dieu, si ce qu'ils disent vient de

l'Esprit de Dieu, ou de l'esprit du démon, de peur que les fideles ne soient trompés par les illusions des faux prophetes, qui s'introduisent quelquefois dans les assemblées ecclesiastiques, ou dans l'Eglise.

℣. 30. *Que s'il se fait quelque revelation à un autre de ceux qui sont assis* dans l'assemblée, *que l'autre se taise.*

Que s'il se fait quelque revelation à un autre, &c. avant que celui qui parle ait achevé, que le premier se taise pour laisser parler l'autre, ou après avoir achevé ce qu'il a à dire. C'étoit la coutume des anciens Prophetes, de se tenir debout, lorsqu'ils parloient. Voyez Jeremie 7. 2. 17. 19. 26. 2.

℣. 31. *Car vous pouvez tous prophetiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent, & que tous soient consolés.*

Car vous pouvez tous prophetiser; c'est-à-dire: Quel besoin y a-t-il de parler tous à la fois, au-lieu de le faire *l'un après l'autre*, c'est-à-dire, à divers jours, ou à diverses assemblées? *afin que tous apprennent, &c.* ce qu'on doit dire: ce qu'il seroit impossible, si plusieurs parloient en même-temps, parce que les auditeurs seroient divisés, ou partagés les uns d'un côté, les autres de l'autre.

℣. 32. *Et les esprits des Prophetes sont soumis aux Prophetes.*

Ce verset se peut rapporter au verset 29, ou au 31. Si on le rapporte au verset 29. le sens est: Les Prophetes sont juges les uns des autres, pour discerner ensemble si les revelations d'un particulier sont véritables & conformes à la parole de Dieu, & s'il n'est pas un faux prophete; car, supposé

qu'il soit reconnu pour vrai Prophete, ses revelations ne sont soumises au jugement de qui que ce soit. Mais si on le rapporte au verset 31. ce qui est encore plus probable, le sens est; Cet ordre de parler l'un après l'autre, n'est pas impossible à observer, puisque les vrais prophetes ne disent ce qui leur est revelé que quand ils veulent; & qu'ils ne sont pas excités comme les faux prophetes, par des mouvemens violens, à produire leurs revelations au-dehors.

℣. 33. *Car Dieu est un Dieu de paix, & non de desordre; & c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des Saints.*

Car, vous devez éviter cette confusion de prophetiser tous à la fois dans une même Eglise, à diverses personnes, & en differens lieux, *Dieu est un Dieu de paix, & non de desordre*, & ne peut par consequent souffrir aucune division parmi vous; ce qui arriveroit néanmoins, si les fideles venoient à se partager dans une même Eglise pour entendre des differens Prophetes. Si on rapporte ce verset au précedent, le sens est: Car l'Esprit de Dieu n'est pas comme celui du démon, plein de violence, de trouble & de confusion; mais plein de douceur & de paix, laissant une pleine liberté d'action aux Prophetes qu'il inspire.

Et c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des Saints, c'est-à-dire, celles où je prêche, afin que vous ne pensiez pas que je vous prescris des reglemens plus severes qu'aux autres, & que vous n'ayez pas de prétexte de vous dispenser d'y obéir.

℣. 34. *Que les femmes* parmi vous *se taisent dans les Eglises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler; mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne.*

Que les femmes parmi vous *se taisent dans les Eglises ;* c'est-à-dire, ne s'ingerent pas d'enseigner publiquement ; & prennent garde de n'interrompre pas ceux qui enseignent. Il y a apparence que les docteurs de Corinthe souffroient ce desordre dans leur Eglise ; *parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler* avec autorité, comme doivent parler ceux qui enseignent.

Mais elles doivent être soumises à leurs maris, & généralement aux hommes, & par consequent s'abstenir de toutes les fonctions qui marquent de la superiorité & de l'indépendance, comme de parler en public, *selon que la loi l'ordonne*, non seulement la loi de nature, la loi positive, & la pratique universelle des nations, mais la loi de Dieu même qui est indispensable. Voyez Genes. 3. 6. & ci-dessus chapitre 11. verset 7.

℣. 35. *Que si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris, lorsqu'elles seront dans leurs maisons ; car il est honteux aux femmes de parler dans l'Eglise.*

Que si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles n'auront pas bien compris dans les discours de celui qui enseigne, *qu'elles le demandent à leurs maris*, qui les en instruiront, ou, qui en consulteront de plus habiles pour le faire : d'où il semble qu'on pourroit conclure, qu'une femme devoit préferer l'instruction de son mari, à celle de tous les autres hommes, & qu'elle ne devroit consulter personne pour sa conduite, lorsque son mari est capable de lui donner des conseils salutaires & de resoudre ses difficultés.

Lorsqu'elles seront dans leurs maisons ; parce que dans l'Eglise, elles ne doivent pas même parler à

leurs maris : *car il est honteux aux femmes ;* c'est-à-dire, il est contre la pudeur naturelle de leur sexe, *de parler dans l'Eglise*, en présence de tout le monde, puisque c'est une action pleine de liberté & de hardiesse. Que s'il lui est honteux d'y parler même des choses de Dieu, combien plus d'y paroître avec effronterie, comme plusieurs d'elles le font aujourd'hui

ỳ. 36. *Est-ce de vous que la parole de Dieu est* premierement *sortie : Ou, n'est-elle venue qu'à vous seuls ?*

Est-ce de vous, &c. pour croire vous pouvoir dispenser de suivre l'exemple des premieres Eglises, puisque la vôtre n'est ni la premiere, ni la seule ? Pourquoi vous éloigner de la pratique universelle des autres, qui observent toutes ce que je vous prescris & ce que je vous ordonne, en ce qui regarde l'usage des dons, & l'ordre qu'il faut garder dans l'Eglise ?

Ou n'est-elle venue qu'à vous seuls ? c'est-à-dire : N'y a-t-il pas encore d'autres Eglises, outre la vôtre, ausquelles vous êtes obligés de vous conformer, à moins de vouloir rompre l'unité, & préferer vos pratiques particulieres à celles de toutes ces Eglises ? L'Apôtre n'a pas seulement égard à ce qu'il vient de regler touchant les femmes, mais à tout ce qu'il a prescrit touchant l'usage des dons spirituels ; & veut dire, que comme les Corinthiens ne sont ni les premiers ni les seuls Chrétiens, il n'est pas juste qu'ils se conduisent à leur mode ; mais qu'ils se doivent conformer aux premieres Eglises, comme à celles de Jerusalem & de Rome, & qu'ils doivent ceder à la pratique universelle des autres, comme une partie le doit à son tout.

℣. 37. *Si quelqu'un croit être Prophete, ou spirituel, qu'il reconnoisse que les choses que je vous écris sont des ordonnances du Seigneur.*

Si quelqu'un croit être Prophete, ou doué de l'Esprit de Dieu, *qu'il reconnoisse ;* c'est-à-dire, faites-lui sçavoir, *que les choses que je vous écris* touchant l'usage & l'exercice des dons spirituels, *sont des ordonnances du Seigneur*, conformes à sa loi, faites par son autorité & soutenues par la conduite infaillible de son Esprit qui est en moi, & pratiquées par son Eglise par l'inspiration de ce même Esprit.

℣. 38. *Que si quelqu'un le veut ignorer, il sera lui-même ignoré.*

Que si quelqu'un de ceux qui passent pour Prophetes ou spirituels ; après lui avoir fait sçavoir tout ce que je vous écris ; *le veut ignorer ;* c'est-à-dire, doute encore que ce soit des ordonnances du Seigneur qu'il m'ait commandé de publier, *il sera lui-même ignoré ;* c'est-à-dire, rejetté de Dieu, pour avoir sans raison & malicieusement resisté à la vérité ; puisqu'on ne sçauroit mépriser l'autorité des Apôtres, sans attirer sur soi la colere & la vengeance de Dieu.

℣. 39. *Pour conclure donc*, mes *freres*, *desirez sur-tout le don de prophetie, & n'empêchez pas l'usage du don des langues.*

Pour conclure... desirez sur-tout le don de prophetie : c'est-à-dire, préferez ce don à celui des langues, comme étant plus excellent & plus utile : *& n'empêchez pas l'usage du don des langues ;* pourvu qu'on en use modestement, & pour l'édification de l'Eglise : car quoique ce don soit moins utile que celui de la prophetie, il n'est pas inutile néanmoins, & ainsi on ne le doit pas abolir, ni le mépriser, mais en faire un usage légitime.

℣. 40. *Mais que tout se fasse dans la bienséance & avec ordre.*

Mais, &c. c'est-à-dire, observez dans l'usage de ces dons & de tous les autres, la bienséance, en bannissant d'entre vous toute sorte d'ostentation, de jalousie, d'immodestie ; que ceux qui parlent les langues, n'excedent pas le nombre que j'ai précrit, & qu'ils ne les parlent pas sans interprete ; & que ceux qui prophetisent, le fassent chacun à leur tour. En un mot, que tous ceux qui ont des dons spirituels, en usent selon l'ordre qui est établi dans l'Eglise, & que chacun se renferme dans l'usage du don qu'il a reçu de Dieu sans entreprendre sur celui des autres.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 20. *REcherchez avec ardeur la charité : desirez les dons spirituels, & sur-tout de prophetiser, &c.*

Saint Paul montre aux Corinthiens de quelle maniere ils devoient recevoir les dons exterieurs du Saint-Esprit, en ne recherchant dans ces dons que leur propre sanctification & celle du prochain. Les Corinthiens affectoient de parler des langues étrangeres & inconnues, quoique ce don fût tout-à-fait inutile sans celui de les interpreter; mais leur vanité les faisoit aspirer à ce qui étoit plus singulier & qui attiroit plus l'estime du moude, qu'à ce qui étoit plus solide & plus édifiant. Nous voyons regner parmi les hommes ce même vice, & c'est le principal déreglement de leur conduite, & la corruption de l'esprit la plus commune & la moins ap-

perçue : car comme ils jugent des choses non sur la vérité, mais sur l'opinion d'autrui, leur vanité leur fait souvent rechercher ce qui ne sert de rien à personne, & ce qui leur nuit à eux-mêmes, & cela se rencontre dans les occupations qui paroissent même les plus innocentes. Qu'y a-t-il de moins blâmable & même de plus admirable aux yeux du monde, que de s'appliquer à la connoissance des langues, & y consumer la meilleure partie de sa vie ? Si néanmoins ce n'est point pour l'utilité du public & pour l'édification de l'Eglise que l'on travaille, qu'y a-t-il de plus vain & de plus inutile que de se remplir la mémoire d'une infinité de mots differens, sans avoir d'autre but qu'une vaine curiosité ou une honteuse vanité, qui tend à se faire estimer des ignorans qui admirent ordinairement cette sorte de science, qui de soi-même n'est d'aucun prix ni d'aucune utilité ? N'en est-il pas à peu près de même de ceux qui passent leur vie à recueillir des faits, & qui ne laissent rien échaper de tout ce qui s'est passé dans les siecles précédens ? Qui ne sçait point quelle est l'incertitude de tous ces événemens, dont on ne sçait ordinairement ni les circonstances, ni les véritables causes ? On peut donc juger quelle est l'inutilité de ces sortes de connoissances, à moins qu'on n'en fasse profession pour le bien public, en rapportant tout à Dieu, comme on est obligé de faire. Que sert-il aussi de rechercher par tant de veilles les opinions des Philosophes sur toutes sortes de matieres pour en découvrir la vérité ; Après qu'on a usé sa vie & qu'on s'est affoibli le corps & l'esprit dans la recherche de toutes ces connoissances, il se trouve qu'on n'est pas plus heureux de les sça-

voir que de les ignorer. Car il n'en reste autre chose, comme dit le Sage, que *vanité & affliction d'esprit*, pour ceux qui n'en ont point fait l'usage qu'ils devoient.

Quel abus ne fait-on pas souvent de l'éloquence, sur-tout de celle de la chaire ? Combien voit-on de Prédicateurs qui pour vouloir trop travailler à polir leurs discours & à les embellir de figures & d'ornemens recherchés, les rendent inintelligibles au commun du monde ? Est-ce là, selon que l'ordonne notre grand Apôtre, *bien couper le pain de la parole de Dieu* pour en nourrir le peuple, en l'accommodant à son usage ? N'est-ce pas plutôt parler des langues inconnues, qui auroient besoin d'un nouveau don d'interpretation pour être entendues ? Et si c'est un effet de la colere de Dieu sur les Juifs de les avoir dispersés parmi les peuples, dont ils ne devoient point entendre le langage, comme l'assure saint Paul sur le témoignage du Prophete Isaïe, ne peut-on pas dire que ceux qui annoncent la parole de Dieu avec des discours étudiés & une affectation de paroles que les peuples n'entendent pas, sont des instrumens de vengeance pour punir ces mêmes peuples, de l'abus qu'ils ont fait de cette sainte parole ? Il en est de même de tous les autres talens d'esprit, quelque estime que le monde en fasse, ils perdent tout le prix & leur valeur, si on ne les emploie pour la gloire de Dieu & pour l'édification du prochain : Et pendant que le monde releve par ses éloges ces belles qualités, Dieu les méprise & les déteste par le mauvais usage qu'on en fait.

1. Tim. 2. 15.

Ne recherchons donc point dans les emplois de la vie ceux qui paroissent les plus honorables & les

plus avantageux, mais recherchons précisément ceux où Dieu nous engage pour y vivre selon les regles qu'il nous prescrit dans ses Ecritures, & non selon les maximes corrompues du monde, qui rapporte tout à son interêt particulier, & non à l'utilité du prochain. Prenons garde que nos soins & nos veilles ne soient perdues pour nous; mais travaillons pendant que nous en avons le temps, à nous acquerir dans l'autre vie un repos éternel: C'est à quoi nous exhorte le Sage par l'exemple de la fourmi, qui travaille pour avoir de quoi subsister pendant le temps qu'elle ne peut plus travailler. *Vade ad formicam, ô piger:* ALLEZ *à la fourmi, ô paresseux; considerez sa conduite, & apprenez à devenir sages; elle fait sa provision durant l'été, & amasse pendant la moisson de quoi se nourrir.* Les plus laborieux & les plus empressés sont souvent devant Dieu les plus paresseux: ils ne font rien pour eux-mêmes, en ne pensant qu'à eux-mêmes, & n'ayant point pour but ce qui peut être utile aux autres; & par là ils s'attirent le reproche que leur fait le Prophete en ces termes *Pourquoi employez-vous votre argent à ce qui ne peut vous nourrir; & vos travaux à ce qui ne peut vous rassasier?* C'est une imprudence aveugle de rechercher des biens perissables, ou des honneurs qui passent comme la fumée, & négliger des biens qui nous peuvent rendre heureux éternellement; & par cette négligence, attirer sur soi des peines qui ne finiront jamais.

Prov. 6. 6.

℣. 20. jusqu'au 34. *Mes frères, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse; mais soyez enfans pour être sans malice, & soyez sages comme des hommes parfaits, &c.*

Isa. 65. 20.

Le Prophete dit, qu'il y a *des enfans de cent ans*.

ans. En effet, il y a des gens qui pendant toute leur vie, quelque longue qu'elle soit, non seulement ne vivent pas de la foi, mais non pas même selon la lumiere de la raison; ils admirent souvent de fort petites choses, & n'ont que de l'indifference pour d'autres biens plus considerables, & ce défaut se trouve même dans ceux qui paroissent aux yeux des hommes les plus spirituels & les plus sages; parce que souvent ils ne recherchent que des biens perissables, & même pernicieux; ainsi on peut leur appliquer ce que dit le Sage: *Jusqu'à quand, ô enfans, aimerez-vous l'enfance, & rechercherez-vous tout ce qui vous perd?* Prov. 1. 22.

Saint Paul recommande aux Corinthiens de n'avoir point des sentimens semblables à ceux des enfans qui ne regardent que ce qui leur paroît beau & agréable aux sens; mais pour eux, qu'ils devoient faire toutes leurs actions par raison & par la foi, & s'élever au-dessus de tout ce qui est temporel, & de peu de durée, pour ne penser qu'aux biens éternels, au-lieu que les enfans ne pensent qu'aux choses qui sont présentes à leurs yeux. Mais si nous évitons de ressembler aux enfans en ce qu'ils ont de défectueux, l'Apôtre veut que nous leur ressemblions en ce qu'ils ont de bon & de louable. Le Fils de Dieu a eu une si grande tendresse pour les enfans, qu'il a voulu que ceux-mêmes qui sont plus avancés en âge les prissent pour modelle de leur conduite, & les a menacés de les exclure du royaume du ciel, s'ils ne devenoient comme de petits enfans: *Car*, dit-il, *le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent.* J. C. a voulu que ce bas âge fût la figure de l'enfance chrétienne, à cause des vertus dont on voit paroître la ressem- Matth. c. 18. 3. & c. 19. 14.

blance dans les enfans. On y voit une ſimplicité innocente qui ne s'inquiete de rien, & qui ne s'embarraſſe nullement du ſoin de ce qui les regarde; ils ſe repoſent ſur l'affection qu'ont pour eux leurs parens, & mettent en eux toute leur confiance; ils leur ſont ſoumis, & leur obéiſſent en tout, ſans examiner les raiſons de ce qu'ils leur commandent. C'eſt ainſi que doivent vivre les Chrétiens, comme des enfans à l'égard de Dieu, *en jettant dans ſon ſein*, comme dit ſaint Pierre, *toutes leurs inquiétudes*, & ſe repoſant ſur les ſoins de ſa providence.

1. Pet. 5. 7.

Mais ſur-tout l'Apôtre veut, *que nous ſoyons comme des enfans pour être ſans malice, & que nous ſoyons ſenſés comme des hommes parfaits :* les enfans ſont pour l'ordinaire humbles & innocens, mais imprudens & indiſcrets; les perſonnes plus avancées en âge ſont ordinairement prudentes & aviſées, mais non exemptes de fineſſe & de fierté. Or quelle eſt, dit ſaint Auguſtin, cette malice qui ne ſe trouve point dans les enfans, ſi ce n'eſt l'orgueil? il faut donc, ajoute ce ſaint Docteur, joindre l'enfance avec la vieilleſſe, & tenir de l'un & de l'autre de ces deux états, afin que notre prudence ne ſoit pas ſuperbe, & que notre humilité ne ſoit point imprudente & indiſcrette : *Sit ſenectus veſtra puerilis, & ſit pueritia ſenilis.*

Auguſt in Pſal. 1.

℣. 34. juſqu'à la fin. *Que les femmes parmi vous ſe taiſent dans les Egliſes, parce qu'il ne leur eſt pas permis d'y parler, mais elles doivent être ſoumiſes, ſelon que la loi l'ordonne, &c.*

Quoique le ſilence ſoit une vertu excellente qui convient à tous les Chrétiens, qui veulent vivre dans la retenue & la diſcretion, cette vertu re-

garde néanmoins particulierement les femmes, & tous ceux qui sont sous la conduite & la direction des autres. Les femmes par leur état doivent être dans le silence & dans un tremblement semblable à celui d'une servante qui se tient avec respect dans la présence de sa maîtresse, dit saint Chrysostome. La loi de Dieu, qui dès le commencement du monde a assujetti la femme à l'homme, l'oblige à se tenir dans cette reserve & dans cette modestie : la pudeur de leur sexe qui doit les retenir dans l'humilité, les engage à ne rien entreprendre qui ressente la domination & la superiorité. D'ailleurs ce sexe n'ayant pas ordinairement l'esprit ni le jugement si solide que celui de l'homme, la légereté naturelle des femmes & la pente qu'elles ont à parler beaucoup, ne leur permet pas d'exercer des fonctions publiques qui demandent de la prééminence & les obligent à une vie plus retirée : Mais enfin ce qui doit beaucoup humilier la femme & la tenir dans la soumission où Dieu l'a mise, c'est la faute qu'elle a faite de porter l'homme à desobéir à Dieu, & à commettre un peché qui a attiré ce déluge de maux qui sont venu fondre sur le genre humain. Ainsi, c'est avec grande raison, dit saint Anselme, que l'Apôtre ordonne aux femmes de se taire dans les assemblées ; & bien qu'elles eussent le don de prophetie, de ne point s'ingerer d'y parler pour instruire, mais d'y être dans le respect & le silence qui convient à leur état & à leur sexe ; c'est ce qui doit aussi porter toutes les femmes à se souvenir que si elles sont obligées par leur état à la soumission & à la retenue, elles doivent considerer que ce leur est un avantage d'être moins exposées au danger de se perdre dans l'éleve-

Genes. 3. 16.

ment de la domination, & de vivre dans la soumission à l'exemple de J. C. qui a voulu s'y tenir plus de trente ans, & de la sainte Vierge, qui a toujours vécu dans un état humble & caché hors du commerce & de la vue du monde.

CHAPITRE XV.

† 11. Dimanche aprés la Pentec. *Galat.* 1. 11.

1. † JE crois maintenant, mes freres, vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes,

1. NOtum autem vobis facio, fratres, Evangelium, quod prædicavi vobis, quod & accepistis, in quo & statis,

2. & par lequel vous êtes sauvés; afin que vous voiyez si vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé, puisqu'autrement ce seroit en vain que vous auriez embrassé la foi.

2. per quod & salvamini: quâ ratione prædicaverim vobis, si tenetis nisi frustrà credidistis.

Isai. 53. 5.

3. Car premierement je vous ai enseigné, & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçu: sçavoir que Jesus-Christ est mort pour nos pechés, selon les Ecritures;

3. Tradidi enim vobis in primis, quod & accepi: quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris secundùm scripturas:

1. *Cor.* 15. 4.

4. qu'il a été enseveli, & qu'il est ressuscité le troisiéme jour, selon les *mêmes* Ecritures,

4. & quia sepultus est, & quia resurrexit tertiâ die secundùm scripturas:

5. qu'il s'est fait voir à Cé-

5. & quia visus est

Cephæ, & post hoc undecim :

phas, puis aux onze ‖ Apôtres :

6. deinde visus est plusquàm quingentis fratribus simul : ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt.

6. qu'après il a été vû en une seule fois de plus de cinq cens freres ‖, dont il y en a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns sont déja morts,

7. Deinde visus est Jacobo, deinde Apostolis omnibus :

7. qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques, puis à tous les Apôtres ;

8. Novissimè autem omnium tamquam abortivo, visus est & mihi.

8. & qu'enfin après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton.

9. Ego enim sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei.

9. Car je suis le moindre des Apôtres, & je ne suis pas digne d'être appellé Apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. Ephes. 3. 8.

10. Gratiâ autem Dei sum id quod sum, & gratia ejus in me vacua non fuit : sed abundantiùs illis omnibus laboravi : non ego autem, sed gratia Dei mecum.

10. Mais c'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis, & sa grace ‖ n'a point été stérile en moi ¶ : mais j'ai travaillé plus que tous les autres ; non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui est avec moi.

11. Sive enim ego sive illi ; sic prædica-

11. Ainsi, quoi que ce soit moi, ou eux *qui vous prêchent*,

℣. 5. Le Grec porte douze, qui étoit le nom du College Apostolique.

℣. 6. dans l'apparition que les Anges avoient fait annoncer par les femmes.

℣. 10. Il parle de la grace de l'Apostolat.

voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.

12. Puis donc qu'on vous a prêché que Jesus-Christ est ressuscité d'entre les morts ‖, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire que les morts ne ressuscitent point ‖;

13. Que si les morts ne ressuscitent point, Jesus-Christ n'est donc point ressuscité.

14. Et si Jesus-Christ n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, & votre foi est vaine aussi.

15. Nous sommes même convaincus d'être de faux témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a ressuscité Jesus-Christ, qu'il n'a pas neanmoins ressuscité, si les morts ne ressuscitent pas.

16. Car si les morts ne ressuscitent point, Jesus-Christ n'est pas non plus ressuscité.

17. Que si Jesus-Christ n'est point ressuscité, votre

mus; & sic credidistis.

12. Si autem Christus prædicatur quòd resurrexit à mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est?

13. Si autem resurrectio mortuorum non est: neque Christus resurrexit.

14. Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est & fides vestra:

15. invenimur autem & falsi testes Dei: quoniam testimonium diximus adversus Deum, quòd suscitaverit Christum; quem non suscitavit, si mortui non resurgunt.

16. Nam si mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit.

17. Quòd si Christus non resurrexit, vana

ỷ. 12. *expl.* & que vous avez cru, *Voyez le verset précedent.*

Ibid. *lettr.* qu'il n'y a point de résurrection des morts.

est fides vestra, adhuc enim estis in peccatis vestris.

foi est donc vaine; vous êtes encore engagés dans vos pechés;

18. Ergo & qui dormierunt in Christo, perierunt.

18. ceux qui sont morts en Jesus-Christ ", sont donc péris *sans ressource* ".

19. Si in hac vita tantùm in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.

19. Si nous n'avions d'esperance en Jesus-Christ que pour cette vie, nous serions les plus miserables de tous les hommes.

20. Nunc autem Christus resurrexit à mortuis primitiæ dormientium.

20. Mais maintenant Jesus-Christ est ressuscité d'entre les morts, & il est devenu les prémices de ceux qui dorment.

21. Quoniam quidem per hominem mors, & per hominem resurrectio mortuorum.

21. Ainsi parce que la mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit venir aussi par un homme. *Coloss.* 1. 18. *Apoc.* 7. 1. 5.

22. Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita & in Christo omnes vivificabuntur.

22. Car comme tous meurent en Adam ", tous revivront " aussi en Jesus-Christ;

23. unusquisque autem in suo ordine primitiæ Christus, deinde ii, qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt.

23. & chacun en son rang; Jesus-Christ *le premier comme* les prémices *de tous*; puis ceux qui sont à lui, qui ont cru en son avenement. 1. *Thess.* 4. 15.

24. Deinde finis:

24. Et alors viendra la con-

℣. 18. *expl.* dans la foi de Jesus-Christ.

Ibid. *expl.* car s'il n'y a point de résurrection, il n'y a pas de salut à esperer.

℣. 22. *i. e.* en consequence du peché d'Adam.

Ibid. *expl.* ressusciteront par la vertu de Jesus-Christ.

sommation *de toutes choses*, lorsqu'il aura remis son royaume // à son Dieu & son Pere //, & qu'il aura détruit tout empire, toute domination, & toute puissance :

cùm tradiderit regnum Deo & Patri, cùm evacuaverit omnem principatum, & potestatem, & virtutem.

25. car Jesus-Christ doit regner, jusqu'à ce que le *Pere* lui ait mis tous ses ennemis // sous les pieds.

Ps. 109. 1. Hebr. c. 1. 13. c. 10. 13.

25. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.

26. Or la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit : car *l'Ecriture dit que Dieu* lui a mis tout sous les pieds, *&* lui a tout assujetti. Et quand elle dit,

Ps. 8. 8. Hebr. 2. 8.

26. Novissima autem inimica destruetur mors. Omnia enim subjecit, sub pedibus ejus. Cùm autem dicat :

27. que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il en faut excepter celui // qui lui a assujetti toutes choses.

27. Omnia subjecta sunt ei : sine dubio præter eum, qui subjecit ei omnia.

28. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils // sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

28. Cùm autem subjecta fuerint illi omnia, tunc & ipse Filius subjectus erit ei, qui subjecit sibi omnia, ut sit Deus omnia in omnibus.

29. Autrement, que feront ceux qui sont baptisés pour les morts //, s'il est vrai que les

29. Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis, si om-

✝. 24. *i. e.* son Eglise.
Ibid. *lettr.* à Dieu & au Pere.
✝. 25. *i. e.* les démons & les reprouvés.
✝. 27. *expl.* Dieu le Pere.
✝. 28. *expl.* selon son humanité.
✝. 29. *expl.* pour procurer le salut ou le repos aux morts.

nino mortui non resurgunt? ut quid & baptizantur pro illis?

morts ne ressuscitent point? Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts?

30. ut quid & nos periclitamur omni horâ?

30. Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de périls?

31. Quotidie morior per vestram gloriam, fratres, quam habeo in Christo Jesu Domino nostro.

31. Il n'y a point de jour que je ne meure //, je vous en assure, mes freres, par la gloire que je reçois de vous en Jesus-Christ notre Seigneur.

32. Si (secundùm hominem) ad bestias pugnavi Ephesi, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt? manducemus & bibamus, cras enim moriemur.

32. Si, pour parler à la maniere des hommes, j'ai combattu à Ephese contre des bêtes farouches //, quel avantage en tirerai-je, si les morts ne ressuscitent point? Ne pensons qu'à boire & à manger, puisque nous mourrons demain. Sap. 2. 6.

33. Nolite seduci: Corrumpunt mores bonos colloquia mala.

33. Ne vous laissez pas séduire. Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs //.

34. Evigilate, justi, & nolite peccare: ignorantiam enim Dei quidam habent: ad reverentiam vobis loquor.

34. Justes, tenez-vous dans la vigilance // & gardez-vous du peché: car il y en a quelques-uns *parmi vous* qui ne connoissent point Dieu; je vous le dis pour vous faire honte.

℣. 31. *expl.* que je ne sois exposé à la mort.

℣. 32. i. e. contre des hommes aussi cruels que des bêtes.

℣. 33. C'est un vers du Poëte Menandre.

℣. 34. *lettr.* Eveillez-vous, justes.

35. Mais quelqu'un *me* dira : En quelle maniere les morts ressusciteront-ils, & quel sera le corps dans lequel ils reviendront ?

35. Sed dicet aliquis Quomodo resurgunt mortui ? qualive corpore venient ?

36. Insensés que vous êtes, *ne voyez-vous pas que* ce que vous semez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant ?

36. Insipiens, tu quod seminas non vivificatur, nisi priùs moriatur ?

37. Et quand vous semez, vous ne semez pas le corps *de la plante* qui doit naître, mais la graine seulement, comme du bled, ou de quelque autre chose.

37. Et quod seminas, non corpus, quod futurum est, seminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus ceterorum.

38. Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît, & il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante.

38. Deus autem dat illi corpus sicut vult, & unicuique seminum proprium corpus.

39. Toute chair n'est pas la même chair ; mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons.

39. Non omnis caro, eadem caro : sed alia quidem hominum, alia verò pecorum, alia volucrum, alia autem piscium.

40. Il y a aussi des corps celestes & des corps terrestres ; mais les corps celestes ont un autre éclat ‖ que les corps terrestres.

40. Et corpora cælestia, & corpora terrestria : sed alia quidem cœlestium gloria, alia autem terrestrium.

41. Le soleil a son éclat,

41. Alia claritas so-

℣. 40. une autre gloire.

lis, alia claritas lunæ, & alia claritas stellarum. Stella enim à stella differt in claritate :

la lune le sien, & les étoiles le leur ; & entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre.

42. sic & resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.

42. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. Le corps comme une semence est maintenant mis en terre ‖ plein de corruption, & il ressuscitera incorruptible.

43. Seminatur in ignobilitate, surget in gloria : Seminatur in infirmitate, surget in virtute :

43. Il est mis en terre tout difforme, & il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement, & il ressuscitera plein de vigueur.

44. Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale. Si est corpus animale, est & spiritale, sicut scriptum est :

44. Il est mis en terre *comme* un corps animal ‖, & il ressuscitera *comme* un corps spirituel ‖. Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit :

45. Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.

45. Adam le premier homme a été créé avec une ame vivante, & le second Adam ‖ a été rempli d'un esprit vivifiant. *Genese 2. 7.*

46. Sed non priùs quod spiritale est, sed quod animale : deinde

46. Mais ce n'est pas le *corps* ‖ spirituel qui a été formé le premier ; c'est le *corps* ‖

✝. 42. *lettr.* est semé plein, &c.
✝. 44. *i. e.* mortel.
Ibid. *i. e.* immortel.
✝. 45. *expl.* Jesus-Christ.
✝. 46. *lettr.* ce qui est spirituel, c'est-à-dire, le second Adam, ou second homme.
Ibid. *lettr.* ce qui est animal, c'est-à-dire, le premier Adam, ou premier homme.

animal, & ensuite le spirituel.

quod spiritale.

47. Le premier homme est le terrestre *formé de* la terre; & le second homme est le celeste //, qui est du ciel.

47. Primus homo de terra, terrenus: secundus homo de cœlo, cœlestis.

48. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfans sont aussi terrestres, & comme le second homme est céleste, ses enfans sont aussi celestes.

48. Qualis terrenus, tales & terreni: & qualis cœlestis, tales & cœlestes.

49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons // aussi l'image de l'homme celeste.

49. Igitur sicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem cœlestis.

50. Je veux dire, mes freres, que la chair & le sang ne peuvent posseder le royaume de Dieu, & que la corruption ne possedera point cet heritage incorruptible //.

50. Hoc autem dico, fratres, quia caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt: neque corruptio in corruptelam.

† Le jour des Morts.

51. † Voici un mystere que je m'en vais vous dire: Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés //.

51. Ecce mysterium vobis dico: Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.

52. En un moment, en un clin d'œil, au son de la derniere trompette //: car la trompette sonnera, & les morts

52. In momento, in ictu oculi, in novissima tuba: canet enim tuba, & mortui resur-

℣. 47. *Grec.* le Seigneur.
℣. 49. *Grec.* nous porterons.
℣. 50. *lettr.* l'incorruptibilité.
℣. 51. *expl.* Le Grec porte: *Nous ne tomberons pas tous dans le sommeil de la mort, mais nous serons tous changés.*
℣. 52. *autr.* dernier son de la trompette.

gent incorrupti : & nos immutabimur.

ressusciteront en un état incorruptible, & alors nous serons changés.

53. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem : & mortale hoc induere immortalitem.

53. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.

54. Cùm autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo, qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria.

54. Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité ; alors cette parole de l'Ecriture sera accomplie : La mort a été absorbée par la victoire //.

Is. 25. 8. Osée 13. 14. selon les 70. Hebr. 2. 14.

55. Ubi est, mors victoria tua ? ubi est, mors, stimulus tuus ?

55. O mort, où est ta victoire // ; ô mort, où est ton éguillon ?

56. Stimulus autem mortis peccatum est : virtus verò peccati lex.

56. Or le peché est l'éguillon de la mort, & la loi est la force du peché.

57. Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.

57. C'est pourquoi rendons graces à Dieu qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jesus-Christ ¶.

1. Jean. 5. 5.

58. Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote, & immobiles : abundantes in opere Domini semper, scientes quòd labor vester non est inanis in Domino.

58. Ainsi, mes chers freres, demeurez fermes & inébranlables, & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sçachant que votre travail ne sera pas sans récompense en *notre* Seigneur.

ỽ. 45. *lettr.* en victoire. *autr.* pour jamais : car le mot hebreu d'Isaïe signifie l'un & l'autre, & saint Jerôme l'a traduit *à jamais.*

ỽ. 55. *Grec.* ton éguillon ? O enfer, ou tombeau, où est ta victoire ?

SENS LITTERAL.

✝. 1. *JE crois maintenant, mes freres, vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes.*

Je croi maintenant, mes freres, avant que de finir cette Epître, *vous devoir faire souvenir*, que puisque de vous-mêmes vous faites si peu d'attention aux points principaux *de l'Evangile*, & surtout à celui de la Resurrection, j'ai lieu d'appréhender que les faux-docteurs qui sont parmi vous, ne corrompent votre foi, & la pureté de cet Evangile *que je vous ai prêché*, en qualité d'Apôtre de J. C. lorsque j'ai fondé votre Eglise, & qui est l'unique par consequent que vous devez croire; & que vous ne vous laissiez aller à leurs persuasions témeraires.

Que vous avez reçu, à la créance duquel vous vous êtes engagés, & que vous ne pourriez quitter sans legereté, à moins que de manquer à la foi que vous avez promise à Dieu en le recevant. L'Apôtre ajoûte ceci, pour faire voir l'étroite obligation que les Corinthiens ont de ne point souffrir, après s'être engagés si solemnellement à recevoir l'Evangile, & ayant comme ratifié leur engagement par leur perseverance, qu'on en corrompe la vérité parmi eux.

Dans lequel vous demeurez fermes, c'est-à-dire, dont vous continuez de faire profession, & auquel vous êtes toujours fermement attachés pour la plupart. L'Apôtre dit ceci, pour faire voir que ce qu'il

écrit n'eſt que par précaution à l'égard de la plus grande partie des fideles, dont la foi n'avoit encore reçu aucune atteinte.

℣. 2. *Et par lequel vous êtes ſauvés ; afin que vous voyiez ſi vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé, puiſqu'autrement ce ſeroit en vain que vous auriez embraſſé la foi.*

Et par lequel, par la créance & par l'obſervation duquel *vous êtes ſauvés*, au-moins par l'eſperance. Voyez Rom. 8. 24.

Afin que vous voyiez ſi vous l'avez tetenu, &c. ſans rien alterer, ni ajoûter, ni diminuer, puiſqu'autrement il vous ſeroit inutile pour le ſalut, d'avoir embraſſé la foi de J. C. *Autr.* C'eſt en vain que vous faites profeſſion du Chriſtianiſme, puiſqu'on ne peut être ſauvé que par une foi pure, & integre.

℣. 3. *Car premierement je vous ai enſeigné, & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçu : ſçavoir, que J. C. eſt mort pour nos pechés, ſelon les Ecritures.*

Car premierement je vous ai enſeigné. L'Apôtre par cette expreſſion, inſinue viſiblement aux Corinthiens, qu'ils doivent avoir un extrême ſoin de conſerver ſa doctrine, & qu'il ne la leur a pas communiqué pour eux ſeuls, ni pour en faire tout ce qu'il leur plaira, comme d'une choſe qui leur eſt propre, mais pour la tranſmettre dans toute ſon étendue & dans toute ſa pureté à leurs ſucceſſeurs; cette tranſmiſſion de doctrine qui s'eſt faite par tous les Paſteurs ſucceſſivement juſqu'à nous, & qui durera juſqu'à la fin du monde, eſt ce qu'on appelle proprement, Tradition.

Et comme donné en dépôt. Il veut leur faire com-

prendre qu'il n'est pas l'auteur de cette doctrine; mais que c'est J. C. même, de qui il l'a reçue. *Neque enim ab homine didici illud, sed per revelationem;* ce qu'il faut entendre principalement de la mort de J. C. pour les pechés des hommes, de sa sepulture & de sa resurrection : car pour ce qui regarde les diverses operations de J. C. ressuscité, comme ce sont des faits purement historiques, il pourroit les avoir appris par les autres Apôtres, sans une revelation speciale.

Gal. 1. 12.

Ce que j'avois moi-même reçu d'Ananias, ensuite des autres Apôtres, & de J. C. même. Il veut dire, que ce qu'il leur a enseigné n'est pas une fable, ni une idée de son imagination, & qu'il ne leur a proposé qu'après en avoir été très-persuadé lui-même, par des témoins irreprochables.

Sçavoir, que J. C. est mort réellement, & non pas seulement en apparence, comme quelques-uns ont osé l'enseigner pour détruire le mystere de la Redemption, *pour nos pechés*, c'est-à-dire, pour satisfaire à la peine due à nos pechés, pour nous obtenir la grace d'en faire pénitence & de les éviter à l'avenir, & pour nous en mériter la rémission.

Selon les Ecritures, selon qu'il avoit été prédit par les Prophetes: ce que saint Paul ajoûte, pour montrer que cette vérité est incontestable, puisqu'elle n'est pas seulement appuyée sur le témoignage des personnes dignes de foi qui l'assurent, mais qu'elle se trouve encore conforme aux prédictions de l'Ecriture. Voyez Isaïe 53. Luc. 24. 26. 27. Act. 26. 22. 23.

℣. 4. *Qu'il a été enseveli, & qu'il est ressuscité le troisiéme jour, selon les* mêmes *Ecritures.*

Qu'il

Qu'il a été enseveli, *&c.* Ce que l'Apôtre dit ici de la mort & de la sépulture de J. C. n'est que par rapport au mystere de la Resurrection, & pour faire voir que comme il est véritablement mort, & a été véritablement mis dans le tombeau, il est aussi véritablement ressuscité.

Selon les mêmes *Ecritures*; qui prédisent clairement la sepulture & la resurrection de J. C. Voyez Isaïe 53. mais elles ne disent qu'en un sens mystique & figuré, qu'il dût ressusciter le troisiéme jour. *Autr.* De même que Jonas après avoir été comme enseveli dans le ventre de la baleine, en fut délivré le troisiéme jour par une espece de resurrection; ainsi J. C. après avoir demeuré enseveli dans le tombeau l'espace de trois jours, en ressuscita effectivement le troisiéme jour. L'image donc de la Resurrection se trouve en Jonas, mais la vérité n'est qu'en J. C. C'est pourquoi il est à propos de remarquer, que le sens mystique n'est pas moins certain ni moins assuré pour prouver les vérités de nos mysteres, que le sens litteral même, puisque l'un & l'autre sont également inspirés du Saint-Esprit. Les Rabbins demeurent d'accord, que le sens spirituel de l'Ecriture est le plus noble; & que tout ce qui arrive aux peres, n'est qu'une image de ce qui doit arriver spirituellement aux enfans : ce qui se trouve vérifié dans le nouveau Testament à l'égard de l'ancien, puisque l'ancien n'est qu'une figure du nouveau, & que ce qui s'est passé dans celui-là à la lettre se trouve spirituellement accompli dans celui-ci. *Omnes patres nostri sub nube fuerunt*, 1. Cor.
&c. & ailleurs. 10. 1.

℣. 5. *Qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze Apôtres.*

Qu'il s'est fait voir à Céphas. L'Apôtre ne s'est attaché ni au nombre, ni à l'ordre exact des apparitions de J. C. après sa resurrection : celles qu'il rapporte sont attestées par des personnes dont le témoignage est incontestable, tant à l'égard de leur probité & de leur sagesse, qu'à l'égard de leur multitude. Il produit tous ces témoignages, à cause de l'importance de cette vérité, & de la difficulté qu'il y a de la croire.

Puis aux onze Apôtres, c'est-à-dire, au college des Apôtres, qui portoit le nom d'onze depuis la mort de Judas : mais dans l'apparition dont parle ici saint Paul, il n'y en avoit que dix, Judas étant mort, & saint Thomas étant absent. Son unique dessein dans tout ce chapitre, est de confirmer les Corinthiens dans la foi du mystere de la Resurrection ; & il s'arrête pour cela à leur montrer, que si J. C. est ressuscité, la resurrection des morts n'est donc pas impossible, comme quelques faux docteurs prétendoint de leur persuader. Or il s'est fait voir non seulement à Céphas, mais encore à tous les Apôtres dans la chambre où ils étoient assemblés. Il ne fait pas mention des apparitions faites aux femmes, craignant peut-être que leur témoignage ne fût suspect, comme il le parut, quoique sans raison, aux Apôtres mêmes au temps de la

Luc. 24. 22. resurrection : *Mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, &c.*

℣. 6. *Qu'après il a été vu en une seule fois de plus de cinq cens freres, dont il y en a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns sont déja morts.*

Qu'après il a été vu, &c. ce qui ôte tout sujet de croire qu'il y ait eu de l'illusion ou de la tromperie dans cette apparition, ni que ceux qui la rap-

portent se soient entendus pour rendre un faux témoignage.

Dont il y en a plusieurs, &c. qui peuvent par consequent rendre un fidele témoignage de cette vérité, à ceux qui voudroient s'y confirmer davantage, & à ceux-mêmes qui en pourroient douter.

Et quelques-uns sont déja morts. Cette addition, qui paroît d'abord superflue, fait voir que le plus grand nombre de ces témoins étoit encore vivant; autrement il auroit dit : Dont plusieurs sont morts, & dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui. De sorte que cette preuve de témoins oculaires, devoit être tout au-moins de plus de trois cens personnes, dont la lumiere & le désinteressement étoit connu de tout le monde : & il falloit être dans une opiniatreté & dans un aveuglement effroyable, pour ne se pas rendre à une telle autorité.

℣. 7. Qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques, puis à tous les Apôtres.

Qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques, aussi-tôt après sa resurrection, selon l'ancienne tradition. Plusieurs estiment que ce Jacques n'est pas le frere de Jean : mais le fils d'Alphée, cousin de notre Seigneur, & Evêque de Jerusalem.

Puis à tous les Apôtres, c'est-à-dire, à tous ses disciples, à qui le nom d'Apôtre est quelquefois attribué par saint Paul dans ses Epîtres. Quelques-uns croyent que cette apparition fut au jour de l'Ascension même de J. C.

℣. 8. Et qu'enfin après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton.

Et qu'enfin. . . . il s'est fait voir à moi-même : qui

vous écris, & qui en suis le témoin oculaire; car cette sorte de preuve est ordinairement plus forte & plus touchante que d'autres, qui pourroient être d'ailleurs également véritables.

Qui ne suis qu'un avorton, qu'un homme vil & méprisable, & indigne par consequent d'une si grande faveur. L'Apôtre s'appelle ainsi par humilité, & pour rapporter à la misericorde de Dieu & à la grace de J. C. toute la gloire que cette apparition lui devoit attirer, n'ayant point d'autre vûe que d'affermir par son temoignage une vérité si importante. Quelques-uns veulent qu'il ait égard à la maniere subite de sa conversion, & de son élevation à l'apostolat.

℣. 9. *Car je suis le moindre des Apôtres, & je ne suis pas digne d'être appellé Apôtre, parce que j'ai persecuté l'Eglise de Dieu.*

Car. A considerer ce que je suis de moi-même, & ce que j'étois avant ma conversion, *je suis le moindre des Apôtres;* puisque je suis le seul de tous qui ait été persecuteur de l'Eglise.

Et je ne suis pas digne d'être appellé Apôtre, &c. c'est-à-dire, d'en avoir la qualité: car quoiqu'il ne fût plus persecuteur, & qu'il eût obtenu la rémission de son peché, il ne laissoit par de le rendre indigne de l'apostolat, si Dieu n'avoit usé envers lui d'une grace & d'une misericorde extraordinaire.

L'Eglise de Dieu. L'Apôtre l'appelle l'Eglise de Dieu, parce qu'elle est differente de toutes les autres Societés, qui quoiqu'elles fassent profession d'adorer un Dieu, ne sont néanmoins que des Egli-
Apoc. 3. 9. ses, ou plutôt des Synagogues du diable, *Synagoga satanæ, &c.*

℣. 10. *Mais c'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis, & sa grace n'a point été sterile en moi : mais j'ai travaillé plus que tous les autres ; non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui est avec moi.*

Mais c'est par la grace de Dieu, &c. c'est-à-dire : Comme Dieu m'a fait la grace de m'élever à la dignité d'Apôtre, il m'a accordé celle d'en remplir dignement les fonctions, sans quoi la dignité de l'apostolat seroit demeurée inutile en moi.

Mais j'ai travaillé à l'établissement de la foi, *plus que tous les autres*, Dieu m'en ayant inspiré la volonté, & donné la force & les moyens efficaces pour y réussir. En effet, on ne voit point qu'aucun des Apôtres ait plus converti de nations, & plus fondé d'Eglises, ni qui ait plus souffert de travaux pour les édifier, que ce saint Apôtre : c'est aussi celui de tous qui a le plus écrit, & dont les instructions sont plus étendues & plus profondes. Voyez Rom. 15. 19. 20.

Non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui est avec moi, est la cause principale & operante des bonnes actions ; c'est à elle qu'on en doit rapporter toute la gloire ; l'homme n'y a rien de lui-même, que ce qu'il reçoit de Dieu ; & s'il a le mérite de la cooperation, c'est Dieu même qui en est l'auteur, ainsi que des actions de piété ; & à plus forte raison de celles qui regardent les principales fonctions de l'apostolat, comme du don de la parole, de l'operation des miracles, de la rémission des pechés, & de l'infusion du Saint-Esprit par l'imposition des mains, qui sont de simples instrumens dont Dieu se sert pour operer toutes ces merveilles.

℣. 11. *Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux* qui vous prêchent, *voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.*

Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux qui vous prêchent, c'est-à-dire, qui vous annoncent l'Evangile, & vous instruisent des mysteres de la Religion; *voilà, &c.* il parle des articles qu'il vient de proposer.

Et voilà ce que vous avez cru, c'est-à-dire, la foi dont vous avez fait profession quand vous vous êtes convertis: ainsi c'est une chose qui ne doit plus être mise en question parmi vous, & contre laquelle vous ne devez plus écouter personne.

℣. 12. *Puis donc qu'on vous a prêché que J. C. est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire, que les morts ne ressuscitent point?*

Puis donc qu'on vous a prêché; c'est-à-dire: Puisque les Apôtres, que vous reconnoissez pour les vrais docteurs de l'Eglise, & dont vous avez embrassé la doctrine, vous ont annoncé *que J. C. est ressuscité d'entre les morts*; & que vous l'avez reconnu comme un article fondamental de votre foi, & comme une doctrine incontestable parmi vous & parmi tous les Chrétiens; car ce qui a été déja fait, ne peut pas être impossible; *comment se trouve-t-il parmi vous*, c'est-à-dire, de ceux mêmes qui font profession de la doctrine chrétienne, *des personnes, &c.* c'étoit des faux-docteurs qui s'étoient glissés dans l'Eglise de Corinthe, disciples d'Hymenée & de Philete, qui n'admettoient point d'autre resurrection que celle du peché à la grace:
2. Tim. 2. 18. *Dicentes resurrectionem esse jam factam.* L'Apôtre ne dit pas, quelques-uns d'entre vous: mais, quelques-uns parmi vous; pour faire voir que ce n'étoient pas les Corinthiens mêmes qui enseignoient cette mauvaise doctrine, mais ceux qui s'étoient introduits parmi eux.

℣. 13. *Que si les morts ne ressuscitent point, J. C. n'est donc point ressuscité.*

Que si les morts ne ressuscitent point; c'est-à-dire, si, selon eux, la resurrection des corps est impossible, J. C. *n'est donc point ressuscité*, puisqu'il est certain & de notorieté publique, qu'il est mort, & que c'est la créance certaine de tous les fideles.

℣. 14. *Et si J. C. n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, & votre foi est vaine aussi.*

Et si J. C. n'est point ressuscité, tout ce que nous vous avons prêché touchant la resurrection de J.C. n'est qu'une fable de notre invention; ce qui est cependant directement opposé à la connoissance que vous avez de notre sincerité & de notre probité; & ce qui est incompatible avec les miracles & les prodiges par lesquels nous avons appuyé la vérité de notre prédication.

Notre prédication est vaine, puisqu'elle est fondée sur la resurrection de J. C. qui est cependant la principale preuve dont nous nous servons pour persuader aux hommes de croire à sa doctrine. Voyez Act. 1, 22.

Et votre foi est vaine aussi, c'est-à-dire, que si notre prédication n'est qu'une fable, il s'ensuit aussi que la foi que vous avez de ce mystere n'est fondée que sur une fable; ce qui est néanmoins très faux, comme vous en êtes convaincu vous mêmes après notre témoignage, qui est irreprochable, & après tant de miracles visibles dont nous l'avons appuyé: car comme la resurrection de J. C. est la preuve évidente de tous les mysteres qu'il a annoncés dans l'Evangile, n'étant pas possible de ne pas croire celui qui appuie la vérité de sa doctrine par un tel miracle; il est certain aussi que la

plus grande preuve de la fausseté de sa doctrine, seroit de montrer qu'il n'est pas ressuscité, après l'avoir promis, & après avoir proposé sa resurrection comme un signe convaincant de la vérité de sa mission & sa doctrine.

ỳ. 15. *Nous sommes même convaincus d'être de faux-témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a ressuscité J. C. qu'il n'a pas néanmoins ressuscité, si les morts ne ressuscitent pas.*

Nous sommes même convaincus, &c. que notre prédication se trouvera fausse par le défaut de la preuve fondamentale, qui est la Resurrection de J. C. nous serons encore nous-mêmes convaincus d'imposture & de fausseté, d'avoir abusé du nom de Dieu pour rendre un faux témoignage; ce qui est un énorme sacrilege, que vous ne voudriez & que vous ne pourriez pas croire de nous, étant persuadés, comme vous l'êtes, de l'innocence de notre vie, & de la sincerité de notre conduite.

Contre Dieu même, &c. c'est-à-dire, ayant assuré qu'il a fait ce qu'il n'a pas fait, encore que la chose qu'on assure semble lui être avantageuse, parce qu'il ne peut être honoré que par la vérité; & ce n'est pas moins offenser sa Majesté, de proposer en son nom un faux miracle, que celle du Roi, en faisant passer une fausse monnoie revêtue de sa marque & de sa figure. Les miracles sont la monnoie de Dieu.

ỳ. 16. *Car si les morts ne ressuscitent point, J. C. n'est pas non plus ressuscité.*

Car, &c. comme ci-dessus versets 13. & 14. L'Apôtre ne repete ce verset, que pour faire voir

aux Corinthiens l'importante vérité de la resurrection,& la leur imprimer davantage dans l'esprit.

℣. 17. *Que si J. C. n'est point ressuscité, votre foi est donc vaine ; vous êtes encore engagés dans vos pechés.*

Que si J. C. n'est point ressuscité, &c. c'est-à-dire, s'il n'a pu lui-même se délivrer de la mort du corps, comment pourra-t-il délivrer vos ames de la mort spirituelle ? Il semble que l'Apôtre veuille dire, qu'il n'y a pas plus de raison de croire la resurrection spirituelle du peché à la grace, que celle de la mort à la vie corporelle, & que ceux qui entreprennent de nier la corporelle, détruisent par leur principe la spirituelle, qu'ils paroissent confesser exterieurement.

Vous êtes encore engagés dans vos pechés, c'est-à-dire, qu'il n'y a que la vraie foi qui soit capable de purifier l'ame de ses pechés.

℣. 18. *Ceux qui sont morts en J. C. sont donc péris sans ressource.*

Ceux qui sont morts en J. C. c'est-à-dire, dans la foi, comme les Martyrs, *sont donc péris* sans ressource, puisqu'ils sont déchus de leur unique esperance, qui étoit de ressusciter dans la gloire avec J. C. ce qui n'est pas possible de croire des personnes dont la vie a été si sainte & si agréable à Dieu : *ou*, péris comme des bêtes, sans esperance d'une meilleure vie ; ce qui seroit indigne de la justice & de la bonté de Dieu. Ce raisonnement suppose, que ceux qui nioient la resurrection des corps, nioient aussi l'immortalité de l'ame, comme les Sadducéens. Voyez Matth. 22. 32. Il faut faire la même supposirion pour l'intelligence du verset suivant.

℣. 19. *Si nous n'avions d'esperance en J. C. que*

pour cette vie, nous ſerions les plus miſerables de tous les hommes.

Si nous n'avions d'eſperance, &c. c'eſt-à-dire : Si nous n'eſperions de J. C. d'autres biens que ceux de cette vie pour récompenſe des ſervices que nous lui rendons, *nous ſerions les plus miſerables de tous les hommes*, puiſque nous ſerions privés des biens de l'une & de l'autre vie ; car l'Evangile nous oblige à nous priver de tous les plaiſirs illicites, pour ſuivre J. C. & à ſouffrir toutes ſortes de tourmens, plutôt que de violer la foi de ſa reſurrection. Or il n'y a nulle apparence que Dieu voulût rendre les Chretiens fideles plus malheureux que tous les autres hommes qui s'éloignent de ſon ſervice ; au-contraire il faut conclure qu'ils doivent eſperer de la bonté divine, d'autres biens pour l'autre vie, où la Reſurrection de J.C. les rendra participans de ſa gloire & de ſon immortalité.

℣. 20. *Mais maintenant J. C. eſt reſſuſcité d'entre les morts : & il eſt devenu les prémices de ceux qui dorment.*

Mais maintenant. Il aſſure qu'il eſt indubitable que J. C. *eſt reſſuſcité d'entre les morts*, & qu'en reſſuſcitant, *il eſt devenu les prémices*, c'eſt-à-dire, le premier en ordre, & le gage aſſuré de la reſurrection des fideles, qui ſont les membres du corps myſtique dont il eſt le chef; n'étant pas juſte que le chef étant reſſuſcité, le reſte du corps demeure dans la mort. Voyez Rom. 8. 11. L'Apôtre fait alluſion aux prémices de la loi, qui étoient une aſſurance de la benediction de Dieu pour toute l'année. Voyez Rom 11. 16.

De ceux qui dorment, c'eſt-à-dire, des morts ou des fideles qui ſont morts, & qui mourront juſ-

qu'à la fin des siecles. L'Ecriture exprime la mort par le dormir, à cause de la ressemblance qu'il y a entre un mort & un homme qui dort; & peut-être pour marquer, que comme le dormir est suivi du réveil, la mort sera suivie de la resurrection, qui est dans les fideles une espece de reveil.

ỳ. 21. *Ainsi parce que la mort est venue par un homme; la resurrection des morts doit venir aussi par un homme.*

Ainsi, *&c.* c'est-à-dire : Puisque le premier homme a communiqué par son peché la mort à ses descendans, il est bien juste que le second qui est J. C. communique la vie à ses fideles par le merite de sa justice, puisqu'il en est le chef dans l'ordre de la grace, comme Adam étoit le chef des hommes dans l'ordre de la nature.

ỳ. 22. *Car comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en J. C.*

Car comme tous les hommes, sans exception, *meurent en Adam*, c'est-à-dire, à cause du peché d'Adam qui est leur chef, & qui étoit de la même nature mortelle que celle qu'ils ont reçue de lui; *tous* les vrais fideles, sans exception, *revivront aussi en J. C.* c'est-à-dire, par le mérite de J. C. qui est leur chef, & à cause de l'esprit qu'ils ont reçu de lui en qualité de membres, pour ne faire qu'un même corps avec lui, & pour vivre de la même vie que lui,

ỳ. 23. *Et chacun en son rang, J. C.* le premier comme *les prémices* de tous, *puis ceux qui sont à lui, qui ont cru à son avenement.*

Et chacun en son rang, c'est-à-dire, selon l'ordre & le degré de leurs mérites; en sorte que les plus saints ressusciteront les premiers, quoique tout cela

ſe doive faire en un moment. L'Apôtre ne parle pas ici de la reſurrection des méchans; mais en aſſurant que les fideles doivent reſſuſciter pour être glorifiés, il ſuppoſe par une même conſequence, que les réprouvés doivent reſſuſciter pour être condamnés & tourmentés.

℣. 24. *Et alors viendra la conſommation* de toutes choſes, *lorſqu'il aura remis ſon royaume à ſon Dieu & ſon Pere, & qu'il aura détruit tout empire, toute domination & toute puiſſance.*

Et alors viendra la conſommation, &c. c'eſt-à-dire, la fin du monde & de toutes les choſes temporelles, l'accompliſſement des propheties & des promeſſes de Dieu, & du ſalut des fideles: *ou*, la fin du gouvernement & de l'état préſent de l'Egliſe, qui ne ſubſiſtera plus par le miniſtere exterieur des Paſteurs, ni par le moyen des Sacremens & des Ecritures, mais par la ſeule communication immediate & intime qu'elle aura avec Dieu.

Lorſqu'il aura remis ſon royaume, c'eſt-à-dire, l'Egliſe, dont Dieu l'a établi le chef & le roi même entant qu'homme, pour la gouverner, la ſoutenir, & la défendre en ce monde jusqu'à la fin des ſiecles.

A ſon Dieu & ſon Pere, qui la gouvernera en ſe communiquant à elle par la gloire, non que le Fils, à l'égard même de ſon humanité, ceſſe d'en être le Roi; mais parce qu'alors il n'y exercera plus les fonctions qu'il y exerce à préſent; puiſqu'il ne ſoutiendra plus de combats, & qu'il ne remportera plus de victoire pour elle; qu'il ne l'inſtruira plus, ne la ſecourera plus, ne la purifiera plus, ne la reconciliera plus, ne lui pardonnera plus; qu'il ne priera plus pour elle, qu'il ne la comblera plus

de dons, ni de graces gratuites; ne l'assujettira plus à ses ministres, ni à l'usage des Sacremens, ni aux pratiques, ni aux observations qu'il a ordonnées, toutes ces choses n'étant que des moyens pour la conduire à la fin qu'elle possedera.

Et qu'il aura detruit, &c. toutes les Puissances visibles & invisibles qui s'opposoient à l'avancement & à la perfection de son regne. Les Puissances visibles sont les empires, les royaumes, les principautés & les autres Magistratures du siecle, qui sont pour l'ordinaire opposées à J. C. Les invisibles, sont les démons, qui exercent leur tyrannie sur les fideles, & qui font tous leurs efforts pour empêcher la perfection & l'accomplissement du regne de J. C. Il détruira toutes ces choses avant que de remettre son royaume à son Pere: *Adversus principes & potestates, &c.* *Dan.* 7. 14. *Hebr.* 10. 13.

℣. 25. *J. C. doit regner jusqu'à ce que* le Pere *lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds.*

L'Apôtre rend raison pourquoi J. C. ne remettra son royaume à Dieu son Pere, qu'après avoir détruit tout empire, toute puissance, &c.

Car J. C. doit regner sur son Eglise de la part de son Pere, c'est-à-dire, exercer toutes les fonctions qu'il exerce à présent, en qualité de Médiateur; puisque tant que l'Eglise est sujette au peché, elle a toujours besoin de Mediateur, & ne peut être unie immediatement au Pere, ni régie immediatement par le Pere.

Jusqu'à ce que le Pere, *&c.* l'ait fait triompher pleinement de tous ses ennemis; c'est-à-dire, qu'il changera cette maniere de regner en une autre plus sublime & plus spirituelle, cessant d'agir sur ses élus en qualité de Mediateur, pour y agir en-

tant que Dieu, & pour être conjointement avec son Pere, le Saint-Esprit l'unique objet de leur bonheur.

℣. 26. *Or la mort sera le dernier ennemi, qui sera détruit; car* l'Ecriture dit que Dieu *lui a mis tout sous les pieds* & *lui a tout assujetti : Et quand elle dit,*

Or la mort, ceci est dit par parenthese, *sera le dernier ennemi, &c.* parce qu'elle ne sera détruite que par la Resurrection, qui rendra tous les hommes immortels, après quoi il n'y aura plus d'ennemis à combattre : la mort est un des ennemis des fideles, parce qu'elle empêche la perfection de leur beatitude, qui ne peut être accomplie pendant que leur ame est séparée de leur corps; c'est aussi l'ennemi de J. C. parce qu'elle empêche la consommation & la perfection de son regne, qui ne peut être accompli que par la félicité parfaite des fideles; car l'Apôtre prouve par le passage du Pseaume entendu mystiquement, que le Pere doit assujettir à J. C. tous ses ennemis.

℣. 27. *Que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il en faut excepter celui qui lui a assujetti toutes choses.*

Que tout lui est assujetti, &c. L'Apôtre ajoûte ceci pour prévenir l'erreur grossiere de ceux qui pourroient douter, si le Pere en soumettant toutes choses à J. C. ne s'y seroit pas soumis lui-même : il dit qu'il est évident que cette maniere de parler ne va pas jusqu'à comprendre le Pere, & que l'exception y est assez sous-entendue par l'intelligence commune, sans qu'il ait été besoin de l'exprimer. Il previent ce qu'on pourroit lui objecter, que le Pseaume ne parle pas des ennemis de J. C. & dit que les termes, de toutes choses,

ne peuvent souffrir d'exception qu'à l'égard du Pere.

℣. 28. *Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui aura assujetti toutes choses ; afin que Dieu soit tout en tous.*

Lors donc, &c. Voyez Hebr. 2. 8.

Alors le Fils sera lui-même assujetti, &c. A l'égard de sa nature humaine, de son corps mystique qui est l'Eglise, & de la maniere présente de la gouverner, qui doit ceder à une plus sublime & plus spirituelle ; non que le Fils ne soit dès-à-présent assujetti à Dieu selon tous ces égards, mais cet assujettissement paroîtra davantage, lorsqu'il n'exercera plus les mêmes fonctions de Souverain qu'il exerce à présent sur son Eglise.

Afin que Dieu soit tout en tous ; c'est-à-dire, soit l'objet accompli & unique du bonheur de tous ses élus & de J. C. même, ce qui ne seroit pas, si le regne présent de J. C. subsistoit toujours, puisque les fonctions, les qualités & les conditions de ce regne sont incompatibles avec la beatitude, & ne sont que des moyens pour y parvenir. *Autrement.* Qu'il agisse & regne immediatement par lui-même en l'unité du Fils & du Saint-Esprit dans tous ses fideles, sans aucun mystere exterieur ; qu'il les remplisse, les possede, & les gouverne éternellement ; ce qui ne seroit pas si J. C. regnoit toujours sur son Eglise en qualité de Médiateur.

℣. 29. *Autrement, que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point ? Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts ?*

Autrement, que feront ceux, &c. c'est-à-dire, de

quelle utilité sera le Sacrement de baptême à ceux qui le reçoivent à l'heure de la mort, s'il est vrai qu'après cette vie il n'y ait point de resurrection, ni par consequent d'immortalité à esperer : (car ceux qui nioient la resurrection, nioient aussi l'immortalité, comme il a été observé ci-dessus.) Il faut supposer cependant, que ce Sacrement est pour votre utilité, puisque vous l'accordez à cette heure-là à ceux qui n'ont pas été baptisés. Vous ne sçauriez donc sans une manifeste contradiction, vous dispenser de croire l'immortalité, & la resurrection des morts, ou de cesser de baptiser les moribonds, & les laisser mourir comme les infideles, puisque la condition des uns & des autres est égale ; & qu'après la mort ils n'ont rien à craindre ni à esperer. Trois sortes de personnes se faisoient baptiser à la mort, les infideles ; les Catechumenes qui n'avoient pas encore achevé le temps de leur épreuve ; & ceux qui l'ayant achevé, differoient leur Baptême jusqu'à leur mort, pour n'être pas obligés de vivre avec autant de retenue & d'austerité que les autres Chrétiens qui étoient baptisés : car dès le temps de l'Apôtre, c'étoit une pratique & une coutume reçûe dans plusieurs Eglises, & sur tout dans celle de Corinthe, même par les heretiques qui nioient la resurrection, que lorsqu'un Catechumene avoit été prévenu inopinément de la mort sans recevoir le Baptême, quelqu'un de ses amis ou de ses parens étoit baptisé en son nom, dans la croyance que ce Baptême lui seroit imputé, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & qu'il le mettroit en état de profiter des prieres des fideles, & de parvenir à la bienheureuse resurrection. L'Apôtre, sans approuver ni improuver cette pratique,

tique, qui ce semble étoit abusive, en tire un argument qu'on appelle *Ad hominem*, contre les Corinthiens, & sur tout contre les faux-docteurs de cette Eglise, qui nioient le mystere de la Resurrection. Si il est vrai, dit-il, que les morts ne doivent point ressusciter, que faites-vous donc, quand vous vous faites baptiser pour les morts, puisque cette pratique n'est fondée, & ne s'est introduite que sur l'esperance de parvenir à la bienheureuse Resurrection? Il est visible, ou que cette ceremonie est vaine, ce que vous ne croyez point; ou que si elle ne l'est pas, vous ne pouvez refuser d'admettre la créance à la resurrection des morts, qui en est le fondement unique.

Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts? Cette ceremonie n'est-elle pas une pure illusion, & ceux qui en sont les ministres, des trompeurs; puisqu'elle n'aboutit à rien, & qu'elle ne sert de rien à ceux en faveur desquels on la pratique, supposé qu'il n'y ait point d'immortalité, ni de resurrection? Cette addition n'est pas une repetition, mais une nouvelle raison, qui sert à fortifier l'argument de l'Apôtre.

℣. 30. *Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de périls?*

Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous, &c. Pour la défense de la religion chrétienne, s'il n'y a point de resurrection; ce qui est une grande imposture; car vous êtes assez convaincus: tant par notre doctrine que par notre procedé rempli de sagesse, que nous ne sommes pas si fous que de nous exposer temerairement à tant de persecutions, si nous n'étions très-assurés de la vérité de la resurrection.

℣. 31. *Il n'y a point de jour que je ne meure, je vous en assure, mes freres, par la gloire que je reçois de vous, en J. C. notre Seigneur.*

Il n'y a point de jour que je ne meure. C'est l'explication du verset précedent; c'est-à-dire, je suis bien éloigné de douter de la resurrection, puisque tous les jours je n'aspire qu'à la mort, afin de mériter d'y parvenir; car pourquoi désirai-je de mourir s'il n'y a point d'autre vie à esperer.

Je vous en assure, mes freres, par la gloire, &c. c'est-à- dire, que je me glorifie & me réjouis de votre avancement en J. C. dans la piété. L'Apôtre use de ces termes pleins d'amour pour les toucher plus vivement, & pour les exciter à ne le point affliger par leur incredulité, parmi tant d'afflictions. *Autr.* Par la gloire que j'ai en notre Seigneur J. C. de vous avoir acquis à lui.

℣. 32. *Si, pour parler à la maniere des hommes, j'ai combattu à Ephese contre des bêtes farouches, quel avantage en tirerai-je, si les morts ne ressuscitent point? Ne pensons qu'à boire & à manger, puisque nous mourrons demain.*

Si, pour parler, &c. Peut-être que l'Apôtre veut dire, que le combat dont il parle n'étoit pas contre des bêtes farouches, mais contre des hommes cruels, qu'on appelle des bêtes farouches, selon la maniere ordinaire de parler. Voyez Deut. 32. 33. 2. Tim. 4. 17.

J'ai combattu à Ephese. J'ai soutenu au péril de ma vie & au milieu des plus cruelles persecutions, l'Evangile de J. C.

Contre des bêtes farouches, c'est-à-dire, contre les Payens & les Juifs qui m'ont persecuté avec fureur: peut-être qu'il parle de la sédition qui s'éle-

va contre lui à Ephese. Voyez Act. 20. 19. 2. Cor. 1. 8. &c.

Quel avantage en tirerai-je, *&c.* Puisque s'il n'y a point de resurrection, l'Evangile pour lequel j'ai tant combattu n'est qu'une chimere & une fable ? Quel avantage peut-on esperer d'avoir combattu pour une chose si vaine, & si mal fondée ? Quelques-uns croyent que l'Apôtre parle ici d'un véritable combat contre des bêtes farouches, qui furent lâchées sur lui à l'entrée du theatre d'Ephese, lorsqu'il y voulut entrer ?

Ne pensons, *&c.* c'est-à-dire, supposé qu'il n'y ait point d'autre vie à esperer après celle-ci, la plupart des hommes & des Chrétiens mêmes ne diront-ils pas comme les impies ? Ne pensons qu'à faire grand-chere & à nous donner du bon temps, puisque le temps de cette vie est si court, & si incertain ? Voyez Isaïe 22. 13. L'Apôtre ne prétend pas assurer que cette consequence soit vraie, quand il n'y auroit pas de resurrection, mais seulement que la plupart des hommes & des Chrétiens mêmes, l'estimeroient vraie; & qu'ainsi cette doctrine qui nie la resurrection, va à renverser toutes les bonnes mœurs, & à établir la dissolution.

℣. 33. *Ne vous laissez pas séduire: Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs.*

Ne vous laissez pas séduire par les discours de ceux qui nient la resurrection des morts.

Les mauvais entretiens, *&c.* c'est-à-dire, les séducteurs qui combattent la resurrection, puisqu'il n'y a rien qui porte plus à la dissolution & au libertinage, que leur doctrine; comme il n'y en a point qui porte plus à la réformation des mœurs, & à l'integrité de la vie, que la doctrine, contraire à la

croyance de cet article. *Cette sentence est un vers de Menandre.*

℣. 34. *Justes, tenez-vous dans la vigilance, & gardez-vous du peché; car il y en a quelques-uns* parmi vous *qui ne connoissent point Dieu, je vous le dis pour vous faire honte.*

Justes, &c. Il s'adresse à ceux qui étant persuadés du mystere de la resurrection, vivoient de la foi dans la pratique des bonnes œuvres, dans la vigilance, dans la retenue & la reserve à l'égard de ces séducteurs qui pouvoient les corrompre.

Et gardez-vous du peché; c'est-à-dire, des désordres que vous voyez commettre à ces séducteurs, qui vivent & s'abandonnent à tous les plaisirs de la vie, comme des Epicuriens.

Car il y en a quelques-uns parmi vous, &c. qui sont des athées, & qui vivent comme s'il n'y avoit point de Dieu, s'abandonnant à toutes sortes de désordres.

Je vous le dis pour vous faire honte, de ce que vous souffrez de telles pestes parmi vous, & de ce qu'au-moins vous ne fuyez pas leur conversation.

℣. 35. *Mais quelqu'un* me *dira: En quelle maniere les morts ressusciteront-ils; & quel sera le corps dans lequel ils reviendront?*

Mais quelqu'un me *dira:* Après avoir établi la doctrine de la Resurrection, il réfute les objections que les Philosophes faisoient contre ce mystere.

En quelle maniere les morts ressusciteront-ils? c'est la premiere objection. Sera-ce dans le même corps, ou dans un autre? Si c'est dans le même, à quoi bon cela, puisqu'on ne mangera plus, qu'on ne boira plus, qu'on n'engendrera plus? Si c'est dans un autre, ceux qui ressusciteront, ne seront donc plus

les mêmes qu'ils étoient pendant leur vie ? l'Apôtre répond, que le corps en une maniere seroit le même, & qu'en l'autre il ne sera pas le même; qu'il sera le même quant à la substance & à la chair, & qu'il ne sera pas le même quant aux qualités; ce qu'il montre par une similitude.

Et quel sera le corps, &c. c'est la seconde objection. Sera-t-il tel qu'il est à présent, ou non ? S'il est tel qu'il est à présent, il sera donc passible & mortel, comme il est; ce qui est incompatible, selon vous, avec la resurrection; s'il est autre, & qu'il soit impassible & immortel, ce ne sera donc plus le même corps, ni par consequent une vraie resurrection; il ne peut donc y avoir de resurrection. L'Apôtre répond, que le corps ne sera pas tel qu'il est à présent quant aux qualités; parce que les qualités corruptibles seront changées en incorruptibles; mais qu'il ne laissera pas pour cela, nonobstant ce changement de qualités, d'être le même quant à la substance; ce qu'il éclaircit par une comparaison prise de la nature.

℣. 36. *Insensé que vous êtes,* ne voyez-vous pas que *ce que vous semez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant ?*

Insensé que vous êtes; c'est être insensé que de ne vouloir pas accorder à la puissance de Dieu à l'égard des corps, ce que l'on voit dans la nature à l'égard de la semence.

Ne voyez-vous pas que *ce que vous semez, &c.* c'est la réponse à la premiere objection. Le sens: Pourquoi donc ce qui se fait naturellement à l'égard de la semence, sera-t-il impossible à Dieu à l'égard de l'homme ? La semence ne peut point revivre qu'elle ne soit mise dans la terre, & qu'elle

n'y soit corrompue, pourquoi sera-t-il impossible à Dieu de ressusciter l'homme après sa mort, & après avoir été mis dans le tombeau ? L'Apôtre n'apporte pas cet exemple pour prouver que le corps de l'homme ait en soi après la mort une vertu naturelle pour ressusciter, comme il reste au grain après être corrompu, une vertu naturelle pour revivre dans la plante, mais seulement pour montrer que ce qui se fait naturellement à l'égard de la semence, ne peut pas être impossible à Dieu à l'égard du corps de l'homme ; & que comme la semence retrouve la vie, & ressuscite en quelque maniere dans la plante par la vertu naturelle qui est en elle, le corps de l'homme à plus forte raison peut bien ressusciter par la vertu & par la puissance de Dieu.

℣. 37. *Et quand vous semez, vous ne semez pas le corps* de la plante *qui doit naître, mais la graine seulement, comme du bled, ou de quelque autre chose.*

Et quand vous semez ; c'est la réponse à la seconde objection, verset 35.

Vous ne semez pas le corps de la plante tel qu'il *doit naître, &c.* car si la plante n'a pas de vertu & de substance, comme la semence, elle a d'autres qualités differentes de la semence, comme la couleur, la figure, le goût, &c. L'Apôtre veut inferer de cet exemple, qu'encore que les corps qui ressusciteront, soient mis en terre dénués de vie, de sentiment, de beauté, d'agilité, &c. il ne s'ensuit pas pour cela, que ces corps demeurans les mêmes quant à la substance, ne ressuscitent tout autres quant aux qualités, & qu'ainsi ils ne ressuscitent pleins de vie, de beauté, de vivacité, d'agilité, &c.

℣. 38. *Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui*

plaît, & il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante.

Mais Dieu lui donne; car les œuvres de la nature viennent de Dieu qui en est l'auteur, & qui coopere avec elles dans toutes ses productions : *Incrementum dat Deus.* 1. Cor. 3. 7.

Un corps, c'est-à-dire, la plante produite de la graine, & qui est en substance le corps même de la graine; mais different de la graine dans ses qualités, dans sa forme, dans sa couleur, & dans la disposition de ses parties, &c.

Tel qu'il lui plaît de le former dans sa premiere origine, & dans la création, c'est-à-dire, plus ou moins beau, grand, fort, &c. selon qu'il lui plaît d'y verser sa benediction, d'y donner l'accroissement; ce qu'il dit, pour insinuer que la difference de gloire qui sera entre les corps glorieux, sera l'effet de la grace de Dieu, & que c'est elle qui fait le different merite des saints, comme c'est elle qui fait par sa benediction la difference de perfection & de beauté entre les plantes d'une même terre. C'est aussi pour montrer qu'il n'est pas moins puissant pour revêtir ce corps, quoique mort & corrompu pour un temps, de gloire, d'immortalité, & de toutes les qualités qu'il lui plaira.

Et il donne à chaque semence, &c. un corps convenable à l'espece de la semence : de sorte qu'il ne donne pas une plante d'orge à la semence de blé, ni une plante de blé à la semence d'orge : ce qu'il semble ajouter pour restraindre ce qu'il vient de dire, que Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît quant à la perfection, & non quant à l'espece de la plante, qui est toujours proportionnée à celle de la semence, quoiqu'elle soit plus ou moins belle,

ſelon qu'il plaît à Dieu de donner l'accroiſſement.

℣. 39. *Toute chair n'eſt pas la même chair, mais autre eſt la chair des hommes, autre eſt la chair des bêtes, autre celle des oiſeaux, autre celle des poiſſons.*

Toute chair, &c. L'Apôtre montre par un autre exemple, que cette diverſité de qualités dans les corps reſſuſcités & non reſſuſcités, n'eſt pas impoſſible à Dieu, puiſqu'elle ſe trouve dans la nature : car ſi la chair des animaux ne laiſſe pas d'être toujours de vraie chair, encore qu'elle ait des qualités differentes ; pourquoi le corps de l'homme conſervant toujours la nature du corps, ne pourra-t-il pas être ſuſceptible de qualités differentes ? *Autr.* Si Dieu a donné des qualités & des perfections differentes aux chairs des animaux, ſelon la diverſité de leur eſpece : il a mis d'autres perfections dans les corps céleſtes, & d'autres dans les corps terreſtres, ſelon la diverſité de leur ſituation; & parmi les céleſtes, il en a rendu les uns plus & les autres moins parfaits & lumineux, ſelon la diverſité de leur grandeur; il ne faut donc pas trouver étrange qu'il donne des qualités differentes au corps de l'homme, ſelon la diverſité des états où il ſe trouve : car pendant qu'il eſt en ce monde, il eſt mortel & infirme; & après ſa réſurrection, étant dans le ciel, il eſt immortel & impaſſible : Et de même que toutes les chairs des animaux ne laiſſent pas d'être de vraie chair, & que tous les corps inanimés, tant céleſtes que terreſtres, ne laiſſent pas d'être de vrais corps, nonobſtant la difference de leurs qualités & de leurs propriétés ; ainſi les corps reſſuſcités ne laiſſeront pas d'être de vrais corps, quoiqu'ils aient des qualités differentes de celles qu'ils avoient avant la réſurrection. Si Dieu

peut d'une même matiere faire des chairs differentes en espece, & des corps de differente nature, & de differente beauté, combien plus pourra-t-il faire qu'une même chair, sans changer de nature, de corruptible, devienne incorruptible; de materielle, spirituelle; de massive, pénetrable & legere? &c. Cette exposition comprend les deux versets suivans.

℣. 40. *Il y a aussi des corps célestes & des corps terrestres; mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres.*

℣. 41. *Le soleil a son éclat, la lune le sien, & les étoiles le leur; & entre les étoiles l'une est plus éclatante que l'autre.*

Il y a aussi, &c. Si Dieu fait d'une même matiere des corps de differente nature, tels que sont les corps célestes, & les corps terrestres; & s'il donne aux célestes, qui sont tous d'une même substance, de differentes beautés, faut-il trouver étrange que sans changer la nature des corps des fideles, il rend ces mêmes corps de corruptibles, incorruptibles; de materiels, spirituels; de passibles, impassibles; en un mot, s'il peut faire qu'une matiere soit susceptible de diverses formes, il peut bien faire qu'un même corps soit susceptible de qualités toutes differentes, sans perdre pour cela sa nature de corps.

℣. 42. *Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. Le corps comme une semence est maintenant mis en terre, plein de corruption, & il ressuscitera incorruptible.*

Il en arrivera, &c. Les exemples que je viens d'apporter, tendent à montrer que Dieu dans la résurrection, sans changer la nature des corps des fideles, en changera les qualités, & qu'il n'y aura rien d'impossible en cela.

℣. 43. *Il est mis en terre tout difforme, & il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement, & il ressuscitera plein de vigueur.*

℣. 44. *Il est mis en terre* comme *un corps animal, & il ressuscitera* comme *un corps spirituel. Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit.*

Il est mis ..... Comme il y a un corps animal; c'est-à-dire, mortel, qui n'a de vie que par son ame, & autant de temps que l'ame y doit demeurer.

Il y a aussi un corps spirituel, &c. c'est-à-dire, immortel, qui vivra de l'Esprit de Dieu dont il sera rempli, sans avoir besoin de nourriture, ou parfaitement soumis à l'Esprit. Cette distinction de corps animal avant la résurrection, & de corps spirituel après la résurrection, est très-certaine, & fondée sur la difference qu'il y a entre Adam & J. C.; car comme Adam n'ayant reçu dans sa création qu'un corps animal, a communiqué par la generation ce même corps à ses descendans; J. C. au contraire ayant reçu en sa résurrection un corps spirituel, doit d'une maniere surnaturelle communiquer ce même corps à tous les fideles dont il est le chef.

℣. 45. *Adam le premier homme a été créé avec une ame vivante; & le second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant.*

Adam le premier homme a été créé avec une ame qui communiquoit la vie à son corps par la faculté & l'action de la nutrition : ce qui exprime la vie du corps animal. Ces deux mots, *Adam le premier homme*, ne sont pas en termes exprès dans la Genese, mais ils y sont sous-entendus. L'Apôtre

les exprime ici pour mieux faire l'opposition du premier & du second Adam.

Avec une ame vivante; c'est-à-dire, devint un animal vivant, composé d'un corps & d'une ame qui faisoit vivre ce corps par le moyen des alimens; d'où il s'ensuit que tous ses descendans ont comme lui un corps avec une ame qui le fait vivre par le moyen des alimens; ce que l'Apôtre appelle un corps animal.

Et le second Adam; c'est-à-dire, J. C. figuré par Adam; parce qu'il est le premier principe de la generation spirituelle, comme Adam est le premier principe de la generation naturelle.

A été rempli d'un esprit vivifiant; c'est-à-dire, a été fait au jour de sa résurrection un homme tout spirituel, dont le corps ne vit plus par l'action nutritive de l'ame, mais par la vertu de son esprit, qui communique immédiatement la vie à son corps: d'où il s'ensuit que tous ses descendans doivent avoir comme lui un corps spirituel, qui ne vive plus dépendamment des alimens, mais par la vertu de l'Esprit, lorsqu'ils seront ressuscités comme lui. Ce n'est pas qu'avant la résurrection l'Esprit de J. C. ne pût communiquer la vie à son corps immédiatement & indépendamment des alimens; mais cette vertu étoit suspendue, parce qu'il s'étoit revêtu de toutes les miseres & de la fragilité de notre nature, pour operer le mystere de notre rédemption.

℣. 46. *Mais ce n'est pas le* corps *spirituel qui a été formé le premier; c'est le* corps *animal, & ensuite le spirituel.*

Mais ce n'est pas, &c. Comme Dieu a gardé cet ordre du corps animal & du corps spirituel, qu'il a

de terre, dit le Sage, leur corps mortel & corruptible prend sa figure dans le ventre de la mere, & est formé d'un sang épaissi. Voyez Sap. 7. verset 1. 2.

Et comme le second homme est céleste, à cause de son origine; car quoiqu'il ait un corps formé de sang dans le sein d'une Vierge, néanmoins par l'union hypostatique de la Personne divine à la nature humaine, il est vraiment Fils de Dieu, né du Pere céleste de toute éternité; & par sa résurrection il est en quelque façon céleste dans son corps, qui est devenu immortel, impassible, avec toutes les qualités d'un corps glorieux.

Ses enfans, ceux qui lui appartiennent, & qui sont adoptés par le Pere pour lui être conformes, *sont aussi célestes*, auront aussi par la Résurrection les qualités des corps glorieux, étant immortels & impassibles, &c.

℣. 49. *Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme celeste.*

Comme donc nous avons porté, &c. c'est-à-dire, comme nous avons imité Adam en pechant, & l'avons exprimé en nous par notre peché, *portons aussi*, &c. c'est-à-dire: imitons J. C. & revêtons-nous de sa ressemblance par une vie nouvelle, & exempte de peché; & comme nous avons porté dans cette vie mortelle, *l'image de l'homme terrestre*, ayant un corps mortel, passible & corruptible comme lui; *nous porterons aussi*, si nous perseverons dans la justice, *l'image de l'homme céleste*, ayant un corps doué des mêmes qualités que celui de J. C.

℣. 50. *Je veux dire, mes freres, que la chair & le sang ne peuvent posseder le royaume de Dieu, & que la*

corruption ne possedera point cet heritage incorruptible.

Je veux dire, mes freres; il explique plus clairement ce qu'il vient de dire touchant l'ordre que Dieu veut garder à l'égard de l'homme avant & après sa résurrection; *que la chair & le sang*, c'est-à-dire, l'état du corps, tel qu'il est en cette vie caduque & mortelle, *ne peuvent posseder le Royaume de Dieu*; *&c.* parce qu'il est incompatible avec l'état de la vie bienheureuse, telle que nous l'aurons après la résurrection.

℣. 51. *Voici un mystere que je m'en vais vous dire: Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés.*

Voici un mystere que je m'en vais vous dire, touchant la maniere de la résurrection, qui est que *nous ressusciterons tous*, & tous tant que nous sommes de fideles, passerons de l'état de corruption à l'état d'incorruption; *mais nous ne serons pas tous changés*, c'est-à-dire, nous ne ressusciterons pas tous de la même maniere, parce que nous ne mourrons pas tous; & quelques-uns de nous passeront, sans mourir, à l'immortalité bienheureuse. Cette exposition est d'autant plus naturelle, qu'elle concilie parfaitement la contrarieté qui paroît être entre le texte Grec & celui de la Vulgate: & qu'elle convient entierement à la suite du discours de l'Apôtre, qui veut declarer un mystere & un secret qui n'a point encore été découvert, lorsqu'il dit, que nous ressusciterons tous, mais que nous ne serons pas tous changés; au-lieu que, selon l'exposition ordinaire de ce passage, qui suppose que l'Apôtre entend parler de la difference qu'il y aura entre la résurrection des prédestinés & celle des reprouvés; ce n'est plus un mystere ni un secret

caché, puiſqu'on ſçavoit déja avant que l'Apôtre en eût parlé, qu'il y avoit une difference entiere entre la réſurrection des reprouvés, & celle des prédeſtinés; que l'une ſeroit ſuivie d'un bonheur, & l'autre d'un malheur éternel. Le Grec porte: *Nous ne dormirons pas tous*; c'eſt-à-dire, Nous fideles ne mourrons pas tous; il y en aura quelques-uns d'exceptés de la loi generale; mais nous paſſerons tous de l'état de corruptibilité à celui d'incorruptibilité; ce qui nous tiendra lieu de mort.

℣. 52. *En un moment, en un clin d'œil, au ſon de la derniere trompette: car la trompette ſonnera, & les morts reſſuſciteront en un état incorruptible, & alors nous ſerons changés.*

En un moment, en un clin d'œil. Ces mots ſe rapportent à ceux du précedent verſet: Nous reſſuſciterons ſubitement & imperceptiblement, étant auſſi aiſé à Dieu de reſſuſciter les hommes, qu'il lui a été aiſé de les créer; *au ſon de la derniere trompette*: cette maniere de parler eſt métaphorique, & priſe de la coutume des ſoldats qui s'aſſemblent au même moment que la trompette a ſonné pour la derniere fois, ſans que pas un oſe y manquer, & puiſſent s'en abſenter: *car la trompette ſonnera*; c'eſt-à-dire, un ſigne paroîtra, ou une voix ſe fera entendre par le miniſtere d'un Archange. Voyez 1. Theſſ. 4. 16.

Et les morts reſſuſciteront en un état incorruptible. Il parle principalement de la réſurrection des fideles en cet endroit; *Et alors nous ſerons changés*: Ces paroles conviennent fort naturellement au texte Grec du précedent verſet, & ne ſe peuvent accommoder qu'à peine à celui de la Vulgate; ce qui fait que pluſieurs l'abandonnent en cet en-

droit, trouvant de la contrarieté dans ces deux versets, selon cette version ; on peut toutefois éviter la contrariété en les exposant ainsi : *Et alors*, cette résurrection des fideles étant accomplie de cette maniere, ***nous serons changés***, c'est-à-dire, notre état sera tout different de l'état corruptible auquel nous sommes à présent.

℣. 53. ***Car il faut que ce corps corruptible, soit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.***

Car il faut, Dieu l'a ainsi ordonné, *que ce corps corruptible*, qui est à présent sujet à la corruption, ***soit revêtu de l'incorruptibilité*** : Il ne dit pas, soit changé en une autre de diverse nature qui soit incorruptible, mais ***revêtu*** : ce qui suppose que le même corps corruptible de sa nature, demeure toujours, mais qu'il deviendra incorruptible, ou exempt de corruption par la grace.

Et que ce corps mortel de sa nature, *soit revêtu de l'immortalité*, n'y ayant nulle repugnance, qu'un corps mortel devienne exempt de la mort par la puissance de Dieu même.

℣. 54. ***Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Ecriture sera accomplie : La mort a été absorbée par la victoire.***

Et quand ce corps, &c. Ces mots sont expliqués au verset précedent.

Alors cette parole de l'Ecriture. Voyez Osée, 13. 14. *sera accomplie* mystiquement & en un sens plus éminent.

La mort a été absorbée par la victoire, c'est-à-dire, pleinement & parfaitement, la vie ayant surmonté la mort, qui s'étoit emparée de l'homme par le peché. Voyez Isaïe 25. 8. Ce passage porte, selon l'Hebreu ;

l'Hebreu ; Il précipitera la mort pour jamais, ſçavoir dans les fideles, puiſqu'ils en ſeront délivrés pour toujours, & qu'ils vivront d'une vie immortelle.

℣. 55. *O mort, où eſt ta victoire ? O mort, où eſt ton aiguillon ?*

O mort : Ce ſont encore les paroles du prophete Oſée, que l'Apôtre continue d'expliquer ſpirituellement en un ſens convenable à la matiere dont il traite.

Où eſt ta victoire ? c'eſt-à-dire, qu'eſt devenu l'avantage que tu avois remporté ſur la vie, en privant l'homme de l'immortalité, & en le rendant mortel d'immortel qu'il avoit été créé ?

O mort, où eſt ton aiguillon ? c'eſt-à-dire, que ſont devenus les armes & les inſtrumens de ta victoire que tu avois remportée ſur la vie ? N'en as-tu pas été dépouillé par la vie, comme un ennemi qui n'eſt pas ſeulement vaincu, mais qui eſt entierement deſarmé, & à qui on ôte le moyen de revenir jamais au combat ?

℣. 56. *Or le peché eſt l'aiguillon de la mort, & la loi eſt la force du péché.*

Or le peché eſt l'aiguillon de la mort. Il explique ce qu'il entend par l'aiguillon de la mort, dont il parle dans le verſet précedent, & dit que c'eſt le peché, parce que c'eſt par lui qu'elle s'eſt emparée des hommes, & qu'elle les a privés de l'immortalité, & qu'elle a en quelque maniere remporté la victoire ſur la vie : de ſorte que ce que l'Apôtre veut proprement dire dans le verſet précedent, eſt que le peché étant pleinement banni de l'état de la vie immortelle, il ne reſte plus aucun moyen à la mort de rétablir ſon regne ſur l'homme, & qu'elle eſt

vaincue, &, pour ainsi dire, précipitée pour jamais.

Et la loi est la force du peché. On pouvoit demander à l'Apôtre, comment le peché a eu la force de causer la mort à l'homme, & de servir ainsi d'aiguillon à la mort; mais il prévient cette demande, qui est fort naturelle, & répond que le peché n'a eu cette force que par le moyen de la loi, qui lui a fait connoître sa malice, & qui l'a rendu prévaricateur, & digne par consequent du supplice de la mort, qu'il n'auroit jamais méritée ni encourue, s'il n'avoit volontairement transgressé cette loi; de sorte que la loi, quoique bonne & sainte, a servi d'occasion au peché pour nous causer la mort. Tant s'en faut que les hommes y puissent mettre leur confiance, & qu'elle leur puisse servir pour s'en préserver, n'y ayant pas d'autre moyen de remporter la victoire sur elle, que par la grace de Dieu & les mérites de J. C.

℣. 57. *C'est pourquoi rendons graces à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur J. C.*

C'est pourquoi rendons graces à Dieu, nous autres fideles, qui aspirons après le bienheureux état de la résurrection, *qui nous donne la victoire* sur le peché, & par consequent sur la mort dans l'état de l'Evangile; ce qu'il n'a pas fait aux sectateurs de la loi ancienne, *par notre Seigneur J. C.* par ses mérites & par sa grace.

℣. 58. *Ainsi, mes chers freres, demeurez fermes & inébranlables; & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sçachant que votre travail ne sera pas sans récompense en* notre *Seigneur.*

Ainsi, mes chers freres; il les appelle ailleurs ses enfans, parce qu'il les avoit engendrés en J. C.

il les appelle ici ses freres, parce qu'il les regarde tous originairement engendrés, comme lui, d'un Pere, qui est J. C. même, dont les Apôtres ne sont que les ministres dans la regeneration.

Demeurez fermes & inébranlables dans la foi, & sur-tout dans celle de la résurrection, malgré toutes les raisons qui paroissent s'opposer à ce mystere, *& travaillez sans cesse de plus en plus*, en sorte que votre foi ne soit point vaine & sterile, *à l'œuvre de Dieu*, c'est-à-dire, aux bonnes œuvres qui sont agréables à Dieu, & nécessaires à votre salut, qui est son propre ouvrage; *sçachant, &c.* de certitude de foi; qu'agissant ainsi, le travail & la peine que vous prenez à exercer les bonnes œuvres, *ne sera pas sans récompense*; puisque par la résurrection *en notre Seigneur* vous obtiendrez la vie incorruptible & éternelle moyennant sa sainte grace.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 35. *JE crois maintenant, mes freres, vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, &c.*

Il n'y a point eu de dogme qui ait paru plus incroyable à toute la Philosophie, que celui de la résurrection des morts; car quoique les Philosophes disconvinssent entre eux ordinairement dans tous les autres points de doctrine, ils convenoient néanmoins tous, de ne point croire celui-ci. C'est pour cela que quand saint Paul fit dans l'Areopage, ce beau discours que saint Luc rapporte dans les Actes, tous ces Philosophes de sectes differentes qui l'entendoient, ne purent souffrir qu'il leur

parlât de la résurrection des morts. Il y avoit à Corinthe plusieurs de ces Philosophes, qui corrompoient la pureté de la doctrine, & qui s'opposoient principalement à celle de la résurrection des morts : c'est ce qui a porté l'Apôtre à employer tout ce chapitre pour prouver cet article de la foi chrétienne; mais sur-tout il établit la résurrection de J. C. parce que ce fait est de la derniere consequence, & que c'est le fondement sur lequel notre religion est bâtie : de sorte que saint Paul ne craint pas de dire, que *si J. C. n'est pas ressuscité, sa prédication* & celles des autres Apôtres étoient *vaines*, & que la foi des fideles étoit vaine aussi. Ce n'est pas grand chose de croire que J. C. est mort, les payens & les Juifs le croient aussi-bien que nous, dit saint Augustin; mais le grand point est de croire qu'il est ressuscité : c'est en cela que consiste la foi des Chrétiens.

August. in Psal. 120.

C'est pourquoi le Sauveur lui-même, pour en persuader les Apôtres, leur en a souvent parlé dans son Evangile, & quand les Juifs lui demandoient quelque miracle pour prouver sa mission, il leur déclare qu'il ne leur en donnera point d'autre que celui de Jonas, qui étoit la figure corporelle de sa résurrection, montrant par-là, que tout dépendoit de la créance de cet article.

Après sa résurrection, pour donner des preuves sensibles & indubitables de ce mystere, il s'est fait voir à ses disciples plusieurs fois, & en particulier & en commun, il a bu & mangé avec eux, il leur a montré ses plaies, & les leur a fait toucher; que s'il a permis qu'ils aient été incredules, ce n'a été que pour affermir davantage la foi de cette vérité fondamentale de notre religion. S'ils avoient

cru sans hesiter, ils n'auroient pas été eux-mêmes si croyables dans le témoignage qu'ils devoient rendre de la résurrection du Sauveur. Un si grand évenement devoit être appuyé sur des fondemens inébranlables, & pour cela il falloit des témoins peu crédules au rapport d'autrui, & qui n'eussent voulu croire qu'après avoir vu de leurs propres yeux celui qu'ils assuroient être ressuscité : ces témoins qui déposent que ce fait est véritable, ce sont plus de cinq cens personnes, qui ont presque tous souffert la mort pour en attester la verité ; toutes ces personnes qui avoient vu J. C. ressuscité, & qui le témoignoient hautement, étoient des gens simples & timides, qui n'auroient pas osé former entre eux une entreprise aussi hardie & aussi dangereuse pour eux, que d'assurer un fait qui fût faux, & d'exposer leur vie pour l'assurer contre leur conscience. Il n'y avoit que la force de la vérité qui pût les obliger à publier un évenement si incroyable, & qui devoit leur attirer tant de persecutions. Les Apôtres qui avoient toujours été si foibles & si peu crédules aux avertissemens que J. C. leur avoit donné pendant sa vie, sont inébranlables après sa mort ; ils accusent publiquement les Princes des Prêtres, les Senateurs & le peuple Juif, d'avoir fait mourir le Messie que Dieu avoit promis à leurs peres, & qu'ils attendoient ; & avancent hardiment que ce JESUS qu'ils avoient crucifié, est ressuscité, qu'ils l'ont vu, qu'ils ont bu & mangé avec lui. Les Princes des Prêtres offensés de cette liberté, en font mettre deux en prison, mais en ayant été délivrés par un Ange, ils recommencent tout de nouveau à prêcher que JESUS est ressuscité ; & déclarent à ceux qui le leur défen-

dent avec menaces, qu'il ne leur eſt pas permis de taire ce qu'ils ont vu de leurs yeux. Ainſi *les*
Act. 4. *Apôtres*, comme dit ſaint Luc, *rendoient témoignage*
33. *avec grande force à la réſurrection de notre Seigneur J. C.* Et quoiqu'ils aient été perſécutés, fouettés, bannis, lapidés, & mis à mort, les uns d'une maniere, les autres d'une autre, ils ont tous ſcellé de leur ſang cette vérité importante, ſans qu'aucun d'eux ſe ſoit démenti. Ajoutez à cette fermeté & cette conſtance une conduite irréprochable dans leurs mœurs, une humilité & une patience à tout ſouffrir : ajoutez à cela les miracles & les prodiges qu'ils faiſoient éclater à la vue de tout le monde pour obliger à croire un fait qui paroiſſoit ſi incroyable. Qui peut dire le nombre des Juifs qui furent convertis par la prédication des Apôtres ? N'eſt-ce pas auſſi en prêchant la réſurrection de J. C. qu'ils ont fait renoncer les nations infidelles à leur idolatrie, malgré l'oppoſition de toutes les puiſſances de la terre ? Toutes ces preuves ſuffiſent pour convaincre les incredules les plus opiniâtres de la vérité de cet article fondamental de notre foi. Ce ſeroit ſans doute un grand prodige qu'un homme qui refuſeroit de croire ce que tout le monde croit par tout l'univers.

Pour nous qui croyons, ſans heſiter, que J. C. eſt vraiment reſſuſcité, nous n'avons pas beſoin de toutes ces preuves; mais nous devons bien prendre garde s'il eſt reſſuſcité pour nous-mêmes, parce que ſa réſurrection doit operer en nous une vie nouvelle qui la repréſente. Il doit y avoir entre J. C. & nous une entiere reſſemblance, auſſi-bien dans la réſurrection & dans la vie, que dans la croix & dans le ſepulcre; c'eſt l'Apôtre qui nous

l'enseigne : *Ne sçavez-vous pas*, dit-il, *que nous qui avons été baptisés en J. C. nous avons été baptisés en sa mort ? Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au peché ; afin que comme J. C. est ressuscité d'entre les morts, nous marchions aussi dans une nouvelle vie.* C'est donc une obligation pour nous de mourir au peché, & de mener une vie nouvelle, qui représente la résurrection de J. C. car comme la mort au peché nous rend semblables à la mort de J. C. la nouvelle vie des Chrétiens nous représente l'état de J. C. ressuscité, & en est même l'effet & la suite. Mais il faut remarquer que comme J.C. est ressuscité à une vie immortelle, & *que la mort n'aura plus d'empire sur lui*, il est aussi nécessaire qu'un Chrétien regeneré par la grace du Baptême ne meure plus par le peché : car il ne faut pas s'imaginer que la grace chrétienne soit un état si sujet au changement ; comme on ne passe pas aisément du peché à la grace, & de la mort à la vie, quand une fois aussi on est vraiment converti, & que l'Esprit de Dieu fait sa demeure dans une ame, il n'y fait pas seulement une visite passagere, mais il y établit sa demeure pour s'en rendre le possesseur & le maître, & pour y regner. Ainsi ceux qui sont morts avec J. C. & qui ont dans eux la grace de sa résurrection, qui est toute-puissante pour soutenir leur foiblesse, vivront avec lui, sans que le peché les assujettisse de nouveau à sa tyrannie : c'est ce que saint Paul nous apprend en écrivant aux Romains : *Car le peché*, dit-il, *ne vous dominera plus, parce que vous n'êtes plus sous sa loi, mais sous la grace.* Ce n'est pas qu'on ne puisse retomber & perdre la grace après l'avoir reçue ; mais lorsque nous avons acquis par la pratique des commandemens de Dieu

Rom. 6. 3. 4.

Rom. 6. 9.

Rom. 6. 14.

& par l'exercice des bonnes œuvres une ferme constance dans le bien, il n'est pas si aisé de déchoir de cet état. Avant l'Incarnation du Fils de Dieu, dit saint Chrysostome, notre corps étoit très-facile à vaincre ; il n'avoit ni le secours du Saint-Esprit qui l'animât, ni du Baptême qui le rendît comme mort : mais depuis J. C. il nous a été plus aisé de nous défendre ; la loi ne faisoit que défendre le peché, sans donner la force de l'éviter ; mais la grace efface les pechés passés, & nous fortifie contre les autres.

Chrisost. ser. 11. in Rom.

Ainsi il ne se fait pas, comme on se le peut imaginer, un cercle continuel de chutes par le peché, & de résurrections par les Sacremens : mais la marque d'où nous pouvons reconnoître si nous en profitons, c'est, dit saint Augustin, de considerer, *si le Sauveur demeure en nous, & nous en lui ; s'il habite en nous, & si nous habitons en lui ; s'il se joint à nous de telle sorte qu'il ne s'en separe point :* Si *hæret ut non deseratur.* Or cela se reconnoît par la pureté de la vie, par l'innocence des mœurs, par la pratique des bonnes œuvres, par le dégagement de la corruption du monde, & par l'état ferme & persistant dans la vertu chrétienne, c'est par ces marques que l'on doit juger si notre résurrection est stable comme celle de J. C. & si nous avons lieu d'esperer que nous ressusciterons dans nos corps à une vie glorieuse & immortelle dans toute l'éternité.

℣. 35. jusqu'au 52. *Mais quelqu'un* me *dira : En quelle maniere les morts ressusciteront-ils, & quel sera le corps dans lequel ils reviendront, &c.*

Ce n'est pas seulement contre les payens, ni contre ceux qui parmi les Juifs ne croyoient pas la

résurrection des morts, que l'Apôtre en prouve la certitude & la vérité; mais c'est aussi contre les libertins qui disent avec les payens : *Ne pensons qu'à boire & à manger, puisque nous mourrons demain.* Il se trouve encore en ce temps parmi les Chrétiens des impies, dont le cœur plein de corruption leur fait dire la même chose, & qui *ne connoissant point Dieu*, seduisent par leurs mauvais entretiens ceux qui vivent avec eux.

Notre saint Apôtre qui a prouvé ci-dessus amplement que J. C. est ressuscité, prouve ici par des exemples sensibles, que nos corps ressusciteront, & ôte aux incrédules, qui veulent y faire attention, tout lieu d'en douter. Car ceux qui n'ont pas assez d'obéissance pour se soumettre à la foi de la résurrection, au-moins doivent-ils se laisser persuader aux lumieres de la raison naturelle. En effet, dit saint Gregoire, ne voyons-nous pas une image de notre résurrection dans toutes les choses qui se présentent à nos yeux dans le monde ? La lumiere temporelle ne meurt-elle pas tous les jours lorsque les ténebres de la nuit la viennent dérober à notre vue ? Et ne ressuscite-t-elle pas tous les jours aussi, lorsque les ombres de la nuit se dissipant elle revient à nous avec un nouvel éclat ? Nous voyons les arbres en de certaines saisons perdre la verdeur de leurs feuilles & la fécondité de leurs fruits ; & que dans une autre saison il se fait comme une espece de résurrection dans leurs feuilles, lorsqu'elles repoussent de nouveau des branches qui paroissent séches ; dans les fruits qui en ressortent, & qui grossissent peu à peu, & dans tout ce renouvellement général de verdeur & de vie, qui paroît dans tout cet arbre.

Gregor. lib. 14. mor. c. 17.

Nous voyons, dit ce Pere, de petits grains jettés dans la terre, produire quelque temps après des arbres entiers chargés de branches & de fruits. Concevons, s'il est possible, comment un arbre d'une hauteur & d'une étendue si prodigieuse, a pu être renfermé dans un si petit grain de semence. Appercevoit-on dans cette petite graine la solidité du bois, la rudesse de l'écorce, la verdeur des feuilles, la grosseur & le gout des fruits? Cependant le souverain Auteur de tous les êtres a disposé ses ouvrages d'une maniere si admirable, & que la rudesse de l'écorce est cachée dans la mollesse de la semence, & que la dureté du bois se trouve dans ce grain si tendre, & que la fécondité des fruits est renfermée dans sa sécheresse.

Pourquoi donc, continue ce saint Docteur, s'étonnera-t-on, si Dieu de cette poussiere si deliée, & qui même est retournée en ses premiers élemens, en reforme quand il veut un homme, puisque nous voyons que de très-petits grains de semence il en reproduit de très-grands arbres? Le souverain Seigneur des créatures, qui a tiré du néant les corps, & qui leur a donné des ames pour les faire vivre, ne sera-t-il pas assez puissant pour ranimer ces mêmes corps, & pour les faire revivre de nouveau, comme il fait reprendre une vie nouvelle au printemps à tout ce qui croît sur la terre? *Pour moi*, dit saint Augustin, *ce que je vois dans un petit grain de semence, qui contient toutes les parties d'un grand arbre, ne me paroît pas une chose moins admirable que cette restitution que fera un jour le vaste sein de la nature de toutes les parties de nos corps, qui se trouveront en leur entier après avoir été dispersées par leur dissolution.*

Laissons donc douter de la résurrection de nos

corps les incrédules, qui doutent que Dieu soit tout-puissant, & qui ne croyent point ce qu'il a revelé dans ses Ecritures : Pour nous, pouvons-nous en douter, puisque nous sçavons qu'il peut tout ce qu'il veut, & qu'ayant promis de nous ressusciter au dernier jour, il ne peut ni tromper, ni mentir ? Cette vérité nous est attestée dans l'ancien & le nouveau Testament : *Je sçai*, dit Job, *que mon Redempteur est vivant, & qu'au dernier jour je ressusciterai de la terre.* Quiconque desespere que la résurrection s'accomplisse en lui, doit considerer avec beaucoup de confusion la parole d'un homme si plein de foi parmi les Gentils ; & penser quelle punition il mérite, s'il doute encore de sa résurrection, après avoir appris celle de J. C. son maître, puisque celui qui ne faisoit alors qu'esperer cette résurrection du Médiateur, a eu une créance si assurée de la sienne.

Job. 19. 25.

Daniel, inspiré de l'Esprit de Dieu, a prédit, que *toute cette multitude de ceux qui dorment dans la poussiere de la terre, se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, & les autres pour un opprobre éternel* ; c'est ce que J. C. dit aussi ; Que *le temps viendra que tous ceux qui sont dans les sepulcres entendront la voix du Fils de Dieu ; que les bons en sortiront pour ressusciter à la vie, & les méchans pour ressusciter à leur condamnation.*

Dan. 12. 2. 3.

Joan. 5. 28. 29.

Qu'est-il besoin de rapporter, pour confirmer cette vérité, tant d'autres témoignages tirés de l'Evangile & des Ecrits des Apôtres ? Qu'est-il besoin d'ajouter à ceci les morts ressuscités par les Prophetes, par les Apôtres, & les autres Saints dans la suite des siecles ? Ne suffiroit-il pas de sçavoir que J. C. au temps de sa résurrection glorieuse, a

voulu que plusieurs corps des Saints ressuscitassent avec lui, afin que nous ayant montré l'exemple de la résurrection en sa personne, lui qui étoit Dieu & homme, il nous fortifiât dans l'esperance de ressusciter aussi nous-mêmes par la résurrection des autres, qui n'étoient que purement hommes aussi-bien que nous.

Mais outre cela, peut-on croire que Dieu ne soit pas juste pour récompenser les bonnes œuvres, & punir les mauvaises ? Combien y a-t-il de méchans qui meurent sans avoir été punis dans leur corps des crimes qu'ils avoient commis par leur corps ? Et combien au-contraire y a-t-il de Saints qui meurent après avoir fait toute leur vie une infinité de bonnes œuvres, sans que leurs corps ayent reçu de Dieu la récompense qu'ils méritent en vertu de ses promesses ? Il faut donc que les corps ressuscitent, pour avoir part au bonheur ou au malheur de l'ame ; puisqu'ils ont eu part au bien ou au mal qu'elle avoit fait. Croyons donc sans hésiter que nous ressusciterons tous, comme dit l'Apôtre, mais avec une difference qui doit donner beaucoup de consolation aux bons, & doit bien faire trembler les méchans : car les corps des Bienheureux seront tout brillans de gloire, incapables de souffrir, & capables, comme les esprits, d'aller en un instant par-tout où ils voudront, & de pénetrer les corps les plus durs ; les corps des reprouvés au-contraire seront difformes, capables de souffrir, & très-sensibles aux douleurs, & condamnés à des tourmens inimaginables, & à des peines qui ne finiront jamais.

Ces vérités étant aussi constantes qu'elles sont, quel parti prendrons-nous pendant que nous som-

mes encore dans cette vie ? Dirons-nous avec les incrédules : Paſſons notre vie dans les feſtins, puiſque nous mourrons demain ; vivons dans les délices, puiſque la vie eſt courte & que la mort eſt inévitable ? Mais plutôt au-lieu d'un diſcours ſi extravagant & ſi impie, ne dirons-nous pas avec les Saints : Vivons dans la pratique de l'Evangile ; uſons avec moderation des biens de ce monde, combattons l'intemperance par le jeûne, craignons Dieu qui eſt notre Createur, & qui ſera indubitablement notre Juge ; mettons notre gloire à l'aimer, & à le ſervir, afin que notre miſere ſe termine avec notre vie, & que la mort qui eſt ſi certaine & ſi proche, ſoit pour nous un paſſage à une éternité bienheureuſe.

℣. 51. juſqu'à la fin. *Voici un myſtere que je m'en vais vous dire : Nous reſſuſciterons tous ; mais nous ne serons pas tous changés, &c.*

C'eſt un terrible myſtere que celui de la réſurrection générale & du jugement dernier ! Tous les infideles & les incrédules, dans quelque religion qu'ils ſe trouvent, qui ne ſuivent que les ſentimens de la nature, & non les lumieres de la foi, ne reconnoiſſent rien de plus redoutable que la mort. Mais on peut leur dire ce que J. C. dit à ſes Apôtres : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame, mais craignez plutôt celui qui peut perdre dans l'enfer & le corps & l'ame.* Matth. 10. 28. *Il eſt arrêté que les hommes meurent une fois ;* mais il faut *qu'enſuite ils ſoient jugés*, dit l'Apôtre ; *Statutum eſt hominibus ſemel mori ; poſt hoc autem judicium :* C'eſt ce jugement Ib. 10. 27. qui doit être infiniment redoutable *aux ennemis de Dieu, à qui il ne reſte qu'une attente effroyable du jugement de Dieu, & l'ardeur du feu qui doit les*

devorer, dit le même Apôtre. Ainſi, ſi les méchans craignent la mort comme le plus grand de tous les maux, ils ſe trompent; ce ſont les ſuites qui ſont à craindre.

Durant cette vie les hommes, tout occupés des objets de leurs paſſions, & de tout ce qui frappe leurs ſens, n'entrent point ordinairement dans eux-mêmes, de-peur d'y voir les reproches de leur conſcience: ainſi, quand l'ame n'eſt point attachée à Dieu, elle s'appuie ſur les créatures, s'y repoſe, & trouve ſa conſolation & ſon contentement dans la recherche ou la jouiſſance de tous ces biens exterieurs qui l'amuſent; mais dès-lors que par la ſéparation du corps tous ces liens qui la tenoient attachée à tous ces objets, viennent à ſe rompre, elle tombe dans un vuide affreux & un abîme de miſeres, ſe voyant abandonnée des créatures, & réduite au deſeſpoir de ſe voir entre les mains de Dieu, dont la juſtice inéxorable la précipitera dans le lieu deſtiné pour jamais à la punition de ſes crimes. Quel horrible ſpectacle ſera-ce à un pecheur, lorſqu'au moment de la mort la juſtice de Dieu lui découvrira cette multitude innombrable de pechés qui étoient demeurés comme aſſoupis, & qu'il ne ſentoit pas pendant cette vie? Que de mauvaiſes penſées; que de paroles libres & médiſantes; que de mouvemens dereglés; que de mauvaiſes actions; que d'omiſſions & de négligences; que de ſcandales & d'autres deſordres ſe préſenteront alors à ſes yeux, & ſe feront voir à lui malgré qu'il en ait!

Mais ce ne ſont pas ſeulement les pecheurs qui ont à craindre le jugement redoutable de la ſouveraine Majeſté de Dieu, les plus juſtes mêmes ont grand ſujet d'appréhender le rigoureux examen de

toute leur conduite. *Si vous examinez, Seigneur, nos iniquités, qui subsistera devant vous ?* Qui peut s'assurer d'avoir toujours bien usé de toutes les graces qu'il a reçues de Dieu, & d'avoir employé pour sa gloire, tout son temps, ses sens, sa langue, & toutes les puissances de son corps & de son ame ? Quiconque est aussi soigneux qu'il le doit de son salut, dit saint Gregoire, doit penser sans cesse en lui-même, avec quelle rigueur viendra un jour le Juge éternel ; il doit jetter tous les jours les yeux sur son dernier terme, & considerer continuellement quel compte de sa vie il pourra rendre devant le divin tribunal d'une si severe justice. Quoiqu'il ait évité tout le mal qu'il a pu connoître, comme il doit comparoître devant un Juge si rigoureux, il ne laisse pas de beaucoup craindre pour les choses les plus secrettes qu'il ne voit pas en soi-même. Et en effet, qui peut découvrir combien de mal nous commettons à tous momens par les mouvemens inconstans & déreglés de nos pensées ? Car encore que l'on puisse facilement éviter les actions criminelles, il est très-difficile de purifier entierement son cœur de toute mauvaise pensée. Et cependant il est écrit dans un Prophete : *Malheur à vous qui pensez à des choses vaines & inutiles*. C'est ce qui fait dire à saint Augustin & à saint Gregoire après lui : Malheur à la vie des hommes la plus louable, si Dieu la juge sans misericorde ; puisque lorsqu'il l'examinera avec rigueur, elle sera peut-être condamnée dans son jugement, par cela même que l'on s'imagine lui devoir être plus agréable. Nous voyons que saint Paul, après avoir été tiré d'entre les persecuteurs de l'Eglise, pour être élevé à la gloire de l'Apostolat d'une maniere

Ps. 129. 3.
Moral. in Job. lib. 24. c. 8.
Mich. 2. 1.
Augus. Confess. l. 9. c. 13.
Gregor. Moral. in Job. l. 29. c. 9.

si extraordinaire ; ne laisse pas d'appréhender tellement les jugemens cachés de son Dieu, qu'il craint encore d'être reprouvé : *Je traite*, dit-il, *rudement mon corps, & je le réduis en servitude, de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois reprouvé moi-même.* En effet, comme nous ne sçavons si nous sommes dignes d'amour ou de haine, nous ne sçavons aussi qu'imparfaitement si nous avons quelques œuvres vraiment bonnes ; ce n'est pas que chacun ne puisse connoître par le témoignage de sa propre conscience le bien & le mal qu'il fait : mais, comme dit le Sage, *il ne peut connoître sa vie*, parce qu'encore que nous fassions de bonnes œuvres, nous ignorons néanmoins quel jugement Dieu dans son examen si severe fait de l'intention dans laquelle nous les pratiquons. *Car il y a cette difference*, dit saint Augustin, *entre le jugement de Dieu & ceux des hommes, que les hommes jugent souvent que certaines actions méritent d'être condamnées, lesquelles néanmoins Dieu autorise par son approbation ; & au-contraire il y en a plusieurs que les hommes approuvent & relevent par leurs louanges, que Dieu condamne en secret par son juste jugement ; parce que souvent l'intention de celui qui agit, rend une action toute autre qu'elle ne semble être à ceux qui ne la considerent que par l'apparence.*

1. Cor. 9. 27.

Prov. 20. 24.

L. 2. conf. c. 10.

Quels remedes y a-t-il donc pour nous assurer contre la rigueur d'un jugement si redoutable ? C'est de nous défier extrémement de nous-mêmes, & de toutes nos œuvres, quelque bonnes qu'elles nous paroissent ; c'est de nous tenir continuellement sur nos gardes, & de faire toutes nos actions en vue de ce jugement terrible : car comme notre pénitence doit être continuelle, nous devons être continuellement

continuellement pénetrés de cette crainte salutaire, qui produit la véritable sureté ; c'est enfin de nous juger nous-mêmes, & de nous examiner sérieusement, selon l'avis de l'Apôtre, afin de n'être point jugés devant Dieu. J'examinerai toutes mes voies, « dit saint Bernard, afin que celui qui viendra examiner, non la Babylone du monde qui est déja jugée, « mais la Jerusalem même, & qui la jugera à la lumiere de ses lampes, ne trouve rien en moi qui « n'ait été examiné. Qui me fera la grace de découvrir & de pénetrer maintenant de telle sorte ce « grand nombre de dettes dont je suis redevable, « que je n'aye plus sujet de craindre les yeux si perçans de Dieu ? Mais, helas ! il me voit, & moi je « ne le vois pas, & je ne me vois pas moi-même. C'est « donc ce Juge secret de ce qu'il y a de plus secret « dans nos ames, que je dois craindre : c'est ce Juge « qui dit lui-même qu'il jugera les justices, & qui « voit dès maintenant ce nombre infini de dettes que « je ne connois pas. «

In Cant. ser. 55. n. 3.

Notre Seigneur nous recommande si expressément de veiller & prier, & de nous tenir sur nos gardes dans l'attente de ce jugement, qu'il n'y a point de devoir plus indispensable à un Chrétien qui pense serieusement à son salut. *Veillez donc, parce que vous ne sçavez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir. Prenez donc garde à vous, veillez & priez, parce que vous ne sçavez pas quand ce temps viendra ; ce que je vous dis, je le dis à tous : veillez.* QUOD *autem vobis dico, omnibus dico ; vigilate.*

Matth. 24. 42. Marc. 13. 33. v. 37.

CHAPITRE XVI.

1. QUant aux aumônes qu'on recueille pour les saints ‖, faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie.

2. Que chacun de vous mette à part chez soi le premier jour de la semaine ‖ *ce qu'il voudra*, l'amassant peu à peu selon sa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.

3. Et lorsque je serai arrivé, j'envoierai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jerusalem.

4. Que si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi ‖.

5. Or je vous irai voir quand j'aurai passé par la Macedoine; car je passerai par cette province;

1. DE collectis autem quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi Ecclesiis Galatiæ, ita & vos facite.

2. Per unam sabbati, unusquisque vestrûm apud se seponat, recondens quod ei benè placuerit: ut non, cùm venero, tunc collectæ fiant.

3. Cùm autem præsens fuero: quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Jerusalem.

4. Quòd si dignum fuerit ut & ego eam, mecum ibunt.

5. Veniam autem ad vos, cùm Macedoniam pertransiero: nam Macedoniam pertransibo.

℣. 1. i. e. pour les pauvres fideles de la Judée.

℣. 2. *expl.* que nous appellons le Dimanche.

℣. 4. Il les excite par là à faire une quête abondante.

6. Apud vos autem forsitan manebo, vel etiam hiemabo: ut vos me deducatis quocumque iero.

6. & peut-être que je m'arrêterai chez vous, & que même j'y passerai l'hyver, afin que vous me conduisiez au lieu où je pourrai aller.

7. Nolo enim vos modò in transitu videre, spero enim me aliquantulum temporis manere apud vos; si Dominus permiserit.

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant, & j'espere que je demeurerai assez long-temps chez vous, si le Seigneur le permet.

8. Permanebo autem Ephesi usque ad Pentecosten.

8. Je demeurerai à Ephese ″ jusqu'à la Pentecôte.

9. Ostium enim mihi apertum est magnum, & evidens: & adversarii multi.

9. Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte ″, & il s'y éleve contre moi plusieurs ennemis.

10. Si autem venerit Timotheus, videte ut sine timore sit apud vos: opus enim Domini operatur sicut & ego.

10. Que si Timothée vous va trouver, ayez soin qu'il soit en sureté parmi vous, parce qu'il travaille à l'œuvre du Seigneur aussi-bien que moi.

11. Ne quis ergo illum spernat, deducite autem illum in pace, ut veniat ad me: expecto enim illum cum fratribus.

11. Que personne donc ne le méprise ″; mais conduisez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parce que je l'attends avec nos freres.

12. De Apollo autem fratre vobis notum facio, quoniam mul-

12. Pour ce qui est de mon frere Apollon, je vous 2. *Tim.*
assure que je l'ai fort prié de 4. 12.

℣. 8. d'où l'Apôtre écrivoit cette lettre.

℣. 9. *lettr.* évidente ou efficace.

℣. 11. *expl.* à cause de sa jeunesse.

vous aller voir avec quelques-uns de nos freres ; mais enfin il n'a pas cru le devoir faire présentement. Il *vous* ira voir lorsqu'il en aura la commodité.

tùm rogavi eum ut veniret ad vos cum fratribus : & utique non fuit voluntas ut nunc veniret : veniet autem, cùm ei vacuum fuerit.

13. Soyez vigilans //, demeurez fermes dans la foi ; agissez courageusement; soyez pleins de force :

13. Vigilate, state in fide, viriliter agite, & confortamini.

14. faites avec amour tout ce que vous faites.

14. Omnia vestra in caritate fiant.

15. Vous connoissez, mes freres, la famille de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque : Vous sçavez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe //, & qu'ils se sont consacrés au service des saints //.

15. Obsecro autem vos, fratres, nostris domum Stephanæ, & Fortunati, & Achaici : quoniam sunt primitiæ Achaiæ, & in ministerium sanctorum ordinaverunt seipsos :

16. C'est pourquoi je vous supplie d'avoir pour eux la déference due à des personnes de cette sorte ; & pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par leur travail à l'œuvre *de Dieu*.

16. ut & vos subditis sitis ejusmodi, & omni cooperanti, & laboranti.

18. Je me réjouis de l'arrivée de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque, parce qu'ils ont suppléé ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-mêmes.

17. Gaudeo autem in præsentia Stephanæ, & Fortunati, & Achaici, quoniam id, quod vobis deerat, ipsi supplevérunt.

℣. 13 *i. e.* veillez sur vous-mêmes.

℣. 15. *i. e.* les premiers convertis à la foi.

Ibid. *expl.* principalement en exerçant envers les pauvres l'hospitalité.

18. refecerunt enim & meum spiritum, & vestrum. Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt.

18. car ils ont consolé mon esprit aussi-bien que le vôtre. Honorez // donc de telles personnes.

19. Salutant vos Ecclesiæ Asiæ. Salutant vos in Domino multum, Aquila & Priscilla, cùm domestica sua Ecclesia, apud quos & hospitor.

19. Les Eglises d'Asie vous saluent. Aquilas & Priscille, chez qui je demeure, & l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent avec beaucoup d'affection en notre Seigneur.

20. Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in osculo sancto.

20. Tous nos freres vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser.

21. Salutatio, meâ manu Pauli.

21. Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette salutation.

22. Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema, Maran, Atha.

22. Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur Jesus-Christ, qu'il soit anathême, Maran, Atha //.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

23. Que la grace de notre Seigneur Jesus-Christ soit avec vous.

24. Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu.

24. J'ai pour vous tous une charité *sincere* en Jesus-Christ //. Amen.

ỷ. 18. Connoissez. *Hebraïsm.*
ỷ. 22. *expl.* notre Seigneur vient qui sera son juge. *Syriaque.*
ỷ. 24. *lettr.* ma charité est, *ou* soit avec vous tous en Jesus-Christ. *autr.* ayez tous charité pour moi en Jesus-Christ.



SENS LITTERAL.

℣. 1. *QUant aux aumônes qu'on recueille pour les saints, faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie.*

Quant aux aumônes qu'on recueille dans les Eglises de Corinthe, *pour les saints*, c'est-à-dire, pour soulager la pauvreté des fideles de Jerusalem & de la Judée, qui sont un modelle de sainteté pour toutes les autres Eglises.

Faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie, lorsque j'ai passé en ce pays: Voyez Act. 16. 6. afin qu'il y ait une entiere uniformité dans les Eglises: car il n'est point fait mention de cette ordonnance dans l'Epître aux Galates.

℣. 2. *Que chacun de vous mette à part chez soi le premier jour de la semaine* ce qu'il voudra, *l'amassant peu à peu selon sa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.*

Que chacun de vous, pauvres & riches: car les pauvres mêmes ne sont pas dispensés de toute aumône, telle qu'elle soit.

Mette à part chez soi, c'est-à-dire, sépare ce qu'il jugera à propos de la masse qui doit servir pour sa dépense, consacrant cette portion à Dieu & aux pauvres.

Le premier jour de la semaine; le Dimanche qui est le jour auquel les Chrétiens s'assemblent pour le service de Dieu.

L'amassant peu à peu, c'est-à-dire, la somme qu'il doit donner, *selon sa bonne volonté;* afin que l'aumône d'un côté n'excede pas son pouvoir, & que

de l'autre elle ait quelque proportion à la quantité du bien que Dieu lui a donné, ne se contentant pas de faire de petites aumônes, si ses richesses sont abondantes. Vulg. *Selon qu'il l'aura agréable*, à l'égard du plus ou du mois, afin que sa charité soit purement volontaire, & non forcée: *Unusquisque prout destinavit in corde suo.* D'autres traduisent sur le Grec: *Selon le bon succès que Dieu aura donné à ses affaires*; c'est-à-dire, selon & à proportion du profit & du gain licite qu'il aura fait par son travail, & par la bénédiction de Dieu.

Afin qu'on n'attende pas, &c. c'est-à-dire, afin qu'elles soient plus considerables en les recueillant quelque temps auparavant, & qu'elles ne se fassent pas en ma consideration, ce qui pourroit arriver, si on les recueilloit en ma présence: mais par le pur motif de la charité, & avec toute liberté.

℣. 3. *Et lorsque je serai arrivé, j'envoyerai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jerusalem.*

Et lorsque je serai arrivé parmi vous, *j'envoierai*, selon la commission que j'ai reçue d'avoir soin des pauvres de la Judée. Voyez Gal. 2. 10. *ceux que vous m'aurez marqués* vous-mêmes *par vos lettres*, qui m'instruiront des noms & des bonnes qualités de ceux que vous aurez chargés du soin de *porter vos charités à Jerusalem*; & ainsi vous n'aurez aucun sujet de soupçon touchant ma fidelité & mon desinteressement.

℣. 4. *Que si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.*

Que si la chose, &c. c'est-à-dire: Si votre charité & votre aumône est assez considerable, & vaut bien la peine que j'y aille moi-même, *ils viendront*

avec moi, pour être les témoins de ma fidelité; *ou*: Je les accompagnerai moi-même, au-lieu de leur donner des lettres de recommandation, afin qu'ils fassent le voyage avec plus d'assurance, lorsqu'ils me verront dans leur compagnie.

℣. 5. *Or je vous irai voir quand j'aurai passé par la Macedoine, car je passerai par cette province.*

Or je vous irai voir, &c. Il les avertit du temps de son arrivée, afin qu'ils tiennent leurs aumônes toutes prêtes pour ce temps-là, & qu'ils ne negligent pas de les recueillir dans cet intervale.

Car je passerai. Gr. *Car je passe par la Macedoine;* le présent pour le futur.

℣. 6. *Et peut-être que je m'arrêterai chez vous, & que même j'y passerai l'hiver, afin que vous me conduisiez au lieu où je pourrois aller.*

Et peut-être, si c'est la volonté de Dieu, *que je m'arrêterai chez vous, &c.* L'Apôtre n'a point executé ce dessein, en ayant été empêché par d'autres affaires plus importantes, comme il paroît par l'excuse qu'il leur en fait. Voyez 2. Cor. 1. 15. &c.

Afin que vous me conduisiez, &c. C'étoit la coutume des Eglises, lorsque les Apôtres en sortoient, de leur donner des personnes pour les accompagner jusqu'au lieu où ils alloient, comme il paroît par plusieurs endroits. Voyez Act. 15. 3. 17. 14. 20. 38. & 21. 5.

℣. 7. *Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant, & j'espere que je demeurerai assez long-temps chez vous, si le Seigneur le permet.*

Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant; ce qui semble supposé qu'il y avoit passé depuis quelque temps sans y séjourner long-temps,

& que ce paſſage ſi prompt avoit fait peine aux fideles de Corinthe, qui euſſent deſiré de le poſſeder plus long-temps.

Et j'eſpere que je demeurerai aſſez long-temps chez vous, en ſorte que vous aurez ſujet d'être ſatisfaits *ſi le Seigneur* J. C. car l'Apôtre lui donne ordinairement le nom de Seigneur, comme il donne le nom de Dieu au Pere, *le permet;* ce qui eſt la condition ordinaire de tous les vrais Chrétiens, qui ſoumettent toutes leurs actions & tous leurs deſſeins à la conduite de la Providence, comme il eſt marqué dans ſaint Jacques : *Si Dominus voluerit, &c.* & Jac. 4. 15.
en divers autres endroits.

℣. 8. *Je demeurerai à Epheſe juſqu'à la Pentecôte.*

Je demeurerai à Epheſe. L'Apôtre fut obligé depuis de changer de réſolution, par d'autres raiſons qui lui firent preſſer ſon voyage pour ſe trouver à Jeruſalem.

Juſqu'à la Pentecôte: il parle de la fête même célebrée par les Chrétiens, & non ſeulement du cinquantiéme jour après Pâque, & moins encore de la fête des Tabernacles, qui étoit la Pentecôte des Juifs.

℣. 9. *Car Dieu m'y ouvre viſiblement une grande porte, & il s'y éleve contre moi pluſieurs ennemis.*

Car Dieu m'y ouvre, &c. c'eſt-à-dire : Il y a toutes les apparences poſſibles que j'aurai occaſion de travailler utilement dans cette ville pour l'établiſſement de l'Evangile.

Et il s'y éleve, &c. C'eſt une autre raiſon pour laquelle il croit être obligé d'aller à Epheſe, afin de s'oppoſer aux ennemis de la verité, qui ſont les ſiens, & qui tâchent de renverſer l'Evangile de J. C. Ces adverſaires étoient les Gnotiſtes.

℣. 10. *Que si Timothée vous va trouver, ayez soin qu'il soit en sureté parmi vous, parce qu'il travaille à l'œuvre du Seigneur aussi-bien que moi.*

Que si Timothée vous va trouver. Il paroît par le chap. 4. verſ. 17. de cette Epître, que saint Paul avoit fait partir Timothée pour les aller trouver; mais l'Apôtre n'étoit pas certain s'il arriveroit à Corinthe, à cause des perils qu'il prévoyoit qui pourroient lui arriver dans le chemin, en visitant les autres Eglises.

Ayez soin qu'il soit en sureté, &c. c'est-à-dire: Faites votre possible pour qu'il ne lui arrive point de mal de la part de ceux dont il reprendra les vices ou la doctrine, qui sont en grand nombre à Corinthe, & n'ayez pas moins de zele pour sa conservation que pour la mienne.

A l'œuvre du Seigneur, qui est l'avancement de l'Evangile & l'établissement du Christianisme. Act. 13. 2. & 14. 26. & 15. 28.

℣. 11. *Que personne donc ne le méprise, mais conduisez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parce que je l'attends avec nos freres.*

Que personne donc d'entre vous autres fideles, *ne le méprise*, sous pretexte qu'il est encore jeune. Voyez 1. Tim. 4. 12. *Nemo adolescentiam tuam contemnat.*

Mais conduisez-le en paix, &c. Faites en sorte qu'il s'en revienne avec toute sorte de satisfaction de votre part, lui rendant tous les bons offices qu'un si fidele Ministre peut attendre de vous.

Parce que je l'attends de jour en jour; ayant grand besoin de son service dans la prédication de l'Evangile; *avec nos freres;* c'est-à-dire, non seulement je l'attends, mais il est attendu de toute l'E-

glise, ou de tous les disciples qui sont avec moi; ou plutôt je l'attends avec tous les freres qui sont avec lui, & qui l'accompagnent dans son voyage: car il paroît dans la suite, qu'il n'étoit pas allé seul à Corinthe.

℣. 12. *Pour ce qui est de mon frere Apollon, je vous assure que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de nos freres, mais enfin il n'a pas crû le devoir faire présentement; il vous ira voir lorsqu'il en aura la commodité.*

Pour ce qui est de mon frere Apollon, dont le mérite vous est si connu, pour avoir prêché l'Evangile avec tant de succès dans votre Eglise.

Je vous assure que je l'ai fort prié; il ne dit pas: Je lui ai ordonné, quoiqu'il lui fût inferieur; ce qui fait voir de quelle maniere les Apôtres usoent de leur autorité. *De vous aller voir avec quelqueuns de nos freres*; c'est-à-dire, avec Timothée, & eux qui l'accompagnoient, croyant que sa présence seroit necessaire pour les autoriser davantage, à cause du credit qu'il a parmi vous. *Mais enfin il n'a pas cru le devoir faire présentement.* Lettr. il n'en a eu nullement la volonté; c'est-à-dire, il n'a pu s'y résoudre, à cause des autres occupations plus nécessaires qui le retiennent. *Il vous ira voir*, &c. c'est-à-dire, lorsqu'il ne sera plus occupé au travail qui le retient à présent: ce que l'Apôtre ajoute, pour faire voir aux Corinthiens, que ce n'est point qu'il manque d'amitié pour eux, de ce qu'il n'a pu se résoudre à les aller voir, mais seulement faute de loisir & de commodité, & pour ne point abandonner un travail & une occupation qu'il estimoit plus necessaire pour la gloire de Dieu, que la visite qu'il auroit pu leur rendre. Vulg. *lorsqu'il en aura le loisir.*

ꝟ. 13. *Soyez vigilans, demeurez fermes dans la foi. Agissez courageusement; soyez pleins de force.*

Soyez vigilans à ne vous point laisser surprendre par les adresses & les subtilités des heretiques qui sont pami vous.

Demeurez fermes dans la foi, & sur-tout dans celle de la résurrection, malgré toutes les raisons contraires des heretiques & des Philosophes, quelque évidentes qu'elles vous paroissent.

Agissez courageusement contre eux, les repoussant & les retranchant de votre Eglise, sans rien craindre de leur part, quoiqu'ils puissent faire.

Soyez pleins de force pour n'agir pas foiblement dans cette occasion où il s'agit de la conservation du troupeau de J. C. & de le préserver de la fureur des loups qui le veulent dévorer.

ꝟ. 14. *Faites avec amour tout ce que vous faites.*

Faites avec amour, &c. c'est-à-dire, n'agissez pas dans ces rencontres par le motif d'un zele indiscret, ou de partialité, mais par le pur mouvement de la charité; que toutes vos actions aient pour principe l'amour de Dieu & la charité du prochain, & non celui de l'amour propre.

ꝟ. 15. *Vous connoissez, mes freres, la famille de Stephanas de Fortunat, & d'Achaïque, vous sçavez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe, & qu'ils se sont consacrés au service des saints.*

Vous connoissez, mes freres, comme étant de votre Eglise & de votre ville, *la famille de Stephanas.* Voyez 1. Cor. 1. 16. *de Fortunat & d'Achaïque*, ce sont des noms latins qui étoient en usage parmi les Grecs en ce temps-là.

Vous sçavez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe, c'est à-dire, qu'ils ont été les premiers qui se sont

convertis au Christianisme dans l'Achaïe, dont étoit la ville de Corinthe, ce qui les doit rendre plus considerables auprès de vous.

Et qu'ils se sont consacrés au service des saints, tant pour les instruire à la piété, que pour soulager leurs miseres. Il y a apparence que c'étoient des principaux Ministres de l'Eglise de Corinthe, qui s'étoient plaints à saint Paul du peu de déference & de respect que quelques-uns des fideles de cette Eglise avoient pour leurs avertissemens, & pour leurs personnes; peut-être à cause de la fermeté de leur conduite : c'est ce qui fait ajouter.

℣. 16. *C'est pourquoi je vous supplie d'avoir pour eux la déference due à des personnes de cette sorte ; & pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par leur travail à l'œuvre* de Dieu.

C'est pourquoi, &c. c'est-à-dire : Il est juste que le mérite de telles personnes soit particulierement reconnu, honoré & respecté.

℣. 17. *Je me réjouis de l'arrivée de Stephanas, de Fortunat & d'Achaïque, parce qu'ils ont suppléé ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-mêmes.*

Je me réjouis .... parce qu'ils ont suppléé par leurs services *ce que vous n'étiez pas, &c.* c'est-à-dire, en me rapportant au vrai l'état de votre Eglise, ce que vous auriez dû faire vous-mêmes auparavant. Quelques-uns croient que ce sont les enfans de Chloé qui firent sçavoir à S. Paul l'état de l'Eglise de Corinthe, & les divisions qui la partageoient. Voyez 1. Cor. 1. 11.

℣. 18. *Car ils ont consolé mon esprit aussi-bien que le vôtre. Honorez donc de telles personnes.*

Car ils ont consolé mon esprit ; c'est une autre raison que l'Apôtre avoit de recommander ces saints personnages aux Corinthiens.

Aussi-bien que le vôtre. Par tous les services temporels & spirituels qu'ils ont rendus jusqu'à présent à votre Eglise.

Honorez donc de telles personnes, puisque leurs actions les rendent si dignes d'être honorées. Lettr. *Connoissez*, qui est une maniere de parler hebraïque.

℣. 19. *Les Eglises d'Asie vous saluent, Aquilas & Priscille, chez qui je demeure, & l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent avec beaucoup d'affection en notre Seigneur.*

Les Eglises d'Asie; il parle de l'Asie mineure, *vous saluent.* Voyez Rom. 16. 5. vous souhaitent toute sorte de biens. Ceci fait croire que l'Apôtre a plutôt écrit cette lettre à Ephese, selon que portent les manuscrits Arabes & Syriaques, qu'en Macedoine, comme portent les manuscrits Grecs.

Aquilas & Priscille; voyez Rom. 16. 3. *chez qui je demeure* ordinairement à Corinthe, & avec qui je suis présentement à Ephese; car ils avoient suivi l'Apôtre en cette ville, comme il paroît par les Actes, chap. 18. v. 19.

Et l'Eglise qui est dans leur maison d'Ephese, comme il est vrai-semblable. Voyez l'explication de ces mots, Rom. 16. 3. où leur famille est une vraie Eglise, tant elle est reglée, *vous saluent avec beaucoup d'affection*; c'est-à-dire, très-particulierement, *en notre Seigneur*, d'une affection toute spirituelle & chrétienne.

℣. 20. *Tous nos freres vous saluent: Saluez-vous les uns & les autres par le saint baiser.*

Tous nos freres vous saluent; il parle particulierement des disciples qui étoient avec lui.

Saluez-vous de ma part *les uns & les autres*, tous

tant que vous êtes, ſans en oublier aucun; puiſque je vous aime & conſidere tous ſans exception; & ceux-mêmes que je n'ai pas le plaiſir de connoître, *par le ſaint baiſer*, qui ſoit accompagné d'une ardente charité, & d'un amour chaſte & ſpirituel.

℣. 21. *Moi Paul j'ai écrit de ma main cette ſalutation.*

Moi Paul, &c. c'eſt-à-dire, M'étant ſervi du miniſtere d'un autre pour vous écrire tout ce qui précede; j'ai ajouté *cette ſalutation* de ma propre main, pour vous être une preuve certaine que cette épître eſt de moi, & qu'elle n'eſt pas contrefaite.

℣. 22. *Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur J. C. qu'il ſoit anathême, Muran, Atha.*

Si quelqu'un, de quelque condition qu'il ſoit, *n'aime point notre Seigneur J. C.* ne le reconnoiſſant point pour ſon Seigneur & ſon Dieu, & ne vivant point ſelon les maximes de ſon Evangile, *qu'il ſoit anathême*: & retranché de la communion du corps immortel de J. C. *Maran, Atha;* c'eſt-à-dire, que le Seigneur vienne pour être ſon juge, & pour ſe venger de lui, ſelon toute ſa rigueur.

℣. 23. *Que la grace de notre Seigneur J. C. ſoit avec vous.* Voyez Rom. 16. 24.

℣. 24. *J'ai pour vous tous une charité* ſincere *en J. C. Amen.*

J'ai pour vous tous, &c. c'eſt-à-dire, Je ſens dans mon cœur une affection très-ardente, que l'éloignement des lieux n'eſt pas capable de refroidir.

Amen. Voyez Rom. 16. & ailleurs.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 8. QUant aux aumônes qu'on recueille pour les Saints de Jerusalem, faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie, &c.

L'assistance des pauvres a été de tout temps dans l'Eglise le principal soin des Pasteurs. Les Apôtres qui étoient trop occupés à la prédication de l'Evangile, ne pouvant se charger du soin de la subsistance des pauvres par eux-mêmes, choisirent des Diacres pour vacquer à cette fonction, & dans la suite des temps, cet Ordre sacré a été destiné particulierement à ce ministere. Lorsque saint Paul alla à Jerusalem pour conferer de sa mission avec les Apôtres qui s'y trouverent, après avoir approuvé sa doctrine, il ne lui recommanderent autre chose que de se ressouvenir des pauvres dans le cours de sa prédication : *Tantum ut pauperum memores essemus* ; c'est ce que ce saint Apôtre a eu soin de pratiquer avec beaucoup de tendresse, comme il paroît en plusieurs endroits de ses Epîtres.

Gal. 2. 10.

Les successeurs des Apôtres, qui ont herité de leur charité pour les pauvres, ont été si persuadés de l'obligation indispensable de pourvoir à leurs besoins ; qu'ils ont établi cette maxime fondamentale : que tous les biens de l'Eglise sont le patrimoine des pauvres ; parce que les fideles les ayant donnés à l'Eglise comme à la mere de tous les pauvres, l'Eglise les a confiés aux Beneficiers pour en être les administrateurs, en prenant pour eux simplement ce qui leur est nécessaire, s'ils sont véritablement

blement pauvres : car si les Ecclesiastiques ont du patrimoine qui leur soit propre, dont ils puissent subsister, ils ne doivent point toucher à celui des pauvres.

Saint Ambroise se croyoit tellement obligé de pourvoir aux besoins des indigens, qu'après avoir distribué dans des nécessités pressantes tous les revenus de l'Eglise, & tout ce qu'elle pouvoit avoir en reserve d'or & d'argent, il brisa les vases sacrés, & ne crut pas que ce fût les profaner, que de les faire servir à la nourriture des pauvres ou au rachat des captifs : voici comme il s'en explique dans ses Offices. L'Eglise, dit ce Pere, n'a pas de l'or pour « le garder, mais pour en assister les pauvres dans leur « necessité, & il n'est utile que lorsqu'on l'emploie « ainsi c'est le rendre inutile que de le garder. Les « Assyriens pillerent autrefois tout l'or du temple ; « mais les trésors qu'on a mis entre les mains des pau- « vres, ne sont plus sujets au pillage. Il vaut mieux « quand les autres moyens manquent, fondre tout « l'or de l'Eglise pour en secourir les pauvres, que de « le laisser exposé à l'avarice & à la profanation des « impies. Il ajoute que saint Laurent avoit fait voir « au tyran les pauvres de l'Eglise, & l'avoit assuré « que c'étoient là ses véritables trésors. «

De Off. lib. 2. c. 28.

Saint Augustin étoit aussi très-persuadé de cette vérité, que tout le bien de l'Eglise est le bien des pauvres : aussi prenoit-il un très-grand soin de les secourir. Possidius qui a été témoin de la conduite de ce saint Docteur, rapporte, qu'il n'a jamais voulu acheter de maison ni de terre, pour augmenter les revenus de son Eglise, aimant beaucoup mieux en consumer tous les revenus à nourrir les pauvres, qu'à enrichir le Clergé ; & qu'après avoir

épuisé tous les trésors de l'Eglise, il faisoit briser & vendre les vases sacrés pour racheter les esclaves & pour secourir les indigens ; & tout desinteressé qu'il étoit, il ne laissoit pas de reveiller la charité des fideles par ses exhortations, pour les faire contribuer à l'assistance & à l'entretien des pauvres.

C'est ainsi qu'en ont usé tous les saints Prélats & Pasteurs de l'Eglise, qui ont cru n'avoir point de devoir plus important que celui de pourvoir aux besoins des pauvres, de quelque maniere que ce puisse être. Avec quelle force saint Jean Chrysostome pressoit-il ses auditeurs de donner de leur bien pour la subsistance des pauvres ? Je sçai, leur disoit-il, que la plupart de ceux qui sont ici voudroient me fermer la bouche, & me dire : Je vous » prie, ne nous parlez plus sur ce sujet : ne soyez plus » à charge à ceux qui vous écoutent, laissez chacun » libre sur cela. Je vous declare, leur répondoit-il, » que je n'écoute pas même ces remontrances. Saint » Paul lui-même ne rougissoit pas de parler conti- » nuellement de l'aumône, & de se rendre importun » pour les pauvres... Non, je ne cesserai point de le » redire, & je me rendrai importun à ceux qui ne » donneront pas l'aumône, je reprendrai sans cesse » leur dureté. Il leur prescrit ensuite ce qu'ils doivent faire pour s'acquitter de ce devoir ; il veut que les ouvriers & les artisans, qui gagnent leur vie du travail de leurs mains, détachent une petite partie de ce qu'ils reçoivent de leur travail pour en offrir à Dieu les prémices ; il donne le même avis à ceux qui reçoivent des rentes & des revenus, ou enfin quelque argent par des voies justes & legitimes ; mais il ne veut pas que l'on en détache moins que la dixiéme partie, pour ne point ceder en ce

point aux Juifs, qui étoient, dit ce saint Docteur, les plus méchantes gens du monde.

L'obligation d'assister les pauvres étant d'une necessité aussi absolue qu'elle l'est en effet; c'est sans doute une chose bien avantageuse & fort utile pour le salut, de s'accoutumer de bonne heure à donner & à faire l'aumône; & c'est une pratique très-louable, sur-tout aux personnes riches & accommodées, de donner à leurs enfans quelque somme fixe pour faire leurs aumônes par eux-mêmes, & prendre garde qu'ils s'en acquittent fidellement; c'est un moyen d'attirer sur eux la benediction de Dieu; & de leur rendre facile dans tous le cours de leur vie ce devoir indispensable de soulager les pauvres, qui paroît si pénible à ceux qui n'aiment qu'eux-mêmes, & s'attachent trop à leurs biens: Cependant *celui qui n'aura point fait misericorde, sera jugé sans misericorde*, dit l'Apôtre saint Jacques; au-contraire, *ceux avec qui la compassion est crue dès leur enfance*, & qui s'étant appliqués dès long-temps au mépris de l'argent, ont arraché peu à peu de leurs cœurs cette racine de tous les maux, passeront ici leur vie dans une paix tranquille, & jouiront ensuite d'une autre qui sera éternelle.

Jacob. 2. 13.

Job. 31. 18.

℣. 8. jusqu'au 13. *Je demeurerai à Ephese jusqu'à la Pentecôte: Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte, & il s'y éleve contre moi plusieurs ennemis, &c.*

Dieu qui veut que ses élus dépendent continuellement de sa sage providence, entremêle tellement les biens & les maux dans la conduite qu'il tient sur eux, que si d'un côté il les éleve par des succès favorables, de l'autre il les humilie par des afflictions & des troubles qu'il leur suscite. Ce ména-

gement eſt néceſſaire pour conſerver en eux les graces qu'il leur fait ; ſur-tout les Paſteurs qui travaillent au ſalut des peuples, ont beſoin d'être traverſés par des contradictions & des évenemens fâcheux, & d'être auſſi relevés par des conſolations & des ſecours extraordinaires de la part de Dieu : car ſi tout leur réuſſiſſoit ſans peine, ils pourroient s'en attribuer la gloire, & n'auroient pas ſoin d'avoir recours à Dieu par la priere, pour rompre les obſtacles qui s'oppoſent à leurs bons deſſeins : ſi au contraire ils ne trouvoient aucun adouciſſement dans leurs peines & leurs travaux apoſtoliques, ils pourroient ſe décourager & s'abattre ; or il eſt également dangereux de ſe laiſſer aller à un excès d'abattement, & de préſumer de ſes propres forces ; de ſorte que le bien & le mal qui ſe ſuccedent l'un à l'autre, rend également ſoigneux de n'avoir confiance qu'en Dieu ſeul. C'eſt pour cela qu'en même temps que Dieu ouvroit à ſaint Paul une entrée favorable pour faire beaucoup de fruit dans la ville d'Epheſe, il lui ſuſcita des ennemis pour l'obliger à implorer continuellement ſon ſecours : c'eſt auſſi dans ce deſſein qu'après l'avoir élevé juſqu'au troiſiéme ciel pour lui communiquer des ſecrets ineffables, Dieu l'abaiſſa de la maniere la plus humiliante, en lui faiſant reſſentir une tentation honteuſe, que le diable avoit pouvoir d'exciter en lui, pour rabattre par la confuſion qu'il en recevoit, les ſentimens d'orgueil qu'il auroit pu tirer de la grandeur de ſes revelations.

C'eſt ainſi que Dieu en uſe à l'égard de tous ſes Saints, il les releve & les abaiſſe pour les conſerver dans l'attachement à ſon ſervice ; mais c'eſt

principalement l'affliction qui les soutient : car plus ils sont affligés, plus aussi leur vertu se fortifie, la grace s'accroît en eux, & la cupidité diminue; & au-lieu que les consolations spirituelles ne peuvent d'elles-mêmes produire que de mauvais effets, & causer de l'élevement, les afflictions & les tentations rendent plus humbles & plus susceptibles de la grace de Dieu. Ainsi, comme dit l'Apôtre, ils ne sont point plus forts que lorsqu'ils éprouvent des humiliations & des traverses ; c'est un effet propre de la grace de Dieu, de faire trouver de la force dans la foiblesse, & de la joie dans les maux.

℣. 13. jusqu'au 22. *Soyez vigilans ; demeurez fermes dans la foi : Agissez courageusement ; soyez pleins de force, &c.*

Toute la conduite de la vie chrétienne est renfermée dans ces paroles, & ceux qui pratiqueront bien les vertus qui sont exprimées dans ce seul verset, s'acquitteront parfaitement de tous les devoirs du Christianisme ; au-lieu que sans cela, quelque bien qu'ils fissent, ils ne pourroient satisfaire à leurs obligations.

La premiere de ces quatre vertus que saint Paul recommande aux Corinthiens, qui est la vigilance, est opposée au sommeil, & à ce repos oisif qui nous rend négligens à nous acquitter de nos devoirs envers Dieu, le prochain, & nous-mêmes. Cet assoupissement spirituel peut venir de deux sources, ou du desespoir de pouvoir vaincre les obstacles qui se rencontrent dans notre course, en nous laissant abattre aux difficultés qui nous paroissent insurmontables ; ou de la possession tranquille de ce qu'on aime ici-bas, & de l'oubli de

Dieu : ainsi il faut prendre garde de ne jamais desesperer, en quelque état de misere que nous soyons réduits ; & ne nous point assurer dans cette vie, quelque bonheur que nous possedions, mais nous tenir toujours sur nos gardes, & veiller.

Mais si notre veille ne se fait avec une foi qui soit ferme, elle est insuffisante & inutile ; cette condition consiste à regarder Dieu en toutes nos actions, & ne rien faire ni dire que dans la vue de lui plaire, & en sa présence. *Il faut*, dit saint Basile, *veiller à la garde de son cœur, & ne pas souffrir que le souvenir de Dieu, qui doit être continuel en nous, s'efface de notre esprit. C'est par ce moyen que l'on acquiert ordinairement la charité, qui nous excite à observer les commandemens, & qui se conserve en les observant.*

Reg. fus. disput. int. 5.

De plus, parce qu'il ne suffit pas de veiller, non pas même par une foi vive, si elle n'est agissante, saint Paul veut qu'on *travaille courageusement* à faire de bonnes œuvres, & qu'on ne se contente pas de regarder Dieu en esprit, & n'avoir que de belles pensées en speculation sans les mettre en pratique : & qu'on ne se conduise pas lâchement comme des femmes, mais en hommes qui ont accoutumé d'être robustes, & d'agir avec chaleur & avec zele ; parce que si nos bonnes œuvres ne sont pas faites de la sorte, elles ne pourront plaire à Dieu, que nous sommes obligés d'aimer de tout notre cœur & de toutes nos forces. Comme donc toute notre vie n'est pas capable de satisfaire parfaitement à ce précepte, quelque vertu qu'on ait acquise, nous devons travailler à croître toujours en force, comme notre saint Apôtre nous excite à le faire par ces paroles, *soyez pleins de force*. Si

nous le faiſons, nous ne pouvons pas douter que Dieu, qui ne nous commande rien d'impoſſible, ne ſoit content de nous, & ne récompenſe notre fidelité, c'eſt le même Apôtre qui nous l'aſſure: *Demeurez fermes & inébranlables, & travaillez ſans ceſſe de plus en plus à l'œuvre de Dieu, ſçachant que votre travail ne ſera pas ſans récompenſe en notre Seigneur.* *cap. 15. 58.*

℣. 22. juſqu'à la fin. *Si quelqu'un n'aime point J.C. qu'il ſoit anathême.*

L'obligation d'aimer Dieu, & par conſequent J.C. *qu'ayant la forme & la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût une uſurpation d'être égal à Dieu*, eſt un devoir ſi indiſpenſable & ſi eſſentiel à l'homme, qu'il faut renoncer aux lumieres de la raiſon & aux ſentimens de la nature pour en diſconvenir. Mais les Ecritures nous inſtruiſent en tant de manieres de cette vérité, qu'on ne peut douter que toute la religion ne ſoit renfermée dans ce commandement: car *comme toutes les creatures*, dit fort bien ſaint Auguſtin, *ne ſont qu'une ſeule & même charité, qui ſe diverſifie en pluſieurs manieres, & prend divers noms, ſelon les differens objets où elle s'attache, auſſi toutes les bonnes œuvres que font les vrais enfans de Dieu, ne ſont qu'un même acte d'amour de Dieu, qui prend diverſes formes, & tout cela fondé ſur cette parole de l'Apôtre:* Que l'amour de Dieu & du prochain eſt l'accompliſſement de la loi. Ainſi ce n'eſt pas pour nous un ſimple conſeil, mais un commandement abſolu; autrement ce ſeroit en vain que Dieu nous auroit ordonné de l'aimer *de tout notre cœur, de toute notre ame, de tout notre eſprit & de toutes nos forces.* *Philip. 2. 6.* *Aug. ep. 52. Maced. & l. de morib. Eccl. c. 15.* *Rom. 13. 10.*

Et quoique nous ne puiſſions accomplir parfai-

tement qu'en l'autre vie ce grand commandement, il nous est néanmoins ordonné absolument, *pour nous apprendre à quoi nous oblige la foi d'aspirer, où doit tendre notre esperance, & où nous devons tendre par tous les efforts de notre vie.* Ainsi nous devons nous procurer par nos prieres & nos bonnes œuvres l'accroissement de cet amour, & nous y avancer de plus en plus; ce que nous ne pouvons faire, s'il n'est la passion dominante de notre cœur, & s'il ne regle nos pensées, nos paroles, & nos actions, pour les rapporter à ce souverain bien, dont la possession nous doit rendre heureux. *C'est à ce bien que ceux qui nous aiment doivent nous conduire, & que nous devons nous-mêmes conduire ceux qui nous aiment : c'est ainsi qu'on accomplit ces deux commandemens qui renferment toute la loi & les Prophetes. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, &c. & votre prochain comme vous-mêmes : car afin que l'homme sçût de quelle maniere il doit s'aimer, Dieu lui a marqué une fin à laquelle il doit rapporter toutes ses actions pour être heureux.*

Aug. de sp. & lit. c. ult.

August. de Civit. Dei l. 10. c. 4.

Matth. 22. 37. 39.

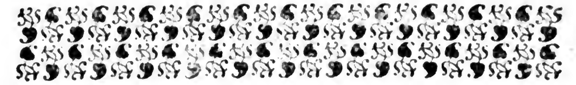
Qui pourroit donc assez estimer combien nous sommes obligés à Dieu de nous avoir commandé de l'aimer ? *Qu'est-ce que vous m'êtes, ô mon Dieu,* disoit le même saint Docteur, *& moi qui vous suis-je, pour m'honorer d'un commandement aussi doux & aussi agreable qu'est celui de vous aimer, & pour ne pouvoir souffrir que j'y manque, sans vous mettre en colere contre moi, & sans me menacer de grandes miseres ? Helas ! Seigneur, n'en est-ce pas une assez grande, que de ne vous pas aimer, ou plutôt, n'est-ce pas le comble de la misere, comme c'est le comble de la felicité, que de vous aimer de tout notre cœur ?*

Aug. l. de conf. c. 5.

Notre saint Apôtre n'a-t-il donc pas raison de

frapper d'anathême ceux qui refusent d'aimer J. C. Et se peut-il trouver des Theologiens qui puissent avancer qu'on n'est pas obligé de l'aimer? N'est-ce pas anéantir le dessein de l'Incarnation de J. C. lui qui ne s'est fait homme que pour nous donner la grace & la force d'aimer Dieu? N'est-ce pas ruiner d'un seul coup la loi, les Prophetes & l'Evangile? La loi n'avoit jamais pu donner aux Juifs un si grand avantage que d'aimer celui qui nous a créés, qui nous a rachetés, qui nous comble tous les jours de ses graces, & qui nous glorifiera dans l'éternité, pourvu seulement que nous l'aimions; ces Docteurs veulent néanmoins que le privilege de l'Evangile qui éleve les Chrétiens au-dessus des Juifs, soit de les dispenser d'aimer Dieu. Comment ose-t-on proferer un tel blasphême? Je renonce de tout mon cœur à cette dispense: quand un Ange du ciel me l'apporteroit, je l'anathematise, je veux aimer mon Dieu, & J. C. mon Sauveur; anathême à qui veut m'en dispenser. Mais, mon Dieu, je ne puis vous aimer que par vous-même, secourez ma foiblesse, & faites-moi accomplir ce que vous me commandez par une loi aussi juste que nécessaire, parce que cette loi est vous-même, c'est la justice essentielle, qui ne peut ne me point ordonner que je l'aime, & que je lui rapporte toutes mes actions.



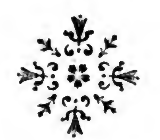


ARGUMENT
DE LA II. EPISTRE DE S. PAUL
AUX CORINTHIENS.

SAint Paul ayant appris à Macedoine, par le retour de Timothée son disciple qu'il avoit envoyé à Corinthe, le fruit qu'il y avoit fait par ses Prédications, le désir que les peuples avoient de le revoir, la soumission avec laquelle ils avoient séparé de leurs assemblées celui qui les avoit scandalisés par son inceste, qu'ils étoient dans la disposition de contribuer à soulager les Eglises de Jerusalem par leurs aumônes; que cependant sa premiere lettre en avoit attristé & refroidi plusieurs; que d'autres méprisoient la simplicité de ses discours, & élevoient beaucoup le mérite, l'éloquence, le desinteressement & les dons des faux apôtres; qu'ils se plaignoient de ce qu'il n'étoit pas venu les voir comme il le leur avoit promis; que ces faux apôtres en prenoient occasion de le décrier & de le mépriser;

qu'ils répandoient par-tout que s'il paroiſſoit de la hauteur & de la fermeté dans ſes lettres, ſa préſence le rendoit vil, foible, & mépriſable ; qu'ils ſe vantoient de leurs revelations, & de l'éclat de leur vocation au miniſtere apoſtolique. L'Apôtre ſe crut obligé d'écrire cette ſeconde lettre, non ſeulement aux Corinthiens & à tous les fideles de l'Achaïe, en ſon nom, mais auſſi au nom de Timothée, par laquelle deſirant ſe concilier leur amitié, il les remercie d'abord du deſir qu'ils avoient de le voir, & de l'attache particuliere qu'ils avoient à ſa doctrine ; enſuite il s'excuſe de leur avoir écrit une lettre pleine d'amertume, & de ce qu'il étoit venu en Macedoine préferablement à Corinthe, & il leur dit, qu'une des principales raiſons étoit, qu'il craignoit de leur cauſer de la triſteſſe par ſa préſence & par les réprimandes qu'il auroit été obligé de faire à quelques-uns d'eux ; mais il leur promet qu'il les ira voir inceſſamment, & les aſſure de ſon amitié. Il leur fait part de la perſecution qu'il avoit ſoufferte en Aſie ; il loue la ſoumiſſion & le zele qu'ils avoient fait paroître, en retranchant de leur aſſemblée & de leur ſocieté l'inceſtueux qui étoit parmi eux ; mais il les exhorte à uſer envers lui d'indulgence, & à le reconcilier, de crainte que le démon ne

ſe ſervît de ſon humiliation pour le jetter dans une entiere apoſtaſie. Enſuite il fait ſon apologie, & refute les calomnies que les faux apôtres avoient répandues contre lui, il oppoſe ſa vocation, ſes dons, ſes revelations, ſes travaux, ſes ſouffrances, ſon deſintereſſement aux fauſſes vertus de ces prétendus apôtres, & aux vaines louanges qu'ils ſe donnoient; & il avoue en même-temps qu'il n'y a que la ſeule néceſſité de ſe défendre qui lui ait pu permettre de parler avec tant d'avantage des dons & des graces dont Dieu avoit honoré ſon miniſtere; & de crainte de s'être trop élevé, il affecte de s'umilier, par le recit de ſes foibleſſes & de ſes miſeres. Cette lettre a été écrite de Macedoine, & envoyée par Tite & ſaint Luc aux fideles de Corinthe, la 24e. année après la mort de J. C. & l'an 57. de l'Ere vulgaire.





II. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

1. Paulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, & Timotheus frater, Ecclesiæ Dei, quæ est Corinthi, cum omnibus sanctis, qui sunt in universa Achaia.

2. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

3. Benedictus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, Pa-

1. Paul Apôtre de Jesus-Christ par la volonté de Dieu ", & Timothée son frere, à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, & à tous les saints " qui sont dans toute l'Achaïe.

2. Que Dieu notre Pere, & Jesus-Christ notre Seigneur vous donnent la grace & la paix. *Rom. 1. 7.*

3. † Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur Jesus-Christ, le Pere des mi- † Un S. Martyr Pontif. *Ephes.* 1. 3. 1. *Pet.* 1. 3.

ỳ. 1. *expl.* non par mon propre choix.
Ibid. *expl.* les fideles.

sericordes, & le Dieu de toute consolation,

4. qui nous console dans tous nos maux, afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, par la même consolation ″ dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu.

5. Car à mesure que les souffrances de Jesus-Christ s'augmentent en nous, nos consolations aussi s'augmentent par Jesus-Christ.

6. Or soit que nous soyons affligés, c'est pour votre instruction & pour votre salut; soit que nous soyons consolés, c'est aussi pour votre consolation; soit que nous soyons encouragés ″; c'est encore pour votre instruction & pour votre salut, qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous souffrons.

7. Ce qui nous donne une ferme confiance pour vous ″, sçachant qu'ainsi que vous

ter misericordiarum; & Deus totius consolationis,

4. qui consolatur nos in omni tribulatione nostra: ut possimus & ipsi consolari eos, qui in omni pressura sunt, per exhortationem, quâ exhortamur & ipsi à Deo.

5. Quoniam sicut abundant passiones Christi in nobis: ita & per Christum abundat consolatio nostra.

6. Sive autem tribulamur pro vestra exhortatione & salute, sive consolamur pro vestra consolatione, sive exhortamur pro vestra exhortatione & salute, quæ operatur tolerantiam earumdem passionum, quas & nos patimur:

7. ut spes nostra firma sit pro vobis: scientes quòd sicut socii pas-

℣. 4. *lettr.* par l'exhortation dont Dieu nous exhorte nous-mêmes. Le mot Grec signifie également consolation & exhortation.

℣. 6. *lettr.* exhortez.

℣. 7. *lettr.* afin que l'esperance que nous avons de vous soit ferme, *ou*, en sorte que l'esperance... est ferme. *Ce qui revient au Grec.*

ſionum eſtis, ſic eritis & conſolationis.

avez part aux ſouffrances, vous aurez part auſſi à la conſolation ¶.

8. Non enim volumus ignorare vos, fratres, de tribulatione noſtra quæ facta eſt in Aſia, quoniam ſupra modum gravati ſumus ſupra virtutem, ita ut tæderet nos etiam vivere.

8. Car je ſuis bien-aiſe, mes freres, que vous ſçachiez l'affliction qui nous eſt ſurvenue en Aſie, qui a été telle, que les maux dont nous nous ſommes trouvés accablés ont été exceſſifs, & au-deſſus de nos forces, juſqu'à nous rendre même la vie ennuyeuſe ״.

9. Sed ipſi in nobiſmetipſis reſponſum mortis habuimus, ut non ſimus fidentes in nobis, ſed in Deo: qui ſuſcitat mortuos,

9. Mais nous avons comme entendu prononcer en nous-mêmes l'arrêt de notre mort ״, afin que nous ne mettions point notre confiance en nous, mais en Dieu qui reſſuſcite les morts,

10. qui de tantis periculis nos eripuit, & eruit: in quem ſperamus quoniam & adhuc eripiet,

10. qui nous a délivrés d'un ſi grand péril ״, qui nous en délivre *encore*, & nous en délivrera à l'avenir, comme nous l'eſperons de ſa bonté.

11. adjuvantibus & vobis in oratione pro nobis: ut ex multorum perſonis, ejus qui in nobis eſt donationis, per multos gratiæ a-

11. Et les prieres que vous faites pour nous, y contribueront auſſi; afin que la grace que nous avons reçue en conſideration de pluſieurs per-

℣. 8. *Grec.* de ſorte que nous ne voiyons plus le moyen de pouvoir même ſauver notre vie. *autr.* toutes mes penſées en cet état ne me repréſentoient que la mort.

℣. 9. *Grec.* nous avons eu en nous-mêmes une réponſe de mort.

℣. 10. *Grec.* d'une telle mort.

sonnes, soit aussi reconnue par les actions de graces que plusieurs en rendront pour nous.

gatur pro nobis.

12. Car le sujet de notre gloire est le témoignage que nous rend notre conscience, de nous être conduits dans ce monde, & surtout à votre égard, dans la simplicité de cœur, & dans la sincerité de Dieu, non avec la sagesse de *la* chair, mais dans la grace de Dieu.

12. Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ, quòd in simplicitate cordis & sinceritate Dei & non in sapientia carnali, sed in gratia Dei conversati sumus in hoc mundo: abundantiùs autem ad vos.

13. Je ne vous écris que des choses dont vous connoissez la vérité en les lisant //. Et j'espere qu'à l'avenir vous connoîtrez entierement,

13. Non enim alia scribimus vobis, quàm quæ legistis, & cognovistis. Spero autem quòd usque in finem cognoscetis,

14. ainsi que vous l'avez déja reconnu en partie, que nous sommes votre gloire, comme vous *serez* la nôtre au jour du Seigneur Jesus-Christ

14. sicut & cognovistis nos ex parte, quòd gloria vestra sumus, sicut & vos nostra, in die Domini nostri Jesu Christi.

15. C'est dans cette confiance que j'avois résolu auparavant de vous aller voir, afin que vous reçussiez une seconde grace //.

15. Et hæc confidentia volui priùs venire ad vos, ut secundam gratiam haberetis.

16. Je voulois passer par chez vous en allant en Mace-

16. & per vos transire in Macedoniam, &

℣. 13. *expl.* dans ma lettre, soit celle-ci, ou la premiere.
℣. 15. *i. e.* des graces plus abondantes.

iterùm

Iterùm à Macedonia venire ad vos, & à vobis deduci in Judæam.

doine, revenir ensuite de Macedoine chez vous, & de là me faire conduire par vous en Judée.

17. Cùm ergo hoc voluissem, numquid levitate usus sum? Aut quæ cogito secundùm carnem cogito, ut sit apud me EST & NON?

17. Ayant donc pour lors ce dessein, est-ce par inconstance que je ne l'ai point executé? Ou, quand je prends une résolution, cette résolution n'est-elle qu'humaine; & trouve-t-on ainsi en moi le oui & le non ‖;

18. Fidelis autem Deus, quia sermo noster, qui fuit apud vos, non est in illo EST & NON.

18. Mais Dieu, qui est véritable, *m'est témoin* qu'il n'y a point eu de oui ou de non dans la parole que je vous ai annoncée.

19. Dei enim Filius Jesus Christus, qui in vobis per nos prædicatus est, per me, & Silvanum, & Timotheum, non fuit EST & NON, sed EST in illo fuit.

19. Car Jesus-Christ Fils de Dieu, qui vous a été prêché par nous, *c'est-à-dire*, par moi, par Silvain, & par Timothée, n'est pas tel, que le oui & le non se trouve en lui: mais tout ce qui est en lui est très-ferme ‖.

20. Quotquot enim promissiones Dei sunt, in illo EST: ideò & per ipsum Amen Deo ad gloriam nostram.

20. C'est en lui que toutes les promesses de Dieu ont leur vérité, & c'est par lui aussi que tout s'accomplit ‖ à l'honneur de Dieu: ce qui fait la gloire de notre ministere ‖.

℣. 17. *expl.* le vrai & le faux.
℣. 19. *lettr.* le oui est en lui. *expl.* est toujours le même.
℣. 20 *lettr.* Amen. *expl.* qu'elles sont stables, & qu'elles s'accomplissent.
℣. 20. Le Grec porte ce qui s'execute par notre ministere, *Deo ad*

21. Or celui qui nous confirme & nous affermit avec Jesus-Christ, & qui nous a oints *de son onction*, c'est Dieu même.

21. Qui autem confirmat nos vobiscum in Christo & qui unxit nos Deus.

22. Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau, & qui pour arrhes // nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs.

22. qui & signavit nos, & dedit pignus Spiritûs in cordibus nostris.

23. Pour moi je prends Dieu à témoin, & je veux bien qu'il me punisse //, si je ne dis la vérité, que ç'a été pour vous épargner, que je n'ai point encore voulu aller à Corinthe. Ce n'est pas que nous dominions sur votre foi; mais nous tâchons au-contraire de contribuer à votre joie, puisque vous demeurez fermes dans la foi //.

23. Ego autem testem Deum invoco in animam meam, quòd parcens vobis, non veni ultrà Corinthum: non quia dominamur fidei vestræ, sed adjutores sumus gaudii vestri: nam fide statis.

gloriam per nos. La prédication des Apôtres étant le moyen dont Dieu se sert pour accomplir ses promesses.

℣. 22. *expl.* des biens qu'il nous a promis.

℣. 23. *lett.* contre mon ame.

Ibid. *autr.* car c'est par la foi que vous demeurez fermes.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *PAul Apôtre de J. C. par la volonté de Dieu, & Timothée son frere, à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, & à tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe.*

Paul Apôtre de J. C. par la volonté de Dieu. Par sa pure volonté, sans aucun mérite de ma part. Voyez Rom. 1. 1. 1. Cor. 1. 1. Gal. 1. 1. Ephes. 1. & ailleurs.

Et Timothée. Voyez Philip. 1. 1. Coloss. 1. 1. 1. & 2. Thess. 1. 1. Philem. 1. *Son frere*, non seulement dans la profession du Christianisme, comme sont tous les autres Chrétiens, mais dans le ministere de l'Evangile qui étoit commun à saint Paul & à Timothée, quoique Timothée lui fût inferieur en autorité.

A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, c'est-à-dire, à tous les Chrétiens, ou, à tous les fideles. Voyez Rom. 1. 1. 1. Cor. 1. 2. Ephes. 1. 2. Col. 1. 2.

Qui sont dans toute l'Achaïe, Province du Peloponese, dont Corinthe étoit la capitale.

℣. 2. *Que Dieu notre Pere & J. C. notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.*

Que Dieu.... vous donnent, c'est-à-dire, vous augmentent. Voyez 1. Pier. 1. 2. *La grace & la paix.* Voyez Rom. 1. 7. 1. Cor. 1. 3. Gal. 1. 3. Ephes. 1. 2.

℣. 3. *Beni soit Dieu & le Pere de notre Seigneur J. C. le Pere des misericordes, & le Dieu de toute consolation.*

Beni soit le Dieu. C'est une formule solemnelle de louanges & d'actions de graces. Voyez Rom. 1. 25. & 9. 5. Ephes. 1. 3. 1. Pier. 1. 3.

Et le Pere de notre Seigneur J. C. L'Apôtre donne souvent à Dieu cette qualité, pour établir la foi de la divinité de J. C. pour montrer qu'encore qu'il soit Pere de tous les hommes par la création, & de tous les fideles par la grace, il est Pere de J. C. d'une façon qui ne convient qu'à lui seul, c'est-à-dire, qu'il est son Pere par nature.

Le Pere des misericordes, c'est une façon de parler hebraïque, c'est-à-dire, Pere dont la misericorde est infinie. Voyez Exod. 3. 4. Ephes. 2. 4. & en plusieurs autres endroits. Il l'appelle plutôt *le Pere des misericordes*, que le Dieu de misericorde; parce que l'inclination naturelle des peres, est de faire misericorde, & d'avoir pitié de leurs enfans. *Quomodo miseretur pater filiorum, misertus est Dominus timentibus se.* Ps. 102. 15.

Et le Dieu de toute consolation, c'est-à-dire, qui est l'auteur & l'objet de toute consolation, hors duquel il n'y en a point de véritable, & dont la consolation est ineffable, & au-delà de tout ce qu'on peut penser. Voyez Philip. 4. 7.

℣. 4. *Qui nous console dans tous nos maux; afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, par la même consolation, dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu.*

Qui nous console; nous Apôtres & ministres de l'Evangile, Il semble qu'il ne parle pas ici en general; car cette sorte d'action de graces suppose manifestement, que l'Apôtre avoit reçu des nouvelles de la correction des désordres de l'Eglise de Corinthe, & qu'ayant été ravi de joie de cette nouvelle au milieu de ses persecutions, il commence son Epître par cette insigne louange de Dieu, comme s'il disoit: Beni soit Dieu de ce qu'il ne nous abandonne jamais dans l'affliction, & de ce que dans celle où je suis, il me comble de consolation par la nouvelle que j'ai reçue de l'heureux état de votre Eglise.

Dans tous nos maux, c'est-à-dire, dans toutes les afflictions que nous souffrons pour la prédication de l'Evangile.

Afin que nous puissions aussi consoler les autres, &c. c'est-à-dire, afin qu'ayant été consolés nous-mêmes dans nos afflictions, nous nous portions plus volontiers en reconnoissance de cette grace, à consoler les fideles dans les leurs; & qu'étant pleins de l'esprit de consolation, qui est le Saint-Esprit même, nous soyons capables de les consoler par nos paroles qui seroient sans effet, si elles n'étoient animées de cet l'Esprit. *Autr.* L'Apôtre veut dire; qu'il ne considere pas sa propre satisfaction dans cette consolation, mais seulement l'interêt de l'Eglise, & le bien de ses freres, particulierement celui des Corinthiens à qui il écrit.

℣. 5. *Car à mesure que les souffrances de J. C. s'augmentent en nous, nos consolations aussi s'augmentent par J. C.*

Car. C'est la preuve de ce qu'il dit au verset précedent, que Dieu le console dans tous ses maux, *A mesure que les souffrances de J. C. s'augmentent en nous*, c'est-à-dire, les maux que nous souffrons à cause de son nom en prêchant l'Evangile, *Nos consolations aussi s'augmentent.* Il entend principalement parler de la consolation qu'il venoit de recevoir de la nouvelle de l'état de l'Eglise de Corinthe, comme s'il disoit: Nos consolations s'accroissent & se multiplient comme j'en ai l'experience toute récente par la consolation que je reçois de votre part au milieu de mes afflictions.

Par J. C. qui est la cause efficiente & méritoire, comme il est l'occasion & le sujet de notre persecution & de nos souffrances.

℣. 6. *Or soit que nous soyons affligés, c'est pour votre instruction & pour votre salut; soit que nous soyons consolés, c'est aussi pour votre consolation; soit*

que nous soyons encouragés, c'est encore pour votre instruction & pour votre salut, qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous souffrons.

Or soit que nous soyons affligés; c'est-à-dire, qu'en quelque état que nous nous trouvions, de souffrances ou de consolations: *C'est pour votre instruction & pour votre salut:* Pour vous apprendre par notre exemple, à supporter ces états differens, avec la même patience & avec la même paix que nous les supportons, afin que souffrant comme nous, vous puissiez parvenir au salut éternel, qui n'est promis qu'à ceux qui auront souffert en ce monde.

Soit que nous soyons consolés, c'est aussi, &c. c'est-à-dire, il le permet encore, afin que vous ayez de quoi vous consoler voyant que Dieu n'abandonne jamais ses fideles, & qu'il ne manque jamais de les consoler dans leurs afflictions.

Soit que nous soyons encouragés: c'est-à-dire, excités à souffrir....

C'est encore pour votre instruction, &c. C'est afin que nous vous y excitions aussi pour procurer votre salut, que vous vous assurerez, en supportant avec patience les maux que nous souffrons.

℣. 7. *Ce qui nous donne une ferme confiance pour vous, sçachant qu'ainsi que vous avez part aux souffrances, vous aurez part à la consolation.*

Ce qui nous donne, &c. c'est-à-dire, ce courage avec lequel vous souffrez me donne une ferme esperance de votre salut.

Sçachant qu'ainsi que, &c. Voyez ceci expliqué. Rom. 8. 17. 2. Cor. 4. 10. 1. Pier. 4. 13. Jac. 1. 12.

Vous aurez part aussi à la consolation dans le ciel par la beatitude éternelle. Voyez Isaïe 25. 8. Matth. 5. 5. Luc. 16. 25. Jean 16. 20. Apoc. 7. 17. & 21. 4.

℣. 8. *Car je suis bien-aise*, mes *freres*, *que vous sçachiez l'affliction qui nous est survenue en Asie, qui a été telle que les maux dont nous nous sommes trouvés accablés, ont été excessifs, & au-dessus de nos forces, jusqu'à nous rendre même la vie ennuyeuse.*

Car, &c. Il rend raison de ce qu'il s'étend sur le sujet de ses souffrances dès l'entrée de cette lettre, comme s'il disoit : Ce n'est pas sans sujet que je vous parle de mes souffrances ; car pour ne vous point dissimuler ce qui en est, je veux bien, *que vous sçachiez, &c.* Il semble qu'il parle de ce qui lui arriva à Ephese. Voyez Act. 19. 23. &c. au moins il ne paroît pas qu'on puisse rapporter ces paroles à une autre affliction qu'à celle-là.

℣. 9. *Mais nous avons comme entendu prononcer en nous-mêmes l'arrêt de notre mort, afin que nous ne mettions point notre confiance en nous, mais en Dieu qui ressuscite les morts.*

Mais nous avons, &c. c'est-à-dire, nous étions au même état, dans les mêmes peines ; & dans les mêmes apprehensions que sont ceux qui sont condamnés à la mort, à qui on a prononcé la sentence ou l'arrêt de mort.

Afin que nous ne mettions point notre confiance en nous-mêmes, &c. c'est-à-dire, Dieu a permis que nous soyons tombés dans cet extrême danger, & que nous nous soyons trouvés dépourvus de tout secours humain, pour en sortir, afin de convaincre les hommes de leur impuissance par cet exemple, & pour leur montrer qu'ils doivent mettre toute leur confiance en Dieu seul, dont la puissance est si grande, qu'il ressuscite même les morts. L'Apôtre ne parle pas ici de la puissance que Dieu a de ressusciter effectivement les morts, parce que cela seroit hors de son sujet.

℣. 10. *Qui nous a delivrés d'un si grand péril, qui nous en délivre* encore, *& nous en delivrera à l'avenir, comme nous l'esperons de sa bonté.*

Hebr. 11. 19. *Qui nous a délivrés*, comme par une espece de resurrection, c'est-à-dire, préservés & garantis de la mort, qui étoit toute présente, comme s'il nous avoit ressuscités *d'un si grand péril*, ayant été en danger d'être tués dans la sédition, s'ils ne s'étoient échappés des mains d'une populace irritée. Voyez Act. 1. 29.

Qui nous en délivre encore, c'est-à-dire, qui nous délivre tous les jours de semblables périls : *In mor-* 2. Cor. 11. 13. *tibus frequenter.*

Et qui nous en délivrera à l'avenir, de cette sorte de mort, & même de la mort, telle qu'elle soit ; non pas qu'il crût ne devoir pas mourir, ou qu'il craignît la mort, mais parce qu'il sçavoit qu'il étoit encore nécessaire à l'Eglise. Voyez Philip. 1. 24.

Comme nous l'esperons de sa bonté : de sorte qu'il n'en étoit pas entierement assuré.

℣. 11. *Et les prieres que vous faites pour nous y contribueront aussi ; afin que la grace que nous avons reçûe en considération de plusieurs personnes, soit aussi reconnue par les actions de graces que plusieurs en rendront pour nous.*

Et les prieres, &c. Il paroît par la suite de ce verset, qu'il comprend sous le mot de *prieres*, l'action de graces, comme en étant la principale partie ; & comme en étant inseparable : & en effet, il ne recommande presque jamais la priere sans l'action de graces.

Afin que la grace que nous avons reçue, d'avoir été préservés d'une mort si funeste & si présente, soit

le motif pour lequel ils doivent tous s'unir dans la priere. C'eſt comme s'il leur diſoit : La demande que je vous fais de prier pour moi, n'eſt pas tant pour mon interêt & pour la conſervation de ma vie, que pour la gloire de Dieu ; afin qu'il ſoit glorifié pour les bienfaits que j'ai reçus de lui.

En conſideration de pluſieurs perſonnes, c'eſt-à-dire, en vûe de leur bien, pour leur utilité particuliere, & à cauſe du beſoin qu'ils avoient encore de moi. *Autr.* En conſideration de leurs prieres ; il entend parler des Corinthiens. Ceci fait voir l'humilité de l'Apôtre, qui étoit bien éloigné d'attribuer ſa délivrance à ſes propres mérites, puiſqu'il ne croyoit avoir été délivré que par la ſeule conſideration des autres.

Soit auſſi reconnue par les actions de graces, &c. c'eſt-à-dire, nous aide à reconnoître dignement les graces que Dieu nous a faites, qui étant ainſi multipliées, répondront mieux à la grandeur & à la multitude des bienfaits que nous avons reçus : car il eſt bien juſte que ceux en conſideration deſquels le bienfait a été accordé, rendent graces, auſſi-bien que celui qui l'a reçu.

℣. 12. *Car le ſujet de notre gloire eſt le témoignage que nous rend notre conſcience, de nous être conduits dans ce monde, & ſur-tout à votre égard, dans la ſimplicité de cœur & dans la ſincerité de Dieu, non avec la ſageſſe de la chair, mais dans la grace de Dieu.*

Car. Il rend raiſon de ce qu'il leur demande leurs prieres ; & le ſens eſt : Je m'adreſſe à vous avec cette confiance & cette liberté ; parce que je ſuis aſſuré par le témoignage de ma propre conſcience, d'avoir été très fidele dans toutes les fonctions

de mon ministere, & qu'ainsi vous ne sçauriez me refuser la grace que je vous demande. L'Apôtre se sert de cette raison, parce que ses adversaires avoient rendu son ministere & sa fidelité suspecte auprès des Corinthiens, l'ayant même fait passer pour un homme double & leger, qui avoit manqué à la parole qu'il leur avoit donnée dans sa premiere lettre, de venir à Corinthe. Cela se verra encore mieux dans la suite.

Le sujet de notre gloire ; c'est-à-dire: Tant s'en faut que nous nous trouvions coupables de quelque faute dans notre ministere, comme on voudroit vous le persuader, qu'au-contraire nous mettons toute notre gloire à y avoir été fideles.

Et le témoignage que nous rend notre conscience, non pas l'estime que le monde peut avoir conçu de notre fidelité; ce qui seroit une pure vanité, mais le témoignage de notre conscience, qui n'est fondé que sur la vérité: *Testimonium mihi perhibente conscientiâ meâ.*

Rom. 9. 1.

De nous être conduits dans ce monde, c'est-à-dire, dans tous les lieux du monde où nous avons prêché: *sur-tout à votre égard* : il s'en rapporte à leur propre jugement, celui des autres pouvant leur être inconnu ou suspect; *dans la simplicité*, sans aucun déguisement dans nos paroles, n'ayant jamais rien promis sans le dessein de l'accomplir, quoi qu'en disent nos adversaires. Voyez 1. Thess. 2. 5.

Et dans la sincerité de Dieu, c'est-à-dire, que nos actions & notre conduite ont été sans finesse & sans artifice devant Dieu, ayant parlé & agi avec une simplicité & une sincerité non seulement morale, mais surnaturelle & divine, conformes

aux regles du Christianisme : d'autres expliquent, une simplicité & une sincerité très-grande. C'est la maniere de parler des Hebreux, qui pour exprimer la grandeur & l'excellence de quelque chose, disent que c'est une chose de Dieu. Voyez Ps. 35. 7. & 79. 11.

Non avec la sagesse de la chair, c'est-à-dire, la philosophie & l'éloquence humaine. Voyez 1. Cor. 2. 1. 4.

Mais dans la grace de Dieu, c'est-à-dire, dans la lumiere & dans la force toute divine qu'il m'a inspirée pour persuader les esprits incredules, & convertir les cœurs rebelles à la vérité. Il taxe couvertement l'ostentation de ses adversaires, qui faisoient grande montre de leur philosophie & de leur éloquence dans leurs discours, mais qui cependant étoient destitués du don des miracles, & de cette vertu divine & nécessaire pour la conversion des auditeurs.

℣. 13. *Je ne vous écris que des choses dont vous connoissez la vérité en les lisant. Et j'espere qu'à l'avenir vous connoîtrez entierement.*

Je ne vous écris que des choses, touchant la simplicité & la sincerité de ma conduite, & les miracles que Dieu a operés dans votre Eglise par mon ministere, *dont vous reconnoissez la vérité*, par la longue experience que vous avez eu de la droiture de ma conduite, *en les lisant*, c'est-à-dire, par les rapports que vous y trouvez en lisant ma lettre. Ainsi, qu'on ne m'objecte donc plus que je porte témoignage dans ma propre cause.

Et j'espere qu'à l'avenir vous connoîtrez entierement, c'est-à-dire, vous ferez une sérieuse reflexion sur la sincerité de ma conduite, & sur les merveilles

que vous m'avez vu operer parmi vous. *Autr.* Lorſque je ſerai parmi vous. L'Apôtre les reprend tacitement de ce qu'ils avoient prêté l'oreille à ſes adverſaires, & qu'ils étoient entrés en quelque ſoupçon touchant ſa conduite.

℣. 14. *Ainſi que vous l'avez déja reconnu en partie, que nous ſommes votre gloire, comme vous* ſerez *la nôtre au jour du Seigneur J. C.*

Ainſi que vous l'avez déja reconnu enſuite de la lecture de ma premiere lettre, *en partie:* il uſe de ce terme, pour montrer qu'il reſtoit encore en quelques-uns d'eux, quelque levain des fauſſes impreſſions que ſes adverſaires leur avoient données de ſa conduite, *que nous ſommes votre gloire*, c'eſt-à-dire, que c'eſt toute la gloire de votre Egliſe de m'avoir pour docteur & pour apôtre. Il reprend encore tacitement les Corinthiens, de ce qu'ils s'étoient laiſſé ſurprendre par l'éclat exterieur de ſes adverſaires, & qu'ils avoient fait gloire de s'attacher à eux, comme ſi c'euſſent été de véritables Apôtres, & comme s'ils euſſent ſurpaſſé ſaint Paul en mérite & en ſcience.

Comme vous ſerez la nôtre. Le ſens : Je vous ſuis à préſent un ſujet de gloire; mais auſſi vous ſerez au jour du jugement le ſujet de la mienne, lorſque je vous verrai récompenſés du même bonheur que moi pour avoir ſuivi mes conſeils, & vous être rendu obéiſſans à la doctrine que je vous ai annoncée; puiſque les travaux que je ſouffre, & les ſoins que je prends pour votre Egiſe ſeront la cauſe de ma récompenſe, & pour ainſi dire, le plus riche
Philip. 4. 1. & le principal ornement de ma couronne : *Gaudium & corona mea.*

Au jour du Seigneur J. C. c'eſt-à-dire, au jour

du jugement universel, qui doit être exercé par J. C.

℣. 15. *C'est dans cette confiance que j'avois résolu auparavant de vous aller voir, afin que vous reçussiez une seconde grace.*

C'est dans cette confiance, c'est-à-dire : dans cette assurance que j'avois, que vous me regardiez comme votre Apôtre, & comme la gloire & l'honneur de votre Eglise ; & qu'ainsi vous vous estimeriez heureux de m'avoir parmi vous.

Que j'avois résolu auparavant de vous aller voir, lorsque j'écrivis ma premiere lettre. Voyez 1. Cor. 16. 5. &c.

Afin que vous reçussiez une seconde grace, c'est-à-dire, une nouvelle joie & une nouvelle faveur, de me voir pour la seconde fois dans votre Eglise ; ce qu'il explique plus clairement au verset suivant.

℣. 16. *Je voulois passer par chez vous en allant en Macedoine, revenir ensuite de Macedoine chez vous, & de là me faire conduire par vous en Judée.*

Je voulois passer par chez vous. Il est vraisemblable que l'Apôtre leur avoit promis par Tite, de les aller voir avant de passer en Macedoine ; mais il changea de dessein, de peur qu'il ne fût obligé d'agir avec plus de severité qu'il n'eût voulu, contre ceux qui ayant commis des crimes, n'en avoient pas fait pénitence.

En allant en Macedoine, pour y prendre les aumônes qui y étoient préparées.

Revenir ensuite de Macedoine chez vous, pour y prendre aussi les vôtres, & les porter à Jerusalem, après avoir donné les ordres nécessaires pour regler votre Eglise.

Et de là me faire conduire par vous en Judée. C'é-

toit la coutume des Chrétiens dans ces premiers temps, de conduire les fideles qu'ils recevoient chez eux, en leur fournissant les choses nécessaires jusqu'au lieu où ils vouloient aller.

℣. 17. *Ayant donc pour lors ce dessein, est-ce par inconstance que je ne l'ai point executé? Ou, quand je prends une résolution, cette résolution n'est-elle qu'humaine; & trouve-t-on ainsi en moi le oui & le non?*

Ayant donc pour lors ce dessein, de prévenir même le temps auquel j'avois résolu de vous aller voir, ce qui est bien plus qu'une confirmation de mon premier dessein.

Est-ce par inconstance, *&c.* c'est-à-dire : Vous ai-je promis à l'avanture, sans faire refléxion à ce que je vous promettois, & sans avoir une ferme résolution de l'accomplir, comme vous veulent persuader mes adversaires, pour vous ôter l'estime que vous avez de ma sincerité, & de la constance de ma conduite.

Cette résolution n'est-elle qu'humaine? C'est-à-dire, n'est-elle fondée que sur des motifs de pur interêt, lequel venant à changer est capable de me faire changer aussi, & de me faire prendre de nouvelles résolutions?

Et trouve-t-on en moi le oui & le non? c'est-à-dire : Trouve-t-on que je promets une chose, & que j'en fais une autre; ou, que je dis & fais tantôt d'une façon, tantôt d'une autre?

℣. 18. *Mais Dieu, qui est véritable*, m'est témoin, *qu'il n'y a point eu de oui & de non dans la parole que je vous ai annoncée.*

Mais, Quoi que les hommes puissent dire, & quelque sentiment désavantageux qu'ils ayent de la sincerité de mon procedé, *Dieu, qui est véritable,*

m'eſt témoin ; c'eſt-à-dire : Je puis dire devant Dieu, ſans bleſſer la vérité. *Autr.* Ma conſcience me rend témoignage devant Dieu, ſans craindre d'en être démenti ; *qu'il n'y a point eu de oui & de non ;* c'eſt-à-dire, de fraude, de duplicité, ni d'inconſtance, parlant tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, *dans la parole que je vous ai annoncée.* L'Apôtre leur déclare avec ſerment, que pour avoir manqué de les aller voir, ſa doctrine ne devoit pas leur être ſuſpecte, comme les faux-apôtres tâchoient d'en tirer cette conſequence.

℣. 19. *Car J. C. Fils de Dieu, qui vous a été prêché par nous ;* c'eſt-à-dire, *par moi, par Silvain, par Timothée, n'eſt pas tel, que le oui & le non ſe trouve en lui, mais tout ce qui eſt en lui eſt très-ferme.*

Car J.C. &c. dont nous ſommes les Diſciples, & que nous faiſons profeſſion d'imiter, ne nous a pas donné cet exemple, ni enſeigné cette doctrine, comme vous le devez ſçavoir vous-mêmes par tout ce que nous vous en avons prêché : *Non ita didiciſtis Chriſtum.* Ephef. 4.

Par Silvain & par Timothée. On croit que Silvain eſt le même que Silas.

N'eſt pas tel, &c. c'eſt-à-dire, n'a jamais été ni inconſtant, ni menteur. Voyez 1. Pier. 2. 22. Il ſeroit donc bien étrange, que nous, qui ſommes ſes propres diſciples, fiſſions profeſſion de tromper & de déguiſer.

Mais tout ce qui eſt en lui, dans ſa perſonne, dans ſes paroles, & dans ſes actions, *eſt très-ferme,* c'eſt-à-dire, ſtable & permanent. *Autr.* n'eſt point ſujet au changement ni aux viciſſitudes. Il n'y a point d'alternative, de oui & de non, mais il eſt toujours le même.

℣. 20. *C'est en lui que toutes les promesses de Dieu ont leur vérité, & c'est par lui aussi que tout s'accomplit à l'honneur de Dieu, & ce qui fait la gloire de notre ministere.*

C'est en lui, &c. que Dieu accomplit par J. C. dans le nouveau Testament toutes les promesses de grace & de gloire qu'il a faites dans l'ancien; c'est pour montrer combien J. C. est véritable, & éloigné de toute legereté & d'inconstance: *Lex per Moysen data est, gratia & veritas per Jesum Christum facta est.* *Autr.* C'est en lui. Lettr. *In illo est*, supp. *sunt;* que toutes ses promesses sont. Lettr. *est* oui, c'est-à-dire, véritable.

Joan. 1. 17.

Et c'est par lui, &c. Let. *Ideò & per ipsum amen;* qu'elles sont, *amen*, c'est-à-dire, fermes & immuables: car J. C. dans tout son ministere, n'a point cherché sa propre gloire, mais celle de son Pere. Voyez Jean 8. 50.

Ce qui fait la gloire de notre ministere; car c'est par le ministere des Apôtres, selon la promesse de Dieu, que l'Eglise a été fondée, & qu'elle a reçu tous les dons & toutes les graces que Dieu lui avoit promises, & qu'il lui a communiquées par le mérite de J. C. de sorte que c'est par eux que Dieu paroît véritable dans ses promesses. Il ajoûte ceci, pour faire voir qu'il seroit fort étrange que Dieu voulût se servir des Apôtres pour un ministere de cette nature, s'ils n'étoient eux-mêmes constans & fermes dans la vérité, exempts de toute feinte & de toute legereté.

℣. 21. *Or celui qui nous confirme & nous affermit avec vous en J. C. & qui nous a oints* de son onction, *c'est Dieu même.*

Or celui qui nous confirme, &c. dans cet esprit de

de constance & de vérité, & qui nous donne la grace & la force de vous prêcher l'Evangile de J. C. sans erreur & sans changement, comme à vous d'y croire fermement.

Et qui nous a oints; c'est-à-dire, qui nous a consacrés à cette haute charge d'Apôtre, & qui nous a remplis de tous les dons nécessaires pour l'exercer. Voyez Ps. 44. 8. Hebr. 1. 2.

C'est Dieu même; c'est pourquoi toute la gloire lui en est dûe, & non pas à nous. *Autr.* Il ne se faut donc pas étonner, que nous soyons si fermes & si constans, & que nous exercions notre ministere avec tant de sincerité.

℣. 22. *Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau, & qui pour arrhes nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs.*

Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau; c'est-à-dire: Il ne nous a pas seulement remplis des dons nécessaires pour exercer notre ministere, mais il l'a exterieurement confirmé & autorisé par des miracles & des signes sensibles, pour convaincre tout le monde de la vérité de notre doctrine, & pour montrer que nous étions ses véritables ministres. Voyez Eph. 1. 13. Il dit tout ceci pour faire voir aux Corinthiens, combien ils étoient obligés d'être persuadés de sa sincerité dans toutes les fonctions & dans toutes les parties de son ministere, & combien ils doivent être éloignés de concevoir le moindre soupçon contre sa conduite, puisque Dieu même l'approuvoit par des marques si authentiques.

Et qui pour arrhes nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs, avec la plenitude de tous ses dons & de ses graces interieures pour nous sanctifier nous-

mêmes & nous faire vivre de cet Esprit. Il ajoûte encore ceci, pour ôter tout prétexte de pouvoir douter le moins du monde de la sincerité de sa conduite, & de la simplicité de son cœur qui étoit rempli du Saint-Esprit. Voyez Eph. 1. 14.

℣. 23. *Pour moi, je prends Dieu à témoin, & je veux bien qu'il me punisse, si je ne dis la vérité, que ç'a été pour vous épargner que je n'ai point encore voulu aller à Corinthe. Ce n'est pas que nous dominions sur votre foi; mais nous tachons au-contraire de contribuer à votre joie, puisque vous demeurez fermes dans la foi.*

Pour moi, je prends Dieu à témoin. Il employe le jurement pour se justifier du reproche de legereté & d'inconstance, de peur que cette atteinte ne fît tort à la vérité de l'Evangile qu'il prêchoit.

Et je veux bien qu'il me punisse; c'est-à-dire, je consens qu'il me perde; *si je ne dis pas la vérité, que ç'a été pour vous épargner, &c.* c'est-à-dire, pour vous donner le temps de corriger entierement les desordres qui sont parmi vous, afin de n'être pas obligé d'exercer sur vous une juste rigueur, quand je serai dans votre Eglise.

Ce n'est pas que nous dominions sur votre foi, &c. Le sens: Quoique je vous dise que je vous épargne, ne pensez pas pour cela que je m'attribue un empire tyrannique sur vos consciences en ce qui regarde les choses de la foi & de la religion, comme si je n'avois point d'autre vue que d'exercer mon autorité sur vous, & de me faire obéir; car je suis si éloigné de ce sentiment, que je ne me suis abstenu de vous aller voir, que pour vous donner lieu de prévenir ma correction par votre amendement volontaire, afin que vous eussiez plus de sujet de vous

réjouir & de vous consoler de mon arrivée, que de craindre ma correction; & que j'eusse lieu de vous faire plutôt paroître la douceur de mon ministere que de vous en faire ressentir la rigueur, lorsque je serois parmi vous.

Puisque vous demeurez fermes dans la foi; c'est-à-dire: Ce qui m'oblige d'user de douceur plutôt que d'autorité & de severité envers vous, c'est qu'encore qu'il y ait des désordres parmi vous, vous êtes cependant demeurés si fermement attachés à la foi, que j'ai sujet d'esperer que vous reviendrez de vous-mêmes de vos égaremens, & que vous ne serez pas rebelles aux avertissemens que je vous donne.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 12. *Paul Apôtre de J. C...... Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur J. C. le Pere des misericordes & le Dieu de toute consolation, qui nous console dans tous nos maux, afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs, &c.*

Comme un Predicateur ne peut mieux persuader ses auditeurs, que quand il pratique lui-même les avis qu'il leur donne; ainsi nul ne peut mieux consoler les affligés que ceux, qui étant affligés eux-mêmes prennent part aux afflictions des autres, & leur apprennent par leur patience à supporter en paix les maux qui leur arrivent. C'est un devoir des Pasteurs qui sont chargés de la conduite des peuples, de faire de leurs propres souffrances un medicament pour adoucir celles des autres: Car

les afflictions étant nécessaires pour acquerir la vie
Act. 14. 21. éternelle, comme il est dit dans les Actes : *Que c'est par beaucoup de peines & d'afflictions que nous devons entrer dans le royaume de Dieu*, les Pasteurs ne pourroient enseigner à ceux qui sont sous leur charge, comment il y faudroit parvenir, si eux-mêmes ne leur montroient par leur exemple comment il faut endurer les maux qui sont inseparables de cette vie passagere, & les persecutions qui se font aux gens de bien. Cette science ne s'apprend pas par de simples discours & des exhortations, mais c'est en imitant la conduite des Superieurs; la plupart des professions ne s'enseignent point autrement, jamais un maître ne pouvant faire des ouvriers qui soient habiles dans leur profession, s'il ne pratique le premier le métier qu'il veut enseigner, de même qu'une nourrice pour bien nourrir l'enfant qu'elle allaite, doit être bien nourrie elle-même : C'est pourquoi si les Pasteurs de l'Eglise ne sont remplis de toutes les vertus, ils ne seront pas capables d'en remplir ceux qu'ils conduisent, qui sont leurs enfans, & qui ne doivent recevoir les graces que par leur moyen; de sorte qu'ils se rendent coupables s'ils en sont privés, comme une nourrice le seroit, si manque, d'avoir assez de lait, elle se chargeoit d'un enfant qui ne recevroit pas la nourriture dont il auroit besoin.

1. Thess. 2. 7. Saint Paul, qui se compare lui-même à une *nourrice qui aime tendrement ses propres enfans*, avec toutes les autres qualités d'un bon Pasteur, avoit aussi en perfection celle de pouvoir consoler les affligés, & de les soutenir dans leurs affoiblissemens & leurs peines; lui-même étoit continuellement affligé de travaux, de fatigues & de persecutions, & tous

les jours exposé à la mort, *Quotidie morior*, dit-il; de plus, il brûloit d'ardeur de soulager ceux qui étoient dans l'oppression, ou dans quelque peine que ce fût, *Qui est foible*, disoit-il, *sans que je m'affoiblisse avec lui? Qui est scandalisé sans que je brûle?* Ajoutez à cela la force & le courage invincible avec lequel il soutenoit le poids de ses afflictions; puisqu'il dit lui-même, *qu'il sentoit de la satisfaction & de la joie dans les foiblesses, dans les outrages, dans les nécessités où il se trouvoit réduit, dans les persécutions, dans les afflictions pressantes qu'il souffroit pour J. C. qu'il étoit rempli de consolation & comblé de joie parmi toutes ses souffrances.* Ainsi il étoit bien capable de remplir le cœur de ses disciples de la douceur, &, comme parle le Prophete, *du lait des consolations qui découloient de son sein:* car, comme il dit ici, Dieu le consoloit dans tous ses maux, afin qu'il pût aussi consoler les autres dans tous leurs maux.

2. Cor. 11. 29. — *c. 11. 10.* — *c. 7. 4.* — *Isa. 66. 11.* — *c. 1. 4.*

En effet, il ne s'agit pas ici des consolations qui viennent de la part des hommes, qui ne sont ordinairement que *des consolateurs ennuyeux & importuns;* la véritable consolation est celle qui nous vient de Dieu; or cette consolation n'est point exterieure & sensuelle, mais c'est une joie interieure, toute spirituelle, telle qu'étoit celle dont l'Apôtre étoit comblé parmi toutes ses souffrances.

Job. 16. 2.

Cette consolation & cette joie interieure se peut remarquer par trois caracteres qui la distinguent des consolations sensuelles: Le premier, c'est la paix de l'ame, & le repos de la bonne conscience, lorsqu'elle rend ce témoignage qu'on souffre innocemment: *C'est*, dit saint Ambroise, *un sujet de consolation pour ceux à qui Dieu permet qu'il arrive de*

Ambros. l. 1. de interpel. c. 4.

croissent & se multiplient en nous, nos consolations s'accroissent & se multiplient par J. C.

L'Apôtre appelle les souffrances des fideles, les souffrances de J. C. parce que ceux qui sont dévoués à J. C. & qui souffrent, ou pour la vérité de sa religion, ou pour la loi de l'Evangile qu'il a établie, souffrent pour J. C. & J. C. souffre en leurs personnes. Or qu'y a-t-il de plus glorieux & de plus magnifique, & en même-temps de plus consolant, que de mêler ses souffrances avec celles de J. C. pour avoir part à sa gloire, & être *ses cohéritiers*, puisque *si nous souffrons avec lui, nous serons glorifiés avec lui*. C'est ce qui doit bien encourager à souffrir & mépriser dans nos afflictions les adoucissemens & les consolations que les hommes nous peuvent donner, qui ne sont capables que d'affoiblir la vigueur de l'ame, & la rendre plus sensible aux attraits de la convoitise & à l'amour des créatures. Rom. 8. 17.

℣. 12. jusqu'à la fin. *Car le sujet de notre gloire est le témoignage que nous rend notre conscience, de nous être conduits dans ce monde, & sur-tout à votre égard, dans la simplicité de cœur, & dans la sincerité de Dieu, non avec la sagesse de la chair, mais dans la grace de Dieu, &c.*

C'est une chose assez surprenante, que saint Paul ait eu besoin de se justifier sur sa sincerité, lui qui avoit une candeur d'ame si simple & si sincere, que si elle avoit été exposée aux rayons du soleil, elle auroit paru toute lumineuse, comme lui-même le témoigne, selon la force du texte Grec, où il dit qu'il *prêchoit la parole de Dieu avec une entiere sincerité*. Mais ceux qui ont coutume d'user de finesse & d'artifice, tels qu'étoient les lâches émulateurs de l'Apôtre, ne peuvent s'imaginer que d'autres 2. Cor. 2. 15.

puissent avoir cette vertu aussi excellente qu'elle est rare : *Rara hæc hodie in terris avis*, dit le saint Abbé qui a continué l'ouvrage de saint Bernard sur les Cantiques : C'est une vertu toute mysterieuse que la simplicité de la colombe ; quoiqu'elle soit en elle-même agréable & charmante, elle a néanmoins dans son fonds de plus grands trésors cachés qu'elle ne paroit précieuse au dehors. Si vous me demandez ce que c'est, j'avoue, dit cet Auteur, que je n'en sçai rien, & j'aime mieux respecter par mon silence les secrets de ce fonds caché, que d'entreprendre de les développer.

Gilleb. serm. 22 in Cant.

Qui donc nous dira ce que c'est que la simplicité chrétienne ? C'est le Saint-Esprit par la bouche du Sage : *Ayez*, dit-il, *des sentimens dignes de Dieu*, *& cherchez-le avec un cœur simple ;* il n'y a donc que ceux qui ont un cœur simple, qui trouvent Dieu : Or le Sage nous les désigne par deux caracteres ; ce sont ceux *qui ne le tentent point* & *qui ont confiance en lui ;* tenter Dieu, c'est être double, & cacher au fond de notre cœur en présence de Dieu qui voit tout, autre chose que ce que nous faisons paroître au dehors ; ce qui se fait quelquefois sans y penser, par une hypocrisie qui fait que nous sommes déguisés sans avoir dessein de l'être : *Mens ipsa sibi de se mentitur*, dit saint Gregoire.

Sap. 1. 11.

La seconde marque d'un cœur simple, c'est d'avoir en Dieu une confiance filiale, pour s'approcher de lui, comme un enfant bien né desire être auprès de son pere. Or tout Chrétien doit tâcher non seulement de s'approcher de Dieu, mais de ressembler à Dieu, selon cette parole de l'Apôtre : *Soyez les imitateurs de Dieu comme étant ses enfans bien aimés*. Ainsi la vraie simplicité consiste à s'approcher, à

Ephes. 5. 1.

s'unir, & à s'attacher le plus qu'il se peut à son Créateur, & le Chrétien doit faire reluire une simplicité dans ses actions, dans ses pensées & dans ses paroles, conforme à la *sincerite de Dieu*, comme parle l'Apôtre.

La perfection & la simplicité dans les choses naturelles ou artificielles, c'est la même chose; un homme qui excelle dans un art, dans la peinture, par exemple, si ses tableaux ont l'air naturel, c'est-à-dire, la simplicité & la ressemblance de ce que la nature lui présente à imiter, on dit qu'il a atteint la perfection de son art. Il en est de même dans la vie chrétienne; lorsqu'un Chrétien est simple interieurement, & qu'il a obtenu de Dieu la parfaite droiture du cœur, ses actions, ses mouvemens & ses démarches seront d'une simplicité incapable de se démentir; il ne sçauroit avoir la grace interieure de la droiture & de l'uniformité, qu'il n'en fasse les œuvres. C'est en ce sens qu'il est écrit: *La simplicité des justes les regle & les conduit heureusement*; parce qu'ayant le cœur simple, ils n'ont qu'un desir, qu'ils ne partagent point en diverses affections; ils n'ont qu'une seule intention, qui est de s'unir entierement à Dieu, & ils ne voyent pour cela qu'un seul moyen, qui est de ne chercher que Dieu seul, à qui ils veulent plaire uniquement, en se dégageant de toute affection terrestre. C'est-là proprement ce que l'on conçoit par la simplicité de cœur & la perfection interieure: c'est cette simplicité qui nous approche de Dieu, nous rend semblables à lui, éleve notre ame jusqu'à participer avec lui à sa divine essence, si simple, si parfaite, si infinie. Cette vertu excellente est inconnue aux Sages du siecle, qui se mocquent de cette simplicité, & ap-

Prov. 11. 3.

pellent sottise la sincerité de ceux qui ne dissimulent jamais rien, qui découvrent leurs sentimens par leurs paroles, & ils estiment que ce n'est pas sçavoir vivre que d'en user de la sorte : mais Dieu en juge tout autrement, il déclare par la bouche du
Pro. 11. 5. Sage, que comme *la simplicité des justes les conduira heureusement, les tromperies des méchans seront leur ruine.* Le Saint-Esprit appelle ces sages du siecle, trompeurs, méchans, malicieux, qui sont destinés à périr misérablement. *La justice du simple rendra sa voie heureuse, le méchant périra par sa malice :* cette *malice*, qui est ici opposée à *la justice du simple*, marque cette damnable duplicité, qui est voilée du nom d'adresse & de sçavoir vivre.

Soyons donc simples & sinceres, si nous voulons que notre conduite soit agréable à Dieu, & évitons la malédiction qu'il prononce contre *le cœur*
Eccli. 2. 14. *double : VÆ duplici corde, & labiis scelestis ;* & imitons le saint Apôtre, dont la conduite irreprochable étoit fort éloignée de toute duplicité ; & la sincerité étoit telle, que *le oui* & *le non* ne s'y trouvoit non plus que dans la parole qu'il annonçoit.

CHAPITRE II.

1. JE résolus donc en moi-même de ne vous aller point voir de nouveau, de-peur de vous causer de la tristesse ‖.

1. STatui autem hoc ipsum apud me; ne iterùm in tristitia venirem ad vos.

2. Car si je vous avois attristés, qui me pourroit réjouir?

2. Si enim ego contristo vos : & quis est

ꝟ. 1. *expl.* par les reprimandes qu'il auroit été obligé de leur faire.

qui me lætificet, nisi qui contristatur ex me?

puisque vous qui le devriez faire, seriez vous-même dans la tristesse que je vous aurois causée //?

3. Et hoc ipsum scripsi vobis, ut non cùm venero, tristitiam super tristitiam habeam, de quibus oportuerat me gaudere, confidens in omnibus vobis, quia meum gaudium omnium vestrum est.

3. C'est aussi ce que je vous avois écrit; afin que venant vers vous, je ne reçusse pas tristesse sur tristesse //, de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie: ayant cette confiance en vous tous, que chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne.

4. Nam ex multa tribulatione & angustia cordis scripsi vobis per multas lacrimas: non ut contristemini, sed ut sciatis, quam charitatem habeam abundantiùs in vobis.

4. Et il est vrai que je vous écrivis alors dans une extrême affliction, dans un serrement de cœur, & avec une grande abondance de larmes; non dans le dessein de vous attrister, mais pour vous faire connoître la charité toute particuliere que j'ai pour vous //.

5. Si quis autem contristavit, non me contristavit: sed ex parte, ut non onerem omnes vos.

5. Que si l'un *de vous m'*a attristé //, il ne m'a pas attristé *moi seul*, mais vous tous aussi, au-moins en quelque sorte: ce que je dis pour ne *le* point surcharger *dans son affliction.*

6. Sufficit illi, qui

6. Il suffit pour lui en l'é-

ỷ. 2. *lettr.* Car si je vous attriste, qui est celui qui me réjouira, sinon celui qui aura été attristé par moi? *autr.* Sera-ce celui que j'aurai attristé?

ỷ. 3. *expl.* mais que je trouvasse tous les abus corrigés.

ỷ. 4. *expl.* prenant à cœur tout ce qui regarde votre salut.

ỷ. 5. Il parle de l'incestueux.

tat où il eſt, *qu'il ait ſubi* la correction & la peine qui lui a été impoſée par votre aſſemblée ;

ejuſmodi eſt objurgatio hæc, quæ fit à pluribus :

7. & vous devez plutôt le traiter maintenant avec indulgence & le conſoler, de-peur qu'il ne ſoit accablé par un excès de triſteſſe.

7. ita ut econtrariò magis donetis, & conſolemini, ne fortè abundantiori triſtitiâ abſorbeatur qui ejuſmodi eſt.

8. C'eſt pourquoi je vous prie de lui donner des preuves effectives de votre charité.

8. Propter quod obſecro vos, ut confirmetis in illum charitatem.

9. Et c'eſt pour cela même que je vous en écris, afin de vous éprouver, & de reconnoître ſi vous êtes obéiſſans en toutes choſes ‖.

9. Ideò enim & ſcripſi, ut cognoſcam experimentum veſtrum, an in omnibus obedientes ſitis.

10. Ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde auſſi : car ſi j'uſe moi-même d'indulgence, j'en uſe à cauſe de vous, *au nom & en* la perſonne de Jeſus-Chriſt ‖ ;

10. Cui autem aliquid donaſtis, & ego : nam & ego quod donavi, ſi quid donavi, propter vos in perſona Chriſti,

11. afin que ſatan n'emporte rien ſur nous ‖ : car nous n'ignorons pas ſes deſſeins.

11. ut non circumveniamur à ſatana : non enim ignoramus cogitationes ejus.

12. Or étant venu à Trode pour prêcher l'Evangile de

12. Cùm veniſſem autem Troadem prop-

℣. 9. *expl.* auſſi bien pour le reconcilier que pour l'excommunier.

℣. 10. *expl.* comme agiſſant au nom & par l'autorité de Jeſus-Chriſt.

℣. 11. *expl.* ne vous raviſſe point cette ame, ſe ſervant pour le perdre de la pénitence même qui la doit guérir. *Ambr.*

ret Evangelium Christi, & ostium mihi apertum esset in Domino,

13. non habui requiem spiritui meo, eò quòd non invenerim Titum fratrem meum: sed valefaciens eis, profectus sum in Macedoniam.

14. Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, & odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco:

15. quia Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui salvi fiunt, & in iis qui pereunt:

16. aliis quidem odor mortis in mortem: aliis autem odor vitæ in vitam. Et ad hæc quis tam idoneus?

17. Non enim sumus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram

Jesus-Christ, quoique le Seigneur m'y eût ouvert une entrée *favorable* ″,

13. je n'ai point eu l'esprit en repos, parce que je n'y avois point trouvé mon frere Tite: mais ayant pris congé d'eux, je m'en suis allé en Macedoine.

14. Je rends graces à Dieu qui nous fait toujours triompher en Jesus-Christ, & qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connoissance de son nom ″.

15. Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jesus-Christ; soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent:

16. aux uns une odeur de mort qui les fait mourir ″; & aux autres une odeur de vie, qui les fait vivre ″. Et qui est capable d'un tel ministere ″?

17. Car nous ne sommes pas comme plusieurs ″, qui corrompent la parole de Dieu; mais nous la prêchons avec une entiere sincerité comme

ỷ. 12. *expl.* une grande disposition à recevoir l'Evangile.
ỷ. 14. *lettr.* de sa connoissance.
ỷ. 16. *lettr.* pour la mort.
Ibid. pour la vie.
Ibid. *lettr.* de ces choses.
ỷ. 17. *gr.* les autres.

de la part de Dieu, en la présence de Dieu, & dans *la personne* de Jesus-Christ [a].

Deo, in Christo loquimur.

ỳ. 17. *autr.* au nom de Jesus-Christ.

SENS LITTERAL.

ỳ. 1. *JE resolus donc en moi-même de ne vous aller point voir de nouveau, de peur de vous causer de la tristesse.*

Je resolus donc, &c. c'est-à-dire, je n'ai point eu d'autre vue dans tout mon ministere que de contribuer à votre joie.

ỳ. 2. *Car si je vous avois attristés, qui me pourroit réjouir; puisque vous qui le devriez faire, seriez vous-même dans la tristesse que je vous aurois causée?*

Car si je vous avois attristés, par la severité de mes censures, en vous allant voir plutôt que je n'ai fait. *Qui me pourroit réjouir?* Car comme il n'auroit usé de severité qu'à regret, il auroit lui même eu besoin d'être consolé.

Puisque vous qui le devriez faire; c'est-à-dire, qui devriez m'être un sujet de joie par la satisfaction que je dois attendre de vous; *seriez vous-même dans la tristesse, &c.* de voir que vous m'auriez donné sujet d'user envers vous de toute ma severité. Le sens. Comment une personne attristée pourroit-elle en réjouir une autre, & sur-tout si c'est celui-là même qui est la cause de sa tristesse?

ỳ. 3. *C'est aussi ce que je vous avois écrit, afin que venant vers vous, je ne reçusse pas tristesse sur tristesse de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie; ayant cette confiance en vous tous, que chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne.*

C'est aussi ce que je vous avois écrit dans la lettre précédente. Voyez 1. Cor. 4. 21.

Afin que venant vers vous, & me voyant obligé de punir vos desordres, *je ne reçusse pas tristesse sur tristesse*, c'est-à-dire, qu'outre le chagrin que j'aurois d'être obligé d'user de cette rigueur envers vous, j'eusse encore celui de ne recevoir aucune consolation dans ma douleur, *de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie;* ce qui me seroit d'autant plus sensible, que de toutes les Eglises il n'y en a pas une qui m'ait plus d'obligation que la vôtre de son avancement dans la piété, par tous les soins & toutes les peines que j'ai prises pour elle.

Ayant cette confiance en vous tous en general, & non pas de chacun en particulier. Le sens. Je suis si persuadé de votre affection pour moi, que je suis sûr que vous entrerez dans tous mes sentimens, & que je trouverai votre Eglise en bon état quand je vous irai voir.

Chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne, c'est-à-dire, que la joie que j'en aurois, vous en causeroit à vous-même une très-grande.

℣. 4. *Et il est vrai que je vous écrivis alors dans une extrême affliction, dans un serrement de cœur, & avec une grande abondance de larmes, non dans le dessein de vous attrister, mais pour vous faire connoître la charité toute particuliere que j'ai pour vous.*

Et il est vrai que je vous écrivis alors, &c. L'Apôtre prévient l'objection que lui pouvoient faire les Corinthiens, sur ce qu'il vient de témoigner qu'il s'est abstenu d'aller à Corinthe, craignant de les attrister. Le sens. Vous pourriez peut-être m'objecter, que je ne crains gueres de vous attrister, puisque je vous ai témoigné si ouvertement dans

ma derniere lettre la douleur & l'affliction extrême où j'étois à cause de vos desordres ; mais en vérité ce que j'en ai fait n'a point été pour vous causer de chagrin, au-contraire mon dessein a été de vous consoler, & de vous faire voir la part que je prends à vos maux & à vos disgraces; *mais pour vous faire connoitre, &c.* que j'ai plus d'affection pour votre Eglise que pour aucune autre.

℣. 5. *Que si l'un* de vous m'*a attristé*, *il ne m'a pas attristé* moi seul, *mais vous tous aussi*, *au moins en quelque sorte : ce que je dis pour ne* le *point surcharger* dans son affliction.

Que si l'un de vous m'*a attristé.* Le sens. En effet, j'aurois eu grand tort de vouloir chagriner toute votre Eglise, puisqu'il n'y en a qu'un parmi vous de qui j'ai particulierement à me plaindre, & qui m'ait causé de la douleur & de la tristesse.

Il ne m'a pas attristé moi seul, *mais vous tous, &c.* puisque vous y avez pris quelque part, & que vous avez gémi de ce scandale.

Ce que je dis pour ne le *point surcharger, &c.* L'Apôtre se sert de cet adoucissement, non pour diminuer la faute du coupable, mais pour le consoler dans le repentir & l'abattement où il étoit. *Lett.* Pour ne vous point charger tous en vous accusant d'avoir souffert avec indifference le crime de ce particulier.

℣. 6. *Il suffit pour lui en l'état où il est*, qu'il est subi *la correction & la peine qui lui a été imposée par votre assemblée.*

Il suffit pour lui en l'état où il est. L'Apôtre parle de cet incestueux, dont il n'exprime ni le nom, ni le crime, pour ne lui faire plus de confusion : & comme il ne l'avoit excommunié que pour le porter

ter à la pénitence, dès qu'il le sçait veritablement contrit, il leve l'excommunication, & exhorte les Corinthiens à le traiter avec indulgence.

Qu'il ait subi *la correction, &c.* c'est-à-dire, les censures & les reprehensions publiques. Lettr. *par plusieurs*, c'est-à-dire, par l'assemblée des Prêtres ou du Clergé, à qui il appartient de punir de l'excommunication les personnes incorrigibles. Voyez Matth. 18. 17. 1. Tim. 5. 20.

℣. 7. *Et vous devez plutôt le traiter maintenant avec indulgence, & le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par un excès de tristesse.*

Et vous devez plutôt, &c. c'est-à-dire : Vous devez cesser de le regarder comme un membre separé de l'Eglise, en lui remettant le reste des peines qui seroient dûes à son peché selon la rigueur de la discipline de l'Eglise ; *& le consoler*, en le recevant à la communion des fideles, & dans votre conversation familiere, avec tous les témoignages d'amitié, de compassion, & de charité chrétienne.

*De-peur qu'*en prolongeant, ou en augmentant sa peine, *il ne soit accablé par un excès de tristesse*, & qu'il ne tombe dans le désespoir.

℣. 8. *C'est pourquoi je vous prie de lui donner des preuves effectives de votre charité.*

C'est pourquoi, &c. Le sens. Faites-lui connoître que vous l'aimez, en levant solemnellement, & par un decret public en qualité de juges, l'excommunication dont vous l'avez lié.

℣. 9. *Et c'est pour cela même que je vous en écris, afin de vous éprouver, & de reconnoître si vous êtes obéissans en toutes choses.*

Et c'est pour cela même que je vous en écris, pour vous porter à lui accorder cette grace.

Afin de vous éprouver, & de reconnoître, &c. si vous serez aussi prêts à lever la sentence d'excommunication, que vous l'avez été à la prononcer. *Autr.* Afin de reconnoître par cette épreuve, si vous êtes disposés à m'obéir en toutes choses sans exception, comme vous feriez à J. C. même, dont je suis l'Apôtre.

℣. 10. *Ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde aussi: car si j'use moi-même d'indulgence, j'en use à cause de vous,* au nom *& en la personne de J. C.*

Ce que vous accordez à quelqu'un, &c. L'Apôtre parle encore en termes vagues & obscurs de cet incestueux Corinthien. Voyez ci-dessus verset 7.

Car si j'use moi-même d'indulgence envers lui, en vous declarant par cette lettre, que c'étoit assez de lui avoir fait subir la pénitence & la correction publique. Cette particule *si*, n'est pas mise en un sens douteux, mais en un sens affirmatif.

J'en use à cause de vous; c'est-à-dire, ç'a été pour vous donner l'exemple, & pour vous porter à le traiter avec douceur; & ainsi vous ne devez point douter que je ne souscrive à tout ce que vous ferez en sa faveur.

Au nom & *en la personne de J. C.* c'est-à-dire, comme ayant pouvoir de J. C. d'user de cette indulgence, & comme représentant sa personne dans l'usage que je fais de ce pouvoir; & ainsi après ce que j'ai fait de cette maniere, vous ne devez pas craindre de m'imiter, & de suivre mon exemple.

℣. 11. *Afin que satan n'emporte rien sur nous: car nous n'ignorons pas ses desseins.*

Afin que satan, &c. Le mot Grec signifie en cet endroit, emporter, *ou* ravir par surprise & par vio-

lence. Le sens. Qu'il ne prenne occasion par notre excessive rigueur, de ravir cette ame, & de la jetter dans le desespoir, faisant le sujet de son triomphe, du remede même dont nous nous servons pour la guérir, comme parle saint Ambroise, *ne remedium nostrum fiat ejus triumphus.* *L. 1. de pœnit. c. ult.*

Car nous n'ignorons pas, nous autres fideles, & sur-tout nous qui sommes les Pasteurs de l'Eglise, & préposés pour vous enseigner & vous apprendre à découvrir les artifices du diable.

Ses desseins, c'est-à-dire : Nous sçavons qu'il se sert de toutes les occasions pour nous surprendre ; & que quand il ne peut pas faire tomber les ames dans le relâchement par la trop grande indulgence des Pasteurs, il tache de les porter au desespoir par leur trop grande severité. Puis donc que nous connoissons ses ruses & ses finesses, faisons ensorte de ne nous y laisser pas surprendre.

℣. 12. *Or étant venu à Troade, pour prêcher l'Evangile de J.C. quoique le Seigneur m'y eût ouvert une entrée* favorable.

Or. C'est une confirmation des assurances qu'il leur a données ci-dessus, chap. 1. vers. 15. qu'il n'avoit point differé son voyage par legereté, & qu'il n'avoit point tenu à lui de les aller voir plutôt ; c'est-à-dire, il est si vrai que je ne souhaitois rien tant que de vous aller voir, qu'*étant venu à Troade, &c.* Voyez Act. 20. 6. 2. Tim. 4. 13.

Quoique le Seigneur m'y eût ouvert une entrée favorable ; c'est-à-dire, qu'il m'eût donné l'occasion & l'esperance d'y faire beaucoup de fruit, & d'y attirer plusieurs personnes à la foi de J. C.

℣. 13. *Je n'ai point eu l'esprit en repos ; parce que je n'y avois point trouvé mon frere Tite : mais ayant pris*

congé d'eux, je m'en suis allé en Macedoine.

Je n'ai point eu l'esprit en repos. Il rend aussi-tôt raison de son inquietude ; *parce que je n'y avois point trouvé mon frere Tite.* L'Apôtre l'avoit envoyé à Corinthe, pour sçavoir quel effet sa premiere lettre avoit produit dans l'esprit des Corinthiens ; & il devoit le venir rejoindre à Troade : mais Tite s'étant arrêté plus long-temps que saint Paul ne pensoit, & ne s'étant pas trouvé au rendez-vous, qui lui avoit été donné, l'Apôtre n'eût plus de repos, voyant que par ce retardement il perdoit l'occasion d'aller à Corinthe.

Mais ayant pris congé d'eux ; c'est-à-dire, de l'Eglise de Troade, après avoir donné tous les ordres necessaires pour le gouvernement de cette Eglise, & pour l'avancement de l'Evangile ; car le mot Grec ne signifie pas seulement, prendre congé, mais aussi, ordonner & regler les choses, *je m'en suis allé en Macedoine*, pour m'approcher davantage de Corinthe, afin de sçavoir des nouvelles de Tite, & de le faire venir auprès de moi pour m'apprendre des vôtres. Voyez ci-après chapitre 8. versets 6. 16.

℣. 14. *Je rends graces à Dieu, qui nous fait toujours triompher en J.C. & qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connoissance de son nom.*

Je rends graces à Dieu, qui nous fait toujours triompher ; c'est-à-dire, de ce qu'ayant perdu l'occasion favorable que j'avois d'avancer l'œuvre de l'Evangile dans la ville de Troade, il me la fait amplement recouvrer par-tout où je me rencontre ; puisqu'il continue toujours de rendre ma prédication puissante & efficace par de nouvelles conversions de pecheurs & infideles, nonobstant toutes les op-

positions de mes adverſaires ; & de ſe ſervir de mon miniſtere pour faire connoître ſa doctrine de plus en plus, & la rendre recommandable à ceux qui l'ignorent.

En J. C. c'eſt-à-dire, par ſa grace.

Et qui répand par nous en tous lieux, auſſi-bien en Macedoine qu'à Troade, *l'odeur de la connoiſſance de ſon nom ;* c'eſt-à-dire, la réputation & l'eſtime de la doctrine de l'Evangile ou de la foi chrétienne, par laquelle nous connoiſſons Dieu. Le ſens : Je rends graces à Dieu, de ce qu'il nous fait ſurmonter courageuſement toutes ces contrarietés, & de ce qu'en nous transferant ainſi par ſa providence d'un lieu à un autre, il ſe ſert de nous pour faire connoître par tout la doctrine de ſon Evangile, & faire qu'elle ſoit en eſtime & en bonne odeur auprès de ceux même qui ne l'ont pas encore reçue ; ce qui ſert à les diſpoſer à ſe convertir.

℣. 15. *Car nous ſommes devant Dieu la bonne odeur de J. C. ſoit à l'égard de ceux qui ſe ſauvent, ſoit à l'égard de ceux qui ſe perdent.*

Car nous ſommes devant Dieu, &c. c'eſt-à-dire : Nous propoſons la pure doctrine de J. C. ſans aucun mêlange de fauſſeté ni d'intention vicieuſe, à tous les hommes, tels qu'ils ſoient, aux reprouvés & aux prédeſtinés ; afin de les attirer tous, autant qu'il eſt en nous, par la pureté de cette doctrine, & par notre exemple, à ſe convertir à lui.

℣. 19. *Aux uns une odeur de mort, qui les fait mourir ; & aux autres une odeur de vie, qui les fait vivre. Et qui eſt capable d'un tel miniſtere ?*

Aux uns une odeur de mort, &c. c'eſt-à-dire, Cette doctrine, que nous propoſons également à tous, ne produit pas le même effet en tous ; car elle

est une occasion de mort & de damnation aux reprouvés, à cause de leur incredulité & de la résistance qu'ils y apportent; & aux prédestinés au contraire qui la reçoivent avec soumission & obéissance, elle est la cause de leur vie & de leur salut. Voyez Luc 2. 34 Jean 9. 39. 1. Pier. 2. 7.

Et qui est capable d'un tel ministere? Grec. *Qui est capable de ces choses?* c'est-à-dire : Combien y a-t-il peu de ministres de l'Evangile qui soient capables d'agir de cette maniere, & de proposer également à tous les hommes, comme nous faisons, la pure doctrine de l'Evangile, sans alteration, & sans aucune vue d'interêt propre?

℣. 17. *Car nous ne sommes pas comme plusieurs qui corrompent la parole de Dieu; mais nous la prêchons avec une entiere sincerité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu, & dans* la personne *de J. C.*

Car nous ne sommes pas comme plusieurs. L'Apôtre fait voir par l'integrité de sa conduite dans le ministere de l'Evangile, combien il est difficile de trouver des personnes qui soient capables d'en faire les fonctions; c'est comme s'il disoit : Je sçai bien, qu'à exercer ce ministere, comme font la plupart, il n'y a rien de plus aisé : mais à l'exercer, comme nous faisons, il n'y a rien ni de si rare ni de plus difficile.

Qui corrompent la parole de Dieu. Le mot Grec ne signifie pas seulement falsifier, ou sophistiquer les denrées, mais le faire par avarice & dans la vue du gain, comme font les cabaretiers qui falsifient leur vin pour y gagner davantage; c'est-à-dire, qui ne prêchent pas l'Evangile dans sa pureté, mais qui y mêlent de fausses interpretations pour com-

plaire à leurs auditeurs, dans la vue de leur propre interêt.

Mais nous la prêchons, &c. sans aucun mêlange de fausseté, *comme de la part de Dieu ;* c'est-à-dire, comme de simples ambassadeurs, qui n'ajoutent & ne diminuent rien aux paroles dont ils sont chargés de la part de leurs maîtres.

En la présence de Dieu ; c'est-à-dire, regardant Dieu present devant nous comme veillant sur toutes nos actions & nos paroles, pour voir si nous ne proposons aux hommes que ce qu'il nous a ordonné de leur dire : de même qu'un Chancelier qui parle en la présence du Roi, prend bien garde de ne rien dire qui ne soit conforme aux intentions de sa Majesté ; & de préferer ses interêts aux siens. *Et dans* la personne *de J. C.* tenant sa place & parlant en sa personne. *Autr.* dans l'Esprit de J. C. sans nous éloigner jamais de la pureté de sa doctrine, ni de son Esprit, pour suivre le nôtre propre.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 14. *JE résolus donc en moi-même de ne vous aller point voir de nouveau, de peur de vous causer de la tristesse, &c.*

Notre grand Apôtre nous donne ici une belle leçon de la moderation qu'il faut garder dans les châtimens, & les reprimandes de ceux qui sont sous notre conduite : car on doit tellement ménager leurs esprits, qu'il faut prendre garde, ou de les rebuter par une trop grande severité, ou de les relâcher par une trop grande indulgence. Il est vrai qu'entre l'une & l'autre extrémité il faut plu-

tôt choisir la parti de la douceur que celui de la severité, & travailler plutôt à se faire aimer qu'à se faire craindre. Notre Seigneur nous en a donné l'exemple, en ménageant la foiblesse de ceux qui s'adressoient à lui, & rétablissant ce qu'il a trouvé de foible, tant qu'il est resté quelque esperance de le faire, selon qu'Isaïe l'avoit prédit de lui : *Il ne brisera point le roseau cassé, & n'éteindra point la mêche qui fume encore.*

Isai. 4. 2. Matth. 12. 20.

Il a recommandé à ses Apôtres & à ses Disciples cet esprit de douceur, & a voulu qu'ils apprissent de lui, sur-tout, à être *doux & humbles de cœur.* C'est à la vérité un excellent avantage que d'avoir de la vigilance pour retenir dans le devoir, & empêcher les desordres ; du courage & de la fermeté pour les réprimer ; du zele pour les punir ; mais ces grandes vertus dégenereroient en une severité excessive & immoderée, si elles n'étoient temperées par la tendresse & la compassion, que doivent avoir ceux qui commandent envers ceux qu'ils conduisent. Et cette moderation est fondée sur l'égalité que Dieu avoit mise d'abord entre les hommes : » Car il y a, dit saint Gregoire, naturellement une » égalité entre les hommes ; mais comme le vice ou » la vertu les rendent inégaux, le peché est cause que » les uns doivent être soumis aux autres. Ceux donc » qui gouvernent ne doivent pas tant considerer la » superiorité de leurs charges, qui les distingue des » autres, que l'égalité de la nature qui leur est com» mune avec eux, & ils doivent se réjouir, non de » ce qu'ils commandent, mais de ce que leur com» mandement est utile aux autres. Nous lisons dans » l'Ecriture : Que Dieu dit à Noé après le déluge, » qu'il se fasse craindre de tous les animaux ; il ne

Gregor. Pastor. par. 2. c. 6.

Genes. 9. 2.

dit pas que l'homme se fasse craindre de l'homme, «
mais des animaux ; parce que c'est s'élever par un «
orgueil qui est contre la nature , que de vouloir se «
rendre redoutable à celui qui nous est égal. Il est «
néanmoins nécessaire que ceux qui commandent «
soient craints de ceux qui leur obéissent, mais c'est «
seulement lorsqu'ils ne craignent point Dieu. Et «
lorsque ceux qui commandent se font craindre des «
méchans, on peut dire, selon ce premier ordre de «
Dieu, qu'ils ne dominent pas tant sur les hommes «
que sur les animaux, puisqu'ils ne se rendent re- «
doutables qu'à ceux qui par le déreglement de leur «
vie, passent en quelque sorte de la nature & de la «
condition des hommes en celles des bêtes. Ainsi, «
pour garder ce juste temperament de force & de «
douceur, lorsqu'il est besoin d'user quelquefois de
severité, elle doit être accompagnée d'une tendresse vraiment paternelle ; & que si le superieur s'éleve par un zele de la justice contre les pechés & les déreglemens de ceux qu'il conduit, il doit néanmoins les considerer comme égaux, & combattre en même temps par le sentiment d'une humilité sincere l'élevement que lui peut inspirer le pouvoir & l'autorité que sa charge lui donne.

On voit dans notre saint Apôtre un parfait modelle de cette moderation entre la douceur & la severité. Quand il parle aux fideles qui craignoient Dieu, il semble ignorer qu'il fût au-dessus d'eux : *Nous sommes*, leur dit-il, *devenus comme de petits enfans au milieu de vous.* Et ailleurs : *Nous nous regar- 1. Thess.*
dons comme vos serviteurs en J. C. Mais lorsqu'il 2. 7.
trouve un désordre qui avoit besoin d'être corri- 2. Cor. 4.
gé ; il se souvient qu'il a le gouvernement & l'au- 5.
torité, & il le declare, en disant : *Que voulez-vous* 1. Cor. 4. 21.

que je fasse? Voulez-vous que je vienne avec la verge ou avec un esprit de douceur & de charité?

C'est ainsi que le même Apôtre en use dans cet endroit. Il menage de telle sorte la délicatesse des esprits des Corinthiens, qu'il n'oseroit les aller voir, de peur de les attrister par les reprimandes qu'il auroit été obligé de leur faire; & après les avoir repris un peu rudement dans sa premiere lettre, il leur donne aussi des marques si sensibles de l'affection toute particuliere, qu'il avoit pour eux: qu'il auroit fallu qu'ils eussent eu le cœur dur comme le marbre, s'ils ne s'étoient pas rendu obéissans à tous ses avis.

N'en a-t-il pas encore usé de même à l'égard de l'incestueux? Il l'avoit traité d'une maniere proportionnée à son crime avec tant de rigueur, qu'il l'avoit livré au démon pour l'affliger; mais ici il témoigne à son égard une compassion vraiment paternelle; & de peur que ce malheureux ne fût accablé par un excès de tristesse dans son affliction, il le console en lui remettant le reste de sa penitence, & prie les Corinthiens de le remettre dans leur communion, & de lui rendre tous les devoirs d'une charité fraternelle.

Le saint Apôtre nous fait voir en cela un exemple des peines canoniques & des indulgences; & en nous donnant des preuves de l'autorité qu'a l'Eglise d'appliquer les peines ou les indulgences, selon le besoin des ames, il nous apprend que dans l'imposition de la penitence il ne faut pas seulement considerer la nature des pechés, mais encore la disposition des pénitens, de peur que la trop grande rigueur ne les fasse tourner en arriere, & que le démon ne se serve pour les perdre, de la pé-

nitence qui les doit guérir. Voyez sur le chap. 13. le même sujet traité.

℣. 14. jusqu'à la fin. *Je rends graces à Dieu........ qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connoissance de son nom. Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de J. C. soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent, &c.*

L'odeur de la connoissance du nom de J. C. s'est répandue dans tout le monde par la prédication de l'Evangile que les Apôtres y ont annoncé, & sa doctrine a été comme un parfum d'une vertu admirable, qui a attiré à son service tous les peuples de l'univers. Le Saint-Esprit, dans le Cantique sacré, Cant. 1. 2.
dit que *son nom est* comme *un parfum qu'on a répandu.* Le nom de J. C. étoit avant son avenement comme renfermé dans les bornes étroites d'un petit peuple comme en un vase où il demeuroit resserré ; mais lorsque ce vase a été brisé & ouvert par sa Passion, & que les Apôtres furent remplis de l'odeur de ce parfum excellent, ils coururent de tous côtés, & en remplirent tout l'univers. Le grand saint Paul, ce *vaisseau d'élection* étoit vraiment comme un vase rempli de parfum, qui, pour ainsi dire, s'entr'ouvrant de tous côtés, répandoit bien loin l'odeur admirable de l'onction salutaire dont il regorgeoit.

Mais comment se peut-il faire qu'une vertu si puissante pour operer le bien, produise en même temps le mal, & qu'une seule & même parole de Dieu donne aux uns la vie, & aux autres la mort. C'est que la disposition des uns & des autres n'est pas la même pour en retirer également le fruit qu'ils devroient. La même lumiere du soleil qui éclaire ceux qui ont la vue saine, incommode ceux

qui ont les yeux malades, & l'on voit dans la nature, plusieurs autres divers effets d'une même vertu, selon la qualité des sujets sur lesquels elle fait son impression : ainsi il faut bien prendre garde

Aug. tract. 62. in Joan. Rom. 7. 12. 13.

» de ne pas recevoir mal le bien qu'on reçoit; car,
» comme dit saint Augustin, les biens nuisent,
» & les maux servent selon la disposition de ceux à
» qui ils sont appliqués. *La loi d'elle-même*, dit saint
» Paul, *étoit sainte, & le commandement étoit saint, juste*
» *& bon. Ce qui étoit bon en soi, m'a-t-il donc causé la*
» *mort? Nullement; mais c'est le peché & la concupiscen-*
» *ce, qui m'ayant causé la mort par une chose qui étoit bon-*
» *ne, a fait paroître sa corruption; de sorte qu'elle est de-*
» *venue par le commandement même, une source plus abon-*
» *dante de peché.* Ainsi, vous voyez, dit ce Pere, que
» le mal est causé par le bien, lorsqu'on reçoit mal
» le bien même. Le même Apôtre dit ailleurs : *De*
» *peur que la grandeur de mes revelations ne me causât de*
» *l'élevement, Dieu a permis que je ressentisse dans ma*
» *chair un aiguillon, qui est l'ange & le ministre de satan,*
» *pour me donner des soufflets. C'est pourquoi j'ai prié*
» *trois fois le Seigneur, afin que cet ange de satan se*
» *retirât de moi; & il m'a répondu : Ma grace vous suf-*
» *fit, car la vertu se perfectionne dans la foiblesse.* Vous
» voyez, continue ce saint Docteur, que le bien est
» causé par le mal, lorsqu'on reçoit bien ce même mal.

Le Fils de Dieu qui est venu au monde pour être une source de salut & de bonheur, ne pouvoit pas par lui-même causer la perte & la ruine des hommes : cependant le saint homme Simeon prédit à la bienheureuse Vierge : Que ce divin Enfant seroit pour la ruine de plusieurs, aussi-bien que pour la résurrection des autres ; parce que les uns

Luc. 2. 34.

ont cru à sa parole, & se sont soumis à la verité de son Evangile : au-lieu que les autres s'étant scandalisés de sa bassesse apparente, & n'ayant pas voulu le reconnoître pour leur Sauveur, sont peris dans leur incrédulité. C'est ce que saint Pierre a expliqué depuis, lorsqu'en rapportant les paroles d'Isaïe, il disoit aux premiers fideles : *C'est donc une pierre précieuse pour vous qui croyez ; mais pour les incredules, c'est une pierre contre laquelle ils se heurtent, & une pierre qui les fait tomber, eux qui se heurtent contre la parole de l'Evangile, par une incrédulité à laquelle ils ont été abandonnés.* 1. Pet. 2. 7. 8. Isai. 28. 16.

Ainsi il arrive par un jugement secret de Dieu, « dit saint Gregoire, que cette même parole, qui est « aux élus une étoile du point-du-jour, est un soir « ténebreux aux reprouvés, parce que la même ex- « hortation qui porte les bons à entrer dans le che- « min de la vie, ne sert que d'occasion aux méchans « pour se précipiter plutôt dans la mort. Et après « avoir rapporté le passage de saint Paul, qui fait le sujet de ce discours, il ajoute : Ce grand Apô- « tre a donc bien vu, que sa parole étoit tout en- « semble à ses auditeurs, & *matin* & *soir* ; c'est-à- « dire, vie & mort ; puisqu'il remarquoit, qu'elle « ressusciteroit les uns de l'iniquité, & qu'elle ne « servoit qu'à y faire abîmer les autres plus profon- « dément. Et parce que cela arrive par des juge- « mens de Dieu, qui nous sont cachés, & que nous « ne pouvons jamais découvrir durant cette vie ; « l'Apôtre ajoute à ces dernieres paroles, que nous « avons rapportées de lui : *Et qui est capable de cela ?* « comme s'il disoit : Nous pouvons bien considerer « ces choses lorsqu'elles arrivent ; mais nous sommes « incapables de découvrir pourquoi elles arrivent. « L. 29. Moral. c. 20.



CHAPITRE III.

1. Commencerons-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes ; & avons-nous besoin, comme quelques-uns, que d'autres nous donnent des lettres de recommandation envers vous, ou que vous nous en donniez *envers les autres ?*

2. Vous êtes vous-mêmes notre lettre *de recommandation* ‖, qui est écrite dans notre cœur, qui est reconnue & lue de tous les hommes ;

3. *vos actions* faisant voir que vous êtes la lettre de Jesus-Christ ‖, dont nous n'avons été que les secretaires, & qui est écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant ; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs.

✝ 12. Dimanche après la Pentec.

4. † C'est par Jesus-Christ que nous avons une si grande confiance en Dieu ;

5. non que nous soyons

1. Incipimus iterùm nosmetipsos commendare ? aut numquid egemus (sicut quidam) commendatitiis epistolis ad vos, aut ex vobis ?

2. Epistola nostra vos estis, scripta in cordibus nostris, quæ scitur & legitur ab omnibus hominibus :

3. manifestati quòd epistola estis Christi, ministrata à nobis, & scripta non atramento, sed Spiritu Dei vivi : non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus.

4. Fiduciam autem talem habemus per Christum ad Deum :

5. non quòd suffi-

✝. 2. l'Apôtre les avoit convertis à la foi.
✝. 3. *lettr.* administrée par nous.

cientes ſimus cogitare aliquid à nobis, quaſi ex nobis: ſed ſufficientia noſtra ex Deo eſt:

capables de former de nous-mêmes aucune *bonne* penſée comme de nous-mêmes; mais c'eſt Dieu qui nous en rend capables ".

6. qui & idoneos nos fecit miniſtros novi teſtamenti, non litterâ, ſed ſpiritu: littera enim occidit, ſpiritus autem vivificat.

6. Et c'eſt lui auſſi qui nous a rendu capables d'être les miniſtres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre mais de l'eſprit ": car la lettre tue, & l'eſprit donne la vie.

7. Quòd ſi miniſtratio mortis, litteris deformata in lapidibus, fuit in gloria; ita ut non poſſent intendere filii Iſrael in faciem Moyſi, propter gloriam vultûs ejus, quæ evacuatur:

7. Que ſi le miniſtere de la lettre gravée ſur des pierres, qui étoit un miniſtere de mort, a été accompagné d'une telle gloire, que les enfans d'Iſrael ne pouvoient regarder le viſage de Moïſe à cauſe de la gloire dont il éclatoit, qui devoit néanmoins finir;

8. quomodo non magis miniſtratio ſpiritûs erit in gloria?

8. combien le miniſtere de l'eſprit " doit-il être plus glorieux?

9. Nam ſi miniſtratio damnationis gloria eſt: multò magis abundat miniſterium juſtitiæ in gloria?

9. Car ſi le miniſtere de la condamnation a été accompagné de gloire, le miniſtere de la juſtice *en* aura incomparablement davantage,

10. Nam nec glorificatum eſt, quod claruit in hac parte, pro-

10. Et cette gloire même *de la loi*, n'eſt point une véritable gloire, ſi on la com-

✝. 5. *lettr.* notre capacité vient de Dieu.

✝. 6. *lettr.* non par la lettre, mais par l'Eſprit.

✝. 8 *expl.* la prédication de l'Evangile.

pare avec la sublimité de celle *de l'Evangile* ||.

11. Car si le ministere qui devoit finir || a été glorieux, celui qui durera *toujours* || le doit être beaucoup davantage.

12. Ayant donc une telle esperance, nous *vous* parlons avec toute sorte de liberté,

Exod. 34. 33. 13. & nous ne faisons pas comme Moïse, qui se mettoit un voile sur le visage, *marquant par là* que les enfans d'Israel ne pourroient souffrir la lumiere ||, figurée par cette lumiere passagere ||;

14. & ainsi leurs esprits sont demeurés endurcis & aveuglés. Car jusqu'aujourd'hui même, lorsqu'ils lisent l'ancien Testament, ce voile demeure toujours sur leur cœur, sans être levé, parce qu'il *ne* s'ôte *que* par Jesus-Christ.

15. Ainsi jusqu'à cette heure, lorsqu'on leur lit Moïse,

pter excellentem gloriam.

11. Si enim quod evacuatur, per gloriam est: multò magis quod manet, in gloria est.

12. Habentes igitur talem spem, multâ fiduciâ utimur:

13. & non sicut Moyses ponebat velamen super faciem suam, ut non intenderent filii Israel in faciem ejus, quod evacuatur,

14. sed obtusi sunt sensus eorum. Usque in hodiernum enim diem idipsum velamen in lectione veteris testamenti, manet non revelatum, (quoniam in Christo evacuatur)

15. sed usque in hodiernum diem, cùm legitur

ỿ. 10. *lettr.* car même ce qui a été glorifié en cette partie n'a point été glorifié à l'égard d'une plus excellente gloire.

ỿ. 11. *expl.* de la loi donnée par Moïse.

Ibid. *lettr.* demeure.

ỿ. 13. *grec.* ne pourroient arrêter leur vue sur celui qui étoit la fin de la loi.

Ibid. passagere. *lettr.* laquelle devoit cesser & disparoître.

Autr. *lettr.* de crainte que les enfans d'Israel, en voyant son visage ne fussent éblouis *de sa lumiere*, quoique passagere.

legitur Moyses, velamen positum est super cor eorum.

ils ont un voile sur leur cœur.

16. Cùm autem conversus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.

16. Mais quand *leur cœur* se tournera vers le Seigneur, alors le voile *en* sera ôté ".

17. Dominus autem Spiritus est : ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas.

17. Or le Seigneur est cet Esprit-là " : & où est l'Esprit, là est aussi la liberté.

18. Nos verò omnes, revelatâ facie gloriam Domini speculantes, in eamdem imaginem transformamur à claritate in claritatem, tamquam à Domini Spiritu.

18. Ainsi nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, & contemplant la gloire du Seigneur ", nous sommes transformés en la même image ", nous avançant de clarté en clarté " par l'illumination de l'Esprit du Seigneur ".

℣. 16. *expl.* ils verront par la foi ce que leur aveuglement leur cachoit.

℣. 17. *autr.* l'Esprit est le Seigneur.

℣. 18. *autr.* recevant comme des miroirs la gloire du Seigneur, *ou*, contemplant comme en un miroir.

Ibid. *expl.* en la ressemblance de Dieu.

Ibid. *grec.* de gloire en gloire.

Ibid. L'Esprit qui est le Seigneur.

Autr. *lettr.* comme par l'Esprit du Seigneur.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *COmmencerons-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes ; & avons-nous besoin, comme quelques-uns, que d'autres nous donnent des lettres de recommandation envers vous, ou que vous nous en donniez* envers les autres ?

Commencerons-nous, &c. Let. *Commençons-nous.*

C'est-à-dire : Mais à quoi bon m'arrêter de nouveau à relever la pureté & l'integrité de mon ministere, est-ce qu'elle ne vous est pas assez connue ? L'Apôtre corrige en quelque façon ce qu'il vient de dire, comme malgré lui, à l'avantage de sa personne dans les versets précedens. Le sens. Mes adversaires ne manqueront pas de m'objecter, comme ils l'ont déja fait au sujet de ma premiere Epître, qu'en parlant moi-même de mon ministere avec tant d'avantage, je porte témoignage dans ma propre cause.

Et avons-nous besoin, comme quelques-uns, &c. Le sens. Les faux apôtres ont accoutumé de dire tout ce qu'ils peuvent à leur propre avantage, afin d'obtenir des autres des lettres de recommandation auprès de vous, & d'en obtenir de vous auprès des autres, parce qu'ils manquent de solide vertu, & qu'ils n'ont rien de recommandable en eux-mêmes pour se faire estimer : mais pour nous, qui ne cherchons pas de ces recommandations, & qui sommes assez recommandés par notre vertu, & par les merveilles que Dieu opere par nous dans notre ministere, il nous seroit inutile de nous arrêter à vous établir nos propres louanges. *Autr.* Mais nous n'avons besoin, nous autres : c'est sa réponse. Le sens est : Mais je veux bien qu'ils sçachent ces faux apôtres, qu'encore qu'ils ayent besoin de mendier le témoignage des autres & des lettres de recommandation, pour s'établir dans l'estime & dans la réputation, je ne le fais pas comme eux, puisque je ne dis rien à mon avantage qui ne soit connu de tout le monde.

℣. 2. *Vous êtes vous-mêmes notre lettre* de recommandation *qui est écrite dans notre cœur, qui est reconnue & lue de tous les hommes.*

Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation. Le sens. L'état présent de votre Eglise, dont j'ai été l'Apôtre, me rend un témoignage assez fort, & à tout le monde, de la fidélité de mon ministere ; & je n'en sçaurois desirer de recommandation plus forte, que l'estime generale que l'on fait de votre foi & de toutes vos vertus, puisqu'elle retombe nécessairement sur moi, qui vous ai formés par mon exemple & par mes travaux : *Opus meum estis in Domino.* 1. Cor. 9. 1.

Qui est écrite dans notre cœur ; c'est-à-dire, j'ai dans mon cœur le ressouvenir continuel de vos vertus, que je regarde comme l'ouvrage & la gloire de mon apostolat, & la preuve invincible de ma fidelité dans mon ministere.

Qui est reconnue & lue de tous les hommes ; c'est-à-dire, dont les caracteres sont si distinctement exprimés, que ceux-mêmes qui en sont les plus éloignés les peuvent lire : il veut dire, que leurs vertus étoient si éclatantes, qu'on les connoissoit partout, & qu'on n'en avoit pas seulement une estime generale & confuse, comme plusieurs autres Eglises, mais une connoissance speciale & distincte. L'Apôtre ne parle pas de l'Eglise de Corinthe, considerée en toutes ses parties, mais de quelques-unes seulement.

℣. 3. Vos actions *faisant voir que vous êtes la lettre de J. C. dont nous n'avons été que les secretaires ; & qui est écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant ; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair qui sont vos cœurs.*

Vos actions *faisant voir, &c.* que J. C. a imprimé en vous les divins caracteres de ses vertus par mon ministere ; & qu'ainsi j'ai part à cet ouvrage, quoiqu'il en soit le principal auteur.

Et qui est écrite, non avec de l'encre. Il semble qu'il taxe couvertement ses adversaires, qui ne pouvoient produire pour leur recommandation que des lettres materielles, écrites avec de l'encre; au-lieu que les siennes étoient toutes spirituelles & divines.

Mais avec l'Esprit; c'est-à-dire, par l'infusion du Saint-Esprit en vos ames, qui a produit en elles efficacement toutes les vertus, & qui l'a ornée de la plenitude de ses dons; de même que l'encre sert à former les caracteres d'une lettre: *du Dieu vivant.* Il ajoute le mot de *vivant*, pour mieux exprimer la difference qu'il y a de cette lettre avec les lettres communes & materielles, qui sont destitués de tout sentiment & de toute connoissance.

Non sur des tables de pierre. L'Apôtre veut dire que cette lettre n'est pas seulement préferable aux lettres communes des hommes, mais même à celle que Dieu écrivit autrefois pour son peuple par le ministere de Moïse; parce qu'alors il ne leur marqua ses volontés que sur la pierre. Voyez Deut. 24. 12. & 31. 18. au-lieu qu'à present il marque sa volonté sur les cœurs de ses fideles.

Mais sur des tables de chair, &c. qui ne sont pas insensibles, dures & inflexibles, comme étoient celles de pierre, mais vivantes & animées, traitables, & faciles à recevoir toutes les impressions de l'Esprit de Dieu, selon la prophetie de Jeremie, ch. 31. v. 33. d'Ezechiel, ch. 11. v. 19. & ch. 36.
Hebr. 10. 16. v. 26. *Dabo leges meas, &c.*

℣. 4. *C'est par J.C. que nous avons une si grande confiance en Dieu.*

C'est par J.C. &c. c'est-à-dire, la ferme confian-

ce que nous avons en Dieu, fondée ſur les mérites de J. C. qui nous fait parler ſi avantageuſement de la vertu de notre miniſtere, ne vous doit pas ſurprendre, puiſque c'eſt J. C. même qui nous inſpire cette liberté, & que nous n'en uſons que pour la gloire de Dieu, & pour faire admirer ſa toute-puiſſance dans les merveilles qu'il opere ſur vous par notre miniſtere.

℣. 5. *Non que nous ſoyons capables de former de nous-mêmes aucune* bonne *penſée comme de nous-mêmes; mais c'eſt Dieu qui nous en rend capables.*

Non que nous ſoyons capables de former, &c. Le ſens: Mais encore que nous vous parlions ſi avantageuſement de notre miniſtere, & des merveilles que Dieu opere par nous, nous ne prétendons pas pour cela en rien attribuer à notre propre vertu; puiſque de nous-mêmes nous ſommes incapables de faire aucun bien, ni de former une bonne penſée, ſi Dieu ne nous l'inſpire, & ne nous en rend capables par l'aſſiſtance de ſa grace.

℣. 6. *Et c'eſt lui auſſi qui nous a rendus capables d'être les miniſtres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'eſprit: car la lettre tue, & l'eſprit donne la vie.*

Et c'eſt lui auſſi, &c. c'eſt-à-dire: C'eſt Dieu qui nous a élévés à la qualité de ſes miniſtres, & qui nous a donné la grace d'en faire dignement les fonctions, qui conſiſtent à annoncer la parole de Dieu, & à adminiſtrer les Sacremens; afin de rendre par ce moyen les hommes participans *de la nouvelle alliance;* c'eſt-à-dire, de l'alliance de grace, qu'on appelle nouvelle, parce qu'elle eſt différente de l'ancienne, qui eſt le pacte que Dieu fit avec ſon peuple par le miniſtere de Moïſe, de lui

donner la vie pourvu qu'il observât sa loi : mais comme il ne s'engagea pas de lui donner la grace de l'accomplissement, cette premiere alliance fut plus préjudiciable à ce peuple par sa mauvaise disposition, qu'elle ne lui fut avantageuse. Dans la nouvelle au-contraire, Dieu ne se contente pas de promettre aux fideles par le ministere des Apôtres, de leur donner la vie, pourvu qu'ils observent ses commandemens; mais en même-temps il leur donne la grace de l'accomplir : ce qui la rend ferme & inébranlable. *Hæc enim sunt duo Testamenta, &c.*

Non pas de la lettre, mais de l'esprit. L'Apôtre explique la difference du ministere de la premiere & de la nouvelle alliance : Le sens : Notre ministere ne consiste pas comme celui de Moïse, à proposer simplement au peuple la loi de Dieu avec ses promesses & ses menaces : mais en annonçant l'Evangile aux fideles, nous leur conferons en même-temps le Saint-Esprit, qui leur donne la grace de l'accomplir, avec une abondance de dons de l'Esprit de Dieu. Ceci se dit contre les Docteurs judaïsans, qui s'efforçoient de rabaisser le ministere de l'Apôtre, & d'introduire le Judaïsme dans l'Eglise.

Car la lettre tue, c'est-à-dire, la loi écrite, toute seule, & destituée de la grace de Dieu, laisse l'homme dans le peché n'ayant pas la force de l'en retirer, & lui est une occasion de tomber dans la transgression, & d'encourir ensuite la peine de mort, dont elle menace les transgresseurs. Voyez Rom. 3. 20. 4. 15. & 7. 9. 10. 11.

Et l'Esprit saint, qui est communiqué par notre ministere, *donne la vie*, en faisant sortir l'homme de la mort du peché, & en lui inspirant l'amour de

la loi de Dieu , en quoi consiste la vie de l'ame, & qui lui est un gage assuré de la vie éternelle.

ỳ. 7. *Que si le ministere de la lettre gravée sur des pierres, qui étoit un ministere de mort , a été accompagné d'une telle gloire, que les enfans d'Israel ne pouvoient regarder le visage de Moïse, à cause de la gloire dont il éclatoit, qui devoit néanmoins finir.*

L'Apôtre, après avoir fait voir dans les versets précedens, la difference qu'il y a entre le ministere de l'ancien & du nouveau Testament en tire cette consequence : *Que si le ministere, &c.* comme s'il disoit : Y a-t-il sujet de s'étonner si Dieu honore & autorise dans nos personnes le ministere du nouveau Testament, & qu'il le rende glorieux par des signes & des miracles tels que nous les operons; mais sur-tout par cette divine lumiere des vérités sublimes & éclatantes de l'Evangile, dont nous sommes les prédicateurs, puisque c'est un ministere tout spirituel, élevé infiniment au-dessus de l'ancien, ayant la vertu d'imprimer la loi de Dieu dans le cœur du fidele, de lui inspirer la vie de la grace & de l'assurer de son salut :

Qui devoit neanmoins finir. Il semble que l'Apôtre ajoûte ceci, comme une parenthese, contre les Juifs, qui pouvoient tirer quelque avantage de ce qu'il disoit de la gloire de Moïse en faveur de l'ancienne loi; comme s'il eût dit : On ne peut rien conclure de ce que je dis ici de la gloire de Moïse & de la lumiere de son visage,en faveur du Judaïsme, pour prétendre que la loi doit encore subsister; car comme cette lumiere de Moïse n'étoit que passagere sur son visage, elle montroit que tout le ministere de l'ancien Testament devoit cesser. Il n'en est pas de même de la lumiere divine

de l'Evangile; car comme elle eſt éternelle, le miniſtere évangelique eſt auſſi éternel.

ỷ. 8. *Combien le miniſtere de l'eſprit doit-il être plus glorieux ?*

Combien, &c. Ainſi après avoir comparé les avantages de ces deux Teſtamens, il laiſſe à conclure combien le miniſtere du Nouveau a d'excellence ſur le premier.

ỷ. 9. *Car ſi le miniſtere de la condamnation a été accompagné de gloire, le miniſtere de la juſtice* en *aura incomparablement davantage.*

Car ſi le miniſtere de la condamnation, &c. c'eſt-à-dire, le miniſtere de la loi qui ne ſervoit qu'à condamner le pecheur, & qui étoit inutile pour le juſtifier. *Autrement.* Le miniſtere de Moïſe, dont la principale fonction étoit bien de condamner, mais non pas d'abſoudre & de juſtifier les tranſgreſſeurs de la loi.

Le miniſtere de la juſtice, c'eſt-à-dire, le miniſtere de l'Evangile dont la fonction & la vertu propre, eſt d'abſoudre les pecheurs plutôt que de les condamner.

En *aura incomparablement davantage :* car il y a bien plus de gloire dans la juſtification, que dans la condamnation du pecheur.

ỷ. 10. *Et cette gloire même* de la loi *n'eſt point une véritable gloire, ſi on la compare avec la ſublimité de celle* de l'Evangile.

Et cette gloire même n'eſt qu'une figure groſſiere de la gloire de l'Evangile ; or ce qui n'eſt que ſimple figure n'eſt pas vérité, étant comparé avec la choſe figurée. L'Apôtre veut dire, que ce petit rayon de gloire paſſagere & ſenſible qui parut ſur le viſage de Moïſe, étoit comme rien, ſi on le com-

pare avec la lumiere ſpirituelle de l'Evangile, qui eſt pleine, éternelle & immuable.

℣. 11. *Car ſi le miniſtere qui devoit finir a été glorieux, celui qui durera* toujours *le doit être beaucoup davantage.*

Car ſi le miniſtere, *&c.* C'eſt une autre raiſon pour montrer que le miniſtere du nouveau Teſtament ſurpaſſe en gloire celui de l'ancien, parce que le ſalut qui eſt le fruit de ce miniſtere, eſt éternel.

℣. 12. *Ayant donc une telle eſperance nous vous parlons avec toute ſorte de liberté.*

Ayant donc une telle eſperance, c'eſt-à-dire, nous ſommes pleinement perſuadés de tout ce que nous venons de dire touchant la gloire & la lumiere toute celeſte qui accompagne notre miniſtere; car le mot d'*eſperance* ſe prend ici par metonymie, pour la choſe eſperée. Voyez Heb. 7. 19. Coloſſ. 1. Le ſens: Comme donc notre miniſtere eſt accompagné de cette grande gloire, & de cette lumiere qui avoit été promiſe & attendue dans l'ancien Teſtament, figurée par la lumiere paſſagere, qui parut ſur le viſage de Moïſe. *Propter ſpem quæ repoſita eſt vobis in cœlis.* Coloſſ. 1. 5.

Nous vous parlons avec toute ſorte de liberté. Nous vous découvrons tous les myſteres, ſans vous rien cacher, & ſans rien craindre.

℣. 13. *Et nous ne faiſons pas comme Moïſe qui mettoit un voile ſur le viſage* marquant par là *que les enfans d'Iſrael ne pourroient ſouffrir la lumiere, figurée par cette lumiere paſſagere.*

Et nous ne faiſons pas comme Moïſe, *&c.* c'eſt-à-dire, nous ne cachons pas la lumiere de l'Evangile, comme il cachoit celle de ſon viſage, en mettant

un voile dessus ; marquant par là *que les enfans, &c.* c'est-à-dire, que les Juifs n'étoient pas capables de voir clairement, ni de penetrer à fond les mysteres qui étoient signifiés par les figures de la loi, & sur-tout celui de l'avenement de J. C. qui est la fin de la loi. Voyez Rom. 10. 4. Mais qu'il les vouloit entretenir sous les ombres & sous l'obscurité des céremonies, jusqu'au temps de l'Evangile, de même que le Pedagogue n'introduit pas tout-d'un-coup ses disciples dans la connoissance des sciences, mais qu'il les instruit quelque temps auparavant des élemens nécessaires pour y parvenir. Voyez Galat. 1.

℣. 14. *Et ainsi leurs esprits sont demeurés endurcis & aveuglés. Car jusqu'aujourd'hui même, lorsqu'ils lisent l'ancien Testament, ce voile demeure toujours sur leur cœur sans être levé, parce qu'il* ne *s'ôte* que *par J. C.*

Et ainsi leurs esprits sont endurcis & aveuglés. Nous ne cachons pas la lumiere de l'Evangile, puisque nous en publions si ouvertement les mysteres, & cependant les Juifs ne l'apperçoivent pas ; parce que leur aveuglement est volontaire, & ne vient que de la mauvaise disposition de leur esprit.

Car, &c. L'Apôtre prouve qu'ils sont véritablement endurcis & aveuglés ; parce que depuis le temps que l'Evangile a commencé de leur être annoncé & prêché, le même voile mystique qui couvroit le visage de Moïse, & qui cachoit aux anciens d'Israel l'intelligence des mysteres contenus sous les figures de la loi, demeure toujours sur leur propre cœur, & les empêche de connoître ces mêmes mysteres dans la lecture de l'ancien Testament ; & parce que J. C. seul peut ôter ce voile mystique

de Moïse, c'est-à-dire, l'obscurité de la loi, par l'accomplissement de toutes ces figures, comme ils ne veulent pas le reconnoître, l'impuissance dans laquelle ils sont de voir cette divine lumiere de l'Evangile, ne vient pas de l'obscurité même des figures, comme celle des anciens Israélites, mais elle vient de leur propre malice. Voyez l'expl. du verset 3. ch. 4.

℣. 15. *Ainsi jusqu'à cette heure, lorsqu'on leur lit Moïse, ils ont un voile sur le cœur.*

Ainsi jusqu'à cette heure, lorsqu'on leur lit Moïse, c'est-à-dire, lorsqu'on leur expose, & qu'on leur fait voir l'accomplissement de toutes les figures de la loi Mosaïque. Car il semble qu'il parle ici non de la lecture qui étoit faite par les Juifs mêmes, en chaque sabbat; mais de l'exposition que les Chréthiens, & sur-tout les Apôtres faisoient de la loi; soit dans les Synagogues au jour du sabbat, où ils se rencontroient. Voyez Act. 13. 15. Luc. 4. 16. & ailleurs; soit dans les autres lieux, tant en public qu'en particulier. Voyez Act. 28. 23. On croit que ce verset n'est qu'une repetition du précedent que l'Apôtre fait pour mieux faire voir combien l'aveuglement des Juifs est prodigieux, & digne d'étonnement & de compassion.

℣. 16. *Mais quand* leur cœur *se tournera vers le Seigneur, alors le voile* en *sera ôté.*

Mais quand leur cœur *se tournera vers le Seigneur*, en se convertissant à Dieu par la foi de J. C. L'Apôtre fait allusion à ce qui est dit de Moïse. Exod. 34. qu'il ôtoit le voile de dessus son visage quand il retournoit vers Dieu après avoir parlé au peuple. Lettr. *Mais quand il sera converti au Seigneur*, Suppl. le peuple.

Alors le voile en sera ôté, c'est-à-dire, ils verront à découvert & contempleront la divine lumiere des vérités de l'Evangile, qu'ils ne pouvoient appercevoir à cause de leur infidelité, qui étoit comme un voile sur leur cœur, & connoîtront clairement l'accomplissement des figures de la loi en J. C.

℣. 17. *Or le Seigneur est cet Esprit-là : & où est l'Esprit, là est aussi la liberté.*

Or. Il semble qu'il rend raison de ce qu'il dit dans le verset précedent; *le Seigneur est cet Esprit-là*, c'est-à-dire, celui qui donne le Saint-Esprit, & qui communique la vertu du Saint-Esprit, dont il est parlé vers. 6. 7. 8. c'est J. C. même.

Et où est l'Esprit, &c. L'Apôtre veut dire, que lorsque les Juifs se convertiront, le Saint-Esprit qui sera résident en eux les délivrera de leurs pechés & de leurs fausses opinions, qui les empêchent à présent de voir la lumiere de l'Evangile, comme un voile posé sur leur cœur; parce que c'est le propre effet du Saint-Esprit, de donner cette sorte de liberté à tous ceux dans lesquels il habite.

℣. 18. *Ainsi nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, & contemplant la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, nous avançant de clarté en clarté par l'illumination de l'Esprit du Seigneur.*

Ainsi comme l'Esprit de Dieu est en *nous*, & que nous jouissons de cette liberté qui est inseparable de sa présence, vers. 17. *tous*, tant que nous sommes, de vrais chrétiens, soit Juifs, soit Gentils, & principalement les Apôtres.

N'ayant point de voile qui nous couvre le visage,

c'est-à-dire, n'étant plus empêchés, comme les Juifs, d'appercevoir cette divine lumiere par les ombres & par les figures.

Et contemplant la gloire du Seigneur, c'est-à-dire, cette divine lumiere des mysteres & des vérités de l'Evangile dont J. C. est l'auteur.

Nous sommes transformés en la même image, &c. c'est-à-dire, par cette claire contemplation des vérités évangeliques; d'hommes charnels que nous étions, nous devenons dès-à-présent tout spirituels, & semblables à J. C. en sainteté de vie, en attendant de lui être rendus tout-à-fait conformes par la gloire celeste, à laquelle nous esperons de parvenir par la vertu & par la lumiere de son Saint-Esprit. Voyez Rom. 8. 29. 1. Corint. 15. 48. 49. Coloss. 3. 10. 2. Timoth. 2. 16. Apoc. 5. 10.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *Commencerons-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes; & avons-nous besoin, comme quelques-uns, que d'autres nous donnent des lettres de recommandation envers vous, ou que vous nous en donniez* envers les autres? *&c.*

C'est avec grande raison que le Sage dit: Que *le prix de la course n'est point pour ceux qui sont les plus vîtes, ni le pain pour les plus sages, ni les richesses pour les plus habiles, ni la faveur pour les meilleurs ouvriers.* N'est-ce pas ce que nous voyons tous les jours par experience? Quelque habileté qu'ait un homme dans sa profession, s'il ne se produit, & s'il n'a soin de gagner la faveur des grands par

Ecclef. 9. 11.

des recommandations mandiées, il manquera de pain & sera abandonné. C'est la pensée de saint
» Jerôme sur cet endroit de l'Ecclesiaste : L'experien-
» ce nous fait voir tous les jours, dit ce Pere, qu'il
» y a beuacoup de personnes très-recommandables
» par leur sagesse, qui manquent néanmoins de ce
» qui leur est nécessaire pour leur subsistance. Les ri-
» chesses, ajoûte ce Saint, ne sont pas pour ceux
» qui en seroient les plus dignes. On voit souvent
» dans l'Eglise que les plus ignorans sont les plus
» estimés, & qu'ayant une facilité de parler soute-
» nue par une grande hardiesse, ils s'acquerent du
» crédit parmi le peuple, qui se laisse aisément
» éblouir, & qui est souvent plus touché des appa-
» rences que de la vérité même. Il arrive souvent au-
» contraire, qu'un homme vraiment habile, est dans
» l'indigence & dans l'oubli, & qu'il souffre même
» des persecutions, bien loin de s'attirer la faveur
» des hommes.

On ne peut douter que le mérite de notre grand Apôtre ne l'emportât infiniment au-dessus de celui des faux-docteurs ; & cependant ils trouvoient les moyens de se relever au-dessus de lui par leurs intrigues & leurs ménagemens ; mais notre saint Apôtre en appelle à la source de tout mérite, comme il a déja fait dans sa premiere Epître en ces termes : *Je vous irai voir dans peu de temps, & alors je reconnoîtrai non les paroles de ceux qui sont si enflés de vanité, mais les marques de la vertu de l'Esprit de Dieu en eux, car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans la vertu du Saint-Esprit* ; c'est-à-dire, dans l'efficace de l'Esprit de Dieu qui convertit ceux à qui l'on prêche. Qui doit-on estimer le plus, ou celui qui dans l'exercice de ses fon-

1. Cor. 4. 19.

ctions produit des fruits dans les cœurs, & conduit au salut, ou ceux qui se font valoir par leurs talens exterieurs, & qui ne tendent qu'à s'acquerir de la réputation ? J. C. n'a-t-il pas maudit le figuier qui n'avoit que des feuilles ? C'est par les effets qu'il faut juger des personnes, & le bon arbre se connoît par les fruits qu'il porte. *On ne cueille point des figues sur des épines, & on ne coupe point de grappes de raisin sur des ronces*; On ne peut connoître le mérite des ministres de J. C. que par leurs travaux apostoliques, par la prédication sincere de la parole de Dieu, par la fermeté de la foi des ames qu'ils lui gagnent, & par la sainteté de leurs disciples. Qu'un homme ait de l'éloquence, de l'esprit, de la conduite dans les affaires, de l'honnêteté, & de la libéralité, qu'il ait enfin toutes les plus belles qualités de corps & d'esprit qui puissent gagner les cœurs; tous ces avantages sont inutiles aux peuples, si ils ne sont soutenus par un zele véritable pour le salut des ames, par un esprit de prieres qui attire la benediction de Dieu sur elles, & par de grands sentimens d'humilité, qui ne tende qu'à les détacher d'eux-mêmes pour les attacher à J. C.

Matth. 21. 19. Luc. 6. 44.

Ce sont-là les moyens solides & propres pour operer le salut des ames, & former de bons disciples : c'est par quoi saint Paul se rend recommandable; & il semble qu'il défie les faux-apôtres de produire leurs disciples, & de montrer leur vertu & leur bonne conduite, pour voir qui de lui ou d'eux doit être plus estimé, & mérite mieux la qualité de Docteur & d'Apôtre, la vertu des disciples est une grande preuve de l'excellence du maître : Les grands hommes, dit saint Ambroise,

Ambrof. l. 1. Offic. c. 41.

paroissent plus par le courage & la vertu de leurs disciples, que par la leur. Ainsi saint Paul avoit grande raison de dire que les Corinthiens, qui étoient tels par leur vertu, qu'ils pouvoient faire voir par leur conduite quelle étoit l'autorité de leur maître, lui tenoient lieu de lettre de recommandation, qu'on n'avoit qu'à les voir & à les entendre, pour lui acquerir de la créance, préferablement à tous ceux qui tâchoient de le décrier.

Les Pasteurs & les Directeurs peuvent tirer de cet endroit de saint Paul une excellente instruction, & apprendre, à l'exemple de ce grand Apôtre, à travailler avec tant de soin à l'édification des personnes qu'ils conduisent, que leur vertu exemplaire soit comme un livre vivant où tout le monde puisse lire la sagesse & l'integrité de ceux qui les conduisent, afin qu'après que les disciples auront été dans cette vie *la joie & la couronne* de leurs maîtres, ils en soient aussi *la gloire & la joie devant notre Seigneur J. C. au jour de son avenement.*

Philip. 4. 1. 2. Thess. 2. 19. 20.

℣. 6. jusqu'au 13. *Et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'Esprit; car la lettre tue, & l'Esprit donne la vie, &c.*

Comme l'ancienne loi étoit fort imparfaite, le ministere en étoit aussi moins honorable que celui de la loi nouvelle. Cette premiere loi n'a operé, selon saint Paul, que la connoissance du peché, le desir du peché, l'occasion du peché, sans le pouvoir guérir, & par consequent, le châtiment, la condamnation & la mort : car la corruption des hommes étoit venue à un tel excès, que la défense que la loi faisoit de se porter au mal, leur étoit une occasion de s'y porter avec plus d'ardeur; par-

te qu'il arrive ordinairement que la défenſe du mal irrite la convoitiſe, & augmente le penchant que nous avons à le deſirer. Ainſi elle ne faiſoit d'elle-même que des eſclaves, & tenoit continuellement le peuple Juif dans la crainte du châtiment, en ſorte que quiconque commettoit quelque peché contre ſes ordres, il étoit auſſi-tôt puni de mort.

La loi nouvelle ne fait pas ſeulement connoître le peché, elle en montre auſſi le remede; elle nous fait voir que J. C. étant mort pour nos pechés, Dieu nous offre en vue de cette mort précieuſe des graces avec leſquelles nous pouvons expier nos pechés & les éviter dans la ſuite. Ses commandemens ne ſont point gravés ſur la pierre pour les faire obſerver par la crainte, mais ils ſont écrits dans les cœurs pour les accomplir par amour: *Vous n'avez pas reçu l'eſprit de ſervitude pour vivre encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'eſprit d'adoption des enfans de Dieu, par lequel nous crions: Mon Pere, mon Pere.* Rom. 8. 15.

Mais quoique le miniſtere Evangelique ait au-deſſus de celui de la loi ancienne une prééminence auſſi grande que l'eſt la loi de J. C. au-deſſus de celle de Moïſe, l'une étant un miniſtere de vie, & l'autre un miniſtere de mort; néanmoins ceux qui exerçent le miniſtere Evangelique n'en peuvent point tirer avantage, & l'Apôtre ne s'éleve pas pour cela au-deſſus de Moïſe: Il déclare au contraire, qu'il ne fait que la fonction d'un miniſtre; le miniſtere, pour être excellent, n'augmente point le mérite de celui qui en eſt revêtu, toute la gloire en appartient à Dieu, qui l'a choiſi pour cette fonction, toute la part que l'on peut y avoir, c'eſt d'obéir. Le miniſtre qui s'acquitte mieux

de ce qui lui est commandé par son maître, est le plus digne, quoique son emploi soit beaucoup inferieur. C'est pourquoi si saint Paul en prêchant l'Evangile donnoit la vie à ceux qui l'entendoient, & Moïse au-contraire donnoit la mort, l'un n'étoit pas préferable à l'autre, l'un & l'autre n'étoit que simple executeur des ordres de Dieu. Et comme tous les hommes lui sont propres pour mettre à execution ses commandemens, il y a un égal mérite à lui obéir dans les moindres choses comme dans les plus grandes.

Quelque sainteté qu'ayent ceux qui annoncent l'Evangile, si Dieu ne communique son Esprit à leurs paroles, pour les faire entrer dans les cœurs de ceux qui les écoutent, au-lieu d'en recevoir la vie de l'ame, ils n'en recevront que la mort: l'Evangile en leur bouche deviendra une loi de mort, & s'il plaît à Dieu de vouloir sauver quelqu'autre par un méchant ministre, sa parole en la bouche de ce mauvais ministre produira la vie. Il n'y a point de difference de la loi ancienne & de la loi nouvelle pour ce qui est de la lettre. Nous avons le même Decalogue que les Juifs avoient; mais Dieu ne leur a pas donné son Saint-Esprit, parce qu'ils ne croyoient pas en avoir besoin; ils étoient si orgueilleux, qu'ils estimoient pouvoir accomplir sa loi sans son secours: Ainsi leur loi par leur mauvaise disposition étoit, pour ainsi dire, une loi de mort, & n'étoit que des lettres & des caracteres qui ne donnoient aux hommes aucun secours; au-lieu que cette loi accompagnée de l'Esprit de Dieu, qui en est comme l'ame, donne la vie, & rend vivans ceux qui étoient morts.

Tâchons donc d'avoir part à cette vie que l'Es-

prit donne, & si nous sommes assez heureux pour être nés sous la loi de grace, profitons de cet avantage singulier, & n'abusons point à notre perte des faveurs que nous y avons reçues, pour n'être Chrétiens que de nom, & Juifs en effet. Mais sur-tout, que les Pasteurs évangeliques se rendent dignes de l'honneur d'un si excellent ministere, & qu'is se souviennent que leur vertu doit avoir du rapport à leur état, & que plus leur ministere est glorieux, plus aussi leur mérite doit être éminent, & leur justice plus parfaite.

℣. 13. jusqu'à la fin. *Et nous ne faisons pas comme Moïse, qui se mettoit un voile sur le visage*, marquant par là *que les enfans d'Israel ne pourroient souffrir la lumiere, figurée par cette lumiere passagere.*

Les Ecritures anciennes & nouvelles sont pleines du récit des maux où les Juifs sont tombés pour n'avoir pas voulu reconnoître leur Sauveur, en s'attachant opiniâtrément & à leur loi & à leur Legislateur, préferablement à J. C. & à son Evangile : Ainsi le zele qu'ils avoient pour l'observation de leur loi, le soin merveilleux qu'ils avoient d'en pratiquer toutes les ceremonies, ne leur a servi de rien; leur Ecriture, qu'ils conservoient si religieusement, *leur est devenue*, comme dit saint Paul après le Prophete, *un filet où ils ont été enveloppés, une pierre de scandale & leur juste punition*, parce qu'ils n'y ont point cherché celui à qui se rapporte tout ce qui est écrit dans la loi, *& que s'efforçant d'établir leur propre justice, au-lieu d'embrasser celle qui vient de Dieu, ils ne se sont point soumis à Dieu pour recevoir cette justice qui vient de lui*, & qu'il ne donne que par la foi en J. C. *Car J. C. qu'ils ont rejetté*, continue notre saint Apô-

Rom. 11. 9. Psal. 68. 23.

c. 10. v. 3. 4.

tre, *est la fin de la loi pour justifier tous ceux qui croi-roient en lui.* La loi n'a été donnée que comme *un conducteur pour mener à J. C. afin d'être justifiés par la foi*, qui fait accomplir ce que la loi commande, & obtient de Dieu la grace nécessaire pour cela. Chez les Juifs tout passoit en figure, leurs céremonies, leurs sacrifices, leurs actions mêmes, & tout ce qui leur étoit ordonné avoit rapport à J. C. & trouvoit son accomplissement dans la loi nouvelle : comme donc ils s'arrêtent à la lettre de leur loi, qui *n'avoit que l'ombre des biens à venir, & non la solidité même des choses qui y étoient représentées*, il ne faut pas s'étonner s'ils ont un voile sur le cœur, lorsqu'ils lisent leurs Ecritures, *parce qu'il ne s'ôte que par J.C.*

Gal. 3. 24.

Ainsi les Juifs qui écoutoient J. C. étant tout charnels, ne comprenoient rien dans sa doctrine; tantôt ils disoient qu'il étoit possedé, tantôt ils s'étonnoient qu'il fût si sçavant, sans avoir étudié : Et le Fils de Dieu s'accommodant à leur foiblesse, pour les éclairer peu-à-peu, leur disoit; *Ma doctrine n'est point ma doctrine, mais la doctrine de celui qui m'a envoyé. Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il connoîtra si ma doctrine est de lui, ou si je parle de moi-même.* Il y a donc, dit saint Ambroise, une doctrine qui est de Dieu, & une doctrine qui est de l'homme; les Juifs cherchoient en J. C. une doctrine humaine, quand ils disoient: *Comment celui-ci peut-il sçavoir les Ecritures, ne les ayant point étudiées; Et* JESUS leur répond : *Ma doctrine n'est point ma doctrine*, voulant dire que, puisqu'il enseignoit sans avoir étudié, ils devoient juger qu'il n'enseignoit pas comme homme, mais comme Dieu, puisqu'il enseignoit une doctrine

qu'il n'avoit point apprise des hommes, mais qu'il avoit lui-même apportée du ciel, pour en instruire les hommes.

Qu'il y a peu de gens au milieu même du christianisme qui goûtent cette sainte doctrine, & qui vivent selon les lumieres de la foi, parce qu'ils ont, comme les Juifs, *un voile sur le cœur!* Ce cœur voilé & cet aveuglement dans les Juifs venoit de l'amour des creatures qui les attachoit à la terre. C'étoit un peuple grossier & charnel, qui ne respiroit que la jouissance des biens de ce monde. N'est-ce pas dans la plupart des fideles la même cause de leur insensibilité pour le ciel & les biens éternels? Si vous aimez la terre, dit saint Augustin, vous devenez terre: *Terram amas, terra es.* Nous devenons semblables aux choses que nous aimons; ainsi *celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui,* Otons donc ce voile de dessus notre cœur, en le détachant des créatures & le tournant vers le Seigneur; approchons de lui avec confiance, afin d'en être éclairés; & si nous sommes si heureux que d'être parfaitement unis à Dieu par une charité sincere, c'est alors que nous serons vraiment libres, & que nous découvrirons avec un cœur pur les clartés divines que le monde n'est pas capable de connoître.

1. Cor. 6. 17.

Ps. 33. 5.

CHAPITRE IV.

1. IDeò habentes administrationem, juxta quod misericor-

1. C'Est pourquoi ayant reçu un tel ministere selon la misericorde qui nous

a été faite, nous ne nous laissons point abattre ;

2. mais nous rejettons loin de nous les passions qui se cachent, comme étant honteuses //, ne nous conduisant point avec artifice, & n'alterant point la parole de Dieu, mais // n'employant pour notre recommandation envers tous les hommes qui jugeront de nous selon le sentiment de leur conscience, que la sincerité avec laquelle nous prêchons devant Dieu la vérité de son Evangile.

3. Que si l'Evangile que nous prêchons, est encore voilé //, c'est pour ceux qui périssent qu'il est voilé,

4. pour ces infideles dont le Dieu de ce siecle // aveuglé les esprits, afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumiere de l'Evangile de la gloire de Jesus-Christ, qui est l'image de Dieu.

† S. Athanase.

5. † Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais nous prêchons Jesus-Christ

diam consecuti sumus, non deficimus,

2. sed abdicamus occulta dedecoris, non ambulantes in astutia, neque adulterantes verbum Dei, sed in manifestatione veritatis commendantes nosmetipsos ad omnem conscientiam hominum coram Deo.

3. Quòd si etiam opertum est Evangelium nostrum; in iis, qui pereunt, est opertum:

4. in quibus Deus hujus sæculi excœcavit mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio Evangelii gloriæ Christi, qui est imago Dei.

5. Non enim nosmetisos prædicamus, sed Jesum Christum

ỷ. 2. *autr.* ce que la honte fait cacher.

Ibid. *lettr.* nous rendant recommandables à toute conscience des hommes devant Dieu, par la manifestation de la vérité.

ỷ. 3. *expl.* si quelques-uns ne le reçoivent pas.

ỷ. 4. *expl.* le démon.

Dominum nostrum ; nos autem servos vestros per Jesum :

notre Seigneur ; & quant à nous, nous nous regardons *comme* vos serviteurs pour Jesus :

6. quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipse illuxit in cordibus nostris : ad illuminationem scientiæ claritatis Dei, in facie Christi Jesu.

6. parce que le même Dieu qui a commandé que la lumiere sortît des ténebres, *est celui qui* a fait luire sa clarté dans nos cœurs ‖ ; afin que nous puissions éclairer *les autres* par la connoissance de la gloire de Dieu, selon qu'elle paroît en Jesus-Christ.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasis fictilibus : ut sublimitas sit virtutis Dei, & non ex nobis.

7. Or nous portons ce trésor ‖ dans des vases de terre ‖, afin *qu'on reconnoisse* que la grandeur de la puissance *qui est en nous* est de Dieu, & non pas de nous.

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiamur : aporiamur, sed non destituimur :

8. Nous sommes pressés de toute sorte d'afflictions, mais nous n'en sommes pas accablés ‖ : nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables, mais nous n'y succombons pas :

9. persecutionem patimur, sed non derelinquimur : dejicimur ; sed non perimus :

9. nous sommes persecutés, mais non pas abandonnés ; nous sommes abattus, mais non pas entierement perdus :

℣ 6. *lettr.* pour donner l'illumination de la connoissance de la gloire de Dieu, en la face de Jesus-Christ, *ou*, en la personne de Jesus-Christ.

℣. 7. *expl.* l'Evangile.

Ibid. *expl* nous paroissons vils & méprisables.

℣. 8. *autr.* resserrés dans le fond du cœur.

10. portant toujours en notre corps la mort de Jesus ″, afin que la vie de Jesus paroisse aussi dans notre corps.

10. semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut & vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

11. Car nous qui vivons, nous sommes à toute heure livrés à la mort pour Jesus, afin que la vie de Jesus paroisse aussi dans notre chair mortelle.

11. Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimur propter Jesum, ut & vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

12. Ainsi sa mort imprime ses effets en nous, & sa vie en vous ″.

12. Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.

13. Et parce que nous avons un même esprit de foi ″, selon qu'il est écrit: J'ai cru ″,
Ps. 115. 1. c'est pourquoi j'ai parlé; nous croyons aussi nous autres, & c'est aussi pourquoi nous parlons.

13. Habentes autem eumdem spiritum fidei, sicut scriptum est: Credidi, propter quod locutus sum: & nos credimus propter quod & loquimur:

14. sçachant que celui qui a ressuscité Jesus, nous ressuscitera aussi avec Jesus, & nous fera comparoître avec vous *en sa présence* ¶.

14. scientes quoniam qui suscitavit Jesum, & nos cum Jesu suscitabit, & constituet vobiscum.

15. Car toutes choses sont pour vous, afin que plus la grace se répand avec abondance, il en revienne aussi à Dieu

15. Omnia enim propter vos: ut gratia abundans, per multos in gratiarum actione,

℣. 10. *autr.* mortification, *Grec.* du Seigneur.

℣. 12. *expl* la mort de Jesus-Christ agit en nous, & est représentée en nous par les souffrances, & sa vie en vous par les graces qu'il vous donne.

℣. 13. *expl.* que le Prophete.

Ibid. *expl.* J'ai eu confiance en Dieu.

abundet in gloriam Dei.

plus de gloire par les témoignages de reconnoiſſance qui lui en ſeront rendus par pluſieurs.

16. Propter quod non deficimus : ſed licet is, qui foris eſt, noſter homo, corrumpatur, tamen is, qui intus eſt, renovatur de die in diem.

16. C'eſt pourquoi nous ne perdons point courage ; mais encore que dans nous l'homme exterieur ſe détruiſe, néanmoins l'homme interieur ſe renouvelle de jour en jour :

17. Id enim, quod in præſenti eſt momentaneum, & leve tribulationis noſtræ, ſupra modum in ſublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis,

17. car le moment ſi court & ſi leger des afflictions que nous ſouffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une ſouveraine & incomparable gloire :

18. non contemplantibus nobis quæ videntur, ſed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia ſunt: quæ autem non videntur, æterna ſunt.

18. ainſi nous ne conſiderons point les choſes viſibles", mais les inviſibles ; parce que les choſes viſibles ſont temporelles, mais les inviſibles ſont éternelles.

℣. 18. *expl* nous ne nous attachons point aux choſes viſibles, nous ne les cherchons point.

SENS LITTERAL.

℣. 1. ***C'Eſt pourquoi ayant reçu un tel miniſtere, ſelon la miſericorde qui nous a été faite, nous ne nous laiſſons point abattre.***

C'eſt pourquoi ayant reçu un tel miniſtere, un miniſtere ſi plein de gloire & de lumiere, & ſi élevé au-deſſus de celui de Moïſe, qui étoit tout dans l'ob-

l'ambition & l'avarice qui font agir ceux qui cherchent leur gloire plutôt que celle de Dieu.

Et n'alterant point la parole de Dieu par aucun mélange de fausseté, ou en taisant quelque partie de la vérité, comme font les faux docteurs, qui craignent de déplaire aux hommes, & qui n'ont point d'autre vue que de gagner leurs bonnes graces. Voyez ci-dessus. *Adulterantes verbum Dei*, c. 2. 17.

Mais n'employant pour notre recommandation. L'Apôtre ne veut pas dire, que ce fût son dessein de se rendre recommandable par la manifestation de la vérité, mais seulement que la vérité qu'il prêchoit le rendoit recommandable auprès des vrais fideles: *Mihi autem pro minimo est ut à vobis judi-* 1. Cor. 4. 3.
cer, &c.

Envers tous les hommes. Lettr. A toute conscience des hommes: c'est une maniere de parler hebraïque. Il parle ainsi, parce qu'encore qu'il déclare & qu'il annonce la pure vérité à tous les hommes, il n'y avoit que les personnes de conscience qui en fussent touchés, & qui conçûssent de l'estime pour les ministres de l'Evangile: car pour les autres, ce leur étoit une occasion de mépriser davantage cette doctrine, & les ministres qui l'annonçoient.

Que la sincerité avec laquelle nous prêchons, &c. c'est-à-dire: Nous nous rendons recommandables devant les hommes; mais en cela nous ne cherchons que la seule gloire de Dieu, & non la nôtre. *Autr.* Ne cherchant que de plaire à Dieu, & non pas aux hommes, comme font les faux apôtres, qui falsifient & déguisent la vérité, craignant de leur déplaire. Voyez Galat. 1. 5.

℣. 3. *Que si l'Evangile que nous prêchons est encore*

voilé, c'est pour ceux qui périssent qu'il est voilé.

Que si l'Evangile que nous prêchons est encore voilé. On pouvoit lui objecter: Comment donc, après une manifestation si claire des vérités de l'Evangile, y en a-t-il encore tant qui n'apperçoivent pas cette divine lumiere? Il répond: Ce n'est pas qu'il soit obscurci & voilé de figures & d'obscurités, comme étoit la loi de Moïse; ni que la dispensation que nous en faisons ne soit tres claire; mais les méchans qui se plaisent dans leurs pechés, ferment les yeux par leur propre faute à cette lumiere; de sorte que le voile n'est pas sur l'Evangile, comme il étoit sur la loi de Moïse, mais sur les yeux des infideles; ce qu'il explique au verset suivant.

C'est pour ceux qui perissent volontairement & par leur propre faute, l'ayant ainsi mérité: car il ne parle ici que de ceux ausquels l'Evangile a été prêché, & qui l'ont rejetté: car pour ceux qui n'en ont jamais oui parler, on ne peut pas proprement dire qu'il leur soit voilé, comme on ne dit pas que la loi de Moïse fût voilée à d'autres qu'aux Juifs, parce qu'elle n'étoit annoncée qu'aux Juifs.

℣. 4. *Pour ces infideles, dont le Dieu de ce siecle a aveuglé les esprits, afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumiere de l'Evangile, de la gloire de J. C. qui est l'image de Dieu.*

Pour ces infideles, dont le Dieu de ce siecle; c'est-à-dire, le diable, qui est pris pour le vrai Dieu, & adoré comme tel par les infideles, & qui exerce son pouvoir sur tous les amateurs du monde, suivent en tous ses mouvemens, comme s'il étoit leur Dieu. Voyez Jean 12. 31. 1. Cor. 8. 5. Eph. 6. 12. Philip. 3. 19.

A aveuglé les esprits par leurs propres pechés & par leur convoitise, qui leur a ôté la connoissance des vérités de l'Evangile : de sorte qu'ils ne sont dans cet aveuglement que par leur faute : *Excæcavit enim eos malitia eorum ;* ou par ses illusions, leur faisant passer l'erreur pour la vérité, & la vérité de l'Evangile pour une erreur & une fable, non que le diable ait ce pouvoir de lui-même, mais Dieu le lui donne sur eux en punition de leurs pechés ; de sorte même qu'il ne les aveugle que par leurs propres pechés. Sap. 2. 21.

Afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumiere ; c'est-à-dire, qu'ils ne voient pas cette divine lumiere de l'Evangile qui leur est annoncé : c'est pourquoi il ne dit pas simplement : Afin que la lumiere de l'Evangile ne se leve pas sur eux, mais afin qu'elle ne les éclaire pas : car cette lumiere se leve bien sur plusieurs des infideles, mais elle ne les éclaire pas tous ; parce qu'ils sont aveuglés par leurs propres ténebres : ainsi quoique le soleil se leve également sur tous les hommes, cependant les aveugles ne peuvent point voir sa lumiere.

De l'Evangile de la gloire de J. C. c'est-à-dire, la fin duquel Evangile est de répandre le nom & la connoissance de J. C. dans tout le monde ; de porter tous les hommes à le glorifier, en manifestant la majesté de sa personne & de son regne, sa splendeur & la sublimité de sa doctrine & de ses préceptes, la vertu toute divine de ses operations, l'excellence & la vérité de ses promesses. *Autr.* Lequel Evangile est une émanation, & comme un rayon de la gloire incompréhensible de J. C. parce qu'il nous y fait connoître, quoiqu'avec obscurité, la majesté de sa personne & de son regne,

& qu'il nous y découvre la sublimité de sa doctrine.

Qui est l'image ce Dieu. Voyez l'exposition Coloss. 1. 15. L'Apôtre en cet endroit considere J. C. principalement comme l'image exterieure de Dieu, & consideré par ses actions de dehors, & dans un sens mystique, c'est-à-dire, par sa doctrine, par ses œuvres, par ses vertus, par lesquelles Dieu le donne à connoître aux hommes, & c'est par rapport à cette idée que le diable fait tout ce qu'il peut pour empêcher les hommes de faire attention à ces moyens, & de croire à l'Evangile de J. C. comme à la voie la plus aisée pour y parvenir.

℣. 5. *Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais nous prêchons J. C. notre Seigneur ; & quant à nous, nous nous regardons* comme *vos serviteurs pour* JESUS.

Car nous, &c. c'est la suite & la preuve du verset 2. Le sens : ce qui nous fait prêcher avec tant de sincerité, c'est que nous ne cherchons ni notre gloire, ni notre interêt dans la prédication de l'Evangile ; mais nous cherchons la gloire & l'interêt de J. C. dont nous tâchons d'établir le regne, en le faisant reconnoître pour l'unique & le souverain Seigneur, auquel tous les fideles doivent obéir ; car pour nous, tant s'en faut que nous affections d'avoir aucun empire sur vous & sur vos consciences ; au-contraire *nous nous regardons* & nous nous conduisons en toutes choses comme *vos serviteurs*, & comme n'ayant été établis en la charge de ministres que *pour* vous acquerir à J. C. & non pas pour vous attacher à nous, ni pour vous faire
1. Cor. 3. 22. 9. 19. dépendre de nous. *Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, &c. Cùm essem liber ex omnibus, omnium me servum feci.*

℣. 6. *Parce que le même Dieu qui a commandé que la lumiere sortît des ténebres*, est celui *qui a fait luire sa clarté dans nos cœurs, afin que nous puissions éclairer* les autres *par la connoissance de la gloire de Dieu, selon qu'elle paroît en J. C.*

Parce que. Saint Paul montre pourquoi les Apôtres & les Prédicateurs de l'Evangile ne doivent point chercher leur propre gloire dans les fonctions de leur ministere, mais la seule gloire de J. C. 1. Parce que la lumiere de l'Evangile, de laquelle ils sont éclairés, est un pur don de Dieu, dont par consequent ils ne peuvent s'attribuer la gloire. 2. Parce que ce donne leur a été conferé de Dieu, qu'afin d'annoncer J. C. aux hommes, & de le leur faire reconnoître pour vrai Dieu, égal à son Pere, & digne de tout honneur & de toute gloire, comme lui : qu'ainsi, en s'attribuant la gloire à eux-mêmes, ce seroit honteusement abuser de leur ministere.

Le même Dieu qui a commandé que la lumiere sortît des ténebres, &c. Le sens de même que Dieu a fait la lumiere visible dans le monde, pendant qu'il étoit encore dans les ténebres & la confusion : ainsi il a produit en nos cœurs la lumiere invisible de l'Evangile, pendant qu'ils étoient dans les ténebres de l'ignorance & de l'infidelité, & dans la confusion du peché : ce n'a point été par notre mérite que nous avons été éclairés de cette lumiere : ainsi nous n'avons aucun sujet de nous en glorifier, puisque nous n'avons de nous-mêmes que les ténebres de l'ignorance & du peché.

Afin que nous puissions éclairer les autres, &c. leur faisant voir par la lumiere de la foi, que toute la gloire & la majesté de Dieu réside personnelle-

ment en J. C. & leur faisant même appercevoir en lui des rayons visibles de cette gloire, comme sont sa doctrine, ses actions, & ses merveilles qu'il a operées; & sur-tout sa transfiguration & sa résurrection, qui l'ont fait reconnoître pour vrai Dieu.

℣. 7. *Or nous portons ce trésor dans des vases de terre, afin* qu'on reconnoisse *que la grandeur de la puissance* qui est en nous, *est de Dieu, & non pas de nous.*

Or. Le but de l'Apôtre est de montrer, qu'encore que les ministres de l'Evangile fussent assujettis à beaucoup de miseres & d'infirmités, & qu'ils soient exposés à tant de persecutions & de calamités; cela ne doit pas rebuter les fideles, ni leur faire concevoir moins d'estime pour l'Evangile; mais au-contraire, que ce leur doit être un sujet de l'estimer davantage, & de reconnoître que Dieu seul en est l'auteur, puisque les hommes qui l'annoncent, & qui operent tant de merveilles en le prêchant, sont d'eux-mêmes si foibles, si fragiles & si destitués de tous moyens humains.

Nous portons ce trésor de dons & de vertus apostoliques, dont Dieu a honoré notre ministere: Il comprend sous ce mot tout ce qu'il a dit depuis le commencement de cette Epître à l'avantage de son ministere, & sur-tout cette lumiere & cette clarté qu'il a reçue pour éclairer les autres, dont il parle au verset précédent.

Dans des vases de terre; c'est-à-dire, dans nos personnes foibles, viles & méprisables aux yeux du monde, & sujettes à tant d'infirmités de miseres & de perils.

Afin qu'on reconnoisse *que la grandeur, &c.* de cette

cette vertu, par laquelle nous operons tant de merveilles dans la prédication de l'Evangile, soit en convertissant un prodigieux nombre d'infideles, soit en operant toute sorte de prodiges & de miracles, *est de Dieu, & non pas de nous*, qui ne sommes que les ministres de ses volontés.

℣. 8. *Nous sommes pressés de toute sorte d'afflictions, mais nous n'en sommes pas accablés : nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables, mais nous n'y succombons pas.*

Après que l'Apôtre a relevé la grandeur de son ministere par les merveilles que la toute-puissance de Dieu opere en des vases si foibles & si vils, il entreprend encore de faire voir ici la même chose, par la protection toute visible dont le ciel favorise les vrais ministres, au milieu des dangers & des perils où les expose la prédication de l'Evangile.

Nous sommes pressés par toutes sortes d'afflictions, par ceux qui nous persecutent, ou par les persecuteurs de l'Evangile; *mais nous n'en sommes pas accablés;* parce que Dieu nous soutient & nous fortifie par son Esprit dans les plus fortes afflictions, ou qu'il nous en délivre lorsque tout sembloit desesperé.

Nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables, ou de grandes perplexités d'esprit, & prêts, ce semble, à nous décourager du travail où le ministere de l'apostolat nous engage; *mais nous n'y succombons pas;* parce que Dieu nons fait la grace d'en sortir, & de surmonter ces difficultés. On pouvoit traduire : Mais non pas jusqu'à perdre courage, parce que Dieu nous assiste de ses lumieres, lorsque nous sommes les plus destitués des conseils humains.

℣. 9. *Nous sommes persecutés, mais non pas aban-*

donnés ; nous sommes abattus, mais non pas entierement perdus.

Nous sommes persecutés, &c. L'Apôtre continue de montrer que les miseres & les calamités des ministres de l'Evangile ne doivent pas rebuter les fideles ; puisque si d'un côté ils sont affligés, Dieu de sa part ne les abandonne point, & les soutient miraculeusement au milieu de leurs plus grandes adversités ; qu'ainsi toutes leurs miseres, bien loin de les rendre méprisables, leur sont au contraire un sujet de gloire, & aux fideles une preuve visible de la puissance & de la protection de Dieu sur les ministres de son Evangile.

℣. 10. *Portant toujours en notre corps la mort de* JESUS, *afin que la vie de* JESUS *paroisse aussi dans notre corps.*

Portant toujours en notre corps. Il dit encore ceci, pour empêcher les fideles de se rebuter de l'Evangile, à cause des souffrances & des afflictions des Apôtres ; comme s'il disoit : Il est vrai d'une part que nos souffrances sont extrêmes : mais considerez de l'autre, combien grande sera notre récompense : car si notre corps participe en ce monde aux afflictions & souffrances de J. C. il participera à sa gloire & à sa vie bienheureuse au jour de la résurrection.

La mort de JESUS. Lettr. *la mortification de* JESUS ; c'est-à-dire, des afflictions & des douleurs semblables aux siennes, & à son exemple, comme de vrais serviteurs & de vrais disciples, qui imitent leur maître en toutes choses.

Afin que la vie de JESUS, une vie semblable à la sienne, bienheureuse, immortelle & céleste *paroisse aussi dans notre corps* après la résurrection, parce

qu'alors ils seront doués de clarté, d'agilité, d'impassibilité, &c.

℣. 11. *Car nous qui vivons, nous sommes à toute heure livrés à la mort pour* JESUS, *afin que la vie de* JESUS *paroisse aussi dans notre chair mortelle.*

Car nous. Il explique plus particulierement quelle est cette mort du Seigneur JESUS, que les Apôtres portent en leurs corps.

Qui vivons. Il ajoute ceci, pour faire voir que leur vie étoit plutôt une mort continuelle qu'une vraie vie.

Nous sommes à toute heure, fort souvent, *livrés à la mort*; exposés aux perils de la mort *pour* JESUS, à cause de lui, & de son Evangile que nous prêchons.

Afin que la vie de JESUS *paroisse aussi*; c'est-à-dire, afin qu'on reconnoisse par les maux que nous souffrons avec tant de constance, dans cette chair mortelle, infirme, & si destituée de forces naturelles, que J.C. est vivant en nous, & qu'il agit puissamment en nous par sa grace.

Dans nôtre chair mortelle, de sa nature, & selon l'état présent de cette vie; mais qui sera un jour rendue immortelle par la résurrection. Voyez 1. Cor. 15. 53. 54.

℣. 12. *Ainsi sa mort imprime ses effets en nous, & sa vie en nous.*

Ainsi sa mort, &c. La mort de J.C. est vivement représentée en nous par la part que nous avons en ses souffrances; & sa vie agit en vous par les graces qu'il vous donne. *Autr.* Sa mort se perpetue en nous, par les persecutions qu'on nous fait à cause de son nom; & sa vie se manifeste en vous par les fruits que son Evangile y produit.

℣. 13. *Et parce que nous avons un même esprit de foi, selon qu'il est écrit : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, nous croyons aussi nous autres, & c'est aussi pourquoi aussi nous parlons.*

Et parce que nous avons ; c'est-à-dire : Encore que nous soyons ainsi exposés à tous les périls & à toutes les souffrances de la mort, nous ne laissons pas de prêcher l'Evangile avec toute sorte de liberté, parce que nous sommes remplis de ce même esprit de foi dont le prophete David étoit animé, & qui le faisoit parler avec hardiesse au milieu de ses plus grands périls & des plus violentes persécutions.
Rom. 10. 10. *Ore autem confessio fit, &c.*

Un même esprit de foi, &c. non seulement comme il est dans le commun des fideles, mais même en un degré de perfection ; comme il est dans les Apôtres, & dans ceux à qui il plaît à Dieu de le donner.

℣. 14. *Sçachant que celui qui a ressuscité Jesus, nous ressuscitera aussi avec Jesus, & nous fera comparoître avec vous* en sa présence.

Sçachant. Il explique quelle est cette foi qui fait parler les Apôtres avec tant de liberté, & avec si peu de crainte des persecutions & de la mort même, & dit que c'est la foi du mystere de la Résurrection future, & de la gloire éternelle. Le sens : Nous sommes interieurement persuadés par ce même esprit de foi, que si nous exposons, & si nous perdons cette vie temporelle pour la prédication de l'Evangile, Dieu nous en rendra une éternelle en nous ressuscitant ; & qu'il nous fera jouir avec vous du bonheur ineffable de le contempler éternellement face à face ; c'est ce qui nous fait parler sans crainte, & ce qui nous fait mépriser tous les dan-

gers où nous exposons nos propres vies. Voyez 2. Mac. 7. 9. 11. 14. 23. 2. Tim 2. 9. 10. 11.

Que celui ; c'est-à-dire, Dieu le Pere. Voyez Act. 3. 15. & 13. 30. Rom. 4. 24. & 10. 9. 1. Cor. 6. 14. *qui a ressuscité Jesus.* Voyez Ephes. 1. 20.

Nous ressuscitera aussi, si nous l'imitons dans ses souffrances & dans sa mort. Voyez Rom. 8. 17. 1. Pierre 4. 13. 2. Timot. 2. 11. 12.

Avec Jesus, comme étant les membres du corps mystique dont il est le chef, n'étant pas juste que les membres d'un corps soient de pire condition que leur chef, & qu'ils demeurent dans la mort pendant que le chef jouit de la vie. Voyez 1. Cor. 12. 26. Grec, *par Jesus ;* c'est-à-dire, Par sa puissance, qui est égale à celle du Pere. Voyez Jean 5. 21. & par son mérite.

Et nous fera comparoître, pour le contempler face à face. Voyez Eph. 15. 27. *Avec vous* en sa présence. Il ajoute ces paroles, pour faire connoître aux Corinthiens l'excès de l'amour qu'il avoit pour leur Eglise. Le sens : Ce qui nous porte à mépriser ainsi la mort, n'est pas seulement l'esperance de notre propre salut, mais c'est l'assurance que nous avons que vous en serez rendus participans avec nous.

℣. 16. *Car toutes choses sont pour vous, afin que plus la grace se répand avec abondance, il en revienne aussi à Dieu plus de gloire, par les témoignages de reconnoissance qui lui en seront rendus par plusieurs.*

Car toutes choses sont pour vous ; c'est-à-dire : Car c'est votre salut qui est l'unique objet de notre ministere ; c'est-là où nous rapportons toutes nos actions & toutes nos souffrances. *Rom. 6. 23.*

Afin que plus la grace, &c. c'est-à-dire : La der-

niere fin que nous nous proposons en tout cela ; c'est la plus grande gloire de Dieu, qui sera d'autant plus honoré, qu'il y aura plus de personnes qui seront rendues participantes du salut éternel par notre ministere.

℣. 16. *C'est pourquoi nous ne perdons point courage ; mais encore que dans nous l'homme exterieur se détruise, néanmoins l'homme interieur se renouvelle de jour en jour.*

C'est pourquoi nous ne perdons point courage ; c'est-à-dire : Comme nous n'avons point d'autre fin ni d'autre objet dans tout notre ministere, que le desir de votre salut & de la gloire de Dieu, & qu'ainsi nous n'agissons que par le motif d'une charité très-
1. Cor. 13. 7. 2. Tim. 2. 10. ardente, nous ne nous lassons pas de souffrir. *Omnia suffert, omnia sustinet, omnia sustineo propter electos.*

Mais encore que dans nous l'homme exterieur ; c'est-à-dire, la partie exterieure & animale qui est en nous, composée du corps & de l'ame, entant qu'elle est principe des actions vegetatives & sensitives, *se détruise* de jour en jour ; c'est à-dire, se consume par les continuelles souffrances ; car il ne parle pas ici du déchet auquel tous les corps des hommes sont sujets par la condition de leur nature, qui est corruptible, & qui par consequent se consume peu-à-peu, quelque soin qu'on apporte pour sa conservation.

Neanmoins l'homme interieur ; c'est-à-dire, l'ame raisonnable, qui est la partie superieure & spirituelle, qui est en nous, parce qu'elle est invisible, & que ses operations ne sont pas sensibles, ne se répandant pas sur les organes du corps, comme celle de la partie inferieure.

Se renouvelle de jour en jour ; prend tous les jours de nouvelles forces ; & une nouvelle vigueur ſpirituelle par l'exercice de la patience, & des autres vertus qui en ſont inſeparables, comme la foi, l'eſperance & la charité. Voyez Rom. 5. 4. Jac. 1. 3.

℣. 17. *Car le moment ſi court & ſi leger des afflictions que nous ſouffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une ſouveraine & incomparable gloire.*

Car. C'eſt la raiſon du verſet précedent. Le ſens : Ce qui nous empêche de tomber dans le découragement, & qui nous maintient dans cette continuelle vigueur d'eſprit, c'eſt l'aſſurance que nous avons, que nos ſouffrances ſeront ſuivies d'une récompenſe éternelle.

Le moment ſi court & ſi leger des afflictions, &c. en comparaiſon de la gloire céleſte. Voyez Rom. 8. 18.

Produit en nous dès-à-préſent *le poids éternel, &c.* c'eſt-à-dire, nous mérite une gloire dont la ſolidité & l'excellence eſt infinie, éternelle & incomparable. Or l'Apôtre ſe ſert du mot de poids, par une métaphore fondée ſur la peſanteur de l'or, qui eſt le plus précieux de tous les métaux ; & il ſe ſert de cette expreſſion métaphorique, pour oppoſer plus ſenſiblement la ſolidité de la gloire à la legereté des afflictions de ce monde, de même qu'il oppoſe l'éternité de cette gloire, au peu de durée de ces mêmes afflictions.

℣. 18. *Ainſi nous ne conſiderons point les choſes viſibles, mais les inviſibles ; parce que les choſes viſibles ſont temporelles, mais les inviſibles ſont éternelles.*

Ainſi nous ne conſiderons point, &c. Le ſens : Cette ferme eſperance que nous avons de la gloire future eſt telle, que non ſeulement elle nous em-

pêche de tomber dans le découragement lors de nos plus grandes afflictions; mais elle nous dégage encore de toute estime & de notre affection pour les choses de la vie; en sorte que nous ne faisons pas même de refléxion aux maux que nous y souffrons, pour nous en inquieter le moins du monde; non plus qu'aux biens dont nous sommes privés, pour nous attrister tant-soit-peu de la perte que nous en faisons. Voyez Philip 3. 7. 8.

Sont temporelles, & par consequent indignes que nous y mettions notre affection, puisque nous ne les pouvons pas toujours posseder, & qu'ainsi nous les prendrons de gré ou de force.

Mais les invisibles, *&c.* c'est-à-dire, la vie future, qui est toute spirituelle & céleste, & que nous ne voyons à présent que par les yeux de la foi.

SENS SPIRITUEL.

✠. 1. jusqu'au 7. *C'Est pourquoi ayant reçu un tel ministere, selon la misericorde qui nous a été faite, nous ne nous laissons point abattre, &c.*

Saint Paul nous montre ici dans sa conduite l'idée d'un vrai Pasteur, & nous fait aussi remarquer dans la conduite des faux Apôtres de Corinthe les vices opposés aux bonnes qualités que doit avoir un fidele ministre de J. C. L'Apôtre qui avoit de grands sentimens de reconnoissance pour la grace que Dieu lui avoit faite de l'avoir élevé à un si haut degré d'honneur, prêchoit la parole de Dieu sans autre vûe que de plaire à Dieu, & sans

aucun autre interêt que celui du salut des ames : Mais les faux-docteurs des Corinthiens qui aimoient plus la gloire des hommes que celle de Dieu , employoient toute leur adresse pour se maintenir dans les bonnes graces du peuple, & trahissant ainsi leur ministere, cachoient sous l'apparence d'un faux zele les passions dont ils étoient rongés au dedans, & pour se faire estimer, ils alteroient la pureté de la parole de Dieu par les vains ornemens d'une éloquence profane.

D'où vient cette conduite si differente dans un même ministere & dans les mêmes fonctions pastorales ? C'est sur tout parce que les uns s'y engagent sans avoir les qualités nécessaires, par leur propre cupidité & sans l'ordre de Dieu ; & que les autres, après s'être éprouvés, n'y entrent que quand Dieu les appelle; ainsi les uns reconnoissent, comme dit saint Paul, qu'ils sont dans le ministere sacré *, par la misericorde que Dieu leur a faite*, c'est-à-dire, par une grace toute pure, sans avoir égard à leur indignité ; au-lieu que ceux qui n'y entrent que d'eux-mêmes, n'y sont que par un jugement terrible de sa justice. Faut-il donc s'étonner, si Dieu n'ayant aucune part à la vocation de ces derniers, leur vie n'est qu'une suite & un enchaînement continuel de pechés & d'œuvres de tenebres ? Tous les maux de l'Eglise ne viennent principalement que de cette source corrompue, d'entrer sans vocation dans l'état ecclesiastique & dans les charges de l'Eglise. C'est le malheur que saint Bernard déploroit déja de son temps. On court indiscretement aux ordres sacrés, disoit ce Pere, & les hommes se portent sans reverence & sans consideration dans le ministere spirituel, qui est venerable aux Anges

Bern. de conv. ad clericos c. 20.

» mêmes. Ils ne craignent point de prendre l'enseigne
» & l'étendart du royaume céleste, ni de porter la
» couronne de cet empire, quoique l'avarice regne
» dans leur cœur, que l'ambition leur commande,
» que l'orgueil les domine, que l'injustice & l'impu-
» dicité les tiennent esclaves, & qu'ils commettent
» peut-être des abominations horribles dans le lieu
» saint, lesquelles on découvriroit si on perçoit la
Ezech. 8. 7. 8. » muraille, comme dit le Prophete Ezechiel. Il sem-
» ble, dit ailleurs ce saint Docteur, que l'Eglise s'est
» étendue, & que l'Ordre sacré des Ecclesiastiques
» s'est multiplié infiniment; mais, Seigneur, encore
» que vous ayez multiplié le nombre, vous n'avez
» pas augmenté la joie, puisqu'il paroît que leur mé-
» rite est autant diminué, que leur nombre est ac-
» cru. Combien peu trouve-t-on d'Ecclesiastiques qui imitent saint Paul dans la grandeur de son courage, & qui ne se laissera point abaisser par les traverses & les contradictions, annoncent avec une sainte liberté la pureté de l'Evangile, & la soutiennent aux dépens de tout avec une constance & une fermeté vraiment sacerdotale? Combien peu joignent à ce courage une humilité qui les porte à se considerer comme les serviteurs de ceux qu'ils gouvernent ou qu'ils instruisent? Combien y en a-t-il au-contraire, qui imitent les faux-apôtres de Corinthe, en se prêchant eux-mêmes, & qui par une hypocrisie pleine d'artifice font valoir leurs talens & leur mérite prétendu pour parvenir aux honneurs & aux charges? Qu'il est rare de voir des Ecclesiastiques assez désinteressés pour n'avoir point en vûe dans le ministere sacré leur établissement ou celui de leurs proches?

Que les Pasteurs & les autres Ecclesiastiques ap-

prennent de saint Paul & de ses disciples à ne point rechercher ce qui les regarde, mais ce qui regarde J. C. & qu'ils se souviennent que s'ils recherchent les biens & les honneurs de cette vie, ils renoncent au sacerdoce de J. C. qui n'est le Pontife que des biens à venir; *Pontifex futurorum bonorum*: Que les peuples imitent le désintéressement & le courage de leurs Pasteurs, & que tous ensemble, & ceux qui éclairent les autres, & ceux qui sont éclairés par la lumiere de l'Evangile, n'aspirent qu'à ce bonheur & *cette gloire qui sera un jour découverte en nous.* Rom. 8. 18.

℣. 7. jusqu'au 17. *Or nous portons ce trésor dans des vases de terre, afin* qu'on reconnoisse *que la grandeur de la puissance* qui est en nous, *est de Dieu, & non pas de nous, &c.*

Le premier homme a été formé de terre, & tous ses descendans sont créés comme des vases d'argile entre les mains d'un potier. *Seigneur*, dit le Prophete, *vous êtes notre Pere, nous ne sommes que de l'argile. Souvenez-vous, je vous prie*, dit Job, *que vous m'avez formé comme d'argile.* Mais quoique tout homme qui vit sur la terre ne soit qu'un abysme de vanité, & semblable au néant même, Dieu qui est si grand, ne laisse pas de s'en servir comme d'un instrument pour executer ses plus grands desseins, & faire éclater sa puissance incomprehensible, & parmi les hommes il se sert ordinairement de ceux qui paroissent les plus vils & les plus méprisables, pour operer ses grands ouvrages. C'est ainsi que pour soumettre tout le monde à la foi de J. C. il s'est servi de douze hommes ignorans & du commun du peuple, à qui on suscitoit de toutes parts des persecutions & des traverses.

Isai. 64. 8.
Job. 10. 9.

Comment donc s'est-il pu faire que des hommes sans lettres, & d'une condition qui les rendoit naturellement timides, ayent fait taire & ayent assujetti les Orateurs & les Philosophes? Comment des gens foibles, sans crédit & sans autorité, ont-ils pu vaincre les Rois & les Princes, & abattre le faste des grands du monde? si ce n'est que Dieu, pour faire paroître qu'il n'a besoin de personne, *a*
1. Cor. *choisi les moins sages selon le monde, pour confondre*
1. 17. *les sages; & les foibles selon le monde pour confondre*
les puissans.

En effet, ç'a toujours été la conduite de Dieu dans l'établissement de l'Eglise & dans la dispensation de ses graces pour sauver ses élus. Le Fils de Dieu est venu lui-même revêtu de foiblesse, & dans une bassesse apparente qui a scandalisé les Juifs qui l'ont méconnu en cet état; il est venu annoncer
Matth. l'Evangile aux pauvres, & en a caché les mysteres
11. 6. aux sages, pour les découvrir aux simples & aux petits, qui sont persuadés de leur foiblesse & ne présument rien d'eux-mêmes: car comme nous ne sommes de nous-mêmes que foiblesse, nous n'avons de force qu'autant que nous en donne celui qui s'est rendu foible pour l'amour de nous: Qu'a-
1. Cor. 4. vez-vous, dit l'Apôtre, que vous n'ayez pas reçu?
7. Philip. 2. N'est-ce pas Dieu qui produit en nous la volonté
13. & l'action selon son bon plaisir? Ainsi nous pour-
c. 4. 13. rons tout en celui qui nous fortifie, si nous nous
» dépouillons entierement de nous-mêmes. Tous
» ceux qui sont forts & puissans dans le monde, dit
Gregor. Moral. » saint Gregoire, ne paroissent pas manquer de for-
lib. 4. » ce; mais ceux qui s'affermissent dans l'amour de
c. 12. » leur Createur s'affoiblissent d'autant plus en eux-
« mêmes, qu'ils se fortifient davantage dans cette

force & cette vertu divine à laquelle ils tendent : «
C'est dans cette disposition que le Prophete disoit : «
Mon ame est tombée en défaillance dans la recherche « Ps. 118.
de votre salut ; parce que perdant toute confiance « 81.
en ses propres forces, il étoit tout embrasé du «
desir de la vie céleste & du bonheur éternel ; c'est «
pour cela qu'il dit en un autre Pseaume : *Mon ame* « Ps. 83.
a eu d'ardens desirs pour l'entrée de la maison du Sei- « 3.
gneur, & en est tombée en défaillance. C'étoit aussi «
l'état de cette amante sacrée des Cantiques, lorf- «
qu'elle disoit ; *Mon ame s'est fondue, dès que mon* « Cant.
bien-aimé a parlé ; parce qu'aussi-tôt que l'ame est « 5. 6.
touchée par l'inspiration des paroles interieures «
de la grace, elle perd ses forces & se fond par «
l'arden, desir : dont elle est comme absorbée, ainsi «
quand l'ame s'attache à la force de Dieu, les pro- «
pres forces de la chair s'abattent & s'évanouissent. «

Puisque toute notre force vient donc de Dieu, & que *ce qui paroît en Dieu une foiblesse est plus fort que la force de tous les hommes ;* mettons en Dieu toute notre confiance ; renonçons entierement à nous-mêmes, & soyons persuadés que Dieu peut faire de nous & par nous, quelque foibles que nous soyons, tout ce qu'il aura résolu par son souverain pouvoir. *O heureuse foiblesse* s'écrie saint Bernard, *qui mérite d'être soutenue par la vertu même de J. C.* (1. Cor. 1. 25.)

℣. 8. jusqu'au 17. *Nous sommes pressés de toutes sortes d'afflictions, mais nous n'en sommes pas accablés ; nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables ; mais nous n'y succombons pas, &c.*

La patience chrétienne qui donne la paix & le mérite à toutes nos souffrances, est en nous un des plus excellens effets de la grace de J. C. notre

Sauveur. Car le bien qu'elle opere dans les plus vertueux d'entre les fideles, est de leur donner d'autant plus de patience & de force pour endurer les maux présens, qu'ils servent Dieu avec plus d'amour & de fidelité ; & elle leur fait faire un si bon usage de leurs afflictions, qu'elles leur servent à se purifier de plus en plus, & à leur accroître le mérite de leurs vertus & de leur sainteté.

Mais cette patience ne se soutient que par l'esperance d'avoir part à la gloire & à la resurrection du Sauveur, qui faisant voir dans les afflictions de ses serviteurs sa mort & sa croix, fait aussi voir dans leur courage au milieu de tant de maux, la force de sa vie nouvelle & de sa Resurrection. Ainsi c'est pour être un jour élevés par la grâce de leur Redempteur aux récompenses de l'éternité, qu'ils souffrent les maux de la vie présente. Ils méprisent la mort de leurs corps, parce qu'ils envisagent la gloire de la Resurrection : ce qu'ils souffrent n'est que passager, & ce qu'ils s'attendent de recevoir est éternel. Et ils ne sont nullement en doute de ces biens futurs, en ayant déja un témoignage aussi assuré qu'est la gloire qui éclate en la personne de leur Redempteur. La vûe de cette Resurrection glorieuse fortifie merveilleusement leur esperance, ne doutant point que ce qui s'est fait dans leur chef ne s'accomplisse aussi un jour dans eux-mêmes qui sont ses membres : c'est cette assurance qui soutenoit le saint homme Job parmi cette foule d'afflictions dont il fut attaqué, & qui lui faisoit dire avec confiance : *Je sçai que mon Redempteur est vivant, & qu'au dernier jour je ressusciterai de la terre.* Job. 19. 25.

Il n'y a donc pas sujet de s'étonner de la fermeté inébranlable des Apôtres, qui après avoir vu le

Sauveur ressuscité avoient été assistés d'un secours extraordinaire de l'Esprit de Dieu : c'est la disposition où se trouve ici saint Paul ; c'est celle où se trouvoient les autres Apôtres, qui *sortirent du conseil tout remplis de joie de ce qu'ils avoient été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de* JESUS. Act. 5. 41.
Ayons recours dans nos maux à cette même grace, dont l'efficace & la vertu ne paroît point davantage que dans les souffrances & dans la destruction de l'homme exterieur ; & plus nous sommes pressés par le poids de nos afflictions, ayons grand soin de relever notre courage par l'esperance de ces biens que nulle langue ne peut exprimer, & nul entendement ne peut comprendre.

℣. 17. & 18. *Car le moment si court & si leger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une souveraine & incomparable gloire ; &c.*

L'on ressent d'autant plus vivement les maux présens, que l'on pense moins aux biens à venir, & l'on trouve les peines de cette vie d'autant plus rudes, que l'on fait moins de reflexion sur l'excellence du prix de la vie future. C'est pourquoi notre esprit aveuglé se plaint de la dureté des fleaux de Dieu, & les considere comme un malheur infini ; mais si nous nous élevons une fois vers l'éternité, & que nous arrêtions fixement les regards de notre cœur sur les choses qui sont d'une immuable durée ; nous reconnoîtrons visiblement que tout ce qui court à sa fin doit être compté pour rien. Ainsi en souffrant les adversités de cette vie, nous considererons comme un neant tout ce qui se passe : Et plus nous nous fortifierons interieurement dans les joies spirituelles, moins nous

CHAPITRE V.

1. Scimus enim, quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cœlis.

2. Nam & in hoc ingemiscimus, habitationem nostram, quæ de cœlo est, superindui cupientes:

3. si tamen vestiti, non nudi inveniamur.

4. Nam & qui sumus in hoc tabernaculo, ingemiscimus gravati: eò quòd nolumus exspoliari, sed supervestiri; ut absorbeatur quod mortale est, à vita.

5. Qui autem efficit

1. Aussi nous sçavons que si cette maison de terre // où nous habitons vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison // qui ne sera point faite de main d'homme, & qui durera éternellement.

2. C'est ce qui nous fait soupirer dans le desir que nous avons d'être revêtus *de la gloire, qui est* cette maison celeste;

3. si toutefois nous sommes trouvés vêtus, & non pas nuds. *Apoc.* 16 15.

4. Car pendant que nous sommes dans ce corps comme dans une tente, nous soupirons sous sa pesanteur, parce que nous ne desirons pas d'en être dépouillés //, mais d'être revêtus par-dessus, en sorte que ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé par la vie.

5. Or c'est Dieu qui nous

✝. 1. *expl.* c'est ainsi qu'il appelle son corps.
Ibid. *expl.* le même corps, mais devenu tout celeste.
✝. 4. *expl.* de mourir.

a formés pour cet état d'immortalité //, & qui nous a donné pour arrhes son Esprit //.

nos in hoc ipsum ; Deus, qui dedit nobis pignus Spiritûs.

6. Nous sommes donc toujours pleins de confiance : & comme nous sçavons que pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur, & hors de notre patrie,

6. Audentes igitur semper, scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur à Domino :

7. parce que nous marchons *vers lui* par la foi, & que nous n'en *jouissons* pas encore par la claire vue ;

7. (per fidem enim ambulamus, & non per speciem)

8. dans cette confiance que nous avons //, nous aimons mieux sortir *de la maison* de ce corps //, pour aller habiter avec le Seigneur.

8. audemus autem : & bonam voluntatem habemus magis peregrinari à corpore, & præsentes esse ad Dominum.

9. C'est pourquoi toute notre ambition est d'être agréables à Dieu, soit que nous habitions dans le corps, ou que nous en sortions pour aller à lui ;

9. Et ideò contendimus, sive absentes, sive præsentes, placere illi.

Rom. 14. 10. 10. car nous devons tous comparoître devant le tribunal de Jesus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises

10. Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit, sive bonum,

℣. 5. *lettr.* pour cela même.
Ibid. *lettr.* les arrhes de l'Esprit.

℣. 8. *expl.* de voir Dieu face à face dans le ciel.
Ibid. *expl.* mourir.

ſive malum.

actions qu'il aura faites pendant qu'il étoit revêtu de ſon corps.

11. Scientes ergo timorem Domini, hominibus ſuademus, Deo autem manifeſti ſumus. Spero autem & in conſcientiis veſtris manifeſtos nos eſſe.

11. Sçachant donc combien le Seigneur eſt redoutable //, nous nous juſtifions devant les hommes : mais Dieu connoît qui nous ſommes ; & je veux croire que nous ſommes auſſi connus de vous dans le ſecret de votre conſcience,

12. Non iterùm commendamus nos vobis, ſed occaſionem damus vobis gloriandi pro nobis, ut habeatis ad eos, qui in facie gloriantur, & non in corde.

12. Nous ne prétendons point nous relever encore ici nous-mêmes à votre égard : mais ſeulement vous donner occaſion de vous glorifier à notre ſujet, afin que vous puiſſiez répondre à ceux qui mettent leur gloire dans ce qui paroît, & non dans ce qui eſt au *fond du* cœur.

13. Sive enim mente excedimus, Deo, ſive ſobrii ſumus, vobis.

13. Car ſoit que nous ſoyons emportés comme hors de nous-mêmes, c'eſt pour Dieu : ſoit que nous nous temperions, c'eſt pour vous //.

14. Charitas enim Chriſti urget nos : æſtimantes hoc, quoniam ſi unus pro omnibus mortuus eſt, ergo omnes mortui ſunt :

14. Parce que l'amour de Jeſus-Chriſt nous preſſe : conſiderant que ſi un ſeul eſt mort pour tous, donc tous ſont morts,

ỽ. 11. *autr.* ſçachant donc combien le Seigneur eſt redoutable, *ou*, étant donc inſtruits de la véritable Religion. Les Hebreux expriment la véritable Religion par ces mots ; La crainte du Seigneur.

ỽ. 13. *expl.* pour s'accommoder à leur foibleſſe.

15. & que Jesus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes; mais pour celui qui est mort & qui est ressuscité pour eux.

16. C'est pourquoi nous ne connoissons plus desormais personne selon la chair. Et si nous avons connu Jesus-Christ selon la chair ‖, maintenant nous ne le connoissons plus de cette sorte.

Isai. 43. 5. Apoc. 21. 5.

17. Si donc quelqu'un est en Jesus-Christ, *il est devenu* une nouvelle créature: ce qui étoit de vieux est passé, & tout est devenu nouveau.

18. Et le tout vient de Dieu, qui nous a reconciliés avec lui-même par Jesus-Christ, & qui nous a confié le ministere de la réconciliation.

19. Car Dieu a reconcilié le monde avec soi en Jesus-Christ ‖, ne leur imputant point leurs pechés; & c'est lui qui a mis en nous la parole de reconciliation.

20. Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour

15. & pro omnibus mortuus est Christus: ut, & qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei, qui pro ipsis mortuus est & resurrexit.

16. Itaque nos ex hoc neminem novimus secundùm carnem. Et si cognovimus secundùm carnem Christum, sed nunc jam non novimus.

17. Si qua ergo in Christo nova creatura: vetera transierunt: ecce facta sunt omnia nova.

18. Omnia autem ex Deo, qui nos reconciliavit sibi per Christum, & dedit nobis ministerium reconciliationis.

19. Quoniam quidem Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi, non reputans illis delicta ipsorum; & posuit in nobis verbum reconciliationis.

20. Pro Christo ergo legatione fungimur,

ỳ. 16. *i. e.* si nous nous sommes glorifiés autrefois de ce qu'il étoit de notre nation, & qu'il demeuroit parmi nous.

ỳ. 19. *autr.* étoit en Jesus-Christ, se reconciliant le monde.

tamquam Deo exhortante per nos. Obſecramus pro Chriſto reconciliamini Deo ;

Jeſus-Chriſt, & c'eſt Dieu *même* qui vous exhorte par notre bouche. *Ainſi* nous vous conjurons au nom de Jeſus-Chriſt, de vous reconcilier avec Dieu ;

21. cum, qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit, ut nos efficeremur juſtitia Dei in ipſo.

21. puiſque pour l'amour de nous il a traité celui qui ne connoiſſoit point le peché ″, comme s'il eût été le peché *même*, afin qu'en lui ″ nous devinſſions *juſtes de* la juſtice de Dieu.

℣. 21. *autr.* Il a fait celui qui ne connoiſſoit point le peché une victime pour le peché. *Auguſt.* *Ibid.* que par lui.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *AUſſi nous ſçavons que ſi cette maiſon de terre où nous habitons, vient à ſe diſſoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maiſon, qui ne ſera point faite de main d'homme, & qui durera éternellement.*

Auſſi. L'Apôtre explique & confirme ce qu'il a dit au verſet penultiéme du chapitre précedent, que les afflictions que les fideles, & ſur-tout les miniſtres de l'Evangile, ſouffrent en ce monde, leur produiſent le poids éternel d'une gloire ſouveraine & incomparable.

Nous ſçavons avec certitude, par le moyen de la foi, *que ſi cette maiſon de terre*, c'eſt-à-dire, ce corps mortel & corruptible, qui n'eſt en effet qu'une maiſon de boue, & qui eſt tous les jours prête à ſe diſſoudre & à tomber en ruine.

Où nous habitons. Grec. ajoute, *comme dans une tente*, pour un peu de temps seulement, & sans être assuré de sa durée; de même que les soldats ne demeurent dans leurs tentes que comme en passant, sans être assurés du temps qu'ils y doivent demeurer. Voyez Job 4. 19.

Vient à se dissoudre, par la mort, causée par la violence des persecutions; car c'est principalement de cette sorte de mort dont il est ici parlé.

Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison: il oppose la maison du ciel à la maison terrestre dont il vient de parler. *Autr.* Dieu nous donnera la gloire celeste, figurée par un bâtiment stable & éternel. Voyez Hebr. 11. 10. Apoc. 20. 10. &c.

Qui ne sera point faite de main d'homme, c'est-à-dire, dont la structure ne sera point naturelle, comme est la production du corps humain par la generation; mais qui n'aura que Dieu seul pour auteur & pour architecte. Voyez Hebr. 11. 10.

Et qui durera éternellement, au-lieu que notre corps ne peut durer que fort peu de temps: car il oppose ici l'éternité de la gloire à la breveté de la vie du corps.

℣. 2. *C'est ce qui nous fait soupirer dans le desir que nous avons d'être revêtus* de la gloire qui est *cette maison céleste.*

C'est ce qui nous fait soupirer; c'est-à-dire, c'est là l'unique cause de nos soupirs: car pour les persecutions que nous souffrons, elles nous sont un sujet de très-grande joie, puisqu'elles nous préparent la gloire, & qu'elles nous en approchent.

Dans le desir que nous avons d'être revêtus de la gloire, *&c.* L'Apôtre se sert de ce mot, pour faire voir que chaque bienheureux jouira d'une gloire

qui lui ſera propre, & proportionnée à ſes merites; comme les habits doivent être propres & proportionnés à ceux qui en ſont ornés; & parce que cette proprieté & cette proportion ne ſe trouve pas dans une maiſon, il s'eſt ſervi du mot de revêtu pour exprimer plus fortement ſa penſée.

℣. 3. *Si toutefois nous ſommes trouvés vêtus, & non pas nuds.*

Si toutefois nous ſommes trouvés vêtus, c'eſt-à-dire, que pour être revêtus de la gloire, il faut néceſſairement que nous ſoyons trouvés à la mort vêtus & ornés de la juſtice & de la charité, qui eſt cette robe nuptiale, ſans laquelle on ne peut être introduit aux noces de l'Epoux. Voyez Matth. 22. 11. Epheſ. 4. 24. Col. 3. 10. Apoc. 3. 4. 16. 15. & 19. 8.

Et non pas nuds, c'eſt-à-dire, deſtitués des vertus chrétiennes, & trouvés par conſequent dans l'état du peché mortel, qui nous rend abominables devant Dieu. Voyez Gen. 3. 7.

℣. 4. *Car pendant que nous ſommes dans ce corps comme dans une tente, nous ſoupirons ſous ſa peſanteur, parce que nous ne deſirons pas d'en être dépouillés, mais d'être revêtus par-deſſus; enſorte que ce qu'il y a de mortel en nous, ſoit abſorbé par la vie.*

Car, &c. L'Apôtre repete & confirme ce qu'il a dit au verſet 2. touchant le gémiſſement des fideles.

Nous ſoupirons ſous ſa peſanteur; c'eſt-à-dire, ſous le poids de la convoitiſe, qui réſide principalement dans le corps, qui y prend ſon origine & ſon accroiſſement, & qui par ſon poids appeſantit l'ame, la détournant de Dieu, & l'attirant vers *Sap. 9.*
les créatures: *Corpus quod corrumpitur aggravat animam.* *15.*

Parce que nous ne desirons pas d'en être dépouillés, &c. c'est-à-dire : Cet état déplorable où nous sommes à présent, ne nous porte pas à désirer la mort par aucune impatience, ni pour être quittes des peines & des travaux de cette vie, puisque nous les souffrons très-volontiers pour la gloire de Dieu ; mais pour changer cette vie animale & corporelle, qui est sujette par consequent au peché, en une vie céleste & spirituelle, & exempte de peché. *Autr.* Cet état nous porte à desirer la mort, non que nous voulions être dépouillés pour jamais de notre corps, puisque ce seroit desirer la destruction de notre nature, qui ne peut subsister sans un corps, mais pour être revêtus de la gloire céleste : afin qu'au jour de la résurrection, ce corps mortel que nous aurons quitté pour un temps par la mort, soit rendu immortel par la vie de l'ame qui s'y réunira, & qui le rendra exempt de toute corruption & de toute convoitise.

℣. 5. *Or c'est Dieu qui nous a formés pour cet état d'immortalité, & qui nous a donné pour arrhes son Esprit.*

Or c'est Dieu. L'Apôtre ajoute ceci, pour faire voir la certitude de l'esperance que les fideles ont de la résurrection glorieuse.

Qui nous a formés, &c. c'est-à-dire, préparés par son élection éternelle, & ensuite par la grace de la regeneration & de la perseverance. Voyez Rom. 8. 28. 29. 30. &c.

Et qui nous a donné pour arrhes son Esprit, comme le gage de ses promesses. Voyez 2. Cor. 1. 22. Eph. 1. 14.

℣. 6. *Nous sommes donc toujours pleins de confiance : & comme nous sçavons que pendant que nous habitons*

dans ce corps, nous ſommes éloignés du Seigneur, & hors de notre patrie.

Nous ſommes donc toujours, c'eſt-à-dire : Nous ſommes très-certains de la fidelité de Dieu, & de l'accompliſſement de ſes promeſſes. Ce verſet avec le 8. ſe rapporte au verſet 13. du chapitre précédent.

Pleins de confiance dans les fonctions de notre miniſtere, ſans que la crainte des perſecutions, ni de la mort même, nous puiſſe empêcher de parler avec toute ſorte de liberté.

Et comme nous ſçavons, &c. c'eſt-à-dire : Tant que nous ſommes dans cette vie mortelle, *nous ſommes éloignés du Seigneur*, c'eſt-à-dire, de la poſſeſſion de la gloire, qui n'eſt autre que Dieu même.

Et hors de notre patrie, du ciel, qui doit être notre demeure fixe & permanente.

℣. 7. *Parce que nous marchons* vers lui *par la foi, & que nous n'en* jouiſſons *pas encore par la claire vue.*

Parce que. L'Apôtre explique & rend raiſon de ce qu'il vient de dire, que nous ſommes éloignés du Seigneur.

Nous marchons vers lui *par la foi, &c.* c'eſt-à-dire : Notre vie, qui eſt comme le chemin par lequel nous allons à Dieu, eſt encore dans l'obſcurité, & couverte des nuages de la foi ; de ſorte que nous ne jouiſſions pas encore de la claire vue de Dieu.

℣. 8. *Dans cette confiance que nous avons, nous aimons mieux ſortir* de la maiſon *de ce corps, pour aller habiter avec le Seigneur.*

Dans cette confiance que nous avons, de voir Dieu face à face dans le ciel, nous parlons & nous agiſſons avec une entiere liberté, ſans aucune crainte des perſecutions, ni de la mort.

Nous aimons mieux, *&c.* c'eſt-à-dire : Tant s'en faut que nous craignions la mort, au-contraire nous ne ſouhaitons rien tant que de mourir, dans l'aſſurance que nous avons que la mort nous eſt un moyen certain d'aller à Dieu.

℣. 9. *C'eſt pourquoi toute notre ambition eſt d'être agreables à Dieu, ſoit que nous habitions dans le corps, ou que nous en ſortions pour aller à lui.*

C'eſt pourquoi, *&c.* Comme nous n'avons nulle attache à cette vie, nous ne nous attachons uniquement qu'à plaire à Dieu, & à le ſervir dans les fonctions de notre miniſtere : de ſorte que ni l'amour de la vie, ni la crainte de la mort, ne ſont pas capables de nous détacher de ſon ſervice.

℣. 10. *Car nous devons tous comparoître devant le tribunal de J. C. afin que chacun reçoive ce qui eſt dû aux bonnes ou aux mauvaiſes actions qu'il aura faites, pendant qu'il étoit revêtu de ſon corps.*

Car. Ce qui nous porte à être fideles à Dieu dans les fonctions de notre miniſtere, n'eſt pas ſeulement l'eſperance que nous avons de la réſurrection & de la vie bienheureuſe : mais c'eſt la crainte du jugement dernier.

Nous devons tous, auſſi-bien nous, Apôtres, que les autres hommes, *comparoître*, pour être jugés en dernier reſſort *devant le tribunal de J. C.* c'eſt-à-dire, à la lumiere de ſa juſtice ; *afin que chacun reçoive ce qui eſt dû*, *&c.* c'eſt-à-dire, ou la récompenſe, ou le châtiment qu'il aura merité.

℣. 11. *Sçachant donc combien le Seigneur eſt redoutable, nous nous juſtifions devant les hommes ; mais Dieu connoît qui nous ſommes : & je veux croire que nous ſommes auſſi connus de vous dans le ſecret de votre conſcience.*

Sçachant donc combien le Seigneur est redoutable au jour du jugement à tous les hommes, mais surtout à nous si nous manquons nos fonctions de notre ministere. *Vae enim mihi si non evangelisavero.* 1. Cor. 9. 16.

Nous nous justifions, c'est-à-dire, nous tâchons de nous justifier *devant les hommes ;* il sous-entend : Et si nous ne pouvons y réussir, nous nous en consolons : 1. Par le témoignoge de notre conscience. 2. Parce que Dieu connoît le fond de notre cœur.

Mais Dieu connoît qui nous sommes, &c. c'est-à-dire, avec combien de zele, de pureté & de sincerité nous agissons dans la prédication de l'Evangile, & dans toutes les fonctions de notre ministere. Il paroît par le verset suivant, qu'il dit ceci pour taxer ses adversaires, qui faisoient bien, quant à l'exterieur, les mêmes fonctions que lui, mais qui en effet n'agissoient que par des motifs de cupidité & d'interêt.

Et je veux croire que nous sommes aussi connus de vous, &c. c'est-à-dire, que vous pouvez aussi rendre le même témoignage de nous, ou au moins que vous en jugez ainsi dans le fond de votre ame.

℣. 12. *Nous ne prétendons point nous relever encore ici nous-mêmes à votre égard ; mais seulement vous donner occasion de vous glorifier à notre sujet, afin que vous puissiez répondre à ceux qui mettent leur gloire dans ce qui paroît, & non dans ce qui est au* fond du *cœur.*

Nous ne prétendons point nous relever, &c. en appellant Dieu & vous à témoin de notre zele, & de la pureté de notre intention dans la prédication de l'Evangile ; *mais seulement de vous donner occasion* de vous réjouir, & *de vous glorifier* en Dieu *à notre*

ſujet, de ce que vous m'avez pour Apôtre.

Afin que vous puiſſiez, &c. c'eſt-à-dire, qu'étant aſſurés de la ſolidité de ma vertu, vous ayez de quoi rabattre l'orgueil de mes adverſaires, dont le zele & la vertu n'eſt que dans l'apparence, & qui mettent toute leur gloire dans les avantages purement exterieurs, tels que ſont l'éloquence, la philoſophie, la profeſſion du Judaïſme, &c.

Et non dans ce qui eſt au fond du *cœur*, c'eſt-à-dire, dans la pureté de l'eſprit qui eſt toute interieure. Voyez 1. Pier. 3. 4.

℣. 13. *Car, ſoit que nous ſoyons emportés comme hors de nous-mêmes, c'eſt pour Dieu; ſoit que nous nous temperions, c'eſt pour vous.*

Car, &c. L'Apôtre confirme ce qu'il vient de dire, qu'il ne prétend pas ſe relever auprès des Corinthiens, & qu'il ne cherche en toutes choſes que leur utilité. Le ſens. Car quoique mes adverſaires s'efforcent de faire croire que je me glorifie de mes revelations, & des autres dons que j'ai reçus de Dieu, & qu'ainſi je tombe moi-même dans ce que je vous reproche; cependant je vous puis aſſurer, que je ne fais point d'autre uſage de tous ces dons que pour la gloire de Dieu, & pour l'utilité du prochain; & que c'eſt-là l'unique vue & l'unique motif de toutes mes actions. Voyez 2.Cor. 12. 1. *Autr.* Si nous paroiſſons ſortir des bornes que la bienſeance a miſes au diſcours qu'on doit faire de ſoi-même, ce n'eſt que pour rendre gloire à Dieu du bien qu'il a mis en nous.

C'eſt pour Dieu : Nous rapportons ces graces extraordinaires à la gloire de Dieu, en honorant par elle notre miniſtere, ce qui va à l'honneur de la religion, ſans nous en rien attribuer à nous-mêmes.

Soit que nous nous temperions, c'est-à-dire, soit que nous nous rabaissions en nous abstenant de vous parler des dons dont Dieu a relevé notre ministere, & en nous contentant de vaquer à nos exercices ordinaires & aux fonctions de l'apostolat. *C'est pour vous*, c'est-à-dire, c'est pour nous proportionner à votre foiblesse, ou à l'impression que vous ont donnée de nous les faux docteurs, *Autr.* C'est pour votre utilité, & pour l'avancement de votre salut, & non pas pour y trouver notre propre gloire, mais celle de J. C.

℣. 14. *Parce que l'amour de J. C. nous presse; considerant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts.*

Parce que l'amour de J. C. nous presse. Ce qui nous oblige si étroitement à rapporter ainsi toutes nos actions à la gloire de Dieu & au salut du prochain; c'est cette charité infinie & incompréhensible que J. C. a eue pour nous, en s'offrant à la mort pour l'expiation de nos pechés par sa pure misericorde, & sans y avoir été poussé par d'autre motif, que par celui du pur amour qu'il a eu pour nous.

Considerant que si un seul est mort pour tous, c'est-à-dire, si J. C. a bien voulu porter seul la peine qui étoit dûe à tous les pecheurs, en s'offrant pour eux à la mort. *Posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrûm.* *Isa.* 53. 6.

Donc tous sont morts. L'Apôtre conclut de ce que J. C. est mort pour tous, que tous sont morts, en supposant tacitement ce principe, que J. C. n'est mort que pour les morts, c'est-à-dire, morts de la mort du peché: d'où il faut conclure que tous les pecheurs sont obligés, en reconnoissance d'un si grand bien, de mourir aussi pour lui, en renon-

çant pour son amour à leur propre volonté, & à tous leurs interêts particuliers, exposant même, s'il est besoin, leur propre vie pour sa gloire, & pour le salut de leur prochain : *Si sic Deus dilexit nos, & nos debemus pro fratribus animas ponere.*

1. Joan. 3. 16. Ib. 4. 11.

℣. 15. *Et que J. C. est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort, & qui est ressuscité pour eux.*

Et que J. C. est mort pour tous, afin que ceux qui vivent d'une vie naturelle, terrestre & charnelle, *ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui, &c.* c'est-à-dire, ne vivent que de son Esprit, en renonçant à eux-mêmes & à leurs propres interêts, & rapportant toute leur vie & toutes leurs actions à sa gloire. Il conclut que ceux qui profitent du fruit de la mort de J. C. doivent mourir spirituellement pour lui, en renonçant à leurs propres interêts, & en consacrant toute leur vie à son honneur. Voyez Rom. 6. 2. & 14. 7.

℣. 16. *C'est pourquoi nous ne connoissons plus desormais personne selon la chair : & si nous avons connu J. C. selon la chair, maintenant nous ne le connoissons plus de cette sorte.*

C'est pourquoi, &c. Comme nous sçavons l'obligation que nous avons de nous consacrer entierement à J. C. & de ne vivre plus que pour lui, nous avons renoncé à toute affection purement humaine & charnelle, & nous n'estimons plus, comme nous faisions autrefois dans les hommes, leurs qualités exterieures, comme le bien, la naissance, la profession exterieure du Judaïsme, & tous les avantages qu'il y a d'être de cette nation. Il taxe couvertement ses adversaires, qui mettoient toute

leur gloire dans les choses exterieures, & qui ne consideroient les hommes que pour les biens, la naissance, l'éloquence, &c. *Si quis alius videtur considere in carne, ego magis, &c.* Phil. 3. 4.

Et si nous avons connu J. C. selon la chair, &c. c'est-à-dire, quoiqu'autrefois nous ayons aimé J. C. d'un amour sensible & humain, fondé sur les qualités exterieures qui étoient en lui, nous ne l'aimons plus à présent que d'un amour spirituel, qui est fondé sur l'excellence infinie de sa personne, & convenable à l'état de sa gloire. Il semble que l'Apôtre parle plutôt de ses collegues que de soi-même, puisqu'il n'avoit jamais aimé J. C. d'un amour purement humain, & sensible, comme ceux qui avoient conversé avec lui, pendant qu'il étoit sur la terre, & qui l'avoient aimé pendant ce temps-là d'un amour purement sensible. Voyez Jean 20. 17.

℣. 17. *Si donc quelqu'un est en J. C. il* est devenu *une nouvelle créature ; ce qui étoit de vieux est passé, & tout est devenu nouveau.*

Si donc quelqu'un est en J. C. &c. Comme l'amour que nous avons pour J. C. est tout spirituel, & que nous ne considerons en lui que l'excellence de sa personne, sans nous arrêter à ce qu'il y a en lui de sensible & d'exterieur, nous devons aimer les fideles, qui sont les membres de son corps mystique, d'un même amour, & nous ne devons plus considerer leurs qualités exterieures, mais seulement le nouvel être, la grace & la sainteté de vie qui est en eux. *In Christo enim Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura.* Gal. 6. 15.

Ce qui étoit de vieux, est passé, c'est-à-dire, toutes ces qualités exterieures, comme de Juifs, de circoncis, de Pharisien, &c qui étoient conside-

rées dans l'ancien Testament, ne sont plus regardées dans le Christianisme, que comme des choses indifferentes.

Et tout est devenu nouveau, c'est-à-dire, au-lieu de considerer dans les hommes leurs qualités exterieures, on n'y estime plus que la sainteté & la nouveauté de vie.

℣. 18. *Et le tout vient de Dieu, qui nous a reconciliés avec lui-même par J. C. & qui nous a confié le ministere de la reconciliation.*

Et le tout vient de Dieu, qui est l'auteur de tout ce changement, qui a aboli l'ancien Testament avec toutes ses cérémonies, & son culte exterieur; & lui fait succeder le Nouveau, qui ne consiste que dans l'interieur & dans la nouveauté de vie, qui est la seule chose estimable dans le christianisme. Voyez Hebr. 8. 6. 7. 8. &c.

Qui nous a reconciliés avec lui-même, c'est-à-dire, Dieu a fait ce changement en nous reconciliant à lui, & en nous faisant ses amis, d'ennemis que nous étions pendant la loi; faisant de nous des créatures toutes nouvelles, & toutes differentes de ce qu'elles étoient pendant la loi.

Par J. C. Par le mérite de sa mort, *& qui nous a confié le ministere de la reconciliation*, c'est-à-dire, l'office d'Apôtre, dont la propre fonction est d'appeller les hommes à la foi & à la grace de Dieu, & de procurer par ce moyen leur reconciliation avec lui.

℣. 19. *Car Dieu a reconcilié le monde avec soi, en J.C. ne leur imputant point leurs pechés; & c'est lui qui a mis en nous la parole de reconciliation.*

Car Dieu, c'est une explication plus ample du verset précedent, *a reconcilié*, non que cette reconciliation soit déja accomplie, mais parce que Dieu

Dieu a résolu de l'accomplir. Voyez Rom. 8. 29. 39.

Le monde avec soi en J. C. c'est-à-dire, des hommes de tout âge, de toute condition, de tout pays, de tout sexe, de tous les temps, &c. sans aucune distinction ni exception de personnes. *Non pro nostris autem tantùm, sed etiam pro totius mundi.* 1. Joan. 2. 2.

Ne leur imputant point leurs pechés. L'Apôtre explique en quoi consiste principalement la reconciliation des hommes avec Dieu, & dit que c'est en ce que Dieu ne leur impute pas leurs pechés, c'est-à-dire, qu'il les leur pardonne & les leur remet; en sorte qu'ils sont entierement purifiés & délivrés de la damnation éternelle qu'ils avoient méritée par leurs offenses. *Beatus vir cui non imputavit, &c.*

Et c'est lui qui a mis en nous la parole de reconciliation, c'est-à-dire; c'est lui qui nous a établis pour prêcher sa parole, & pour assurer les hommes de sa part de leur reconciliation avec lui, pourvu qu'ils ne s'en rendent pas indignes par leur incrédulité. Rom. 4. 8.

℣. 20. *Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour J. C. & c'est Dieu* même *qui vous exhorte par notre bouche;* ainsi *nous vous conjurons au nom de J. C. de vous reconcilier avec Dieu.*

Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs de Dieu envers les hommes; *pour J. C.* c'est-à-dire, à la place de J. C. qui étoit pendant sa vie mortelle le grand Ambassadeur de Dieu envers les hommes, comme il est à présent leur mediateur envers Dieu.

Et c'est Dieu même *qui vous exhorte par notre bouche:* car la parole des Ambassadeurs est reputée la parole des Princes qui les envoyent; ainsi vous devez recevoir notre parole comme venant de la bouche de Dieu même, de qui nous sommes les mini-

1. Theff. 2. 13. ſtres : *Accepiſtis illud , non ut verbum hominum , ſed ſicut eſt verè verbum Dei.*

Ainſi nous vous conjurons au nom de J. C. comme ſes lieutenans en la charge d'Ambaſſadeurs de Dieu , ou pour ſon amour , *de vous reconcilier avec Dieu* , c'eſt-à-dire , de rentrer en grace avec lui par une ſerieuſe converſion.

℣. 21. *Puiſque pour l'amour de nous il a traité celui qui ne connoiſſoit point le peché , comme s'il eût été le peché* même , *afin qu'en lui nous devinſſions* juſtes de *la juſtice de Dieu.*

Puiſque pour l'amour de vous. C'eſt la raiſon de l'exhortation du verſet précedent. Le ſens : Nous ne pouvons pas refuſer ſans une extrême ingratitude , de nous reconcilier avec Dieu , après ce qu'il a fait pour nous , puiſque c'eſt lui-même , quoique nous l'euſſions offenſé , qui nous a recherchés le premier , & pour nous rendre dignes de ſon amitié , que nous avions perdue par le peché , il a bien voulu expoſer ſon propre Fils à la mort , comme un ſcelerat , & lui faire porter la peine de tous nos pechés , qui étoient l'obſtacle de notre reconciliation avec Dieu.

Il a traité celui qui ne connoiſſoit point le peché , c'eſt-à-dire , le Fils , qui étoit exempt de tout peché , *comme s'il eût été le peché* même , c'eſt-à-dire , un très-grand pecheur.

Afin qu'en lui par ſon mérite *nous devinſſions* juſtes de *la juſtice de Dieu* , c'eſt-à-dire , de cette juſtice qu'il opere en nous , & qui ſeule lui eſt agréable.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 11. *AUssi nous sçavons que si cette maison de terre où nous habitons vient à se dissoudre, Dieu nous en donnera dans le ciel une autre maison, qui ne sera point faite de main d'homme, & qui durera éternellement, &c.*

Le saint Apôtre, toujours plein de confiance & de courage au milieu des afflictions, tâche d'inspirer ce sentiment aux Corinthiens, & dans eux à tous les Chrétiens, en leur représentant que c'est un avantage de prodiguer sa vie par les souffrances, & que *la mort est un gain* quand on la souffre pour une bonne cause. On n'est point fâché de voir tomber une maison ruineuse, quand on est assuré qu'elle doit être rétablie tout de nouveau & changée en un palais magnifique; un voyageur qui ne respire que sa patrie, n'est point fâché de quitter la tente où il campoit dans son voyage, pour rentrer dans sa maison où il doit demeurer en repos: Ainsi un Chrétien doit-il être fâché que ce corps, qui est une maison de boue, tombe en ruine; puisqu'il est assuré qu'il en recouvrera un tout autre plein de gloire & immortel?

Il est vrai que la mort est affreuse, & que naturellement on ne la regarde qu'avec horreur; mais depuis que le Fils de Dieu notre divin Liberateur a bien voulu en souffrir toutes les rigueurs pour la vaincre & pour en triompher, il nous l'a rendue douce & agréable, & nous ne devons plus regarder la dissolution de notre corps que comme un passage de la mort à la vie, & d'un état miserable à un

bonheur éternel. C'eſt le ſentiment où doivent être tous les Chrétiens, quelque repugnance qu'ils reſſentent d'être dépouillés de leurs corps ; & à moins de renoncer à leur foi, quelque foibles & imparfaits qu'ils ſoient, ils ne doivent pas tellement aimer la vie qu'ils ne ſoient prêts de ſouffrir la mort, quand Dieu leur redemande la vie qu'il leur a prêtée, pour leur en donner une meilleure. Ainſi quoique la mort ſoit une choſe amere, nous ne devons pas refuſer de la *goûter*, comme parle l'Ecriture, ſi nous voulons aſſurer notre ſalut. Quand nous voulons guérir d'une maladie, nous ne prenons, dit ſaint Gregoire, qu'avec grande peine une medecine amere ; & cependant nous la prenons avec joie dans la confiance d'une prochaine ſanté : car ſi le corps ne ſe peut guérir autrement, ce qui nous déplaît dans ce breuvage, ne laiſſe pas de nous plaire ; & voyant que notre vie dépend de cette amertume, nous reſſentons de la joie parmi cette peine & ce chagrin.

Eccli. 4. 1. 2. Gregor. Moral. l. 31. cap. 16.

Ne voyons-nous pas, dit le même ſaint Docteur, qu'un homme courageux qui s'arme pour le combat, ſent que le cœur lui bat ; il tremble, & ſemble avoir peur en pâliſſant, & cependant il eſt enflammé de colere : De même lorſque les Saints voyent approcher le temps de leur martyre, ils ne peuvent s'empêcher d'être ébranlés par l'infirmité de leur nature, pendant que leur cœur s'affermit par la ſolidité de leur eſperance : ils tremblent dans la vûe d'une mort prochaine, & en même-temps ils ſe réjouiſſent de ce qu'en mourant ils parviennent à une plus véritable vie. Car on ne ſçauroit arriver au royaume du ciel ſans paſſer par une mort temporelle : c'eſt pourquoi ils ſont tous enſemble dans

la confiance & dans l'inquiétude , dans la joie & dans la crainte ; parce qu'ils ſçavent bien qu'ils ne peuvent obtenir le repos qui leur eſt promis, s'ils ne paſſent avec peine & avec travail l'intervalle qui ſépare cette vie de l'autre.

Mais nul ne pourra jamais ſoutenir avec fermeté la ſouffrance, s'il n'a le ſoin de ſe fortifier auparavant par une attentive méditation : car il eſt certain que l'on eſt d'autant moins ſurmonté par l'adverſité, que l'on a eu plus de ſoin de s'y préparer par la prévoyance. La mort même qui nous trouble quand elle ſurvient inopinément, nous réjouit au-contraire quand on a ſoin de s'y préparer par une mûre déliberation. Préparons-nous donc à la tentation, ſelon l'avis que nous donne le Sage, & conſiderons que la maniere dont on ſe conduit dans les grandes tentations dépend ordinairement de celle dont on ſe conduit dans les petites. Ceux qui ſe tiennent dans une vigilance continuelle, & qui tâchent de ſe fortifier par la priere & la méditation des vérités de l'Evangile, ſe ſoutiennent dans les grandes épreuves. Dieu ne préſente quelquefois qu'une occaſion de cette ſorte où il veut éprouver notre fidelité, & c'eſt le plus ſouvent la maniere dont on s'y conduit, qui décide du ſalut ; tant il eſt important de s'y bien préparer. Recevons donc de la part des méchans le mal pour le bien, dans le temps que nous jouiſſons de la paix ; & ſouffrons patiemment les détractions & les injures, afin que lorſque le temps de quelque perſecution arrivera, nous ſoyons d'autant plus forts contre les épreuves violentes, que nous nous ſerons maintenus avec plus de patience contre les legeres attaques. Car celui qui ne peut ſupporter pa-

Eccl. 2. 1.

tiemment les mauvaiſes langues des médiſans, ſe rend témoignage à ſoi-même, qu'il eſt incapable de ſe maintenir contre la violence d'une manifeſte perſecution. C'eſt ainſi que l'on pourra *comparoître*
2. Tim. 3. 5. avec aſſurance *devant le tribunal de J. C.* pour y recevoir la couronne que nous aurons méritée en combattant ſelon les regles qui ſont preſcrites.

℣. 11. juſqu'au 14. *Sçachant donc combien le Seigneur eſt redoutable, nous nous juſtifions devant les hommes; Mais Dieu connoît qui nous ſommes, &c.*

Saint Paul qui ne reſpiroit que le ſalut de ceux qu'il conduiſoit, tâche de prévenir tout ce qui pouvoit empêcher leur avancement dans la vertu. Et comme les faux-apôtres décrioient ſa conduite & formoient dans les eſprits des Corinthiens des ſoupçons déſavantageux contre lui, il a ſoin d'effacer ces mauvaiſes impreſſions avec une application qui fait voir le ſoin qu'il avoit de leur ſalut, dont l'affermiſſement dépendoit de l'eſtime qu'ils devoient avoir pour lui. Car les Paſteurs ſe doivent conſerver leur propre réputation, non ſeulement pour eux-mêmes, mais auſſi pour ceux qu'ils ont à conduire, à qui ils deviennent inutiles s'ils n'en ſont eſtimés : & c'eſt à eux principalement que le
Eccli. 41. 15. Sage adreſſe ces paroles : *Curam habe de bono nomine ;* ayez ſoin d'avoir bonne réputation : Ainſi quand il arrive que les inferieurs conçoivent de mauvais ſoupçons contre les ſuperieurs, ceux-ci doivent prendre ſoin de guérir ces préventions, comme des maladies dangereuſes capables de faire périr ceux qui en ſont préoccupés. Saint Auguſtin qui a traité ce ſujet, & en a donné des maximes qu'il a pratiquées lui-même, eſt d'avis que ceux qui ont des penſées deſavantageuſes contre l'hon-

neur du prochain, *témoignent publiquement ce qu'ils ont dans le cœur, afin que l'on puisse employer toutes sortes de remedes, plutôt que de permettre qu'ils périssent sans qu'on le sçache, par le poison de ces pernicieux soupçons.* August. ep. 224.

Ce saint Docteur enseigne aussi, que l'on ne doit pas se contenter du témoignage de sa conscience, & que la charité qui ne cherche pas ses interêts, obligeant à faire le bien non seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes, il faut plutôt tâcher de les persuader de la fausseté de leurs soupçons, que de les reprendre de ce qu'ils les font paroître. *Magis satagendum est quomodo persuadeatur hominibus falsum esse quod suspicantur, quàm quomodo arguendi sunt qui suspiciones suas vocibus verbisque declarant.* Ibi

C'est avec cette moderation que le grand Apôtre, qui voyoit les esprits des Corinthiens prévenus de quelques soupçons, tâche de les persuader de son innocence & de la sincerité de sa conduite, & le motif par lequel il se croit obligé d'effacer dans leurs esprits ces mauvaises impressions, c'est, dit-il, qu'il sçait *combien le Seigneur est redoutable*, & qu'il nous demandera compte du salut de notre prochain, si nous avons négligé de prévenir sa perte.

Saint Augustin étoit encore bien penetré de cette crainte, & persuadé de cette obligation; car voulant adoucir l'esprit d'un Evêque qui s'étoit choqué de ce que ce saint Docteur avoit écrit sans nommer personne, il prie un autre Evêque, qu'il prend pour médiateur, de lui ôter la pensée que ce fût par mépris pour lui qu'il avoit écrit de la sorte: *Assurez-le*, dit-il, *combien je suis éloigné de le mépriser, combien je crains Dieu en sa personne, &*

combien je le regarde en lui notre chef, dans le corps duquel nous sommes tous freres. NOVERIT *quàm eum non contemnam, & quantùm in illo Deum timeam, & cogitem caput nostrum in cujus corpore fratres sumus.* Si nous étions bien persuadés de cette verité capitale de la Religion, qui est que nous sommes tous freres, membres du même corps, appellés à la même gloire, nous aurions bien plus de soin de nous ménager les uns les autres, & de prendre garde de nous choquer en quoi que ce soit par des défiances, des soupçons, des rapports, des paroles de mépris, ou par d'autres inconsiderations; & si quelqu'un se croyoit offensé en quelque chose, ou qu'il fût frappé de quelque mauvaise impression, nous tâcherions de guérir son esprit ou plutôt, de peur que la plaie ne devînt mortelle; c'est de quoi nous avertit le même saint Augustin, au sujet des mauvais soupçons: *Encore*, dit-il, *que celui qui méprise les louanges des hommes, méprise aussi leurs soupçons temeraires, neanmoins s'il est vraiment homme de bien, il ne méprise point leur salut; parce qu'il a tant d'amour pour la justice, qu'il aime même ses envieux, & qu'il desire de les corriger, afin de les avoir pour compagnons de sa felicité.*

August. de Civit. Dei l. 14. c. 29.

Ces maximes, dont la pratique est aussi rare qu'elle est necessaire, ne sont point des conseils que l'on puisse obmettre si l'on veut, la charité nous engage à guérir les blessures que notre prochain se fait, principalement si nous y donnons occasion; & pour conserver son affection à notre égard, nous devons les prévenir, & dissiper par des témoignages d'estime & de confiance, les ombrages & les soupçons qu'ils pourroient avoir contre nous; & si ceux qui ont souffert quelque injure,

font obligés de prendre le moyens de guérir l'ame de celui qui la leur a faite ; ceux qui ont conçu de nous de mauvais soupçons, ne sont pas plus indignes de notre charité. Ainsi, au-lieu des plaintes & des reproches que l'on fait ordinairement, il faut s'éclaircir avec eux paisiblement, soit en leur rendant compte de notre conduite, soit en les informant de nos véritables intentions; de cette sorte nous nous acquittons de l'obligation que nous avons d'empêcher notre frere de se perdre.

℣. 14. jusqu'au 17. *Parce que l'amour de J. C. nous presse ; considerant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ; & que J. C. est mort pous tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, &c.*

Rien ne porte davantage à aimer, que de voir qu'on est aimé. Or l'amour que J. C. a eu pour les hommes est si excessif, qu'il n'y a point de paroles qui puissent l'exprimer, ni de pensées qui puissent le concevoir. Il n'y a point de plus grande marque d'amour, dit ce divin Sauveur, que de donner sa vie pour ses amis; son amour a été encore plus loin, ayant donné sa vie pour ses ennemis : *Et c'est en cela,* dit saint Paul, *que Dieu a fait éclater son amour envers nous, de ce que lorsque nous étions encore pecheurs, J. C. n'a pas laissé de mourir pour nous, & nous a lavés de nos pechés dans son sang.* Rom. 8. 10
Ainsi *ce Prince des Rois de la terre*, ce Seigneur si grand & infini en majesté, quoique par nos infidelités nous eussions attiré sa haine sur nous, il n'a pas laissé néanmoins, sans qu'il eût aucun besoin de nous, mais par les seuls mouvemens de sa charité, de se vêtir de toute chair mortelle, de prendre sur soi toutes nos dettes, & pour nous Apocal. c. 6. v. 5.

en acquitter, de souffrir les plus horribles tourmens. Et quoiqu'il eût une infinité de moyens de pourvoir à notre salut, puisqu'étant Dieu il ne pouvoit rien faire qui ne fût d'un prix & d'un mérite infini; cependant sa bonté excessive ne s'est pas contenté de ce qui pouvoit suffire, il a voulu donner liberalement pour nous jusqu'à la derniere goutte de son sang.

Mais ce qui releve encore la grandeur de cet amour de J. C. pour nous, c'est que lui qui *est mort seul pour tous*, étoit aussi disposé à souffrir pour un seul homme, s'il en eût été besoin, que pour tous les hommes: & il n'auroit pas refusé, dit S. Chrysostome, de faire pour un seul ce qu'il a fait pour tous ensemble: Ainsi chacun peut dire ce que dit
Gal. 2. 20. saint Paul : *Celui qui m'a aimé s'est livré à la mort pour moi.* Peut-on faire attention à tout cela, sans se sentir excité à de grands sentimens de reconnois-
1. *Joan.* 3. 18. sance & d'amour envers ce divin Sauveur? *Et cet amour de J. C.* ne doit-il pas *nous presser* de lui donner des preuves du nôtre, *non de paroles & de la langue, mais par œuvre & en vérité?* Qu'est-ce que Dieu demande de nous pour reconnoître un si grand
Galat. 2. 20. excès de bonté; C'est, dit saint Paul, *que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort & qui est ressuscité pour eux;* comme il dit lui-même, qu'il vivoit, ou plutôt, que ce n'étoit plus lui qui vivoit, mais que c'étoit J. C. qui vivoit en lui.

C'est une maxime genérale reçue par-tout, que la vie, la conduite & les actions d'un homme doivent être telles qu'est son être & sa condition: nous sommes enfans de Dieu par la grace; & par cette onction divine nous sommes devenus non seule-

ment Chrétiens, mais autant de Christs; J. C. se faisant une même chose avec nous par la communication de sa chair & de son sang. Ainsi il faut nécessairement que n'étant qu'un corps & un esprit avec lui, notre vie soit vraiment semblable à la sienne: *Celui qui dit qu'il demeure en J. C. doit marcher lui-même comme J. C. a marché;* & chaque Chrétien doit toujours avoir J. C. présent, comme le parfait modelle sur lequel il doit regler toutes ses actions. Il faut donc avoir comme J. C. le cœur pur & dégagé de toute affection terrestre, pour être remplis de son Esprit, & n'être qu'un avec lui. Que si les Apôtres, pour avoir été trop attachés à l'humanité sainte de J. C. étoient incapables de recevoir le Saint-Esprit, celui dont le cœur est rempli & tout occupé de l'amour du monde & des choses temporelles, sera-t-il capable d'être animé de l'Esprit de J. C. & de vivre comme lui? Pour être en cet état il faut renoncer au monde, à la chair & à soi-même: *Car*, comme dit saint Ambroise, *de même que par l'unité & la plénitude de la divinité, le Pere est tout dans le Fils, & le Fils tout dans le Pere, aussi par l'amour & par la véritable piété, l'homme chrétien est tout en J. C. puisque celui qui est uni au Seigneur est un même esprit avec lui.* Ainsi notre saint Apôtre dit ici, qu'ils ne connoissoient plus desormais personne selon la chair, & s'ils avoient connu J. C. selon la chair, maintenant ils ne le connoissoient plus de cette sorte. Il est tellement vrai que desormais on ne doit plus connoître J. C. selon la chair, que celui-là qui a connu spirituellement le Verbe fait chair, ne connoît pas même la chair du Verbe selon la chair, mais seulement selon l'esprit. Quand donc l'Apôtre dit, que nous ne devons plus con-

1. Joan. 2. 6.

Ambrof. in Ps. 36.

noître ni aimer J. C. ſelon la chair, il entend que depuis qu'il eſt entré en ſa gloire nous ne devons plus le conſiderer humainement, mais le regarder comme un Dieu tout-puiſſant & infini, & l'adorer deſormais en eſprit & en vérité, comme lui-même nous a enſeigné que nous devons adorer ſon Pere, & l'aimer même dans ſa chair & dans ſon humanité toute ſainte, du même amour dont nous devons aimer Dieu. Si donc nous voulons connoître J. C. non ſelon la chair, mais ſelon l'eſprit, ne nous connoiſſons plus nous-mêmes ſelon la chair; ſoyons entierement morts au monde & à toutes les choſes du monde, & ne vivons plus que *pour celui qui eſt mort & reſſuſcité pour nous*: ne deſirons plus rien que d'être délivrés de la priſon de ce corps de mort, pour être éternellement avec J. C.

℣. 17. juſqu'au 20. *Si donc quelqu'un eſt à J. C.* il eſt devenu *une nouvelle créature, ce qui étoit de vieux eſt paſſé, & tout eſt devenu nouveau.*

Notre ſainte religion nous enſeigne que nous avons deux naiſſances, l'une charnelle, & l'autre ſpirituelle; & que ſi nous ſommes nés de nos parens pour vivre d'une vie temporelle & périſſable, nous devons naître une ſeconde fois pour vivre d'une vie ſpirituelle & immortelle. La premiere naiſſance que nous tirons d'Adam nous produit terreſtres, impurs, pecheurs, & deſtinés à une perte éternelle. La ſeconde naiſſance que nous recevons de J. C. nous rend ſpirituels, purifie notre ame de toutes ſes ſouillures, & nous fait devenir enfans de Dieu, & héritiers de la vie éternelle.

C'eſt le propre du vieil homme, dit ſaint Gregoire, d'aimer le monde, de s'attacher par affection aux choſes paſſageres, de s'élever par orgueil,

d'être impatient, de penser à faire du mal à son prochain par envie, de ne point donner de son bien aux pauvres, de rendre le mal pour le mal, & de se réjouir de l'affliction de son prochain: mais lorsque *le corps du peché est* détruit, & que par une conversion sincere l'homme est devenu *une nouvelle créature*, il méprise ce monde & tous ses attraits, il se soumet avec humilité à Dieu & au prochain, il souffre avec patience les affronts qu'on lui fait, sans en garder aucun ressentiment, il donne volontiers de son bien aux pauvres, ls aime ses amis en Dieu, & ses ennemis pour Dieu; c'est, dit ce saint Docteur, d'une telle personne qu'on peut dire que *tout ce qui étoit de vieux est passé, & que tout est devenu nouveau.* C'est dans le Baptême que se fait ce changement admirable, c'est là où le viel homme est enseveli, & que tous les pechés sont noyés, comme le furent autrefois les Egyptiens dans les eaux de la mer rouge; ainsi l'homme regeneré devient *une nouvelle créature, ce qui étoit de vieux est passé, & tout est devenu nouveau* en J. C. mort & ressuscité.

Gregor. hom. 10. in Ezech.

On donnoit autrefois à chacun des nouveaux baptisés une robe blanche ensuite de leur Baptême, laquelle ils portoient durant l'espace de sept jours, pour leur faire entendre qu'après être entierement renouvellés, ils devoient tellement regler toute la conduite de leur vie, & veiller si exactement sur leurs paroles & sur leurs actions, qu'ils conservassent cette premiere grace par laquelle ils étoient renouvellés, & cette innocence baptismale dont ils étoient revêtus; pure & entiere jusques au jour du Seigneur, devant le tribunal duquel ils étoient obligés de paroître, & de la représenter telle qu'ils

l'avoient reçue, afin qu'ayant été fideles jusqu'à la mort, ils fussent trouvés dignes au jour de leur octave, qui est l'image de l'éternité, d'être revêtus de la nouvelle robe de la gloire & de la bienheureuse immortalité.

℣. 20. *Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour J. C. & c'est Dieu* même *qui vous exhorte par notre bouche.* Ainsi *nous vous conjurons au nom de J. C. de vous reconcilier avec Dieu.*

On ne peut considerer qu'avec un étonnement tout-à-fait surprenant avec quelle bonté le souverain Seigneur des créatures, après avoir été offensé par l'homme, ait bien voulu venir à lui le premier & rechercher son amitié. Car, comme dit saint
1. Joan. 4. 9. Jean, *c'est en cela que consiste cet amour, que ce n'est pas nous qui avions aimé Dieu, mais que c'est lui qui nous a aimés le premier, & qui a envoyé son Fils pour être la victime de propitiation pour nos pechés.* Mais on ne peut considerer avec un moindre étonnement quelle est la dureté d'un miserable pecheur, qui refuse de se reconcilier avec son frere qu'il a offensé : Car s'il arrive que nous ayons quelque different avec notre prochain, nous avons honte de faire la premiere démarche pour nous remettre bien avec lui. Notre orgueil, qui nous fait plus aimer la gloire des hommes que celle de Dieu & que notre propre salut, nous empêche souvent, quoique nous souhaitions de nous reconcilier, d'aller les premiers rechercher celui qui s'est éloigné de nous. Pour voir donc jusqu'où va notre insensibilité, nous n'avons qu'à considerer ce que Dieu même a fait pour nous reconcilier à lui : après avoir été outragé de nous, non seulement il ne s'en est point vangé, mais il nous a même envoyé son Fils,

afin que nous rentrions en grace avec lui, & quoiqu'il ait été offensé le premier, il est néanmoins le premier à nous prier de nous reconcilier avec lui ; mais parce que l'offense qui lui avoit été faite étoit infinie, & qu'elle ne pouvoit être reparée par aucune créature, quelqu'excellente qu'elle pût être, l'extrême amour dont il a aimé les hommes, l'a porté à envoyer son propre Fils pour les racheter de la mort ; ainsi *il a traité pour l'amour de nous celui qui ne connoissoit point le peché*, & qui étoit l'innocence même incapable de pecher, *comme s'il eût été le peché* même, c'est-à-dire, comme s'il eût été un insigne pecheur qui se fût noirci de toutes sortes de crimes. Dieu l'avoit envoyé aux hommes, comme son ambassadeur & son médiateur pour les exhorter & les conjurer de se reconcilier avec lui : en le livrant pour eux, il semble l'avoir trahi, & avoir pris leur parti contre son Fils même, qu'il avoit envoyé pour être son Ambassadeur, dit saint Chrysostome. Que peut-on comparer à une bonté si excessive ? Et qui peut avoir un cœur si endurci, que de refuser de retourner à Dieu & de rentrer en grace avec lui ? Les Apôtres ont été les ministres de notre reconciliation, & J. C. en a été le Médiateur ; cette reconciliation s'opere encore tous les jours par les Pasteurs & les autres ministres qu'il a établis, pour continuer d'exhorter les hommes, & c'est lui-même qui les exhorte par ceux qu'il leur envoie. *Celui qui vous écoute m'écoute*, dit-il à ses disciples : si donc nous écoutons *aujourd'hui* leur voix, n'endurcissons point nos cœurs, comme il est arrivé aux Juifs, & recevons avec de grands sentimens de reconnoissance les graces que J. C. nous offre, & qu'il nous a méritées.

CHAPITRE VI.

† 1. Dimanche de Carême.

1. ETant donc les coopérateurs *de Dieu*, † nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grace de Dieu.

1. Adjuvantes autem exhortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.

Is. 34. 8.

2. Car il dit lui-même: Je vous ai exaucé au temps favorable, & je vous ai aidé au jour du salut ॥. Voici maintenant le temps *favorable;* voici maintenant le jour du salut.

2. Ait enim: Tempore accepto exaudivi te, & in die salutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.

1. Cor. 10. 32.

3. Et nous, prenons garde aussi nous-mêmes de ne donner en quoi que ce soit aucun sujet de scandale ॥, afin que notre ministere ne soit point deshonoré:

3. Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum.

† Plusieurs SS. Martyrs. 1. Cor. 4. 1.

4. † mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience dans les maux, dans les nécessités *pressantes*, & dans les extrêmes afflictions;

4. sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus; in necessitatibus, in angustiis;

ỳ. 2. *expl.* tel est le temps de l'Evangile.

ỳ. 3. *expl.* on a appliqué cela à saint Paul, parce que la suite fait voir qu'il ne continue pas l'exhortation qu'il avoit faite d'abord, mais qu'il parle de lui-même, quoique sans se nommer expressément.

5. in

5. in plagis, in carceribus, in seditionibus, in laboribus, in vigiliis, in jejuniis:

5. dans les plaies, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes:

6. in castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto, in charitate non ficta:

6. par la pureté //, par la science, par une douceur perseverante, par la bonté, par les *fruits du* Saint-Esprit, par une charité sincere:

7. in verbo veritatis, in virtute Dei, per arma justitiæ à dextris, & à sinistris:

7. par la parole de vérité; par la force de Dieu, par les armes de la justice, pour combattre à droit & à gauche //;

8. per gloriam, & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam: ut seductores & veraces: sicut qui ignoti, & cogniti:

8. parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la mauvaise & la bonne reputation; comme des séducteurs //, quoique sinceres *&* véritables; comme inconnu, quoique très-connus;

9. quasi morientes, & ecce vivimus: ut castigati, & non mortificati:

9. comme *toujours* mourans, & vivans néanmoins; comme châtiés, mais non jusqu'à être tués;

10. quasi tristes, semper autem gaudentes: sicut egentes, multos autem locupletantes: tamquam nihil habentes, & omnia possidentes.

10. comme tristes, & toujours dans la joie; comme pauvres, & enrichissant plusieurs; comme n'ayant rien, & possedant tout ¶.

℣. 6. *expl.* en menant une vie pure & sans reproche.

℣. 7. expl. *à droit* en ne vous élevant pas dans la prosperité, *à gauche* en ne vous laissant point abattre dans l'adversité. *August.*

℣. 8. *expl.* ils étoient accusés de séduire le monde.

11. O Corinthiens, ma bouche s'ouvre & mon cœur s'étend par l'affection que je vous porte.

12. Mes entrailles ne sont point resserrées pour vous ; mais les vôtres le sont *pour moi*.

13. Rendez-moi donc amour pour amour ‖. Je vous parle comme à mes enfans ; étendez aussi *pour moi* votre cœur.

14. Ne vous attachez point à un même joug avec les infideles : car quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité ? Quel commerce entre la lumiere & les tenebres ?

15. Quel accord entre Jesus-Christ & Belial ? Quelle societé entre le fidele & l'infidele ?

16. Quel rapport entre le temple de Dieu & les idoles ? Car vous êtes le temple de
1. Cor. 3. 16. 17. c. 6. 19. Lev. 26. 12. Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même ; J'habiterai en eux & je m'y promenerai ‖. Je serai leur Dieu, & ils seront

11. Os nostrum patet ad vos, ô Corinthii, cor nostrum dilatatum est.

12. Non angustiamini in nobis : angustiamini autem in visceribus vestris :

13. eamdem autem habentes remunerationem, tamquam filiis dico, dilatamini & vos.

14. Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate ? Aut quæ societas luci ad tenebras.

15. Quæ autem conventio Christi ad Belial ? Aut quæ pars fideli cum infideli ?

16. Qui autem consensu templo Dei cum idolis ? Vos enim estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus : Quoniam inhabitabo in illis, & inambulabo inter eos, & ero illorum

℣. 13. *lettr.* nous récompensant de même maniere : ou nous rendant la pareille.

℣ 16. *expl.* Dieu habite dans le cœur par sa grace, il s'y promene par les divins effets qu'il y opere après l'avoir étendu par la charité. *Augusl.*

Deus : & ipsi erunt mihi populus.

17. Propter quod exite de medio eorum, & separamini, dicit Dominus, & immundum ne tetigeritis :

18. & ego recipiam vos, & ero vobis in patrem, & vos eritis mihi in filios & filias, dicit Dominus omnipotens.

mon peuple.

17. C'est pourquoi sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur : séparez-vous d'eux, & ne touchez point à ce qui est impur ; *Isai. 52. 11.*

18. & je vous recevrai, je serai votre Pere, & vous serez mes fils & mes filles, dit le Seigneur tout-puissant. *Jerem. 31. 9.*

SENS LITTERAL.

℣. 1. *ETant donc les cooperateurs* de Dieu, *nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grace de Dieu.*

Etant donc les cooperateurs de Dieu, Timothée & moi, nous travaillons avec Dieu, & sous sa conduite, à l'édification de l'Eglise, comme ambassadeurs envoyés de sa part.

Nous vous exhortons de ne recevoir pas en vain la grace de Dieu ; c'est-à-dire, qu'étant une fois reconciliés avec Dieu, vous ne rendiez pas inutile le don de la reconciliation, en retournant à vos pechés passés ; ou en négligeant de produire des œuvres dignes d'une si grande grace, & telles que les doit produire un fidele rétabli dans la justice & dans la familiarité avec Dieu. Voyez Hebr. 12. 15.

℣. 2. *Car il dit lui-même ; Je vous ai exaucé au temps favorable, & je vous ai aidé au jour du salut : Voici maintenant le temps* favorable ; *voici maintenant le jour du salut.*

Car. C'est la raison du verset précedent. Le sens: Ce qui me porte à vous exhorter, & ce qui vous doit porter vous-mêmes à ne pas abuser du don de la reconciliation, mais à vivre d'une vie toute sainte & toute chrétienne; c'est la conjoncture favorable du temps de la loi de grace où nous sommes, qui est un temps plein de benedictions, & dans lequel il nous est très-aisé de nous sanctifier & d'operer notre salut, après lequel, si nous en abusons maintenant, il ne faut plus esperer de grace de la part de Dieu, ni de salut. *Dum tempus habemus operemur bonum. Dum dies est, venit nox quando nemo potest operari.*

Gal. 6. 10. Joan. 9. 4.

Il dit lui-même; c'est-à-dire, Dieu dit par Isaïe, ch. 49. v. 8. ou a prédit par ce Prophete: *Je vous ai exaucé au temps favorable, &c.* L'Apôtre applique cette prophetie au tems de J. C. & de son Evangile, & il appelle ensuite *le temps* favorable, un *temps de salut;* parce que l'Evangile est un temps de grace, de misericorde & de reconciliation, qui produit en nous le salut par la grace & la remission des pechés. Ce qu'on n'avoit pu obtenir jusqu'alors par l'observation de la lettre de la loi.

℣. 3. *Et nous prenons garde aussi nous-mêmes, de ne donner en quoi que ce soit aucun sujet de scandale, afin que notre ministere ne soit point deshonoré.*

Et nous, qui sommes les ministres de cette réconciliation par l'Evangile de J. C. *prenons garde aussi*, c'est-à-dire, veillons soigneusement sur *nous-mêmes*, afin *de ne donner en quoi que ce soit*, dans nos paroles & dans nos actions, *aucun sujet de scandale*, c'est-à-dire, de s'offenser & de se scandaliser de notre conduite, & de ruiner par des erreurs ou par un mauvais exemple, la bonne odeur de l'Evangile que nous prêchons.

Afin que notre miniſtere, c'eſt-à-dire, la predication de l'Evangile que nous annonçons de la part de Dieu, *ne ſoit point deshonoré*, par ceux qui nous écoutent, & ſur-tout par les infideles, qui ont accoutumé de faire retomber les vices des Prédicateurs ſur la doctrine qu'ils enſeignent.

℣. 4. *Mais agiſſant en toutes choſes comme des miniſtres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience dans les maux, dans les néceſſités* preſſantes, *dans les extrêmes afflictions.*

Mais agiſſant en toutes choſes, non ſeulement dans la prédication de l'Evangile, mais encore dans tous les évenemens de cette vie, & non dans tous les differens états où la Providence nous met. Ce qu'il explique plus en détail dans ce verſet & dans les ſuivans.

Comme des miniſtres de Dieu; c'eſt-à-dire, fideles & deſintereſſés, ſans autre vûe que de plaire à Dieu, & de nous acquitter ſaintement du miniſtere dont il nous a chargé. L'Apôtre ſemble taxer ici les faux miniſtres qui ne cherchoient que leurs propres interêts, & non l'avancement & le progrés de l'Evangile. *Autr.* Comme des miniſtres de Dieu. Ce qui peut s'appliquer aux ſimples fideles. Le ſens: Je vous exhorte de vous conduire en toute choſe auſſi ſagement, que ſi vous étiez les miniſtres de l'Evangile.

Nous nous rendons recommandables. Le ſens : Il ne ſuffit pas que notre miniſtere ne ſoit pas deshonoré par notre mauvaiſe conduite, mais il faut encore le rendre recommandable par le bon exemple.

Par une grande patience. Ce n'eſt donc point par cet éclat exterieur qui attire les yeux du monde, qu'un Paſteur ſe rend recommandable, mais par la

patience dans les ſoins & les travaux du miniſtere. *Autr.* En ſe poſſedant ſoi-même dans les traverſes & les obſtacles qui ſe rencontrent dans les fonctions de l'apoſtolat.

Dans les maux. Let. *Dans les tribulations*, c'eſt-à-dire, dans les perſecutions de la part des infideles & des mauvais paſteurs.

Dans les néceſſités preſſantes, c'eſt-à-dire, lorſque les choſes les plus néceſſaires à la vie ſemblent nous manquer.

Dans les extrêmes afflictions, c'eſt-à-dire, dans les perils & les dangers, où la prédication de l'Evangile nous expoſe. Ce qu'il explique dans le verſet ſuivant.

℣. 5. *Dans les plaies, dans les priſons, dans les ſéditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes.*

Dans les plaies, &c. L'Apôtre marque dans ce verſet, tout ce qui pouvoit être alors l'objet de la patience d'un véritable miniſtre de l'Evangile, & ce que lui-même avoit appris à ſupporter par ſa propre experience, comme il le rapporte, ch. 11. v. 23. & ſuivans de cette même Lettre.

℣. 6. *Par la pureté, par la ſcience, par une douceur perſeverante, par la bonté, par les* fruits du *Saint-Eſprit, par une charité ſincere.*

Dans le verſet précedent, l'Apôtre parle des vertus néceſſaires pour ſoutenir les peines & les travaux qui viennent du dehors, & du commerce qu'on peut avoir avec les hommes dans la prédication de l'Evangile: mais dans celui-ci, il s'attache aux vertus qui regardent l'ame, & la diſpoſition interieure du cœur.

Par la pureté de corps & d'eſprit, ou d'intention.

Par la ſcience des myſteres & des vérités de la Re-

ligion, & par la connoiſſance des véritables moyens de conduire les ames au ſalut.

Par une douceur perſeverante, envers ceux qui nous offenſent.

Par la bonté envers tous les hommes. *Autr.* Par une douceur qui gagne le cœur de ceux à qui nous prêchons, & avec leſquels nous converſons.

Par les fruits du *Saint-Eſprit*, avec l'onction du Saint-Eſprit, & animés de ce même Eſprit.

Par une charité ſincere. Let. *Non feinte.* Le Grec. *Non hypocrite*; ce que l'Apôtre dit pour taxer l'hypocriſie des faux miniſtres, qui tâchoient de ſéduire les fideles de Corinthe par une charité apparente.

℣. 7. *Par la parole de vérité, par la force de Dieu, par les armes de la juſtice, pour combattre à droite & à gauche.*

Par la parole de vérité, en prêchant librement la vérité, ſans aucun mêlange de fauſſeté.

Par la force de Dieu, par cette vertu toute divine que nous faiſons paroître dans notre miniſtere, ſoit en operant des miracles, ſoit en convertiſſant les infideles, ſoit en convainquant & en puniſſant ceux qui ſont rebelles à notre prédication.

Par les armes de la juſtice, &c. c'eſt-à-dire, par la pratique des vertus chrétiennes, qui ſont les armes dont nous nous ſervons pour attaquer les méchans, & nous défendre contre eux. *Autr.* Par la pratique des vertus chrétiennes, qui ſont les armes dont nous nous ſervons à droite & à gauche, c'eſt-à-dire, dans la proſperité & dans l'adverſité, pour nous conſerver dans la juſtice & dans la pieté. Ces vertus ſont l'humilité dans la proſperité, & la for-

ce dans l'adversité ; l'humilité pour ne nous pas élever, & la force pour ne nous pas laisser abattre.

℣. 8. *Parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la mauvaise & la bonne reputation : comme des seducteurs, quoique sinceres & veritables, comme inconnus, quoique très-connus.*

L'Apôtre décrit les contradictions où lui-même s'est trouvé, & où se trouveront toujours ceux qui seront engagés, comme lui, dans la prédication des vérités évangéliques.

Parmi l'honneur, c'est-à-dire, l'estime & la louange des uns ; *& l'ignominie*, c'est-à-dire, rejettés & persecutés des autres.

Parmi la mauvaise & la bonne réputation, c'est-à-dire, chargés d'injures & de calomnies d'une part ; & de l'autre, comblés de benedictions & de gloire ; & estimés des uns comme des anges de paix & des ministres de l'Evangile de Dieu ; & traités des autres comme des magiciens & des foux.

Comme des séducteurs, quoique sinceres & veritables ; c'est-à-dire, accusés de séduire le monde. Après que l'Apôtre a rapporté en general les reproches qu'on faisoit aux ministres de l'Evangile, il descend dans le détail, & y répond en même temps.

Comme inconnus c'est-dire, On nous reproche d'être méprisables, vils & de nulle estime dans le monde ; *quoique très-connus* par les fideles, qui nous estiment, & qui rendent gloire à notre ministere.

℣. 9. *Comme* toujours *mourans, & vivans néanmoins ; comme châtiés, mais non jusqu'à être tués.*

Comme toujours *mourans* ; c'est comme s'il disoit: On ne nous regarde plus qu'avec mépris, & comme des gens de l'autre monde, qui n'avons plus de part à la vie, étant tous les jours exposés aux sup-

ples les plus cruels, comme les victimes de la mort.

Et vivans néanmoins; c'est-à-dire : Nous ne laissons pas cependant de demeurer en vie, par une protection divine toute visible & miraculeuse; & quelque mal qu'on nous fasse, nous y demeurerons toujours, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous couronner d'une mort glorieuse.

Comme châtiés, mais non jusqu'à être tués. Le sens : Car quoique Dieu permette que nous soyons affligés des supplices les plus cruels, ce n'est pas pour nous faire mourir, mais seulement pour nous purifier davantage, & pour nous corriger; comme un pere qui frappe ses enfans, non pour les tuer, mais pour les dresser, & pour les corriger de leurs imperfections. Voyez Ps. 117. 18.

℣. 10. *Comme tristes, & toujours dans la joie; comme pauvres, & enrichissant plusieurs : comme n'ayant rien, & possedant tout.*

Comme tristes, à cause de tant de persecutions: *& toujours dans la joie*, que nous produit interieurement notre bonne conscience. *Autr.* Qui nous vient de la bonne conscience, & des consolations célestes que Dieu nous envoie, & qu'il répand dans nos cœurs.

Comme pauvres, & enrichissant plusieurs, principalement des dons spirituels de la connoissance de Dieu en J. C. & de sa grace.

Comme n'ayant rien, non seulement comme pauvres & miserables, mais comme manquant de toutes choses, & même de celles qui sont absolument necessaires; ce qui n'est pas ordinaire aux plus pauvres.

Et possedant tout; c'est-à-dire, aussi contens que si nous possedions tout. *Autr.* Possedant tout par

la foi, dans l'esperance certaine que nous avons d'être pleinement rétablis dans le droit d'enfans de Dieu, & par consequent d'être avec J. C. qui est notre chef & notre aîné, les heritiers de tous ses biens, & Seigneur de toutes les créatures. *Cohæredes autem Christi.* Voyez 1. Cor. 3. 21. 22. 1. Tim. 4. 3. Hebr. 1. 2. & 2. 5.

Rom. 8. 17.

℣. 11. *O Corinthiens, ma bouche s'ouvre, & mon cœur s'étend par l'affection que je vous porte.*

O Corinthiens, ma bouche s'ouvre, c'est-à-dire, se laisse emporter à cette liberté & à cette abondance, & ce torrent de paroles; *& mon cœur s'étend* de joie *par l'affection que je vous porte.* Gr. *pour vous.* Le sens: Le transport de joie où je suis est si grand, qu'après tout ce que je viens de vous dire, je ne sçaurois encore cesser de vous parler, & de vous témoigner les sentimens de tendresse que j'ai pour vous.

℣. 12. *Mes entrailles ne sont point resserrées pour vous, mais les vôtres le sont* pour moi.

Mes entrailles, &c. Le sens. L'affection que j'ai pour vous est si grande, que je vous porte tous dans mon cœur: mais vous en avez si peu pour moi, que je n'ai pas même de place dans le vôtre.

℣. 13. *Rendez-moi donc amour pour amour. Je vous parle comme à mes enfans; étendez aussi* pour moi *votre cœur.*

Rendez-moi donc amour pour amour. Le sens. L'amour que je vous demande, est une récompense dûe à celui que j'ai pour vous.

Je vous parle comme à mes enfans; c'est-à-dire, comme à ceux pour qui j'ai plus de tendresse. *Autr.* Comme à ceux que j'ai engendrés à J. C. & qui par consequent me doivent aimer comme leur pere.

Etendez aussi pour moi *votre cœur;* c'est-à-dire,

donnez-moi place dans votre cœur, comme je vous en donne dans le mien.

℣. 14. *Ne vous attachez point à un même joug avec les infideles : car quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité ? Quel commerce entre la lumiere & les ténebres ?*

Ne vous attachez point à un même joug avec les infideles. Le ſens. Ne vous attachez point aux infideles par aucun lien d'étroite amitié, ni de vie commune, ſur-tout par le mariage, puiſqu'il y a une entiere diſproportion entre eux & vous, & une ſocieté ſi inégale, qu'elle pourroit vous porter au mal, & vous détourner du ſervice de Dieu. Cette façon de parler eſt toute métaphorique, tirée de l'accouplement des bêtes de diverſes eſpeces à un même joug, comme d'un bœuf & d'un âne. L'Apôtre fait alluſion à la défenſe de Dieu, de faire de ces ſortes d'accouplemens. Voyez Deut. 22. 10.

Car quelle union peut-il y avoir entre la juſtice & l'iniquité ; c'eſt-à-dire, la vraie & la fauſſe religion? *Quel commerce entre la lumiere & les ténebres ;* c'eſt-à-dire, entre un Chrétien, qui eſt dans la lumiere de l'Evangile, & qui vit ſelon ſes maximes; & un Payen, qui eſt plongé dans les erreurs & dans les deſordres du Paganiſme. Voyez Epheſ. 5. 8. 11. & 1. Theſſ. 5. 5.

℣. 15. *Quel accord entre J. C. & Belial ? Quelle ſocieté entre le fidele & l'infidele, ?*

Quel accord entre J. C. & Belial, &c. C'eſt un mot hebreu qui ſignifie un ſcelerat, on l'attribue au diable, qui eſt le chef de tous les méchans. *Autr.* L'Apôtre repréſente ici ſous le nom de J. C. celui qui vit ſous le joug de l'Evangile, & ſous le nom de Belial celui qui eſt ſans loi : car il parle en cet

endroit des Payens, & non pas du diable. Ce nom Belial ſignifie auſſi un homme ſans diſcipline & ſans loi, comme s'il diſoit : Quel accord entre les fideles qui font profeſſion d'obéiſſance à J. C. & un Payen qui fait profeſſion de ne ſe ſoumettre à aucune loi, qu'à celle de ſa cupidité, ou à celle des idoles du démon ; & c'eſt à ce dernier ſens que détermine le verſet ſuivant.

℣. 16. *Quel rapport entre le temple de Dieu & les idoles ? Car vous êtes le temple de Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même : J'habiterai en eux, & je m'y promenerai ; je ſerai leur Dieu, & ils ſeront mon peuple.*

Quel rapport entre le temple de Dieu, c'eſt-à-dire, les fideles, qui ſont le temple de Dieu, *& les idoles ?* La Verſion Syriaque porte : *Les temples des idoles ;* c'eſt-à-dire, les idolâtres, qui ſont les temples des diables.

Car vous êtes le temple. Voyez 1. Cor. 3. 16. & 6. 19. Eph. 2. 21. 22. Hebr. 3. 6.

De Dieu vivant. Il appelle vivant, à la difference des idoles ; qui ſont ſans vie & ſans mouvement, & qui ne repréſentent que des perſonnes qui ſont mortes, comme Jupiter, Saturne, &c. Voyez Matth. 26. 63. Jean 6. 69. 1. Theſſ. 1. 9. 1. Tim. 3. 15. & 6. 17.

Comme Dieu dit lui-même, s'adreſſant aux enfans d'Iſrael, afin de les encourager à s'attacher à ſon culte, & à regarder avec abomination les idoles & les ſuperſtitions payennes.

J'habiterai en eux, par ma grace & par mon Eſprit, qui réſidera en eux. C'eſt l'application myſtique du paſſage du Levit. 26. 11. 12. Rom. 8. 11. 2. Tim. 1. 14. Jean 14. 23. Zach. 2. 10.

Et je m'y promenerai, c'eſt-à-dire, j'en ferai le

lieu de mes délices, je les visiterai pour les consoler, pour les proteger. *Qui ambulat in medio septem candelabrorum.* Apoc. 21 1.

Je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple, c'est-à-dire, ils me reconnoîtront & m'adoreront comme leur Dieu, & je les reconnoîtrai & les traiterai comme mon peuple. C'est ce qui s'est accompli parfaitement par J. C.

℣. 17. *C'est pourquoi sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur; separez-vous d'eux, & ne touchez point à ce qui est impur.*

C'est pourquoi. C'est la conclusion des deux versets précedens, c'est-à-dire, puisqu'il y a une si grande disproportion entre vous & les infideles, &c

Sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur, &c. Ce passage s'entend à la lettre des Juifs, lorsqu'ils étoient captifs en Babylone; & au sens mystique des fideles qui sont parmi les idolâtres, c'est-à-dire, Sortez non seulement d'esprit & d'affection, en désapprouvant leur idolatrie, & menant une vie toute contraire à la leur, mais même réellement & effectivement, en vous retirant de leur conversation familiere, de crainte qu'elle ne vous soit préjudiciable, & qu'elle ne vous corrompe : ce n'est pas que l'Apôtre défende de demeurer avec les infideles, ni de converser civilement avec eux. Voyez 1. Cor. 5. 10.

Ne touchez point à ce qui est impur; c'est-à-dire, ne contractez point d'étroite amitié avec les idolâtres, signifiés par les animaux immondes, dont l'attouchement même est défendu par la loi. Voyez Act. 10. 1. Cor. 7. 14. N'ayez nulle participation avec eux, sur-tout en ce qui regarde leur vie profane & idolâtre. Voyez Jud. 23.

℣. 18. *Et je vous recevrai, je serai votre Pere, & vous serez mes fils & mes filles, dit le Seigneur tout-puissant.*

Et je vous recevrai, c'est-à-dire, ne craignez pas qu'en quittant les idolâtres, & en renonçant à leur amitié, il vous en arrive du mal, & qu'ils ne vous abandonnent de leurs secours : car je vous recevrai, & vous prendrai sous ma protection, & vous garantirai de tout le mal qui vous pourroit arriver.

Et je serai votre Pere, &c. Le sens. Quoiqu'en quittant les idolâtres, vous perdiez le secours de vos peres & de vos meres, & de tous vos proches qui sont parmi eux : cette perte, bien loin de vous nuire, vous sera très-avantageuse, puisque je serai moi-même votre pere, & que je vous adopterai pour mes enfans.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 3. *ETant donc les cooperateurs* de Dieu, *nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grace de Dieu, &c.*

C'est sans doute une grande imprudence que de laisser passer le temps des graces que Dieu présente, sans en profiter. Les hommes ont assez de soin d'observer le temps propre pour leurs affaires temporelles : un laboureur étudie le temps le plus propre pour semer & pour faire la récolte : ceux qui vont sur la mer, ne laissent point passer les vents favorables pour faire voile. Les bêtes mêmes connoissent ce qui leur est salutaire, & ne laissent point échaper les occasions de s'en servir. *Le milan*, dit

Jerem. 8. 7. Jeremie, *connoît dans le ciel quand son temps est venu ;*

la tourterelle, l'hirondelle & la cicogne, sçavent discerner la saison de leur passage. Ainsi Dieu se sert de l'exemple, non des autres hommes, mais des bêtes, pour confondre l'aveuglement & l'insensibilité de ceux qui ne pensent point à leur salut. N'est-ce pas en effet la derniere confusion pour eux, de voir que ces animaux, & tant d'autres, connoissent par un instinct naturel, soit les temps propres pour passer en divers pays, selon qu'ils sont, ou plus froids, ou plus temperés, soit les remedes qui sont capables de les guérir; & que l'homme soit insensible à ce qui le touche de si près ?

Le temps favorable dont parle l'Apôtre est celui de la loi nouvelle que J. C. a apportée : c'est un temps où il nous communique abondamment ses graces; au-lieu que ceux qui ont vêcu au temps de la loi naturelle & de la loi écrite : n'ont pas joui des avantages que nous avons en celui-ci. *Dieu qui* *Act.* 14. 15.
dans les siecles passés a laissé marcher toutes les nations dans leurs voies, nous a ouvert par la venue de notre Sauveur des sources de graces, où nous pouvons obtenir la rémission de nos pechés, & les moyens de parvenir à un bonheur éternel.

Ces graces sont ces eaux salutaires dont le Pro- *Isa.* 55. 1.
phete nous invite à venir nous désalterer, c'est ce *vin* & ce *lait* qu'il nous exhorte d'acheter sans argent. La grace du Sauveur qui est marquée par le *vin*, à cause de sa force & de sa vertu; & en même temps par le *lait*, à cause de sa douceur, est gratuite; & néanmoins on l'achete, parce qu'on doit travailler pour l'acquerir. Mais le Prophete ajoute *Isai.* 55. 6.
qu'il faut *chercher le Seigneur pendant qu'on le peut trouver; & l'invoquer pendant qu'il est proche.* Dieu a ses temps & ses momens, dont il a mis la disposi-

tion en sa puissance ; il offre ses dons avec une liberalité toute gratuite : mais si on ne les accepte, il n'y a souvent plus de retour. Le Sage dans ses Proverbes nous représente avec des paroles terribles cette vérité importante : *Parce que je vous ai appellés,*
Prov. 1. 24. 25. 26. *& que vous n'avez point voulu m'écouter ; que j'ai étendu ma main, & qu'il ne s'est trouvé personne qui m'ait regardé : parce que vous avez méprisé tous mes conseils, & que vous avez négligé mes réprimandes, je rirai aussi à votre mort, & je vous insulterai lorsque ce que vous craigniez vous arrivera.* Rien ne paroît si capable d'épouvanter les hommes, & de les rendre attentifs à leur salut, que ces menaces ; &, comme dit saint Augustin, *il ne faut pas être seulement assoupi,*
Ench. 74. *mais il faut être mort, pour n'être pas reveillé par le bruit de ce tonnerre ;* & cependant peu de personnes se convertissent & rentrent en eux-mêmes par la terreur des jugemens de Dieu : c'est qu'à moins que Dieu ne touche le cœur, & ne fasse sentir interieurement la grandeur du danger, on ne l'apperçoit point. J. C. prédit aux Juifs, qu'après qu'il se sera retiré, ils le chercheront, & ne le trouveront
Jean. 8. 21. point : *Je m'en vais*, leur dit-il, *& vous me chercherez, & vous mourrez dans votre peché :* ils demeurerent néanmoins toujours incredules & rebelles à la verité, tant qu'il fut présent, & ce fut inutilement que plusieurs d'entr'eux le chercherent lorsqu'il n'y étoit plus.

Le malheur de ceux qui tâchent en vain de recouvrer les graces qu'ils ont refusé d'accepter dans leur temps, nous est bien représenté par la désobéissance des Israélites dans le desert. Car Moïse leur ayant ordonné de la part de Dieu de marcher contre les ennemis pour conquerir la terre promise, où

ils devoient entrer, ils refuserent d'y aller, ayant été intimidés par ceux qui étoient allés reconnoître cette terre, quoique Dieu leur promît son assistance pour exterminer les habitans de ce pays : c'est pourquoi Dieu irrité de leur désobéissance leur déclara que nul d'eux au-dessus de vingt ans n'entreroit dans cette terre, & que leurs corps seroient étendus morts dans le desert : cependant s'étant ensuite repentis de leur faute, ils résolurent de marcher pour combattre leurs ennemis ; mais n'étant point assistés du secours de Dieu, ils furent tous taillés en pieces, & tout ce peuple fut consumé dans le desert pendant quarante ans. Ceci nous fait voir combien il est dangereux de laisser échaper le temps que Dieu nous donne pour gagner le ciel, qui est cette terre promise. Le temps de la vie présente nous est accordé pour operer notre salut, il le faut ménager avec grand soin : cependant on le perd, on le prodigue, & l'on ne pense point qu'il n'y a rien de plus précieux. Nous avons mérité par nos offenses contre Dieu des peines éternelles, nous pouvons les racheter par une heure de ce temps, & acquerir la jouissance d'un bonheur éternel, qui est d'un prix inestimable : ménageons les occasions que Dieu nous présente pour y arriver, comme des temps de graces & des jours de salut, qui ne reviendront plus si nous les laissons échaper, & craignons que Dieu ne nous dise comme J. C. a dit à Jerusalem : *Tes ennemis te détruiront entierement, parce que tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée.* Ne négligeons pas les graces, les instructions, les châtimens par lesquels il nous visite ici-bas, si nous voulons éviter les malheurs par lesquels Dieu punit dans l'autre vie l'ingratitude de ceux qui

Nomb. 14. 23.

Luc. 19. 43.

auront négligé dans celle-ci le jour qui leur étoit donné pour operer leur salut.

℣. 3. jusqu'au 11. *Et nous prenons garde aussi nous-mêmes de ne donner en quoi que ce soit aucun sujet de scandale, afin que notre ministere ne soit point deshonoré; mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience, &c.*

Si l'on considere quelle est l'éminence & la dignité du ministere sacré, on conviendra aisément que ceux qui en sont revêtus doivent se conduire de telle sorte, que le monde les regarde plutôt comme des Anges que comme des hommes. J. C. qui les a établis ses successeurs pour *travailler à la perfection des Saints & à l'édification de l'Eglise*, veut qu'ils soient comme le sel qui assaisonne; c'est-à-dire, qui regle & qui rectifie les mœurs & la conduite des peuples; & comme la lumiere qui les éclaire & les conduise, non seulement par leurs paroles & leurs instructions, mais encore plus par leurs actions & par l'exemple de leur vie. C'est ce que saint Gregoire le Grand nous enseigne dans son Pastoral: *Il faut*, dit ce saint Docteur, *qu'un Pasteur excelle au-dessus de tous les autres dans la pratique de toutes les vertus, afin que sa vie toute sainte soit comme une voix continuelle, qui enseigne à bien vivre; & que le troupeau qui voit tout ensemble & écoute son Pasteur, soit encore mieux conduit par son exemple & ses actions, que par ses instructions & sa parole. Comme il est obligé d'apprendre aux hommes la voie la plus sublime & la plus parfaite, il est obligé de même de leur en représenter un modelle dans la perfection de sa vie: car la parole penetre le cœur bien plus aisement, lorsqu'elle est soutenue par les actions; & il est bien plus facile d'obéir, lorsqu'on voit*

Ephes. 4. 12.

2. part. c. 3.

que celui qui enseigne ce qu'il faut faire, fait lui-même ce qu'il enseigne.

En effet, n'est-il pas juste que la pureté de la vie des ministres de J. C. soit proportionnée à l'excellence & à la sainteté de leur ministere? Car enfin, quel honneur n'est-ce pas d'être associé au sacerdoce du Fils de Dieu, & de tenir sa place sur la terre, pour y exercer le pouvoir qu'il a reçu de son Pere? Qui comprendra quelle est la dignité dont « le Saint-Esprit a honoré les Prêtres, dit saint Chry- « sostome, puisque c'est par leur ministere que les « sacrés mysteres s'accomplissent; Ils vivent encore « sur la terre; & ont néanmoins la dispensation des « choses du ciel; ils ont reçu une puissance que Dieu « n'a pas voulu donner aux Anges ni aux Archanges, « puisque Dieu ratifie là haut tout ce qu'ils font ici- « bas, & le Maître confirme la sentence de ses servi- « teurs: N'est ce pas là, continue ce Pere, leur avoir « donné toute la puissance des cieux? Le Fils a reçu « du Pere tout pouvoir de juger, & ils l'ont reçu du « Fils. Ils ont été honorés de cette puissance, com- « me s'ils étoient rehaussés au-dessus de toute la na- « ture humaine, & affranchis de toutes nos passions. «

L. 3. de sacerd. c. 4. & 5.

Notre grand Apôtre étoit bien penetré de l'excellence de son ministere, puisqu'il prenoit garde de le deshonorer en quoi que ce soit, & qu'il se rendoit recommandable en toutes choses pour en soutenir la dignité. C'est la regle qu'il donne en sa personne à tous les Pasteurs *de se rendre recommandables en toutes choses*, & d'avoir toutes les vertus en un degré éminent. Car si un homme, dit saint Gregoire de Nazianze, n'a purifié son esprit, & ne s'est beaucoup plus avancé vers Dieu que le commun des Chrétiens, il est très-dangereux pour lui

de se charger du soin des ames, & de se rendre médiateur entre Dieu & les hommes, ce qui est proprement l'office d'un Prêtre. Il faut s'éprouver soi-même, & voir si l'on a assez de force pour entrer dans la pratique de toutes les vertus que saint Paul propose ici comme nécessaires & essentielles à l'état ecclésiastique; les peines, les dangers, les traverses & les persecutions, dont le saint Apôtre fait mention, sont des évenemens inévitables à tous les Chrétiens qui ont dans le cœur l'amour de la vérité; mais sur-tout à ceux qui sont obligés par leur état de maintenir les interêts de la religion ou de la justice; & comme, selon le Sage, *il ne faut pas se faire justice, qu'on n'ait assez de force pour surmonter les difficultés qui se rencontrent* : aussi est-ce une témerité insupportable de s'engager dans le ministere sacré, sans être dans la résolution de pratiquer toutes les choses que saint Paul rapporte en cet endroit, & sans avoir assez de force pour les soutenir jusqu'à la fin.

℣. 11. jusqu'au 14. *O Corinthiens, ma bouche s'ouvre, & mon cœur s'étend par l'affection que je vous porte: Mes entrailles ne sont point resserrées pour vous, &c.*

Comme un bon Pasteur ne peut s'acquitter bien de son devoir, ni se sauver, s'il n'aime tendrement ses brebis, jusqu'à donner sa vie pour elles, s'il est nécessaire; il ne peut point aussi procurer leur salut, s'il n'en est aimé reciproquement : c'est pourquoi les Pasteurs doivent tellement temperer leur autorité dans l'administration de leur charge, qu'il paroisse dans leur conduite plus de charité que de pouvoir; le pouvoir & l'autorité qu'on a sur les autres leur resserre le cœur, comme le témoignage qu'on leur donne par des preuves sensibles d'une

charité sincere qu'on les aime tendrement, le leur ouvre : de même que nous voyons qu'un vent froid retarde la production des biens de la terre, & l'empêche de pousser au dehors les fleurs & les fruits qu'elle retient renfermés dans son sein; au-lieu que les vents doux & la chaleur les fait éclore. Ainsi bien que le Pasteur soit obligé d'user de severité pour corriger les desordres, il doit faire voir que c'est la charité qu'il a pour ceux qu'il reprend, qui l'y engage, & doit toujours, à l'imitation de saint Paul, avoir le cœur ouvert pour ceux mêmes qui l'ont resserré pour lui. Cet esprit de douceur est le caractere principal du Pasteur, qui veut imiter le bon Pasteur, & l'Evêque de nos ames, de qui le Prophete avoit prédit qu'il *ne briseroit point le roseau cassé, & qu'il n'éteindroit point la méche qui fume encore.* Or où a-t-on vû éclater plus ouvertement cette charité pastorale que dans la conduite de notre saint Apôtre qui brûloit d'un amour ardent pour gagner des ames à J. C? Tantôt il se considere comme une mere qui sent les douleurs de l'enfantement, pour ceux qui se sont écartés de la foi en J. C. *Mes petits enfans*, disoit-il aux Galates, *pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que J. C. soit formé en vous :* tantôt il se regarde comme une nourrice qui aime tendrement ses propres enfans : *Ainsi*, dit-il aux Tessaloniciens, *dans l'affection que nous ressentions pour vous, nous aurions souhaité de vous donner non seulement la connoissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant étoit grand l'amour que nous vous portions ;* il leur dit encore ensuite : *Vous sçavez que j'ai agi envers chacun de vous comme un pere envers ses enfans, vous exhortant, vous consolant, & vous conjurant de vous*

Isai. 42. 3. *Matth.* 12. 20.

Galat. 4. 19.

1. *Thess.* 2. 7. 8.

v. 11. 12.

conduire d'une maniere digne de Dieu. N'est-ce pas là le modelle d'un vrai Pasteur ? & ne pouvoit-il pas dire aux autres : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de J. C ?* N'avoit-il pas droit d'exiger de ceux qu'il aimoit si tendrement, qu'ils lui rendissent la pareille, & qu'ils étendissent aussi leur cœur pour lui ?

1. Cor. 11. 1.

Mais si l'Apôtre demandoit des Corinthiens cette affection reciproque, c'étoit pour leur interêt, & non pas pour le sien. Car il est extrêmement important pour ceux qui sont sous la conduite des autres, d'avoir de l'estime & de l'affection pour ceux qui les conduisent : ceux qui aiment se laissent bien plus aisément persuader, & les avis qu'on leur donne font bien plus d'impression sur leur esprit ; c'est cette même disposition & cet esprit d'obéissance & de soumission affectueuse que J. C. demande dans ses disciples ; *Celui*, dit-il, *qui vous écoute, m'écoute.* Il faut donc que les fideles écoutent avec respect & avec une soumission sincere leurs Superieurs, qui sont les ambassadeurs de J. C. comme si c'étoit J. C. même ; c'est aussi en cette qualité qu'il faut considerer ceux qui nous gouvernent, de-peur de s'attacher d'affection à leurs personnes à cause de leurs belles qualités ou de l'affection qu'ils ont pour nous.

℣. 14. jusqu'à la fin. *Ne vous attachez point à un même joug avec les infideles ; car quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité ? Quel commerce entre la lumiere ? &c.*

Si un Chrétien connoissoit bien l'éminence de sa dignité, & l'estimoit autant qu'il le doit, il prendroit bien garde de ne rien faire qui fût indigne de la noblesse de son état ; un Chrétien qui par la

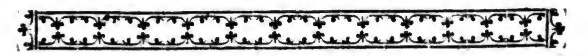
grace de J. C. est devenu enfant de Dieu, héritier de son royaume, & participant de sa nature divine, doit s'élever par un saint orgueil, comme parlent les Peres, au-dessus de tout ce qu'il y a dans le monde, en sorte néanmoins que l'humilité nous tienne toujours abaissés au-dessous des moindres de nos freres. Et comme un Prince du sang royal ne voudroit point contracter d'alliance avec des personnes de la lie du peuple, ni lier avec eux une familiarité étroite; de même aussi un Chrétien éclairé de la lumiere de la foi, qui vit dans l'amitié & la societé de Dieu même, & qui le possede dans son cœur comme dans un temple, ne doit point avoir de liaison ni de societé trop étroite avec ceux, ou qui ne connoissent pas Dieu, ou qui l'ont renoncé après l'avoir connu; ces personnes se peuvent réduire à trois sortes, qui sont les infideles, les hérétiques, & les mauvais Chrétiens: tous ces gens sont ennemis de Dieu & de son Eglige; mais ces derniers sont pires que les deux autres. Il y a une distance infinie entre un bon & un mauvais Chrétien, entre celui qui sert Dieu avec affection, & qui étant animé de son Esprit, pratique avec soin ses commandemens, & celui qui étant animé de l'esprit du monde, en suit les maximes, & est esclave de ses passions; & quoiqu'ils soient dans le même lieu, à la même table, & qu'ils chantent quelquefois ensemble les louanges de Dieu, ils se trouvent néanmoins aussi opposés que le sont la lumiere & les ténebres; J. C. & Bélial, le paradis & l'enfer.

Que faut-il donc que fassent les bons dans la compagnie des méchans, pour n'être point infectés de leur corruption? Il faut suivre le conseil que

nous donne ici ſaint Paul : *Sortez du milieu de ces perſonnes , ſeparez-vous d'eux ;* le monde eſt ſi contagieux & ſi corrompu, que c'eſt vouloir ſe perdre que d'y demeurer volontairement , & de s'y plaire : C'eſt pourquoi il n'y a rien ſi ſolidement établi , ni ſi recommandé dans les Ecritures , que la fuite & la ſéparation du monde , c'eſt la premiere penſée que Dieu inſpire à ceux qu'il engage à ſon ſervice, & c'eſt la premiere démarche qu'il a fait faire à tous ſes Saints, pour ſe conſerver purs de la contagion du ſiecle. Mais cette ſéparation ne ſe peut pas toujours faire corporellement, & nous avons ſouvent des engagemens qui nous empêchent de nous ſéparer de la compagnie des méchans, avec leſquels nous ſommes obligés de vivre : ainſi cette ſéparation ſe doit entendre d'une maniere morale & ſpirituelle , lorſqu'on ne peut ſe retirer du monde : mais il y faut vivre comme Abraham au milieu des Chaldéens , & Lot au milieu des Sodomites , ſans prendre part à leurs vices , & ſans imiter leurs déreglemens : c'eſt ainſi qu'en ont uſé les Patriarches & les Prophetes parmi ceux de leur temps. Jeremie, dit ſaint Auguſtin, demeuroit dans ſon peuple parmi des impies & des ſcelerats ; il entroit avec eux dans le même temple , & avoit part aux mêmes ſacremens ; il vivoit parmi les pecheurs , & néanmoins il s'en ſéparoit : Mais comment ? En criant contre eux , & en leur reprochant leurs méchancetés. Cela , dit ce Pere , s'appelle ſortir de là , & ne point toucher ce qui eſt impur , s'en éloigner de volonté & d'affection , & ouvrir la bouche pour les reprendre ; c'eſt ainſi qu'en doivent uſer les gens de bien qui ſont engagés dans le monde ; s'ils ne peuvent rompre les liens qui les y retiennent ; il

Auguſt. ſerm. 18. de verb. Domini. c. 20.

faut qu'ils s'en retirent de cœur & d'affection, & que parmi tous les mauvais exemples qu'ils sont obligés de voir, ils en gémissent; & quoiqu'ils demeurent avec les pecheurs, quant au corps, ils en soient extrêmement éloignés quant à l'esprit & à la disposition interieure.



CHAPITRE VII.

1. HAs ergo habentes promissiones, carissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis & spiritûs, perficientes sanctificationem in timore Dei.

1. AYant donc reçu *de Dieu* de telles promesses, mes chers freres, purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, achevant *l'œuvre de* notre sanctification dans la crainte de Dieu ‖.

2. Capite nos. Neminem lesimus, neminem corrupimus, neminem circumvenimus.

2. Donnez-nous place ‖ dans votre cœur. Nous n'avons fait tort à personne, nous n'avons corrompu *l'esprit de* personne, nous n'avons pris le bien de personne.

3. Non ad condemnationem vestram dico: prædiximus enim quòd in cordibus nostris estis ad commoriendum, & ad convivendum.

3. Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner, puisque je vous ai déja dit que vous êtes dans mon cœur à la mort & à la vie.

4. Multa mihi fidu-

4. Je vous parle avec gran-

ỳ. 1. *autr.* travaillant dans la crainte de Dieu à nous sanctifier de plus en plus.

ỳ. 2. *lettr.* recevez-nous. *autr.* que nos paroles entrent dans votre cœur.

de liberté : j'ai grand sujet de me glorifier de vous //, je suis rempli de consolation : je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances.

cia est apud vos, multa mihi gloriatio pro vobis, repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.

5. Car étant venu en Macedoine, nous n'avons eu aucun relâche selon la chair, mais nous avons toujours eu à souffrir : *ce n'a été que* combats au dehors, *& que* frayeurs au dedans.

5. Nam & cùm venissemus in Macedoniam, nullam requiem habuit caro nostra, sed omnem tribulationem passi sumus : foris pugnæ, intus timores.

6. Mais Dieu, qui console les humbles *&* les affligés, nous a consolés par l'arrivée de Tite //;

6. Sed qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titi;

7. & non seulement par son arrivée, mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous, m'ayant rapporté l'extrême desir que vous avez *de me revoir*, la douleur que vous avez ressentie, & l'ardente affection que vous me portez : ce qui m'a été un plus grand sujet de joie.

7. non solùm autem in adventu ejus, sed etiam in consolatione, quâ consolatus est in vobis, referens nobis vestrum desiderium, vestrum fletum, vestram æmulationem pro me, ita ut magis gauderem.

8. Car encore que je vous aye attristés par ma lettre, je n'en suis plus fâché néanmoins, quoique je l'aye été auparavant, en voyant qu'elle

8. Quoniam, etsi contristavi vos in epistola, non me pœnitet: etsi pœniteret, videns quòd epistola illa (etsi

℣. 4. *expl.* à cause de leur foi & de leur obéissance.
℣. 6. *expl.* qui revenoit de Corinthe.

ad horam) vos contristavit;

9. nunc gaudeo: non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad pœnitentiam. Contristati enim estis secundùm Deum, ut in nullo detrimentum patiamini ex nobis.

10. Quæ enim secundùm Deum tristitia est pœnitentiam in salutem stabilem operatur: sæculi autem tristitia mortem operatur.

11. Ecce enim hoc ipsum, secundùm Deum contristari vos, quantam in vobis operatur sollicitudinem, sed defensionem, sed timorem, sed desiderium, sed æmulationem, sed vindictam: in omnibus exhibuistis vos, incontaminatos esse negotio.

12. Igitur, etsi scri-

vous avoit attristés pour un peu de temps.

9. Mais maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez eu de la tristesse, mais de ce que votre tristesse vous a porté à la pénitence. La tristesse que vous avez eue a été selon Dieu; & ainsi la peine que nous vous avons causée, ne vous a été nullement desavantageuse.

10. Car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable ‖; mais la tristesse de ce monde produit la mort. 1. Pet. 2. 19.

11. Considerez combien cette tristesse, même selon Dieu, que vous avez ressentie, a produit en vous *non seulement* de soin & de vigilance, mais de satisfaction *envers nous*, d'indignation *contre cet incestueux*, de crainte *de la colere de Dieu*, de desir *de nous revoir*, de zele *pour nous défendre*, d'ardeur à venger *ce crime*. Vous avez fait voir par toute *votre conduite*, que vous étiez purs & irreprochables dans cette affaire.

12. Aussi lorsque nous vous

‖. 10. *Grec.* dont on ne se repent point.

avons écrit, ce n'a été ni à cause de celui qui avoit fait l'injure, ni de celui qui l'avoit soufferte ‖, mais pour vous faire connoître le soin que nous avons de vous devant Dieu.

13. C'est pourquoi ce que vous avez fait pour nous consoler, nous a en effet consolés ‖ : & ma joie s'est encore de beaucoup redoublée par celle de Tite, voyant que vous avez tous contribué au repos de son esprit;

14. & que si je me suis loué de vous en lui parlant, je n'ai point eu sujet d'en rougir; mais qu'ainsi que nous ne vous avions rien dit que dans la vérité, aussi le témoignage avantageux que nous avons rendu à Tite *de vous*, s'est trouvé conforme à la vérité.

15. C'est pourquoi il ressent dans ses entrailles un redoublement d'affection envers vous, lorsqu'il se souvient de l'obéissance que vous lui avez tous rendue, & comment vous l'avez reçu avec crainte & tremblement.

psi vobis, non propter eum qui fecit injuriam, nec propter eum qui passus est : sed ad manifestandam sollicitudinem nostram, quam habemus pro vobis,

13. Coram Deo : ideò consolati sumus. In consolatione autem nostra, abundantiùs magis gavisi sumus super gaudio Titi, quia refectus est spiritus ejus ab omnibus vobis;

14. & si quid apud illum de vobis gloriatus sum, non sum confusus : sed sicut omnia vobis in veritate locuti sumus, ita & gloriatio nostra, quæ fuit ad Titum, veritas facta est.

15. Et viscera ejus abundantiùs in vobis sunt : reminiscentis omnium vestrûm obedientiam, quomodo cum timore & tremore excepistis illum.

℣. 12. *expl.* l'incestueux qui avoit fait l'injure, ni le pere qui l'avoit soufferte.

℣. 13. *lettr.* nous avons été consolés, & notre consolation s'est beaucoup augmentée.

16. Gaudeo quòd in omnibus confido in vobis.

16. Je me réjouis donc de ce que je me puis promettre tout de vous.

SENS LITTERAL.

ỳ. 1. *AYant donc reçu* de Dieu *de telles promesses, mes chers freres, purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, achevant* l'œuvre de *notre sanctification dans la crainte de Dieu.*

Ayant donc reçu de Dieu *de telles promesses;* ce sont les promesses contenues dans les versets 16. & 18. du chapitre précedent.

Purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, c'est-à-dire, de tous les pechés du corps, comme sont l'intemperance, l'impureté, &c. & de ceux de l'esprit, comme sont l'idolatrie, l'orgueil, la haine, l'heresie, &c.

Achevant l'œuvre de *notre sanctification*, c'est-à-dire, travaillons sans cesse à augmenter la grace de la sanctification que nous avons reçûe au Baptême, & à rendre tous les jours notre vie plus parfaite & plus sainte; jusqu'à ce que nous soyons parvenus au comble & à l'état de la perfection & de la sainteté.

Dans la crainte de Dieu; c'est-à-dire, en observant exactement les commandemens de Dieu, & craignant de lui déplaire en la moindre chose; ce qui est le vrai moyen de parvenir à la perfection. Voyez Philip. 2. 12.

ỳ. 2. *Donnez-nous place dans votre cœur. Nous n'avons fait tort à personne; nous n'avons corrompu* l'esprit de *personne; nous n'avons pris le bien de personne.*

Donnez-nous place dans votre cœur. L'Apôtre touche tacitement les vices de faux-docteurs ; comme s'il disoit : Puisque vous donnez place dans votre cœur aux faux-docteurs, qui usurpent une tyrannie sur vos consciences, qui corrompent vos esprits par leur fausse doctrine, & qui ravissent adroitement vos biens par des moyens indécens & pleins de fraude ; n'est-il pas bien plus juste que vous nous y receviez, nous qui sommes vos Apôtres légitimes, & qui n'avons jamais commis aucun de ces crimes, & qui avons même pratiqué à votre égard toutes les vertus contraires. *Nous n'avons fait tort à personne* dans la réputation, ni dans les biens. *Grec.* Nous n'avons maltraité personne. *Nous n'avons corrompu* l'esprit *de personne* par une fausse doctrine, & de fausses maximes. *Nous n'avons pris le bien de personne* par adresse, ni sous prétexte de piété. *Libenter suffertis insipientes, &c.*

2. Cor. 11. 19. ℣. 3. *Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner ; puisque je vous ai déja dit que vous êtes dans mon cœur à la mort & à la vie.*

Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner, c'est-à-dire, par reproche, & par ressentiment de ce que vous en usez si mal envers moi ; c'est seulement un avertissement charitable que je vous donne.

Puisque je vous ai déja dit que vous êtes dans mon cœur, c'est-à-dire ; car l'amour extrême que j'ai pour vous, ne me permet pas d'avoir le moindre sentiment d'aigreur contre vous.

A la mort & à la vie, c'est-à-dire, je vous aime si fort, que je désire non seulement de vivre, mais même de mourir avec vous, pour n'être jamais separé de vous. Cette exposition est hyperbo-

lique fondée ſur l'exemple de ces anciens, qui ſe faiſoient mourir après la mort de leurs amis.

℣. 4. *Je vous parle avec grande liberté ; j'ai grand ſujet de me glorifier de vous ; je ſuis rempli de conſolation, je ſuis comblé de joie parmi toutes mes ſouffrances.*

Je vous parle avec grande liberté, comme un pere parle à ſes enfans : que ſi je vous ai dit quelque choſe de fâcheux ce n'eſt point par un effet de reſſentiment contre vous, mais plutôt par l'amour que je vous porte.

J'ai grand ſujet de me glorifier de vous, &c. c'eſt-à-dire, de votre bonne conduite, & de l'amitié que vous avez pour moi. L'Apôtre ne ſe contredit point ; lorſqu'il loue les Corinthiens après les avoir blâmés, parce que ces louanges,& les blâmes, tombent ſur diverſes perſonnes de la même Egliſe, quoiqu'il ne faſſe pas cette difference, pour rendre ces exhortations, & ces reprehenſions plus efficaces, & ne choquer perſonne en particulier.

℣. 5. *Car étant venu en Macedoine, nous n'avons eu aucun relâche ſelon la chair, mais nous avons toujours eu à ſouffrir :* ce n'a été que *combats au-dehors*, & que *frayeurs au-dedans.*

L'Apôtre explique quelles ſont ces ſouffrances dont il vient de parler. *Car étant venus en Macedoine.* C'eſt de ce voyage dont il a déja parlé dans cette lettre ch. 2. v. 13. *Nous n'avons eu aucun relâche, ſelon la chair*, c'eſt-à-dire, ſelon le corps. *Autr.* Selon l'homme exterieur, & ſelon la partie inferieure ; car à l'égard de la partie ſuperieure, & de l'homme interieur, jamais l'Eſprit de paix & de conſolation ne nous a abandonné. *Mais nous avons toujours eu à ſouffrir.* C'eſt ce qu'on peut voir

dans ce qui est rapporté. Act. 16. v. 22. & suiv.

Ce n'a été que *combats* à livrer & à soutenir *au-dehors*, c'est-à-dire, exterieurement contre les ennemis de la foi & de l'Eglise, comme l'Apôtre l'explique, *Qui foris sunt*. Et que *frayeurs au-dedans*, c'est-à-dire, interieurement par rapport à l'esprit. *Autr.* au-dedans de l'Eglise entre les freres, ce n'étoit que crainte & qu'apprehension de nouvelles & de plus grandes persecutions.

1. Cor. 5. 12. 13.

℣. 6. *Mais Dieu qui console les humbles & les affligés, nous a consolés par l'arrivée de Tite.*

Mais Dieu qui console les humbles & les affligés, c'est-à-dire, ceux qui pour son nom se soumettent humblement & avec foi aux persecutions qui viennent de la part des ennemis de la religion, & se confient & s'abandonnent à sa protection & à sa bonté paternelle.

Nous a consolés par l'arrivée de Tite, que nous attendions avec beaucoup d'impatience.

℣. 7. *Et non seulement par son arrivée, mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous, m'ayant rapporté l'extrême desir que vous avez* de me revoir; *la douleur que vous avez ressentie, & l'ardente affection que vous me portez: ce qui m'a été un plus grand sujet de joie.*

Et non seulement par son arrivée. Ce qui ne seroit qu'une consolation fort imparfaite, puisque l'empressement que nous avions de le revoir étoit principalement de sçavoir la disposition où vous étiez à mon égard, *mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous*, en voyant de ses propres yeux les bons effets que ma premiere lettre avoit fait en vous.

M'ayant rapporté l'extrême desir que vous avez de me

me revoir, ce qui prouve que ma premiere lettre ne vous avoit point indisposés contre moi.

La douleur que vous avez ressentie, à cause des afflictions que je souffrois dans la Macedoine. *Autr.* du scandale qui étoit arrivé dans votre Eglise, ou, de la dureté apparente dont je vous avois traité, au sujet de l'insensibilité que vous paroissiez avoir pour celui qui avoit commis au milieu de vous une action honteuse.

Et l'ardente affection que vous me portez, en me défendant contre mes adversaires, & contre tous ceux qui me calomnient.

Ce qui m'a été un plus grand sujet de joie, c'est-à-dire, ce qui m'a donné une double joie, voyant d'une part combien vous m'aimez, & voyant de l'autre que vous aviez fait ressentir à Tite l'effet de cet amour.

℣. 8. *Car encore que je vous aye attristés par ma lettre, je n'en suis pas plus fâché néanmoins, quoique je l'aye été auparavant, en voyant qu'elle vous avoit attristés pour un peu de temps.*

Car encore que je vous aye attristés par ma lettre, dans laquelle je me plains de votre conduite, & sur tout de celle de l'incestueux. *Je n'en suis plus fâché néanmoins*, ayant appris par le retour de Tite les bons effets qu'elle avoit produits en vous.

Quoique je l'aye été auparavant, &c. c'est-à-dire, je n'ai pas laissé d'en être sensiblement touché; parce que l'affection que j'ai pour vous est extrême. Il semble que l'Apôtre adoucisse ici les reprimandes qu'il avoit faites aux Corinthiens en quelques endroits de sa premiere lettre, dans la crainte qu'elles ne leur eussent causé quelque chagrin, qui auroit pu nuire à leur avancement dans la foi.

℣. 9. *Mais maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez eu de la tristesse, mais de ce que votre tristesse vous a portés à la pénitence. La tristesse que vous avez eue a été selon Dieu; & ainsi la peine que nous vous avons causée, ne vous a été nullement désavantageuse.*

Mais maintenant j'ai de la joie, &c. non de la douleur que vous a causé votre tristesse; car je vous aime trop pour ne point compâtir à toutes vos peines; mais de l'effet salutaire qu'elle a produit, en vous portant à la pénitence, & à un sérieux amendement pour les pechés de votre vie passée; car le medecin ne se réjouit pas de la douleur que souffre le malade par l'operation de ses remedes, mais de la santé qu'il en reçoit.

La tristesse que vous avez eue a été selon Dieu, c'est-à-dire, l'unique sujet de votre tristesse a été d'avoir offensé Dieu. *Autr.* a été conforme à la volonté de Dieu, qui veut que les hommes s'attristent de l'avoir offensé; & c'est lui-même qui vous a inspiré cette tristesse.

Et ainsi la peine que nous vous avons causée, par les reprehensions & les menaces de ma premiere lettre, *ne vous a été nullement désavantageuse*, mais au-contraire elle vous a été très-utile.

℣. 10. *Car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable; mais la tristesse de ce monde produit la mort.*

Car la tristesse .... produit pour le salut une pénitence stable, c'est-à-dire, solide, & dans laquelle on doit perseverer jusqu'à la mort, sans jamais retourner aux pechés de sa vie passée.

Mais la tristesse de ce monde, &c. qui n'a pour objet que la perte des biens, ou la souffrance des

maux ſenſibles, eſt la cauſe de la mort éternelle de l'ame, par les pechés de haine, d'envie, de murmure, de déſeſpoir, &c. où elle précipite ordinairement les gens du monde.

℣. 11. *Conſiderez combien cette triſteſſe même, ſelon Dieu, que vous avez reſſentie, a produit en vous* non ſeulement *de ſoin & de vigilance, mais de ſatiſfaction* envers nous, *d'indignation* contre cet inceſtueux, *de crainte* de la colere de Dieu, *de deſir* de nous revoir, *de zele* pour nous défendre, *d'ardeur* à venger ce crime : *vous avez fait voir par toute* votre conduite *que vous étiez purs & irreprochables dans cette affaire.*

Conſiderez, &c. C'eſt la preuve du verſet 9. L'Apôtre montre que la triſteſſe qu'il leur a cauſée par ſa lettre, bien loin de leur être dommageable, leur a été au-contraire très-utile, par tous les effets qu'elle a produits en eux, & il en fait le dénombrement.

Que vous étiez purs & irreprochables dans cette affaire, c'eſt-à-dire, que vous n'aviez nulle part dans le crime de cet inceſtueux. Il parle de la plus ſaine partie de leur Egliſe, qui avoit toujours deſapprouvé ce crime : car il paroît 1. Cor. 5. 2. que quelques-uns y avoient eu part.

℣. 12. *Auſſi lorſque nous vous avons écrit, ce n'a été ni à cauſe de celui qui avoit fait l'injure, ni à cauſe de celui qui l'avoit ſoufferte ; mais pour vous faire connoître le ſoin que nous avons de vous devant Dieu.*

Auſſi lorſque nous vous avons écrit ; c'eſt-à-dire : Ainſi comme vous étiez irreprochables, & que vous n'aviez nulle part au crime de cet inceſtueux, lorſque je vous ai écrit, ce n'a pas tant été pour me plaindre de ce crime, ni de l'injure que ſon pere

avoit reçûe, que pour, &c. Le sens: Au reste je ne suis nullement surpris que ma lettre ait produit de si bons effets parmi vous, puisque ç'a été le dessein principal que je me suis proposé en vous écrivant, & puisque je n'ai pas eu tant d'égard à l'interêt particulier de ceux dont je vous écrivois, qu'au bien general de toute votre Eglise.

Ce n'a été ni à cause de celui qui avoit fait l'injure, c'est-à-dire, l'incestueux, *ni à cause de celui qui l'avoit soufferte*, c'est-à-dire, le propre pere de l'incestueux.

Mais pour vous faire connoître, &c. la sincere & véritable affection que nous avons pour vous, comme Dieu en est témoin: *Autr.* Pour nous acquitter de notre devoir envers Dieu dont nous sommes les ministres.

℣. 13. *C'est pourquoi ce que vous avez fait pour nous consoler, nous a en effet consolés; & ma joie s'est encore beaucoup redoublée par celle de Tite, voyant que vous avez tous contribué au repos de son esprit.*

C'est pourquoi, c'est-à-dire, je n'ai point d'autre soin, ni d'autre vûe que celle de votre bien, & de vous faire connoître combien je vous aime.

Ce que vous avez fait, &c. Toutes ces actions & ces vertus que vous avez pratiquées ensuite de ma lettre: Il parle des vertus dont il a fait mention au verset 11.

Voyant que vous avez tous contribué au repos de son esprit. En correspondant à tous les soins, & à toutes les peines qu'il s'est données pour la reformation de votre Eglise.

℣. 14. *Et que si je me suis loué de vous en lui parlant, je n'ai point eu sujet d'en rougir; mais qu'ainsi que nous ne vous avions rien dit que dans la vérité; aussi*

le témoignage avantageux que nous avions rendu à Tite de vous *s'est trouvé conforme à la vérité.*

Et que si je me suis loué de vous en lui parlant de votre piété, de votre docilité, de votre respect envers Dieu, & envers moi qui suis son ministre.

Je n'ai point eu sujet d'en rougir, &c. c'est-à-dire, je n'ai point été trouvé menteur. *Autr.* Je n'ai point été trompé dans le témoignage que je lui avois rendu de vous.

Aussi le témoignage avantageux, &c. Il veut dire qu'il a sujet de se réjouir de ce qu'il se trouve véritable dans toutes ses paroles, aussi-bien en celles qu'il a prêchées aux Corinthiens en qualité de ministre de l'Evangile, qu'en celles qu'il a dites à Tite au sujet des Corinthiens.

℣. 15. *C'est pourquoi il ressent dans ses entrailles un redoublement d'affection envers vous, lorsqu'il se souvient de l'obéïssance que vous lui avez tous rendue, & comment vous l'avez reçu avec crainte & tremblement.*

C'est pourquoi..... vous l'avez reçu avec crainte & tremblement, c'est-à-dire, avec une affection sincere pleine d'un profond respect; car ils avoient aimé Tite comme leur pere, & l'avoient respecté comme un Evêque.

℣. 16. *Je me réjouis donc de ce que je me puis promettre tout de vous.*

Je me réjouis donc de ce que je me puis, &c. m'assurer que vous vous avancerez de plus en plus en toutes sortes de vertus, & que vous vous y rendrez parfaits. *Autr.* m'assurer entierement sur vôtre amitié, & que vous ne manquerez à rien de ce que je pourrai desirer de vous.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 4. *AYant donc reçu* de Dieu *de telles promesses, mes chers freres, purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, achevant* l'œuvre de *notre sanctification dans la crainte de Dieu, &c.*

Les biens que Dieu nous promet sont si grands & si relevés, que l'on ne peut en exprimer ni comprendre l'excellence ; il est donc bien juste de travailler avec grand soin à se rendre digne de les acquerir & les posseder. Ceux qu'on destine aux premieres charges d'un Etat, n'obmettent ni soin ni peine pour se rendre capables d'en soutenir le poids avec honneur. Or peut-on s'imaginer un rang ou une dignité plus grande & plus illustre que celle
c. 6. 28. d'un Chrétien qui a Dieu pour Pere, & que le Seigneur tout-puissant reçoit pour son Fils, & qui en
1. Joan. 1. 3. cette qualité est associé à la famille de la sainte Trinité, & à la jouissance de ses biens infinis ? Avec quelle ardeur doit-il donc se porter à se rendre digne d'un honneur si relevé ? Et quelle précaution ne doit-il pas prendre pour ne rien faire de bas & d'indigne d'une telle élevation ? *Reconnois, ô Chré-*
Leo ser. 1. de nat. Domini. *tien, ta dignité*, dit saint Leon, *& prends garde de retomber par une conduite indigne de ta naissance dans l'état vil & méprisable d'où tu as été tiré.* C'est pour ce sujet que notre grand Apôtre nous exhorte ici à *nous purifier* de plus en plus, & de nous sanctifier, afin de vivre d'une maniere digne de notre voca-
Philip. 2. 12. tion. Le moyen le plus efficace qu'il nous donne pour avancer & pour *achever l'œuvre de notre san-*

ctification, c'eſt de vivre *dans la crainte de Dieu*; & , comme il dit ailleurs, c'eſt *d'operer notre ſalut avec crainte & tremblement* : cette crainte que les enfans de Dieu ont à l'égard de leur Pere celeſte, que l'on nomme communément crainte filiale, eſt l'abregé de toute la vie chrétienne & de toutes les vertus qu'un Chrétien doit pratiquer pour être ſauvé. Craindre Dieu, c'eſt, dit ſaint Gregoire, ne rien obmettre de tout le bien que l'on doit faire, ſelon ces paroles de Salomon : *Celui qui craint Dieu ne néglige rien*. Craindre Dieu, ſelon le langage du Saint-Eſprit, dans les ſaintes Ecritures, & l'honorer, c'eſt une même choſe. *Craignez le Seigneur*, dit David, *vous qui êtes ſaints* ; c'eſt-à-dire, ayez pour Dieu un profond reſpect, & ne craignez rien davantage que de l'offenſer & de lui déplaire. Un enfant bien né craint ſon pere & ſa mere, parce qu'il les aime & les honore, & s'il les offenſe en quelque choſe, la douleur qu'il en a lui fait rechercher tous les moyens poſſibles de réparer ſa faute, & de les ſatisfaire. Lorſqu'un Chrétien eſt en cette diſpoſition, qu'il a pour Dieu la crainte & le reſpect que les bons enfans ont pour leurs peres, ſa conſcience lui rend alors ce témoignage, qu'il eſt un vrai enfant de Dieu, & qu'il a part à ſes promeſſes.

℣. 4. juſqu'au 8. *Je vous parle avec grande liberté, j'ai grand ſujet de me glorifier de vous : je ſuis rempli de conſolation : je ſuis comblé de joie parmi toutes mes ſouffrances, &c.*

Dieu afflige ſes ſerviteurs, de peur qu'ils ne s'élevent; il les conſole, de peur qu'ils ne s'abattent ; & par ce temperament d'afflictions & de conſolations qui ſe ſuivent, ils les retient aſſujettis à l'ordre de ſa providence, dans la défiance d'eux-mêmes &

dans la confiance en sa bonté paternelle. Saint Paul, que Dieu avoit destiné à servir à ses desseins, a éprouvé plus qu'aucun autre les effets de la sagesse divine dans la conduite des ames & le gouvernement de son Eglise; & si nul n'a jamais été plus persecuté, nul n'a jamais été plus consolé; il a été élevé jusqu'au troisiéme ciel, & a joui de l'entretien de Dieu même dans le paradis; il a été rabaissé jusqu'à souffrir avec une extrême confusion une tentation honteuse que le diable avoit pouvoir d'exciter en lui, il étoit tous les jours exposé à la mort, & a été quelquefois laissé pour mort accablé de coups; mais J. C. lui a apparu plusieurs fois pour l'encourager. Il a souffert une infinité de peines, de travaux & de fatigues; mais *il étoit rempli de consolations & comblé de joie parmi toutes ses souffrances; & à mesure que les souffrances de J. C. s'augmentoient, les consolations s'augmentoient aussi par J. C.*

2 Cor. 1. 5.

C'est un mystere inconnu au monde, & à tous ceux qui n'en ont point fait l'experience, que l'on puisse être dans les souffrances & en même-temps *rempli de consolations & comblé de joie.* Il sembloit que les Martyrs, lorsqu'on les déchiroit de coups, étoient miserables: mais les yeux des hommes charnels qui les plaignoient, ne voyoient pas cette force & cette onction interieure qui affermissoit leur ame & remplissoit leur cœur de joie au milieu des tourmens. C'est un effet de la bonté de Dieu & de sa puissance souveraine, de temperer de la sorte dans ses serviteurs les douleurs avec la joie, afin qu'ils en puissent supporter la rigueur, malgré la foiblesse dont ils sont environnés.

℣. 8. jusqu'à la fin. *Car encore que je vous aye attristés par ma lettre, je n'en suis plus fâché néanmoins,*

quoique je l'aye été auparavant, en voyant qu'elle vous avoit attristés pour un peu de temps, &c.

Comme il n'y a point de passion plus naturelle & plus commune que la tristesse, il n'y en a point aussi de plus dangereuse, & qui puisse nous être plus préjudiciable. La vie présente est si miserable, & les peines qui s'y trouvent sont si fréquentes, qu'elles viennent en foule incessamment nous attaquer; ainsi il y a toujours quelque nouveau sujet de douleur & de tristesse qui nous incommode dans le corps & dans l'esprit: mais la tristesse que ces maux nous causent est une très-mauvaise conseillere, si nous n'avons soin de la repousser & de rejetter ses suggestions malignes, elle nous remplira l'ame de pensées sombres & tenebreuses, qui nous porteront au désespoir; c'est ce qui fait dire à saint Bernard, que *la tristesse du siecle est le plus méchant de tous les malins esprits*, conformément à ce que dit l'Auteur de l'Ecclesiastique: *La tristesse du cœur est une plaie universelle, & toute plaie est supportable plutôt que la plaie du cœur*: car cette tristesse qui s'abandonne aux défiances & aux inquietudes qui l'accablent, cause quelquefois des maladies mortelles, au-moins cause-t-elle la ruine des vertus & la mort de l'ame. C'est pourquoi le même Auteur sacré assure, que *la tristesse en tue plusieurs*, & en un autre endroit, que *la tristesse conduit à la mort;* ainsi il est très-important de suivre l'avis qu'il donne: *N'abandonnez point*, continue-t-il, *votre cœur à la tristesse, mais éloignez-la de vous;* cette tristesse que le Sage nous exhorte de bannir de nous, vient de l'amour de nous-mêmes & des creatures, & nous afflige par l'inquietude & le déreglement des desirs. Il faut donc bannir cette tri-

Bern. ad sororem. cap. 11.

Eccli. 25. 17.

cap. 30. 25.

ſteſſe en détruiſant cet amour ; & cet amour ne ſe détruit que par celui de Dieu, qui eſt la joie & la vie de l'ame. Celui qui craint Dieu doit nourrir dans ſon cœur cette joie interieure, & bannir loin de lui la triſteſſe dont le démon s'eſt ſervi ſouvent pour perdre les ames. Car comme il envie aux hommes cette joie céleſte que J. C. a gravée dans leur cœur en les délivrant de ſon eſclavage, il tâche de leur donner quelque choſe de cette noire triſteſſe à laquelle il a été condamné pour jamais, & de former dans leurs ames par les inquiétudes dont il les trouble, une eſpece d'enfer, au-lieu que J. C. y veut former par la joie de ſon Eſprit un avant-goût du paradis.

Mais enfin, ſi la triſteſſe eſt ſi dangereuſe & ſi nuiſible, d'où vient que Salomon dit, que *le cœur des ſages eſt où ſe trouve la triſteſſe & que le cœur des fous eſt où ſe trouve la joie ?* & que J. C. déclare lui-même, que *ceux qui pleurent ſont heureux*.

Eccleſ. 7. 5.

Il faut diſtinguer avec ſaint Paul deux ſortes de triſteſſe, l'une qui eſt *ſelon Dieu*, & l'autre qu'il appelle *la triſteſſe de ce monde ;* c'eſt cette derniere qui *produit la mort* & ces effets funeſtes dont nous avons parlé : mais la premiere eſt une douleur d'avoir offenſé Dieu ; cette triſteſſe ſalutaire humilie le cœur & remplit l'ame d'une joie interieure qui fait dire à ſaint Auguſtin, que *les larmes d'un penitent ſont plus douces & plus agreables que toutes les joies que donnent les ſpectacles*, & comme la triſteſſe qui nous fait pleurer la perte des biens de ce monde, eſt très-nuiſible ; la triſteſſe qui eſt ſelon Dieu,
» eſt très-avantageuſe : Car, comme dit ſaint
» Jean Chryſoſtome, celui qui pleure la perte d'un
» bien, ne remedie point par ſes pleurs à cette perte

qu'il a faite. Il n'y a que celui qui pleure ses fautes « qui retire de l'avantage de ses larmes, puisque ses « larmes effacent les fautes qu'il pleure. Comme « Dieu ne nous a donné ce remede des larmes que « pour ce sujet, ce remede ne montre sa force que « dans cette occasion; pour les autres choses où on « l'employe, non seulement il ne sert de rien, mais « il est nuisible. «

Saint Paul a donc grande raison de se réjouir d'avoir attristé les Corinthiens de cette tristesse qui les a portés à la pénitence: car c'est une charité fausse & une douceur cruelle de laisser dans le désordre ceux que l'on conduit, de peur de les attrister; il faut employer pour les redresser la severité des reprimandes & de la correction, pour leur procurer par cette douleur passagere la guérison de leurs maux. Cette conduite, qui paroît dure, est pleine de douceur, dit saint Chrysostome, & c'est la véritable maniere de guérir les ames. C'est une preuve de la charité particuliere que l'on a pour les pecheurs, & du soin que l'on prend de leur salut. C'a été le dessein de l'Eglise dans l'imposition des peines, dont la douleur & la crainte empêchât de pecher; parce que cette crainte arrête & retient dans le devoir ceux mêmes qui n'aiment pas la justice: Mais comme c'est toujours une bonne chose, de s'abstenir du mal; c'est pour ce sujet que l'Eglise propose des peines à ceux qui pecheront, afin que la crainte les en empêche, & qu'ensuite s'accoutumant à ne plus pecher, ils viennent à aimer la justice pour elle-même, ce qui arrive ordinairement, la justice de soi étant aimable, & il n'y a que l'engagement dans les vices qui soit capable d'en éloigner; c'est pourquoi quand on les a une

5. Et non sicut speravimus, sed semetipsos dederunt primùm Domino, deinde nobis per voluntatem Dei :

5. Et ils n'ont pas fait seulement en cela ce que nous avions esperé d'eux, mais ils se sont donnés eux-mêmes premierement au Seigneur, & puis à nous par la volonté de Dieu ″.

6. ita ut rogaremus Titum, ut quemadmodum cœpit, ita & perficiat in vobis etiam gratiam istam.

6. C'est ce qui m'a porté à supplier Tite, que comme il a déja commencé, il acheve aussi de vous rendre parfaits en cette grace ;

7. Sed sicut in omnibus abundatis fide, & sermone, & scientia, & omni sollicitudine, insuper & charitate vestra in nos ; ut & in hac gratia abundetis.

7. & que comme vous êtes riches en toutes choses, en foi, en paroles, en science, en toute sorte de soin, & en l'affection que vous nous portez, vous le soyez aussi en cette sorte de grace ″.

8. Non quasi imperans dico, sed per aliorum sollicitudinem etiam vestræ charitatis ingenium bonum comprobans.

8. Ce que je ne vous dis pas néanmoins pour vous imposer une loi, mais seulement pour vous porter par l'exemple de l'ardeur des autres, à donner des preuves de votre charité sincere.

9. Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cùm esset dives, ut illius inopiâ

9. † Car vous sçavez quelle a été la bonté ″ de notre Seigneur Jesus-Christ, qui étant riche s'est rendu pauvre pour l'amour de vous, afin

† S. Paulin Evêq.

℣. 5. *expl.* c'est-à-dire, que Dieu leur inspiroit cette sainte volonté.

℣. 7. *expl.* en la liberalité envers vos freres.

℣. 9. *lettr.* la grace, *la liberalité.*

suppleat : ut & illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum, ut fiat æqualitas, sicut scriptum est :

15. Qui multùm, non abundavit : & qui modicum, non minoravit.

16. Gratias autem Deo, qui dedit eamdem sollicitudinem pro vobis in corde Titi.

17. Quoniam exhortationem quidem suscepit ; sed cùm sollicitior esset, suâ voluntate profectus est ad vos.

18. Misimus etiam cum illo fratrem, cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias :

19. non solùm autem, sed & ordinatus est ab Ecclesiis comes peregrinationis nostræ, in hanc gratiam, quæ ministratur à nobis ad Domini gloriam, &

vreté, afin que votre pauvreté soit soulagée *un jour* par leur abondance ‖ ; & qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité,

15. selon ce qui est écrit *de la manne :* Celui qui *en recueillit* beaucoup, n'en eut pas plus que les autres ; & celui qui *en recueillit* peu, n'en eut pas moins ¶. Exod. 16. 18.

16. Or † je rends graces à Dieu de ce qu'il a donné au cœur de Tite la même sollicitude *que j'ai* pour vous. † S. Luc

17. Car non seulement il a bien reçu la priere que je lui ai faite ‖ ; mais s'y étant porté avec encore plus d'affection par lui-même, il est parti de son propre mouvement pour vous aller voir.

18. Nous avons envoyé aussi avec lui notre frere ‖, qui est devenu celebre par l'Evangile dans toutes les Eglises ;

19. & qui de plus a été choisi par les Eglises pour nous accompagner dans nos voyages, & prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance ‖ *à nos freres*

ỳ. 14. *expl* spirituelle.
ỳ. 17. *expl.* de retourner à Corinthe.
ỳ. 18. Plusieurs Peres attribuent ceci à saint Luc, d'autres à Silas.
ỳ. 19. *expl.* de recueillir les aumônes.

pour la gloire du Seigneur, & pour seconder notre // bonne volonté :

destinatam voluntatem nostram :

20. & notre dessein en cela a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher sur le sujet de cette aumône abondante //, dont nous sommes les dispensateurs.

20. devitantes hoc, ne quis nos vituperet in hac plenitudine, quæ ministratur à nobis.

Rom. 12. 17. 21. Car nous tâchons de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il soit approuvé non seulement de Dieu, mais aussi des hommes.

21. Providemus enim bona, non solùm coram Deo, sed etiam coram hominibus.

22. Nous avons envoyé encore avec eux notre frere //, que nous avons reconnu zelé & très-vigilant en plusieurs rencontres, & qui l'est encore beaucoup plus en celle-ci: & nous avons grande confiance *que vous le recevrez bien* //,

22. Misimus autem cum illis & fratrem nostrum, quem probavimus in multis sæpè sollicitum esse ; nunc autem multò sollicitiorem : confidentia multa in vos,

23. *& que vous traiterez* de même Tite //, qui est uni avec moi, & qui travaille comme moi, pour votre salut, & nos autres freres qui sont les Apôtres // des Eglises, & la gloire de Jesus-Christ.

23. sive pro Tito, qui est socius meus, & in vos adjutor, sive fratres nostri, Apostoli Ecclesiarum, gloria Christi.

℣. 19. *grec.* votre bonne volonté.
℣. 20. *lettr.* plénitude.
℣. 22, *expl.* on ne sçait point qui est ce frere.
Ibid. *autr.* à cause de la grande confiance qu'il a en vous, ou qu'il voit que j'ai en vous
℣. 23. *lettr.* à cause de Tite.
Ibid. *autr.* députés.

24. Ostensionem

24. Ostensionem ergo, quæ est charitatis vestræ, & nostræ gloriæ pro vobis, in illos ostendite in faciem Ecclesiarum.

24. Donnez-leur donc devant les Eglises les preuves de votre charité, & faites voir que c'est avec sujet que nous nous sommes loués de vous ¶.

SENS LITTERAL.

✝. 1. *Mais il faut, mes freres, que je vous fasse sçavoir la grace que Dieu a faite aux Eglises de Macedoine.*

Dans la confiance que l'Apôtre avoit, qu'il pouvoir tout se promettre de l'amitié des Corinthiens, il entreprend dans ce chapitre de les exhorter de faire des aumônes à l'Eglise de Jerusalem, qui avoit été pillée par les Juifs.

Mais, pour éprouver si vous êtes dans cette disposition; ceci est sous-entendu, & a rapport au verset 16. du chapitre précedent; *il faut, mes freres*, que je vous propose des exemples qui vous y excitent :

Que je vous fasse sçavoir la grace que Dieu a faite: Il appelle de ce nom l'aumône que les Macedoniens avoient faite, & il dit que c'est en eux un don de la misericorde de Dieu, ainsi que la patience qu'ils avoient témoignée dans les épreuves & dans les tribulations qu'ils avoient souffertes.

Aux Eglises de Macedoine, sur-tout à celle de Thessalonique, qui étoit alors la capitale de cette province. Voyez 1. Thess. 2. 14.

✝. 2. *C'est que leur joie s'est d'autant plus redoublée, qu'ils ont été éprouvés par de plus grandes afflictions;*

& que leur profonde pauvreté a répandu avec abondance les richesses de leur charité sincere.

C'est. Cette grace a été si abondante & si puissante en eux, *que leur joie s'est d'autant plus redoublée, &c.* c'est-à-dire, que non seulement leur courage n'a point été ébranlé par la violence de la persecution; mais au-contraire, à mesure que leurs peines se sont accrues, la joie de leur esprit s'est augmentée.

Et que leur profonde pauvreté a répandu avec abondance, &c. c'est-à-dire, que quoiqu'ils fussent très-pauvres, ils n'ont pas laissé de donner avec joie tout ce qu'ils ont pu, & se sont comportés comme s'ils eussent été fort riches, ayant donné avec liberalité le peu qu'il leur restoit; & s'étant donnés eux-mêmes, comme il dit au verset suivant; parce que la vraie libéralité doit être simple & sincere, & ne regarder que l'honneur de Dieu, & le soulagement du prochain, sans s'arrêter à aucun motif d'interêt propre, comme de vaine gloire, d'esperance, de récompense, d'obligation, &c.

℣. 3. *Car* il est vrai, & *il faut que je leur rende ce témoignage, qu'ils se sont portés d'eux-mêmes à donner autant qu'il pouvoient, & même au-delà de ce qu'ils pouvoient.*

Car il est vrai, & *il faut que je leur rende ce témoignage.* Lettr. *C'est la force de la vérité qui nous porte à leur rendre ce témoignage;* c'est-à-dire : Ce n'est point par exageration que je vous dis, *qu'ils se sont portés d'eux-mêmes*, sans y être exhortés, & sans qu'on les y eût obligés, *à donner autant qu'ils pouvoient*, à proportion de leur bien, *& même au-delà, &c.* c'est-à-dire, s'étant même ôté une partie de leur nécessaire, pour la subsistance des pau-

vres, comme cette veuve de l'Evangile. Voyez Luc. 21. 2. 3. 4.

ỷ. 4. *Nous conjurant avec beaucoup de prieres de recevoir leurs aumônes, & de prendre part au ſoin de les porter aux ſaints.*

Nous conjurant avec beaucoup de prieres de recevoir leurs aumônes. Lèt. *La grace ;* c'eſt-à-dire, leur préſent ou leur liberalité toute gratuite, qui eſt l'effet de la grace & de la charité que Dieu a répandu en eux, *& de prendre part au ſoin de les porter aux ſaints.* Let. Afin d'entrer de part & de communion au fruit & à l'avancement de la prédication de l'Evangile. *Autr.* Aux bonnes œuvres, & aux charités qui ſe font aux ſaints: c'eſt-à-dire, aux fidéles de l'Egliſe de Jeruſalem.

ỷ. 5. *Et ils n'ont pas fait ſeulement en cela ce que nous avions eſperé d'eux ; mais ils ſe ſont donnés eux-mêmes premierement au Seigneur, & puis à nous, par la volonté de Dieu.*

Et ils n'ont pas fait ſeulement, &c. les aumônes que nous avions ſujet d'eſperer de leur liberalité, *mais ils ſe ſont donnés, &c.* c'eſt-à-dire, entierement dévoués à J. C. & à moi qui ſuis ſon miniſtre, s'étant offerts d'aller eux-mêmes en perſonne à Corinthe pour recevoir vos aumônes ; au-moins d'en députer d'entr'eux. Voyez 2. Cor. 9. 4.

Par la volonté de Dieu, qui veut qu'on quitte tout pour s'abandonner entierement à lui. Il a égard au conſeil de l'Evangile. *Autr.* Ils ſe ſont donnés à nous, pour les appliquer à tout ce que nous jugerions conforme à la volonté de Dieu, ou, pour en diſpoſer ſelon la volonté de Dieu.

ỷ. 6. *C'eſt ce qui m'a porté à ſupplier Tite, que comme il a déja commencé, il acheve auſſi de vous rendre parfaits en cette grace.*

C'est, cet exemple admirable de la charité des Macedoniens, *qui m'a porté à supplier Tite* de retourner à Corinthe; afin *que comme il a déja commencé, il acheve aussi, &c.* c'est-à-dire, de vous encourager à la vertu, & à contribuer de vos liberalités à la charité qu'on a faite à vos freres de Jerusalem. Voyez 1. Cor. 16. 1. parce qu'étant persuadé que vous qui êtes plus riches & plus aisés, vous n'en ferez pas moins qu'eux, qui sont réduits à une si grande pauvreté.

℣. 7. *Et que comme vous êtes riches en toutes choses, en foi, en paroles, en science, en toute sorte de soins, & en l'affection que vous nous portez, vous le soyez aussi en cette sorte de grace.*

Et que comme vous êtes riches en toutes choses, vous excellez par-dessus les autres, *en foi*, soit pour croire les vérités chrétiennes, soit pour operer les miracles. Voyez Rom. 12. 3. 1. Cor. 12. 9.

En paroles d'exhortation, de consolation, d'instruction, &c.

En science des mysteres, & des vérités sublimes de la Religion.

En toute sorte de soins, &c. de faire le bien, & de vous appliquer à toutes les parties de votre devoir, sans en rien obmettre.

Vous le soyez aussi en cette sorte de grace, c'est-à-dire, en charité envers vos freres, qui sont dans le besoin.

℣. 8. *Ce que je ne vous dis pas neanmoins pour vous imposer une loi, mais seulement pour vous porter, par l'exemple de l'ardeur des autres, à donner des preuves de votre charité sincere.*

Ce que je ne vous dis pas neanmoins pour vous imposer une loi, &c. puisque vous n'avez pas besoin

de commandement pour faire le bien, & qu'il suffit de vous proposer l'exemple des autres pour vous exciter à la charité.

℣. 9. *Car vous sçavez quelle a été la bonté de notre Seigneur J. C. qui étant riche s'est rendu pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté.*

Car vous scavez quelle a été la bonté de notre Seigneur J. C. c'est-à-dire : Il n'est pas nécessaire que j'exige rien de vous, ou que j'emploie mon autorité pour vous obliger à exercer la charité envers vos freres, puisque l'exemple de J. C. seul vous doit suffire, & vous doit servir de loi.

Qui étant riche, selon la nature divine qui étoit en lui, & selon laquelle il étoit souverainement heureux, & Seigneur de toutes choses, *s'est rendu pauvre, &c.* par son Incarnation, en laquelle il s'est revêtu de toutes nos miséres; *afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté;* c'est-à-dire, pour vous acquerir les trésors de la grace, de la justice, & de la gloire éternelle.

℣. 10. *C'est ici un conseil que je vous donne, parce que cela vous est utile, & que vous n'avez pas seulement commencé les premiers à faire cette charité, mais que vous en avez* de vous-mêmes *formé le dessein dès l'année passée.*

C'est ici un conseil que je vous donne, d'imiter la charité des Macedoniens, *parce que cela vous est utile;* ce n'est point par aucune vue de mon interêt propre, ni pour user d'autorité sur vous; mais parce qu'en exerçant la charité, outre que vous vous acquittez de votre devoir, & que vous méritez de grandes récompenses, vous conservez encore votre réputation; au-lieu qu'après l'avoir commencée,

vous passeriez pour des personnes legeres, si vous n'acheviez pas.

Et que vous n'avez pas seulement commencé les premiers à faire cette charité, c'est-à-dire, des aumônes aux pauvres de la Judée, & cela en présence de Tite, avant que l'Apôtre en eût parlé aux Eglises de Macedoine; *mais que vous en avez* de vous-mêmes *formé le dessein dès l'année passée.* Autr. *Let.* Dès la premiere année de votre conversion.

℣. 11. *Achevez donc maintenant ce que vous avez commencé dès-lors; afin que comme vous avez une si prompte volonté d'assister vos freres, vous les assistiez aussi effectivement de ce que vous avez.*

Achevez donc, &c. Let. *Par vos œuvres;* c'est-à-dire: Ne vous contentez pas des desirs que vous avez de faire des aumônes; car il ne suffit pas de vouloir, mais il faut faire.

Afin que comme vous avez, &c. c'est-à-dire, afin qu'il paroisse que vous avez autant d'ardeur à secourir vos freres selon votre pouvoir, & à proportion des biens que vous avez, que vous en avez témoigné jusqu'ici de desir.

℣. 12. *Car lorsqu'un homme a une grande volonté de donner*, Dieu *la reçoit, ne demandant de lui que ce qu'il peut, & non ce qu'il ne peut pas.*

Car, &c. Ce verset explique les derniers mots du verset précedent, & prévient l'objection de ceux qui n'ayant que peu de chose à donner, se croioient dispensés de contribuer à la charité qu'on leur demandoit.

Dieu *la reçoit, ne demandant, &c.* autre chose, sinon que l'on donne l'aumône selon son pouvoir, & à proportion des biens qu'on a. L'Apôtre avoit sans doute en vue ce que J. C. dit. Voyez Marc 12. 43. 44. Luc 11. 41.

℣. 13. *Ainsi je n'entends pas que les autres soient soulagés, & que vous soyez surchargés.*

Ainsi je n'entends pas, &c. Lorsque je vous exhorte à exercer la charité envers les saints de Jerusalem, mon dessein n'est pas de vous appauvrir pour les mettre à leur aise, & pour les enrichir de vos aumônes. *Autr.* Je n'entends pas autoriser leur fainéantise, *& que vous soyez surchargés.* Let. *Que vous soyez dans la tribulation*, c'est-à-dire, surchargés de travail, ou de nécessité & de pauvreté.

℣. 14. *Mais que pour ôter l'inégalité, votre abondance supplée maintenant à leur pauvreté, afin que votre pauvreté soit soulagée* un jour *par leur abondance; & qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité.*

Mais que pour ôter l'inégalité qu'il y a entre vous qui jouissez avec abondance des biens de cette vie, & les fideles de Jerusalem, ausquels on a tout enlevé.

Votre abondance supplée maintenant à leur pauvreté; c'est-à-dire: Il est à propos, pour observer une juste proportion, que ce que vous avez de trop supplée à ce qui leur manque.

Afin que votre pauvreté soit soulagée, &c. c'est-à-dire, pour avoir droit d'esperer un jour à votre tour un secours réciproque de leur part.

Et qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité, tant par rappart aux besoins de la vie, qu'aux devoirs mutuels & reciproques de reconnoissance, telle qu'elle doit être entre les membres d'un même corps, qui doivent contribuer au soulagement les uns des autres, lorsqu'ils se trouvent affligés. *Autr.* En ce que les panvres aient, aussi-bien que les riches, autant de biens qu'il leur en faut pour vivre chacun dans leur état. Plusieurs entendent cette *égalité*, d'une retri-

bution ſpirituelle de la part des pauvres de Jeruſalem, c'eſt-à-dire, une participation ou communication à leurs prieres, & aux mérites de leur foi & de leur pieté.

℣. 15. *Selon ce qui eſt écrit* de la manne : *Celui qui* en recueillit *beaucoup, n'en eut pas plus que les autres*; *& celui qui* en recueillit *peu, n'en eut pas moins.*

Selon ce qui eſt écrit de la manne. Ces paroles ſont du verſet précedent, & l'on a jugé à propos de les lier à celui-ci, qui contient en effet ce qui eſt rapporté de la manne. Voyez Exod. 16. 18.

Celui qui en recueillit *beaucoup, n'en eut pas plus que les autres, &c.* L'Ecriture au même endroit, rend deux raiſons de cette égalité qui ſe trouva entre ceux mêmes qui en avoient plus ou moins recueilli. La premiere, c'eſt que ſi après avoir pris ce qui étoit néceſſaire pour la nourriture de chaque jour, on vouloit en reſerver quelque choſe pour le lendemain, à l'exception du jour du ſabbat, cette portion de reſerve ſe trouvoit pleine de vers. La ſeconde, c'eſt que ce qui avoit été recueilli de trop, ſe fondoit lorſque la chaleur du ſoleil étoit venue. Cette expoſition convient à l'application que l'Apôtre en veut faire à l'égalité des biens qui doit être entre les fideles & les membres d'un même corps.

℣. 16. *Or je rends graces à Dieu de ce qu'il a donné au cœur de Tite la même ſollicitude* que j'ai *pour vous.*

Or je rends graces à Dieu, &c. de ce que Tite a eu la même vue que moi ſur les beſoins de votre Egliſe, & ſur la néceſſité que vous aviez de ſa préſence, pour vous porter à achever la charité que vous avez commencée.

℣. 17. *Car non ſeulement il a bien reçu la priere que je*

lui ai faite ; mais s'y étant porté encore avec plus d'affection par lui-même, il est parti de son propre mouvement pour vous aller voir.

Car non seulement ..... il est parti, &c. non que Tite fût encore parti lorsque l'Apôtre écrivoit ceci, puisque ce fut lui qui fut porteur de la lettre ; mais saint Paul a égard au temps auquel elle seroit rendue aux Corinthiens.

℣. 18. *Nous avons envoyé aussi avec lui notre frere, qui est devenu célebre par l'Evangile dans toutes les Eglises.*

Nous avons aussi envoyé avec lui notre frere. Plusieurs Peres estiment que c'est saint Luc ; d'autres, que c'est saint Barnabé ; d'autres que c'est Silas.

Qui est devenu célebre par l'Evangile, &c. c'est-à-dire, par la prédication de l'Evangile. L'Apôtre ne peut pas parler ici du livre de l'Evangile de saint Luc, puisqu'il n'étoit pas encore écrit, & qu'il ne l'a été qu'un peu avant le livre des Actes, qui a été écrit long-temps après cette Epître.

℣. 19. *Et qui de plus a été choisi par les Eglises, pour nous accompagner dans nos voyages, & prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance* à nos freres *pour la gloire du Seigneur, & pour seconder notre bonne volonté.*

Et qui de plus a été choisi par les Eglises, &c. Saint Paul laissoit la liberté aux Eglises de choisir les ministres, & ceux qu'ils députoient pour recevoir les aumônes des autres Eglises, afin d'ôter de l'esprit es fideles tout sujet de défiance ou de scrupule. Voyez 1. Cor. 16. 3.

Et prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance. Let. *Cette grace*, c'est-à-dire, cette aumône à nos freres de Jerusalem. *Autr.* Pour ex-

citer votre zele par l'exemple des Macedoniens, & vous porter à seconder le dessein que nous nous sommes proposé, *pour seconder notre bonne volonté.* Grec. Votre bonne volonté, ou vos bonnes dispositions.

℣. 20. *Et notre dessein en cela a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher sur le sujet de cette aumône abondante dont nous sommes les dispensateurs.*

Et notre dessein en cela, en donnant un compagnon à Tite; car c'est la raison du verset 18. de sorte que le verset 19. est une parenthese, *a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher*, &c. lorsqu'on verra les grandes précautions que nous apportons dans l'administration des sommes qui nous sont confiées.

℣. 21. *Car nous tâchons de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il soit approuvé non seulement de Dieu, mais aussi des hommes.*

Car nous tâchons de faire le bien, sur-tout dans l'emploi & la distribution des aumônes qu'on nous confie, *avec tant de circonspection*, ceci est sous-entendu, *qu'il soit approuvé non seulement de Dieu*, dans le secret de nos consciences, *mais aussi des hommes*, afin de les édifier, & de leur ôter tout sujet de former de mauvais soupçons de notre conduite, & ne les point scandaliser.

℣. 22. *Nous avons encore envoyé avec eux notre frere, que nous avons reconnu zelé & très-vigilant en plusieurs rencontres, & qu'il l'est encore beaucoup plus en celle-ci; & nous avons grande confiance* que vous le recevrez bien.

Nous avons encore envoyé avec eux notre frere, &c. on n'en sçait pas le nom, mais on croit que c'est Apollon, qui avoit eu le soin d'instruire les fideles

de Corinthe. Voyez 1. Cor. 3. 6. D'autres prétendent que c'eſt Silas.

℣. 23. Et que vous traiterez *de même Tite, qui eſt uni avec moi, & qui travaille, comme moi, pour votre ſalut, & nos autres freres qui ſont les Apôtres des Egliſes, & la gloire de J. C.*

Et que vous traiterez *de même Tite, qui eſt uni avec moi, &c.* Grec. *Mon compagnon.* C'eſt - à - dire, Ne le traitez pas comme une perſonne du commun, & comme un miniſtre ordinaire, mais regardez-le comme mon égal.

Et nos autres freres qui ſont les Apôtres; c'eſt-à-dire, députés par les Egliſes, qui les ont envoyés vers vous pour recueillir vos charités.

Des Egliſes. Il ſemble qu'il parle des Egliſes de Macedoine. Voyez verſet 5. D'autres, que c'eſt des Egliſes de la Judée. Voyez le verſet 19. ci-deſſus.

Et la gloire de J. C. c'eſt-à-dire, les inſtrumens dont il ſe ſert pour annoncer ſa gloire. *Autr.* Ils ſont d'une vie ſi ſainte & ſi exemplaire, qu'elle eſt capable de glorifier J. C. qui en eſt l'auteur.

℣. 24. *Donnez-leur donc devant les Egliſes les preuves de votre charité, & faites voir que c'eſt avec ſujet que nous nous ſommes loués de vous.*

Donnez-leur donc devant les Egliſes, &c. c'eſt-à-dire, que votre charité ſoit connue des Egliſes voiſines, afin de les exciter à faire le même par votre bon exemple.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 9. *MAis il faut, mes freres, que je vous faſſe ſçavoir la grace que Dieu a faite aux Egliſes de Macedoine, &c.*

L'exemple que l'Apôtre nous propose ici de la profusion des Macedoniens dans leur extrême pauvreté, paroît inimitable, & tout-à-fait surprenant: on comprend bien que la consolation & la joie peut se redoubler d'autant plus que les souffrances s'augmentent, comme saint Paul le dit de lui-même, & comme il est arrivé par une grace toute particuliere de Dieu aux plus grands Martyrs, qui nageoient dans la joie au milieu des tourmens: mais il n'est pas aisé de comprendre comment ceux qui sont eux-mêmes dans l'indigence, peuvent être magnifiques dans leurs aumônes. Si néanmoins on considere quels sont les avantages de la pauvreté au-dessus des richesses, on conviendra que les pauvres sont plus portés à soulager les pauvres; & leur font en effet plus de bien que les riches en bien des manieres.

2. Cor. 1. 5.

Premierement, comme la pauvreté & l'affliction humilie l'esprit & le rend plus souple, ceux qui sont dans l'humiliation sont bien plus touchés des maux de leurs semblables, que ceux qui ne les ressentent pas: c'est pourquoi saint Paul dit, qu'il a fallu que J. C. fût homme pour être notre Pontife, afin qu'il fût sensible à nos miseres: Car *c'est*, dit-il, *des peines & des souffrances mêmes, par lesquelles il a été tenté & éprouvé, qu'il tire le droit de secourir avec force ceux qui sont aussi tentés.* Et ailleurs: *Le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compâtir à nos foiblesses, ayant éprouvé comme nous toutes sortes de tentations;* c'est-à-dire, toutes les infirmités humaines, ayant voulu être semblable à nous en tout, à l'exclusion du peché. Et le même Apôtre dit encore dans le chapitre suivant, que *tout Pontife étant pris d'entre les hommes est établi pour les hom-*

Hebr. 2. 17. 18.

Ib. c. 4. 15.

Ib. c. 5. 1. 2.

mes ..... afin qu'il puisse être touché d'une juste compassion pour eux ..... étant lui-même environné de foiblesse. Il est donc clair, que pour soulager les miserables, il faut avoir part à leurs miseres.

Saint Paul parlant des Macedoniens dans la premiere Epître qu'il leur écrit, remercie Dieu de ce qu'après avoir embrassé avec beaucoup de zele la foi de J. C. ils étoient *devenus les imitateurs* des fideles *de la Judée, ayant souffert les mêmes persecutions de la part de leurs concitoyens, que ces Eglises avoient souffertes de la part des Juifs.* Et dans l'Epître aux Hebreux, il marque, selon le sentiment de plusieurs Interpretes, ces mêmes Macedoniens, quand il leur dit, que *d'une part ils avoient servi de spectacle par les opprobres & les mauvais traitemens; & que de l'autre ils s'étoient rendus les compagnons de ceux qui avoient souffert de pareilles indignités, ayant compâti à ceux qui étoient dans les chaînes.* C'est donc cette compassion excitée par la participation des mêmes souffrances, qui porte ici les Macedoniens, quoique pauvres, à donner pour les pauvres de la Judée, *au-delà de ce qu'ils pouvoient.* Tant il est vrai que les pauvres sont bien plus disposés à faire l'aumône que les riches, parce qu'ils sont plus touchés de leurs maux, d'autant qu'ils les ressentent eux-mêmes; les riches au-contraire, dit le Prophete roi, *ne sentent point les miseres humaines comme les autres, & ils n'éprouvent point ces fleaux ausquels les autres hommes sont exposés, c'est ce qui les rend superbes;* ainsi ils ne s'abaissent pas volontiers à prendre part aux disgraces des personnes affligées.

1. Thess. 2. 14.

Hebr. 10. 33.

Ps. 72. 5. 6.

Mais, en second lieu, ce n'est pas assez de dire, que les pauvres sont plus touchés de la misere de ceux qui sont dans l'indigence, & qu'ils sont plus

prêts à les soulager, on peut dire aussi qu'ils leur donnent beaucoup plus que les riches : car, selon la doctrine des Peres, on donne beaucoup quand on a le cœur élargi pour donner, & l'on ne juge point de la liberalité des fideles par la grandeur du présent qu'ils font, mais par la mesure de leur bonne volonté : *Aux yeux de Dieu*, dit saint Augustin, *jamais les mains ne sont vuides, lorsque le trésor du cœur est plein de bonne volonté.* J. C. lui-même nous le fait voir dans son Evangile, en comparant les dons que des Juifs riches faisoient au temple avec le petit present d'une veuve qui étoit fort pauvre : *Je vous dis en vérité*, dit JESUS à ses Disciples, *que cette pauvre veuve a plus donné que tous ceux qui ont mis dans le tronc.* Comment se peut-il faire qu'une seule veuve très-pauvre, en faisant une fort petite offrande, ait plus donné qu'un grand nombre de Juifs, qui faisoient de riches présens ? C'est néanmoins la Vérité même qui l'assure & qui le confirme par serment. Cette veuve a effectivement plus donné que tous les autres en deux manieres.

Marc. 12. 43.

1. Par rapport à Dieu même, à qui elle a fait son offrande. Dieu n'a pas besoin de nos biens, il ne demande que notre affection & notre bonne volonté ; ainsi cette pauvre femme donnant très-peu, donnoit néanmoins beaucoup, parce qu'elle le donnoit avec un cœur plein d'amour & de pieté. Les riches au-contraire ne donnoient point à Dieu, mais à eux-mêmes & à leur vanité, en faisant ostentation de leurs offrandes, ce que l'Evangile semble avoir marqué par ces paroles : *Jactabant multa.*

2. Par rapport à elle-même : parce qu'elle *donnoit de son indigence même, tout ce qu'elle avoit, & tout ce qui lui restoit pour vivre.* Ainsi elle donnoit

ſon néceſſaire ; au-lieu que tous ces riches qui offroient en apparence de grands dons, ne donnoient que ce qui leur étoit ſuperflu, & *de leur abondance :* ainſi en ce ſens ils donnoient peu, en comparaiſon de ce que donnoit cette pauvre veuve.

Nous voyons par les exemples de cette veuve, & des Macedoniens, dont parle notre ſaint Apôtre, qu'on peut donner ſon néceſſaire, ſans ſe rien reſerver, ou très-peu de choſe : c'eſt ce que ſuppoſe ſaint Bernard, puiſqu'il demande ce qu'il faut faire, lorſqu'en aſſiſtant ſon prochain, on manque des choſes néceſſaires à la vie ; à quoi il répond, qu'il faut s'adreſſer à Dieu avec toute confiance, & les lui demander, *puiſqu'il donne à tous liberalement ſans reprocher ce qu'il donne, & qu'il ouvre ſa main, & remplit tous les animaux des effets de ſa bonté.* Saint Chryſoſtome enſeigne par quels degrés on peut parvenir à ce point de perfection : *Que celui*, dit-il, *qui peut vivre avec un peu d'herbages, ne deſire point autre choſe. Que celui qui eſt foible, & qui a beſoin de legumes, en uſe. Que ſi quelqu'un étant encore plus foible, a beſoin de manger de la chair, on le lui permet, nous ne voulons retrancher que le ſuperflu ; & j'appelle ſuperflu tout ce qui n'eſt pas abſolument néceſſaire. Quand vous aurez long-temps travaillé pour vous contenter de cette ſage médiocrité, alors, ſi vous avez aſſez de courage pour imiter la veuve de l'Evangile, vous vous éleverez plus haut ; mais vous n'aurez pas encore atteint ſa vertu, pendant que vous vous mettrez en peine d'avoir ce qui vous eſt néceſſaire ; cette veuve s'étoit élevée plus haut, jettant dans le tronc tout ce qui lui étoit néceſſaire.*

Tract. de dilig. Deo c. 8.

℣. 9. juſqu'au 18. *Car vous ſçavez quelle a été la bonté de notre Seigneur J. C. qui étant riche, s'eſt rendu*

pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté, &c.

Pour comprendre jusqu'à quel point on peut s'appauvrir pour assister les pauvres, & quelles entrailles de compassion & de liberalité on doit avoir pour eux, saint Paul nous représente l'exemple de l'incomparable charité du Sauveur du monde, lorsqu'encore qu'il pût nous secourir sans mourir lui-même, il a néanmoins voulu le faire en souffrant la mort, parce qu'il nous eût témoigné un moindre amour, & ne nous eût point tant fait paroître la force de sa divine charité, s'il n'eût lui-même souffert les maux dont il vouloit nous délivrer. Mais pour faire voir quelle devoit être la vertu de la vraie compassion, il a bien voulu, *de riche qu'il étoit, se faire pauvre pour l'amour de nous*, & prendre sur soi les miseres dont il avoit dessein de nous soulager. Que si l'Apôtre dit ensuite : *Ce n'est pas afin que les autres soient soulagés, & que vous soyez surchargés ;* ce n'est sans doute que pour s'accommoder à l'infirmité de quelques-uns, qu'il use de condescendance ; parce qu'à l'égard de ceux qui sont incapables de pouvoir porter la pauvreté, il est moins dangereux pour leur salut de ne pas tant donner aux pauvres que de murmurer dans leurs besoins, pour avoir fait des aumônes excessives. Mais celui qui a une vraie compassion pour la misere de son prochain, l'assiste quelquefois en des choses où il s'incommode soi-même ; & c'est alors qu'il témoigne que son cœur est veritablement touché du malheur de son prochain, puisqu'il ne craint point de s'exposer soi-même à la nécessité pour le délivrer de celle qu'il lui voit souffrir.

Gregor. Moral. lib. 20. c. 20.

Quand bien même la tendresse pour les pauvres

ne

ne nous acquereroit pas une infinité de biens & d'avantages ; tant spirituels que temporels, la seule obligation de reconnoître l'amour excessif que notre divin Sauveur a eu pour nous, ne seroit-il pas plus que suffisant pour nous engager à le secourir largement dans la personne des pauvres par un vrai sentiment de compassion : Car il faut sçavoir, dit saint Gregoire ; que notre aumône n'est point parfaite, si, lorsque nous faisons du bien à celui qui est dans l'affliction, nous ne nous transformons en quelque sorte en son esprit affligé, afin que se mettant comme en sa place, & se revêtant de sa nécessité & de ses souffrances ; l'on se porte à la soulager par des largesses accompagnées d'un vrai sentiment de compassion. Or peut-on s'imaginer un modelle plus parfait d'une charité tendre & compatissante, que celui qui a éclaté dans J. C. d'avoir quitté les richesses infinies de sa divinité, *pour se rendre pauvre, afin que nous devinssions riches par sa pauvreté ?* Si donc Dieu s'est rendu pauvre pour l'amour de l'homme, n'est-il pas juste que l'homme se fasse pauvre pour l'amour de Dieu ? Qui pourroit refuser de donner de son bien pour l'amour de celui qui a donné sa vie pour nous ? Quand même on se sacrifieroit mille fois pour lui, on ne pourroit pas remplir la moindre partie d'un si grand bienfait ; & cependant il se trouve des Chrétiens si peu sensibles à ce bonheur, qu'ils n'ont nulle compassion pour la misere du prochain, qui tient la place de J. C. même.

Gregor. lib. 20. cap. 20.

Saint Cyprien déplorant cette inhumanité dans les riches qui font profession du christianisme, il leur oppose les infideles esclaves du démon, qui faisoient des dépenses excessives, jusqu'à s'appau-

vrir pour célebrer des jeux & des spectacles en l'honneur de leurs fausses divinités ; & représente le diable, qui en prend occasion d'insulter au Fils de Dieu en ces termes : Je n'ai point reçu de soufflets, ni enduré les fouets, ni souffert le supplice de la croix, ni versé mon sang pour racheter ceux que tu vois avec moi ; je ne leur promets point non plus un royaume céleste, & je ne les rétablis point dans la jouissance du paradis, en leur rendant l'immortalité ; voi cependant avec quelle profusion ils emploient leurs biens pour me servir ; montre-m'en quelques-uns entre ces riches qui sont dans ton Eglise, qui te rendent de pareils services, & qui fassent quelque chose d'approchant pour te faire honneur. Tu les a instruits, & ils sçavent ce qu'ils doivent faire pour te plaire ; ils n'ignorent pas que c'est toi-même qui est nourri & revêtu dans tes pauvres, tu promets la vie éternelle à ceux qui s'acquitteront de ce devoir, combien peu néanmoins y en a-t-il qui t'obéissent, en comparaison des miens qui ne travaillent qu'à se perdre ? Que répondrons-nous à cela, dit ce grand Saint ? Quelle excuse pourrons-nous apporter pour nous justifier d'être moins affectionnés pour notre Sauveur que les esclaves du diable le sont pour leur maître ? C'est ainsi que ce grand Saint accable de confusion l'inhumanité des Chrétiens, qui après avoir reçu gratuitement du Sauveur les plus riches témoignages de son ineffable misericorde, sont neanmoins si cruels envers leurs freres.

Cypr. de oper. & eleemos.

℣. 18. jusqu'à la fin. *Nous avons envoyé aussi avec lui .... Et notre dessein en cela a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher, &c.*

Il n'y a rien de plus odieux dans ceux qui sont chargés de la conduite des ames, que l'interêt &

l'attachement au bien, & rien ne détourne plus l'affection des peuples & la confiance qu'ils doivent avoir pour eux : c'est pourquoi tous les sages ministres de J.C. éloignent d'eux, autant qu'ils peuvent, ces soupçons par leur bonne conduite, & par un desinteressement exemplaire. Saint Paul 1. Cor. 9.
a pratiqué cette vertu d'une maniere admirable; 4.
car quoiqu'en prêchant il eût le pouvoir d'être nourri aux dépens de ceux qu'il instruisoit, il a mieux aimé travailler de ses propres mains avec beaucoup de peine, & souffrir toutes sortes d'incommodités, pour n'être à charge à personne, de peur que des gens trop attachés ne refusassent de recevoir l'Evangile, pour n'être point obligés de contribuer à son entretien; ainsi lorsqu'il alla à Jerusalem, où il prévoyoit que des chaînes & des afflictions lui étoient préparées, en quittant ceux à qui il avoit prêché l'Evangile, croyant qu'ils ne le verroient plus, il les fait souvenir, qu'*il n'avoit* Act. 20.
desiré de recevoir de personne ni argent, ni or, ni vête- 33. 34.
ment ; & vous sçavez, leur dit-il, *vous-mêmes, que ces mains que vous voyez, ont fourni à tout ce qui m'étoit nécessaire, & à ceux qui étoient avec moi.* Tant il est vrai qu'il faut qu'un Pasteur soit éloigné de tout soupçon d'interêts, pour rendre ses instructions agréables ; c'est pour cela que le même Apôtre prend ici tant de précautions pour éloigner la moindre apparence de soupçon, & ne pas laisser le moindre nuage dans l'esprit des plus défians ; car il releve ceux qu'il avoit envoyés pour recueillir les aumônes des Corinthiens, comme des personnes d'une grande integrité, & d'une probité singuliere ; mais outre les marques d'estime dans laquelle ils étoient auprès de tout le monde, il fait voir en-

core aux Corinthiens la tendresse & l'affection que ces députés avoient pour eux, afin que comme ils ne pouvoient douter de leur vertu, ils eussent aussi en eux une entiere confiance.

Cette sage conduite de se rendre irréprochable auprès de ceux qu'on doit instruire & gouverner, sur-tout du côté de l'interêt, a été suivi par tous ceux qui ont voulu se rendre utiles à ceux qu'ils conduisoient. Lorsque Samuel quitta le gouvernement du peuple, il voulut que le peuple lui rendît témoignage en presence du Roi, de l'integrité & du desinteressement avec lequel il les avoit conduits : *Declarez*, leur dit-il, *devant le Seigneur, & devant son Christ, si j'ai pris le bœuf ou l'ane de personne, si j'ai fait tort à quelqu'un, si j'ai reçu des présens de qui que ce soit ; & ils lui répondirent : Vous n'avez rien pris de personne.* Il prend ceux-mêmes qu'il avoit gouvernés, pour témoins de l'integrité de sa conduite, pour apprendre aux Pasteurs que leur réputation doit être si pure, qu'elle soit hors d'atteinte de tout soupçon d'avoir en vue leur interêt propre plutôt que le salut de ceux qui leur ont été confiés. Nehemias chef du peuple de Dieu, pour engager ceux qu'il conduisoit à suivre ses avis, leur propose son desinteressement, n'ayant rien pris pendant l'espace de douze ans des revenus qui lui étoient dûs en qualité de gouverneur. *Les Juifs mêmes & les Magistrats, au nombre de cent quarante personnes ; & ceux qui nous venoient trouver d'entre les peuples qui étoient autour de nous, mangeoient toujours à ma table. De dix jours en dix jours je distribuois une grande abondance de vin, & je donnois ainsi beaucoup de choses, quoique je ne prisse rien de tout ce qui étoit dû à ma charge.* On voit dans ce saint personnage cet es-

1. Reg. 12. 3. 4.

2. Esdr. 5. 14.

v. 17 18.

prit apostolique qui doit regner dans tous les Pasteurs & dans tous ceux qui gouvernent, qui est de relâcher de leurs droits, & d'acquerir dans l'esprit de ceux qu'ils conduisent, une estime particuliere en ce point; parce que pour être en état de servir les ames, cette réputation de desinteressement est tout-à-fait nécessaire.

CHAPITRE IX.

1. Nam de ministerio quod fit in sanctos, ex abundanti est mihi scribere vobis.

1. Il seroit superflu de vous écrire *davantage* touchant cette assistance, qui se prépare pour les saints *de Jerusalem.*

2. Scio enim promptum animum vestrum: pro quo de vobis glorior apud Macedones, quoniam & Achaia parata est ab anno præterito, & vestra æmulatio provocavit plurimos.

2. Car je sçai avec quelle affection vous vous y portez: & c'est aussi ce qui me donne lieu de me glorifier de vous devant les Macedoniens, *leur disant* que la province d'Achaïe est disposée *à faire cette charité* dès l'année passée; & votre exemple a excité le même zele dans l'esprit de plusieurs.

3. Misi autem fratres: ut ne quod gloriamur de vobis, evacuetur in hac parte; (ut quemadmodum dixi) parati sitis:

3. C'est pourquoi j'ai envoyé nos freres vers vous, afin que ce ne soit pas en vain que je me sois loué de vous en ce point, & qu'on vous trouve tout prêts, selon l'assurance que j'en ai donnée;

4. de-peur que si ceux de Macedoine qui viendront avec moi, trouvoient que vous n'eussiez rien préparé, ce ne fût à nous, pour ne pas dire à vous-mêmes, un sujet de confusion, de nous être loués de vous.

4. ne cùm venerint Macedones mecum, & invenerint vos imparatos, erubescamus nos (ut non dicamus vos) in hac substantia.

5. C'est ce qui m'a fait juger nécessaire de prier nos freres de vous aller trouver avant moi, afin qu'ils ayent soin que la charité ‖ que vous avez promis de faire, soit toute prête avant notre arrivée; mais de telle sorte que ce soit un don offert ‖ par la charité, & non arraché à l'avarice.

5. Necessarium ergo existimavi rogare fratres, ut præveniant ad vos, & præparent repromissam benedictionem hanc paratam esse, sic quasi benedictionem, non tamquam avaritiam.

6. Or je vous avertis, *mes freres*, que † celui qui seme peu, moissonnera peu; & que celui qui seme avec abondance, moissonnera aussi avec abondance.

† S. Laurent.

6. Hoc autem dico: Qui parcè seminat, parcè & metet: & qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus & metet.

7. *Ainsi* que chacun donne ce qu'il aura résolu en lui-même de donner, non avec tristesse; ni comme par force: car Dieu aime celui qui donne avec joie.

Eccli. 35. 11.

7. Unusquisque prout destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate: hilarem enim datorem diligit Deus.

8. Et Dieu est tout-puissant

8. Potens est autem

℣. 5. *lettr.* que la benediction.
Ibid. *lettr.* comme une benediction, & non comme une avarice.

Deus omnem gratiam abundare facere in vobis: ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes abundetis in omne opus bonum,

9. sicut scriptum est: Dispersit, dedit pauperibus: justitia ejus manet in sæculum sæculi.

10. Qui autem administrat semen seminanti, & panem ad manducandum præstabit, & multiplicabit semen vestrum, & augebit incrementa frugum justitiæ vestræ:

11. ut in omnibus locupletati abundetis in omnem simplicitatem, quæ operatur per nos gratiarum actionem Deo.

12. Quoniam ministerium hujus officii, non solùm supplet ea,

pour vous combler de toute grace ‖; afin qu'ayant en tout temps & en toutes choses tout ce qui suffit *pour votre subsistance*, vous ayez abondamment de quoi exercer toute sorte de bonnes œuvres ‖,

9. selon ce qui est écrit: *Le juste* distribue *son bien*, il donne aux pauvres, sa justice demeure éternellement. Ps. 111, 9.

10. Dieu ‖ qui donne la semence à celui qui seme, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vivre, & multipliera ce que vous aurez semé, & fera croître de plus en plus les fruits de votre justice ‖ ¶;

11. afin que vous soyez riches en tout ‖ pour exercer avec un cœur simple toute sorte de charités: ce qui nous donne sujet de rendre à Dieu de grandes actions de graces.

12. Car cette oblation, dont nous sommes les ministres, ne supplée pas seule-

℣. 8. *autr.* rendre avec usure toute la charité *que vous aurez faite aux autres.*

Ibid. *autr.* vous exerciez de plus en plus toutes sortes de bonnes œuvres.

℣. 10. *Grec.* Je prie Dieu qu'il vous donne, &c.

Ibid. *expl.* de votre aumône.

℣. 11. *expl.* en tout, soit en richesses temporelles, soit en richesses spirituelles.

ment aux besoins des saints; mais elle est riche & abondante envers Dieu par le grand nombre d'actions de graces qu'elle lui fait rendre;

quæ desunt sanctis; sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino:

13. parce que ces saints recevant ces preuves de votre liberalité par notre ministere, se portent à glorifier Dieu de la soumission que vous témoignez à l'Evangile de Jesus-Christ, & de la bonté ‖ avec laquelle vous faites part de vos biens; soit à eux, soit à tous les autres;

13. per probationem ministerii hujus, glorificantes Deum in obedienta confessionis vestræ, in Evangelium Christi, & simplicitate communicationis in illos, & in omnes,

14. & à temoigner l'amour qu'ils vous portent, par les prieres qu'ils font pour vous, & par le grand desir qu'ils ont de vous voir, à cause de l'excellente grace que vous avez reçue de Dieu.

14. & in ipsorum obsecratione pro vobis, desiderantium vos propter eminentem gratiam Dei in vobis.

15. Dieu soit loué de son ineffable don.

15. Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.

℣. 13. *lettr.* simplicité.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *IL seroit superflu de vous écrire* davantage *touchant cette assistance, qui se prépare pour les saints* de Jerusalem.

Il seroit superflu, &c. C'est comme s'il disoit: J'insiste plus à vous recommander Tite, & ceux de

ſa compagnie, qu'à vous exhorter de contribuer pour les pauvres de Jeruſalem, parce que je ſçai que vous êtes aſſez portés de vous-mêmes à cette charité, ſans que je vous y exhorte davantage.

℣. 2. *Car je ſçai avec quelle affection vous vous y portez; & c'eſt auſſi ce qui me donne lieu de me glorifier de vous devant les Macedoniens*, leur diſant, *que la province d'Achaïe eſt diſpoſée* à faire cette charité *dès l'année paſſée, & votre exemple a excité le même zele dans l'eſprit de pluſieurs.*

Car je ſçai avec quelle affection, &c. Il loue les Corinthiens de leur prompte diſpoſition à faire l'aumône, & leur témoigne qu'il les a propoſés pour exemple en cela aux Macedoniens; ce qui les avoit porté à donner même au-delà de ce qu'ils pouvoient. Voyez ch. 8. v. 3.

℣. 3. *C'eſt pourquoi j'ai envoyé nos freres vers vous, afin que ce ne ſoit pas en vain que je me ſois loué de vous en ce point, & qu'on vous trouve tout prêts, ſelon l'aſſurance que j'en ai donnée.*

C'eſt pourquoi. Grec. *Mais j'ai envoyé*, &c. *afin que ce ne ſoit pas en vain que je me ſois loué de vous en ce point*, c'eſt-à-dire, lorſque j'ai aſſuré que vous étiez tout prêts à contribuer, & que votre aumône étoit toute prête: car pour la volonté de contribuer, je ſuis trop aſſuré de vous pour en avoir le moindre doute.

℣. 4. *De peur que ſi ceux de Macedoine qui viendront avec moi, trouvoient que vous n'euſſiez rien préparé, ce ne fût à nous, pour ne pas dire à vous-mêmes, un ſujet de confuſion, de nous être loués de vous.*

De peur que ſi ceux de Macedoine. Voyez 2. Cor. 8. 5. Act. 20. 4. *qui viendront avec moi* vers vous, *trouvoient que vous n'euſſiez rien à préparer* à leur donner,

ce ne fût .... un sujet de confusion, &c. C'étoit un puissant motif pour les porter à contribuer liberalement, puisqu'ils auroient rougi de ne pas soutenir la bonne opinion que saint Paul avoit donnée d'eux à tous les Macedoniens.

℣. 5. *C'est ce qui m'a fait juger nécessaire de prier nos freres de vous aller trouver avant moi, afin qu'ils aient soin que la charité que vous avez promis de faire, soit toute prête avant notre arrivée; mais de telle sorte que ce soit un don offert par la charité, & non arraché à l'avarice.*

C'est ..... ce soit un don offert par la charité, c'est-à-dire, par un sentiment de tendresse & de compassion de la misere du prochain, que l'Esprit de Dieu excite dans le cœur, *& non arraché à l'avarice*, c'est-à-dire, donné à regret & par consideration humaine, dans la disposition de le retenir, s'il se pouvoit, sans encourir de reproche ou de confusion.

℣. 6. *Or je vous avertis*, mes freres, *que celui qui seme peu, moissonnera peu; & celui qui seme avec abondance, moissonnera aussi avec abondance.*

Or je vous avertis que celui qui seme peu, c'est-à-dire, que chacun sera récompensé à proportion des aumônes & des charités qu'il aura faites, ou qu'il aura voulu faire; en sorte que celui qui aura plus donné, ou qui aura eu plus de volonté de donner (car l'intention devant Dieu n'est pas differente de l'effet,) sera plus récompensé que celui qui aura moins donné, & qui aura eu moins de volonté de donner. L'Apôtre fait ici allusion au commun proverbe, que qui seme peu moissonnera peu; & compare la semence & la moisson temporelle à la moisson spirituelle des bonnes œuvres. *Moissonnera peu*,

en comparaiſon de ceux qui recevront une plus grande récompenſe ; car les uns & les autres moiſſonneront beaucoup, puiſqu'ils auront la vie éternelle, quoiqu'en differens degrés.

℣. 7. Ainſi *que chacun donne ce qu'il aura réſolu en lui-même de donner, non avec triſteſſe, ni comme par force ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.*

Ainſi *que chacun donne, &c.* Le ſens : Je vous exhorte à donner largement : mais je ne prétends pas vous en impoſer la néceſſité, ou vous faire de loi ſur ce que vous avez à donner ; je vous laiſſe la liberté toute entiere de donner autant & ſi peu qu'il vous plaira, pourvu que ce ſoit de bon cœur, & que vous ne donniez point à regret, ni par force.

℣. 8. *Et Dieu eſt tout-puiſſant pour vous combler de toute grace, afin qu'ayant en tout temps & en toutes choſes tout ce qui ſuffit* pour votre ſubſiſtance, *vous ayez abondamment de quoi exercer toutes ſortes de bonnes œuvres.*

Et Dieu eſt tout-puiſſant pour vous combler de toute grace, c'eſt-à-dire, n'appréhendez point de devenir pauvres en donnant avec liberalité : car Dieu pour l'amour duquel vous exercez la charité, ſçaura bien pourvoir à vos beſoins.

Afin qu'ayant en tout temps, &c. c'eſt-à-dire, afin que vous ayez de quoi exercer la charité, auſſi-bien que les autres *bonnes œuvres.*

℣. 9. *Selon ce qui eſt écrit :* Le juſte *diſtribue* ſon bien, *il donne aux pauvres ; ſa juſtice demeure éternellement.*

Selon, afin que vous puiſſiez pratiquer, *ce qui eſt écrit* du juſte, *&c.* c'eſt-à-dire, de l'homme charitable, qui a de la compaſſion pour ſon prochain, en le ſoulageant de ſon bien.

Sa justice demeure éternellement ; c'est-à-dire, la récompense de sa charité & de ses aumônes sera éternelle.

℣. 10. *Dieu qui donne la semence à celui qui seme, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vivre, & multipliera ce que vous avez semé, & fera croître de plus en plus les fruits de votre justice.*

Dieu qui donne, &c. Le sens est : Je prie Dieu, qui vous a donné de quoi faire la charité aux pauvres, qu'il vous fournisse non seulement les choses qui sont nécessaires pour votre vie, mais même de quoi donner encore à l'avenir, & de quoi exercer la charité avec plus d'abondance que vous n'avez fait. *Autr.* Dieu benit tellement le travail de celui qui seme, qui lui fait recueillir de la semence, non seulement pour pourvoir abondamment à sa nourriture, mais encore pour semer la terre une autre fois.

℣. 11. *Afin que vous soyez riches en tout pour exercer avec un cœur simple toutes sortes de charités ; ce qui nous donne sujet de rendre à Dieu de grandes actions de graces.*

Afin que vous soyez riches en tout, tant en richesses temporelles que spirituelles *pour exercer .... de rendre à Dieu de grandes actions de graces*, à cause de la distribution que nous faisons de vos aumônes aux fideles, en les exhortant de reconnoître qu'elles sont toutes de Dieu, & que c'est lui qui vous a inspiré la volonté de les leur faire.

℣. 12. *Car cette oblation dont nous sommes les ministres, ne supplée pas seulement aux besoins des saints, mais elle est riche & abondante envers Dieu par le grand nombre d'actions de graces qu'elle lui fait rendre.*

Car cette oblation ..... ne supplée pas seulement, &c. aux nécessités des fideles, elle produit encore

ce fruit envers Dieu même, en lui faisant rendre de grandes actions de graces.

℣. 13. *Parce que ces saints recevant ces preuves de votre liberalité par notre ministere, se porte à glorifier Dieu de la soumission que vous témoignez à l'Evangile de J. C. & de la bonté avec laquelle vous faites part de vos biens, soit à eux, soit à tous les autres.*

Parce que ces saints recevant ..... par notre ministere, c'est-à-dire, par le soin que nous en prenons, *se porte à glorifier Dieu, &c.* de ce que vous étant soumis à la foi de J.C. vous faites profession de pratiquer son Evangile, qui recommande particulierement les œuvres de charité.

Et de la bonté avec laquelle vous faites part de vos biens, &c. indifferemment à toutes les Eglises, & non pas à eux seuls, afin que vous ne les soupçonniez pas de ne penser qu'à leur propre interêt.

℣. 14. *Et à témoigner l'amour qu'ils vous portent, par les prieres qu'ils font pour vous, & par le grand desir qu'ils ont de vous voir, à cause de l'excellente grace que vous avez reçue de Dieu.*

Et à témoigner .... à cause de l'excellente grace, &c. que Dieu vous a gratuitement donnée, c'est-à-dire, de la foi & de la charité, dont l'Apôtre vient de parler.

℣. 15. *Dieu soit loué de son ineffable don.* L'inclination à faire l'aumône est un véritable don, à cause des effets merveilleux qu'il produit pour la gloire de Dieu.



SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *IL seroit superflu de vous écrire* davantage *touchant cette assistance qui se prépare pour les Saints* de Jerusalem, *car je sçai avec quelle affection vous vous y portez, &c.*

Quoique saint Paul ait parlé avec étendue sur le sujet des aumônes, il ne laisse pas encore d'en parler dans ce chapitre, parce que c'est une matiere importante, elle a été traitée avec beaucoup de soin par tous les Peres de l'Eglise, & est souvent recommandée dans les Ecritures; mais parce qu'elle est trop vaste pour la comprendre en peu de lignes, nous recueillerons ici en abregé les maximes incontestables, qui regardent un devoir dont la pratique est si nécessaire.

1. Quoique les riches soient les maîtres absolus de leurs biens à l'égard des hommes, ils n'en sont toutefois que les économes à l'égard de Dieu, qui en est le souverain maître, & qui ne les leur a donnés que pour en assister les pauvres.

2. Après avoir pris sur leurs biens tout ce qui leur est nécessaire dans l'état où ils se trouvent, en retranchant toutes les dépenses que la vanité, l'ambition & l'amour des plaisirs peuvent inspirer, tout ce qui reste est dû aux pauvres.

3. L'obligation de faire l'aumône n'est pas de conseil, mais de précepte indispensable, & ceux qui n'y satisfont pas selon leur pouvoir, s'exposent à cette malediction terrible que J. C. fulminera
Matth. 25. 41. contre eux: *Allez, maudits, au feu éternel, &c.*

4. On n'est pas dispensé de faire l'aumône sous

prétexte qu'on a des enfans ; & en ce cas on ne peut mieux faire que de ſuivre le conſeil que les Peres de l'Egliſe donnent, qui eſt de compter J. C. pour un de leurs enfans mêmes, & de lui laiſſer une part en la perſonne des pauvres, comme à l'un de leurs heritiers.

5. C'eſt du bien légitimement acquis qu'on doit faire l'aumône, après avoir reſtitué tout le bien mal acquis.

6. Il eſt très-dangereux de remettre après ſa mort l'accompliſſement d'un devoir indiſpenſable à tous les Chrétiens pendant qu'ils vivent, & ce qu'on laiſſe par des legs teſtamentaires eſt de peu de mérite au prix de ce qu'on donne pendant la vie.

7. Enfin dans les grandes néceſſités les riches ne ſe doivent pas contenter des aumônes communes & ordinaires, mais ils doivent faire des liberalités extraordinaires, & retrancher de leur néceſſaire juſqu'à reſſentir eux-mêmes la pauvreté & la néceſſité avec ceux dont ils ſoulagent la miſere.

Ce ſont-là les principales maximes de la doctrine que les Saints nous ont laiſſées ſur l'aumône par une tradition uniforme de tous les ſiecles.

℣. 6. juſqu'à la fin. *Or je vous avertis*, mes freres, *que celui qui ſeme peu, moiſſonnera peu ; & que celui qui ſeme avec abondance, moiſſonnera auſſi avec abondance, &c.*

L'Apôtre montre ici, qu'il faut donner abondamment & avec joie, & quels ſont les avantages que produit l'aumône. La comparaiſon d'un homme qui ſeme eſt fort juſte & fort propre pour faire voir quelle eſt la vertu de l'aumône, & le beſoin qu'ont les hommes de la faire avec abondance : ils

sont, selon les Ecritures, les œconomes, les vignerons & les laboureurs de Dieu, *Coloni mei estis*, dit-il aux Israélites; mais ce sont des fermiers si pauvres, qu'il faut que leur maître leur fournisse de quoi semer. Cette semence, dont parle ici saint Paul, est l'aumône & l'assistance que l'on donne au prochain qui est dans la nécessité, personne n'a moyen de la faire s'il ne l'a reçue de Dieu, qui ne la donne qu'afin qu'on la fasse profiter: c'est pourquoi on ne doit pas craindre de la répandre & de la distribuer aux pauvres; de même que des laboureurs, qui n'ayant rien, ne laissent pas d'emprunter de la semence pour mettre en terre, dans l'esperance que par leur travail ils recueilleront assez pour payer le blé qu'ils ont emprunté, & pour se nourrir.

Levit. 25. 23.

Mais ce seroit peu de chose, si en travaillant pour Dieu, on ne recevoit que sa subsistance temporelle & même en grande abondance: c'est pourquoi saint Paul, pour exciter les Corinthiens à faire l'aumône avec joie, & non à regret, leur promet que *Dieu fera croître les fruits de leur justice;* c'est-à-dire, qu'il les remplira de tant de biens, qu'ils pourront toujours user de la même liberalité envers les pauvres. En effet jamais personne n'est devenu pauvre contre sa volonté, en faisant l'aumône avec une volonté libre & de bon cœur. Il s'en est trouvé plusieurs qui ont donné tout leur bien, afin d'être pauvres, comme saint Paulin & beaucoup d'autres; mais on n'en a point vu qui soient devenus pauvres malgré eux en donnant l'aumône avec charité pour le prochain; au-lieu que l'on voit tous les jours que la cupidité appauvrit une infinité de gens, sans que ces exemples soient

soient capables de faire craindre la pauvreté. Ceux qui craignent de devenir pauvres pour faire l'aumône, en voulant fuir la pauvreté, ils y tombent ordinairement ; & ceux au-contraire qui font la charité, s'enrichissent en toutes sortes de biens. *Les uns donnent ce qui est à eux, & en deviennent plus riches,* dit le Sage ; *les autres ravissent le bien d'autrui, & sont toujours pauvres.* Car les fruits de cette semence que Dieu nous promet de faire multiplier, sont nos aumônes, en nous donnant les moyens & la volonté de donner toujours plus liberalement. Et comme le blé qui est mis en une bonne terre en produit davantage, au-lieu que si on le conservoit dans des greniers, il diminueroit, & ne pourroit se conserver long-temps : il en est de même des richesses, le grand attachement qu'on y a, est bien souvent cause qu'on les perd, & quelquefois même la vie ; au-lieu que le détachement que l'on en a, quand il procede d'une véritable charité, s'il ne les augmente pas toujours, au moins n'est-il jamais nuisible ; de sorte que le seul profit qu'on peut retirer des richesses dont la possession est très-dangereuse, c'est d'en faire un bon usage par le moyen de l'aumône.

Prov. 11. 24.

CHAPITRE X.

1. Ipse autem ego Paulus obsecro vos, per mansuetudinem & modestiam Chri-

1. Mais, moi Paul, moi-même qui vous parle, je vous conjure par la douceur & la modestie ‖ de

ỳ. 1. autr. bonté, équité.

Jesus-Christ, moi qui *selon quelques-uns*, étant présent paroît bas & méprisable parmi vous; au-lieu qu'étant absent j'agis envers vous avec hardiesse.

sti, qui in facie quidem humilis sum inter vos, absens autem confido in vobis.

2. Je vous prie, dis-je, que quand je serai présent, je ne sois point obligé d'user avec confiance de cette autorité avec laquelle on m'accuse d'agir // envers quelques-uns, qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair.

2. Rogo autem vos ne præsens audeam, per eam confidentiam qua existimor audere, in quosdam, qui arbitrantur nos tamquam secundùm carnem ambulemus.

3. Car encore que nous vivions dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair //.

3. In carne enim ambulantes, non secundùm carnem militamus.

4. Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser tout ce qu'on *leur oppose*; & *c'est par ces armes que* nous détruisons les raisonnemens *humains*,

4. Nam arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes,

5. & tout ce qui s'éleve avec plus de hauteur contre la science de Dieu; & que nous réduisons en servitude tous les esprits pour *les soumettre à* l'obéissance de Jesus-Christ;

5. & omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, & in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi,

ỳ. 2. *autr.* qu'on m'attribue.
ỳ. 3. *i. e.* notre conduite n'est pas charnelle.

6. & in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cùm impleta fuerit vestra obedientia.

6. ayant en notre main le pouvoir de punir tous les desobéïssans, lorsque vous aurez satisfait à tout ce que l'obéïssance demande de vous //.

7. Quæ secundùm faciem sunt, videte. Si quis confidit sibi Christi se esse; hoc cogitet iterùm apud se: quia sicut ipse Christi est, ita & nos.

7. Jugez *au-moins* des choses selon l'apparence //. Si quelqu'un se persuade en lui-même, qu'il est à Jesus-Christ, il doit aussi considerer en lui-même, que comme il est à Jesus-Christ, nous sommes aussi à Jesus-Christ.

8. Nam, & si ampliùs aliquid gloriatus fuero de potestate nostra; quam dedit nobis Dominus in ædificationem, & non in destructionem vestram: non erubescam.

8. Car quand je me glorifierois un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification, & non pour votre destruction, je n'aurois pas sujet d'en rougir //.

9. Ut autem non existimer tamquam terrere vos per epistolas:

9. Mais afin qu'il ne semble pas que nous voulions vous étonner par des lettres;

10. (quoniam quidem epistolæ, inquiunt, graves sunt & fortes: præsentia autem corporis infirma, & sermo contemptibilis:)

10. (parce que les lettres *de Paul*, disent-ils, sont graves & fortes; mais lorsqu'il est présent, il paroît bas en sa personne, & méprisable en son discours;)

11. hoc cogitet qui ejusmodi est, quia qua-

11. que celui qui est dans ce sentiment, considere qu'é-

℣. 6. *i. e.* lorsque la plus grande partie sera réduite à son devoir.

℣. 7. *autr. Grec.* ne jugez-vous des choses que selon l'apparence humaine?

℣. 8. *expl.* car je le serois avec raison.

tant présens nous nous conduisons // dans nos actions de la même maniere que nous parlons dans nos lettres étant absens.

12. Car nous n'usons pas nous mettre au rang de quelques-uns qui se relevent eux-mêmes, ni nous comparer à eux; mais // nous nous mesurons sur ce que nous sommes véritablement en nous, & nous ne nous comparons qu'avec nous-mêmes.

Ephes. 4. 1.

13. Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes démesurément; mais nous renfermant // dans les bornes du partage que Dieu nous a donné, *nous nous glorifierons* d'être parvenus jusqu'à vous.

14. Car nous ne nous étendons pas au-delà de ce que nous devons, comme si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous; puisque nous sommes arrivés jusqu'à vous en prêchant l'Evangile de Jesus-Christ.

les sumus verbo per epistolas absentes, tales & præsentes in facto.

12. Non enim audemus inserere, aut comparare nos quibusdam qui seipsos commendant; sed ipsi in nobis nosmetipsos metientes, & comparantes nosmetipsos nobis.

13. Nos autem non in immensum gloriabimur, sed secundùm mensuram regulæ, quâ mensus est nobis Deus, mensuram pertingendi usque ad vos.

14. Non enim quasi non pertingentes ad vos, superextendimus nos: usque ad vos enim pervenimus in Evangelio Christi.

℣. 12. *i. e.* que nous avons le pouvoir de nous conduire.

℣. 12. *Le Grec.* mais ces personnes ne considerent pas qu'ils ne se mesurent que sur l'idée qu'ils se sont formés d'eux-mêmes, & ne se comparent qu'avec eux-mêmes.

℣. 13. *lettr.* selon la mesure de la regle dont dont Dieu nous a mesurés, qui est la mesure d'atteindre jusqu'à vous.

15. Non in immensum gloriantes in alienis laboribus : spem autem habentes crescentis fidei vestræ, in vobis magnificari secundùm regulam nostram in abundantiam,

15. Nous ne nous relevons *donc* point démesurément, en nous attribuant les travaux des autres ; mais nous esperons que votre foi croissant toujours en vous de plus en plus ‖, nous étendrons notre partage ‖ beaucoup plus loin,

16. etiam in illa, quæ ultra vos sunt, evangelizare, non in aliena regula in iis, quæ præparata sunt gloriari.

16. en prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous, sans entreprendre sur le partage d'un autre ‖, en nous glorifiant *d'avoir bâti* sur ce qu'il auroit déja préparé.

17. Qui autem gloriatur, in Domino glorietur.

17. † Que celui donc qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.

† Une sainte Vierge. non Martyre. I Jerem. 9. 23. 1. Cor. 1. 31.

18. Non enim qui se ipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat.

18. Car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même qui est vraiment estimable ; mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage.

℣. 15. *expl.* en sorte que vous n'aurez plus besoin de nous. Ibid. *lettr.* regle.

℣. 16. *i. e.* sans prêcher en des endroits où l'Evangile a déja été porté.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *MAis, moi Paul, moi-même qui vous parle, je vous conjure par la douceur & la modestie de J. C. moi qui*, selon quelques-uns, *étant présent paroît bas* & *méprisable parmi vous ; au-lieu qu'étant absent, j'agis envers vous avec hardiesse.*

Mais moi Paul, moi-même qui vous parle; c'est-à-dire: Tout Apôtre que je suis, & quelque excellence & quelque autorité que j'aye par-dessus le commun des ministres de l'Eglise, & sur-tout à l'égard de ceux de la vôtre, dont je suis le fondateur & le pere: *Multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi*, &c. *Je vous conjure par la douceur & la modestie de J. C.* c'est-à-dire: Je ne prétens pas me servir de mon autorité, ni user d'empire sur vous, pour vous porter à observer les avertissemens que je vous ai donnés, & les regles que je vous ai prescrites dans cette lettre; je vous en prie seulement, & je vous y exhorte par cette douceur & cette moderation dont J. C. a usé en vous donnant sa loi. *Venite ad me, omnes qui laboratis, &c.* Il parle de cette maniere pour faire voir aux Corinthiens la fausseté des calomnies de ses adversaires, qui l'accusoient d'orgueil & de présomption, & de vouloir user d'empire & de tyrannie sur les consciences.

Philem. 8.

Matth. 11. 28.

Moi qui, selon quelques-uns *étant présent parois bas & méprisable parmi vous*, c'est-à-dire, lâche, mol, & foible, n'osant vous reprendre en face avec autorité, mais usant d'une basse condescendance pour gagner vos bonnes graces, & craignant de vous déplaire; quoiqu'au fond je n'en use avec cette modestie & cette retenue envers vous, que pour vous faire voir que c'est à tort que mes adversaires m'accusent de présomption & d'orgueil.

Au-lieu qu'étant absent, j'agis envers vous avec hardiesse; c'est-à-dire, que hors de votre presence je ne vous crains plus, & ne vous ménage plus: ce qui s'explique par ces paroles du verset 10. *Epistolæ graves, præsentia autem corporis infirma.*

℣. 2. *Je vous prie, dis-je, que quand je serai présent, je ne sois point obligé d'user avec confiance de cette autorité avec laquelle on m'accuse d'agir envers quelques-uns, qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair.*

Je vous prie, dis-je, que .... je ne sois point obligé, &c. de vous faire connoître par les effets, que je n'ai pas moins d'hardiesse étant présent, que lorsque je suis absent. Voyez 1. Cor. 4. 21. 2. Cor. 13. 2. Ce qui étoit opposé à la lâcheté que lui attribuoient les principaux ministres de l'Eglise de Corinthe, qui étoient ses adversaires, & qui vouloient introduire une doctrine opposée à la sienne.

Qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair, c'est-à-dire, selon les fausses maximes des hommes charnels, qui font profession de ne reprendre jamais les défauts en présence; dans la crainte de déplaire, & qui au-contraire les reprennent hardiment étant absens, pour s'acquerir la réputation d'être severes & fideles dans leur ministere. *Autr.* Qu'il n'y a rien que d'humain & de foible dans nôtre conduite, & qu'ainsi elle n'est nullement à craindre, & qu'il ne faut rien apprehender de toutes nos menaces.

℣. 3. *Car encore que nous vivions dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair.*

Car encore que nous vivions dans la chair, c'est-à-dire, dans un corps mortel, & qu'ainsi nos personnes soient d'elles-mêmes foibles & infirmes. Voyez Gal. 4. 13. Hebr. 2. 14. & 5. 7. 1. Jean 4. 2. *Nous ne combattons pas selon la chair*; c'est-à-dire: Il n'y a rien neanmoins de foible dans notre conduite, & nous ne laissons pas, nonobstant notre foiblesse naturelle, de combattre fortement nos

adverſaires : de ſorte que nous ſommes plus à craindre qu'ils ne s'imaginent.

℣. 4. *Les armes de notre milice ne ſont point charnelles, mais puiſſantes en Dieu, pour renverſer tout ce* qu'on leur oppoſe ; *&* c'eſt par ces armes que *nous détruiſons les raiſonnemens* humains.

Les armes de notre milice, c'eſt-à-dire, les moyens dont nous nous ſervons pour nous oppoſer aux ennemis de l'Evangile. Voyez Epheſ. 6. 11. 17. 1. Theſſ. 5. 8. *ne ſont point charnelles*; materielles, & foibles, telles que ſont les armes ordinaires des hommes, deſquelles on peut ſe défendre.

Mais puiſſantes en Dieu. c'eſt-à-dire, qu'elles ont une vertu toute divine, ſoit par les miracles, ſoit par la conviction des erreurs, ou la converſion des pecheurs, ſoit par la punition exemplaire de ceux qui entreprennent d'y reſiſter. Voyez Act. 13. 6. & 16. 14. *Pour renverſer tout ce* qu'on leur oppoſe ; c'eſt-à-dire, tous les obſtacles que nos adverſaires nous oppoſent pour leur empêcher d'avancer la prédication de l'Evangile.

Et c'eſt par ces armes que *nous détruiſons les raiſonnemens* humains; c'eſt-à-dire : Nous faiſons voir la fauſſeté & la folie de tous les raiſonnemens que l'on oppoſe à la vérité de l'Evangile. L'Apôtre taxe particulierement ſes adverſaires, qui faiſoient profeſſion d'être grands philoſophes, & corrompoient par leur vaine philoſophie la pureté du Chriſtianiſme.

℣. 5. *Et tout ce qui s'éleve avec plus de hauteur contre la ſcience de Dieu ; & que nous réduiſons en ſervitude tous les eſprits, pour* les ſoumettre *à l'obéiſſance de J.C.*

Et tout ce qui s'éleve, *&c*, c'eſt-à-dire : Nous

abattons l'orgueil & le faste de la sagesse humaine, qui s'oppose avec insolence aux maximes de l'Evangile, qui est la vraie science par laquelle on connoît Dieu. Voyez ci-dessus 4. & 6. & Luc. 1. 77.

Et que nous réduisons, &c. c'est-à-dire : Nous contraignons tous les esprits qui entreprennent de disputer contre nous de la vérité de l'Evangile, d'avouer en eux-mêmes que toutes leurs raisons sont frivoles, & qu'ils n'ont rien de solide pour opposer au contraire.

Pour les soumettre à l'obéissance de J. C. Notre dessein en cela est de les assujettir à l'obéissance de J.C. quoique par leur faute ils demeurent quelquefois dans leur infidélité, Dieu ne leur faisant pas toujours la grace de se convertir.

℣. 6. Ayant en notre main le pouvoir de punir tous les désobéissans, lorsque vous aurez satisfait à tout ce que l'obéissance demande de vous.

Ayant en notre main le pouvoir de punir, non seulement ceux qui sont ennemis déclarés de J. C. mais ceux mêmes qui faisant profession du Christianisme, corrompent par leurs erreurs & par leur vie relâchée & scandaleuse, la pureté de la Religion.

Lorsque vous aurez satisfait, &c. Le sens : Mais quoique j'aye ce pouvoir de punir les rebelles, je n'en veux pas user, jusqu'à ce que vous soyez tous revenus à votre devoir, & que vous ayez achevé de réformer les désordres qui restent encore dans votre Eglise ; mon dessein n'étant de punir que les incorrigibles, & non pas ceux qu'il y a esperance de ramener à leur devoir. Profitez donc de cet avertissement, & pressez-vous de corriger ce qui reste de mal en vous ; afin qu'aucun ne soit enve-

loppé dans la punition que je dois faire des rebelles & des opiniâtres, & sur-tout des faux-docteurs, s'ils ne rentrent dans leur devoir, comme je les y exhorte par cette menace.

℣. 7. *Jugez* au-moins *des choses selon l'apparence. Si quelqu'un se persuade en lui-même qu'il est à J. C. il doit aussi considerer en lui-même, que comme il est* à J. C. *nous sommes aussi à J. C.*

Jugez au-moins *des choses selon l'apparence.* Gr. *Ne jugez pas, &c.* c'est-à-dire: S'il faut juger de nos avantages selon l'exterieur, je ne crois pas que vos docteurs en ayent qui méritent de la préference au-dessus de nous. *Autr.* Jugez-vous de mes adversaires par ce qui paroît exterieurement en eux, comme par l'éloquence, par la philosophie, par leur façon grave & majestueuse, & par ces glorieux titres de Docteurs & d'Apôtres qu'ils se donnent à eux-mêmes? & ne sçavez-vous pas que cette maniere de juger est pleine d'erreur, & qu'il ne faut juger des personnes que par ce qu'il y a en eux de solide & de véritable?

Si quelqu'un, d'entre ces faux-docteurs, *se persuade en lui-même*, quoique ce soit sans fondement, & par une pure présomption, *qu'il est à J. C.* c'est-à-dire, qu'il est Apôtre de J. C. *il doit aussi considerer en lui-même*, sans qu'il soit besoin de l'en avertir, parce que les marques de mon apostolat sont si visibles d'elles-mêmes, *que comme il est à J. C.* selon sa pensée, & la bonne estime qu'il a de lui-même; car dans la vérité il n'a point cette qualité; *nous sommes aussi à J. C.* c'est-à-dire, ses Apôtres; & qu'ainsi il ne nous doit pas mépriser, ni rejetter, comme si nous lui étions fort inferieurs en dignité & en mérite.

℣. 8. *Car quand je me glorifierois un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification, & non pour votre destruction, je n'aurois pas sujet d'en rougir.*

Car quand je me glorifierois un peu davantage, &c. Le sens : Et quand je me glorifierois un peu plus que je ne fais, lorsque je prends simplement la qualité d'Apôtre, & que je voudrois parler des merveilles & des prodiges que Dieu a exercés par mon apostolat, en me donnant la puissance de les operer. L'Apôtre taxe couvertement ses adversaires, qui prenoient bien la qualité d'Apôtres, mais qui n'avoient pas la puissance d'operer des miracles qui étoient particuliers aux vrais Apôtres : ce qui faisoit voir la fausseté de leur prétention.

Et non pour votre destruction. Ceci est encore dit contre ces faux-apôtres, qui ne prenoient cette qualité, & qui n'exerçoient leur pouvoir prétendu, que pour introduire leur fausse doctrine, & détruire ainsi la foi des Corinthiens : au-lieu que l'Apôtre ne se servoit de son pouvoir que pour les édifier, & les confirmer de plus en plus dans la foi & dans toutes les vertus, & non pas pour les précipiter dans le désespoir.

Je n'aurois pas sujet d'en rougir, parce que je ne dirois rien que de vrai.

℣. 9. *Mais afin qu'il ne semble pas que nous voulions vous étonner par des lettres.*

Mais .... que nous voulions vous étonner, c'est-à-dire, vous effrayer *par des lettres* menaçantes ; élevant fort mon autorité par mes lettres ; & n'osant néanmoins en user lorsque je suis présent dans votre Eglise, & au-contraire paroissant foible & lâche en votre présence. *Autr.* Voulant me faire

considerer par mes lettres comme une personne digne de respect & de veneration.

℣. 10. (*Parce que les lettres* de Paul, *disent-ils*) *sont graves & fortes; mais lorsqu'il est présent, il paroît bas en sa personne, & méprisable en son discours.*

Parce que les lettres de Paul *sont graves* en sentences, *& fortes* en menaces & en raisonnemens, *mais lorsqu'il est présent, il paroît bas en sa personne*, c'est-à-dire, d'un air grossier & rustique, n'ayant rien d'élevé ni dans son regard, ni dans son geste, mais osant à peine paroître devant le monde, sa présence ne doit point être redoutable, comme il le veut persuader par ses lettres.

Et méprisable en son discours, qui est barbare, & qui n'a rien de l'élegance, ni de la politesse du langage de Corinthe; de sorte qu'il ne sçauroit parler sans se faire mépriser; tant s'en faut donc que ses reprehensions & ses corrections soient à craindre, & digne de respect.

℣. 11. *Que celui qui est dans ce sentiment, considere qu'étant présens nous nous conduisons dans nos actions de la même maniere que nous parlons dans nos lettres étant absens.*

Que celui qui est dans ce sentiment, &c. Le sens: Je n'ai point à présent d'autre réponse à faire à celui qui a ce sentiment de moi, sinon que quand je serai parmi vous, je l'en désabuserai par sa propre experience, & par la conduite que je tiendrai envers lui, & envers tous ceux qui seront incorrigibles comme lui, puisque je suis dans la résolution d'executer contr'eux toutes les menaces que je leur ai faites par mes lettres, & de leur faire voir par des effets, plutôt que par des paroles, que si je suis hardi à parler & à menacer dans mes let-

tes, je ne le suis pas moins dans l'execution de mes menaces.

℣. 12. *Car nous n'osons pas nous mettre au rang de quelques-uns qui se relevent eux-mêmes, ni nous comparer à eux, mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes veritablement en nous, & nous ne nous comparons qu'avec nous-mêmes.*

Car. L'Apôtre rend raison de ce qu'il ne fait point d'autre réponse au reproche que lui faisoient ses adversaires, que celle du verset précedent : il dit, qu'il en use ainsi pour ne pas tomber comme eux dans le défaut de se rendre recommandable par des avantages si frivoles, qu'il les leur cede de bon cœur, & qu'il consent volontiers qu'ils passent pour plus polis & plus éloquens que lui; puisqu'ils mettent toute leur gloire dans ces bagatelles & dans ces vanités.

Nous n'osons pas (c'est une ironie) *nous mettre au rang de quelques-uns;* c'est-à-dire, de ceux qui tâchent de se rendre recommandables, & de se faire estimer par ces avantages de science, d'éloquence, de bonne grace, &c. dans lesquels ils pensent exceller, & qu'ils croyent être un sujet fort légitime de gloire.

Qui se relevent eux-mêmes; au-lieu que la vraie gloire doit venir des autres, & être fondée sur leur jugement, le témoignage qu'on se rend à soi-même étant toujours suspect, à cause de l'amour propre qui aveugle les hommes en leur propre cause, comme l'Apôtre l'explique ensuite.

Ni nous comparer à eux, pour ce qui regarde l'éloquence, la philosophie, la politesse, les richesses, l'honneur du monde, &c.

Mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes,

&c. Grec. Mais ils ne considerent pas qu'ils ne se mesurent que sur l'idée qu'ils se sont formés d'eux-mêmes, & ils ne se comparent qu'avec eux-mêmes, & ne fondent la bonne estime & les louanges qu'ils se donnent que sur leur propre jugement, qui est l'unique regle dont ils se servent, quoiqu'il n'y en ait point de plus fausse ni de plus trompeuse, puisqu'il n'y en a point d'autre que celle de la vérité; ne jettant les yeux que sur eux-mêmes, ou sur leurs semblables, au-lieu de les jetter sur les Apôtres qui sont plus parfaits qu'eux, & plus excellens en dignité & en toute sorte de grace; & de reconnoître, en se comparant avec eux, combien ils leur sont inferieurs en dignité & en perfection.

℣. 13. *Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes démesurément; mais nous renfermant dans les bornes du partage que Dieu nous a donné*, nous nous glorifierons *d'être parvenus jusqu'à vous.*

Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes démesurément; comme font ces faux-docteurs qui n'ont point d'autre mesure que celle de leur propre jugement: au-lieu que la nôtre n'est que la pure vérité.

Mais nous renfermant dans les bornes, &c. nous contentant de la gloire d'avoir travaillé dans les lieux ausquels Dieu nous a specialement destinés par sa providence, sans entreprendre, comme ces faux-docteurs, de nous glorifier d'avoir travaillé dans les endroits où nous n'avons pas été, ni de nous dire, comme eux, les Apôtres des Eglises que nous n'avons point fondées; mais nous nous glorifierons seulement *d'être parvenus jusqu'à vous;* c'est-à-dire, de ce que notre ministere s'est étendu

jusqu'à vous, & de ce que votre Eglise est comprise dans le nombre de celles où j'ai prêché l'Evangile, & de ce qu'ainsi je suis votre Apôtre.

℣. 14. *Car nous ne nous étendons pas au-delà de ce que nous devons, comme si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous, puisque nous sommes arrivés jusqu'à vous en prêchant l'Evangile de J. C.*

Car, &c. Lorsque je me glorifie d'être parvenu jusqu'à vous & d'être votre Apôtre, on ne peut pas m'objecter que j'entreprenne sur le droit des autres, & que j'étende ma gloire au-delà des bornes de mon département, & des lieux où j'ai prêché; puisqu'il est de notorieté publique que j'ai porté l'Evangile jusqu'en votre province, & qu'ainsi vous êtes tous mes enfans en J. C. & autant de témoins irreprochables de ce que je dis.

℣. 15. *Nous ne nous relevons* donc *point démesurément, en nous attribuant les travaux des autres; mais nous esperons que votre foi croissant toujours en vous de plus en plus, nous étendrons notre partage beaucoup plus loin.*

Nous ne nous relevons donc *point démesurément*; c'est-à-dire, au delà des bornes que Dieu nous a prescrites, *en nous attribuant*, comme ces faux-apôtres, *les travaux des autres*; c'est-à-dire, qui s'attribuent l'autorité souveraine d'Apôtres sur les Eglises qui n'ont point été fondées par eux.

Mais nous esperons que votre foi croissant, &c. c'est-à-dire, lorsque nous aurons achevé de fortifier votre foi qui est ébranlée par ces faux-docteurs. *Autr.* A mesure que votre foi se fortifiera; car je ne vous veux point quitter entierement jusqu'à ce que vous soyez tout-à-fait confirmés dans la foi, & que par les progrès de votre pieté on l'ait vu croître en vous de plus en plus.

Nous étendrons notre partage beaucoup plus loin ; c'est-à-dire : Quoique vous soyez assez convaincus par votre propre experience que je ne me glorifie point démesurément, & que je ne m'attribue point les travaux des autres. *Autr.* Quoique j'aye la gloire d'être parvenu depuis Jerusalem jusqu'à vous dans la prédication de l'Evangile, j'espere de n'en point demeurer là, & d'étendre si loin les limites de mon département, que sans me glorifier, comme ils font, des travaux des autres, j'aurai assez de quoi les faire des miens propres.

℣. 16. *En prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous, sans entreprendre sur le partage d'un autre, en nous glorifiant* d'avoir bâti *sur ce qu'il aura déja préparé.*

En prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous. Quelques-uns croyent que saint Paul parle des villes de Grece situées vers le Pont-Euxin : où il a depuis prêché l'Evangile ; d'autres, que c'est de l'Italie ou d'Espagne.

Sans entreprendre, comme font ces faux-apôtres, qui s'arrêtent dans des Eglises déja fondées, & qui se gardent bien d'en aller fonder de nouvelles, comme nous le faisons au péril de notre vie.

Sur le partage d'un autre, aux lieux où les autres Apôtres ont déja prêché, & fondé des Eglises; & où Dieu les a specialement appellés & adressés par sa providence. Ce n'est point que les Apôtres n'eussent un pouvoir general & absolu de prêcher par-tout, mais pour éviter la confusion, ils observoient cet ordre, de n'aller prêcher, sans quelque nécessité extraordinaire, qu'aux lieux où les autres n'avoient pas encore été, & encore pour lors c'étoit sans s'attribuer l'autorité souveraine d'Apôtres sur ces Eglises.

En

En nous glorifiant, comme ils font; parce qu'ils ne peuvent pas se glorifier d'avoir été les premiers fondateurs d'aucune Eglise, comme j'ai la gloire de l'être. D'avoir bâti, *&c.* c'est-à-dire, d'avoir cultivé des Eglises qui étoient déja toutes dressées par le ministere des autres Apôtres; car je mets toute ma gloire à en fonder des nouvelles, & à les dresser au péril de ma vie. Il taxe toujours ces faux-docteurs, qui ne pouvant se glorifier d'être les fondateurs d'aucune Eglise, se glorifioient vainement de les avoir cultivées dans la religion, & s'attribuoient par là une autorité si souveraine sur elles, qu'ils s'élevoient même au-dessus des Apôtres, qui en étoient les fondateurs & les peres.

℣. 17. *Que celui donc qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.*

Que celui donc qui se glorifie, &c. Le sens: Mais afin que cette gloire par laquelle vous voyez que je m'éleve au-dessus de ces faux-docteurs, ne vous soit point préjudiciable, faute de sçavoir en quoi elle consiste, & de quelle maniere il est permis de se glorifier; tenez pour maxime, que celui qui se glorifie, se doit glorifier dans le Seigneur, c'est-à-dire, qu'il doit reconnoître que tous les avantages qui sont en lui, & qui le rendent recommandable, ne sont pas de lui, mais de la grace de Dieu, qui les lui a donnés par sa pure bonté, & qu'ainsi il lui en doit rapporter toute la gloire, & ne les employer que pour lui plaire.

℣. 18. *Car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même, qui est vraiment estimable; mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage.*

Car ce n'est pas celui qui, &c. C'est la preuve du verset précedent; c'est-à-dire: Ce qui rend l'hom-

me vraiment recommandable, n'est pas la bonne estime qu'il a de lui-même, ni les louanges qu'il se donne; mais c'est l'honneur qu'il a de connoître Dieu, & d'être à son service : comme on diroit que le Roi est celui qui rend les officiers de sa couronne dignes de gloire. L'homme ne se doit jamais glorifier qu'en Dieu : Premierement, parce que lorsqu'il présume de se glorifier, cette gloire est vaine & trompeuse, puisqu'il n'a de lui-même que le peché, qui le rend digne du dernier mépris : Secondement, parce que l'homme n'étant recommandable que par les avantages qu'il a reçus de Dieu, il est juste que s'il s'en glorifie, il rapporte toute cette gloire à Dieu, qui en est l'auteur, & qu'il ne se l'attribue pas à soi-même.

Mais c'est celui, *&c.* que Dieu rend recommandable par les bonnes œuvres, ou par des signes miraculeux de sa toute-puissance.

SENS SPIRITUEL.

ꝟ. 1. jusqu'au 8. *MAis moi Paul, moi-même qui vous parle, je vous conjure par la douceur & la modestie de J. C. &c.*

On peut bien appliquer à notre grand Apôtre
Juges 14. 14. ce que Samson proposoit dans son énigme : *La douceur est sortie du fort.* Il ne se voit gueres d'exemples de douceur & de force mieux alliés qu'en cet endroit-ci. Saint Paul use d'une si grande modération, qu'il prie avec instance ceux qu'il pouvoit punir, de ne point l'obliger malgré lui d'user de sa puissance : *Ayant*, dit-il, *en notre main le pouvoir de punir tous les désobéissans*, j'attends que *vous ayez*

satisfait à tout ce que l'obéissance demande de vous. Peut-on rien comparer, dit saint Chrysostome à la douceur & la tendresse de ses entrailles ? Il voudroit bien frapper, mais il se retient ; dans le dessein qu'il a de les épagner. Il use de menace jusqu'à ce qu'ils fussent en état qu'il n'eût plus besoin de les châtier. Ce saint homme se regardoit comme un medecin plein de douceur, comme un pere commun plein de bonté pour tous ses enfans. Sa tendresse étoit sa regle dans toute sa conduite; mais quand il y avoit des désordres à corriger dans lesquels on persistoit opiniâtrément, il a fait voir un courage & une fermeté inébranlable, qui devoit étonner les plus hardis : *Voulez-vous*, dit-il ailleurs aux Corinthiens, *que je vous aille voir la verge à la main ?* Et il déclare ici qu'il a des *armes très-puissantes* capables de *détruire tout ce qu'on leur oppose, & renverser tout ce qui s'éleve avec hauteur contre l'Evangile de J. C.* C'est de J. C. même qu'il avoit appris à allier la douceur & la force qu'il a pratiquées dans son Evangile, & qu'il fait éclater dans la conduite du monde : car *la sagesse atteint avec force depuis une extremité jusqu'à l'autre, & elle dispose tout avec douceur.*

1. Cor. 4. 21.

Sap. 8. 1.

Cette force temperée par la douceur, & cette douceur soutenue par la force ; *suaviter fortis, & fortiter suavis*, dit saint Bernard, a toujours été une qualité rare & difficile à pratiquer. Car ceux qui sont naturellement forts n'aiment que la force, & ceux qui sont naturellement doux n'aiment que la douceur. Il faut neanmoins que ceux qui sont chargés de la conduite des autres, & sur-tout les Pasteurs, ayent avec une bonté paternelle, une fermeté qui ne dissimule point ce qui ne se peut point

souffrir, & qui porte ceux qui leur sont assujettis à s'acquitter de tous leurs devoirs. Cette fermeté raisonnable qui soutient selon Dieu la justice & la vérité, est une des plus importantes qualités des ministres de J. C. Car *la douceur de celui qui entretient & nourrit les crimes, n'osant les reprendre de peur d'attrister ceux qui les commettent, est semblable*, dit saint Augustin, *à la douceur de celui qui n'ose ôter un couteau à un enfant de peur qu'il ne pleure, & qui ne craint point qu'il s'en blesse, ou même qu'il ne s'en tue.* Ainsi il est tout-à-fait nécessaire pour le salut des ames, que les Pasteurs soient revêtus de cette force d'enhaut qui ne leur fasse craindre qu'une seule chose, qui est de craindre quelque chose plus que Dieu.

August. in Ps. 34.

Ç'a été le principal caractere de notre grand Apôtre, que cet esprit de douceur & de force: car quoiqu'il fût méprisé & maltraité en sa personne, & exposé aux fouets & à toutes sortes de mauvais traitemens, il étoit revêtu d'armes puissantes qui le rendoient invincible, & lui faisoient remporter des victoires contre les ennemis de Dieu dans tout le monde. C'étoit la croix de J. C. qui étoit toute sa gloire, sa science & sa confiance, qui lui inspiroit ce courage, & qui l'a rendu plus fort & plus puissant que tous les Orateurs & les Philosophes, que les Princes & que les Rois; & en un mot, que tout ce qu'il y avoit d'hommes sur la terre. Que l'on compare maintenant avec ce secours divin les armes charnelles dans lesquelles se confioient les faux-apôtres qui le méprisoient, ces armes étoient les richesses, la gloire, les dignités, l'éloquence, la force de persuader, les cabales, les intrigues, les flateries, les déguisemens, & autres

Gal. 6. 14.

choses semblables, dit saint Chrysostome ; n'est-ce pas là encore maintenant la force de ceux qui aiment mieux *mettre leur confiance dans leurs grandes richesses, & se prévaloir de leur vain pouvoir*, que *d'établir pour toute l'éternité leur esperance dans la misericorde de Dieu*, comme parle le Prophete roi. Le Sauveur a envoyé les hommes pleins de son Esprit, pauvres & humbles comme lui, pour vaincre le monde ; & aujourd'hui on croit qu'on se doit servir de la magnificence du monde & de ce qui est conforme à son esprit pour le pouvoir vaincre. Mais comme David n'eut point besoin autrefois des armes de Saül pour vaincre Goliath ; de même si nous sommes vrais disciples de J. C. nous n'aurons point besoin des armes du monde pour vaincre le monde : L'humilité, la priere, la méditation de l'Ecriture & la mortification sont des armes bien plus puissantes & plus solides que toute la force & la puissance du secours humain, qui n'est que foiblesse, au-lieu que *ce qui paroît en Dieu une foiblesse est plus fort que la force de tous les hommes.*

Psal. 51. 8. 9.

1. Cor. 1. 25.

℣. 8. jusqu'au 17. *Car quand je me glorifierois un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification & non pour votre destruction, je n'aurois pas sujet d'en rougir, &c.*

Saint Paul dit ailleurs, que J. C. a établi dans son Eglise des ministres *pour travailler à la perfection des Saints, à l'édification du corps de J. C.* C'est à quoi tendent toutes leurs fonctions, & tout le pouvoir qu'ils ont reçu ne doit être employé que pour procurer le salut des peuples selon les desseins de Dieu & les regles qu'il a prescrites & laissées à son Eglise. Car comme des medecins ne sont établis que pour entretenir la santé du corps humain par la vertu

Ephes. 4. 12.

des médicamens que Dieu a créé pour cet usage ; de même aussi les Pasteurs qui sont chargés de la conduite des ames, sont obligés par leur état d'employer tout ce qu'ils ont de force & de vertu pour conserver, entretenir, & rétablir la santé de l'ame & la sainteté dans les fideles qui composent le corps de l'Eglise, *afin qu'il se forme & s'édifie par la charité.* *Ephes. 4. 16.*

Mais le moyen le plus sûr & le plus efficace pour édifier l'Eglise, c'est-à-dire, pour conserver la pureté de la foi & des mœurs, & le bon ordre dans la discipline, c'est de suivre exactement la doctrine de l'Evangile & les ordonnances de l'Eglise. Saint Paul prononce anathême contre un Ange du ciel qui voudroit annoncer un Evangile different de celui que les Apôtres ont annoncé, pour montrer que c'est sur la loi de Dieu & sur la vérité de sa parole que nous devons regler notre conduite & celle des autres, pour les retenir dans le devoir & les empêcher de se déregler. Car *l'homme*, dit saint Augustin, *devient juste, fort & prudent, en reglant son cœur sur ces regles immuables*, que J. C. qui n'abandonne point son Eglise, a transmises & fait passer par la prédication des Apôtres, par les decrets des saints Conciles & par les exemples des Saints. Le modele qui nous doit empêcher de nous corrompre doit être incorruptible ; il faut donc que ce soit celui de J. C. des Apôtres, & des grands Saints ; c'est leur doctrine & leurs exemples qu'il faut se proposer pour regle, sans se mettre en peine des opinions & des jugemens des hommes. *Galat. 1. 8.*

L'Eglise se regloit autrefois par les décisions de ses Conciles, & cette maxime étoit reçue par-tout : *Ecclesia regitur canone.* Y a-t-il rien, dit saint Hilaire, *Hilarius ep. 8.*

qui mérite plus d'être repris que ce qui se fait contre les decrets des Saints Peres & les ordonnances des Canons ? Saint Gregoire le Grand écrivant à un Evêque, lui recommande d'avoir grand soin de ne rien faire que selon les regles des Canons : *Ita studio vigilanti cum Dei amore secundùm Canonum præcepta cuncta dispone vel ordina* ; c'étoit sur-tout la pratique de l'Eglise de Rome, & les souverains Pontifes faisoient gloire d'être religieux observateurs des Canons, *custodes Canonum* : c'est pourquoi le Pape Gelase dit, qu'il n'y a point de Chrétien qui ne sçache qu'il n'y a point d'Eglise qui soit plus obligée que la premiere à executer les ordonnances de tous les Conciles approuvés de l'Eglise universelle : *Nullus veraciter Christianus ignorat uniuscujusque Synodi constitutum, quod universalis Ecclesiæ probavit assensus, non aliquam magis execui sedem præ cæteris oportere, quàm primam* ; mais dans la suite des siecles ces Canons que saint Leon appelle *des Canons faits par l'Esprit de Dieu & consacrés par le respect de tout l'univers*, ont été avilis & mis peu à peu hors d'usage par les fréquentes dispenses que le relâchement a introduites, & par les interpretations corrompues des Canonistes & de quelques Casuistes. Mais quoique la discipline exterieure de l'Eglise puisse changer avec le temps, son Esprit néanmoins, qui est celui de J. C. demeure toujours le même, & la sainteté de ses ordonnances n'est point assujettie aux sentimens & aux affections des hommes. L'Eglise ne déteste pas moins aujourd'hui qu'elle détestoit autrefois les déreglemens qu'elle avoit condamnés dans ses Conciles ; elle approuve maintenant ce qu'elle a approuvé autrefois, & fait observer autant qu'il lui est possible ces Canons qui

Gregor. ep. 77.

Gelas. ep. 23.

Ep. 34.

L'homme qui n'eſt de lui-même que pouſſiere & que cendre, eſt néanmoins ſi vain & ſi foible, qu'il s'imagine être quelque choſe, & tire vanité de tout le bien qu'il a, ou qu'il penſe avoir; car ce bien eſt ſouvent plus imaginaire que réel. S'il eſt riche, il ſe conſidere par le moyen de ſes richeſſes comme dans une *ville imprenable*, aſſuré contre toutes les attaques de la fortune & de tous les maux de la vie. (Prov. 10. 15. c. 18. 11.) S'il eſt grand & puiſſant, la ſuite nombreuſe des gens qui l'environnent, ceux qui lui font la cour, ou qui dépendent de lui, ſont autant de ſoutiens & d'appuis qui l'élevent dans ſon imagination au-deſſus du reſte des hommes. S'il eſt induſtrieux, ſpirituel ou ſçavant, il ſe forme en lui-même une idée d'excellence par laquelle il croit mériter l'eſtime des hommes. Mais il n'eſt pas même néceſſaire d'avoir des qualités réelles & eſtimables pour croire qu'on doit être conſideré : les moins favoriſés des avantages de la nature, ou des biens exterieurs, ſe forment toujours quelque idée de préference & de diſtinction qui fait l'objet de leur vanité : bien plus, il s'en trouve, tant eſt grande & déplorable la miſere de l'homme, il s'en trouve, dis-je, qui tirent vanité de leurs deſordres, & croyent devoir être d'autant plus conſiderés auprès de leurs ſemblables, qu'ils ſont plus ſcelerats & plus criminels. Voilà juſqu'où va l'égarement & l'extravagance de l'eſprit de l'homme abandonné à lui-même, qui ne trouvant en lui rien de bon dont il puiſſe ſe glorifier, *il met ſa gloire*, comme dit l'Apôtre, *dans ſa propre honte*, & ne ſe contentant pas de faire le mal, il s'en glorifie. (1. Cor. 4. 7.)

Ce n'eſt pas que ceux qui ſont doués des plus belles qualités s'en puiſſent glorifier, & ſe puiſſent

attribuer quoi que ce ſoit de tout ce qu'il y a de bon en eux, ou de tout le bien qu'ils font; à Dieu ne plaiſe; s'ils le font, ce ſont des voleurs qui raviſſent à Dieu tout ce qui lui appartient, & qui mépriſent avec orgueil celui de qui ils ont tout reçu : ce qui fait dire à l'Apôtre, *Qu'avez-vous que vous n'ayez pas reçu ? Et ſi vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme ſi vous ne l'aviez pas reçu ?* En effet, de quoi pouvons-nous tirer de la vanité ? *De quoi peut s'enorgueillir la pouſſiere & la cendre*, dit le Sage ? Si nous conſiderons ce que c'eſt que l'homme, qu'eſt-ce autre choſe qu'une ſource de corruption ? Son corps eſt un amas de fumier couvert de neige, qui paroît beau au dehors, mais qui n'eſt qu'ordure & que pourriture. C'eſt cette conſideration qui fait dire à Job : *J'ai dit à la pourriture, vous êtes mon pere ; & aux vers, vous êtes ma mere & ma ſœur.* Mais de plus qu'étoit l'homme avant que Dieu l'eût tiré de l'abîme du néant ? Il n'étoit rien ; ainſi il ne doit pas s'eſtimer plus que les choſes qui ne ſont point ; c'eſt à Dieu ſeul à qui il faut attribuer ce que nous avons de plus qu'elles : *Si quelqu'un*, dit ſaint Paul, *s'eſtime être quelque choſe, il ſe trompe lui-même, parce qu'il n'eſt rien.* Et ſi aprés avoir reçu l'être, Dieu ne nous ſoutenoit inceſſamment avec ſa main toute-puiſſante, nous retomberions dans le néant d'où nous ſommes ſortis. Que ſi l'on ajoute à ces conſiderations celle d'homme pecheur, quel ſujet n'eſt-ce point de s'humilier & de ſe mépriſer ſoi-même ? Ainſi nous ne ſommes rien de nous-mêmes que corruption & que peché, & nous n'avons rien de bon que nous ne tenions de la bonté de Dieu : Car, comme dit ſaint Gregoire, » les Saints » n'ignorent point qu'aprés la chute de leur premier

1. Cor. 4. 7.
Eccli. 10. 9.
Job. 17. 14.
Gal. 6. 3.
Gregor. lib. 22. Moral. c. 5.

pere, ils viennent d'une race corrompue, & que « si depuis ils ont été changés en mieux, & dans « leurs desirs & dans leurs actions, ce n'a pas été « l'ouvrage de leur vertu propre, mais de la grace « de Dieu qui les a prévenus de ses dons. Ainsi ils « reconnoissent qu'ils ont tiré tout le mal qui est en « eux, de cette funeste propagation, & que tout « le bien qui s'y rencontre, vient de la liberalité de « la grace; & ils se reconnoissent redevables à la « bonté de leur Sauveur, & de ce qu'il leur a départi « par sa grace prévenante le don de vouloir le bien; « & de ce que par une grace subsequente il leur a « accordé le don de pouvoir executer le bien qu'ils « vouloient. «

Que celui donc qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur, & qu'il lui attribue toute la gloire du bien qu'il fait par sa grace; c'est la seule chose que Dieu se réserve dans nos bonnes œuvres, dont il nous laisse tout le profit. Il proteste par son Prophete, qu'*il n'abandonnera point sa gloire à un autre;* combien cependant y a-t-il de gens qui la lui dérobent, ou toute entiere, ou en partie? Que si les hommes punissent les voleurs du bien d'autrui, Dieu punira bien plus severement les voleurs de sa gloire, puisque tout honneur & toute gloire lui est due; & l'on ne peut s'en rien attribuer, sans faire injure à sa divine Majesté de qui on a tout reçu.

Isai. 42. 11.

CHAPITRE XI.

1. UTinam sustineretis modicum quid insipientiæ

1. PLût à Dieu que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence! Et

supportez-la, *je vous prie* //.

2. Car j'ai pour vous un amour de jalousie, & d'une jalousie de Dieu //, parce que je vous ai fiancés à cet unique Epoux, qui est Jesus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure //. ¶

Genes. 3. 4. 3. Mais j'appréhende qu'ainsi que le serpent séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent, & ne dégenerent de la simplicité chrétienne //.

4. Car si celui qui vous vient prêcher, vous annonçoit un autre Christ // que celui que nous vous avons annoncé ; ou s'il vous faisoit recevoir un autre Esprit que celui que vous avez reçu ; ou s'il vous prêchoit un autre Evangile que celui que vous avez embrassé, vous auriez raison de le souffrir :

5. mais je ne pense pas // avoir été inferieur en rien aux plus grands d'entre les Apôtres.

meæ ! Sed & supportate me.

2. Æmulor enim vos Dei æmulatione ; despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.

3. Timeo autem, ne sicut serpens Hevam seduxit astutiâ suâ, ita corrumpantur sensus vestri, & excidant à simplicitate, quæ est in Christo.

4. Nam si is qui venit, alium Christum prædicat, quem non prædicavimus, aut alium spiritum accipitis, quem non accepistis ; aut aliud Evangelium, quod non recepistis : rectè patemini.

5. Existimo enim nihil me minus fecisse à magnis Apostolis.

℣. 1. *lettr.* mais supportez-moi.

℣. 2. *expl.* qui est pour la gloire de Dieu.

Ibid. *autr.* préparée pour vous présenter comme une vierge chaste à cet Epoux unique qui est Jesus-Christ.

℣. 3. *lettr.* qui est en Jesus-Christ.

℣. 4. *Grec.* un autre Jesus.

℣. 5. *i. e.* vous avoir enseigné un Evangile moins parfait que les autres. Vulg. *fecisse*, avoir rien fait de moins. Grec. *fuisse*.

6. Nam etsi imperitus sermone, sed non scientiâ : in omnibus autem manifestati sumus vobis.

6. Que si je suis grossier & peu instruit pour la parole, il n'en est pas de même pour la science : mais nous nous sommes fait assez connoître parmi vous en toutes choses.

7. Aut numquid peccatum feci, meipsum humilians, ut vos exaltemini, quoniam gratis Evangelium Dei evangelizavi vobis ?

7. Est-ce que j'ai fait une faute, lorsqu'afin de vous élever je me suis rabaissé moi-même en vous prêchant gratuitement l'Evangile de Dieu?

8. Alias Ecclesias expoliavi, accipiens stipendium ad ministerium vestrum.

8. J'ai dépouillé les autres Eglises en recevant d'elles l'assistance dont j'avois besoin pour vous servir.

9. Et cùm essem apud vos, & egerem, nulli onerosus fui ; nam quod mihi deerat, suppleverunt fratres, qui venerunt à Macedonia, & in omnibus sine onere me vobis servavi, & servabo.

9. Et lorsque je demeurois parmi vous, & que j'étois dans la nécessité, je n'ai été à charge à personne ; mais nos freres qui étoient venus de Macedoine, ont suppléé aux besoins que je pouvois avoir, & j'ai pris garde à ne vous être à charge en quoi que ce soit, comme je ferai encore à l'avenir.

10. Est veritas Christi in me, quoniam hæc gloriatio non infringetur in me in regionibus Achaïæ.

10. Je vous assure par la vérité de Jesus-Christ qui est en moi ‖, qu'on ne me ravira point cette gloire dans toute l'Achaïe.

11. Quare ? Quia non diligo vos ? Deus scit.

11. Et pourquoi ? Est-ce que je ne vous aime pas ? Dieu le sçait.

ỷ. 10. C'est un serment où il prend Jesus-Christ à témoin.

12. Mais je fais cela, & je le ferai encore, afin de retrancher une occasion de se glorifier à ceux qui la cherchent en voulant paroître tout à fait semblables à nous; pour trouver en cela un sujet de gloire.

12. Quod autem facio, & faciam, ut amputem occasionem eorum, qui volunt occasionem, ut in quo glorientur, inveniantur sicut & nos.

13. Car ces personnes sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, qui se transforment en Apôtres de Jesus-Christ.

13. Nam ejusmodi pseudo-apostoli, sunt operarii subdoli, transfigurantes se in Apostolos Christi.

14. Et on ne doit pas s'en étonner, puisque satan même se transforme en Ange de lumiere.

14. Et non mirum: ipse enim satanas transfigurat se in Angelum lucis.

15. Il n'est donc pas étrange, que ses ministres aussi se transforment en ministres de la justice; mais leur fin sera conforme à leurs œuvres.

15. Non est ergo magnum, si ministri ejus transfigurentur velut ministri justitiæ; quorum finis erit secundùm opera ipsorum.

16. Je vous le dis encore une fois: (Que personne ne me juge imprudent", ou aumoins souffrez-moi comme imprudent, & permettez-moi de me glorifier un peu.)

16. Iterùm dico, (ne quis me putet insipientem esse, alioquin velut insipientem accipite me, ut & ego modicum quid glorier.)

17. *Croyez, si vous voulez*, que ce que je dis, je ne le dis pas selon le Seigneur; mais que je fais paroître de l'im-

17. Quod loquor, non loquor secundùm Deum, sed quasi in insipientia, in hac sub-

℣. 16. *expl.* si je dis quelque chose à mon avantage.

ſtantia gloriæ.

prudence dans ce que je prends pour un ſujet de me glorifier.

18. Quoniam multi gloriantur ſecundùm carnem, & ego gloriabor.

18. Puiſque pluſieurs ſe glorifient ſelon la chair //, je puis bien auſſi me glorifiet *comme eux*.

19. Libenter enim ſuffertis inſipientes; cùm ſitis ipſi ſapientes.

19. Car † étant ſages comme vous êtes, vous ſouffrez ſans peine les imprudens.

† Dim. de la Sexageſime

20. Suſtinetis enim ſi quis vos in ſervitutem redigit, ſi quis devorat, ſi quis accipit, ſi quis extollitur, ſi quis in faciem vos cædit.

20. Vous ſouffrez même qu'on vous aſſerviſſe; qu'on vous mange; qu'on prenne *votre bien;* qu'on vous traite avec hauteur; qu'on vous frappe au viſage.

21. Secundùm ignobilitatem dico, quaſi nos infirmi fuerimus in hac parte. In quo quis audet (in inſipientia dico) audeo & ego:

21. C'eſt à ma confuſion que je le dis, puiſque nous paſſons pour avoir été trop foibles en ce point //. Mais puiſqu'il y en a qui ſont ſi hardis *à parler d'eux-mêmes*, je veux bien faire une imprudence en me rendant auſſi hardi *qu'eux*.

22. Hebræi ſunt? Et ego. Iſraelitæ ſunt? Et ego. Semen Abrahæ ſunt? Et ego.

22. Sont-ils Hebreux? Je le ſuis auſſi. Sont-ils Iſraélites? Je le ſuis auſſi. Sont-ils de la race d'Abraham? J'en ſuis auſſi.

23. Miniſtri Chriſti

23. Sont-ils miniſtres de

ỳ. 18. *expl.* pour des talens exterieurs.
ỳ. 21. Ironie qui veut dire qu'il n'avoit pas cru qu'il lui fût permis d'en uſer ainſi.

Jesus-Christ ? Quand je devrois passer pour imprudent *, j'ose dire que je le suis encore plus qu'eux. J'ai plus souffert de travaux, plus reçu de coups, plus enduré de prisons, je me suis souvent vu tout prêt de la mort.

sunt ? (ut minus sapiens dico) Plus ego : in laboribus plurimis ; in carceribus abundantiùs, in plagis supra modum, in mortibus frequenter.

24. J'ai reçu des Juifs, cinq differentes fois, trente-neuf coups de fouets.

24. A Judæis quinquies quadragenas, una minus, accepi.

Act. 16. 22. Act. 14. 18. Act. 27. 41.

25. J'ai été battu de verges par trois fois, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait naufrage trois fois, j'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer *.

25. Ter virgis cæsus sum, semel lapidatus sum, ter naufragium feci, nocte & die in profundo maris fui.

26. J'ai été souvent dans les voyages, dans les périls sur les fleuves, dans les périls des voleurs, dans les périls de la part de ceux de ma nation, dans les périls de la part des payens, dans les périls au milieu des villes, dans les périls au milieu des deserts, dans les périls sur mer, dans les périls entre les faux freres.

26. In itineribus sæpè, periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in civitate, periculis in solitudine, periculis in mari, periculis in falsis fratribus.

27. J'ai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues ; de fréquentes veilles, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid, & la nudité.

27. In labore, & ærumna, in vigiliis multis, in fame & siti, in jejuniis multis, in frigore & nuditate.

ỷ. 23. *lettr.* Je le dis comme imprudent ; je le suis plus qu'eux.

ỷ. 25. Grec. *in profundo*. Ce que quelques-uns expliquent d'un profond cachot.

28. Præter

28. Præter illa, quæ extrinsecùs sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum:

28. Outre ces maux, qui ne sont qu'exterieurs, le soin que j'ai de toutes les Eglises, m'attire une foule d'affaires dont je suis *assiegé* tous les jours.

29. Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non uror?

29. Qui est foible ‖ sans que je m'affoiblisse *avec lui*? Qui est scandalisé sans que je brule?

30. Si gloriari oportet, quæ infirmitatis meæ sunt gloriabor.

30. Que s'il faut se glorifier de quelque chose, je me glorifierai de mes peines & de mes souffrances ‖.

31. Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, qui est benedictus in sæcula, scit quod non mentior.

31. Dieu qui est le Pere de notre Seigneur Jesus-Christ, & qui est beni dans tous les siecles, sçait que je ne ments point.

32. Damasci præpositus gentis Aretæ regis, custodiebat civitatem Damascorum, ut me comprehenderet:

32. Etant à Damas celui qui étoit gouverneur de la province pour le roi Aretas, faisoit faire garde dans la ville pour m'arrêter prisonnier: *Act. 9. 24.*

33. & per fenestram in sporta dimissus sum per murum, & sic effugi manus ejus.

33. mais on me descendit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, & je me sauvai ainsi de ses mains.

‖. 29. *autr.* affligé sans que je m'afflige.
‖. 30. *i. e.* de ce que j'ai dû souffrir.

SENS LITTERAL.

℣. 1. PLût à Dieu que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence ! Et supportez-la, je vous prie.

Plût à Dieu que vous voulussiez. L'Apôtre ayant déja beaucoup relevé son ministere au-dessus de celui de ses adversaires en divers endroits de cette Epître, sur-tout dans le chapitre précedent, se voit contraint de continuer encore cette même matiere, pour desabuser pleinement les Corinthiens des mauvaises impressions que ces faux docteurs leur avoient donné de sa conduite. Il leur en fait excuse, en avouant que c'est en effet exercer leur patience, que de les entretenir plus long-temps de cette matiere ; mais qu'enfin il est contraint d'en user de la sorte pour leur propre interêt : qu'ainsi il les prie de ne le pas trouver mauvais, puisque ce n'est que l'excès d'amour qu'il a pour eux qui le porte à le faire.

Un peu supporter mon imprudence, &c. Let. *Ma folie ;* c'est-à-dire, souffrir que je vous entretienne encore de la gloire & des avantages de mon ministere, & des actions par lesquelles j'ai mérité que vous me préferiez à mes adversaires : ce qui passera pour folie auprès d'eux, & ce qui le seroit effectivement, si je n'y étois contraint pour soutenir ma réputation auprès de vous, & pour empêcher que ces faux docteurs ne vous séduisent en décriant ma conduite, & en rabaissant la gloire de mon apostolat.

℣. 2. *Car j'ai pour vous un amour de jalousie, & d'une*

Jalousie de Dieu, parce que je vous ai fiancés à cet unique Epoux, qui est J.C. pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure.

Car j'ai pour vous un amour de jalousie. C'est la raison de la priere que fait l'Apôtre. C'est-à-dire : L'excès d'amour que j'ai pour vous, qui va jusqu'à la jalousie, vous doit exciter à supporter cette sorte de folie & d'imprudence, qui n'est qu'un effet de cet amour. *Autr.* Ce qui me porte à en user de la sorte, c'est l'amour passionné que j'ai pour votre bien ; & la crainte que j'ai que ces faux docteurs ne vous seduisent, & ne corrompent la pureté de votre foi, en vous jettant dans le mépris de mon ministere.

Et d'une jalousie de Dieu, c'est-à-dire, d'une jalousie toute sainte & toute divine, qui n'a pour objet que votre salut, & la gloire de Dieu, sans aucune consideration de mon propre interêt : ce qui vous doit exciter davantage à m'accorder ce que je vous demande. Il oppose sa jalousie à celle de ses adversaires, qui n'avoient pour but que la gloire & l'interêt. *Æmulantur vos non benè.*

Parce que je vous ai fiancés, ayant servi de ministre & d'entremetteur pour vous unir & vous allier dès ce monde par la charité, & par des promesses de fidelité. *Galat. 4. 17.*

A cet unique Epoux, qui est J.C. qui ne peut par consequent souffrir que vous en aimiez d'autres, ni que vous en écoutiez d'autres que lui. Il a égard à ses adversaires qui n'avoient point d'autres vues que de se faire aimer des Corinthiens, sous prétexte de leur annoncer l'Evangile de J.C.

Pour vous présenter à lui dans le ciel au jour de la bienheureuse résurrection, qui sera le jour des

noces & de la consommation de ce mariage spirituel. *Verbum vitæ continentes, &c.*

Philip. 2. 16.

Comme une vierge toute pure. Il parle de l'Eglise des Corinthiens, comme d'une seule personne, parce qu'elle ne fait qu'un corps mystique par l'integrité de sa foi & de ses mœurs. *Una est columba mea.*

℣. 3. *Mais j'apprehende qu'ainsi que le serpent seduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent, & ne dégenerent de la simplicité chrétienne.*

Mais j'apprêhende qu'ainsi que le serpent, c'est-à-dire, le diable, sous la figure du serpent, *séduisit Eve par ses artifices*, qui étoit toute pure & vierge de corps & d'esprit, *vos esprits aussi*, qui sont encore purs & vierges par la sincerité & par la simplicité de leur foi, *ne se corrompent, &c.* par les artifices de ces faux docteurs, qui sont les ministres de ce même serpent.

℣. 4. *Car si celui qui vous vient prêcher, vous annonçoit un autre* CHRIST *que celui que nous vous avons annoncé; ou s'il vous faisoit recevoir un autre esprit que celui que vous avez reçu; ou s'il vous prêchoit un autre Evangile que celui que vous avez embrassé, vous auriez raison de le souffrir.*

Car si celui qui vous vient prêcher de Judée, & qui se vante d'avoir été instruit par J. C. même, & d'être envoyé par les premiers des Apôtres, *vous annonçoit un autre* CHRIST, *&c.* c'est-à-dire, un autre Sauveur, plus sûr & plus certain que celui que je vous ai annoncé; ou s'il pouvoit vous communiquer par l'imposition de ses mains des dons plus précieux, & en plus grande abondance que je n'ai fait; ou s'il pouvoit vous prêcher un Evangile & une doctrine plus sublime que celle que je vous

ai prêchée, & que vous avez reçu de moi, *vous auriez raison de le souffrir*, c'est-à-dire, qu'il se préferât à moi, comme il fait, & qu'il me traitât auprès de vous avec mépris, & comme une personne qui lui est inferieure en toutes choses.

℣. 5. *Mais je ne pense pas avoir été inferieur en rien aux plus grands d'entre tous les Apôtres.*

Mais je ne pense pas, &c. c'est-à-dire : Ce nouveau docteur est bien éloigné d'avoir aucun de ces avantages sur moi ; puisque les premiers mêmes d'entre les Apôtres, qu'il reconnoît pour ses maîtres, n'ont rien eu, ni pour la prédication, ni pour la communication des dons de l'Esprit de Dieu, qui les ait pu élever au-dessus de moi, & que je n'aie reçu, aussi bien qu'eux, & en un degré égal à eux. Ainsi vous avez tort de souffrir qu'il s'éleve avec tant d'insolence au-dessus de moi.

℣. 6. *Que si je suis grossier*, & *peu instruit par la parole, il n'en est pas de même pour la science ; mais nous nous sommes fait assez connoître parmi vous en toutes choses.*

Que si je suis grossier, &c. L'Apôtre répond à ce que ses adversaires avoient accoutumé d'objecter contre lui, pour le rendre méprisable. Le sens : Si mes expressions sont moins pures & moins polies que celles de mes adversaires, qui font profession d'une éloquence mondaine & profane, & qui parlent le bon grec, comme l'Atticisme & l'Ellenisme ; au-lieu que je ne parle que le Grec vulgaire ; *il n'en est pas de même pour la science* des mysteres & des vérités de la Religion, que Dieu m'a revelées en un très-éminent dégré, & qui surpasse infiniment toute la science de mes adversaires.

Mais nous nous sommes faits assez connoître, &c.

c'eſt-à-dire : Vous ſçavez par une experience certaine, quoi qu'en diſent mes adverſaires, que non ſeulement je ne manque pas de ſcience, mais que j'ai encore une éloquence toute divine, qui conſiſte plus à perſuader & à convertir les cœurs des fideles, qu'à flatter leurs oreilles par l'ornement & par la pureté du diſcours.

℣. 7. *Eſt-ce que j'ai fait une faute, lorſqu'afin de vous élever je me ſuis rabaiſſé moi-même, en vous prêchant gratuitement l'Evangile de Dieu?*

Eſt-ce que j'ai fait une faute contre vous, qui mérite que vous me traitiez avec mépris, & que vous me rabaiſſiez ſi fort au-deſſous de mes adverſaires; *lorſqu'afin de vous élever* c'eſt-à-dire, de vous témoigner par effet l'eſtime & l'affection que j'avois pour votre Egliſe par-deſſus les autres, qui contribuoient à mon entretien; ou de vous élever par la foi & la participation des dons de l'Eſprit de Dieu, qui font exceller votre Egliſe par-deſſus toutes les autres; *je me ſuis rabaiſſé*, c'eſt-à-dire, je me ſuis humilié juſqu'à ce point, que de n'uſer pas du droit que j'avois d'exiger ma ſubſiſtance de vous, en vous prêchant l'Evangile, auſſi-bien que des autres Egliſes.

℣. 8. *J'ai dépouillé les autres Egliſes, en recevant d'elles l'aſſiſtance dont j'avois beſoin pour vous ſervir.*

J'ai dépouillé les autres Egliſes, ſans avoir égard à leur extrême pauvreté; ce qui eſt une eſpece de dureté que j'ai commiſe contre elles pour l'amour de vous, *en recevant d'elles l'aſſiſtance dont j'avois beſoin pour vous ſervir* dans la prédication de l'Evangile ou, ſelon d'autres, pour exercer la charité envers les pauvres de votre Egliſe, qui manquoient de ſecours & d'aſſiſtance.

℣. 9. *Et lorſque je demeurois parmi vous, & que j'étois dans la néceſſité, je n'étois à charge a perſonne; mais nos freres qui étoient venus de Macedoine, ont ſuppléé aux beſoins que je pouvois avoir; & j'ai pris garde à ne vous être à charge en quoi que ce ſoit, comme je ferai encore à l'avenir.*

Et lorſque je demeurois parmi vous, &c. c'eſt-à-dire, que je vous prêchois l'Evangile de J. C. je manquois de tout ce qui étoit néceſſaire à ma ſubſiſtance.

Je n'ai été à charge à perſonne d'entre vous; c'eſt-à-dire: Je n'ai rien voulu exiger de vous pour ſoulager mes beſoins.

Mais nos freres . . . . . ont ſuppléé, &c. ont fourni liberalement ce qui manquoit à ma ſubſiſtance, & à celle des pauvres.

Et j'ai pris garde à ne vous être à charge, &c. c'eſt-à-dire: J'ai tâché en travaillant jour & nuit de mes propres mains, à être incommode & à charge à perſonne. Voyez 1. Theſſ. 2. 9.

℣. 10. *Je vous aſſure par la vérité de J. C. qui eſt en moi, qu'on ne me ravira point cette gloire dans toute l'Achaïe.*

Je vous aſſure par la vérité de J. C. &c. C'eſt une eſpece de ſerment, par lequel il prend à témoin la vérité de l'Eſprit ſaint, dont il eſt rempli. *Autr.* Que ſi je ſuis fidele miniſtre de J. C. en ſon Evangile, & que je m'étudie en toutes choſes à dire la vérité.

Qu'on ne me ravira point cette gloire, de prêcher l'Evangile gratuitement: ou, ſelon d'autres, que je me glorifierai de cet avantage *dans toute l'Achaïe*, province de Grece proconſulaire, fort étendue, & dont Corinthe étoit la capitale.

℣. 11. *Et pourquoi? Est-ce que je ne vous aime pas? Dieu le sçait.*

Et pourquoi? L'Apôtre prévient l'objection qu'on lui pourroit faire, sur ce qu'il n'a rien voulu recevoir des Corinthiens, & qu'il publie pourtant qu'il n'a voulu être à charge à aucun d'eux, & répond à cette objection en deux manieres. La premiere, en attestant que Dieu lui est témoin qu'il les aime tendrement.

Est-ce que je ne vous aime pas? Dieu le sçait? c'est-à-dire: Dieu qui voit le fond de mon cœur, m'est témoin au-contraire que je suis plein d'amour pour vous.

℣. 12. *Mais je fais cela, & je le ferai encore; afin de retrancher une occasion de se glorifier à ceux qui la recherchent, en voulant paroître tout-à-fait semblables à nous, pour trouver en cela un sujet de gloire.*

Mais. C'est la seconde réponse à leur objection, où il declare le motif qui l'oblige d'agir & de parler ainsi: *Je fais cela;* c'est-à-dire, Je prêche gratuitement. *Autr.* Je me glorifie de n'être à charge à aucun de vous; *& je le ferai encore, afin de retrancher* aux faux docteurs *une occasion de se glorifier, &c.* c'est-à-dire, d'avoir l'avantage sur moi de vous avoir annoncé gratuitement l'Evangile. *Autr.* Je le fais, afin qu'ayant ôté toute occasion de se préférer à moi, je leur sois un sujet de devenir effectivement tels qu'ils se disent, & de se conduire envers vous avec le même desinteressement que moi. Mais quoique ces faux docteurs ne reçussent point de retribution de la part de l'Eglise, pour paroître desinteressés, ils ne laissoient pas sous main de se procurer des secours très-considerables des fideles.

℣. 13. *Car ces personnes sont des faux apôtres, des*

ouvriers trompeurs, qui se transforment en Apôtres de J. C.

Car. L'Apôtre explique plus nettement ce qu'il vient de dire du procedé fourbe, & de la maniere adroite & interessée de ces faux docteurs.

Ces personnes sont de faux apôtres, qui se disent envoyés de J. C. pour prêcher.

Des ouvriers trompeurs, c'est-à-dire, qui font semblant de travailler gratuitement dans la prédication de l'Evangile, quoiqu'ils reçoivent de grandes sommes d'argent de plusieurs fideles, qu'ils flattent dans leurs pechés; dans l'assurance trompeuse qu'ils leur donnent de les en délivrer, & d'assurer leur salut en faisant des prieres pour eux. Voyez Matth. 23. 14.

Qui se transforment en Apôtres de J. C. c'est-à-dire, qui ont en apparence toutes les qualités & les vertus des vrais Apôtres, & sur-tout celle du desinteressement. Car c'est de quoi l'Apôtre parle principalement en cet endroit.

℣. 14. *Et on ne doit pas s'en étonner, puisque satan même se transforme en Ange de lumiere.*

Et on ne doit pas s'en étonner, c'est-à-dire, on ne doit pas être surpris que ces faux apôtres, qui sont les ministres de satan, contrefassent les vrais Apôtres; *puisque satan*, c'est-à-dire, l'ennemi du genre humain, le démon, l'ange maudit, qui est le maître des faux apôtres, & qui leur sert d'exemple, se transforme *en ange de lumiere*, pour les mieux tromper, n'en étant pas réellement participans, & étant comme les anges apostats relegués aux ténebres éternelles. Voyez 2. Pier. 2. 4. 6.

℣. 15. *Il n'est donc pas étrange que ses ministres aussi se transforment en ministres de la justice; mais leur fin sera conforme à leurs œuvres.*

Il n'est donc pas étrange que ses ministres, c'est-à-dire, ceux qui lui servent à établir & à avancer son regne, tels que sont ces faux apôtres, qui entretiennent les hommes dans leurs pechés, & qui leur inspirent de fausses maximes & des dogmes corrompus; *se transforment en ministres de la justice;* c'est-à-dire, de l'Evangile, qui est la regle de bien vivre, & l'unique moyen par lequel les hommes reçoivent dans leurs ames la grace & la sainteté.

Mais leur fin, &c. c'est-à-dire, mais comme leur vie a été pleine d'avarice & d'hypocrisie, & de toute sorte de corruption, leur mort sera toute conforme à leur vie : ils mourront dans l'impénitence, & d'une mort miserable, qui sera suivie de la damnation éternelle.

℣. 16. *Je vous le dis encore une fois* : *(Que personne ne me juge imprudent, ou au moins souffrez-moi comme imprudent, & permettez-moi de me glorifier un peu.)*

Je vous le dis .... Que personne ne me juge imprudent, c'est-à-dire, qu'on ne croie pas qu'il y ait une véritable imprudence dans mon procedé, lorsque je prends la liberté de me glorifier moi-même, & qu'on ne s'imagine pas que je me porte à cet excès faute de reflexion, & pour ne pas sçavoir que c'est une folie de se louer soi-même, à moins d'y être contraint par une nécessité aussi pressante, qu'est celle qui m'oblige de défendre l'honneur de mon ministere.

Ou au moins souffrez-moi comme imprudent, &c. c'est-à-dire, si je ne puis vous persuader que mon procedé est exempt d'imprudence, souffrez qu'en cette qualité, j'aie la liberté de vous établir mes propres louanges, aussi-bien que mes adversaires, que vous supportez dans cette imprudence.

℣. 17. Croyez si vous voulez, *que ce que je dis, je ne le dis pas selon le Seigneur; mais que je fais paroître de l'imprudence dans ce que je prends pour un sujet de me glorifier.*

Croyez si vous voulez, *que ce que je dis*, rouchant mes propres louanges, *je ne le dis pas selon le Seigneur*, c'est-à-dire, ne paroît pas conforme à l'exemple de l'humilité de J. C. ni aux regles de son Evangile, ni aux sentimens interieurs qu'il inspire à ses fideles; c'est pourquoi je souhaiterois fort de pouvoir m'exempter d'étaler ainsi mes propres louanges.

Mais que je fais paroître de l'imprudence, quoiqu'il n'y en ait pas, à cause des circonstances qui m'y contraignent, *dans ce que je prends pour un sujet de me glorifier;* parce qu'au fond ce que je vas dire ne mérite aucune louange, & n'est pas capable de me glorifier.

℣. 18. *Puisque plusieurs se glorifient selon la chair, je puis bien aussi me glorifier* comme eux.

Puisque. Le sens: Comme le recit de ses propres louanges a toujours quelque apparence de mal & de folie, je souhaiterois fort de n'être pas obligé à me louer moi-même; mais puisque *plusieurs se glorifient*, en s'élevant au-dessus de moi pour avilir mon ministere auprès de vous; *selon la chair*, c'est-à-dire, des avantages qui sont purement exterieurs, & qui ne méritent pas qu'on s'en glorifie, comme d'être Juifs, de la race d'Abraham, &c.

Je puis bien aussi me glorifier comme eux, c'est-à-dire, je me voi contraint de me glorifier, aussi-bien qu'eux, de mes avantages exterieurs, pour rabattre leur présomption, & pour empêcher qu'ils ne vous inspirent du mépris pour mon ministere,

en s'élevant au-dessus de moi. Il est donc visible qu'il n'y a point d'imprudence dans mon procedé, quoiqu'il en paroisse, puisque je ne me loue que par contrainte, & que je n'ai point d'autre motif, en me louant moi-même, que l'amour de votre salut.

℣. 19. *Car étant sages comme vous êtes, vous souffrez sans peine les imprudens.*

Car étant sages comme vous êtes, c'est-à-dire, encore que vous fassiez profession d'être sages, & d'être si éclairés à reconnoître les défauts de conduite dans les autres, & si attentifs pour ne vous pas laisser surprendre.

Vous souffrez sans peine les imprudens, c'est-à-dire, mes adversaires, qui se glorifient démesurément, & qui commettent toutes sortes d'excès contre vous. *Autr.* Quand il y auroit même quelqu'imprudence dans cette conduite, je dois esperer qu'étant sages, comme vous êtes, vous la supporterez volontiers; puisque c'est le propre des sages, de souffrir avec patience les défauts de ceux qui sont imprudens. Il dit ceci par ironie.

℣. 20. *Vous souffrez même qu'on vous asservisse, qu'on vous mange, qu'on prenne* votre bien, *qu'on vous traite avec hauteur, qu'on vous frappe au visage.*

Vous souffrez même. C'est la preuve de l'ironie du verset précédent, *qu'on vous asservisse*, c'est-à-dire, que ces faux docteurs vous traitent avec la même rigueur & avec le même mépris que des esclaves; ce qu'il fait voir par la suite, *qu'on vous mange*; qu'ils fassent tous les jours grande chere à vos dépens, jusqu'à dissiper tout votre bien par leurs excès; *qu'on prenne* votre bien, c'est-à-dire, qu'ils exigent de vous des sommes d'argent, & qu'ils en attirent sous main des presens considerables, sous

prétexte qu'ils ne reçoivent rien de votre Eglise pour leur subsistance, ou, à titre de récompense; *qu'on vous traite avec hauteur*, *&c.* c'est-à-dire, qu'ils exercent un empire tyrannique sur vous, qu'ils vous outragent, non seulement de paroles, mais même d'action, s'émportant quelquefois jusqu'à vous frapper au visage : ce qui est vous traiter avec la derniere indignité. Il y a assez d'apparence que ces faux docteurs, étant aussi hardis & hautains que l'Apôtre les décrit, pouvoient en user de cette maniere, & qu'ainsi il faut exposer ces mots, *frapper au visage*, à la lettre, & non par métaphore, comme on l'expose ordinairement.

℣. 21. *C'est à ma confusion que je le dis, puisque nous passons pour avoir été trop foibles en ce point : Mais puisqu'il y en a qui sont si hardis* à parler d'eux-mêmes, *je veux bien faire une imprudence en me rendant aussi hardi* qu'eux.

C'est à ma confusion que je le dis, c'est-à-dire, ces emportemens & ces excès des faux apôtres, que je dis que vous avez soufferts, me reprochent tacitement de n'avoir pas sçu user, comme eux, de toute l'autorité de mon ministere, ni profité de mes avantages.

Puisque nous passons pour avoir été trop foibles en ce point, c'est-à-dire, en ce que nous n'avons pas fait assez valoir nos talens, ni assez relevé l'état de notre ministere. *Autr.* De ce que nous avons souffert, sans nous plaindre, notre misere & notre pauvreté, pendant que vous enrichissiez & que vous faisiez vivre dans l'abondance ces faux prophetes, qui dominoient sur vous avec empire.

Mais puisqu'il y en a, c'est-à-dire, puisque ces faux apôtres, qui sans avoir aucun sujet légitime de se

glorifier, *sont si hardis à* parler d'eux-mêmes, c'est-à-dire, à se donner eux-mêmes des louanges : *Je veux bien faire une imprudence, en me rendant aussi hardi* qu'eux, c'est-à-dire, en parlant de moi-même & en me glorifiant, afin qu'ils sçachent qu'ils n'ont aucunes des qualités dont ils se vantent, que nous n'ayons aussi-bien qu'eux, & même en un degré plus excellent. *Ego magis.* *Philip. 3. 4.*

℣. 22. *Sont-ils Hebreux ? Je le suis aussi. Sont-ils Israélites ? Je le suis aussi. Sont-ils de la race d'Abraham ? J'en suis aussi.*

Sont-ils Hebreux ? &c. Tous les vrais Juifs étoient Hebreux d'origine, & venoient d'au-delà du fleuve d'Eufrate ; mais depuis la dispersion de leur nation, tous ne parloient pas Hebreu, ni même Syriaque, & la plupart parloient le Grec corrompu ; *Act. 6. 1.* d'où vient qu'on les nommoit Ellenistes *Factum est murmur Græcorum adversus Hebræos.*

Sont-ils Israélites, &c. c'est-à-dire, descendans de Jacob & du corps du peuple d'Israel ? Les Samaritains étoient bien pour la plupart descendans de Jacob, mais separés du peuple d'Israel, comme des apostats ; & les Proselytes étoient bien agregés au corps du peuple, mais ils n'étoient pas descendans de Jacob : de sorte que ni les uns ni les autres, n'étoient pas proprement Israélites.

Sont-ils de la race d'Abraham, &c. Ce qui est un titre encore plus glorieux que celui d'Hebreu & d'Israélite, à cause de la gloire incomparable de ce Patriarche par-dessus tous les autres. Il est à croire que ces faux docteurs se vouloient préferer à saint Paul par toutes ces qualités d'Hebreu, d'Israélites & de descendans d'Abraham, sous prétexte qu'il n'étoit point né en Judée, mais à Tharse dans la Cilicie.

℣. 23. *Sont-ils miniſtres de J. C. Quand je devrois paſſer pour imprudent, j'oſe dire que je le ſuis encore plus qu'eux. J'ai plus ſouffert de travaux, plus reçu de coups, plus enduré de priſons, je me ſuis ſouvent vu tout près de la mort.*

Sont-ils miniſtres de J. C. c'eſt-à-dire, font-ils profeſſion d'être miniſtres de J. C. Car à proprement parler ils ne l'étoient pas, puiſque c'étoient de faux apôtres.

Quand je devrois paſſer pour imprudent, ſi l'on ne regarde qu'à mes paroles ſans en conſiderer le motif, ni les circonſtances qui m'obligent à maintenir l'honneur de mon miniſtere contre vos faux docteurs.

J'oſe dire que je le ſuis encore plus qu'eux, puiſqu'ils ne le ſont qu'en apparence, & que je le ſuis en effet; & puiſqu'ils ne cherchent que l'honneur du miniſtere, au-lieu que j'en fais les fonctions, & en ſouffre toute la charge & les perſecutions; c'eſt ce qu'il fait voir dans la ſuite.

J'ai plus ſouffert de travaux, ſans comparaiſon, que ces faux docteurs : ce n'eſt pas que l'Apôtre avoue qu'ils euſſent en effet ſouffert quelque choſe pour J. C. puiſqu'au-contraire ils vivoient d'une vie toute molle & toute charnelle; mais il a égard à leur hypocriſie, & à la profeſſion exterieure qu'ils faiſoient de ſouffrir pour J. C. Comme s'il diſoit : Suppoſé même qu'ils euſſent autant ſouffert qu'ils vous le veulent perſuader, j'aurois toujours l'avantage ſur eux, puiſque j'ai incomparablement plus enduré de tourmens que tout ce qu'ils ſe vantent d'avoir ſouffert, *plus reçu de coups, &c.* Voyez Gal. 6. 17.

℣. 24. *J'ai reçu des Juifs, cinq differentes fois, trente-neuf coups de fouet.*

J'ai reçu des Juifs, &c. Les Romains avoient laissé aux Juifs le pouvoir d'exercer toute sorte de châtiment contre ceux de leur nation, quoiqu'ils leur eussent ôté le pouvoir de les faire mourir; *trente-neuf coups.* La loi permettoit d'aller jusqu'au nombre de quarante, selon la qualité du crime, & non au-delà : mais pour mieux observer cette loi, & pour ne se mettre pas en danger de passer le nombre de quarante, les Sages d'entre les Juifs ordonnerent qu'on ne passeroit pas le nombre de trente-neuf. Cette tradition n'étoit pas contre la loi, puisque la loi n'ordonnoit pas d'aller jusqu'à quarante coups, mais seulement de n'en pas exceder le nombre. Voyez Deut. 25. 3. D'autres disent que cette pratique étoit fondée sur la fausse interpretation que les Pharisiens avoient donnée aux paroles de Moïse : car au-lieu de lire, conformément à la vérité du texte hebreu : *Cadere faciet eum secundùm sufficientiam impietatis in numero*, c'est-à-dire, avec mesure, *quadraginta percutiet eum, non addet, &c.* ils lisoient sans aucune distinction : *in numero quadraginta percutiet eum.*

De fouet. Ce fouet, selon la tradition des Juifs, étoit de couroies de cuir de bœuf. C'est pourquoi l'Apôtre met de la difference entre ce supplice & celui des verges, dont il parle dans le verset suivant, & qui étoit en usage dans l'Empire Romain.

℣. 25. *J'ai été battu de verges par trois fois; j'ai été lapidé une fois; j'ai fait naufrage trois fois; j'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer.*

J'ai été battu de verges par trois fois. Voyez ce qui est rapporté, Act. 16. verset 23. à l'occasion d'une servante de la ville de Philippes, qui avoit été délivrée de l'esprit de Python par saint Paul; saint Luc ne parle que de cette fois-ci.

J'ai

J'ai été lapidé une fois ; ce fut à Lystres, où le peuple le traîna hors de la ville, croyant qu'il étoit mort. Voyez Act. 14. 18.

J'ai fait naufrage trois fois. Saint Luc fait mention d'un naufrage que saint Paul fit sur la mer Adriatique, lorsqu'il partit de Crete pour aller comparoître devant Cesar ; mais il est posterieur au temps de cette Epître. Voyez Act. 27. 41.

J'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer ; c'est-à-dire, au milieu des vagues ; où j'ai été conservé par un miracle semblable à celui de Jonas.

℣. 26. *J'ai été souvent dans les voyages ; dans les périls sur les fleuves, dans les périls des voleurs, dans les périls de la part de ceux de ma nation, dans les périls de la part des payens ; dans les périls au milieu des villes, dans les périls au mileu des deserts, dans les périls sur mer, dans les périls entre les faux freres.*

J'ai été souvent dans les voyages : ce qu'on peut voir par la carte des voyages de saint Paul ; & par ce qu'il dit lui-même ; Rom. 5. 19. Qu'il avoit prêché l'Evangile depuis Jerusalem jusqu'à l'Esclavonie.

Dans les périls sur les fleuves, &c. qu'on ne peut éviter de passer dans les saisons mêmes les plus fâcheuses, lorsqu'on fait de si grands voyages.

Dans les périls de la part de ceux de ma nation ; c'est-à-dire, des Juifs, qui étoient les plus grands ennemis de l'Apôtre, parce qu'ils le consideroient comme un apostat, & comme l'ennemi juré de la loi.

Dans les périls de la part des payens, qui le regardoient aussi comme l'ennemi capital de leurs dieux, & de tout le culte qu'on leur rendoit.

Dans les périls au milieu des villes ; dont le peuple se soulevoit contre saint Paul, comme à Ephese, à Damas ; à Jerusalem, &c.

Dans les périls au milieu des deserts, où souvent l'on s'égare de la voie ordinaire, & où on manque des choses nécessaires par la longueur du chemin qu'il faut faire avant que de trouver des lieux de retraite.

Dans les périls sur mer, à cause des pirates, & du danger de faire naufrage.

Dans les périls entre les faux freres; c'est-à-dire, de ceux qui feignoient d'être Chrétiens, pour avoir la connoissance de mes affaires & de mes desseins, afin de les découvrir aux ennemis de l'Eglise, & en empêcher par ce moyen le progrès & l'execution. Voyez Galat. 2. 4.

℣. 27. *J'ai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues; de fréquentes veilles, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid, & la nudité.*

J'ai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues de corps, pour accomplir exactement toutes les fonctions de mon ministere, tant dans la prédication de l'Evangile, que dans l'exercice continuel des œuvres de charité.

De frequentes veilles, ayant souvent passé les nuits entieres à la priere; d'autres fois à prêcher. Voyez Act. 20. 7. 11. d'autres fois à travailler des mains pour subvenir à ses nécessités. Voyez 2. Thess. 2. 8.

La faim & la soif, par une pure nécessité, manquant même de pain & d'eau; *beaucoup de jeûnes*, que j'ai pratiqué volontairement, pour exciter en moi l'esprit de piété, & pour réduire mon corps à une parfaite soumission à l'esprit. Voyez 1. Cor. 9. 27.

Le froid & la nudité, n'étant que très-legerement vêtu dans le plus fort de l'hyver.

℣. 27. *Outre ces maux, qui ne sont qu'exterieurs,*

le soin que j'ai de toutes les Eglises, m'attire une foule d'affaires dont je suis assiegé *tous les jours.*

Outre...... le soin que j'ai, non seulement par charité, mais par un pouvoir & par un commandement exprès de J. C. *de toutes les Eglises*, indifferemment & sans distinction, *m'attire une foule d'affaires*, *&c.* L'Apôtre explique dans les versets suivans, quelle est cette foule d'embarras & d'inquietudes qu'il oppose à ses maux exterieurs.

℣. 29. *Qui est foible, sans que je m'affoiblisse* avec lui? *Qui est scandalisé, sans que je brûle?*

Qui est foible, &c. dans la foi; sans que je compatisse à ses foiblesses, & sans que je prenne part à ses peines. *Autr.* sans que je prenne part à son affliction par la compassion que j'ai de sa misere & par le soin que j'ai de faire tous mes efforts pour le soulager?

Qui est scandalisé, &c. c'est-à-dire: A qui donne-t-on quelque sujet de scandale & de chûte dans le peché, que je n'en conçoive un sensible déplaisir, & que je ne brûle en même-temps du desir de le relever de sa chûte, s'il est tombé dans le peché; ou de le soutenir, s'il est dans le danger d'y tomber. *Autr.* Que je ne sois enflammé d'un saint zéle & d'une juste colere contre les auteurs du scandale; & que je ne conçoive un déplaisir sensible, & une douleur cuisante de la chûte de celui qui est tombé.

℣. 30. *Que s'il faut se glorifier de quelque chose, je me glorifierai de mes peines & de mes souffrances.*

Que s'il faut se glorifier, &c. c'est-à-dire: Puisque je suis contraint, pour soutenir l'honneur de mon ministere, de vous entretenir de toutes les peines que j'ai endurées pour J. C. je puis bien passer les bornes de la modestie, & ajoûter encore

à ce récit quelques-uns des plus fâcheux accidens de ma vie.

De mes peines & de mes souffrances, puisqu'elles sont en si grand nombre, & telles que je vous les viens de décrire, & que je ne dis rien qui ne soit véritable.

℣. 31. *Dieu qui est le Pere de notre Seigneur J. C. & qui est beni dans tous les siecles, sçait que je ne ments point.*

Dieu qui est le Pere de notre Seigneur J. C. & qui est beni, &c. Cette louange est ajoûtée, pour rendre le serment plus solemnel & plus respectueux.

Sçait que je ne ments point dans le récit que je vous ait fait. *Autr.* que je vais vous faire.

℣. 32. *Etant à Damas, celui qui étoit Gouverneur de la province pour le roi Aretas, faisoit faire garde dans la ville pour m'arrêter prisonnier.*

Il semble que l'Apôtre veuille recommencer ici un nouveau récit de ses peines & de ses souffrances; mais il en demeure là, dans l'apprehension qu'en passant plus avant, ce ne lui soit une occasion de tomber dans la vanité, & de se voir engagé à dire des choses trop avantageuses & trop glorieuses pour sa personne : ce qui se verra dans le premier verset du chapitre suivant.

Etant à Damas, &c. C'étoit la ville capitale de la basse Syrie; saint Paul y étant revenu après son voyage d'Arabie, il y prêcha pendant deux ans avec tant de force & de liberté, que les Juifs résolurent de se saisir de lui & de s'en défaire; mais ses disciples le sauverent.

Aretas. C'étoit le nom ordinaire des Rois d'Arabie, & sur-tout de l'Arabie Petrée, qui étoient

devenus souverains de Syrie après la mort des Seleucides : ce Prince qui étoit aussi souverain de Damas, *faisoit faire la garde dans la ville*, c'est-à-dire, aux portes de la ville, *pour arrêter* saint Paul au passage, au cas qu'il voulût se sauver. Voyez Act. 9. 24.

ỳ. 33. *Mais on me descendit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, & je me sauvai ainsi de ses mains.*

Mais on me descendit, &c. c'est-à-dire, les disciples me descendirent durant la nuit. Voyez Act. 9. 25.

SENS SPIRITUEL.

ỳ. 1. jusqu'au 7. *PLût-à-Dieu que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence..... Car j'ai pour vous un amour de jalousie, & d'une jalousie de Dieu, &c.*

Il n'y a point de fidele qui ne doive sçavoir que le Verbe éternel ayant contracté une sainte alliance avec la nature humaine par son Incarnation, il s'est choisi parmi les hommes une Epouse qu'il a aimée jusqu'à *se livrer lui-même à la mort pour elle, afin* Ephes. 5.
de la sanctifier..... pour la faire paroître devant lui 25. 26.
plein de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de 27.
semblable, mais afin qu'elle soit sainte & irreprehensible. C'est sous cette idée que le saint Apôtre se représente l'Eglise des Corinthiens; & quoique ce soit J. C. qui est le vrai Epoux de l'Eglise, l'ayant acquise par le prix de son sang, néanmoins comme ses ministres sont ses ambassadeurs qui portent sa parole, ils sont obligés d'entrer dans ses

interêts, & d'avoir cet *amour de jalousie* pour le salut des ames, pour éloigner d'elles tout ce qui pourroit alterer la pureté de leur foi & de leurs mœurs; car ce divin Epoux les leur a confiées comme à ses amis, pour veiller sur elles & pour les lui conserver sans tache jusqu'au jour des nôces, auquel elles lui doivent être présentées. Les fiançailles se font dans cette vie par la foi, l'esperance & la charité: le mariage se fait dans l'autre par la claire vûe de Dieu. Les ministres de J. C. qui sont *les amis de l'Epoux*, fiancent les ames, en les retirant de l'erreur, & en les faisant renoncer au démon & à ses pompes, pour les rendre dignes d'être unies à leur Epoux, qui ne peut souffrir qu'on

Jean, 5. 29.

partage entre lui & la creature un cœur qu'il veut avoir tout entier. C'est pourquoi Dieu déclare dans ses Ecritures, qu'il *est le Dieu jaloux, le Dieu qui veut être aimé uniquement*. La jalousie, qui est un amour ardent & violent, est accompagnée dans l'homme d'indignation & de trouble, mais en Dieu, qui n'est point susceptible de passion, elle est pleine de paix, & marque seulement le grand amour qu'il porte à ceux qu'il a arrachés au démon pour les consacrer à son service. N'est-ce pas par le sentiment de ce même amour que Dieu, qui avoit separé le peuple Juif des autres nations pour l'attacher particulierement à son culte, après qu'il se fut abandonné à l'idolatrie, il lui parle par son Prophete comme à une femme qui abandonne son mari pour se prostituer à d'autres, & la menace de la traiter avec toute la rigueur que peut inspirer *un transport de fureur & de jalousie?* Il lui promet néanmoins de contracter avec elle une nouvelle alliance, & de lui pardonner ce qu'elle a fait con-

Exod. 20. 5. & 34. 14.

Ezech. 16. 1.

tre lui. J. C. en qui le Pere a mis toute son affection, se sentoit penetré d'un si grand amour pour son Eglise sa chere Epouse, qu'il avoit une impatience incroyable de mourir pour la retirer de ses égaremens & du culte des faux-dieux, que l'Ecriture appelle, *adultere & prostitution* : Et *quomodo coarctor usque dum perficiatur ?*

Le divin Sauveur a rendu ses Apôtres successeurs *Luc. 12. 50.* de sa charité aussi-bien que de son ministere, nous en voyons un excellent modelle dans saint Paul, qui avoit un si grand zele pour la pureté des ames, qui lui étoient confiées, qu'il étoit prêt de *donner* *2. Cor. 12. 15.* *non seulement tout ce qu'il avoit, mais encore de se donner lui-même*, sa vie, son honneur & sa réputation, pour les pouvoir rendre exemptes de crime, & toutes pures au jour de son avenement. Voilà à quoi s'engagent tous ceux qui ont quelque charge dans l'Eglise, & qui seront jugés de Dieu sur cette regle. Ils ne sont établis pasteurs des ames & les époux de leurs Eglises, que pour veiller sur la conduite de ceux qui sont sous leur charge, avec le même soin qu'un mari jaloux de la chasteté de son épouse prend garde à tout, & ne souffre point qu'elle aime d'autre personne que lui, pour empêcher qu'ils ne se corrompent, & ne répondent pas à l'amour excessif que J. C. leur porte.

Il est aisé de conclure de ce principe certain, qu'un Pasteur établi dans une Eglise pour rendre compte à Dieu des ames qui lui sont confiées, ne doit pas la quitter legerement & sans nécessité ; que s'il le fait, pour prendre une Eglise d'un plus grand revenu, afin d'y vivre plus commodément & plus à son aise, il fait voir qu'il est mercenaire, & non point pasteur ; adultere, & non point époux : Ce

Euseb. in vita Constant. l. 3. c. 61. Theodor. l. 1. c. 19. Concil. Nicæn. Concil. Sardic. Concil. Carthag. 3. & 4. &c. Leo Mag. ep. 84. c. 8. Hincm. t. 2. p. 744

sont les termes des Conciles, qui prétendent que ce divin mariage doit être indissoluble, & que c'est une espece d'adultere de s'attacher à une autre Eglise qu'à celle qu'on a épousée la premiere, à moins que ce ne soit dans la nécessité de l'Eglise même, ou pour une plus grande utilité. En effet, c'est une maxime incontestable, que ce n'est point à la cupidité, ni à l'ambition des particuliers, mais à l'utilité publique de l'Eglise, qu'il faut avoir égard dans les translations. Hincmar fait voir qu'à moins de cela les Conciles n'estiment pas que les changemens d'Evêchés soient de moindres crimes que la réiteration du Baptême ou de l'Ordination. *Sed & colligendum est quàm grande scelus sit hujusmodi translatio, quæ rebaptisationi & reordinationi comparando conjungitur.*

Conc Nemaus. can. 9. an. 1096

Pour ce qui est des Curés, le Concile de Nismes, auquel le Pape Urbain II. présida, leur défendit de passer d'une Cure à une autre, par la seule vûe du revenu, sous peine de perdre l'une & l'autre. *Quòd si ambitionis vel cupiditatis causâ ad aliam ditiorem Ecclesiam migraverint, utramque amittant.*

Que si les Pasteurs sont obligés de conserver avec tant de soin l'integrité des ames dont ils ont reçu le gouvernement; avec quelle attention les fideles doivent-ils veiller sur eux-mêmes, pour ne point se laisser corrompre par un amour étranger qui les attache à la creature, en renonçant à J. C. leur Epoux, pour se prostituer au démon : Car, *Qui que vous soyez*, dit Origene, *si vous recevez dans le lit de votre ame le diable pour adultere, votre ame commet un adultere avec lui. Si l'esprit de colere, ou d'envie, si l'esprit d'orgueil, ou d'impudicité entre votre ame; & que vous le receviez; si vous prêtez l'o-*

Origen. hom. 1. in Luc. c. 2.

veille à ses discours, & que vous vous plaisiez dans votre cœur à ses suggestions, vous commettez un adultere avec lui. N'est-ce pas une chose horrible à penser, de chasser de notre cœur l'Esprit saint qui avoit fait son temple de notre corps; qui avoit embelli & enrichi notre ame de ses dons & de ses graces, pour y recevoir l'esprit impur qui la corrompt, la deshonore & la souille, & l'attire avec lui dans des supplices éternels?

℣. 7. jusqu'au 13. *Est-ce que j'ai fait une faute, lorsqu'afin de vous élever je me suis rabaissé moi-même en vous prêchant gratuitement l'Evangile de Dieu? &c.*

On ne peut assez admirer d'un côté la grandeur d'ame de saint Paul, d'un autre côté sa patience, sa douceur & sa moderation. Il faisoit voir son courage & sa fermeté contre les faux-apôtres qui corrompoient la doctrine qu'il avoit prêchée aux Corinthiens, & sa retenue à l'égard de ce même peuple, dont il supportoit la dureté & l'insensibilité qu'il avoit pour lui. Ce même Apôtre avoit souffert une infinité d'injures & d'outrages dans le cours de sa prédication; mais tous ces maux qu'il a reçus de la part de ses ennemis déclarés, ne le touchoient pas tant que ceux qu'il enduroit de la part de ceux avec qui il avoit contracté une union particuliere. Il avoit rendu aux Corinthiens de très-grands services, en les retirant de l'idolatrie, & leur donnant la connoissance du vrai Dieu; il avoit converti à la foi un très-grand nombre de gens dans cette ville; & cependant il y souffrit une si grande disette, qu'il manquoit des choses nécessaires sans rien recevoir d'eux. Il travailloit par la prédication de la parole à la conservation de la vie spirituelle de ses disciples, & étoit obligé de travailler de ses

mains pour ſubſiſter & ſe conſerver la vie du corps. Il recevoit même d'autre part ce qui lui étoit néceſſaire pour ſes beſoins, afin de pouvoir ſervir gratuitement les Corinthiens.

Qui pourroit donc aſſez louer la retenue de ce grand Apôtre, qui donnoit la nourriture ſpirituelle ſans recevoir la corporelle? qui combloit ſes diſciples de richeſſes éternelles, & qui manquoit de pain parmi eux au milieu de leur abondance, qui ſouffroit la faim parmi des gens raſſaſiés qui lui étoient ſi redevables, ſans néanmoins ſe plaindre de ce qu'il ſouffroit, & ſans en rien dire? Ne falloit-il pas être un ſaint Paul pour ſupporter une ſi grande dureté à ſon égard, ſans ceſſer néanmoins de leur annoncer la parole de Dieu pendant dix-huit mois continuels? Que s'il leur en a parlé dans ſa lettre quand il n'a point été avec eux, ç'a été pour leur faire connoître leur faute, & pour les avertir de n'en point uſer de même à l'égard des autres freres; car il ne cherchoit que le bien des autres, & non point ſa propre ſatisfaction.

Hom. 18. in Ezech. Si quelqu'un de nous, dit ſaint Gregoire, avoit converti à la foi un riche de ce monde, & qu'il ſe vît dans la néceſſité ſans en recevoir aucun ſecours, n'auroit-il pas auſſi-tôt déſeſperé de ſon ſalut? Ne croiroit-il pas avoir travaillé en vain? Et ne ceſſeroit-il pas d'exhorter à la vertu un homme qu'il verroit ne point commencer par lui-même à lui donner des marques de ſa converſion par de bonnes œuvres? Mais ce grand Apôtre qui avoit une charité parfaite & conſommée, n'en uſe pas de la ſorte; il continua toujours d'aimer & de ſervir ce peuple ingrat, ſe conſiderant comme un medecin qui ne ceſſe point de prendre ſoin d'un malade juſ-

qu'à ce qu'il ſoit guéri. En effet Dieu donna ſa benediction à la perſeverance de ſon ſerviteur ; car il vint enfin à bout de ce qu'il avoit entrepris, il amollit la dureté de leurs cœurs, & les porta à donner des marques de leur charité par les liberalités qu'ils exercent à l'égard des pauvres.

Cette conduite du ſaint Apôtre peut bien ſervir d'exemple à pluſieurs, qui ſe rebutent de l'indocilité ou de l'ingratitude de ceux qu'ils ont à conduire. Ils devroient rougir de leur impatience à la vûe d'une ſi grande douceur, & d'une ſi grande tranquilité d'eſprit ; *Vous voyez*, dit ſaint Jacques, *que le laboureur, dans l'eſperance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment que Dieu envoye les pluies de la premiere & de l'arriere ſaiſon.* Jac. 5. 7. Les ames ne ſe convertiſſent pas en un inſtant, mais peu à peu. Dieu a ſes temps pour accomplir ſes deſſeins ſur les hommes ; quand il vient à les toucher, les inſtructions, qui en apparence leur ont été faites inutilement, produiſent leur fruit dans leur cœur, quand ce ne ſeroit qu'en leur extrême vieilleſſe. Mais la converſion des pecheurs s'opere en employant plus de temps à prier pour eux qu'à leur parler.

℣. 13. juſqu'au 16. *Car ces perſonnes ſont de faux-apôtres, des ouvriers trompeurs, qui ſe transforment en Apôtres de J. C. &c.*

Comment ces docteurs étoient-ils de faux-apôtres, puiſqu'ils annonçoient J. C. qu'ils ne recevoient point d'argent de la prédication de l'Evangile, & qu'ils ne prêchoient point un autre Evangile que ſaint Paul ? C'eſt que ces miniſtres de ſatan ne le faiſoient qu'avec déguiſement & hypocriſie, & dans l'intention de tromper ; & en cela

ils imitoient leur maître. Car cet ennemi du genre humain déguise ses pernicieux desseins en plusieurs manieres pour nous mieux surprendre. Il tente les ames religieuses, dit saint Gregoire, d'une maniere bien differente de celle dont il tente les ames mondaines. Il propose ouvertement aux méchans les choses mauvaises qu'ils desirent; mais il trompe secrettement les bons en leur présentant le mal couvert du voile de la piété. Il paroît aux yeux des premiers comme étant de leurs amis familiers, sans prendre soin de déguiser sa malice; mais à l'égard des autres qui sont étrangers à son égard, il se couvre d'un manteau d'honnêteté, pour insinuer dans leur ame, sous le prétexte de quelque bonne œuvre, le mal qu'il ne pourroit pas leur faire recevoir tout ouvertement. Ainsi lorsque ses membres ne nous peuvent faire du mal par une violence ouverte, ils se cachent comme sous l'habit de quelque bonne action, & ils déguisent par une sainteté apparente le mal qu'ils font en effet.

Gregor. Moral lib. 33. c. 14.

Si les méchans paroissoient manifestement tels qu'ils sont, ils ne pourroient être reçus parmi les bons; mais ils se revêtent de quelque exterieur de piété, afin que les justes voyant en eux, au-moins l'apparence de ce qu'ils aiment, puissent par ce moyen être infectés du venin secret du mal qu'ils ont en horreur: De sorte que sans le secours de la grace il est impossible de découvrir le masque de la dissimulation de satan & de ses ministres, qui se couvrent souvent de l'apparence de la sainteté. Mais Dieu inspire dans les ames de ses serviteurs une grace de discernement pour connoître toutes les ruses de cet esprit de malice, & voit à nud ce visage trompeur qu'il avoit si artificieusement couvert du voile de la piété.

Les gens de bien sçavent d'autant mieux faire un vrai discernement des vertus d'avec les vices, qu'ils sont plus intimement unis à la lumiere interieure. Et, comme remarque encore saint Gregoire, y a-t-il lieu de s'étonner que nous fassions spirituellement ce que nous voyons tous les jours faire aux changeurs en des choses materielles? Lorsqu'ils reçoivent quelque piece de monnoie, ils en examinent premierement la qualité, puis la marque, & enfin le poids; de crainte ou qu'il n'y ait du cuivre caché sous l'or, ou qu'étant pur or, la marque ne soit pas telle que la porte la bonne monnoie; ou qu'étant de bon or & de bonne marque elle ne se trouve trop legere. Si donc ceux dont nous ne reconnoissons pas le fonds, font quelque bien qui éclate au-dehors, il le faut examiner avec toute la précaution & la circonspection possible, de peur que si l'on reçoit comme quelque chose de parfait, une chose qui est imparfaite, elle ne tourne à la perte & au désavantage de celui qui la reçoit. L. 33. c. 28.

Or comment auroient-ils les qualités d'une monnoie légitime, si leur intention n'est pas droite en tout ce qu'ils font, puisqu'ils n'y recherchent que la gloire temporelle, & non la céleste patrie? Comment n'auroient-ils pas une marque differente de celle de la vraie monnoie, puisqu'en persecutant les justes, ils sont très éloignés de la véritable piété? Et comment pourroient-ils avoir tout le poids qui leur est nécessaire, puisque bien loin d'avoir atteint la perfection de l'humilité, ils n'en ont pas seulement le moindre vestige? Par toutes ces marques les élus, dit le même saint Gregoire, reconnoîtront le peu de cas qu'ils doivent faire des actions miraculeuses de ces personnes, qui choquent

tout ce qu'on apprend qu'ont fait les saints Peres.

℣. 16. jusqu'au 28. *Je vous le dis encore une fois : Que personne ne me juge imprudent, ou au-moins souffrez-moi comme un imprudent, & permettez-moi de me glorifier un peu, &c.*

Ce n'est point une chose qui soit selon Dieu, de se glorifier du bien que l'on fait, puisque l'homme n'a rien de bon de lui-même, & que le Fils de Dieu dit dans son Evangile, que *lorsque nous aurons fait tout ce qui nous est commandé, nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait que ce que nous étions obligés de faire :* c'est pourquoi les Saints s'étudient d'ordinaire à cacher tout le bien qu'ils font par esprit d'humilité ; d'où vient que J. C. dit à ses disciples : *Prenez bien garde de ne faire pas vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être regardés*, & pour s'attirer leur estime & leurs louanges. Mais ils se trouvent quelquefois obligés de les publier eux-mêmes pour l'édification du prochain : ainsi en cachant leurs bonnes œuvres, ils se conservent dans l'humilité, & lorsqu'ils les publient contre leur gré, le bon exemple en passe au prochain. Il faut donc, selon saint Gregoire, que l'amour de l'humilité retienne ces vertus dans le silence, & que la nécessité les publie. Il est écrit dans l'Evangile, *On n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau ; mais on la met sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Que votre lumiere luise de la même sorte devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre Pere qui est dans les cieux.* Ainsi il arrive quelquefois des occasions, où les Saints sont comme forcés de faire de bonnes œuvres devant le monde, ou de raconter eux-mêmes

Luc. 17. 10.

Moral. lib. 19. c. 12.

Matth. 5. 15. 16.

devant les hommes celles qu'ils ont faites : mais ils ne le font que dans le desir que leur Pere celeste en tire sa gloire & non pas eux-mêmes ; car quelque belles choses que l'on prêche, souvent elles sont peu considerables quand on doute de la vertu de celui qui prêche ; c'est pourquoi ils sont quelquefois obligés de faire connoître leur piété, afin d'avoir plus d'autorité dans l'esprit de leurs auditeurs, & de pouvoir ainsi procurer leur conversion. De sorte qu'ils racontent leurs actions de piété, afin d'attirer le respect & l'estime de ceux qui les écoutent : & ils en veulent attirer l'estime, afin d'en être écoutés plus favorablement & avec plus de fruit.

C'est pour cela que d'une part les vrais prédicateurs fuient l'honneur & la réputation, de crainte de la vaine gloire, & que de l'autre ils desirent d'être estimés & honorés, afin qu'on les imite. C'est ainsi que notre grand Apôtre fuit d'être honoré, & en même temps marque à ses disciples combien il méritoit de l'être : *Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes*, dit-il aux Corinthiens, *mais nous prêchons J. C. notre Seigneur ; & quant à nous ; nous nous regardons comme vos serviteurs pour* JESUS. Comme donc il avoit appris que se laissant aller aux persuasions trompeuses des faux-apôtres, ils se détournoient du droit chemin de la vraie foi, il leur marque ici quel respect ils doivent avoir pour lui : *Puisqu'il y en a*, dit-il, *qui sont si hardis à parler d'eux-mes, je veux bien faire une imprudence, en me rendant aussi hardi qu'eux ; sont-ils Hebreux ? je le suis aussi, &c.* Il ajoûte même, qu'il a été ravi jusqu'au troisiéme ciel, & qu'ayant été élevé jusqu'au paradis, il y a penetré des mysteres divins & ineffa-

2. Cor. 4. 5.

c. 11. 21.

bles. D'abord en fuyant d'être honoré, il se dit le serviteur de ses disciples: & peu après recherchant de l'être, pour l'édification de ses disciples, il releve la sainteté de sa vie, au-dessus de celle des faux-apôtres: Et en cela ce saint Docteur n'a eu d'autre vûe que de se faire connoître véritablement pour tel qu'il étoit, afin qu'en comparaison de lui, & les paroles & la vie de ces faux-docteurs ne parussent dignes que de mépris. S'il se fût caché en cette rencontre, il les eût fait estimer, & eût donné lieu à l'erreur; le silence en ces occasions est blâmable: mais il en use avec une conduite admirable, lorsqu'en marquant son humilité, il recherche l'avantage spirituel de son prochain; & qu'en se disant le serviteur de ses disciples, il fait voir combien il est preferable à ses adversaires.

On peut donc conclure avec le grand saint Gregoire, que les gens de bien peuvent quelquefois être bien aises d'être estimés du monde; mais c'est dans la pensée que cette bonne réputation sert à exciter les autres à la piété & à la vertu; & de cette sorte ce n'est plus de leur propre gloire qu'ils se réjouissent; mais des avantages qui en reviennent à leur prochain. Il y a grande difference entre courir après les louanges, & se réjouir de l'avancement de ses freres. Aussi quand cette réputation se trouve inutile au bien spirituel de notre prochain, au-lieu de nous élever & de nous flatter, elle doit nous être à charge.

Moral. l. 12. c. 5.

℣. 28. jusqu'à la fin. *Outre ces maux, qui ne sont qu'exterieurs, le soin que j'ai de toutes les Eglises m'attire une foule d'affaires, &c.*

Plus on considere la vertu de saint Paul, plus elle paroît admirable. Il étoit toujours exposé à une

une infinité d'injures, de souffrances & de maux ; mais ce nombre effroyable de souffrances ne lui étoit rien en comparaison du *soin qu'il avoit de toutes les Eglises*, & de la part qu'il prenoit à tout ce qui arrivoit aux particuliers ; s'il avoit le corps déchiré de coups, il avoit le cœur bien plus déchiré de la douleur & de l'inquiétude que lui causoit l'ébranlement & le relâchement de quelqu'un d'entre les fideles ; quel que pût être l'affoiblissement des plus vils & des plus miserables, il lui étoit aussi sensible que celui des plus considerables, & chaque membre de l'Eglise l'inquietoit autant que si toute l'Eglise eût été renfermée en lui seul ; tant étoit grande l'ardeur & l'étendue de sa charité. Un homme dans les souffrances est pour l'ordinaire uniquement appliqué à son mal, & n'a d'autre soin que de se procurer quelque repos : mais on peut dire de saint Paul, qu'il n'étoit point comme le reste des hommes ; lorsque tant d'ennemis se soulevoient contre lui, lorsque tant de persecuteurs le tourmentoient, & qu'il étoit seul à soutenir une si grande foule de maux, il avoit l'esprit plus inquiet pour les fideles, que le pere le plus tendre ne le peut avoir pour son fils. *O charité admirable*, s'écrie saint Gregoire Pape, *il oublie ce qu'il endure, il ne songe qu'à empêcher que les cœurs de ses disciples ne soient ébranlés par les dangereuses persuasions des méchans : il méprise les plaies que reçoit son corps, & il ne songe qu'à guérir dans les autres les plaies de leur cœur.* *Moral. l. 3. c. 13.*



CHAPITRE XII.

1. S'Il faut se glorifier ‖, (quoiqu'il ne soit pas avantageux de le faire,) je viendrai maintenant aux visions & aux revelations du Seigneur.

1. SI gloriari oportet (non expedit quidem) veniam autem ad visiones & revelationes Domini.

2. Je connois un homme en Jesus-Christ ‖, qui fut ravi il y a quatorze ans, (si ce fut avec son corps, ou sans son corps, je ne sçai; Dieu le sçait,) qui fut ravi, *dis-je*, jusqu'au troisiéme ciel :

2. Scio hominem in Christo ante annos quatuordecim, (sive in corpore nescio, sive extra corpus nescio, Deus scit) raptum hujusmodi usque ad tertium cœlum.

3. & je sçai que cet homme, (si ce fut avec son corps, ou sans son corps, je n'en sçai rien, Dieu le sçait;)

3. Et scio hujusmodi hominem, (sive in corpore, sive extra corpus, nescio, Deus scit.)

4. que cet homme, *dis-je*, fut ravi dans le paradis, & qu'il y entendit des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis ‖ à un homme de rapporter.

4. quoniam raptus est in paradisum : & audivit arcana verba, quæ non licet homini loqui.

5. Je pourrois me glorifier *en parlant* d'un tel homme; mais pour moi je ne veux me glorifier que dans mes foiblesses & dans mes afflictions.

5. Pro hujusmodi gloriabor : pro me autem nihil gloriabor nisi in infirmitatibus meis.

ỳ. 1. *Grec.* il faut que je me glorifie.

ỳ. 2. *expl.* un Chrétien.

ỳ. 4. *autr.* de dire aux hommes.

6. Nam & si voluero gloriari, non ero insipiens; veritatem enim dicam: parco autem, ne quis me existimet supra id quod videt in me, aut aliquid audit ex me.

6. Que si je voulois me glorifier, je le pourrois faire sans être imprudent; car je dirois la vérité; mais je me retiens, de-peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi; ou de ce qu'il entend dire de moi.

7. Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ angelus satanæ, qui me colaphizet.

7. Aussi de-peut que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élevement, Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un éguillon, qui est l'ange & le ministre de satan, pour me donner des soufflets ‖.

8. Propter quòd ter Dominum rogavi ut discederet à me:

8. C'est pourquoi j'ai prié trois fois ‖ le Seigneur, afin que *cet ange de satan* se retirât de moi.

9. & dixit mihi: Sufficit tibi gratia mea: nam virtus in infirmitate perficitur. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.

9. Et il m'a répondu: Ma grace vous suffit; car ma puissance éclate davantage dans la foiblesse ‖. Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes foiblesses, afin que la puissance de Jesus-Christ reside en moi ¶.

10. Propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in con-

10. Et ainsi je sens de la satisfaction & de la joie dans les foiblesses, dans les outra-

✝. 7. *Grec.* afin que je ne m'éleve point.
✝. 8. *expl.* souvent.
✝. 9. *lettr.* la vertu se perfectionne dans la foiblesse.

ges, dans les néceſſités *où je me trouve réduit*, dans les perſécutions, dans les afflictions preſſantes *que je ſouffre* pour Jeſus-Chriſt : car lorſque je ſuis foible, c'eſt alors que je ſuis fort //.

tumeliis, in neceſſitatibus, in perſecutionibus, in anguſtiis pro Chriſto : cùm enim infirmor, tunc potens ſum.

11. J'ai été imprudent, c'eſt vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous de parler avantageuſement de moi //, puiſque je n'ai été en rien inferieur aux plus éminens d'entre les Apôtres, encore que je ne ſois rien.

11. Factus ſum inſipiens ; vos me coëgiſtis. Ego enim à vobis debui commendari ; nihil enim minus fui ab iis, qui ſunt ſupra modum Apoſtolí, tametſi nihil ſum.

12. Auſſi les marques de mon apoſtolat ont paru parmi vous dans toute ſorte de tolerance & de patience, dans les miracles, dans les prodiges, & dans les effets extraordinaires de la puiſſance divine.

12. Signa tamen apoſtolatûs mei facta ſunt ſuper vos, in omni patientia, in ſignis, & prodigiis, & virtutibus.

13. Car en quoi avez-vous été inferieurs aux autres Egliſes, ſi ce n'eſt en ce que je n'ai point voulu vous être à charge ? Pardonnez-moi ce tort que je vous ai fait //.

13. Quid eſt enim quod minus habuiſtis præ ceteris Eccleſiis, niſi quòd ego ipſe non gravavi vos ? Donate mihi hanc injuriam.

14. Voici la troiſiéme fois // que je me prépare pour vous aller voir, & ce ſera encore

14. Ecce tertio hoc paratus ſum venire ad vos, & non ero gra-

℣. 10. *expl.* par la grace de Jeſus-Chriſt.

℣. 11. *expl.* en me relevant de cette ſorte.

℣. 13. c'eſt une ironie.

℣. 14. Saint Luc n'a pas fait mention du ſecond voyage de l'Apôtre.

vis vobis. Non enim quæro quæ vestra sunt, sed vos, nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis.

sans vous être à charge. Car c'est vous que je cherche, & non votre bien; puisque ce n'est pas aux enfans à amasser des trésors pour leurs peres, mais aux peres *à amasser* pour leurs enfans.

15. Ego autem libentissimè impendam, & superimpendar ipse pro animabus vestris; licèt, plus vos diligens, minùs diligar.

15. Aussi pour ce qui est de moi, je donnerai très-volontiers *tout ce que j'ai*, & je me donnerai encore moi-même pour *le salut de* vos ames; quoiqu'ayant tant d'affection pour vous, vous en ayez peu pour moi.

16. Sed esto: ego vos non gravavi, sed cùm essem astutus, dolo vos cepi.

16. On dira peut-être, qu'il est vrai que je ne vous ai point été à charge; mais qu'étant artificieux, j'ai usé d'adresse pour vous surprendre.

17. Numquid per aliquem eorum, quos misi ad vos, circumveni vos?

17. Mais me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés, pour tirer quelque chose de vous?

18. Rogavi Titum, & misi cum illo fratrem. Numquid Titus vos circumvenit? Nonne eodem spiritu ambulavimus? Nonne iisdem vestigiis.

18. J'ai prié Tite de vous aller trouver, & j'ai envoyé encore avec lui un de nos freres. Tite a-t-il tiré quelque chose de vous? n'avons-nous pas suivi le même esprit? N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces?

19. Olim putatis quòd excusemus nos

19. Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein,

de nous justifier devant vous ? Nous vous parlons devant Dieu en Jesus-Christ ‖, & tout ce que nous vous disons, *mes* chers *freres*, est pour votre édification.

apud vos : Coram Deo in Christo loquimur : omnia autem, carissimi ; propter ædificationem vestram.

20. Car j'apprehende qu'arrivant vers vous, je ne vous trouve pas tels que je voudrois ; & que vous ne me trouviez pas aussi tels que vous voudriez ‖. Je crains de rencontrer parmi vous des dissensions, des jalousies, des animosités, des querelles, des médisances, des faux rapports, des élevemens d'orgueil, des troubles, *&* des tumultes ;

20. Timeo enim, ne fortè cùm venero, non quales volo inveniam vos, & ego inveniar à vobis qualem non vultis : ne fortè contentiones, æmulationes, animositates, dissensiones, detractiones, susurrationes, inflationes, seditiones sint inter vos ;

21. & qu'ainsi Dieu ne m'humilie ‖ *lorsque je serai revenu* chez vous, & que je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs, qui étant déja tombés en des impuretés, des fornications, & des déreglemens infames n'en ont point fait pénitence.

21. ne iterùm cùm venero, humiliet me Deus apud vos, & lugeam multos ex iis qui antè peccaverunt, & non egerunt pœnitentiam super immunditia, & fornicatione, & impudicitia, quam gesserunt.

℣. 19. *expl.* avec toute sincerité.
℣. 20. *expl.* non doux & indulgent, mais severe & rigoureux.
℣. 21. *autr.* ne me contriste.



SENS LITTERAL.

℣. 1. *S'Il faut se glorifier, (quoiqu'il ne soit pas avantageux de le faire) je viendrai maintenant aux visions & aux revelations du Seigneur.*

S'il faut se glorifier ; c'est-à-dire : Puisque je me vois obligé de publier ce qui m'est glorieux. Gr. *Il faut que je me glorifie, quoiqu'il ne soit pas avantageux ;* c'est-à-dire, qu'il ne convienne pas à un homme sage de le faire, ni que cela soit conforme à l'humilité chrétienne, & qu'il vaudroit mieux pour moi tenir dans le silence ce que j'aurois encore à vous dire sur ce sujet, parce que la continuation de cette matiere m'engageroit à vous parler de mes visions & de mes revelations : ce qui me seroit une occasion de vaine gloire, & aux autres un sujet de trop grande estime dans ma personne ; & ce qui seroit même contre le dessein que j'ai, de ne me glorifier que de mes infirmités & de mes souffrances ; & contre le dessein de Dieu, qui ne m'a communiqué ces graces que pour mon usage particulier : *Quæ non licet homini loqui.*

Je viendrai maintenant aux visions, &c. La vision est une représentation surnaturelle, exterieure ou interieure de quelqu'objet, ou de quelque mystere ; mais la revelation est l'intelligence & la connoissance parfaite de cette représentation. L'apparition des sept bœufs qui se fit à Pharaon, étoit une pure vision ; mais l'intelligence qui en fut donnée à Joseph, étoit une revelation. Voyez Gen. 41. 2.

℣. 2. *Je connois un homme en J. C. qui fut ravi il y a quatorze ans : (si ce fut avec son corps, ou sans son*

corps, je ne sçai, Dieu le sçait,) *qui fut ravi*, dis-je, *jusqu'au troisiéme ciel.*

Je connois un homme en J. C. c'est-à-dire, un fidele, un Chrétien, moi-même. L'Apôtre parle ici en tierce personne, non pas pour se cacher, mais pour marquer qu'il ne parle qu'à regret, & que par nécessité, & pour se dérober à lui-même des avantages si glorieux, & n'en attribuer la gloire qu'à Dieu seul, de qui il les tenoit de sa pure grace, & sans les avoir mérités.

Qui fut ravi il y a quatorze ans. Il ne fait cette observation, que pour faire voir qu'ayant été un si long espace de temps sans parler de ce ravissement, il n'y avoit en lui ni legereté, ni vanité de le dire à present.

Si ce fut avec son corps ; c'est-à-dire, avec transport & élevation de son corps, comme celui d'Habacuc, qui fut transporté de Judée à Babylone par un Ange ; ou celui de J. C. qui le fut par le diable sur une haute montagne. *Autr.* En demeurant en vie, & étant seulement en extase, Dieu produisant surnaturellement dans son ame l'espece des choses qui lui ont été revelées.

Ou sans son corps, &c. c'est-à-dire, sans que son corps fût transporté hors de son lieu naturel, le ravissement s'étant seulement passé en esprit ; comme celui d'Ezechiel, qui vit en esprit, du fleuve de Chobar, ce qui se passoit au temple de Jerusalem. *Autr.* Son ame ayant été entierement separée du corps & transportée dans le ciel pour entendre ces choses de la voix de Dieu même ou de J. C.

Qui fut ravi jusqu'au troisiéme ciel. Les Juifs, conformément à l'Ecriture, divisent le ciel en trois regions differentes, dont la premiere est celle de

l'air ; la deuxiéme , le firmament, qui est la partie du ciel où sont les astres ; & la troisiéme est ce qu'ils appellent par excellence : *Cœlum cœli*, ou *Cœli cœlorum*, qui est le ciel où est la demeure des Anges & des Bienheureux.

℣. 3. *Et je sçai que cet homme, (si ce fut avec son corps, ou sans son corps, je n'en sçai rien, Dieu le sçait.)*

Et je sçai que cet homme, si ce fut avec son corps, &c. Cette repetition n'est pas inutile ; & c'est comme si l'Apôtre disoit : Je vous annonce encore une fois mon ignorance là dessus, afin que vous soyez plus persuadés de ma sincerité, & de la vérité des choses que je vous dis avec certitude ; puisque je suis si exact à ne vous rien assurer de ce que je ne sçais pas.

℣. 4. *Que cet homme*, dis-je, *fut ravi dans le paradis, & qu'il y entendit des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter.*

Que cet homme fut ravi dans le paradis, c'est-à-dire, non seulement jusqu'au ciel empyrée, mais en la partie du ciel empyrée où sont les Anges & les Bienheureux : car il y a apparence que ce ciel étant d'une si prodigieuse & si excessive grandeur, toute son étendue n'est pas destinée pour la demeure des Bienheureux ; mais qu'il y a un certain lieu déterminé pour cette demeure, qui se nomme *le paradis*, par excellence : *Hodie mecum eris in paradiso.* Luc. 23. 43.

Et qu'il y entendit des paroles ineffables, c'est-à-dire, qu'on ne peut expliquer à cause de leur sublimité, qui est au-dessus de l'intelligence & de la capacité ordinaire des hommes les plus éclairés. *Autr.* Qu'il y vit des choses admirables, qu'il n'est pas possible de décrire ni de rapporter ; car souvent l'Ecriture dit, *entendre*, pour, *voir* ; & *voir*, pour, *entendre* :

& sans doute que l'Apôtre y vit & y entendit également des choses sublimes.

Qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter, c'est-à-dire, qu'il n'est pas possible d'exprimer. *Autr.* Qu'il n'est pas permis de découvrir en quelque maniere que ce soit.

℣. 5. *Je pourrois me glorifier* en parlant *d'un tel homme : mais pour moi, je ne veux me glorifier que dans mes foiblesses* & *dans mes afflictions.*

Je pourrois me glorifier en parlant *d'un tel homme*, puisque cet homme n'est autre chose que moi-même, encore que par modestie j'en parle comme d'un autre homme, à cause de la difference notable de son état, qui est tout céleste & divin d'avec la condition ordinaire dans laquelle je vis chargé d'infirmités & de miseres, comme tous les autres hommes.

Mais pour moi, dans l'état où je suis, si different de celui de cet homme, dont je parle, *je ne veux me glorifier que dans mes foiblesses*, *&c.* ni recevoir d'autre gloire que celle qui me peut humilier, & me représenter mon néant, puisqu'elle m'expose moins à la vanité & à l'envie. D'ailleurs, j'ai sans comparaison plus de part à la gloire de mes souffrances & de mes afflictions, qu'à celle de mes revelations, dont Dieu seul est l'auteur, sans que j'y aie rien cooperé de ma part, & sans que je les aie nullement méritées.

℣. 6. *Que si je voulois me glorifier, je le pourrois faire sans être imprudent ; car je dirois la vérité ; mais je me retiens, de peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi, ou de ce qu'il entend dire de moi.*

Que si je voulois me glorifier de quelqu'autre chose que de mes souffrances & de mes foiblesses, & me

prévaloir contre mes adversaires de tant d'autres graces plus sublimes & plus éclatantes dont Dieu m'a comblé ; *je le pourrois faire sans être imprudent* ; c'est-à-dire, sans que personne pût justement trouver à redire à ma conduite, ni m'accuser de vanité.

Car. Ceci se rapporte à ce que l'Apôtre vient de dire : Que dans l'état où il se trouvoit, il ne vouloit se glorifier que dans ses foiblesses. Ce qui suppose qu'il auroit bien pu se glorifier d'autre chose, s'il avoit voulu.

Je dirois la vérité. Ce qui seroit suffisant dans la nécessité présente où je suis de défendre l'honneur de mon ministere, & pour me mettre à couvert du reproche d'imprudence qu'on pourroit me faire en un autre temps où je ne serois pas contraint de me louer moi-même.

Mais je me retiens, c'est-à-dire : Je m'abstiens de dire des choses plus sublimes de moi, de peur qu'on en conçoive une plus haute estime que celle qu'on en a, à cause de mes actions ordinaires, & de mes prédications ; m'étant plus utile, pour conserver l'humilité, de me contenir dans une juste moderation.

De peur que quelqu'un ne m'estime, &c. à cause des actions qu'il me voit faire, & des prédications qu'il m'entend prononcer ; ce qui arriveroit sans doute, si je passois plus avant dans le recit de mes autres avantages.

℣. 7. *Aussi de peur que la grandeur de mes revelations ne me causat de l'élevement, Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un aiguillon, qui est l'ange & le ministre de satan, pour me donner des soufflets.*

Aussi de peur que la grandeur de mes revelations, &c. ne me soit une occasion de tomber dans la vanité,

je me ſens obligé de m'abſtenir moi-même du recit de ces avantages conſiderables, & de vous faire celui de mes foibleſſes & de mes ſouffrances.

Dieu voulant donc me faire éviter l'orgueil & la préſomption que pouvoit me donner la communication qu'il m'avoit faite des rayons de ſa gloire, *a permis que je reſſentiſſe dans ma chair*, c'eſt-à-dire, le corps ou la partie terreſtre ou inferieure de l'homme; ce que l'Apôtre appelle ailleurs la concupiſcence de la chair; d'autres l'expliquent des afflictions qu'il recevoit de la part de ſes adverſaires.

Un aiguillon. Grec. *Epine*. Comme s'il diſoit un mal très-aigu & une douleur très-piquante, telle que pouvoit être, ſelon quelques Peres, un grand mal de tête ou d'entrailles, ou, ſelon la penſée de ſaint Auguſtin, quelque tentation violente d'impureté que le diable excitoit en lui. L'Apôtre fait ici alluſion aux aiguillons des abeilles, qui demeurent dans la chair de ceux qui en ſont piqués, qui en irritent & prolongent la douleur.

Qui eſt l'ange & le miniſtre de ſatan, c'eſt-à-dire, le nonce, l'envoyé de ſatan, l'ennemi des hommes & de tout bien; ce qui revient au même ſens, que ſi l'on diſoit: envoyé de la part du diable.

Pour me donner des ſoufflets, c'eſt-à-dire, pour me tourmenter, me tenter, m'affliger, m'humilier, en ſe ſoulevant contre la loi de mon eſprit. Voyez Gal. 5. 17. D'autres l'entendent de coups véritables en la chair.

℣. 8. *C'eſt pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur, afin que* cet ange de ſatan *ſe retirât de moi.*

C'eſt pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur en divers temps, *afin que*, *&c.* craignant que cette peine ne fût préjudiciable à mon ſalut, & qu'elle ne fût

un obstacle à m'acquitter dignement de mon ministere.

℣. 9. *Et il m'a répondu : Ma grace vous suffit ; car ma puissance éclate davantage dans la foiblesse. Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes foiblesses, afin que la puissance de J. C. réside en moi.*

Et il m'a répondu : Ma grace vous suffit, c'est-à-dire, contentez-vous quant à present de la bienveillance que j'ai pour vous, puisqu'elle est capable de vous mettre à couvert de tout danger ; mais n'attendez pas que je vous accorde l'effet de vos prieres ? C'est là raison que Dieu rend à saint Paul, de ce qu'il ne l'exauce pas, & de ce qu'il ne veut pas le délivrer de sa peine.

Car ma puissance éclate davantage dans la foiblesse, c'est-à-dire, se fait mieux connoître, lorsque ceux en qui & par qui je fais paroître les effets de ma puissance, sont dans la foiblesse & dans l'infirmité, parce qu'alors toute la gloire m'en est attribuée, puisqu'ils sont eux-mêmes si foibles, que souvent ils ne peuvent se garantir des maux dont ils préservent & dont ils guerissent les autres. Saint Paul chassoit les diables des corps des autres, & il ne pouvoit l'éloigner de lui-même.

Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes foiblesses, c'est-à-dire, je préfererai la gloire de J. C. à ma satisfaction & à mon interêt propre, *afin que la puissance de J. C. reside en moi*, c'est-à-dire, continue d'habiter en moi sans s'en retirer, & qu'il se serve toujours de moi pour faire paroître les effets de sa puissance, que je préfere à ma propre satisfaction.

℣. 10. *Et ainsi je sens de la satisfaction & de la joie dans les foiblesses, dans les outrages, dans les nécessités,*

où je me trouve réduit, *dans les persecutions, dans les afflictions pressantes* que je souffre *pour J. C. car lorsque je suis foible, c'est alors que je suis fort.*

Et ainsi le desir que j'ai que la vertu de J. C. habite en moi, fait que *je sens de la satisfaction, &c.* de ce que J. C. se sert de moi pour operer de plus grandes merveilles.

℣. 11. *J'ai été imprudent, c'est vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit de vous à parler avantageusement de moi; puisque je n'ai été en rien inferieur aux plus éminens d'entre les Apôtres, encore que je ne sois rien.*

J'ai été imprudent, c'est-à-dire, j'ai agi comme un imprudent, *c'est vous qui m'y avez contraint*, pour soutenir l'honneur & la gloire de mon ministere contre mes adversaires, qui tâchoient de le rendre méprisable, afin de vous séduire.

Car c'étoit à vous de parler avantageusement de moi, & non pas à moi, selon les regles ordinaires de la prudence & de l'humilité chrétienne, qui ne permettent pas de se louer soi-même. *Laudet te alienus, & non os tuum.* Prov. 27. 2.

Puisque vous connoissiez mieux que personne les choses qui peuvent me rendre recommandable, & que vous sçavez si bien que *je n'ai été en rien inferieur aux plus éminens d'entre les Apôtres*, c'est-à-dire, en grace, en vertu & dans toutes les fonctions de mon ministere. Voyez 1. Cor. 11. 5.

Encore que je ne sois rien de moi-même hors de la pure grace de J. C. laquelle m'a élevé à l'état où je suis.

℣. 12. *Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous, dans toute sorte de tolerance & de patience, dans les miracles, dans les prodiges, & dans les effets extraordinaires de la puissance divine.*

Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous, comme vous en êtes vous-mêmes les témoins; & qu'ainsi personne ne me peut contester la dignité ni la gloire d'Apôtre non plus qu'aux autres, quelqu'effort que fassent mes adversaires pour me rabaisser au-dessous d'eux, & me rendre méprisable auprès de vous.

Dans toute sorte de tolerance, &c. c'est-à-dire, d'afflictions & de persecutions, qui est la premiere & la principale marque d'un homme vraiment apostolique.

✠. 13. *Car en quoi avez-vous été inferieurs aux autres Eglises, si ce n'est que je n'ai point voulu vous être à charge? Pardonnez-moi ce tort que je vous ai fait.*

Car en quoi avez-vous été inferieurs aux autres Eglises? c'est-à-dire: Avez-vous reçu moins de dons & de graces par l'imposition des mains, que les Eglises fondées par les autres Apôtres n'en ont reçu.

Si ce n'est en ce que je n'ai point voulu vous être à charge? comme ceux qui vivoient aux dépens des Eglises qu'ils avoient fondées. *Nunquid non habemus potestatem, &c.* 1. Cor. 9.

Pardonnez-moi, c'est une ironie, *ce tort que je* 4.
vous ai fait; si vous prétendez que c'est vous faire tort de ne rien prendre de vous quand on a droit de le faire.

✠. 14. *Voici la troisiéme fois que je me prépare pour vous aller voir; ce sera encore sans vous être à charge. Car c'est vous que je cherche, & non votre bien; puisque ce n'est pas aux enfans à amasser des trésors pour leurs peres, mais aux peres* à amasser *pour leurs enfans.*

Voici la troisiéme fois, &c. Saint Luc ne fait pas mention du second voyage de l'Apôtre, mais seulement du premier & du troisiéme. Voyez Act. 18. 1. & 20. 2. Quelques-uns l'expliquent, en disant

qu'il avoit été empêché par deux fois d'executer le dessein qu'il en avoit conçu. Voyez 1. Cor. 15. 5. 2. Cor. 1. 15. 16.

Car c'est vous, c'est-à-dire, votre salut *que je cherche, & non votre bien;* parce que les biens du monde sont indignes d'entrer dans le commerce spirituel qu'un Prédicateur entretient avec les fideles pour le ciel.

Puisque ce n'est pas aux enfans, selon la loi même, & l'instinct de la nature, *à amasser des trésors pour leurs peres, mais aux peres, &c.* à qui la grace inspire un amour bien plus fort & plus desinteressé à l'égard de leurs enfans.

℣. 15. *Aussi, pour ce qui est de moi, je donnerai très-volontiers* tout ce que j'ai, *& je me donnerai encore moi-même pour* le salut de *vos ames, quoiqu'ayant tant d'affection pour vous, vous en ayez peu pour moi.*

Aussi .... & je me donnerai encore moi-même, ma propre vie *pour* le salut de vos *ames, quoiqu'ayant tant d'affection pour vous, &c.* c'est-à-dire : Quoique j'aie pour vous toute l'affection possible, vous en avez cependant moins pour moi que pour mes adversaires, ausquels vous prodiguez vos biens liberalement, pendant que je manque de tout.

℣. 16. *On dira peut-être, qu'il est vrai que je ne vous ai point été à charge; mais qu'étant artificieux, j'ai usé d'adresse pour vous surprendre.*

On dira peut-être, &c. que j'ai affecté de ne rien exiger de vous ouvertement pour ma subsistance : *mais qu'étant artificieux, j'ai usé d'adresse pour vous surprendre;* c'est-à-dire, que j'ai sçu tirer des secours de vous sans que cela parût, & par des voies indirectes, afin de vous faire croire que j'agissois avec un entier desinteressement.

℣. 17.

℣. 17. *Mais me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés, pour tirer quelque chose de vous?*

Mais. C'est la réponse à l'objection du verset précedent, *me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés*, &c. Je vous prends à témoins vous-mêmes, & pouvez-vous dire d'aucun de ceux que je vous ai envoyés, qu'ils ont été chargés de tirer de vous quelque chose pour ma subsistance & pour la leur.

℣. 18. *J'ai prié Tite de vous aller trouver, & j'ai envoyé encore avec lui un de nos freres. Tite a-t-il tiré quelque chose de vous? N'avons-nous pas suivi le même esprit? N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces.*

J'ai prié Tite de vous aller trouver. C'étoit uniquement pour votre avancement spirituel.

Et j'ai envoyé encore avec lui un de nos freres, &c. On n'en sçait pas le nom; mais on croit que c'est le même dont parle saint Paul, ch. 8. v. 22. de cette lettre. D'autres que c'est Apollon, & d'autres que c'est saint Luc. *Autr.* Je ne vous ai envoyé que deux de nos freres, qui très-certainement n'ont rien exigé de vous.

N'avons-nous pas suivi le même esprit de desinteressement? *N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces*, c'est-à-dire, observé soigneusement les mêmes maximes, & les mêmes pratiques.

℣. 19. *Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein, de nous justifier devant vous? Nous vous parlons devant Dieu en J. C. & tout ce que nous vous disons*, mes *chers* freres, *est pour votre édification.*

Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein, &c. de nous purger de quelque soupçon que vous pourriez avoir de notre conduite.

Nous vous parlons devant Dieu, qui est témoin de

ce que je vous dis, *en J.C.* c'eſt-à-dire, avec la ſincerité que J. C. nous a enſeignée dans ſon Evangile, ſans aucun rapport à nous-mêmes.

Et tout ce que nous vous diſons, &c. eſt pour vous empêcher de concevoir du mépris pour l'Evangile, ou pour ſes miniſtres; & ſur-tout pour vous faire revenir à votre devoir, en vous remettant devant les yeux la maniere dont j'en ai uſé avec vous, & toutes les choſes que j'ai faites pour vous.

℣. 20. *Car j'appréhende qu'arrivant vers vous, je ne vous trouve pas tels que je voudrois, & que vous ne me trouviez pas auſſi tel que vous voudriez. Je crains de rencontrer parmi vous des diſſenſions, des jalouſies, des animoſités, des querelles, des médiſances, des faux rapports, des élevemens d'orgueil, des troubles* & *des tumultes.*

Car j'appréhende qu'arrivant vers vous, &c. je ne vous trouve corrompus par ces faux docteurs, qui flattent les hommes dans leurs vices.

Et que vous ne me trouviez pas auſſi tel que vous voudriez, &c. c'eſt-à-dire, que je ne ſois contraint d'uſer de ſeverité contre vous, quelque inſtance que vous me faſſiez au-contraire.

℣. 21. *Et qu'ainſi Dieu ne m'humilie* lorſque je ſerai revenu *chez vous, & que je ne ſois obligé d'en pleurer pluſieurs, qui étant déja tombés en des impuretés, des fornications, & des déreglemens infames, n'en ont point fait pénitence.*

Et qu'ainſi Dieu m'humilie, c'eſt-à-dire, que je n'aie ſujet de m'affliger devant Dieu, voyant que vous avez ſi peu profité de mes ſoins, & de toutes les peines que j'ai priſes pour vous établir dans une véritable pieté. *Autr.* Que Dieu ne m'afflige, en me contraignant de vous punir, malgré l'inclina-

tion & la tendresse que j'ai pour vous, ou, ne m'humilie, en me faisant voir l'état déplorable de votre Eglise, & me faisant en certaine maniere confusion de son inconstance & de son peu de fermeté dans le bien, comme il fit autrefois à Moïse, lorsque le peuple fut tombé dans l'idolatrie du veau d'or. Voyez Exod. 32. 7.

Et que je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs; c'est-à-dire, de les punir severement, même de la peine la plus rigoureuse, qui est celle de l'excommunication. Il use de ce terme, parce que l'excommunication ne se prononçoit jamais qu'après de grands jeûnes, & après de grands gémissemens de toute l'Eglise. *Et vos inflati estis, & non magis luctum habuistis.* 1. Cor. 5. 2.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 7. *S'Il faut se glorifier (quoiqu'il ne soit pas avantageux de le faire) je viendrai maintenant aux visions & aux revelations, &c.*

La vaine gloire & l'amour de l'estime des hommes est si naturelle, qu'il n'y a rien de plus enraciné dans le cœur de l'homme que cette passion trompeuse, qui nous représente tout autres que nous ne sommes; en faisant paroître au-dehors les vertus que notre ame ne possede point au-dedans, & en cachant les vices dont elle est le plus possedée; & notre amour propre est ingenieux pour éviter tout ce qui peut nous humilier & nous abaisser devant le monde: C'est une inclination malheureuse que nous avons herité de notre premier pere,

qui tâchoit de cacher à Dieu même par de vaines excuſes le peché qu'il avoit commis contre le commandement qu'il lui avoit fait.

Mais ceux que Dieu a prévenu de ſes graces, & qu'il a favoriſé du don excellent de l'humilité chrétienne, ne craignent rien tant que les louanges des hommes, étant perſuadés que ceux qui nous louent nous font un très-grand tort, & nous raviſſent, autant qu'il eſt en eux, le tréſor des vertus dont Dieu enrichit nos ames. Il faut une vertu ſublime pour n'être point bleſſé des injures, & les recevoir avec generoſité & avec joie : mais il faut une ſainteté parfaite, dit ſaint Jean Climaque, pour n'être point bleſſé des louanges, & ne les écouter qu'avec humilité, & avec regret. Ainſi ceux qui ſont vraiment humbles, & qui ſe défient d'eux-mêmes, craignent les louanges comme un vent brulant, capable de deſſecher dans eux ce que Dieu y auroit mis de bien ; & s'ils ſe trouvent obligés en quelque occaſion de ſe relever eux-mêmes, ils ſont ſi éloignés de vouloir être eſtimés plus qu'ils ne méritent, qu'ils affectent de l'être moins. C'eſt pourquoi ſaint Paul, cet excellent Prédicateur de la vérité, ayant raconté pour l'inſtruction de ſes diſciples & la confuſion des faux apôtres, ce que Dieu lui avoit fait ſouffrir dans ſon miniſtere, & enſuite ſon raviſſement juſqu'au troiſiéme ciel, & au paradis, où il avoit appris des choſes ſi relevées qu'il ne les pouvoit exprimer, avoit encore beaucoup d'autres choſes admirables qu'il auroit pu dire à ſon avantage, ſi l'éloignement des louanges & de la gloire du monde ne l'eût retenu : & ſur-tout il ne parle point de ſes miracles, quoi qu'il en eût fait une infinité, qui étoient des preu-

ves autentiques de son apostolat & de sa mission.

Si donc les fideles se trouvent dans un engagement inévitable de découvrir leurs vertus, ils doivent imiter notre grand Apôtre qui se retenoit, & en racontant seulement une partie des choses qu'il avoit faites, tenoit dans le silence des avantages qu'il possedoit, & les cachoit, lors même qu'il lui étoit nécessaire de les manifester; & pour persuader aux fideles de fuir la gloire & l'orgueil, il dit encore en les publiant, que cela ne lui étoit pas avantageux. Si donc nous voulons éviter cet écueil dangereux, où tant de gens font naufrage, considerons que J. C. maudit ceux que les hommes louent, & qu'il condamne souvent comme criminels ceux que les hommes approuvent comme innocent, & pour écraser la tête de ce serpent infernal, souvenons-nous du moment redoutable de notre mort, pensons à ce tremblement & à cette frayeur que nous ressentirons dans l'ame, lorsque nous serons prêts de paroître devant le tribunal du souverain Juge, dont les jugemens sont bien differens de ceux des hommes. Repassons dans notre esprit le nombre innombrable de nos pechés, dont nous devons rendre à Dieu un compte aussi terrible qu'il sera exact; alors nous reconnoîtrons que nous sommes bien indignes de tout ce qu'on dit ou qu'on fait en notre faveur.

Luc. 6. 26.

℣. 7. jusqu'au 18. *Aussi de peur que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élevement, Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un aiguillon, qui est l'ange & le ministre de satan, pour me donner des soufflets, &c.*

Le principal devoir de la creature est de reconnoître sa bassesse & son neant, qui lui ôte toute

confiance en soi-même ; & la grandeur de Dieu de qui elle dépend absolument. Dieu seul est grand, & ne regarde que comme bas & petit tout ce qui est dans le ciel & dans la terre ; mais le caractere de sa toute-puissance est de relever, quand il lui plait, les choses les plus petites, comme aussi de rabaisser les plus grandes : c'est pour cela que quand il a élevé ceux qu'il veut, & a fait éclater dans leurs personnes des marques de sa puissance souveraine ; de peur qu'ils ne s'enflent de présomption, il les rabaisse ensuite pour les retenir dans la dépendance & dans l'humilité.

Elie avoit été élevé jusqu'au comble de la vertu, & avoit fait des prodiges merveilleux qui le rendoient admirable aux yeux des hommes. Il avoit fait descendre le feu du ciel plusieurs fois, il avoit par sa parole empêché les pluies de tomber, & par cette même parole, les avoit ensuite procurées avec abondance ; il avoit ressuscité des morts, & prédit les choses futures ; & cependant ne voyons-nous pas avec quelle frayeur & quelle foiblesse il est réduit à fuir la colere d'une femme ? Ce grand homme fut alors si saisi de crainte, qu'il demandoit la mort de la main de Dieu sans la pouvoir obtenir ; & s'efforçoit, en fuyant de l'éviter de la main de cette femme qui le vouloit perdre. Il cherchoit la
3. Reg. 19. 4. mort en la fuyant, & il disoit à Dieu : *Otez-moi la vie, car je ne suis pas meilleur que mes peres.*

D'où vient donc qu'après avoir eu la force de faire tant de grandes choses, il se trouve saisi d'une si prodigieuse foiblesse, qu'il appréhende une simple femme, sinon parce que Dieu veut que les hommes s'humilient sous sa main puissante, & qu'ils reconnoissent qu'ils ne peuvent rien que par son assi-

ſtance ? De ſorte que d'une part les Saints ſont très-forts par la grace que Dieu leur donne ; & de l'autre ils ſont très-foibles par eux-mêmes, & par la condition de leur nature. Elie reconnut dans ces merveilles qu'il opera, ce qu'il avoit reçu de la main de Dieu, & il reſſentit dans ſa foibleſſe ce qu'il pouvoit de lui-même. La force d'operer des miracles étoit un effet de ſa vertu, & ſon infirmité & ſa crainte en étoit la conſervatrice & la gardienne.

Il en eſt de même de ſaint Paul : l'on voit ce grand Apôtre eſſuyer avec courage & avec joie les plus grands perils des fleuves & des voleurs, des villes & des ſolitudes, de la mer & de la terre ; on le voit châtier ſon corps par les jeûnes & par les veilles ; on le voit ſouffrir le froid & la nudité ; on le voit travailler avec une vigilance admirable & un ſoin vraiment paſtoral à la conſervation des Egliſes ; on le voit ravi juſqu'au troiſiéme ciel, & au paradis, & y entendre des ſecrets qu'il n'eſt pas permis à un homme de reveler : & après tout cela, il eſt livré à un ange de ſatan pour être tenté : il prie Dieu qu'il l'en délivre, & il n'en peut être exaucé. Au commencement de ſa converſion merveilleuſe, Dieu lui ouvre les cieux, & J. C. lui-même ſe montre à lui ; & cependant il eſt réduit enſuite à ſe ſauver de la même ville où il étoit entré après avoir vu J. C. & avoir reçu l'ordre d'y aller. Sur quoi ſaint Gregoire le Grand prend la liberté de *Moral. l. 19. c. 3.* s'adreſſer à ce ſaint Apôtre, & de lui dire : Grand Paul, vous voyez déja JESUS dans le ciel, & vous craignez encore un homme ſur la terre ? Vous êtes déja élevé dans le paradis pour y être fait participant des ſecrets de Dieu, & vous êtes encore

exposé aux tentations du démon ? D'où vient que vous êtes si fort, que vous êtes jugé digne de monter au ciel ; & qu'en même temps vous êtes si foible, que vous fuyez un homme sur la terre, & que vous souffrez les plus indignes persécutions de satan ? Si ce n'est parce que celui qui vous éleve jusqu'à une gloire si sublime, veut temperer votre grandeur, & la réduire à une certaine mesure ; afin qu'en faisant éclater par tant de miracles la puissance & la misericorde de Dieu, vous nous fassiez en même temps souvenir par votre foiblesse de notre propre infirmité ; & que nous ne nous desesperions point, de ce que nous y sommes toujours assujettis ; voyant que vous n'avez point été exaucé dans la priere que vous avez faite à Dieu, pour être délivré des vôtres ; mais que vous avez entendu ces paroles qui vous ont été dites pour nous les apprendre : *Ma grace vous suffit, car la vertu se perfectionne dans la foiblesse.*

C'est ainsi, continue ce saint Docteur, que Dieu nous a marqué clairement que l'humilité est la conservatrice de la vertu, & que notre interieur se maintient en son entier, lorsque par la conduite de la misericorde divine, nous sommes tentés, tantôt par les persecutions, tantôt par les vices, en telle sorte que nous les puissions supporter sans y succomber. Que si ce grand Apôtre avoit besoin d'un remede si humiliant pour empêcher qu'il ne s'élevât de présomption après de grandes faveurs qu'il avoit reçues de Dieu, qui pourra se croire assuré sans être humilié par l'affliction ? Recevons donc les afflictions avec la même disposition que saint Paul, & reconnoissons combien elles nous sont avantageuses & nécessaires.

℣. 10. jusqu'au 19. *Et aussi je sens de la satisfaction & de la joie dans les foiblesses, dans les outrages, dans les nécessités* où je me trouve réduit, *dans les persécutions, &c.*

Le monde s'étonne d'entendre parler de la sorte un homme mortel, & ne peut comprendre comment on puisse tellement s'oublier soi-même, que d'aimer tous les maux de la terre, & en mépriser tous les biens. C'est que *l'homme animal & charnel*, comme dit ailleurs notre saint Apôtre, *n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu ; elles lui paroissent une folie, & il ne les peut comprendre, parce que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger.* Mais quand il a plu à Dieu de dissiper les ténebres de notre esprit par la lumiere de la foi, qui lui fait discerner ce qui est bon & ce qui est mauvais en ce qui regarde le salut, alors nous comprenons combien il est avantageux de souffrir avec J. C. pour être glorifié avec lui ; car qui peut assez dire tous les avantages que nous recevons des souffrances? Elles servent pour expier nos pechés, pour satisfaire à la justice de Dieu, pour purifier nos cœurs; pour nous humilier, & bannir l'orgueil de nos ames, pour nous former à la patience, & nous fortifier par une onction toute divine. L'affliction est à l'ame, ce que le feu est à l'or ; elle en ôte l'impureté, & lui donne bien plus d'éclat, elle nous fait avancer dans la voie de J. C, & nous met en état de recevoir ses recompenses. Il a porté sa croix le premier, & il y a laissé des benedictions si efficaces, que si nous la portons après lui, cette croix qui semble si pesante & si dure aux personnes du monde, se changera toute en onction. Les afflictions les plus fâcheuses semblent douces & agréa-

bles à ceux qui sont à Dieu, parce qu'ils sçavent que, selon la promesse de J. C. elles seront bientôt changées en une joie que personne ne leur pourra ôter. C'est ce qui faisoit que les Apôtres, qui sçavoient ce secret, ressentoient une si grande joie d'être trouvés dignes de souffrir pour le nom de J. C.

Mais sur-tout le grand saint Paul, qui avoit plus travaillé & plus souffert que les autres, sentoit dans ses souffrances une satisfaction toute particuliere. Ce saint Apôtre avoit été contraint de se louer pour faire connoître aux Corinthiens qu'il ne cedoit en rien aux faux apôtres, qui se vantoient des dons exterieurs qu'ils avoient reçus, & qu'en ces choses mêmes il les surpassoit; mais il leur déclare que ce n'est point en cela qu'il se plaît & se glorifie, lui étant beaucoup plus avantageux de parler de ses souffrances & de ses foiblesses, que des dons que Dieu lui avoit faits : dont la seule vue est fort dangereuse ; au-lieu qu'il y a plus de sureté de se voir dans les afflictions & la pauvreté, qui nous rendent plus retenus, plus humbles, & plus vigilans : c'est pourquoi il s'y plaisoit, se sentant plus fort lorsqu'il étoit plus affoibli.

Cette conduite si humble, mais si opposée à l'esprit du monde, paroissoit une folie aux mauvais apôtres qui vivoient selon les maximes du siecle, & ils n'auroient eu garde de se deshonorer en publiant leurs foiblesses, & s'exposant à tout pour se rendre utiles à leur prochain. C'est néanmoins une des principales marques de l'apostolat que la tolerance & la patience dans les peines, les fatigues, & les souffrances, en se rendant *recommandables*
c. 6. v. 4. & suiv. *dans les maux, dans les nécessités pressantes dans les ex-*

trêmes afflictions, dans les plaies, dans les prisons....,
parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la mauvaise &
la bonne réputation, en se faisant tout à tous : c'est à ces marques que l'on reconnoît les ministres de J. C. & les disciples d'un Dieu crucifié : toutes les autres choses sont communes aux faux apôtres comme aux bons ; la cupidité est capable de faire toutes les bonnes œuvres que fait la charité. Combien a-t-on vu de gens qui ont donné tout leur bien, & se sont exposés à de grands maux pour contenter leur vanité ? Mais on n'en a point vu qui ayent voulu perdre l'estime & la réputation qu'ils avoient dans le monde, & qui ayent *régardé comme des or-* *Philem.* 3. 8.
dures tous les avantages temporels qu'ils y possedoient pour se sacrifier au salut de leur prochain : c'est là le caractere des vrais Pasteurs, qui comme de fideles serviteurs sont prêts de *donner très-volon-* v. 15.
tiers tout ce qu'ils ont ; & se donner encore eux-mêmes pour le salut des ames, sans considerer si ceux qu'ils servent ont pour eux de la reconnoissance & de l'affection.

℣. 19. jusqu'à la fin. *Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein de nous justifier devant vous, &c.*

C'est encore ici une marque des plus expresses pour discerner le bon & fidele ministre de J. C. de ne se mettre point tant en peine de plaire à ceux qu'il conduit que d'être zelé pour leur salut ? de même qu'un bon medecin, qui est chargé de panser un malade, n'a pas tant de soin de lui plaire & de gagner ses bonnes graces, que de lui procurer sa santé. Les Pasteurs sont les medecins des ames, ils trahiroient leur ministere & manqueroient à la fidelité avec laquelle ils doivent servir J. C. s'ils les traitoient avec une douceur cruelle pour ne

Galat. 1. 10. point leur déplaire. *Ai-je pour but de plaire aux hommes*, dit notre saint Apôtre ? *Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de J. C.* Il déclare donc ici aux Corinthiens qu'il ne se met en peine que de leur salut, pour s'acquitter du ministere que J. C. lui a confié, ne pensant point à se justifier auprès d'eux, ni à s'excuser s'il les avoit offensés : tout ce qu'il disoit & qu'il faisoit n'étant que pour leur édification ; & qu'ainsi, par quelque moyen qu'il y pût contribuer, il accomplissoit le dessein qu'il avoit de plaire à Dieu uniquement, sans avoir égard à ses interêts. Ç'a été la pratique de tous les Pasteurs qui se sont mis devant les yeux le compte exact que Dieu devoit leur redemander des ames qui étoient sous leur conduite.

CHAPITRE XIII.

1. JE me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisiéme fois. Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins ‖. (Deut. 19. 15. Matth. 18. 16. Joan. 8. 17. Hebr. 10. 28.)

2. Je vous l'ai déja dit, & je vous le dis encore maintenant, quoiqu'absent, mais comme devant être bien-tôt parmi vous, que si j'y viens encore une fois, je ne pardonnerai ni à ceux qui avoient peché auparavant, ni à tous les autres ‖.

1. Ecce tertio hoc venio ad vos. In ore duorum vel trium testium stabit omne verbum.

2. Prædixi, & prædico, ut præsens, & nunc absens, iis qui antè peccaverunt, & ceteris omnibus, quoniam si venero iterum, non parcam.

✝. 1. *expl.* ou il fait allusion à ses trois voyages, selon les Peres Grecs, ou il marque qu'il jugera de tout selon la forme prescrite par la loi.

✝. 2. *expl.* s'ils ne se sont amandés.

3. An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus, qui in vobis non infirmatur, sed potens est in vobis?

3. Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jesus-Christ qui parle par ma bouche, qui n'a point paru foible, mais très-puissant parmi vous ‖?

4. Nam etsi crucifixus est ex infirmitate, sed vivit ex virtute Dei: nam & nos infirmi sumus in illo, sed vivemus cum eo ex virtute Dei in vobis.

4. Car encore qu'il ait été crucifié selon la foiblesse *de la chair*, il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu ‖: nous sommes foibles aussi avec lui, mais nous vivrons avec lui par la vertu de Dieu *qui éclate* parmi vous.

5. Vosmetipsos tentate si estis in fide: ipsi vos probate. An non cognoscitis vosmetipsos, quia Christus Jesus in vobis est? Nisi fortè reprobi estis.

5. Examinez-vous vous-mêmes, *pour reconnoître* si vous êtes dans la foi: éprouvez-vous vous-mêmes. Ne reconnoissez-vous pas vous-mêmes, que Jesus-Christ est en vous? Si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus de ce que vous étiez ‖.

6. Spero autem quòd cognoscetis, quia nos non sumus reprobi.

6. Mais j'espere que vous connoîtrez que pour nous, nous ne sommes point déchus de ce que nous étions ‖.

7. Oramus autem Deum ut nihil mali faciatis, non ut nos

7. Ce que nous demandons à Dieu est, que vous ne commettiez aucun mal,

ỳ. 3. *expl.* ou par les miracles, ou par les punitions, comme par la mort de ceux qui communioient indignement.

ỳ. 4. *expl.* dont il a été rempli dans son humanité même.

ỳ. 5. *autr.* dignes d'être rejettés: *Grec.* sans prix, sans valeur.

ỳ. 6. *autr.* dignes d'être rejettés.

& non pas que nous paroissions ‖ ce que nous sommes; mais que vous fassiez ce qui est de votre devoir, quand même nous devrions paroître ‖ déchus de ce que nous sommes.

probati appareamus; sed ut vos quod bonum est faciatis: nos autem ut reprobi simus.

8. Car nous ne pouvons rien contre la vérité; mais seulement pour la vérité.

8. Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate.

9. Et nous nous réjouissons de ce que nous paroissons foibles pendant que vous êtes forts: & nous demandons aussi à Dieu ‖ qu'il vous rende parfaits.

9. Gaudemus enim quoniam nos infirmi sumus, vos autem potentes estis. Hoc & oramus vestram consummationem.

10. Je vous écris ceci étant absent, afin de n'avoir pas lieu, lorsque je serai présent, d'user avec séverité de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour édifier & non pour détruire.

10. Ideò hæc absens scribo, ut non præsens duriùs agam, secundùm potestatem quam Dominus dedit mihi in ædificationem, & non in destructionem.

11. Enfin, mes freres, soyez dans la joie; rendez-vous parfaits; consolez-vous; soyez unis d'esprit *&* de cœur; vivez dans la paix; & le Dieu d'amour & de paix sera avec vous.

11. De cetero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem sapite, pacem habete, & Deus pacis & delectionis erit vobiscum.

12. Saluez-vous les uns les

12. Salutate invicem

✝. 7. *expl.* exerçant notre puissance. *autr.* dignes d'être approuvés.
✝. 7. *autr.* comme dignes d'être rejettés.
✝. 9. *lettr.* votre perfection.

in osculo sancto. Salutant vos omnes sancti.

13. Gratia Domini nostri Jesu Christi, & charitas Dei, & communicati● sancti Spiritûs sit cum omnibus vobis. Amen.

autres par le saint baiser. Tous les saints vous saluent.

13. Que la grace de notre Seigneur Jesus-Christ, l'amour ‖ de Dieu, & la communication du Saint-Esprit demeure avec vous tous. Amen.

℣. 13. *lettr.* la charité.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *JE me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisiéme fois. Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins.*

Je me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisiéme fois. Let. *Voilà la troisiéme fois que je viens à vous.* Ce qui a fait croire que saint Paul avoit fait alors trois diverses fois le voyage de Corinthe. Saint Luc ne fait mention que d'un seul voyage. Voyez Act. 18. 1. On a cru devoir expliquer ce que dit ici l'Apôtre, par ce qu'il dit lui-même : *Ecce tertio paratus sum venire ad vos.* Et il paroît qu'il en avoit été jusqu'ici empêché ; & que pour des raisons il n'avoit pas voulu y aller : qu'ainsi ces trois voyages n'avoient été que dans le desir & dans la disposition de son esprit. 2. Cor. 12. 14. Ibid. 1. 15. Ib. v. 23.

Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins. Il fait allusion aux trois diverses fois qu'il avoit résolu d'aller voir les Corinthiens. Le sens : Puisque j'ai résolu & assuré deux ou trois fois de vous aller voir, je ne puis plus me dispenser d'executer ma parole ; elle demeurera cette fois inébran-

lable, sans que rien me puisse empêcher d'y satisfaire ; & cette résolution ainsi reiterée, aura la même force à mon égard, que le témoignage de deux ou trois témoins en doit avoir, selon la loi, à l'égard de celui qui est accusé en Justice : en sorte que si j'y manque cette fois, je consens qu'elle serve d'un témoignage suffisant pour me condamner d'infidelité dans mes paroles, & d'inconstance dans mes resolutions.

℣. 2. *Je vous l'ai déja dit, & je vous le dis encore maintenant, quoiqu'absent, mais comme devant être bien-tôt parmi vous, que si j'y viens encore une fois, je ne pardonnerai ni à ceux qui avoient peché auparavant, ni à tous les autres.*

Je vous l'ai déja dit dans cette lettre que je vous écris, chap. 10. v. 2. *& je vous le dis encore maintenant, quoiqu'absent ;* afin que vous n'en doutiez point, & que vous n'ayez rien à me reprocher, ni à vous plaindre que j'aie négligé de vous avertir avant mon arrivée, ou que j'aie voulu vous surprendre.

Mais comme devant être bien-tôt parmi vous, c'est-à-dire, étant à la veille de mon départ pour vous aller voir ; ou, me considerant comme si j'étois présent parmi vous, parce que j'y dois être au premier jour : ce qui m'oblige à ne point differer de vous en avertir, afin que vous ne soyez pas surpris, & que vous pensiez tout-de-bon à vous tenir en état pour le temps de mon arrivée.

Que si j'y viens encore une fois, je ne pardonnerai, &c. c'est-à-dire, je punirai rigoureusement & exemplairement, selon la qualité des crimes, sans avoir égard aux excuses, ni aux prieres, ni à la qualité de qui que ce soit, s'ils ne se sont corrigés de leurs desordres.

℣. 3.

℣. 3. *Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de J. C. qui parle par ma bouche, qui n'a point paru foible, mais très-puissant parmi vous ?*

Est-ce que vous voulez. Grec. *Puisque vous voulez*, en vivant de la maniere dont vous vivez, & vous abandonnant à des crimes si noirs & si énormes, *éprouver la puissance de J. C. qui parle* à vous, dans cette lettre, *par ma bouche ?* C'est comme s'il disoit : Méprisez-vous les préceptes que je vous fais, pour connoître par experience si je pourrai, ou si j'oserai executer ses menaces ?

Qui n'a point paru foible, &c. puisqu'il a déja tant fait paroître d'effets admirables de sa puissance parmi vous, tant par les miracles, que par la punition exemplaire de ceux qui ont vécu dans le désordre ; comme par la possession de cet incestueux, & par la mort de ceux qui communioient indignement.

℣. 4. *Car encore qu'il ait été crucifié selon la foiblesse* de la chair, *il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu : nous sommes foibles aussi avec lui ; mais nous vivrons avec lui par la vertu de Dieu* qui éclate *parmi vous.*

Car encore qu'il ait été crucifié selon la foiblesse de la chair. Les Corinthiens pouvoient répondre : Comment dites-vous que J. C. n'a point paru foible parmi nous, puisque même vous nous avez prêché JESUS crucifié ? Il est vrai, dit-il, qu'il a été crucifié pendant qu'il vivoit sur la terre, parce qu'il s'étoit assujetti volontairement à toutes nos miseres, en prenant notre nature ; mais maintenant qu'il est ressuscité, il vit d'une vie glorieuse & immortelle, qui n'est plus sujette à aucune foiblesse.

Il vit neanmoins maintenant par la vertu de Dieu son Pere, qui l'a ressuscité. Voyez Rom. 6. 4. & par la sienne propre, puisqu'il est Dieu comme son Pere. Voyez Jean 10. 18.

Nous sommes foibles aussi avec lui, c'est-à-dire: Vous nous voyez maintenant chargés d'afflictions & de miseres, aussi-bien que lui.

Mais après cette vie miserable & caduque, nous jouirons d'une vie immortelle & glorieuse, comme lui; *nous vivrons avec lui*, c'est-à-dire: Nous ferons bien connoître que nous participons à sa vie toute divine, & qu'il nous a communiqué son Esprit, lorsque nous ferons éclater sa puissance sur vous, & que nous punirons vos desordres d'une maniere qui ne permettra pas d'en douter.

Par la vertu de Dieu qui éclate *parmi vous*, c'est-à-dire, par les merveilles que Dieu opere au milieu de vous par mon ministere: ainsi vous ne devez pas nous mépriser pour nous voir dans l'état de misere & de foiblesse où nous sommes, puisqu'il est conforme à celui de J. C. & qu'il doit être récompensé de la même gloire qu'il possede.

℣. 5. *Examinez-vous vous-mêmes* pour reconnoître *si vous êtes dans la foi: éprouvez-vous vous-mêmes. Ne connoissez-vous pas vous-mêmes que J. C. est en vous? si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus de ce que vous étiez.*

Examinez-vous vous-mêmes si vous êtes dans la foi, c'est-à-dire: si vous croyez bien toutes les vérités que je vous ai enseignées. *Eprouvez-vous vous-mêmes*, c'est-à-dire, ne vous flattez point dans cet examen. *Ne connoissez-vous pas vous-mêmes que J. C. est en vous*, par son Esprit & par sa grace, & comme le chef dans ses membres. Ne le trai-

tez donc pas avec indignité. *Autr.* Ne connoissez-vous pas par la foi & par tout ce que j'ai enseigné; car il ne parle pas de la certitude particuliere que les fideles pouvoient avoir de la présence de J. C. en eux par sa grace, mais seulement de la certitude generale que J. C. est présent par son Esprit dans les fideles, c'est-à-dire, dans toute l'Eglise.

Si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus, c'est-à-dire, que vous ne fussiez Chrétiens que de nom; car cela étant, J. C. n'habite plus en vous.

℣. 6. *Mais j'espere que vous connoîtrez que pour nous, nous ne sommes point déchus de ce que nous étions.*

Mais j'espere que vous connoîtrez, &c. par les effets, en ne condescendant point à vos désordres, comme font les faux-apôtres, que nous n'avons point perdu le pouvoir & l'autorité dont nous avons été revêtus.

℣. 7. *Ce que nous demandons à Dieu est que vous ne commettiez aucun mal, & non pas que nous paroissions ce que nous sommes; mais que vous fassiez ce qui est de votre devoir, quand même nous devrions paroître déchus de ce que nous sommes.*

Ce que nous demandons à Dieu est, que vous ne commettiez aucun mal. C'est comme s'il disoit: Nous sommes bien éloignés de chercher des occasions d'user de notre autorité & de notre puissance, puisque nous demandons à Dieu qu'il en éloigne les sujets, en le priant qu'il ne permette pas que vous commettiez le mal.

Et non pas que nous paroissions ce que nous sommes, c'est-à-dire, severes & pleins d'autorité, en vous punissant selon vos mérites, sans avoir aucun égard à la condition des personnes; mais seulement à l'obligation de notre charge, & à la fidelité & à l'integrité de notre ministere. Hhh ij

Mais que vous fassiez, &c. Cela se rapporte à ces paroles : *Que vous ne commettiez point de mal.*

Quand même nous devrions paroître déchus, &c. c'est-à-dire, sans pouvoir, sans autorité, & sans fermeté.

℣. 8. *Car nous ne pouvons rien contre la vérité : mais seulement pour la vérité.*

Car. Le pouvoir que nous avons, ne nous a pas été donné pour en mal user, mais pour nous en servir dans les occasions où il y va de la gloire & des interêts de Dieu, & pour votre salut. Ainsi à Dieu ne plaise que pour l'étendre, & pour paroître plus rigides, ou pour éviter la confusion de passer pour relâchés dans notre ministere, nous nous en servions pour punir les innocens.

Nous ne pouvons rien contre la vérité, c'est-à-dire, en ce qui est contre la raison & contre la justice.

Mais seulement pour la vérité, c'est-à-dire, en ce qui est conforme à la raison & à la justice.

℣. 9. *Et nous nous réjouissons de ce que nous paroissons foibles pendant que vous êtes forts ; & nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits.*

Et nous nous réjouissons, &c. de ce que nous n'avons point d'occasion d'exercer notre pouvoir contre vous ; ce qui fait croire à quelques-uns, que nous manquons de pouvoir & de force pour punir les pecheurs.

Et nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits, afin de n'être pas obligé d'user de rigueur envers vous, & de ne pas abuser de l'autorité & du pouvoir qu'il nous a donné sur vous.

℣. 10. *Je vous écris ceci étant absent, afin de n'avoir pas lieu, lorsque je serai présent, d'user avec se-*

verité de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour édifier, & non pour détruire.

Je vous écris ceci, &c. C'est une seconde preuve que l'Apôtre leur veut donner, qu'il n'a aucun dessein d'user de toute son autorité à leur égard; puisqu'il déclare par cette lettre qu'ils peuvent l'en empêcher, en se conduisant de telle sorte, qu'à son arrivée il n'ait pas lieu d'user d'une puissance, qui ne lui a été donnée de Dieu que pour les conduire au salut, & non pour les perdre : ce qui arriveroit contre son intention, s'ils ne vouloient profiter de ses avertissemens.

℣. 11. *Enfin, mes freres, soyez dans la joie; rendez-vous parfaits; consolez-vous; soyez unis d'esprit & de cœur, vivez dans la paix; & le Dieu d'amour & de paix sera avec vous.*

Enfin, mes freres; soyez dans la joie, qui ne peut être que dans celui qui est à Dieu par la charité.

Rendez-vous parfaits, &c. Grec. *Soyez bien d'accord entre vous.... & le Dieu d'amour & de paix* qui en est l'auteur, & qui vous y exhorte par sa loi, *sera avec vous* par sa protection & par sa grace. *Deus charitas est, &c.* 1. Joan. 4. 16.

℣. 12. *Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser. Tous les saints vous saluent.*

Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser, c'est-à-dire : Soyez sinceres en toutes choses, & n'ayez aucune duplicité dans le cœur.

Tous les saints vous saluent, les Chrétiens de cette Eglise. Voyez Rom. 16. 16.

℣. 13. *Que la grace de notre Seigneur J. C. l'amour de Dieu, & la communication du Saint-Esprit demeure avec vous tous. Amen.*

Que la grace de notre Seigneur J. C. &c. L'Apôtre

exprime la même chose par trois termes differens, pour faire voir qu'elle procede égalementdes trois personnes divines, & pour établir par occasion la vérité du mystere de la Trinité.

Amen. Ce mot ne se trouve pas dans des manuscrits fort anciens; il semble qu'il a été ajoûté par l'Eglise de Corinthe, qui répondoit, *Amen*, toutes les fois qu'on lisoit cette Epître.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'à la fin. *JE me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisiéme fois. Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins, &c.*

Entre les fonctions des Pasteurs & des conducteurs des ames, il n'y en a point qui semble plus difficile que la reprimande & la correction. Il faut tellement ménager l'esprit de ceux que l'on reprend, que la correction qu'on leur fait ne soit ni trop aigre, ni trop douce, afin qu'elle leur soit utile, & ainsi la proportionner à la qualité des fautes, & à la disposition de ceux qui les ont commises. Il faut verser sur la plaie *le vin & l'huile*, mais avec une proportion qui convienne à la qualité du mal & à l'état du malade. Qui peut se vanter d'avoir la pureté d'intention, le dégagement de toute prévention, & les autres vertus nécessaires pour appliquer ce remede avec une juste mesure.

Saint Bernard traitant ce sujet, nous apprend qu'il faut que celui qui est chargé de corriger les autres ait trois qualités principales, sçavoir, *le zele*

de la justice & de la droiture ; une compassion tendre qui l'emporte sur le zele ; & un esprit de discretion, qui sçache compasser l'un avec l'autre : C'est, dit-il, ce que le Prophete demandoit à Dieu : *Bonitatem, & disciplinam, & scientiam doce me.* Enseignez-moi la bonté, la discipline & la science ; & ces mêmes vertus étoient figurées, dit ailleurs ce saint Docteur, par les lions, les bœufs & les Cherubins, qui étoient appuyés sur les socles que Salomon avoit fait travailler pour l'ornement du temple. Quelle autre chose est-ce, dit ce Pere, qui nous est marquée par ces socles ou ces bases dans le temple, que les Prélats dans l'Eglise ; Le mot de *Cherubins* signifie, selon qu'on l'interprete, la plenitude « de la science; on voit les Cherubins représentés sur « ces bases pour montrer que les Prélats de l'Eglise « doivent être pleins d'une science toute spirituelle. « Le lion nous représente la terreur de la severité, & « le bœuf, la patience de la douceur ; les lions ne « sont point sur ces bases sans les bœufs, ni les bœufs « sans les lions, parce que les Pasteurs de l'Eglise « doivent user quelquefois de la rigueur, quelque- « fois de la douceur, plus ou moins, selon les occa- « sions, mais avec un discernement qui ne se trouve « que dans des ames purifiées & exemptes de toute « passion. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, qu'il n'y a rien qui fasse mieux connoître un homme spirituel que la lumiere avec laquelle il fait la correction : *Spiritualem virum nihil magis probat quàm correptio.*

Bernard. serm. 2. de resur. Domini.

Ps. 118. 65.

3. Reg. 7. 29.

Bern. ad sororem. cap. 18.

Comme ce qui s'est passé dans l'ancien Testament n'étoit que la figure du nouveau ; & sur-tout ce qu'on employoit à la construction du tabernacle & du temple signifioit ce qui se passe dans l'Eglise ;

les bonnes qualités que doit avoir celui qui doit reprendre, nous sont bien marquées par les mouchettes que Dieu ordonna à Moïse de faire : *Vous ferez*, lui dit-il, *des mouchettes d'un or très-pur ;* l'or bien poli signifie une charité douce & compatissante ; la pureté & la solidité de l'or marque la fermeté & la vigueur avec laquelle on exerce la reprimande ; & l'usage que l'on faisoit de ces mouchettes nous représentoit le discernement avec lequel on doit s'acquitter de ce devoir important.

Exod. 25. 38.

Nous voyons ici un excellent modelle de ces vertus dans notre saint Apôtre, comme le remarque saint Chrysostome : il y a beaucoup d'endroits, dit ce Pere, qui nous font remarquer la sagesse de saint Paul, & son affection paternelle ; mais il n'y en a gueres où elle paroisse plus qu'ici : on y voit combien il a de zele & de force pour menacer & châtier, & en même-temps combien il a de retenue pour le faire. Il allie la tendresse avec la force, selon sa sagesse ordinaire, & lorsqu'il fait de profondes incisions, il adoucit aussi-tôt la plaie qu'il a faite. On voit en lui le soin & la tendresse d'un pere ; on y voit la vigilance d'un maître & d'un Pasteur. Il n'épargne point les menaces, mais il ne se hâte point d'aller avant. Il avertit long-temps : il demeure ferme dans ces avertissemens ; mais il n'a point d'empressement pour passer aux châtimens. Après néanmoins qu'il a montré qu'il ne le pourroit faire sans y être bien contraint, & qu'il a marqué que ce seroit-là pour lui un sujet d'humiliation & de deuil, de peur qu'on ne regardât ce qu'il disoit comme des paroles en l'air qui ne produisoient aucun effet, il parle à ses disciples avec force, & dit résolument, que s'ils continuent d'ê-

tre incorrigibles, il ne leur pardonnera pas. Mais après qu'il leur a fait ces menaces, & qu'il leur a parlé comme étant sur le point de les châtier, il adoucit encore ceux que la crainte avoit effrayés, & non seulement il differe de les châtier, il fait même des vœux pour n'être jamais obligé d'en venir à une telle extremité.

Mais ce qui est d'un grand exemple dans ce saint Apôtre, c'est qu'il veut bien être méprisé comme une personne foible, qui ne pouvoit donner aucune preuve de son pouvoir dans la moindre chose; & il aimoit mieux qu'on eût ce sentiment de lui, que d'être obligé d'user de son autorité, & de faire voir sa puissance contre les impenitens. Combien voit-on peu de Superieurs qui ne soient jaloux de leur autorité; & s'ils la voyent méprisée, qui n'employent aussi-tôt leur pouvoir pour la venger, sans donner à ceux qu'ils punissent le temps de reconnoître leurs fautes? & au-lieu d'avoir de la tendresse & de la compassion pour ses freres en considerant leur foiblesse, on aime mieux conserver la réputation d'être fort & puissant, que d'avoir égard à leur salut en attendant qu'ils rentrent dans leur devoir. Le modelle sur lequel saint Paul se regloit, c'est Dieu même, qui menace souvent sans châtier; & que l'Ecriture loue de sa longanimité & de sa lenteur à punir : *Miserator & misericors Dominus : longanimis & multùm misericors.* Le Seigneur est misericordieux & plein de tendresse; il est patient & rempli de misericorde : *Quoniam ipse cognovit figmentum nostrum;* parce qu'il connoît la fragilité de notre nature; il dissimule les pechés des hommes, afin qu'ils fassent pénitence; mais s'il est leut à punir les crimes, sa colere éclatera tout-

Ps. 102. 17. 8.
v. 3.
Sap. 11. 24.
Eccli. 4. 9.

d'un-coup contre ceux qui auront abusé de sa longue patience. C'est encore ce que nous voyons que J. C. a pratiqué ; & saint Paul propose aux Corinthiens ce bel exemple, pour faire voir qui si les Apôtres, quoique méprisés & persecutés, n'avoient néanmoins nulle pensée de se venger, ce n'étoit point par foiblesse qu'ils demeuroient paisibles dans les souffrances : mais c'étoit pour imiter leur Maître & leur Seigneur, qui, quoiqu'on le méprisât, & qu'il fût maltraité par les siens, jusqu'à souffrir le supplice de la croix, & tant d'autres ignominies, il enduroit tout sans en témoigner de ressentiment, & sans donner des marques de sa puissance dans la punition de ceux qui lui faisoient ces outrages : mais plus sa patience a été grande, plus aussi leur châtiment a été rigoureux.

Ces exemples doivent bien persuader ceux qui ont la conduite des ames, que s'ils ont du zele pour punir les fautes, ils doivent le temperer d'une si grande douceur, qu'ils soient long-temps à menacer, & qu'ils attendent long-temps l'amendement des pecheurs en priant souvent Dieu pour eux : car il est aisé de se tromper en cela, & de prendre pour zele un mouvement de vengeance.

D'ailleurs l'esprit évangelique est un esprit de douceur & de charité, & non pas un esprit de severité & de justice, tel qu'étoit celui dont Elie étoit animé, comme le déclare J. C. lui-même à deux de ses disciples qui se laissoient emporter à un
Luc. 9. zele trop précipité : *Vous ne sçavez*, leur dit-il,
55. *quel est l'esprit qui vous fait agir, & à quel esprit vous êtes appellés.*

Fin du second Tome.

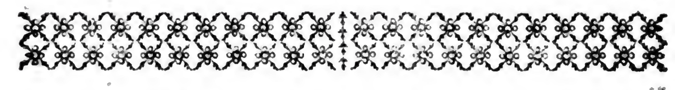


TABLE
DES MATIERES
DES EPISTRES
DE S. PAUL AUX CORINTHIENS.

A

G

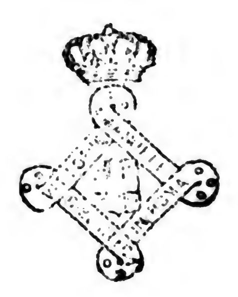
H

I

L

R

Fin de la Table des Matieres.



PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers, qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé GUILLAUME DESPREZ fils, notre Imprimeur ordinaire & Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre: *Leçons de Mathématique, de Physique, & de Géométrie, par feu M. l'Abbé Privat de Molieres, de l'Academie Royale des Sciences.* LA BIBLE DE SACI, *avec ses Commentaires & ses notes : l'Imitation de Jesus-Christ, par le même, sous le nom de De Beuil : Instructions sur les dispositions qu'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie : Essais de Morale, par M. Nicole : la Logique, ou l'Art de penser, par le même : Histoire des Variations des Eglises Protestantes, par M. Bossuet : ses Avertissemens aux Protestans : Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique, par le même : Pensées de M. Pascal : Confessions de S. Augustin, traduites par M. Arnauld d'Andilly: Soliloques & Méditations de S. Augustin, traduites par le même : les Vies des Saints : Pensées Chrétiennes pour tous les jours du mois : Journée Chrétienne : Histoires choisies pour les Catechismes* : s'il Nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer lesdits Livres, en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *quinze années* consécutives, à compter du jour de la datte des Présentes. Faisons défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer, ou faire imprimer,

vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Livres, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changemens, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que la réimpression desdits Livres sera faite dans la plus exacte conformité aux anciennes Editions approuvées dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes : & que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimés qui auront servi de copie à la réimpression desdits Livres, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau Chancelier de France ; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte-Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est

notre plaisir. Donné à Paris le seiziéme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cens quarante-cinq, & de notre Regne le trentiéme. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

Regiſtré enſemble la Ceſſion ci-deſſous, ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 46. fol. 400. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, ce 19 Juillet 1745.

Signé, VINCENT, *Syndic.*

Je cede & transporte la moitié du présent Privilege à Monsieur Pierre-Guillaume Cavelier fils, mon Associé, suivant l'accord fait entre nous. Fait à Paris le 17 Juillet 1745.

G. DESPREZ.

